

RÈGLEMENTS DISCIPLINAIRES

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants

<http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html>

I. INFRACTIONS ET SANCTIONS

Article 1 - Infractions

1.1 Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

- toute tentative de commettre ces actes;
- toute participation à ces actes;
- toute incitation à commettre ces actes;
- tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils le sont par une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constituent notamment un plagiat, copiage ou fraude :

- la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;
- l'exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- l'obtention, par vol, manoeuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;
- la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;
- la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
- la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;
- le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- la falsification d'un document ou de toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail, travail dirigé, mémoire ou thèse, intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement.

Article 2 - Sanctions

2.1 Une infraction au présent règlement peut donner lieu à une ou plusieurs des sanctions suivantes; elle est signalée par un écrit versé au dossier de l'étudiant :

- la réprimande;
- la reprise du travail pour lequel il y a infraction, accompagnée ou non d'une limite quant à la note pouvant être attribuée pour ce travail;
- l'attribution de la note F pour l'examen, le travail, l'activité, le rapport de stage ou le travail dirigé en cause, accompagnée ou non du retrait du droit de reprise;
- l'attribution de la note F pour le cours en cause, accompagnée ou non de l'obligation de reprendre le cours;
- en outre, pour l'étudiant du deuxième ou du troisième cycle :
 - la reprise de l'examen de synthèse;
 - l'échec à l'examen de synthèse;

- la reprise ou la correction du mémoire ou de la thèse;
 - le refus du mémoire ou de la thèse.
- l'obligation de réussir un ou des cours additionnels comme condition de l'obtention du grade, du diplôme, du certificat ou de l'attestation;
 - la suspension d'inscription à un ou des cours d'un programme pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;
 - l'exclusion définitive du programme concerné;
 - la suspension d'inscription à tout cours offert à l'Université pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;
 - le renvoi de l'Université pour une durée de trois trimestres, incluant le trimestre au cours duquel la décision du conseil de faculté est rendue; à l'issue de la période de renvoi, l'étudiant a le droit de présenter une nouvelle demande d'admission;
 - l'exclusion de l'Université : elle prive l'étudiant ou la personne qui en est l'objet du droit d'être admis ou réadmis à un programme ou inscrit à un cours à l'Université, ou d'obtenir un grade, un diplôme, un certificat ou une attestation d'études de l'Université;
 - le retrait du grade, diplôme, certificat ou attestation d'études de l'Université.

2.2 Récidive

En cas de récidive, des sanctions plus sévères que pour une première infraction peuvent être imposées; elles doivent l'être s'il s'agit d'une infraction de même nature ou plus grave.

II. PROCÉDURE

Article 3

- La personne chargée de la surveillance d'un examen qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction en salle d'examen doit dresser un constat de l'infraction et envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, au sortir de l'examen. Le doyen ou le directeur de département, selon le cas, en informe immédiatement le professeur concerné.
- Le professeur ou la personne chargée de l'évaluation qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction dans une situation autre que celle mentionnée à l'article 3.1 doit :
 - suspendre l'évaluation de l'étudiant;
 - envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les meilleurs délais mais au plus tard à la date de remise des résultats de l'évaluation.
- Le jury qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction doit suspendre l'évaluation et envoyer immédiatement, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant.
- Sur réception du rapport de la personne chargée de la surveillance d'un examen, du professeur, de la personne chargée de l'évaluation ou du jury, le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.
- Dans tous les cas où une infraction est découverte après que le professeur ou la personne chargée de l'évaluation ait corrigé un examen ou un travail ou après qu'un jury se soit prononcé, le professeur, la personne chargée de l'évaluation ou le jury envoie, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les 15 jours ouvrables suivant la découverte de l'infraction. Le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

3.6

3.6.1 Si, au vu des observations présentées par l'étudiant, le doyen ou son représentant estime qu'il n'y a pas matière à application du présent règlement, il ferme le dossier et l'évaluation de l'étudiant se poursuit.

3.6.2 Si l'étudiant admet l'infraction, le doyen ou son représentant impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes a à f de l'article 2.1 ou saisit le conseil de faculté de l'affaire. Il doit cependant, à la demande de l'étudiant, saisir le conseil de faculté afin que celui-ci statue sur la sanction.

3.6.3 Si l'étudiant ne donne pas suite à l'avis qui lui a été envoyé, le doyen ou son représentant examine la situation et, le cas échéant, impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes a à f de l'article 2.1, ou saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.4 Dans les cas mentionnés aux paragraphes 3.6.1, 3.6.2 et 3.6.3, le doyen doit saisir le conseil de faculté à la demande du professeur ou du jury d'évaluation.

3.6.5 Le doyen ou son représentant ne peut imposer la sanction consistant à attribuer la note F lorsque celle-ci entraîne, en application du règlement pédagogique applicable, l'exclusion de l'étudiant du programme. Dans ce cas, il saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.6 Si l'étudiant n'admet pas l'infraction, le doyen ou son représentant saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.7 Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision qu'il prend en vertu des articles 3.6.1 à 3.6.6.

3.7 Lorsqu'il est saisi par le doyen ou par son représentant, le Conseil de faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres et comprenant un membre étudiant du conseil, procède à une enquête durant laquelle l'occasion est donnée à l'étudiant de présenter ses observations; l'étudiant peut être accompagné par une personne de son choix qui n'a pas droit de parole.

3.8 Dans les cas où le conseil de faculté, ou le comité formé par celui-ci, constate qu'une infraction a été commise, il impose une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.1. Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision du conseil ou du comité.

3.9 Dans les trente jours ouvrables qui suivent la date de l'expédition d'un avis l'informant qu'une sanction lui a été imposée, l'étudiant doit, s'il veut faire réviser cette décision, envoyer une demande motivée à cet effet sous pli recommandé ou certifié au secrétaire général de l'Université, conformément au paragraphe c de l'article 27.13 des statuts. Il peut alors demander la suspension provisoire de l'exécution de la sanction, conformément au paragraphe b de l'article 27.13 des statuts.

3.10 À la Faculté des arts et des sciences et à la Faculté de médecine, le comité exécutif de la faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres, exerce les attributions du conseil de faculté. Le comité exécutif ou le comité formé par celui-ci doit, selon le cas, s'adjoindre ou comprendre un membre étudiant du conseil.

3.11 Pour les étudiants inscrits dans un département ou une école rattachés au Comité exécutif de l'Université, le directeur exerce les attributions du doyen et le Comité de discipline prévu aux statuts, les attributions du conseil de faculté.

3.12 Le Comité de discipline prévu aux statuts exerce les attributions du conseil de faculté dans les cas suivants :

- a) le cas qui implique des étudiants provenant de différentes facultés;
- b) le cas qui implique à la fois un étudiant et un professeur ou une personne chargée de l'évaluation.

3.13 Pour l'application du présent règlement, le doyen peut désigner un représentant parmi les vice-doyens et le secrétaire de faculté.

III. DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

Article 4 - Transition

Le présent règlement s'applique aux infractions commises à compter du jour de son entrée en vigueur. La procédure qu'il prévoit s'applique également à la poursuite des infractions commises avant cette date et les sanctions qu'il prescrit sont applicables à ces mêmes infractions dans la mesure où elles sont plus douces que celles antérieurement prévues. Le présent règlement remplace le règlement no 30.3 de 1983.

Article 5 - Prescription

Le présent règlement s'applique également à l'étudiant qui a terminé ses études à l'Université depuis moins de dix ans.

Article 6 - Abandon de cours

Un étudiant à qui il est reproché d'avoir commis une infraction au présent règlement dans le cadre d'un cours ne peut abandonner ce cours tant qu'une décision n'a pas été rendue. Il pourra être autorisé à abandonner sans frais le cours à l'issue de la procédure disciplinaire s'il n'est pas reconnu coupable, même si les délais prévus pour le faire sont écoulés.

Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants

<http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html>

DÉFINITION

On entend par « Membre de la communauté universitaire » : les officiers de l'Université et de ses facultés, les étudiants, les membres du personnel enseignant et les autres employés de l'Université.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique aux étudiants et aux membres du personnel enseignant.

DISPOSITIONS

Article 1

Nul ne peut entraver ou contribuer à entraver l'exercice d'une fonction ou la tenue d'une activité universitaire, notamment les réunions des corps universitaires, des personnes ou des organismes, le fonctionnement des services ou l'administration des affaires de l'Université.

Article 2

Nul ne peut, sans justification, empêcher, entraver ou contribuer à entraver la libre circulation des personnes sur le campus, dans les immeubles de l'Université ou dans tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université.

Article 3

Nul ne peut porter atteinte aux libertés et aux droits d'un membre de la communauté universitaire. Il est notamment interdit de :

- a) faire preuve de violence ou proférer des menaces à l'égard d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités;
- b) empêcher, sans justification, un membre de la communauté universitaire ou l'un de ses invités d'accéder au campus de l'Université ou à tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université;
- c) harceler un membre de la communauté universitaire à cause de l'un des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne.

Article 4

Nul ne peut se conduire d'une façon harcelante, perturbatrice ou abusive de nature :

- a) à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne de même qu'à sa réputation, ou
- b) à affecter de façon indue le fonctionnement académique ou administratif de l'Université ou de l'une de ses unités.

Article 5

Nul ne peut, dans le cadre d'activités de recherche, délibérément induire en erreur les membres de la communauté scientifique ou toute autre personne, ou encore tirer un avantage indu d'une situation liée à des activités de recherche.

Article 6

Nul ne peut porter atteinte aux biens de l'Université, ni sur le campus ni dans un lieu sous la responsabilité de l'Université, aux biens d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités. Il est notamment interdit de :

- a) voler, détruire ou endommager volontairement, ou détourner à son profit un bien de l'Université ou d'un membre de la communauté universitaire;
- b) obtenir de l'Université un avantage au moyen de fausses représentations, de faux documents ou de documents falsifiés;
- c) tenter de commettre un des actes mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus ou aider à le commettre.

Article 7

Toute personne qui enfreint le présent règlement est passible de réprimande, de suspension ou de renvoi de l'Université.

Article 8

Toute plainte relative à l'application du présent règlement est déposée auprès du recteur qui, le cas échéant, en saisit le Comité de discipline.

Par exception, toute plainte de harcèlement sexuel est d'abord déposée au Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel.

Article 9

Le Comité de discipline, formé par le Comité exécutif conformément aux statuts, impose s'il y a lieu les sanctions prévues à l'article 7. Lorsqu'il est saisi d'une plainte, il doit la traiter dans le respect des règles d'équité procédurale. Il rend une décision écrite et motivée.

Article 10

Le doyen ou le directeur d'un département, dans le cas d'une faculté départementalisée, peut interdire à une personne l'accès à certains lieux ou lui interdire de participer à une ou plusieurs activités lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que, dans les circonstances, sa présence peut entraîner un préjudice sérieux à la sécurité des personnes ou des biens.

Ces interdictions s'appliquent tant que la situation le justifie; et, si le Comité de discipline est saisi de la question, il décide de leur maintien ou de leur levée. En ce cas, le Comité de discipline doit se réunir dans les meilleurs délais.

LISTE DES MICROPROGRAMMES DE 2^e CYCLE

Les microprogrammes donnent droit à une attestation.

ART ET SCIENCES

Administration sociale
Analyse criminologique
Communication dans les organisations en changement
Communication politique
Compétences professionnelles
Dynamique des relations du travail
Études internationales
Géomatique et analyse spatiale
Gestion de la diversité dans les organisations
Gestion stratégique des ressources humaines
Intervention criminologique
Méthodologies d'analyse sociologique
Perspectives internationales en relations industrielles
Psychoéducation
Santé et mieux-être au travail
Société, politiques publiques et santé
Statistiques sociales

DROIT

Common Law nord-américaine
Droit des affaires
Droit des technologies de l'information
Droit et travail
Droit international

KINÉSIOLOGIE

Kinésiologie

MÉDECINE

Administration des services de santé
Bioéthique
Échocardiographie transoesophagienne péri-opératoire (ÉTO)
Épidémiologie et contrôle des infections
Ergothérapie
Éthique clinique pédiatrique
Formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Génétique médicale
Gestion de la qualité en santé
Gestion du changement et responsabilité populationnelle
Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Mobilité et posture
Nutrition
Petite enfance et approche interprofessionnelle
Pharmacogénomique
Pharmacologie clinique
Recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction
Rééducation périnéale et pelvienne
Résonance magnétique – abdominovasculaire

Résonance magnétique – musculosquelettique
Résonance magnétique – neuroradiologie
Santé communautaire
Santé environnementale et santé au travail
Santé mondiale
Santé publique

MÉDECINE VÉTÉRAIRE

Médecine des animaux de compagnie
Interface animal-homme-environnement et santé
Interventions en santé publique vétérinaire

OPTOMÉTRIE

Basse vision
Informatique adaptée en déficience visuelle

PHARMACIE

Pharmacien – maître de stage
Pharmacogénomique
Soins pharmaceutiques

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Administration de l'éducation
Administration des systèmes d'éducation et de formation
Approfondissement en administration de l'éducation
Didactique
Didactique et intégration des matières
Éducation
Évaluation des compétences
Formation à l'enseignement postsecondaire
Gestion du changement en éducation
Insertion professionnelle en enseignement
Intégration pédagogique des TIC
Orthodidactique du français
Orthodidactique des mathématiques
Orthopédagogie - élèves handicapés
Orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement
Pédagogie universitaire des sciences de la santé
Soutien à l'apprentissage
Soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers

SCIENCES INFIRMIÈRES

Développement des pratiques infirmières
Leadership et gestion des services infirmiers
Prévention et contrôle des infections
Soins palliatifs et fin de vie

THÉOLOGIE ET SCIENCES DES RELIGIONS

Santé, spiritualité et bioéthique
Sciences des religions
Théologie
Théologie pratique

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

INTRODUCTION L'aménagement est l'intervention humaine sur le cadre de vie des sociétés et des individus de l'objet jusqu'au bâtiment, à la ville et à la région. Cette intervention porte à la fois sur le milieu construit et sur l'environnement naturel et vise autant la conservation et la mise en valeur des milieux existants que la création de nouveaux milieux. Elle exige ainsi la contribution des professionnels que sont l'architecte, l'architecte paysagiste, le designer industriel, le designer d'intérieur et l'urbaniste. De plus, dans le contexte d'une société toujours en évolution, ces professionnels doivent s'appuyer sur le développement de nouveaux champs de connaissance et de nouvelles stratégies. C'est pourquoi la Faculté de l'aménagement non seulement forme des professionnels dans les disciplines de l'aménagement, mais contribue également à l'évolution de ces disciplines en encourageant la recherche, en particulier aux études supérieures, et en se dotant d'outils, informatiques notamment, indispensables à sa double vocation de formation professionnelle et de milieu de recherche.

Créée en 1968, la Faculté de l'aménagement était à l'origine constituée de deux départements : l'École d'architecture, fondée en 1959, et l'Institut d'urbanisme, fondé en 1961. Elle s'est dotée de deux nouveaux départements en 1978 : l'École d'architecture de paysage et l'École de design industriel. Aujourd'hui, la Faculté compte quelque 60 professeurs réguliers et plus de 1 400 étudiants. Y sont dispensés 15 programmes répartis sur les trois cycles d'études universitaires. Ces programmes sont les suivants :

- deux baccalauréats préprofessionnels, un en sciences, architecture; l'autre en architecture de paysage;
- des baccalauréats professionnels en design industriel, en design d'intérieur et en urbanisme;
- des mineures en design des jardins et en urbanisme;
- une M. Sc. A. (aménagement) qui regroupe quatre options, à savoir : aménagement; conservation de l'environnement bâti; design et complexité; montage et gestion de projets d'aménagement;
- une maîtrise individualisée (M. Sc. A) en design urbain;
- des maîtrises professionnelles en architecture, en architecture de paysage et en urbanisme;
- des D.É.S.S. en design de jeux; en gestion urbaine pour les pays en développement; en montage et gestion de projets d'aménagement;
- enfin, un Ph. D. en aménagement.

Avec une vingtaine d'unités de recherche, dont quatre chaires et de nombreuses collaborations avec des groupes associés, la Faculté de l'aménagement constitue un pôle de recherche offrant une diversité de champs d'études porteurs dans les disciplines de l'aménagement. L'étendue de la recherche représente, pour les étudiants de la Faculté de l'aménagement, un atout de taille dans un contexte où le développement de nouveaux savoirs est garant de la richesse de la formation.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
www.ame.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École d'architecture de paysage	4055	343-5867
École de design industriel	1037	343-7556
Institut d'urbanisme	3072	343-6865

DIRECTION

Doyen : Giovanni De Paoli

Vice-doyenne aux affaires académiques : Manon Guité
Vice-doyenne aux études supérieures : Tiitu Vaikla-Poldma
Vice-doyen à la recherche et secrétaire de faculté : Paul Lewis
Adjointe au doyen : Anne-Marie Labrecque
Directrice administrative : Natalie Cyr

Directrice de la bibliothèque : Isabelle Séguin

École d'architecture

Directrice : Anne Cormier
Responsable des admissions au 1^{er} cycle : Georges Adamczyk

École d'architecture de paysage

Directrice : Paula Meijerink

École de design industriel

Directeur: Philippe Lalande
Responsable du programme de design industriel : Denyse Roy
Responsable du programme de design d'intérieur : Tiitu Vaikla-Poldma
Responsable du D.É.S.S. en design de jeux : Louis-Martin Guay

Institut d'urbanisme

Directeur et responsable des admissions : Franck Scherrer

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Directrice : Anne Cormier

Professeurs titulaires

1-175-1-0 Baccalauréat en informatique

L'orientation générale comprend les segments 02 et 76, avec 54 Crédits obligatoires, 30 Crédits à option et 6 Crédits au choix. L'orientation COOP comprend les segments 02 et 77, avec 63 Crédits obligatoires dont 9 de stages, 21 Crédits à option et 6 au choix. Le cheminement honor comprend les segments 02 et 78 avec 51 Crédits obligatoires 33 Crédits à option et 6 Crédits au choix. La réussite des cours HEC 1001, 1002, 2100 et 3100 (2 cours du bloc 02Y et deux cours au choix) pourrait permettre d'intégrer la M. Sc. en technologies de l'information de HEC Montréal, sans propédeutique.

78 A - Commun pour tous les étudiants du programme

02 A - Obligatoire - 12 crédits - Programmation		
IFT	1015	Programmation 1, 2 crédits
IFT	1025	Programmation 2, 3 crédits

02 B - Obligatoire - 15 crédits - Notion générales

IFT	2015	Structures de données, 4 crédits
IFT	2035	Concepts des langages de programmation, 3 crédits

78 B - Propre au cheminement honor

8A - Option - minimum 3, maximum 12 crédits - Méthodes formelles		
IFT	2425	Introduction aux algorithmes numériques, 1 crédit
IFT	2455	Analyse numérique matricielle, 2 crédits
IFT	2505	Techniques d'optimisation 1, 4 crédits
IFT	3245	Simulation et modèles, 3 crédits
IFT	3395	Fondements de l'apprentissage machine, 2 crédits
IFT	3655	Modèles stochastiques, 3 crédits

8 B - Obligatoire - 3 crédits - Projet honor
IFT 4055 Projet informatique honor, 10 crédits

Georges Adamczyk, B. Sp. design 3D (UQAM), M. Sc. A. aménagement (Montréal)
Denis Bilodeau, B. Arch. (Laval), M. Sc. A. aménagement (Montréal), M. of arts (Columbia), Ph. D. architecture (Delft)
Christina Cameron, B.A. (Toronto), M.A. (Providence), Ph. D. histoire de l'art et de l'architecture (Laval), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti
Jean-Pierre Chupin, Arch. DPLG (Nantes), Dipl. Arch. 2 (Portsmouth), M. Arch. History and Theory (McGill), Ph. D. aménagement (Montréal)
Clément Demers, B. Arch. (Montréal), M. Sc. gestion de projet (UQAM)
Giovanni De Paoli, M. Sc. A. aménagement (Montréal), Dottore in architettura (Torino), Ph. D. aménagement (Montréal), doyen
Manon Guité, B. Arch., M. Urb. (Montréal), vice-doyenne aux affaires académiques
Jacques Lachapelle, B. Arch., M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. histoire (Laval)
Irena Latek, M. Arch. (Varsovie)
Alessandra Ponte, Dipl. Arch. (Venise), Dottore in architettura (Venise), en congé du 1^{er} janvier au 30 juin 2013
Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley)

Professeurs agrégés

Pierre Boyer-Mercier, B. Arch. (Montréal)
Anne Cormier, B. Sc. Arch., B. Arch. (McGill), C.E.A.A. arch. urbaine (Paris-Villemin)
Claudine Déom, B. Sc. urbanisme, M.A. histoire de l'art, Ph. D. histoire de l'art (UQAM), en congé du 1^{er} juin au 30 novembre 2013
Alan J. Knight, Dipl. Arch. (AA)
Gonzalo Lizarralde, Arch. (Javierana), M. Arch. (McGill), Ph. D. aménagement (Montréal)
Daniel Pearl, B. Sc. Arch., B. Arch. (McGill)
Temy Tidafi, Dipl. d'État en arch. (Alger), M. Sc. A., Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeurs adjoints

Manon Asselin, B. Sc. Arch., B. Arch., M. Arch. History and Theory (McGill)
Thomas Balaban, B. Sc. Arch., B. Arch. (McGill)
Valérie Mahaut, Licence Ing. civil Arch., D.É.A. sciences appliquées, Ph. D. sciences appliquées (UCL)
Nicholas Roquet, B.A. (McGill), B. Arch., M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. (McGill)

Professeurs associés

Pierre Boudon, Licence ès Lettres (Sorbonne), Doctorat (Nanterre), Doctorat d'état (Paris III)
Dinu Bumbaru, B. Arch (Montréal), M.A. (York, UK)
Jean-Louis Cohen, Arch. DPLG (UP6), D.É.A., Ph. D. histoire de l'art (EHESS)
Dan S. Hanganu, B. Arch. (Bucarest)

PROGRAMMES FACULTAIRES

Aménagement

M. Sc. A. (aménagement) 2-005-1-1

Options :

Aménagement
Conservation de l'environnement bâti
Design et complexité
Montage et gestion de projets d'aménagement

Ph. D. (aménagement) 3-005-1-0

M. Sc. A., maîtrise individualisée (design urbain) 2-960-1-1

D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) 2-005-1-2

Secrétariat des études supérieures : 514-343-2044

Responsable de la M. Sc. A. et du Ph. D. (aménagement) : Tiiu Vaikla-Poldma, vice-doyenne aux études supérieures : 514-343-2125

Responsable de l'option Conservation de l'environnement bâti : Claudine Déom : 514-343-6091

Responsable de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement : Clément Demers : 514-343-7420

Responsable de l'option Design et complexité : Pierre de Coninck : 514-343-7909,

Responsable de la M. Sc. A. individualisée (design urbain) : Alan Knight : 514-343-7696

Membres du Comité des études supérieures

Christophe Abrassart
Christina Cameron
Robert Kasisi
Michel Max Raynaud
Tiiu Vaikla-Poldma, présidente

Programme 2-005-1-1

M. Sc. A. (aménagement)

OBJECTIFS

OPTION AMÉNAGEMENT

Le programme vise à former des chercheurs et à encourager le développement de la multidisciplinarité, en proposant des problématiques inhérentes aux domaines de l'aménagement, qui touchent les dimensions sociales, culturelles et physiques.

OPTION CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur.

Ce programme multidisciplinaire s'adresse aux étudiants et aux professionnels de différentes formations liées à la conservation du patrimoine telles que l'architecture, l'histoire, l'urbanisme, la géographie et l'histoire de l'art. Il permet de bonifier la formation et l'expérience des candidats afin d'en faire des professionnels polyvalents, mettant à contribution leur expertise en conservation dans les projets d'aménagement, qu'ils soient à l'échelle du bâtiment, d'un site ou d'un secteur.

OPTION MONTAGE ET GESTION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le contenu des cours du programme proposé a comme objectif premier de fournir, à tous les futurs gestionnaires de projets, les connaissances nécessaires en vue de monter et de gérer un projet d'aménagement dans le respect de la qualité, du budget et des délais en vue de la satisfaction du client avec le produit fourni et avec les services professionnels rendus.

OPTION DESIGN ET COMPLEXITÉ

Ce programme a pour double objectif de former les candidats aux conditions, méthodes et exigences de la recherche scientifique, et de compléter leur expertise professionnelle. C'est la méthode préconisée, celle de « recherche-projet » qui est garante de l'atteinte de ce double objectif, dans la mesure où, d'une part, elle implique la rédaction d'un mémoire (objectif scientifique) et, d'autre part, grâce aux cours obligatoires à teneur principalement épistémologique et méthodologique, elle assure une préparation à l'intervention en situations complexes dans un contexte international (objectif professionnel). L'acquisition de ce surcroît de responsabilité professionnelle caractérise les designers éclairés qu'appelle notre condition actuelle et future.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- pour l'option Design et complexité, présenter un portfolio attestant la qualité de sa compétence professionnelle
- pour l'option Montage et gestion de projets d'aménagement, avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

2. Scolarité

La scolarité maximale de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement), un candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat.

4. Programme

OPTION AMÉNAGEMENT

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle
- 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI

Cheminement avec mémoire

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- un minimum de 24 crédits de cours de 2^e cycle dont 18 crédits de cours obligatoires, 3 crédits à option, 3 crédits au choix.
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec travail dirigé

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- 36 crédits de cours, dont au moins 30 crédits de 2^e cycle, dont 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 15 crédits à option, 3 à 9 crédits au choix.
- 9 crédits pour le travail dirigé.

OPTION MONTAGE ET GESTION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le programme de maîtrise avec travail dirigé comporte :

- un minimum de 39 crédits de cours répartis comme suit : 18 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix; au moins 33 de ces crédits doivent être de 2^e cycle
- 6 crédits de travail dirigé, de stage professionnel ou d'atelier.

OPTION DESIGN ET COMPLEXITÉ

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 45 crédits répartis

ainsi :

- 12 crédits (4 séminaires) de cours obligatoires ; 6 crédits (2 cours) de cours au choix en lien avec le domaine d'intérêt du candidat ; 21 crédits obligatoires attribués à la recherche et au projet, et réalisés sous la supervision d'un directeur de recherche ; 6 crédits consacrés à la rédaction d'un mémoire, qui peut prendre la forme d'un travail théorique ou d'un projet pratique s'appuyant sur un travail de recherche.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION AMÉNAGEMENT

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

AME	6500	Fondements théoriques de l'aménagement, 3 cr.
AME	6501	Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
AME	6502	Les méthodes de la recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

En accord avec son directeur, l'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

Cours facultaires

AME	6420	Séminaire de lectures dirigées I, 3 cr.
AME	6421	Séminaire de lectures dirigées II, 3 cr.

Cours en design

AME	6503	Recherche en design : enjeux et méthodes, 3 cr.
AME	6816	Problématiques en design contemporain, 3 cr.
AME	6817	Théories du projet, 3 cr.

Cours en architecture de paysage

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
AME	6144	Concept du paysage, 3 cr.

Cours en architecture

AME	6047	Industrialisation du bâtiment, 3 cr.
AME	6101	Travail dirigé 1, 3 cr.
AME	6210	Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
AME	6305	Séminaire en technologie du bâtiment, 3 cr.
AME	6310	Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.
AME	6311	Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
AME	6410	Atelier de recherche I, 3 cr.
AME	6411	Atelier de recherche II, 3 cr.
AME	6412	Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6605	Méthodologie de la modélisation, 3 cr.
ARC	6863	Laboratoire spécialisé en CAO, 3 cr.
ARC	6883	Formes architecturales et urbaines, 3 cr.

Cours en urbanisme

URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6742	Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
URB	6772	Évaluation environnementale de projets, 3 cr.
URB	6857	Financement international de l'habitat, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Bloc D – Recherche et mémoire (24 cr.)

AME	6810	Définition du sujet de recherche, 3 cr.
AME	6811	Définition de la méthode de la rech., 3 cr.
AME	6812	Cueillette des données, 3 cr.
AME	6813	Plan de rédaction de mémoire, 3 cr.
AME	6814	Mémoire, 12 cr.

OPTION CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI**Cheminement avec mémoire****Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

AME	6210	Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
AME	6310	Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.
AME	6311	Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
AME	6412	Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6431	Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.
AME	6502	Les méthodes de la recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

AME	6080	Stage en conservation, 6 cr.
AME	6144	Concept du paysage 3 cr.
AME	6232	Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
AME	6234	L'architecture canadienne avant 1940, 3 cr.
AME	6330	Conservation des bâtiments et ouvrages, 3 cr.
AME	6334	Conservation : matériaux et assemblages, 3 cr.
AME	6335	Conservation de l'enveloppe du bâtiment, 3 cr.
AME	6433	Questions de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6501	Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Bloc D – Recherche et mémoire (21 cr.)

AME	6810	Définition du sujet de recherche, 3 cr.
AME	6812	Cueillette des données, 3 cr.
AME	6813	Plan de rédaction de mémoire, 3 cr.
AME	6814	Mémoire, 12 cr.

Cheminement avec travail dirigé**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

AME	6210	Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
AME	6310	Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.
AME	6311	Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
AME	6412	Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6431	Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.

AME	6502	Les méthodes de la recherche, 3 cr.
-----	------	-------------------------------------

Bloc B – Obligatoire – Travail dirigé (9 cr.)

AME	6101	Travail dirigé 1, 3 cr.
AME	6102	Travail dirigé 2, 3 cr.
AME	6103	Travail dirigé 3, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

AME	6080	Stage en conservation, 6 cr.
AME	6144	Concept du paysage 3 cr.
AME	6232	Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
AME	6234	L'architecture canadienne avant 1940, 3cr.
AME	6330	Conservation des bâtiments et ouvrages, 3 cr.
AME	6334	Conservation : matériaux et assemblages, 3 cr.
AME	6335	Conservation de l'enveloppe du bâtiment, 3 cr.
AME	6433	Questions de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6501	Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
URB	6286	Histoire de l'urbanisme, 3 cr.
URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.

Bloc D – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

OPTION MGPA - MONTAGE ET GESTION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

AME	6043	Planification et élaboration des projets, 3 cr.
AME	6046	Planification et contrôle des ressources, 3 cr.
AME	6070	Montage juridique et financier de projet, 3 cr.
AME	6916	Gestion des parties prenantes, 3 cr.
HEC	6101	Dir. et leader. proj. (440999), 3 cr.
4-435-9-4 Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.		

Bloc B – Option (18 à 21 cr.)

AME	6047	Industrialisation du bâtiment, 3 cr.
AME	6412	Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6501	Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
AME	6850	Gestion de la construction, 3 cr.
AME	6920	Gestion projets internationaux, 3 cr.
HEC	6108	Syst.d'info.en gestion(470595), 3 cr.
HEC	6109	Gest.approv.et logist.(450195), 3 cr.
HEC	6110	Méth. et prat./négo. (404395), 3 cr.
URB	6287	Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 cr.
URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6772	Évaluation environnementale de projets, 3 cr.
URB	6857	Financement international de l'habitat, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires

de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Bloc D – Travail de fin d'études - travail dirigé ou stage ou atelier (6 cr.)

AME	6905	Stage professionnel, 6 cr.
AME	6911	Cellule de travail dirigé, 6 cr.
AME	6917	Atelier de gestion de projets urbains, 6 cr.

OPTION DESCO - DESIGN ET COMPLEXITÉ

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

AME	6501	Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
ou		
AME	6816	Problématiques en design contemporain, 3 cr.
AME	6503	Recherche en design : enjeux et méthodes, 3 cr.
AME	6815	Design et complexité, 3 cr.
AME	6817	Théories du projet, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

À choisir, avec l'accord obligatoire du directeur de recherche, parmi les cours universitaires disponibles, pour compléter les aspects de la recherche propres à un contenu particulier.

Bloc C – Recherche et mémoire (27 cr.)

AME	6616	Recherche 1, 3 cr.
AME	6617	Recherche 2, 3 cr.
AME	6618	Recherche 3, 3 cr.
AME	6619	Recherche 4, 3 cr.
AME	6620	Recherche-projet, 3 cr.
AME	6621	Recherche-projet, 3 cr.
AME	6622	Recherche-projet, 3 cr.
AME	6623	Mémoire, 6 cr.

Programme 3-005-1-0

Ph. D. (aménagement)

OBJECTIFS

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu aux études de 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours, dont 9 crédits obligatoires du niveau des études supérieures et 3 crédits au choix
- 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Séminaires obligatoires (9 cr.)

AME	7301	Séminaire de doctorat I, 3 cr.
AME	7302	Séminaire de doctorat II, 3 cr.
AME	7303	Séminaire de doctorat III, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Le cours au choix peut être suivi dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou à l'intérieur d'autres programmes de l'Université.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

AME	7101	Recension des écrits 1, 3 cr.
AME	7102	Recension des écrits 2, 3 cr.
AME	7103	Recension des écrits 3, 3 cr.
AME	7104	Cadre d'analyse 1, 3 cr.
AME	7105	Cadre d'analyse 2, 3 cr.
AME	7106	Cadre d'analyse 3, 3 cr.
AME	7107	Outils d'analyse 1, 3 cr.
AME	7108	Outils d'analyse 2, 3 cr.
AME	7109	Outils d'analyse 3, 3 cr.
AME	7110	Stratégie de recherche 1, 3 cr.
AME	7111	Stratégie de recherche 2, 3 cr.
AME	7112	Plan de la thèse, 3 cr.
AME	7113	Cueillette de données 1, 3 cr.
AME	7114	Cueillette de données 2, 3 cr.
AME	7115	Analyse de données 1, 3 cr.
AME	7116	Analyse de données 2, 3 cr.
AME	7200	Thèse, 30 cr.

Programme 2-960-1-1

M. Sc. A. individualisée (design urbain)

OBJECTIFS

Le but du programme est de former des spécialistes du design urbain aptes à intervenir dans des milieux urbains ciblés par des projets de requalification ou de revitalisation, à concevoir de nouveaux espaces urbains, tant au centre qu'en périphérie, à concevoir des ambiances urbaines et des lieux publics aux appropriations multiples. Ces compétences ont trait principalement à l'analyse de la forme urbaine, à la composition urbaine, à l'évaluation et à la gestion des projets, au travail en équipe multidisciplinaire. Elles s'appuieront sur une connaissance des processus de formation des ensembles urbains, vus dans une perspective historique et systémique. À la faveur d'une approche interdisciplinaire, l'accent est mis sur le développement d'une capacité d'analyse des ensembles urbains en vue de la formulation de diagnostics clairs, de même que sur l'élaboration de projets novateurs et sur leur suivi.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la M. Sc. A., maîtrise individualisée (design urbain), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'étude considéré

- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio
- soumettre deux lettres de recommandation, une lettre de motivation et un curriculum vitae (les pièces doivent être présentées en format papier et être acheminées directement à la Faculté de l'aménagement).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalents plein temps.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- 18 crédits d'ateliers et de séminaires spécialisés
- 12 crédits de cours portant sur la composition urbaine et sur les enjeux, le contexte et les processus
- 15 crédits alloués à la réalisation d'un travail dirigé terminal.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Ateliers et séminaires (18 cr.)

Diagnostic et cadre conceptuel du projet

- AME 6413 Atelier en design urbain 1, 6 cr.
 AME 6414 Séminaire en design urbain 1, 3 cr.

Élaboration et mise en forme du projet

- AME 6415 Atelier en design urbain 2, 6 cr.
 AME 6116 Séminaire en design urbain 2, 3 cr.

Bloc B – Composition urbaine (min. 3 cr.)

- AME 6144 Concept du paysage, 3 cr.
 URB 6751 Analyse du milieu, 3 cr.
 URB 6754 Formation de l'espace urbain, 3 cr.

Bloc C – Enjeux, contexte et processus (min. 3 cr.)

- AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.
 URB 6753 Méthodes et pratiques de design urbain, 3 cr.
 URB 6772 Évaluation environnementale de projets, 3 cr.

Bloc D – Activités dirigées (15 cr.)

- AME 6930 Préparation au projet final, 3 cr.
 AME 6931 Projet final, 9 cr.
 AME 6932 Séminaire en design urbain, 3 cr.

Programme 2-005-1-2

D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement)

OBJECTIFS

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire, à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

2. Scolarité

Dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité est d'un minimum de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3,0, le candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.É.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits dont 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix; 24 de ces crédits doivent être du niveau des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

- AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.
 AME 6046 Planification et contrôle des ressources, 3 cr.
 AME 6070 Montage juridique et financier de projet, 3 cr.
 HEC 6101 Dir. et leader. proj. (440999), 3 cr.
 4-435-9-4 Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.

Bloc B – Option (12 à 15 cr.)

- AME 6047 Industrialisation du bâtiment, 3 cr.
 AME 6410 Atelier de recherche 1, 3 cr.
 AME 6412 Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
 AME 6501 Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
 AME 6916 Gestion des parties prenantes, 3 cr.
 HEC 6108 Syst.d'info.en gestion(470595), 3 cr.
 HEC 6109 Gest.approv.et logist.(450195), 3 cr.
 HEC 6110 Méth. et prat./négo. (404395), 3 cr.
 URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 cr.
 URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
 URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
 URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.
 URB 6772 Évaluation environnementale de projets, 3 cr.
 URB 6857 Financement international de l'habitat, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires

de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Architecture

Maîtrise en architecture (M.Arch.)

2-010-1-0

Secrétariat du programme : 514-343-2236

Responsable du programme : Anne Cormier : 514-343-7287

Membres du Comité des études supérieures

Georges Adamczyk
Denis Bilodeau
Jean-Pierre Chupin
Anne Cormier, présidente
Irena Latek
Alessandra Ponte
Nicholas Roquet

Programme 2-010-1-0

Maîtrise en architecture (M. Arch)

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise fait le lien entre le monde de la pratique et le monde de la recherche. Favorisant les transactions intellectuelles entre les étudiants, les professeurs et les professionnels qui contribuent aux enseignements, la maîtrise amène l'étudiant à considérer la situation de projet comme un espace de redéfinition de l'architecture.

En complétant la M.Arch., les étudiants consolident les bases de leur formation en architecture, apprennent à maîtriser des aspects de la culture et de la pensée architecturale pour ainsi mieux cerner leurs propres intérêts dans la discipline de l'architecture. La maîtrise offre une formation qui donne accès au stage de trois ans dans la pratique. Le stage est régi par l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ). Il engage la responsabilité de l'OAQ et fait partie de la formation globale qui mène à la profession d'architecte. « Le stage est une période d'immersion dans un bureau d'architecte. En complément à la formation universitaire, il permet d'approfondir ses connaissances et de se familiariser avec les diverses facettes de la profession en vue d'atteindre l'autonomie nécessaire pour l'exercer. » (www.oaq.com/pratiquer_larchitecture/devenir_architecte/stage_obligatoire.html).

Le programme de Maîtrise en architecture comporte 45 crédits. Ce programme professionnel qui suit le programme pré-professionnel de Baccalauréat en sciences, Architecture est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord. " Au Canada, toutes les associations provinciales recommandent, comme préalable aux permis d'exercice, l'obtention d'un grade universitaire conféré par un programme professionnel accrédité. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture, accorde l'accréditation à deux niveaux de grades universitaires : le Baccalauréat en architecture et la Maîtrise en architecture. Un programme peut se voir octroyer un terme d'accréditation de cinq, trois ou deux ans, selon son degré de conformité aux normes de formation établies. Les programmes de Maîtrise peuvent être composés d'un grade préprofessionnel de 1er cycle et d'un grade professionnel de 2e cycle, lesquels, lorsque acquis successivement, constituent une formation professionnelle accréditée. Toutefois, pris isolément, le grade préprofessionnel n'est pas reconnu comme un grade accrédité. "

Durant le premier trimestre, les étudiants auront à choisir l'une des six orientations listées ci-dessous. Selon la demande, il est possible que les six orientations ne soient pas toutes offertes à chaque année et, également, que les étudiants soient invités à s'inscrire à un second choix.

Explorations en design architectural

Cette orientation pousse plus loin la démarche architecturale classique. Celle-ci est proposée comme un temps de recherche et de réflexion sur la génération des idées plutôt que sur la stricte composition. Elle est ouverte à des thématiques contemporaines, disci-

plinaires ou transversales. Cette orientation vise à permettre aux futurs architectes de se donner une démarche conceptuelle fondée sur la rigueur de la recherche en architecture et sur la capacité à développer une attitude réflexive dans leur pratique du projet.

Conservation de l'environnement bâti

Reliée à l'option Conservation de l'environnement bâti de la M.Sc.A. (aménagement), cette orientation cherche principalement à former les futurs architectes en fonction de ce marché en expansion qu'est la restauration, la rénovation et le recyclage des bâtiments selon une approche axée sur la culture des sociétés. Cette approche vise à assurer l'intégrité de la mise en valeur dans l'environnement bâti des éléments architecturaux et des significations culturelles léguées par les générations précédentes, tout en sauvegardant les énergies et les ressources.

Montage et gestion de projet d'aménagement

Reliée à l'option Montage et gestion de projets de la M.Sc.A. (aménagement), cette orientation vise à familiariser l'étudiant avec les stratégies et les moyens à mettre en oeuvre lors du montage et de la gestion de projets d'architecture. Il s'agit de permettre à l'étudiant d'élargir sa vision du rôle de l'architecte et d'accéder à de nouvelles pratiques touchant les décisions qui affectent la nature et la qualité des bâtiments tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Conception et modélisation assistées par ordinateur

Reliée à l'option Conception, modélisation et fabrication assistée par ordinateur de la M.Sc.A. (aménagement), cette orientation s'adresse aux étudiants qui veulent acquérir une connaissance approfondie de la nature et des possibilités des outils informatiques de la CAO et une capacité à développer des méthodes de travail professionnel plus productives. Elle vise donc l'assimilation des concepts algorithmiques préalables à l'utilisation courante des logiciels commerciaux et la compréhension de l'apport de l'informatique dans les tâches concernant la conception de l'environnement bâti.

Architecture urbaine

L'orientation en Architecture urbaine s'adresse aux étudiants qui veulent approfondir la conception des édifices basée sur l'étude des ensembles urbains. Elle permet de développer une approche et des méthodes qui sont générées par le rapport de l'édifice projeté avec la ville qui le reçoit en tenant compte de la transformation de celle-ci. Fondée sur les travaux de création et de recherche en architecture urbaine développés à l'École d'architecture, cette orientation ouvre aux étudiants la possibilité de faire du projet architectural un projet d'intervention rationnel et critique pour l'aménagement de la ville contemporaine.

Design et systèmes constructifs

L'orientation en Design et systèmes constructifs propose une approche innovante et intégrée de l'architecture en vue de la rendre accessible au plus grand nombre, par des technologies de reproduction mettant à contribution soit l'industrialisation, soit les ressources locales traditionnelles dans une perspective de développement durable. Issue des travaux de recherche de l'École d'architecture et appuyée par un réseau de ressources locales et internationales, cette approche permet aux étudiants de se donner des moyens et des méthodes pour travailler avec les intervenants de la construction en vue de maîtriser les procédés autant que les produits destinés à la réalisation de bâtiments performants.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Arch., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, B. Sc. (science, architecture ou design architectural) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design (baccalauréat en design de l'environnement) et pour lequel un cheminement spécifique est prévu. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, consulter le site web de l'École d'architecture.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres à temps plein ou d'un maximum de six trimestres dont les deux premiers à temps plein et les suivants à demi-temps.

3. Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

4. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- 36 crédits d'atelier et de cours obligatoires
- 6 crédits de cours à option dans une des orientations offertes.
- 3 crédits de cours au choix

Pour le candidat titulaire d'un baccalauréat en design de l'environnement, une formation préparatoire sera exigée, elle sera définie en fonction des cours du Baccalauréat en sciences, Architecture dont il n'aurait pas réussi l'équivalent dans sa formation antérieure.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Ateliers d'architecture (18 cr.)

- ARC 6812 Atelier d'architecture avancé 1, 6 cr.
 ARC 6813 Atelier d'architecture avancé 2, 6 cr.
 ARC 6814 Projet final, 6 cr.

Bloc B – Obligatoire – Théories (6 cr.)

- ARC 6822 Analyse de l'architecture contemporaine, 3 cr.
 ARC 6823 Préparation au projet final, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire – Pratiques (12 cr.)

- ARC 6832 Sécurité du bâtiment, 3 cr.
 ARC 6833 Pratique et gestion stratégique, 3 cr.
 ARC 6834 Financement et gestion des coûts, 3 cr.
 ARC 6844 Détails et intégration, 3 cr.

Bloc D – Option – Orientations (6 cr.)

L'étudiant doit choisir l'une des six orientations offertes et prendre, en plus de la section correspondante de l'atelier ARC 6813, deux des cours de 3 crédits qui les composent.

Bloc D₁ – Explorations en design architectural

- ARC 6853 Précédents et conception architecturale, 3 cr.
 ARC 6854 Études avancées en architecture, 3 cr.

Bloc D₂ – Conservation de l'environnement bâti

- AME 6210 Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
 AME 6330 Conservation des bâtiments et ouvrages, 3 cr.

Bloc D₃ – Montage et gestion de projets

- AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.
 AME 6046 Planification et contrôle des ressources, 3 cr.
 AME 6410 Atelier de recherche 1, 3 cr.
 AME 6916 Gestion des parties prenantes, 3 cr.

Bloc D₄ – Conception et modélisation assistées par ordinateur

- AME 6603 Théorie de la modélisation volumique, 3 cr.
 AME 6605 Méthodologie de la modélisation, 3 cr.

Bloc D₅ – Architecture urbaine

- ARC 6883 Formes architecturales et urbaines, 3 cr.
 ARC 6884 Territoire, paysage, architecture, 3 cr.

Bloc D₆ – Design et systèmes constructifs

- AME 6047 Industrialisation du bâtiment, 3 cr.

AME 6305 Séminaire en technologie du bâtiment, 3 cr.

Bloc E – Choix (3 cr.)

À choisir parmi les cours qui suivent, dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou dans ceux des autres universités montréalaises.

- ARC 6851 Séminaire de recherche 1, 3 cr.
 ARC 6852 Séminaire de recherche 2, 3 cr.
 ARC 6863 Laboratoire spécialisé en CAO, 3 cr.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Architecture de paysage

Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)

2-020-1-0

Information sur le programme : Lucie Perreault 514-343-6887

Programme 2-020-1-0

M. A. P. (architecture de paysage)

OBJECTIFS

Le but du programme est d'offrir aux étudiants la possibilité d'approfondir leurs connaissances en matière de paysage et leurs habiletés à établir des mesures, des mécanismes et des outils en vue d'évaluer, de conserver, de mettre en valeur, de développer et de gérer les paysages. À la fin de ses études, l'étudiant pourra intervenir dans tous les contextes et les échelles des projets de paysage, à le faire dans une perspective économiquement, écologiquement et sociologiquement responsable, à maîtriser la dimension paysagère des grands schémas d'aménagement tout autant que l'intervention sur la qualité concrète des espaces et l'intégration des opérations conjointes d'évaluation, de design, de planification et de gestion en matière de paysage.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la M. Sc. A., maîtrise individualisée (architecture de paysage), le candidat doit :

- a) satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- b) être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage
- c) être titulaire d'un diplôme de baccalauréat dans une discipline connexe à l'aménagement (architecture, urbanisme, design industriel, design de l'environnement, géographie, aménagement du territoire et agronomie)
- d) être titulaire d'un diplôme dans une discipline autre que l'aménagement et attester d'une expérience pertinente
- e) maîtriser le français et avoir une connaissance suffisante de l'anglais
- f) pour les candidats des catégories c) et d), des cours préparatoires pourraient être ajoutés au programme d'études.

2. Scolarité

Le programme est offert à temps plein et à demi-temps. La durée minimale est de 3 trimestres équivalents à temps plein. La durée maximale est de 9 trimestres.

3. Programme

Le programme comprend 33 crédits de cours, dont un minimum de 30 crédits du niveau des études supérieures, et 12 crédits attribués à un séminaire et à un travail dirigé de fin d'études.

Les 33 crédits de cours sont répartis de la manière suivante : 21 crédits obligatoires

(9 crédits d'atelier de séminaire, 6 crédits de cours théoriques et 6 crédits d'atelier correspondant à la concentration choisie, soit Design avancé en architecture de paysage, soit Aménagement et mise en valeur des grands paysages. L'étudiant pourra compléter 12 crédits à option ou 9 crédits à option et 3 crédits au choix (ouverture disciplinaire).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Atelier et séminaire (9 cr.)

APA	6002	Atel. caractérisation paysages, 6 cr.
APA	6011	Métho du projet de paysage, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Cadre conceptuel (min. 6 cr.)

AME	6501	Pratique des disciplines en aménagement, 3 cr.
APA	6001	Théories du paysage, 3 cr.

Bloc C – Option – Concentration – Approfondissement (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Un minimum de 6 crédits doit être choisi dans la concentration choisie par l'étudiant et un minimum de 3 crédits dans l'autre concentration.

Concentration A : Design avancé en architecture de paysage

APA	6003	Histoire, théories et pratiques, 3 cr.
APA	6005	Construction avancée/ paysage, 3 cr.
APA	6006	Développement durable/ paysage, 3 cr.

Concentration B : Aménagement et mise en valeur des grands paysages

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
APA	6007	Espaces naturels: aména./gest., 3 cr.
APA	6013	Génie végétal/phyto restaur., 3 cr.

Bloc D – Choix – Ouverture disciplinaire (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

Bloc E – Obligatoire – Atelier (min. 6 cr.)

L'étudiant doit suivre l'atelier associé à la concentration choisie.

APA	6009	Atelier de design avancé, 6 cr.
APA	6010	Atelier grands paysages, 6 cr.

Bloc F – Obligatoire – Activités dirigées (12 cr.)

APA	6012	Séminaire de fin d'études, 3 cr.
APA	6014	Travail dirigé de fin d'études, 9 cr.

ÉCOLE DE DESIGN INDUSTRIEL

Design

D.É.S.S. (design de jeux) 2-015-1-3

Pour renseignements : louis.martin.guay@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures

Luc Courchesne
Louis Martin Guay

Programme 2-015-1-3

D.É.S.S. (design des jeux)

OBJECTIFS

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents,

en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux, en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion. Il comprendra les aspects expérimentiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (design de jeux), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais
- soumettre une lettre de motivation personnelle, un curriculum vitae, deux lettres de références et, le cas échéant, un portfolio contenant des exemples de création de jeux ou de production multimédia, présentés sur support électronique (CD/DVD).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits, dont 24 crédits de cours obligatoires et 6 de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

DEJ	6000	Concepts fondamentaux des jeux, 3 cr.
DEJ	6001	Atelier de design de jeux 1, 3 cr.
DEJ	6002	Atelier de design de jeux 2, 6 cr.
DEJ	6003	Jeux, expériences et interactions, 3 cr.
DEJ	6004	Narration et jeux vidéo, 3 cr.
DEJ	6006	Plan et élab. des proj. en design de jeux, 3 cr.
DIN	6000	Design et approches systémiques, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

AME	6112	Significations culturelles des paysages, 3 cr.
AME	6151	Relations personne-environnement, 3 cr.
AME	6605	Méthodologie de la modélisation, 3 cr.
AME	6816	Problématiques en design contemporain, 3 cr.
AME	6817	Théories du projet, 3 cr.
ARC	6883	Formes architecturales et urbaines, 3 cr.
CIN	6011	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
COM	2571	Interfaces et scénarisation, 3 cr.
COM	6538	Communication, design et esthétique, 3 cr.

DEJ	6007	Prototypage en jeux vidéo, 3 cr.
IFT	6330	Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT	6840	Infographie 2D, 3 cr.
IFT	6843	Infographie 3D, 3 cr.
IFT	6845	Animation par ordinateur, 3 cr.
PHI	1255	Introduction à la philosophie de l'art, 3 cr.
PHI	3255	Esthétique contemporaine, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6753	Méthodes et pratiques de design urbain, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

DEJ	6005	Stage, 3 cr.
-----	------	--------------

INSTITUT D'URBANISME**Urbanisme****M. Urb. (urbanisme) 2-025-1-0****D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement) 2-026-1-0**

Options :

Habitat urbain
Environnement urbain

Pour renseignements : 514-343-5699

Membres du Comité des études supérieures

Marie Lessard
Franck Scherrer

Programme 2-025-1-0

M. Urb. (urbanisme)**OBJECTIFS**

L'urbanisme est un domaine d'intervention interdisciplinaire appliqué au territoire et à l'urbain. Programme professionnel donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec, la maîtrise en urbanisme (M.Urb.) est accréditée par l'*American Institute of Certified Planners* et reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (francophonie).

La M.Urb. prépare à une variété de pratiques professionnelles en urbanisme. Elle offre une formation centrée sur les savoirs et savoir-faire spécifiques au domaine, tout en proposant des cheminements spécialisés associés à deux thèmes fédérateurs, soit Urbanisme international et Aménagement de la ville post-carbone.

Le programme poursuit trois principaux objectifs : 1) offrir aux bacheliers en urbanisme la possibilité d'approfondir leurs connaissances et savoir-faire, notamment eu égard aux nouveaux enjeux urbains et aux pratiques en émergence; 2) permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir des connaissances et des méthodes et de développer des compétences dans le champ de l'urbanisme; 3) développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet d'intervention ou de recherche, dans des ateliers et en réalisant un travail dirigé ou un mémoire.

DESTINATAIRES

La M.Urb. s'adresse à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences sociales et humaines et des sciences naturelles et génie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Urb., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1^{er} cycle autres que d'urbanisme (ou d'un diplôme jugé équivalent) devront mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 3 crédits et un maximum de 15 crédits de cours d'initiation à l'urbanisme (bloc de cours identifié dans la structure du programme). Selon le nombre de crédits de cours d'initiation à l'urbanisme à suivre, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un trimestre. Ces cours sont préférablement suivis pendant la première année.

3. Scolarité

La scolarité du programme est d'un minimum de trois trimestres à temps plein ou d'un maximum de six trimestres, auxquels s'ajoute, le cas échéant, un trimestre supplémentaire associé aux cours d'initiation à l'urbanisme si ceux-ci totalisent 12 crédits ou plus.

4. Programme

Le programme est de 45 crédits répartis selon l'une des modalités suivantes :

- Avec travail de recherche dirigé : un minimum de 33 crédits de cours dont au moins 30 crédits de 2^e cycle (soit 21 crédits obligatoires et 12 crédits à option ou au choix) et 12 cr. de recherche et de rédaction d'un rapport.
- Avec mémoire : un minimum de 24 crédits de cours de 2^e cycle (soit 15 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits consacrés à un séminaire de recherche obligatoire) et 21 crédits de recherche et de rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Spécialisations**

Outre le programme général, deux spécialisations sont proposées et six cours à option sont identifiés pour chacune d'elles (mais sans mention dans le bulletin ou le diplôme). Ces spécialisations sont l'Urbanisme international et l'Aménagement de la ville post-carbone. Les cours à option associés à chacune de ces spécialisations sont les suivants :

Urbanisme international

URB	6742	Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
URB	6768	L'eau dans la ville, 3 cr.
URB	6774	Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.
URB	6850	Urbanisme international, 3 cr.
URB	6857	Financement international de l'habitat, 3 cr.

Aménagement de la ville post-carbone

URB	6743	Santé et environnement urbain, 3 cr.
URB	6767	Mobilité et accessibilité, 3 cr.
URB	6768	L'eau dans la ville, 3 cr.
URB	6770	Transport et ville, 3 cr.
URB	6774	Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.
URB	6778	Planification environnementale, 3 cr.

Modalité avec travail dirigé

Cours d'initiation à l'urbanisme (15 cr.)

INTRODUCTION

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'est taillée une place de choix en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est parmi l'une des seules du monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

BUREAU TÉL. : (514)

Pavillon Marguerite-d'Youville 2032 343-6437

DIRECTION

Doyenne : Francine Girard

Vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Johanne Goudreau

Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Chantal Cara

Vice-doyenne à la recherche et au développement à l'international : Hélène Lefebvre

Secrétaire de Faculté : Claire Chapados

Directrice des services administratifs : Sharon Harvie

Adjointe à la doyenne : Marie Routhier

Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Catherine Sarrazin

Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures : Suzanne Pinel

Responsable des programmes courts et de la formation continue : Jocelyne Labarre

Responsable des programmes de baccalauréat : Julie Ménard

Responsable de programmes de baccalauréat (campus Laval) : Camille Sasseville

Conseillère en développement de programme : Johanne Charland

Responsable du secteur clinique : Jocelyne Courchesne

Responsable des laboratoires d'enseignement : Haj Mohammed Abbad

Coordonnatrices des stages : Nicole Champagne, Sylvie Champagne, Dominique St-Jean, Hélène Gauthier, Isabelle Guay

FRAIS FACULTAIRES

Frais de gestion d'évaluation différée : 25 \$

Frais de révision des notes : 20 \$

Frais de laboratoire d'habiletés cliniques :

– 10 \$ pour chacun des cours SOI 1901, 1911, 2901, 2911, 3606, 3901

– 15 \$ pour chacun des cours SOI 1007, 1605, 2602, 2614, 2603, 3231

– 50 \$ pour chacun des cours SOI 1615, 1603

– 100 \$ pour chacun des cours SOI 1625, 2609.

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 20 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Professeures titulaires

Chantal Cara, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Colorado)

Claire Chapados, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. éducation (Laval)

Sylvie Cossette, Ph. D. sc. infirmières (McGill)

José Côté, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)

Danielle D'Amour, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)

Francine Ducharme, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)

Fabie Duhamel, M.N., Ph. D. Educational Psychology-Counseling (Calgary)

Louise Gagnon, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)

Hélène Lefebvre, M. Éd., Ph. D. éducation (Montréal)

Annette Leibing, Ph. D. anthropologie médicale (Hambourg)

Jacinthe Pepin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Rochester, N.Y.)

Lucie Richard, M. Sc. psychologie (Laval), Ph. D. santé communautaire (Montréal)

Bilkis Vissandjée, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Public Health (Michigan)

Professeurs agrégés

Marie Alderson, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Jean-Pierre Bonin, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)

Chantal Caux, M.A. didactique (Laval), Ph. D. santé publique (Montréal)

Damien Contandriopoulos, M. Sc. anthropologie, Ph. D. santé publique (Montréal)

Carl-Ardy Dubois, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (Montréal)

Sylvie Gendron, Ph. D. santé publique (Montréal)

Francine Girard, M. Sc. Nursing, Ph. D. Nursing, (Calgary)

Johanne Goudreau, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)

Caroline Larue, M. Éd. éducation, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)

Alain Legault, M.A. gérontologie (Sherbrooke), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Sylvie Le May, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)

Professeures adjointes

Marilyn Aita, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Laurence Bernard, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Anne Bourbonnais, M. Sc. sc. infirmières (Montréal et McGill), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Isabelle Brault, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (Montréal)

Véronique Dubé, M. Sc. sc. infirmières (Laval), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Marjolaine Héon, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Kelley Kilpatrick, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Marie-Josée Levert, Ph. D. psychologie (UQAM)

Denise Malo, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Géraldine Martorella, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Garcia Pilar Ramirez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (Montréal et McGill)

Professeures adjointes de formation pratique

Louise Andrée Brien, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Louise Francoeur, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Anne-Marie Martinez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Chargés d'enseignement

Amélie Blanchet Garneau, M. Sc. santé communautaire (Laval), Ph. D. (cand.) sc. infirmières, (Montréal)

Louise Boyer, M. Éd. andragogie (Montréal), Ph. D. (cand.) éducation, (Sherbrooke)

Arnaud Duhoux, M. Sc. santé communautaire, Ph. D. santé publique (cand.) (Montréal)

Christine Genest, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières, (Montréal)

Professeure invitée

Lucie Surprenant, M. Éd. (Montréal)

Professeurs associés

Line Beaudet, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Sean Clarke, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Michèle Deschamps, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. santé publique (Montréal)

Sylvie Dubois, M.B.A., M. Éd. (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Francine Gratton, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sociologie (UQAM)

Raymond Grenier, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. de l'éducation (Laval)

Ariella Lang, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Cécile Michaud, M. Sc. communications, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Michel Perreault, Ph. D. sociologie (Montréal)

Monique Rothan-Tondeur, Ph. D. santé publique (Paris 7)
 Odette Roy, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. de l'éducation (Montréal)
 Jocelyne St-Arnaud, Ph. D. philosophie (Montréal)

Professeures émérites

Evelyn Adam, Fabienne Fortin, Céline Goulet, Suzanne Kérouac, Louise Lévesque, Diane Pelchat, Nicole Ricard, Marie-Élisabeth Taggart, Marie-France Thibaudeau

Programme 1-630-1-1 Version 01

B. Sc. spécialisé en sciences infirmières, formation initiale J

Offert à l'automne au campus principal de Montréal

Offert à l'automne et à l'hiver au campus Laval

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1re année, 36 en 2e année et 32 ou 33 crédits en 3e année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À l'automne, l'étudiant s'inscrit au bloc A de l'un des segments 01, 02 et 03 et à l'hiver, il s'inscrit au bloc B des mêmes segments. L'inscription au segment 70 ou au segment 71 se fait au trimestre d'hiver de la 3e année.

Les cours « Expériences » et « Pratique de soins » visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau - Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

– tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;

– l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF) doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit - approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. L'évaluation en stage est notée selon les mentions « succès » ou « échec ». Les autres modalités sont évaluées selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison

d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Appel

Programme 1-630-1-8 Version 00

B. Sc. spécialisé en sciences infirmières, formation initiale J

Offert à l'automne au campus principal de Montréal

Offert à l'automne et à l'hiver au campus Laval

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1re année, 36 en 2e année et 32 ou 33 crédits en 3e année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

1re année : cours du segment 01

2e année : cours du segment 02

3e année : cours du segment 03

L'inscription au segment 70 ou au segment 71 se fait au dernier trimestre de la 3e année.

Les cours « Expériences » et « Pratique de soins », visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours offerts au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau - Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

– tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;

– l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «

Pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. L'évaluation en stage est notée selon les mentions « succès » ou « échec ». Les autres modalités sont évaluées selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Appel

L'étudiant n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourrait devoir suivre jusqu'à 15 crédits d'activités d'initiation à l'urbanisme, après évaluation de sa formation antérieure par la direction de l'Institut.

URB	6011	Atelier d'intégration, 3 cr.
URB	6286	Histoire de l'urbanisme, 3 cr.
URB	6287	Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 cr.
URB	6288	Gestion du territoire et géomatique, 3 cr.
URB	6289	Économie urbaine, 3 cr.

Bloc A – Cours fondamentaux obligatoires (15 cr.)

URB	6020	Atelier d'intervention, 6 cr.
URB	6279	Méthodes d'analyse, 3 cr.
URB	6280	Théorie de la planification, 3 cr.
URB	6291	Stratégies de mise en oeuvre, 3 cr.

Bloc B – Cours fondamentaux optionnels (max. 6 cr.)

URB	6729	Gouvernance métropolitaine, 3 cr.
URB	6754	Formation de l'espace urbain, 3 cr.

Bloc C – Cours à option thématiques (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

AME	6431	Mise en valeur des ensemble urbains, 3 cr.
URB	6740	Enjeux économiques urbains, 3 cr.
URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6742	Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
URB	6743	Santé et environnement urbain, 3 cr.
URB	6744	Planification et géomatique, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6753	Pratiques de design urbain, 3 cr.
URB	6767	Mobilité et accessibilité, 3 cr.
URB	6768	L'eau dans la ville, 3 cr.

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

URB 6772 Évaluation environnementale, 3 cr.
 URB **INTRODUCTION** 6773 Urbanisme, risques et enjeux urbains, 3 cr.
 URB 6776 Planification environnementale 2000 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). Elle exprime la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et les études supérieures. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté.
 URB 6782 Géographie structurale, 3 cr.
 URB 6790 Urbanisme international, 3 cr.
 URB 6857 Financement international de l'habitat, 3 cr.
 La Faculté est composée de 26 départements et écoles ainsi que de six centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté est également :
 URB 6770 Centre d'études de recherche, 3 cr.
 URB 155 programmes de stage en milieu professionnel, 3 cr.
 URB 103 programmes d'activités sportives, 3 cr.

Bloc E – Cours au choix (max. 6 cr.)
 Plus de 15 000 étudiants de premier cycle et plus de 4 000 aux cycles supérieurs ; Cours offerts en français à l'instar d'universités anglophones et de renommée internationale. Plus de 200 programmes d'enseignement attestés, validés et approuvés par le conseil de direction de l'institut.

Bloc F – Travail dirigé obligatoire (12 cr.)
 Une cinquantaine de centres de recherche et 34 centres et groupes de recherche. La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des universités diversifiées, les étudiants de cycles supérieurs sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.
 URB 6731 Recherche et rédaction du TD, 3 cr.
 URB 6732 Stratégies de recherche en TD, 3 cr.
 URB 6733 Recherche et rédaction du TD, 6 cr.

Modarité avec l'histoire

Cours d'initiation à l'urbanisme (14 cr.)

L'étudiant n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourrait devoir suivre jusqu'à 15 crédits d'activités d'initiation à l'urbanisme, après évaluation de sa formation antérieure.

Vice-doyens et bureau du secrétaire

Francis Courchesne, vice-doyen, Planification et infrastructures
 Virginie Allard-Caméus, adjointe au vice-doyen
 URB 6786 Histoire de l'urbanisme, 3 cr.
 Parina Saba, vice-doyen, Études Supérieures et affaires extérieures
 URB 6780 Histoire de l'urbanisme, 3 cr.
 URB 6780 Histoire de l'urbanisme, 3 cr.
 Isabelle Bouchard, adjointe au vice-doyen
 Michelle McKerral, vice-doyenne, Études de premier cycle
 URB 6780 Gestion du territoire et géomatique, 3 cr.
 URB 6288 Anne Sarrasin, adjointe à la vice-doyenne
 URB 6288 Économie urbaine, 3 cr.
 Laurent J. Lewis, vice-doyen, Recherche et création

Bloc W – Cours fondamentaux obligatoires (15 cr.)

Yves Courvas, Directeur de la formation
 Louise-Hélène Richard, vice-doyenne – Recrutement, communication et stratégie numérique
 URB 6020 Atelier d'intervention, 6 cr.
 URB 6279 Méthodes d'analyse, 3 cr.
 URB 6280 Sophie Archambault, adjointe à la vice-doyenne
 URB 6280 Pierre-Louis, vice-doyen de la formation
 URB 6280 Théorie de la planification urbaine
 URB 6291 Ginette Valois, adjointe au vice-doyen
 URB 6291 Stratégies de mise en oeuvre, 3 cr.
 Francis Gingras, Secrétaire de Faculté

Bloc B – Cours fondamentaux obligatoires (6 cr.)

URB 6728 Gouvernance métropolitaine, 3 cr.
 URB 6764 Directrice de la formation des spécialistes
 URB 6764 Directrice de la formation des spécialistes
 Annie Houle, adjointe – gestion financière

Bloc C – Cours à option thématiques (max. 12 cr.)

Martine Laviolette, adjointe – Ressources humaines
 AME 6431 Mise en valeur des ensemble urbains, 3 cr.
 URB 6740 Enjeux économiques urbains, 3 cr.

DIRECTION DES DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES

Département d'anthropologie, Bernard Bernier
 École de bibliothéconomie et des sc. de l'information : Clément Arsenault
 URB 6741 École de la famille de l'habitat urbain, 3 cr.
 Département de chimie : Robert Emery Prud'homme
 URB 6742 Santé et environnement urbain, 3 cr.
 URB 6742 Santé et environnement urbain, 3 cr.
 École de géomatique, Jean-Pierre et géomatique, 3 cr.
 Département de démographie : Thomas LeGrand
 Département d'études anglaises : Lianne Moyes
 Département de géographie : Patricia Martin
 Département d'histoire : Michael J. Carley
 Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Silvestra Mariniello
 Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Houari Sahraoui
 Département de linguistique et de traduction : Monique C. Cormier
 Département de littérature comparée : Simon Harel
 Département des littératures de langue française : Benoît Melançon
 Département de littératures et de langues modernes : Juan Carlos Godenzi

Département de mathématiques et de statistique : Jean-François Angers
 Département de philosophie : Louis-André Dorion
 Département de physique : Richard Leonelli
 École de psychoéducation : Sophie Parent
 Département de psychologie : Serge Larochelle
 École de relations industrielles : Jean Charest
 Département de science politique : Éric Montpetit
 Département de sciences biologiques : Marc Amyot
 Département de sciences économiques : Michel Poitevin
 École de service social : Dominique Damant
 Département de sociologie : Christopher McAll

SERVICE D'APUI À LA FORMATION INTERDISCIPLINAIRE ET À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE (SAFIRE)

Pavillon Lionel-Groulx
 3150, rue Jean-Brillant, C-1010
 Téléphone : 514-343-6521
 Courriel : info-safire@umontreal.ca
 www.safire.umontreal.ca

Le SAFIRE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants et les départements de la Faculté. Tel que son nom l'indique, il assume plusieurs responsabilités en matière de formation interdisciplinaire et de réussite aux études. Il est responsable de la gestion des programmes facultaires suivants, au 1^{er} cycle :

- Année préparatoire
- Programme d'accueil en sciences
- Actualisation de formation
- Compléments de formation
- Minure arts et sciences.

Il est par ailleurs impliqué dans la gestion administrative de programmes facultaires d'études supérieures :

- Administration sociale
- Arts, création et technologies
- Compétences professionnelles
- Environnement et développement durable
- Études internationales
- Journalisme
- Muséologie
- Sciences humaines appliquées
- Société, politiques publiques et santé.

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE SERVICE EN INFORMATIQUE (DESI)

Pavillon André-Aisenstadt
 2920, chemin de la Tour, local 2194
 Téléphone : 514-343-5805
 Télécopieur : 514-343-5834
 Courriel : information-desi@iro.umontreal.ca
 www.desi.umontreal.ca

La Direction de l'enseignement de service en informatique offre des cours d'informatique aux étudiants de l'Université de Montréal. Ces cours sont également offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique. Elle est rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) et offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en formation à l'Internet, en initiation au multimédia et en informatique spécialisée.

De nombreux programmes réguliers incluent des cours de la DESI. Il est également possible de s'inscrire à l'un des programmes courts (12 à 15 crédits) de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) ou au Certificat en informatique appliquée (30 crédits) offert par le DIRO. Au terme de ces programmes, composés en tout ou en partie de cours offerts par la DESI, l'étudiant obtient une attestation d'études officielle.

Les cours de la DESI sont dispensés sur le campus de l'Université de Montréal.

CENTRE DE LANGUES

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1134
Téléphone : 514-343-7580

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, d'espagnol, de grec moderne, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. La plupart des cours de langue privilégient la communication orale et écrite et quelques cours visent une spécialisation, notamment les cours de lecture de textes en allemand ou en anglais. L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Depuis l'automne 2010, la plupart des cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Les cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés et des Écoles affiliées. Selon la structure du programme suivi, un cours de langue est considéré comme cours obligatoire, à option, au choix ou hors programme. Les étudiants en scolarité de maîtrise ou de doctorat peuvent suivre des cours de langue sans frais supplémentaires. Il est aussi possible de s'inscrire à un cours de langue comme étudiant libre, sans être inscrit à un programme.

Responsables des cours

Langue allemande : Hildegard Grüter, Ph. D. littérature allemande (Montréal)
Langue anglaise : Sorel Friedman, Ph. D. littérature comparée (McGill), **lauréate du Prix 3M du Canada pour l'excellence en enseignement**
Langue arabe : Ammar Medfaï, Ph. D. sciences du langage (Lumière-Lyon 2)
Langue catalane : Éric Viladrich Castellanas, M.A. en langue et culture et littérature catalanes (Université Rovira i Virgili de Catalogne)
Langue chinoise : Huijun Zhou, Ph. D. études françaises (Sherbrooke)
Langue espagnole : Danielle Vaillancourt, M.A. didactique (Montréal), B.A. études hispaniques (Montréal)
Langue italienne et Responsable de l'animation et de la coordination académique : Gabriella Lodi, Ph. D. études françaises (Montréal), M.A. langues et littératures étrangères (Turin)
Langue japonaise : Michel Richard, M.Sc. Anthropologie (Montréal), Certificat en langue japonaise (Japan Foundation, Japanese Language Institute)
Le Centre d'études classiques gère tout ce qui touche les langues anciennes (grec ancien et latin classique).

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

www.fas.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514
Pavillon Lionel-Groulx	C-1134	343-6521
Centre canadien d'études allemandes et européennes Pavillon 3744, rue Jean-Brillant www.cceae.umontreal.ca	525	343-6763
Centre d'études classiques Pavillon 3744, rue Jean-Brillant www.cetcl.umontreal.ca	520	343-6486
Centre d'études de l'Asie de l'Est Pavillon 3744, rue Jean-Brillant www.cetase.umontreal.ca	420	343-6486
Centre d'études des religions de l'Université de Montréal Pavillon Marguerite-d'Youville 2375, Ch. de la Côte-Sté-Catherine www.cerum.umontreal.ca	5043	343-2425
Centre d'études médiévales Pavillon 3744, rue Jean-Brillant www.cetmed.umontreal.ca	515	343-6486

Département d'anthropologie Pavillon Lionel-Groulx www.anthro.umontreal.ca	C-3006	343-6111 p. 1293
Département de chimie Pavillon Roger-Gaudry www.chimie.umontreal.ca	D-611 ou D-613	343-6111 p. 3830
Département de communication Pavillon Marie-Victorin www.com.umontreal.ca	B-426	343-6111 p. 5434
Département de démographie Pavillon Lionel-Groulx www.demo.umontreal.ca	C-5008	343-6111 p. 1971
Département d'études anglaises Pavillon Lionel-Groulx www.etang.umontreal.ca	C-8132	343-5736
Département de géographie 520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine www.geog.umontreal.ca	322	343-6111 p. 37425
Département d'histoire Pavillon Lionel-Groulx www.hst.umontreal.ca	C-6128	343-6111 p.5859
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques Pavillon Lionel-Groulx 1 ^{er} cycle 2 ^e et 3 ^e cycles www.histart.umontreal.ca	C-2150 C-2153	343-6111 p. 3679 p. 3678
Département d'informatique et de recherche opérationnelle Pavillon André-Aisenstadt www.iro.umontreal.ca	2143	343-6111 p. 3492
Département de linguistique et de traduction Pavillon Lionel-Groulx Linguistique Traduction www.ling.umontreal.ca	C-9001 C-9137	343-2061 343-2061
Département de littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx www.liitco.umontreal.ca	C-8137	343-7255
Département des littératures de langue française Pavillon Lionel-Groulx www.littfra.umontreal.ca	C-8016	343-6223
Département de littératures et de langues modernes Pavillon Lionel-Groulx www.littlm.umontreal.ca	C-8092	343-6512
Département de mathématiques et de statistique Pavillon André-Aisenstadt www.dms.umontreal.ca	5186	343-6111 p. 1695
Département de philosophie 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4 ^e étage www.philo.umontreal.ca	410	343-6111 p. 1340
Département de physique Pavillon Roger-Gaudry www.phys.umontreal.ca	D-428	343-6111 p. 3168

Département de psychologie Pavillon Marie-Victorin www.psy.umontreal.ca	D-421	343-7473 343-6111 p. 6489
Département de science politique Pavillon Lionel-Groulx 2 ^e et 3 ^e cycles	C-4016	343-6111 p. 54792
Département de sciences biologiques Pavillon Marie-Victorin www.bio.umontreal.ca	D-219	343-6111 p. 1205
Département de sciences économiques Pavillon Lionel-Groulx www.sceco.umontreal.ca	C-6006	343-7213
Département de sociologie Pavillon Lionel-Groulx www.socio.umontreal.ca	C-5118	343-6111 p. 3770
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information Pavillon Lionel-Groulx www.ebsi.umontreal.ca	C-2004	343-6044
École de criminologie Pavillon Lionel-Groulx Criminologie	C-4134	343-6111 p. 40891
Microprogrammes et 3 ^e cycle www.crim.umontreal.ca	C-4113	343-6111 p. 40565
École de psychoéducation Pavillon Marie-Victorin www.psyced.umontreal.ca	C-466	343-6111 p. 2540
École de relations industrielles Pavillon Lionel-Groulx www.eri.umontreal.ca	C-7059	343-6111 p. 1265 p. 1266
École de service social Pavillon Lionel-Groulx www.esersoc.umontreal.ca	C-7118	343-6605
Programmes bidisciplinaires Communication politique Pavillon Marie-Victorin	B-401	343-6111 p. 5029
Programmes facultaires		
Microprogramme Compétences professionnelles Pavillon Lionel-Groulx	C-5052	343-5875
Programme D.É.S.S. Arts, création et technologies Pavillon Marie-Victorin	B 432	343-6111 p. 55511
Programme D.É.S.S. Environnement et développement durable 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4 ^e étage	402	343-6848
Programme D.É.S.S. Journalisme Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7351
Programme de doctorat en sciences humaines appliquées Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7165

Programme de maîtrise en muséologie Pavillon Lionel-Groulx	C-2112	343-5713
Programmes d'administration sociale Pavillon Lionel-Groulx	C-7112	343-7224
Programmes d'études internationales Pavillon Lionel-Groulx	C-5057	343-7877
Programmes Société, politiques publiques et santé Pavillon Lionel-Groulx	C-5116	343-6111 p. 3770
Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante Pavillon Lionel-Groulx www.safire.umontreal.ca	C-1010	343-6521
Année préparatoire; Actualisation de formation; Compléments de formation; Mineure arts et sciences; Programme d'accueil en sciences		
Centre des langues Pavillon Lionel-Groulx	C-1134	343-7580
Cours de langue allemande; anglaise; arabe; catalane; chinoise; espagnole; grecque moderne; italienne; japonaise; portugaise, russe www.centre-de-langues.umontreal.ca		

DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE

Anthropologie

M. Sc. **2-050-1-0**

Ph. D. **3-050-1-0**

Responsable des programmes : Michelle Drapeau, 514-343-6490
Secrétariat : 514-343-6560

Membres du Comité des études supérieures

Adrian Burke
Michelle Drapeau, présidente
Sylvie Fortin
Louise I. Paradis
Bob W. White

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Bernard Bernier

Professeurs titulaires

Bernard Bernier, Ph. D. (Cornell)
Ariane Burke, Ph. D. (New York)
Bernard Chapais, Ph. D. (Cambridge)
Claude Chapdelaine, Ph. D. (Montréal)
Robert Crépeau, Ph. D. (Montréal)
Guy Lanoue, Ph. D. (Toronto)
John Leavitt, Ph. D. (Chicago)
Brad A. Loewen, Ph. D. (Laval)
Deirdre Meintel, Ph. D. (Brown University)
Mariella Pandolfi, D. (E.H.E.S.S., Paris)
Louise I. Paradis, Ph. D. (Yale)

Daniel Pérusse, Ph. D. (Montréal)
 Kevin Tuite, Ph. D. (Chicago)
 Bob White, Ph. D. (McGill)

Professeurs agrégés

Karine Bates, Ph. D. (McGill)
 Marie-Pierre Bousquet, Ph. D. (Laval et Paris X-Nanterre)
 Adrian Burke, Ph. D. (SUNY, Albany)
 Michelle Drapeau, Ph. D. (Missouri-Columbia)
 Nathalie Fernando, Ph. D. (Paris IV)
 Sylvie Fortin, Ph. D. (Montréal)
 Jorge Pantaleon, Doctorat (Federal do Rio do Janeiro)
 Isabelle Ribot, Ph. D. (Cambridge)

Professeures adjointes

Ingrid Hall, Doctorat (Paris X-Nanterre)
 Luke Fleming, Ph. D. (Pennsylvanie)
 Pierre Minn, Ph.D. (McGill)

Professeurs associés

Daniel Côté, Ph. D. (Montréal)
 Lomomba Emongo, Ph. D. (ULB)
 Josiane Le Gall, Ph. D. (Montréal)
 Alexis Mantha, Ph. D. (Montréal)
 Yves Monette, Ph. D. (Laval)
 Françoise-Romaine Ouellette, Ph. D. (Montréal)
 Paul Tolstoy, Ph. D. Doctorat (Paris 1-Sorbonne)
 Jean-Michel Vidal, Ph. D. (Montréal)

Professeures invitées

Ulrich Ufer, Ph. D. (E.H.E.S.S., Paris-Stuttgart)
 Hendrik Van Gijsegheem, Ph. D. (UCSB, Californie)

Chercheurs invités

Christian Gates St-Pierre, Ph. D. (Montréal)
 Élisabeth Papineau, Ph. D. (Montréal)
 Célia Rojas Viger, Ph. D. (Montréal)
 Karine Taché, Ph. D. (Simon Fraser University, CB)

Professeures émérites

Pierre Beaucage
 Gilles Bibeau

Programme 2-050-1-0

M. Sc. (anthropologie)

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en anthropologie vise à préparer l'étudiant à la recherche, à l'enseignement et prépare son implication dans des milieux de travail divers (ONG, CLSC, musées, agences de coopération internationale, certains ministères gouvernementaux, etc.).

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (anthropologie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours (un minimum de 12 crédits de cours de 2^e cycle dont 9 crédits de cours en anthropologie)
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

Ethnologie

ANT	6020	Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.
ANT	6030	Séminaire: changement social et culturel, 3 cr.
ANT	6037	Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
ANT	6038	Étude de la religion et modernité, 3 cr.
ANT	6046	Domination et mouvements indiens, 3 cr.
ANT	6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ANT	6100	Séminaire d'ethnologie, 3 cr.
ANT	6110	Musique d'Afrique subsaharienne, 3 cr.
ANT	6117	Globalisation, culture et identités, 3 cr.
ANT	6118	Anthropologie de l'espace, 3 cr.
ANT	6120	Violences contemporaines, 3 cr.
ANT	6124	Anthropologie du patrimoine, 3 cr.
ANT	6125	Idéologies, mémoires et histoires, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
ANT	6127	Anthropo. de la consommation, 3 cr.
ANT	6150	Théories de la rencontre, 3 cr.
ANT	6154	Théories en anthropologie médicale, 3 cr.
ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ANT	6156	Anthropologie/éthiques/santé, 3 cr.
ANT	6160	Cultures, justice et droits, 3 cr.
ANT	6815	Corps, pouvoirs et résistance, 3 cr.

Archéologie

ANT	6200	Séminaire d'archéologie, 3 cr.
ANT	6213	Les sociétés complexes préétatiques, 3 cr.
ANT	6220	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs, 3 cr.
ANT	6230	Archéologie du paysage, 3 cr.
ANT	6232	Les grandes civilisations préhistoriques, 3 cr.
ANT	6235	Archéologie du navire, 3 cr.
ANT	6245	Archéologie des matériaux, 3 cr.
ANT	6264	Tendances actuelles en archéologie, 3 cr.
ANT	6268	Les grands problèmes archéologiques, 3 cr.
ANT	6880Z	Archéologie du Nord-Est américain I, 3 cr.
ANT	6881	Mésoamérique ancienne, 3 cr.
ANT	6882	Archéologie du Nord-Est américain II, 3 cr.

Anthropologie biologique

ANT	6400	Séminaire de bioanthropologie, 3 cr.
ANT	6455	Biogénétique du comportement humain, 3 cr.
ANT	6456	Anthropologie, biologie et comportement, 3 cr.
ANT	6463	Paléanthropologie, 3 cr.
ANT	6470	Interdisc. en bioarchéologie, 3 cr.

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCONOMIE ET DES SCIENCES DE L'INFORMATION

Ethnolinguistique

ANT	6600	Séminaire d'ethnolinguistique, 3 cr.
ANT	6611	Dynamique sociolinguistique, 3 cr.
ANT	6626	Mythe et poétique, 3 cr.
ANT	6635	Langage de femmes, langage d'hommes, 3 cr.

Problématiques spécifiques

ANT	6700	Problèmes actuels en anthropologie, 3 cr.
ANT	6810	Séminaire d'anthropologie, 3 cr.

Bloc B – Choix (0 à 6 cr.)

Soit un cours du 1^{er} cycle et un séminaire à l'extérieur du Département d'anthropologie, soit un séminaire à l'extérieur du Département d'anthropologie, soit un cours de 1^{er} cycle.

Bloc C – Choix (0 à 6 cr.)

ANT	6802	Travaux pratiques, 3 cr.
ANT	6806	Pratique de terrain, 3 cr.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

ANT	6910	Séminaire de rédaction de mémoire, 3 cr.
ANT	6915	Mémoire, 27 cr.

Programme 3-050-1-0

Ph. D. (anthropologie)

OBJECTIFS

Le programme de doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs et des enseignants dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie préhistorique, anthropologie biologique et ethnolinguistique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal
- voir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte :

- 6 crédits obligatoires de cours de doctorat
- 1 crédit d'atelier de rédaction
- 83 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- peut comporter des cours préparatoires selon les besoins du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ANT	7805	Séminaire de doctorat, 3 cr.
ANT	7810	Pratiques professionnelles, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (84 cr.)

ANT	7919	Atelier de rédaction, 1 cr.
ANT	7920	Thèse, 83 cr.

Sciences de l'information

Maîtrise (M.S.I.) **2-055-1-2**

Maîtrise (M.S.I.) - Recherche **2-055-1-3**

Ph. D. **3-055-1-0**

Responsable des programmes : Clément Arsenault, 514-343-7400

Membres du Comité des études supérieures

Clément Arsenault, président
Vincent Larivière
Éric Leroux
Yves Marcoux

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Clément Arsenault

Professeur titulaire

Réjean Savard, M. Bibl. (Montréal), Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Clément Arsenault, M.L.I.S. (McGill), Ph. D. (Toronto)
Pierrette Bergeron, M.B.S.I. (Montréal), Ph. D. (Syracuse)
Lyne Da Sylva, Ph. D. linguistique (Montréal)
Christine Dufour, Ph. D. (Montréal)
Dominic Forest, Ph. D. informatique cognitive (UQÀM)
Michèle Hudon, M. Bibl. (Montréal), Ph. D. (Toronto)
Yvon Lemay, Ph. D. histoire de l'art (Laval)
Éric Leroux, Ph. D. histoire, M.B.S.I. (Montréal)
Yves Marcoux, Ph. D. informatique (Montréal)
Sabine Mas, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Marie Demoulin, Licence en droit (U. de Liège), Doct. sciences juridiques (U. de Namur en voie d'obtention)
Nadine Desrochers, Ph. D. lettres françaises (Ottawa), M.L.I.S. (Western)
Audrey Laplante, Ph. D. (McGill)
Vincent Larivière, M.A. histoire (UQÀM), Ph. D. (McGill)
Dominique Maurel, M.A. littérature québécoise (Laval), Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Louise Gagnon-Arguin, Ph. D. histoire (Laval)
Marcel Lajeunesse, B. Bibl. (Montréal), Ph. D. histoire (Ottawa)
Jean-Michel Salaün, D.É.A. (Grenoble), Doct. information et communication (Grenoble), Doctorat d'État sciences de l'information (Grenoble)
James Turner, M.L.I.S. (McGill), Ph. D. (Toronto)

Responsable de formation professionnelle

Martin Bélanger, M.B.S.I. (Montréal)

Programme 2-055-1-2

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)

OBJECTIFS

Permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que les interrelations existant entre ces disciplines et professions. Former des professionnels de l'information capables d'identifier, d'acquies, de conserver, d'organiser, de gérer et de diffuser toute forme d'information consignée pour le bénéfice des clientèles de tous les types de milieux documentaires.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.S.I., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder de bonnes connaissances de base en informatique.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

3. Programme

La maîtrise en sciences de l'information comporte un minimum de 51 crédits de cours dont un minimum de 45 crédits du niveau des études supérieures, répartis comme suit :

- 18 crédits obligatoires du tronc commun
- 21 à 27 crédits de cours à option
- 0 à 6 crédits de cours au choix
- 6 crédits de stage.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

SCI	6051	Introduction aux sc. de l'information, 3 cr.
SCI	6052	Information documentaire numérique, 3 cr.
SCI	6055	Traitement et analyse documentaires, 3 cr.
SCI	6057	Sources et recherche d'information, 3 cr.
SCI	6058	Intro. à la gestion de services d'info., 3 cr.
SCI	6060	Méth. de recherche sc. de l'information, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (6 cr.)

SCI	6865	Stage, 6 cr.
-----	------	--------------

Bloc C – Option (min. 21 cr.; max 27 cr.)

Choisis dans la banque de cours ci-dessous.

Bloc D – Choix (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de l'Université de Montréal ou d'une autre université, avec l'approbation du conseiller pédagogique.

BANQUE DE COURS À OPTION

ARV	3051	Préservation des archives, 3 cr.
INU	3011	Documents structurés, 3 cr.
INU	3051	Information et sites Web, 3 cr.
INU	3052	Gestion de systèmes d'info. en réseau, 3 cr.
SCI	6111	Politique de gestion des archives, 3 cr.
SCI	6112	Évaluation des archives, 3 cr.
SCI	6113	Description et diffusion des archives, 3 cr.
SCI	6114	Diplomatique contemporaine, 3 cr.
SCI	6115	Classification archivistique, 3 cr.
SCI	6116	Archivistique audiovisuelle et numérique, 3 cr.

SCI	6117	Fondements de l'archivistique, 3 cr.
SCI	6121	Organisation : information et documents, 3 cr.
SCI	6122	Gestion et développement des collections, 3 cr.
SCI	6123	Gestion des technologies en bibliothèque, 3 cr.
SCI	6124	Gestion des services en bibliothèque, 3 cr.
SCI	6132	Systèmes de documents structurés, 3 cr.
SCI	6133	Indexation et condensation, 3 cr.
SCI	6134	Outils ling. et gestion documentaire, 3 cr.
SCI	6135	Indexation de collections numériques, 3 cr.
SCI	6136	Fouille de documents, 3 cr.
SCI	6137	Arch.info.et exp.utilisateur, 3 cr.
SCI	6141	Gestion stratégique de l'information, 3 cr.
SCI	6142	Veille stratégique, 3 cr.
SCI	6143	Comportement info. d'utilisateurs, 3 cr.
SCI	6144	Systèmes d'information organisationnels, 3 cr.
SCI	6145	Gestion des connaissances, 3 cr.
SCI	6304	Bibliométrie et comm. savante, 3 cr.
SCI	6305	Bibliothèques publiques, 3 cr.
SCI	6306	Bases de données documentaires, 3 cr.
SCI	6307	Description des documents, 3 cr.
SCI	6308	Documents visuels et sonores, 3 cr.
SCI	6314	Gestion avancée de services d'info., 3 cr.
SCI	6315	Form. aux compétences informationnelles, 3 cr.
SCI	6318	Marketing des services d'information, 3 cr.
SCI	6322	Recherche d'information en ligne, 3 cr.
SCI	6338	Politiques d'information, 3 cr.
SCI	6339	Services d'information pour les jeunes, 3 cr.
SCI	6343	Sujets spéciaux, 3 cr.
SCI	6344	La lecture, le livre et l'édition, 3 cr.
SCI	6345	Sources d'info. : domaine des affaires, 3 cr.
SCI	6346	Sources d'info. : sc. humaines, sociales, 3 cr.
SCI	6347	Sources d'info. : sc. pures, appliquées, 3 cr.
SCI	6348	Sémiotique documentaire, 3 cr.
SCI	6349	Sources d'info juridique, 3 cr.
SCI	6355	Économie du document, 3 cr.
SCI	6358	Préservation audiovisuelle et numérique, 3 cr.
SCI	6365	Bibliothèques scolaires et apprentissage, 3 cr.
SCI	6370	Histoire du livre et des bibliothèques, 3 cr.
SCI	6372	Aspects intern. et comp. de l'inform., 3 cr.
SCI	6373	Programmation documentaire, 3 cr.
SCI	6375	Méth. qualitatives en sc.de l'information, 3 cr.
SCI	6399	Gestion de projet dans service d'info., 3 cr.
SCI	6772	Séminaire : bibliothèques de recherche, 3 cr.
SCI	6850	Recherche individuelle, 3 cr.
SCI	6916	Projet dirigé, 6 cr.

Programme 2-055-1-3

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.) - Recherche**OBJECTIFS**

Permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que les interrelations existant entre ces disciplines et professions. Préparer à la recherche théorique ou appliquée dans le domaine des sciences de l'information.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.S.I. - orientation Recherche, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder de bonnes connaissances de base en informatique.

Le candidat doit soumettre sa demande d'admission au programme 2-055-1-2. Le changement de modalité sera effectué après la 1^{re} année d'études si l'étudiant répond aux exigences de l'École de bibliothéconomie.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

3. Programme

L'orientation comporte un minimum de 45 crédits de cours dont 39 crédits de cours du niveau des études supérieures, répartis comme suit :

- 18 crédits obligatoires
- 6 crédits de cours à option
- 21 crédits de mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

SCI	6051	Introduction aux sc. de l'information, 3 cr.
SCI	6052	Information documentaire numérique, 3 cr.
SCI	6055	Traitement et analyse documentaires, 3 cr.
SCI	6057	Sources et recherche d'information, 3 cr.
SCI	6058	Intro. à la gestion de services d'info., 3 cr.
SCI	6060	Méth. de recherche sc. de l'information, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ARV	3051	Préservation des archives, 3 cr.
INU	3011	Documents structurés, 3 cr.
INU	3051	Information et sites Web, 3 cr.
INU	3052	Gestion de systèmes d'info. en réseau, 3 cr.
SCI	6111	Politique de gestion des archives, 3 cr.
SCI	6112	Évaluation des archives, 3 cr.
SCI	6113	Description et diffusion des archives, 3 cr.
SCI	6114	Diplomatique contemporaine, 3 cr.
SCI	6115	Classification archivistique, 3 cr.

SCI	6116	Archivistique audiovisuelle et numérique, 3 cr.
SCI	6117	Fondements de l'archivistique, 3 cr.
SCI	6121	Organisation : information et documents, 3 cr.
SCI	6122	Gestion et développement des collections, 3 cr.
SCI	6123	Gestion des technologies en bibliothèque, 3 cr.
SCI	6124	Gestion des services en bibliothèque, 3 cr.
SCI	6131	Architecture d'information documentaire, 3 cr.
SCI	6132	Systèmes de documents structurés, 3 cr.
SCI	6133	Indexation et condensation, 3 cr.
SCI	6134	Outils ling. et gestion documentaire, 3 cr.
SCI	6135	Indexation de collections numériques, 3 cr.
SCI	6136	Fouille de documents, 3 cr.
SCI	6137	Arch.info.et exp.utilisateur, 3 cr.
SCI	6141	Gestion stratégique de l'information, 3 cr.
SCI	6142	Veille stratégique, 3 cr.
SCI	6143	Comportement info. d'utilisateurs, 3 cr.
SCI	6144	Systèmes d'information organisationnels, 3 cr.
SCI	6145	Gestion des connaissances, 3 cr.
SCI	6304	Bibliométrie et comm. savante, 3 cr.
SCI	6305	Bibliothèques publiques, 3 cr.
SCI	6306	Bases de données documentaires, 3 cr.
SCI	6307	Description des documents, 3 cr.
SCI	6308	Documents visuels et sonores, 3 cr.
SCI	6314	Gestion avancée de services d'info., 3 cr.
SCI	6315	Form. aux compétences informationnelles, 3 cr.
SCI	6318	Marketing des services d'information, 3 cr.
SCI	6322	Recherche d'information en ligne, 3 cr.
SCI	6338	Politiques d'information, 3 cr.
SCI	6339	Services d'information pour les jeunes, 3 cr.
SCI	6343	Sujets spéciaux, 3 cr.
SCI	6344	La lecture, le livre et l'édition, 3 cr.
SCI	6345	Sources d'info. : domaine des affaires, 3 cr.
SCI	6346	Sources d'info. : sc. humaines, sociales, 3 cr.
SCI	6347	Sources d'info. : sc. pures, appliquées, 3 cr.
SCI	6348	Sémiotique documentaire, 3 cr.
SCI	6349	Sources d'info juridique, 3 cr.
SCI	6355	Économie du document, 3 cr.
SCI	6358	Préservation audiovisuelle et numérique, 3 cr.
SCI	6365	Bibliothèques scolaires et apprentissage, 3 cr.
SCI	6370	Histoire du livre et des bibliothèques, 3 cr.
SCI	6372	Aspects intern. et comp. de l'inform., 3 cr.
SCI	6373	Programmation documentaire, 3 cr.
SCI	6375	Méth. qualitatives en sc.de l'information, 3 cr.
SCI	6399	Gestion de projet dans service d'info., 3 cr.
SCI	6772	Séminaire : bibliothèques de recherche, 3 cr.
SCI	6850	Recherche individuelle, 3 cr.
SCI	6916	Projet dirigé, 6 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (21 cr.)

SCI	6925	Mémoire, 21 cr.
-----	------	-----------------

Programme 3-055-1-0

Ph. D. (sciences de l'information)**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information ou l'équivalent
- avoir obtenu pendant ses études de maîtrise une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le candidat titulaire d'une maîtrise dans une discipline autre que les sciences de l'information pourrait devoir suivre des cours de maîtrise en sciences de l'information avant d'entreprendre sa recherche doctorale.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois trimestres à plein temps.

3. Programme

Le programme de doctorat comporte un minimum de 12 crédits de cours et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

SCI	7000	Séminaire en sciences de l'information, 3 cr.
SCI	7001	Lectures dirigées, 3 cr.
SCI	7002	Méthodes de recherche, 3 cr.
SCI	7003	Conception d'un projet de recherche, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

SCI	7020	Proposition de recherche, 6 cr.
SCI	7050	Thèse, 72 cr.

DÉPARTEMENT DE CHIMIE**Chimie****M. Sc. 2-060-1-0****Ph. D. 3-060-1-0**

Coreponsables des programmes : André L. Beauchamp et Christian Reber, 514-343-7332

Secrétariat : 514-343-7601

Membres du Comité des études supérieures

André L. Beauchamp
Shawn Collins
Michel Lafleur
Christian Pellerin
Joëlle Pelletier
Christian Reber

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Robert Emery Prud'homme**Professeurs titulaires**

Antonella Badia, Ph. D. (McGill)
C. Géraldine Bazuin, Ph. D. (McGill)
André L. Beauchamp, Ph. D. (Montréal)
André B. Charette, Ph. D. (Rochester)
Suzanne Giasson, Ph. D. (Western Ontario), rattachée à demi-temps à la Faculté de pharmacie
Garry Hanan, Ph. D. (Louis-Pasteur)
Stephen Hanessian, Ph. D. (Ohio State), MSRC
Joseph Hubert, Ph. D. (Montréal)
Michel Lafleur, Ph. D. (Laval)
Hélène Lebel, Ph. D. (Montréal)
William Lubell, Ph. D. (California, Berkeley)
Richard Martel, Ph. D. (Laval)
Joëlle Pelletier, Ph. D. (McGill)
Robert Emery Prud'homme, Ph. D. (Massachusetts)
Christian Reber, Ph. D. (Berne)
Sébastien Sauvé, Ph. D. (McGill)
William Skene, Ph. D. (Ottawa)
Pierre Thibault, Ph. D. (Montréal)
Kevin James Wilkinson, Ph. D. (INRS)
Françoise M. Winnik, Ph. D. (Toronto), détachée à demi-temps de la Faculté de pharmacie
James D. Wuest, Ph. D. (Harvard)
Davit Zargarian, Ph. D. (Ottawa)
Julian Zhu, Ph. D. (McGill)

Chercheur titulaire

Yvan Guindon, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Pierre Chaurand, Ph. D. (Paris-Sud)
Shawn Collins, Ph. D. (Ottawa)
Michaël Dollé, Ph. D. (Amiens)
Matthias Ernzerhof, Ph. D. (Bonn)
Richard Giasson, Ph. D. (Montréal)
Radu Ion Iftimie, Ph. D. (Toronto)
Jean-François Masson, Ph. D. (Arizona State)
Christian Pellerin, Ph. D. (Laval)
Dominic Rochefort, Ph. D. (Montréal)
Frank Schaper, Ph. D. (Konstanz)
Andreea Schmitzer, Ph. D. (Paul-Sabatier)
Karen C. Waldron, Ph. D. (Alberta)

Professeurs adjoints

Patrick Hayes, Ph. D. (Northwestern University)
Alexis Vallée-Bélisle, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Dean MacNeil, Ph. D. (Dalhousie)
Jeffrey Keillor, Ph. D. (Alberta)
Anne Marinier, Ph. D. (Sherbrooke)
Ralf Schirrmacher, Ph. D. (Mayence)

Chercheurs invités

Michel Gauthier, Ph. D. (Montréal)
Guoxian Liang, Ph. D. (Harbin)

Professeurs émérites

François Brisse
Denis Gravel
Jean-Claude Richer

Programme 2-060-1-0

M. Sc. (chimie)**OBJECTIFS**

La maîtrise avec mémoire est une initiation à la recherche dans un domaine particulier de la chimie. Elle comprend des cours avancés et une composante importante en recherche. L'apprentissage du chercheur (planification, réalisation et interprétation d'expériences, amélioration des connaissances scientifiques et développement de qualités critiques.) se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

La maîtrise sans mémoire fait une place plus grande aux cours avancés. Elle s'adresse aux étudiants déjà engagés sur le marché du travail ou désirant s'y préparer de façon plus immédiate. Elle ne permet généralement pas de poursuivre au doctorat.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (chimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (chimie) ou d'un B. Sc. avec majeure en chimie ou d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Statut étudiant

La partie Recherche du programme avec mémoire doit être réalisée à temps plein.

3. Programme**Avec mémoire**

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :

- 9 crédits de cours (de 6 à 9 crédits choisis dans la banque de cours de 2^e cycle en chimie et de 0 à 3 crédits choisis parmi les cours de la 3^e année du Baccalauréat en chimie)
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours doit être approuvé par le directeur du Département.

Sans mémoire

Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte :

- 21 crédits de cours, (de 15 à 21 crédits choisis dans la banque de cours de 2^e cycle en chimie et de 0 à 6 crédits choisis parmi les cours de la 3^e année du Baccalauréat en chimie)
- 21 crédits de stage (CHM 6930)
- 3 crédits attribués à des travaux dirigés (CHM 6935).

Le choix de cours doit être approuvé par le directeur du Département.

Programme 3-060-1-0

Ph. D. (chimie)**OBJECTIFS**

Le doctorat a pour but de former des chercheurs scientifiques de haut niveau. L'étudiant, qui a déjà des compétences en recherche, doit réaliser un projet dans un domaine bien spécifique de la chimie. À cette fin, il met à profit ses connaissances, en acquiert de nouvelles et fournit un important effort de réflexion. De plus, c'est par le biais de ce projet que l'étudiant pourra développer sa créativité et révéler son originalité.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (chimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en chimie avec mémoire de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais; faire preuve également d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte :

- un séminaire obligatoire de 3 crédits
- un minimum de 3 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le candidat pourra en outre prendre d'autres cours, selon ses besoins.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

CHM 6601 Séminaires de section, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Parmi les cours d'études supérieures du Département de chimie.

Bloc C – Recherche et thèse (84 cr.)**DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION****Sciences de la communication**

Microprogramme de 2^e cycle (communication dans les organisations en changement)	2-225-6-0
Microprogramme (communication politique)	2-227-6-0
D.É.S.S. (communication politique)	2-227-1-2
D.É.S.S. (communication organisationnelle)	2-225-1-1
M. Sc.	2-225-1-0

Options :

Communication organisationnelle
Communication médiatique
Communication politique
Communication politique - volet international

Ph. D. (communication)	3-225-1-0
-------------------------------	------------------

Secrétariat : 514-343-6039

Responsable du microprogramme : Boris Brummans, 514-343-7171

Responsable de la M. Sc. : Dominique Meunier, 514-343-6111, poste 2752

Responsable du Ph. D. : Thierry Bardini, 514-343-6111, poste 29837

Coresponsable du Ph. D. : Brian Massumi, 514-343-6111, poste 55514

Le programme de doctorat est offert conjointement par les départements de communication des universités Concordia, de Montréal et du Québec à Montréal.

Responsable du programme à l'Université Concordia : William Buxton

Responsable du programme à l'UQÀM : Christian Agbobli

Membres du Comité des études supérieures

Thierry Bardini
 Julianne Pidduck, présidente
 Dominique Meunier

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : François Cooren**Professeurs titulaires**

Thierry Bardini, Ing. Agro. (Montpellier), Ph. D. (Paris X-Nanterre)
 André H. Caron, M. Sc. (Boston), Ed. D. (Harvard)
 François Cooren, Ph. D. (Montréal)
 Aude Dufresne, Ph. D. (Montréal)
 André A. Lafrance, M. Éd. (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Paris VIII)
 Brian Massumi, Ph. D. (Yale)

Professeurs agrégés

Chantal Benoit-Barné, Ph. D. (Colorado)
 Boris Brummans, Ph. D. (Texas)
 Milton Campos, Psy. D. (São Paulo)
 Micheline Frenette, M. Sc. (Montréal), Ed. D. (Harvard)
 Line Grenier, Ph. D. (Montréal), en congé
 Carole Groleau, Ph. D. (Concordia)
 Lorna Heaton, Ph. D. (Montréal)
 Dominique Meunier, Ph. D. (Montréal)
 Julianne Pidduck, Ph. D. (Concordia)
 Daniel Robichaud, Ph. D. (Montréal)

Professeure adjointe

Tamara Vukov, Ph. D. (Concordia)

Professeur émérite

James R. Taylor

Programme 2-225-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (communication dans les organisations en changement)**OBJECTIFS**

L'objectif du microprogramme est d'aborder avec les étudiants des problématiques de l'heure dans le domaine de la communication organisationnelle. Un thème a été ciblé de manière à offrir une formation intégrée : la communication dans les organisations en changement.

DESTINATAIRES

Ce programme court de niveau 2^e cycle s'adresse à des personnes ayant une formation universitaire préalable dans le domaine de la communication organisationnelle ou qui œuvrent dans ce domaine de pratique et souhaitent poursuivre une formation continue.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (communication dans les organisations en changement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe à la communication organisationnelle
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulée d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience de travail pertinente en communication dans les organisations.

Suite à l'évaluation des dossiers de candidature, des cours préparatoires pourraient être requis afin de s'assurer que les connaissances préalables en communication organisationnelle soient adéquates.

2. Statut étudiant

Ce programme ne peut se suivre qu'à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 3 crédits obligatoires attribués à un séminaire d'intégration qui ne pourra être suivi qu'après avoir complété les 12 autres crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

COM 6964 Séminaire d'intégration, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

COM 6505 Pratiques de travail en changement, 3 cr.
 COM 6915 Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.
 COM 6960 Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
 COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.
 COM 6962 Pratiques de direction en communication, 3 cr.
 COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.
 COM 6965 Problématiques discursives en comm. org., 3 cr.

Programme 2-227-6-0

Microprogramme (communication politique)**OBJECTIFS**

La communication politique fait référence aux théorisations et analyses des processus et enjeux de communication (dispositifs, production, diffusion, médiation, traitement et effets de l'information, discours, performances tant médiatiques que non médiatiques) dans leur rapport au politique. L'objectif du Microprogramme (communication politique) est de fournir un aperçu des fondements des recherches sur ces questions dans les domaines de la communication et de la science politique, et, ce faisant, de présenter des outils pour aider à analyser et à comprendre plusieurs enjeux des pratiques professionnelles de la communication politique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (communication politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en communication et politique, en sciences de la communication, en science politique, ou dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulée d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission.

Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des documents complexes est essentielle.

2. Programme

Le Microprogramme comporte un minimum de 12 crédits répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires (Bloc A) et 3 crédits dans chacun des deux blocs de cours à option (Blocs B et C).

3. Scolarité

La scolarité minimale du Microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 2 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Microprogramme comporte un minimum de 12 crédits répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires (Bloc A) et 3 crédits dans chacun des deux blocs de cours à option (Blocs B et C).

Bloc A – Obligatoire – Cours d'intégration (6 cr.)

CEP	6001	Approches POL en communication politique, 3 cr.
CEP	6002	Approches COM en communication politique, 3 cr.

Bloc B – Option – Science politique (3 cr.)

POL	6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL	6203	Administration et politiques comparées, 3 cr.
POL	6308	Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.
POL	6403	Le système politique américain, 3 cr.
POL	6512	Villes et politiques publiques, 3 cr.
POL	6521	Affaires publiques et internationales, 3 cr.
POL	6560	Institutions parlementaires canadiennes, 3 cr.
POL	6601	Synth. forces et comportement, 3 cr.
POL	6602	Les élections, 3 cr.
POL	6607	Psychologie politique, 3 cr.
POL	6610	Culture et politique, 3 cr.
POL	6618	Politiques multiculturelles comparées, 3 cr.
POL	6622	Idées politiques : thématique spécifique, 3 cr.

Bloc C – Option – Sciences de la communication (3 cr.)

COM	6020	Théories générales de la communication, 3 cr.
COM	6175	Médias et société, 3 cr.
COM	6205	Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM	6275	Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
COM	6285	Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.
COM	6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM	6335	Communication et espace public, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
COM	6375	Politiques de communication, 3 cr.
COM	6376	Communication dans les petits groupes, 3 cr.
COM	6396	Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.
COM	6539	Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM	6585	Communication, médias et médiation, 3 cr.
COM	6841	Séminaire thématique B, 3 cr.

Programme 2-227-1-2

D.É.S.S. (communication politique)

OBJECTIFS

La communication politique fait référence aux théorisations et analyses des processus et enjeux de communication (dispositifs, production, diffusion, médiation, traitement et effets de l'information, discours, performances tant médiatiques que non médiatiques) dans leur rapport au politique. L'objectif du D.É.S.S. (communication politique) est de former des personnes non seulement au fait des recherches sur ces questions dans les domaines de la communication et de la science politique, mais également en mesure d'analyser et de comprendre plusieurs enjeux des pratiques professionnelles de la communication politique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (communication politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en communication et politique, en sciences de la communication, en science politique, ou dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme en communication politique en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 / 4,3 peut soumettre une demande d'admission au D.É.S.S. sur cette base.

Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des documents complexes est essentielle.

2. Programme

Le programme de D.É.S.S. comporte 30 crédits de cours répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires, 12 crédits à option de science politique et 12 crédits à option de sciences de la communication. Les étudiants peuvent choisir un maximum de 6 crédits parmi les cours du 1^{er} cycle.

3. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de trois trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, le programme s'échelonne sur un minimum de 3 trimestres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Cours d'intégration (6 cr.)

CEP	6001	Approches POL en communication politique, 3 cr.
CEP	6002	Approches COM en communication politique, 3 cr.

Bloc B – Option – Science politique (12 cr.)

Bloc B₁ – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

POL	6521	Affaires publiques et internationales, 3 cr.
POL	6602	Les élections, 3 cr.
POL	6607	Psychologie politique, 3 cr.

Bloc B₂ – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

POL	6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL	6203	Administration et politiques comparées, 3 cr.
POL	6308	Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.
POL	6403	Le système politique américain, 3 cr.
POL	6512	Villes et politiques publiques, 3 cr.
POL	6560	Institutions parlementaires canadiennes, 3 cr.
POL	6601	Synth. forces et comportement, 3 cr.
POL	6610	Culture et politique, 3 cr.
POL	6618	Politiques multiculturelles comparées, 3 cr.
POL	6622	Idées politiques : thématique spécifique, 3 cr.

L'étudiant peut également suivre un maximum de 3 crédits de cours du 1^{er} cycle en science politique (incluant les cours CEP du baccalauréat bidisciplinaire en communication et politique), avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc C – Option – Sciences de la communication (12 cr.)**Bloc C₁ – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

COM	6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM	6335	Communication et espace public, 3 cr.
COM	6375	Politiques de communication, 3 cr.
COM	6396	Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.

Bloc C₂ – Cours à option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

COM	6020	Théories générales de la communication, 3 cr.
COM	6175	Médias et société, 3 cr.
COM	6205	Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM	6275	Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
COM	6285	Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
COM	6376	Communication dans les petits groupes, 3 cr.
COM	6539	Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM	6585	Communication, médias et médiation, 3 cr.
COM	6841	Séminaire thématique B, 3 cr.

L'étudiant peut également suivre un maximum de 3 crédits de cours du 1^{er} cycle en sciences de la communication (incluant les cours CEP du baccalauréat bidisciplinaire en communication et politique), avec l'approbation du responsable de programme.

Programme 2-225-1-1**D.É.S.S. (communication organisationnelle)****OBJECTIFS**

Le D.É.S.S. (communication organisationnelle) offre une formation avancée, de 2e cycle, aux pratiques de communication qui caractérisent les organisations contemporaines et leurs transformations. Il vise à former des personnes non seulement au fait des recherches actuelles sur ces questions, mais également en mesure d'analyser et de comprendre plusieurs enjeux des pratiques professionnelles de communication au sein d'organisations de types variés.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (communication organisationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en communication, ou dans une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission
- l'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme (communication dans les organisations en changement), tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission au D.É.S.S. sur cette base.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.

Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

2. Scolarité

La scolarité minimale à plein temps ou l'équivalent est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans. Cependant, l'offre de cours s'échelonne sur un minimum de 3 trimestres.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours répartis comme suit : 3 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à options et 6 crédits de cours au choix. Le séminaire d'intégration obligatoire ne peut être suivi qu'après avoir complété 18 crédits.

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

COM	6964	Séminaire d'intégration en com. org. , 3 cr.
-----	------	--

Bloc B – Option – Séminaires de spécialisation (min. 9 cr.; max. 18 cr.)

COM	6500	Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
COM	6505	Pratiques de travail en changement, 3 cr.
COM	6915	Gest.des conflits dans les organisations, 3 cr.
COM	6960	Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
COM	6961	Communication et stratégie de changement, 3 cr.
COM	6962	Pratiques de direction en communication, 3 cr.
COM	6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
COM	6965	Problématique discursives en com. org., 3 cr.

Bloc C – Option – Formation avancée en comm. (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

COM	6020	Théories générales de la communication, 3 cr.
COM	6174	Histoire médiatique, 3 cr.
COM	6175	Médias et société, 3 cr.
COM	6192	Industries culturelles, 3 cr.
COM	6205	Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM	6275	Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
COM	6285	Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.
COM	6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM	6335	Communication et espace public, 3 cr.
COM	6355	Communication interculturelle, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
COM	6375	Politiques de communication, 3 cr.
COM	6376	Communication dans les petits groupes, 3 cr.
COM	6396	Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.
COM	6420	Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
COM	6450	Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
COM	6475	Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
COM	6501	Théories de la communication médiatique, 3 cr.
COM	6502	Approches en communication politique, 3 cr.

COM	6535	Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM	6536	Atelier de communication informatisée, 3 cr.
COM	6537	Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.
COM	6538	Communication, design et esthétique, 3 cr.
COM	6539	Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM	6585	Communication, médias et médiation, 3 cr.
COM	6840	Séminaire thématique A, 3 cr.
COM	6841	Séminaire thématique B, 3 cr.

Bloc D – Choix (max. 6 cr.)

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2^e cycle d'autres disciplines et départements. Il peut également suivre jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours du programme de baccalauréat en sciences de la communication sur approbation du responsable de programme.

Bloc E – Option – Stage (max. 3 cr)

COM	6910	Stage en communication organisationnelle, 3 cr.
-----	------	---

Programme 2-225-1-0

M. Sc. (sciences de la communication)

OBJECTIFS

La M. Sc. (sciences de la communication) vise à offrir aux étudiants une formation théorique et méthodologique qui leur permettra d'analyser, de planifier et d'évaluer les phénomènes communicationnels contemporains et leurs enjeux. Conçu pour s'arrimer à des études de 1^{er} cycle, le programme est nettement orienté vers la recherche (fondamentale et appliquée). Il demeure néanmoins sensible aux préoccupations et aux exigences de la pratique professionnelle en communication à laquelle se destine une partie du corps étudiant.

OPTION COMMUNICATION ORGANISATIONNELLE

L'objectif de cette option est de fournir les outils conceptuels et méthodologiques pour l'étude de la communication interpersonnelle, de groupe, des organisations médiatisées et institutionnelles. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que la communication dans différents types d'organisations (finalité, mode de propriété, design) et divers environnements en changement.

OPTION COMMUNICATION MÉDIATIQUE

L'objectif de cette option est de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des objets, des technologies et des processus constitutifs de la communication médiatique (médias de masse et multimédia) d'un point de vue social, culturel, psychologique et institutionnel. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que l'informatique personnelle, l'interaction individu-machine, les industries culturelles, les impacts des nouvelles technologies, les interfaces ainsi que la production et la réception des contenus médiatiques.

OPTION COMMUNICATION POLITIQUE

Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines du point de la rhétorique, de la philosophie, de l'économie politique et des études culturelles, notamment. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que les pratiques de résistance et les cultures d'opposition, le fonctionnement de la sphère publique, les controverses publiques ainsi que les politiques de la mémoire.

OPTION COMMUNICATION POLITIQUE – VOLET INTERNATIONAL

L'option Communication politique - volet international en consiste en un programme de formation coordonné avec l'Université Libre de Bruxelles. Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines et, plus particulièrement, les articulations nord-américaines de la francophonie d'une part et des institutions de gouvernance multi-niveaux en Europe d'autre part. Cette option, où tous les cours sont obligatoires, sauf

un cours au choix, ne peut être réalisée que sous la modalité avec travail dirigé. Après un premier trimestre à l'automne au sein du programme, les étudiants effectueront deux trimestres de cours qu'ils suivront avec des étudiants de l'Université Libre de Bruxelles, soit en Belgique à l'hiver de la première année et au Québec à l'automne de la deuxième année. Les trois cours offerts à Bruxelles sont sous la responsabilité du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université Libre de Bruxelles. Le reste de la scolarité est sous la responsabilité du Département de communication de l'Université de Montréal. Cette option n'est accessible que pour les étudiants et étudiantes admis à l'automne.

CHEMINEMENT LIBRE

L'étudiant peut aussi poursuivre un cheminement libre. Celui-ci permet l'apprentissage d'outils théoriques et analytiques en communication organisationnelle, en communication médiatique et en communication politique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé en communication ou d'un baccalauréat avec majeure en communication, ou d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent sauf pour l'option Communication politique volet international ou la moyenne doit être d'au moins 3,4 sur 4,3 ou l'équivalent.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme en communication dans les organisations en changement, ou 18 crédits du programme de D.É.S.S. en communication organisationnelle, tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise sur cette base. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'étude de l'étudiant.

L'étudiant ayant un baccalauréat avec une mineure (30 crédits) en communication ou qui est titulaire d'un baccalauréat sans formation en communication peut être admis, selon les modalités définies par le département. Dans ce cas, le candidat pourrait toutefois devoir suivre des cours préparatoires en communication, après étude du dossier par le comité des admissions.

Les candidats doivent démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots jointe au dossier de demande d'admission.

Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.

N/B : Les places sont limitées notamment dans l'option Communication politique – volet international.

2. Statut étudiant

L'étudiant doit être inscrit à un minimum de trois (3) trimestres de scolarité à temps plein. L'inscription au programme peut s'étendre sur un maximum de neuf (9) trimestres.

3. Programme

La modalité avec mémoire comporte un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle (6 crédits de cours obligatoires de tronc commun, 12 à 15 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

La modalité avec travail dirigé comporte un minimum de 30 crédits de cours de 2^e cycle. À l'exception de l'option communication politique - volet international dont tous les crédits de cours sont obligatoires sauf 3 crédits au choix, les crédits de la modalité avec travail dirigé sont répartis ainsi : 6 crédits de cours obligatoires de tronc commun, 18 à 24 crédits de cours à option, et 0 à 6 crédits de cours au choix. Quinze (15) crédits sont attribués à la réalisation et à la rédaction d'un travail dirigé.

L'étudiant peut choisir de suivre un cheminement libre, ou opter pour l'une des quatre options suivantes dont le diplôme portera alors la mention: Communication organisationnelle, Communication médiatique, Communication politique, ou encore Communication politique – volet international.

Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre les séminaires du tronc commun (bloc A) et un séminaire de méthodologie (bloc B).

L'étudiant peut modifier son choix d'option en cours de scolarité, après avoir obtenu l'approbation du responsable de programme. Un changement d'option ou une inscription dans une option sera possible à la condition de suivre le cours théorique correspondant à l'option choisie.

Au terme de ses études, l'étudiant sera considéré avoir complété une option s'il en a respecté les exigences en terme de crédits de scolarité et a rédigé un mémoire ou un travail dirigé sur une thématique prévue par l'option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Tronc commun (6 cr.)

COM	6020	Théories générales de la communication, 3 cr.
COM	6815	Projet de mémoire ou de travail dirigé, 3 cr.

OPTION COMMUNICATION ORGANISATIONNELLE

Bloc B – Option – Méthodologie (min 3 cr.; max 6 cr.)

COM	6205	Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM	6275	Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
COM	6285	Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Option – Séminaires de l'option

Avec mémoire (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Avec travail dirigé (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

COM	6500	Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
COM	6505	Pratiques de travail en changement, 3 cr.
COM	6525	Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
COM	6915	Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.
COM	6960	Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
COM	6961	Communication et stratégie de changement, 3 cr.
COM	6962	Pratiques de direction en communication, 3 cr.
COM	6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
COM	6965	Problématiques discursives en com. org., 3 cr.

Bloc D – Option – Formation avancée en communication

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

COM	6174	Histoire médiatique, 3 cr.
COM	6175	Médias et société, 3 cr.
COM	6192	Industries culturelles, 3 cr.
COM	6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM	6335	Communication et espace public, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
COM	6375	Politiques de communication, 3 cr.
COM	6376	Communication dans les petits groupes, 3 cr.
COM	6396	Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.
COM	6420	Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
COM	6450	Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
COM	6475	Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
COM	6501	Théories de la communication médiatique, 3 cr.
COM	6502	Approches en communication politique, 3 cr.

COM	6535	Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM	6536	Atelier de communication informatisée, 3 cr.
COM	6537	Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.
COM	6538	Communication, design et esthétique, 3 cr.
COM	6539	Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM	6585	Communication, médias et médiation, 3 cr.
COM	6840	Séminaire thématique A, 3 cr.
COM	6841	Séminaire thématique B, 3 cr.

Bloc E – Choix – Apport d'autres disciplines

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (max. 6 cr.)

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2^e cycle d'autres disciplines et départements.

Bloc F – Obligatoire – Recherche

COM	6006	Mémoire (24 cr.)
ou		
COM	6007	Travail dirigé (15 cr.)

OPTION COMMUNICATION MÉDIATIQUE

Bloc B – Option – Méthodologie (min 3 cr.; max 6 cr.)

COM	6205	Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM	6275	Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
COM	6285	Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Option – Séminaires de l'option

Avec mémoire (min 9 cr.; max. 12 cr.)

Avec travail dirigé (min 9 cr.; max. 15 cr.)

COM	6174	Histoire médiatique, 3 cr.
COM	6175	Médias et société, 3 cr.
COM	6192	Industries culturelles, 3 cr.
COM	6420	Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
COM	6450	Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
COM	6475	Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
COM	6501	Théories de la communication médiatique, 3 cr.
COM	6535	Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM	6536	Atelier de communication informatisée, 3 cr.
COM	6537	Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.
COM	6538	Communication, design et esthétique, 3 cr.
COM	6539	Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM	6585	Communication, médias et médiation, 3 cr.

Bloc D – Option – Formation avancée en communication

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

COM	6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM	6335	Communication et espace public, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
COM	6375	Politiques de communication, 3 cr.
COM	6376	Communication dans les petits groupes, 3 cr.
COM	6396	Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.
COM	6500	Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
COM	6502	Approches en communication politique, 3 cr.
COM	6505	Pratiques de travail en changement, 3 cr.

COM 6525	Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
COM 6840	Séminaire thématique A, 3 cr.
COM 6841	Séminaire thématique B, 3 cr.
COM 6915	Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.
COM 6960	Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
COM 6961	Communication et stratégie de changement, 3 cr.
COM 6962	Pratiques de direction en communication, 3 cr.
COM 6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
COM 6965	Problématiques discursives en com. org., 3 cr.

Bloc E – Choix – Apport d'autres disciplines

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (max. 6 cr.)

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2^e cycle d'autres disciplines et départements.**Bloc F – Obligatoire – Recherche**

COM 6006 Mémoire, 24 cr.

ou

COM 6007 Travail dirigé, 15 cr.

OPTION COMMUNICATION POLITIQUE**Bloc B – Option – Méthodologie (min 3 cr.; max 6 cr.)**

COM 6205 Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.

COM 6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.

COM 6285 Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Option – Séminaires de l'option

Avec mémoire (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

Avec travail dirigé (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

COM 6192	Industries culturelles, 3 cr.
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM 6335	Communication et espace public, 3 cr.
COM 6365	Communication internationale, 3 cr.
COM 6375	Politiques de communication, 3 cr.
COM 6376	Communication dans les petits groupes, 3 cr.
COM 6396	Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.
COM 6502	Approches en communication politique, 3 cr.
COM 6915	Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.

Bloc D – Option – Formation avancée en communication

Avec mémoire (max. 6 cr.)

Avec travail dirigé (min. 6 cr.; max., 9 cr.)

COM 6174	Histoire médiatique, 3 cr.
COM 6175	Médias et société, 3 cr.
COM 6420	Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
COM 6450	Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
COM 6475	Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
COM 6500	Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
COM 6501	Théories de la communication médiatique, 3 cr.
COM 6505	Pratiques de travail en changement, 3 cr.
COM 6525	Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
COM 6535	Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM 6536	Atelier de communication informatisée, 3 cr.
COM 6537	Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.

COM 6538	Communication, design et esthétique, 3 cr.
COM 6539	Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM 6585	Communication, médias et médiation, 3 cr.
COM 6840	Séminaire thématique A, 3 cr.
COM 6841	Séminaire thématique B, 3 cr.
COM 6960	Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
COM 6961	Communication et stratégie de changement, 3 cr.
COM 6962	Pratiques de direction en communication, 3 cr.
COM 6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
COM 6965	Problématiques discursives en com. org., 3 cr.

Bloc E – Option – Formation complémentaire en science politique

Avec mémoire ou travail dirigé (max. 3 cr.)

Réservé aux étudiants de l'option Communication politique

POL 6607 Psychologie et politique, 3 cr.

POL 6610 Culture et politique

Bloc F – Choix – Apport d'autres disciplines

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (max. 6 cr.)

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2^e cycle d'autres disciplines et départements.**Bloc G – Obligatoire – Recherche**

COM 6006 Mémoire, 24 cr.

ou

COM 6007 Travail dirigé, 15 cr.

OPTION COMMUNICATION POLITIQUE – VOILET INTERNATIONAL

Avec travail dirigé seulement

Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)

COM 6205 Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.

COM 6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.

COM 6285 Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Option (9 cr.) – Séminaires de l'option – Université de Montréal

L'étudiant devra suivre trois cours de sigle COM de niveau 6000 déterminés annuellement par le Comité des études supérieures du Département de communication de l'Université de Montréal. Ces cours devront être suivis au trimestre d'automne de la deuxième année du programme.

Bloc D – Obligatoire – Séminaires de l'option – Université Libre de Bruxelles (9 cr.)

COM 6986 Médias et communication en Europe, 3 cr.

COM 6987 Actualité et communication politique, 3 cr.

COM 6988 Communication et lobbying, 3 cr.

Ces cours s'inscrivent dans la finalité Communication politique du Master en information et communication du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université Libre de Bruxelles. Ces cours devront être suivis au trimestre d'hiver suivant l'inscription initiale dans le programme.

Bloc E – Choix – (3 cr.)L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2^e cycle du département de communication ou d'autres disciplines et départements.**Bloc F – Obligatoire – Recherche**

COM 6007 Travail dirigé (15 cr.)

CHEMINEMENT LIBRE

Bloc B – Option – Méthodologie (min 3 cr.; max 6 cr.)

- COM 6205 Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
 COM 6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
 COM 6285 Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Option – Outils théoriques et analytiques

Avec mémoire (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Avec travail dirigé (min. 15 cr.; max. 21 cr.)

- COM 6174 Histoire médiatique, 3 cr.
 COM 6175 Médias et société, 3 cr.
 COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.
 COM 6331 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
 COM 6335 Communication et espace public, 3 cr.
 COM 6365 Communication internationale, 3 cr.
 COM 6375 Politiques de communication, 3 cr.
 COM 6376 Communication dans les petits groupes, 3 cr.
 COM 6396 Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.
 COM 6420 Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
 COM 6450 Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
 COM 6475 Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
 COM 6500 Théories de la com.organisationnelle, 3 cr.
 COM 6501 Théories de la communication médiatique, 3 cr.
 COM 6502 Approches en communication politique, 3 cr.
 COM 6505 Pratiques de travail en changement, 3 cr.
 COM 6525 Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
 COM 6535 Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
 COM 6536 Atelier de communication informatisée, 3 cr.
 COM 6537 Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.
 COM 6538 Communication, design et esthétique, 3 cr.
 COM 6539 Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
 COM 6585 Communication, médias et médiation, 3 cr.
 COM 6915 Gest.des conflits dans les organisations, 3 cr.
 COM 6960 Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
 COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.
 COM 6962 Pratiques de direction en communication, 3 cr.
 COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.
 COM 6965 Problématiques discursives en com. org., 3 cr.

Bloc D – Choix – Apport d'autres disciplines

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (max. 6 cr.)

L'étudiant choisit parmi les cours de 2^e cycle d'autres disciplines et départements.**Bloc E – Obligatoire – Recherche**

- COM 6006 Mémoire (24 cr.)
 ou
 COM 6007 Travail dirigé (15 cr.)

Programme 3-225-1-0

Ph. D. (communication)**OBJECTIFS**

Ce programme bilingue a pour objectifs d'offrir une formation approfondie aux futurs chercheurs et enseignants en communication au Québec; de stimuler des initiatives de recherche dans les secteurs de pointe, en ce qui a trait en particulier aux technologies d'information et de communication tout en tenant compte de leur dimension humaine et sociale; de favoriser la collaboration entre chercheurs de diverses disciplines pour l'étude des phénomènes de communication; de développer chez les étudiants une perspective multidisciplinaire à l'égard des phénomènes de communication.

Six domaines de recherche sont privilégiés : TIC et société; études médiatiques et *cultural studies*; théories et analyses des discours; communication organisationnelle et réseaux de communication; communication internationale et développement; création, design et pratiques médiatiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (communication) ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir un excellent dossier académique et des aptitudes à la recherche
- déposer, avec sa demande d'admission, l'esquisse d'un projet de recherche.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois consécutifs de résidence.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit réussir un examen portant sur la bibliographie pertinente à son sujet de recherche devant un jury composé de trois professeurs, dont le directeur de thèse de l'étudiant. Après approbation de sa bibliographie, il devra répondre à la partie écrite de son examen dans un délai maximum d'un mois. L'étudiant devra ensuite défendre oralement son texte devant les membres du jury.

L'étudiant devra avoir réussi cet examen de synthèse avant d'être autorisé à déposer son projet de thèse. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

4. Thèse

Le candidat doit compléter sa thèse dans un délai de cinq ans à compter de la date de son inscription initiale. Ce délai peut être prolongé d'un an avec permission du directeur de recherche et du comité doctoral interuniversitaire.

Directeur de recherche

Le choix du directeur de thèse doit être effectué au moment de l'admission. Dans des cas exceptionnels, le choix du directeur de recherche pourra être effectué avant la fin du 2^e trimestre de la scolarité. Un conseiller pédagogique sera alors nommé au moment de l'admission.

Projet de thèse

Avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit déposer un projet de thèse.

Ce projet fera l'objet d'une évaluation de la part d'un jury composé de trois professeurs affectés au programme (dont le directeur de thèse de l'étudiant), provenant normalement d'au moins deux des universités participantes. L'étudiant devra de plus défendre

oralement son projet devant le jury, en démontrant la pertinence théorique et méthodologique, de même que la faisabilité de la recherche proposée. Le projet peut être accepté tel quel, retourné pour modifications ou refusé. Dans ce dernier cas, l'échec met fin à la candidature. La scolarité de doctorat n'est reconnue qu'une fois le projet de thèse accepté. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

Évaluation de la thèse

La composition du jury est déterminée en fonction des normes de l'université où est inscrit le candidat. La thèse pourra être acceptée, retournée au candidat pour modification, ou refusée.

Elle devra de plus faire l'objet d'une soutenance publique.

5. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits répartis comme suit :

- 21 crédits constitués de cours ou de séminaires
- 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Les 21 crédits de cours et de séminaires sont ainsi répartis :

1^{re} année

- quatre séminaires de 3 crédits du bloc A

2^e année

- un séminaire de 3 crédits à choisir dans le bloc A
- le forum doctoral de 6 crédits du bloc B.

Tous les séminaires de 3 crédits sont donnés par un professeur et offerts aux étudiants des trois universités partenaires.

Dans tous les cas, le choix des séminaires doit être approuvé par le responsable des études de 3^e cycle qui s'assure, par divers moyens (analyse du dossier, imposition de certains cours au besoin), que l'étudiant bénéficie d'une formation méthodologique suffisante.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Séminaires spécialisés (15 cr.)

TIC et société

COM	7110	Technologies de communication et société, 3 cr.
COM	7111	Industries culturelles, 3 cr.
COM	7113	Politiques de communication, 3 cr.
COM	7118	Usages des TIC, 3 cr.
COM	7119	Communication, démocratie et pouvoir, 3 cr.

Études médiatiques et *cultural studies*

COM	7112	Réception des médias, 3 cr.
COM	7171	Historiographie, médias et culture, 3 cr.
COM	7173	Théories culturelles en communication, 3 cr.
COM	7174	Culture populaire, 3 cr.
COM	7176	Les médias alternatifs, 3 cr.

Théories et analyse des discours

COM	7121	Communication et performance, 3 cr.
COM	7123	Discours et représentation, 3 cr.
COM	7124	Analyse du discours social, 3 cr.
COM	7127	Stratégies et styles de communication, 3 cr.
COM	7128	Discours et représentation, 3 cr.
COM	7129	Discours du corps, 3 cr.

Communication organisationnelle et réseaux de communication

COM	7130	Organisation et réseaux de communication, 3 cr.
COM	7131	Culture organisationnelle, 3 cr.

COM	7134	Comm. et changement dans les orgs., 3 cr.
COM	7137	Communication organisationnelle: théorie, 3 cr.
COM	7138	Interactions, discours et organisations, 3 cr.
COM	7139	Technologie et organisation, 3 cr.

Communication internationale et développement

COM	7140	Communication et développement, 3 cr.
COM	7144	Mondialisation des communications, 3 cr.
COM	7147	Identités et échanges culturels, 3 cr.
COM	7148	Communication, conflits et paix, 3 cr.

Création, design et pratiques médiatiques

COM	7161	Technologie médiatique et pratique, 3 cr.
COM	7162	Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM	7163	Épistémologie et création médiatique, 3 cr.

Cours à contenu variable

COM	7191	Séminaire avancé en communication 1, 3 cr.
COM	7192	Séminaire avancé en communication 2, 3 cr.
COM	7193	Séminaire avancé de communication 3, 3 cr.
COM	7194	Séminaire avancé en communication 4, 3 cr.
COM	7195	Séminaire avancé en communication 5, 3 cr.
COM	7196	Séminaire avancé en communication 6, 3 cr.
COM	7197	Séminaire avancé en communication 7, 3 cr.
COM	7198	Séminaire avancé en communication 8, 3 cr.
COM	7199	Atelier de recherche, 3 cr.

Méthodologie

COM	7151	Séminaire avancé de méthodologie 1, 3 cr.
COM	7152	Séminaire avancé de méthodologie 2, 3 cr.
COM	7153	Séminaire avancé de méthodologie 3, 3 cr.
COM	7154	Séminaire avancé de méthodologie 4, 3 cr.

Bloc B – Forum doctoral (6 cr.)

COM	72501	Forum doctoral 1, 3 cr.
COM	72502	Forum doctoral 2, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (69 cr.)

COM	72751	Projet de thèse 1, 3 cr.
COM	72752	Projet de thèse 2, 3 cr.
COM	7501	Thèse, 63 cr.

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

Criminologie

Microprogramme de 2^e cycle (intervention criminologique)

2-065-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (analyse criminologique)

2-065-6-2

D.É.S.S. (sécurité intérieure)

2-065-1-2

M. Sc.

2-065-1-0

Options du cheminement avec stage :

Analyse criminologique
Intervention clinique

Option du cheminement avec travail dirigé :
Sécurité intérieure

Ph. D. **3-065-1-0**

Responsable de la M. Sc. : Jo-Anne Wemmers, 514-343-6111 poste 4864
Responsable du Ph. D. : Carlo Morselli, 514-343-5676 ou 514-343-2116

Membres du Comité des études supérieures

Denis Lafortune
Carlo Morselli
Massimiliano Mulone
Valérie Préseault
Samuel Tanner
Jo-Anne Wemmers, responsable

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Jean Proulx

Professeurs titulaires

Serge Brochu, Ph. D. psychologie (Montréal), Vice recteur adjoint aux relations internationales, Président de la commission scientifique de la Société internationale de criminologie, membre de la Société Royale du Canada
Dianne Casoni, D. Ps. psychologie (Montréal)
Marie-Marthe Cousineau, M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. sociologie (UQÀM), Présidente de la Société de criminologie du Québec
Benoit Dupont, doctorat science politique (Toulouse), Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie, Président de l'Association internationale de criminologie de langue française (AICLF), directeur du Centre International de Criminologie Comparée (CICC)
Mylène Jaccoud, Ph.D. criminologie (Montréal)
Denis Lafortune, Ph.D. psychologie (Montréal)
Carlo Morselli, Ph.D. criminologie (Montréal)
Marc Ouimet, M.Sc. criminologie, Ph. D. Criminal Justice (Rutgers, NJ)
Jean Proulx, Ph. D. psychologie (Montréal)
Marion Vacheret, Ph. D. criminologie (Montréal)
Jo-Anne Wemmers, Ph. D. criminologie (Leiden)

Professeurs agrégés

Étienne Blais, Ph. D. criminologie (Montréal)
Franca Cortoni, Ph. D. psychologie (Kingston)
Louis-Georges Cournoyer, Ph. D. psychologie (Montréal)
Jean-Pierre Guay, Ph. D. criminologie (Montréal)
Stéphane Guay, Ph. D. psychologie (Laval)

Professeurs adjoints

Anthony Amicelle, Ph.D. Science politique (IEP Paris)
Rémi Boivin, Ph.D. criminologie (Montréal)
Isabelle Daignault, Ph.D. Psychologie (UQAM)
Chloé Leclerc, Ph.D. criminologie (Montréal)
Massimiliano Mulone, Ph. D. criminologie (Montréal)
Frédéric Ouellet, Ph. D. criminologie (Montréal)
Isabelle Ouellet-Morin, Ph. D. biologie psychologie (Laval)
Samuel Tanner, Ph. D. criminologie (Montréal)

Chargée d'enseignement

Karine Côté-Boucher, Ph.D. Sociologie (York University)

Professeurs émérites

Maurice Cusson
Pierre Landreville
Denis Szabo, membre de la Société Royale du Canada

Programme 2-065-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (intervention criminologique)

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2^e cycle en intervention criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux intervenants sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en intervention; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'intervention criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (intervention criminologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie après l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert

Les cours suivis dans le cadre du microprogramme seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la M. Sc. (criminologie). Pour accéder à la M. Sc., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. L'étudiant devra alors suivre des cours supplémentaires pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M. Sc.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le microprogramme comporte 12 crédits à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (3 cr.)

CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
CRI 6008 Théories en intervention criminologique, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.
CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.
CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
CRI 6235 Analyse d'impact en sécurité publique, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

CRI 6221 L'analyse criminologique, 3 cr.
CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI 6223 La détermination de la peine, 3 cr.

CRI	6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI	6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI	6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI	6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI	6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

 Programme 2-065-6-2

Microprogramme de 2^e cycle (analyse criminologique)

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2^e cycle en analyse criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux personnes sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en analyse criminologique; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'analyse criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (analyse criminologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie après l'obtention du baccalauréat;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert

Les cours complétés dans le cadre du microprogramme de 2^e cycle (analyse criminologique) seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la M. Sc. (criminologie). Pour accéder à la M. Sc., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de 2^e cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M. Sc.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le microprogramme comporte 12 crédits à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

CRI	6006	Théories de la réaction sociale, 3 cr.
CRI	6007	Théories de la délinquance, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6221	L'analyse criminologique, 3 cr.
CRI	6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI	6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI	6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI	6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

CRI	6106	Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
CRI	6110	Criminologie clinique, 3 cr.
CRI	6112	Violences criminelles, 3 cr.
CRI	6113	L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
CRI	6114	Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
CRI	6115	Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
CRI	6235	Analyse d'impact en sécurité publique, 3 cr.
CRI	6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI	6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI	6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

 Programme 2-065-1-0

M. Sc. (criminologie)

OBJECTIFS

Avec mémoire

La modalité avec mémoire en criminologie vise à offrir aux étudiants un ensemble cohérent et équilibré de cours et de séminaires couvrant les principaux secteurs de la criminologie ainsi qu'une formation avancée dans un ou plusieurs des secteurs suivants : recherche, théorie, intervention clinique, politique pénale, analyse.

Avec stage

La modalité avec stage en criminologie vise à : assurer une continuité optimale entre le B.Sc., qui est un programme professionnel, et la M. Sc. ; répondre plus adéquatement aux besoins des étudiants intéressés davantage par la formation professionnelle que par la recherche; accroître la compétence des candidats en termes de pratique professionnelle.

Avec travail dirigé – option Sécurité intérieure

La modalité avec travail dirigé de l'option sécurité intérieure vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Elle permettra aux étudiants de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, et surtout de comprendre la nature de ces problèmes.

Avec travail dirigé – option Criminalistique et information

La modalité avec travail dirigé de l'option Criminalistique et information proposée en collaboration structurée par l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne (ESC-L) et l'École de criminologie de l'Université de Montréal, a pour but de mettre en commun deux champs d'expertise distincts et néanmoins complémentaires, la criminalistique et la criminologie. Elle présente le double intérêt de stimuler des activités académiques interdisciplinaires et d'offrir aux étudiants des compétences croisées nécessaires à la pratique du renseignement, de l'analyse et de la prévention de risques criminels variés, tant dans des institutions privées que publiques. Les étudiants sont obligés de suivre un trimestre à Lausanne.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

OPTIONS AUTRES QUE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en criminologie ou en études policières, ou d'un diplôme jugé équivalent, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

OPTION SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé en sécurité et études policières ou en criminologie ou d'un baccalauréat par cumul de certificats jugé équivalent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Selon le cas, posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la sécurité intérieure pourrait être un atout.

En plus des pièces exigées lors de la demande d'admission, les documents suivants sont requis pour la sélection des candidats :

- le curriculum vitae, dans le cas de candidats provenant de milieux professionnels;
- une lettre de motivation;
- deux lettres de recommandation de professeurs ou d'employeurs.

L'admission au programme sera limitée et les candidats sont sélectionnés après examen des pièces exigées.

2. Formation complémentaire ou préparatoire

OPTIONS AUTRES QUE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Les étudiants en provenance de programmes de 1^{er} cycle autres que le programme de criminologie ou d'un diplôme jugé équivalent auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. Selon le nombre de crédits de cours préparatoires établi lors de l'étude du dossier, la scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres.

Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant doit réussir sa formation complémentaire avec une moyenne de 3,2.

OPTION SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Les étudiants en provenance de programmes de 1^{er} cycle autres que les programmes de sécurité et études policières ou de criminologie auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant doit réussir sa formation complémentaire avec une moyenne de 3,2.

3. Transfert

OPTIONS AUTRES QUE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Les cours suivis dans le cadre d'un microprogramme en criminologie seront crédités à la M. Sc. (criminologie).

OPTION SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Les cours suivis dans le cadre du D.É.S.S. en sécurité intérieure seront crédités à la M. Sc. en criminologie, option Sécurité intérieure.

Les étudiants souhaitant faire un transfert du D.É.S.S. à la maîtrise en criminologie option Sécurité intérieure devront avoir obtenu au D.É.S.S. une moyenne cumulative de 3,2.

4. Scolarité

OPTIONS AUTRES QUE SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET CRIMINALISTIQUE ET INFORMATION

- Modalité avec mémoire : la scolarité minimale est de trois trimestres.
- Modalité avec stage : la scolarité minimale est de quatre trimestres.

OPTIONS SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET CRIMINALISTIQUE ET INFORMATION

- Modalité avec travail dirigé : la scolarité minimale est de trois trimestres.

OPTION CRIMINALISTIQUE ET INFORMATION

Les étudiants doivent suivre un trimestre à l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.

5. Programme

- La modalité avec stage en criminologie comporte 15 crédits de cours à option et 30 crédits attribués au stage et à la rédaction d'un rapport de stage.
- La modalité avec mémoire en criminologie comporte 15 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.
- La modalité avec travail dirigé de l'option Sécurité intérieure comporte 30 crédits de cours et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.
- La modalité avec travail dirigé de l'option Criminalistique et information comporte 30 crédits de cours et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Avec mémoire

Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6001	Métho qualitative en crimino, 3 cr.
CRI	6002	Métho quantitative en crimino, 3 cr.
CRI	6003	Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.
CRI	6220	Recherche évaluative qualitative, 3 cr.

Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6006	Théories de la réaction sociale, 3 cr.
CRI	6007	Théories de la délinquance, 3 cr.
CRI	6008	Théories en intervention criminologique, 3 cr.

Bloc C – Option Intervention (max. 9 cr.)

CRI	6106	Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
CRI	6110	Criminologie clinique, 3 cr.
CRI	6112	Violences criminelles, 3 cr.
CRI	6113	L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
CRI	6114	Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
CRI	6115	Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.

Bloc D – Option Analyse (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6221	Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
CRI	6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI	6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI	6224	Criminologie théorique I, 3 cr.

CRI	6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI	6231	Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI	6232	La justice réparatrice, 3 cr.
CRI	6233	Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
CRI	6234	Nouvelles technologies et crimes, 3 cr.
CRI	6235	Analyse d'impact en sécurité publique, 3 cr.
CRI	6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI	6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI	6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

Bloc E – Option (max. 3 cr.)**Bloc F – Recherche et mémoire (30 cr.)**

CRI	69051	Projet de mémoire 1, 1,5 cr.
CRI	69052	Projet de mémoire 2, 1,5 cr.
CRI	6910	Recherche, 6 cr.
CRI	6950	Mémoire, 21 cr.

Avec stage

OPTION INTERVENTION

Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6001	Métho qualitative en crimino, 3 cr.
CRI	6002	Métho quantitative en crimino, 3 cr.
CRI	6003	Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.
CRI	6220	Recherche évaluative qualitative, 3 cr.

Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6006	Théories de la réaction sociale, 3 cr.
CRI	6007	Théories de la délinquance, 3 cr.
CRI	6008	Théories en intervention criminologique, 3 cr.

Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6106	Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
CRI	6110	Criminologie clinique, 3 cr.
CRI	6112	Violences criminelles, 3 cr.
CRI	6113	L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
CRI	6114	Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
CRI	6115	Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 3 cr.)

CRI	6221	Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
CRI	6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI	6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI	6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI	6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.

CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI	6231	Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI	6232	La justice réparatrice, 3 cr.
CRI	6233	Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
CRI	6234	Nouvelles technologies et crimes, 3 cr.
CRI	6235	Analyse d'impact en sécurité publique, 3 cr.
CRI	6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI	6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI	6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

Bloc E – Stage et rapport de stage (30 cr.)

CRI	6156*	Stage préparatoire en intervention, 6 cr.
CRI	61661	Encadr. de stage en interv. 1,1,5 cr.
CRI	61662	Encadr. de stage en interv. 2,1,5 cr.
CRI	61761	Stage en intervention 1, 4,5 cr.
CRI	61762	Stage en intervention 2, 4,5 cr.
CRI	6186	Rapport de stage en intervention, 18 cr.

* offert uniquement aux étudiants n'ayant pas fait leur baccalauréat en criminologie.

Avec stage

OPTION ANALYSE CRIMINOLOGIQUE

Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6001	Métho qualitative en crimino, 3 cr.
CRI	6002	Métho quantitative en crimino, 3 cr.
CRI	6003	Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.
CRI	6220	Recherche évaluative qualitative, 3 cr.

Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6006	Théories de la réaction sociale, 3 cr.
CRI	6007	Théories de la délinquance, 3 cr.
CRI	6008	Théories en intervention criminologique, 3 cr.

Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6221	Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
CRI	6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI	6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI	6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI	6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI	6231	Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI	6232	La justice réparatrice, 3 cr.
CRI	6233	Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
CRI	6234	Nouvelles technologies et crimes, 3 cr.
CRI	6235	Analyse d'impact en sécurité publique, 3 cr.
CRI	6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.

- CRI 6533 Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
 CRI 6534 Criminologie théorique III, 3 cr.

Avec travail dirigé

OPTION CRIMINALISTIQUE ET INFORMATION

Bloc D – Option (max. 3 cr.)

- CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
 CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.
 CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.
 CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
 CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
 CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.

Bloc E – Stage et rapport de stage (30 cr.)

- CRI 62051 Encadr. de stage en analyse 1, 1,5 cr.
 CRI 62052 Encadr. de stage en analyse 2, 1,5 cr.
 CRI 62061 Stage en analyse criminol 1, 4,5 cr.
 CRI 62062 Stage en analyse criminol 2, 4,5 cr.
 CRI 6207 Rapport de stage en analyse crimino., 18 cr.

Avec travail dirigé

OPTION SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Bloc A – Méthodologie et outils d'analyse (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- CRI 6001 Métho qualitative en crimino, 3 cr.
 CRI 6002 Métho quantitative en crimino, 3 cr.
 CRI 6221 Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
 CRI 6224 Criminologie théorique 1, 3 cr.
 CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.
 CRI 6701 Les données en sécurité intérieure, 3 cr.
 CRI 6702 Analyse des données en sécurité, 3 cr.

Bloc B – Aspects de la sécurité intérieure (min. 15 cr.; max. 18 cr.)

- CRI 6006 Théorie de la réaction sociale, 3 cr.
 CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
 CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.
 CRI 6720 Impacts des technologies de sécurité, 3 cr.
 CRI 6721 Protections d'infrastructures complexes, 3 cr.
 CRI 6722 Renseignement et enjeux sociopolitiques, 3 cr.
 CRI 6723 Enjeux actuels en sécurité intérieure, 3 cr.
 CRI 6724 Gouvernance de la sécurité, 3 cr.
 CRI 6725 Gestion du renseignement, 3 cr.
 CRI 6726 Médias, communicationS et sécurité, 3 cr.

Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.
 CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.
 CRI 6231 Criminologie et ethnicité, 3 cr.
 CRI 6233 Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
 CRI 6234 Nouvelles technologies et crime, 3 cr.
 CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.

Bloc D – Travail dirigé (15 cr.)

- CRI 6911 Rapport d'étude de cas, 15 cr.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- CRI 6850 Fondements : criminalistique 1, 1,5 cr.
 CRI 6851 Fondements : criminalistique 2, 1,5 cr.
 CRI 6906 Séminaire d'intégration 1, 1,5 cr.
 CRI 6907 Séminaire d'intégration 2, 1,5 cr.

Bloc B – Méthodes (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- CRI 6001 Métho qualitative en crimino, 3 cr.
 CRI 6002 Métho quantitative en crimino, 3 cr.
 CRI 6221 Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
 CRI 6224 Criminologie théorique I, 3 cr.
 CRI 6701 Les données en sécurité intérieure, 3 cr.
 CRI 6702 Analyse des données en sécurité, 3 cr.

Bloc C – Analyse du phénomène criminel (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

- CRI 6006 Théories de la réaction sociale, 3 cr.
 CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
 CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.
 CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.
 CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.
 CRI 6231 Criminologie et ethnicité, 3 cr.
 CRI 6233 Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
 CRI 6234 Nouvelles technologies et crime, 3 cr.
 CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
 CRI 6720 Impacts des technologies de sécurité, 3 cr.
 CRI 6721 Protections d'infrastructures complexes, 3 cr.
 CRI 6722 Renseignement et enjeux sociopolitiques, 3 cr.
 CRI 6723 Enjeux actuels en sécurité intérieure, 3 cr.
 CRI 6724 Gouvernance de la sécurité, 3 cr.
 CRI 6725 Gestion du renseignement, 3 cr.
 CRI 6726 Médias, communications et sécurité, 3 cr.

Bloc D – Analyse de la trace (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

Cours suivis à Lausanne

- CRI 6860 Criminalistique et trace 1, 1,5 cr.
 CRI 6861 Criminalistique et trace 2, 1,5 cr.
 CRI 6862 Criminalistique et information, 1,5 cr.
 CRI 6863 Criminalistique et an. crim., 1,5 cr.
 CRI 6864 Criminalistique et cybercrim., 1,5 cr.
 CRI 6865 Questions de criminalist. 1, 1,5 cr.
 CRI 6866 Questions de criminalist. 2, 1,5 cr.
 CRI 6867 Questions de criminologie, 1,5 cr.

Bloc E – Recherche (15 cr.)

- CRI 6912 Travail dirigé, 15 cr.

Programme 2-065-1-2

D.É.S.S. (sécurité intérieure)**OBJECTIFS**

Le D.É.S.S. vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Un expert en sécurité intérieure est une personne dotée d'une formation unique qui lui permet non seulement de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, mais surtout qui comprend la nature de ces problèmes, qui connaît leur source, leur dynamique, leur évolution et leurs conséquences sur le corps social. C'est une personne sachant mettre les phénomènes, problèmes et conflits en contexte et qui est en mesure de prendre le recul indispensable à leur évaluation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité****1.1 Exigences générales**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sécurité et études policières ou en criminologie ou d'un baccalauréat par cumul de certificats jugé équivalent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la sécurité intérieure serait un atout.

En plus des pièces exigées lors de la demande d'admission, les documents suivants sont requis pour la sélection des candidats :

- le curriculum vitae, dans le cas de candidats provenant de milieux professionnels
- une lettre de motivation
- deux lettres de recommandation de professeurs ou d'employeurs.

L'admission au programme est limitée et les candidats sont sélectionnés après examen des pièces exigées.

1.2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1^{er} cycle autres que les programmes de sécurité et études policières ou de criminologie auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

2. Scolarité

La scolarité du D.É.S.S. est de 2 trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant à plein temps et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel, et ce à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours de cycles supérieurs.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Méthodologie et outils d'analyse (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

CRI	6001	Métho qualitative en crimino, 3 cr.
CRI	6002	Métho quantitative en crimino, 3 cr.
CRI	6221	Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
CRI	6224	Criminologie théorique 1, 3 cr.

CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6701	Les données en sécurité intérieure, 3 cr.
CRI	6702	Analyse des données en sécurité, 3 cr.

Bloc B – Aspects de la sécurité intérieure (min. 15 cr.; max. 18 cr.)

CRI	6006	Théorie de la réaction sociale, 3 cr.
CRI	6007	Théories de la délinquance, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6720	Impacts des technologies de sécurité, 3 cr.
CRI	6721	Protections d'infrastructures complexes, 3 cr.
CRI	6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques, 3 cr.
CRI	6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure, 3 cr.
CRI	6724	Gouvernance de la sécurité, 3 cr.
CRI	6725	Gestion du renseignement, 3 cr.
CRI	6726	Médias, communication et sécurité, 3 cr.

Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI	6231	Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI	6233	Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
CRI	6234	Nouvelles technologies et crime, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.

Programme 3-065-1-0

Ph. D. (criminologie)**OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes dans un des domaines de la criminologie ainsi que des chercheurs autonomes.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. Sc. (criminologie) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix du niveau des études supérieures)
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

CRI	74201	Sém. général de doctorat 1, 1,5 cr.
CRI	74202	Sém. général de doctorat 2, 1,5 cr.
CRI	74301	Séminaire de thèse 1, 1,5 cr.
CRI	74302	Séminaire de thèse 2, 1,5 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Un cours du niveau des études supérieures.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

CRI 7910 Recherche, 15 cr.

CRI 7940 Thèse, 66 cr.

DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE

Démographie

D.É.S.S. **2-070-1-2**

M. Sc. **2-070-1-0**

Ph. D. **3-070-1-0**

Responsable des programmes : Solène Lardoux, 514-343-6615

Secrétariat : 514-343-6111, poste 1971

Membres du Comité des études supérieures

Simona Bignami

Solène Lardoux

Thomas LeGrand

Norbert Robitaille

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Thomas LeGrand

Professeurs titulaires

Robert Bourbeau, Ph. D. démographie (Montréal)

Barthélemy Kuate Defo, Ph. D. sociologie démographie (Wisconsin-Madison)

Thomas K. LeGrand, Ph. D. sciences économiques (Michigan)

Professeurs agrégés

Simona Bignami, Ph. D. démographie (Pennsylvania)

Lisa Y. Dillon, Ph. D. histoire (Minnesota)

Alain Gagnon, Ph. D. démographie (Montréal), M. Sc. anthropologie (Montréal-Provence)

Solène Lardoux, Ph. D. démographie (Pennsylvania)

Professeur adjoint

Yves Carrière, Ph. D. démographie (Montréal)

Professeurs associés

Danielle Gauvreau, Ph. D. démographie (Montréal)

Jean-François Kobiané, doctorat en démographie (Louvain)

Céline Le Bourdais, Ph. D. sociologie (Brown)

Richard Marcoux, Ph. D. démographie (Montréal)

Long Mo, Ph. D. démographie (Montréal)

Nathalie Mondain, Ph. D. démographie (Montréal)

Jean-Marie Robine, D.É.S.S. Économie – expert démographe, Institut des sciences politiques (Paris I)

Leroy D. Stone, Ph. D. sociologie (Pennsylvania)

Marc Termote, doctorat en droit (Louvain)

Professeurs émérites

Hubert Charbonneau

Jacques Henripin

Évelyne Lapierre-Adamcyk

Jacques Légaré

Programme 2-070-1-2

D.É.S.S. (démographie)

OBJECTIFS

Le programme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en démographie. Il est offert à des étudiants détenant un baccalauréat bidisciplinaire en démographie ou un baccalauréat dans une discipline proche de la démographie et qui ont une connaissance de base des méthodes quantitatives. Il intéressera aussi des professionnels de l'analyse socio-économique et de la santé publique qui veulent développer une compréhension des méthodes de la démographie et des causes et conséquences des phénomènes démographiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec mineure en démographie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien attester d'une formation jugée équivalente (par exemple : être titulaire d'un baccalauréat d'une autre discipline et réussir les cours du programme préparatoire en démographie);
- l'étudiant titulaire d'un baccalauréat dans une autre discipline peut être appelé à compléter une scolarité préparatoire d'un maximum de 15 crédits;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

L'étudiant inscrit au programme de D.É.S.S. qui a maintenu une moyenne de 3,0 sur 4,3 peut demander un transfert à la M. Sc.

4. Programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits, dont un minimum de 24 crédits de cours et la possibilité de faire un travail dirigé de recherche de 6 crédits. Deux cours de 3 crédits peuvent être de niveau 3000 en démographie ou dans une autre discipline pertinente.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cours préparatoires

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

DMO 2200 Collecte : source des informations, 3 cr.

DMO 6011 Analyse démographique 1, 3 cr.

DMO 6012 Analyse démographique 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DMO 2700 Histoire de la population, 3 cr.

DMO 3450 Économie et population, 3 cr.

SOL 2020 Statistique sociale avancée, 3 cr.

Cours du D.É.S.S.

Bloc A – Obligatoire – Fondements méthodologiques (3 cr.)

DMO 6371 Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.

Bloc B – Option – Phénomènes démographiques (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

DMO	6500	Fécondité et famille, 3 cr.
DMO	6501	Migration, 3 cr.
DMO	6502	Mortalité, santé et vieillissement, 3 cr.

Bloc C – Option – Méthodes démographiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DMO	6305	Analyse démographique avancée, 3 cr.
DMO	6320	Démographie appliquée et perspectives, 3 cr.

Bloc D – Option – Méthodes avancées (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DMO	6330	Méthodes de la démographie historique, 3 cr.
DMO	6405	Modèles de risque et de durée, 3 cr.
DMO	6820	Méthodes multiniveaux et multiétats, 3 cr.
STS	6015	Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.

Bloc E – Option (max. 6 cr.)

DMO	6050	Démographie et santé, 3 cr.
DMO	6200	Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO	6311	Initiation à la recherche, 3 cr.
DMO	6411	Séminaire thématique en démographie, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
DMO	6800	Doctrines et politiques de population, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.

Bloc F – Obligatoire – Travail dirigé (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

DMO	6601	Travail dirigé 1, 6 cr.
-----	------	-------------------------

Tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures, avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-070-1-0

M. Sc. (démographie)**OBJECTIFS**

Le programme de maîtrise en démographie vise à initier les étudiants à la recherche et à former les démographes professionnels.

Pour les étudiants inscrits à la modalité avec mémoire, le mémoire est l'occasion de se mesurer à l'ensemble des problèmes que pose la pratique de la recherche démographique.

Pour ceux qui s'inscrivent dans la modalité avec stage, l'initiation au travail de démographe professionnel et la rédaction d'un travail dirigé leur permettront de développer leurs capacités en démographie appliquée. Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec mineure en démographie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte deux modalités : 1- avec mémoire : 21 crédits de cours et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire 2- avec stage : 24 crédits de cours, 9 crédits de stage et 12 crédits de travail dirigé.

Pour les étudiants qui n'ont pas fait de démographie au 1^{er} cycle, au moins 12 crédits de cours préparatoires sont exigés.

Cours préparatoires**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

DMO	2200	Collecte : source des informations, 3 cr.
DMO	6011	Analyse démographique 1, 3 cr.
DMO	6012	Analyse démographique 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DMO	2700	Histoire de la population, 3 cr.
DMO	3450	Économie et population, 3 cr.
SOL	2020	Statistique sociale avancée, 3 cr.

STRUCTURE DU PROGRAMME**MODALITÉ AVEC MÉMOIRE****Bloc A – Obligatoire – Fondements méthodologiques (6 cr.)**

DMO	6200	Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO	6371	Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.

Bloc B – Option – Phénomènes démographiques (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

DMO	6500	Fécondité et famille, 3 cr.
DMO	6501	Migration, 3 cr.
DMO	6502	Mortalité, santé et vieillissement, 3 cr.

Bloc C – Option – Méthodes démographiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DMO	6305	Analyse démographique avancée, 3 cr.
DMO	6320	Démographie appliquée et perspectives, 3 cr.

Bloc D – Option – Méthodes avancées (max. 6 cr.)

DMO	6330	Méthodes de la démographie historique, 3 cr.
DMO	6405	Modèles de risque et de durée, 3 cr.
DMO	6820	Méthodes multiniveaux et multiétats, 3 cr.
STS	6015	Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.

Bloc E – Option (max. 6 cr.)

DMO	6050	Démographie et santé, 3 cr.
DMO	6311	Initiation à la recherche, 3 cr.
DMO	6411	Séminaire thématique en démographie, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
DMO	6800	Doctrines et politiques de population, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.

Tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures, avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc F – Obligatoire – Mémoire (24 cr.)

MODALITÉ AVEC STAGE

Bloc A – Obligatoire – Fondements méthodologiques (6 cr.)

DMO	6200	Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO	6371	Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.

Bloc B – Option – Phénomènes démographiques (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

DMO	6500	Fécondité et famille, 3 cr.
DMO	6501	Migration, 3 cr.
DMO	6502	Mortalité, santé et vieillissement, 3 cr.

Bloc C – Option – Méthodes démographiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DMO	6305	Analyse démographique avancée, 3 cr.
DMO	6320	Démographie appliquée et perspectives, 3 cr.

Bloc D – Option – Méthodes avancées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

DMO	6330	Méthodes de la démographie historique, 3 cr.
DMO	6405	Modèles de risque et de durée, 3 cr.
DMO	6820	Méthodes multi-niveaux et multi-états, 3 cr.

Bloc E – Option (max. 6 cr.)

DMO	6050	Démographie et santé, 3 cr.
DMO	6311	Initiation à la recherche, 3 cr.
DMO	6411	Séminaire thématique en démographie, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
DMO	6800	Doctrines et politiques de population, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.

Tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures, avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc F – Obligatoire – Stage et travail dirigé (21 cr.)

DMO	6610	Stage professionnel, 9 cr.
DMO	6612	Travail dirigé, 12 cr.

 Programme 3-070-1-0

Ph. D. (démographie)**OBJECTIFS**

L'étude des problèmes de population fait appel à des connaissances et à des méthodes d'analyse fort diverses. Il est loisible à chaque étudiant de doctorat de concentrer ses efforts dans le domaine particulier qui correspond à ses goûts, à ses aptitudes ou à sa formation préalable. Cela ne va cependant pas sans une bonne connaissance des phénomènes fondamentaux et des méthodes d'analyse propres à la démographie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en démographie ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche;
- déposer, avec la demande d'admission, l'esquisse d'un projet de recherche.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois à temps plein.

3. Examen de synthèse

Le candidat doit réussir un examen portant sur son domaine de spécialisation et sur la discipline en général. L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'examen général de synthèse est évalué par un jury composé de trois personnes dont le directeur de thèse du candidat, nommées par le directeur du département.

L'évaluation sera effectuée selon la notation « succès » ou « échec ».

4. Projet de thèse

Le candidat doit présenter son projet de thèse à un jury composé des trois professeurs responsables de l'évaluation de l'examen général de synthèse. Si ces derniers le jugent à propos, l'étudiant peut être conduit, après la réussite de l'examen général à améliorer la présentation de son projet et à soumettre une nouvelle version au cours des semaines qui suivent.

5. Programme

Le programme de doctorat est élaboré par un comité formé du directeur de recherche, du responsable du programme de doctorat et du directeur du Département ou son représentant. Le programme comporte :

- 9 crédits de cours
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- des cours complémentaires et des cours de préparation, le cas échéant.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

DMO	7005	Séminaire de thèse, 3 cr.
DMO	7010	Séminaire de synthèse, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Tout cours du niveau des études supérieures.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

DMO	7011	Recherche 1, 9 cr.
DMO	7012	Recherche 2, 12 cr.
DMO	7013	Thèse, 60 cr.

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ANGLAISES**Études anglaises**

M.A.	2-135-1-0
Ph. D.	3-135-1-0

Responsable des programmes : Michael Eberle-Sinatra, 514-343-6149

Membres du Comité des études supérieures

Caroline Brown
Michael Eberle-Sinatra
Heike Harting (hiver)

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Lianne Moyes

Professeurs titulaires

Lianne Moyes, M.A. (Western), Ph. D. (York, CA)
Robert Schwartzwald, M.A. (Toronto), Ph. D. (Laval)

Professeurs agrégés

Joyce L. Boro, Ph. D. (Oxford)
Caroline Brown, Ph. D. (Stanford), en congé

Michael Eberle-Sinatra, M.A. (York, UK), Ph.D. (Oxford)
 Heike Harting, M.A. (F.U. Berlin), Ph.D. (Victoria)
 Irving Wolfe, M.A. (McGill), Ph.D. (Bristol)

Professeures adjointes

Jane Malcolm, Ph.D. (Pennsylvania)
 Heather Meek, Ph.D. English Literature (Dalhousie)_

Professeure invitée

Kate Eichhorn, Ph. D. (York, Toronto)

Responsable de formation professionnelle

Gail Scott, écrivaine

Responsable des cours de langue

Sorel Friedman, Ph. D. (McGill)

Professeurs émérites

Patrick J. Mahony
 Robert Martin

Programme 2-135-1-0

M.A. (études anglaises)

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en études anglaises permet aux étudiants de développer des capacités d'analyse, de jugement critique et d'expression. Cette formation donne accès aux divers métiers de la culture, de l'édition et du journalisme ainsi qu'aux études doctorales. La maîtrise avec mémoire ou avec travail dirigé est un préalable normal aux études doctorales. La maîtrise avec stage ne mène normalement pas au doctorat.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études anglaises) ou d'un B.A. avec majeure en études anglaises, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais et du français.

2. Programme

Avec mémoire

La modalité avec mémoire comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle (3 cr. de cours obligatoire et 12 cr. de cours à option) et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire

Sans mémoire

La modalité avec stage ou travail dirigé comporte 24 crédits de cours de 2^e cycle (3 cr. de cours obligatoire et 21 cr. de cours à option) et 21 crédits attribués à un travail dirigé ou 21 crédits attribués à un stage et à un rapport de stage.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ANG 6032 Modern Literary Theory, 3 cr.

Bloc B – Option

Avec mémoire (12 cr.)

Avec travail dirigé ou stage (21 cr.)

Cours ANG de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre cours de niveau 6000 choisi avec l'approbation du Comité des études supérieures.

Théorie littéraire

ANG 6092 Readings in Contemporary Theory, 3 cr.
 ANG 6605 Problems in Narrative Theory, 3 cr.

Littérature britannique

ANG 6110 British Literature before 1642, 3 cr.
 ANG 6130 18th Century British Literature, 3 cr.
 ANG 6141 British Romantic Literature, 3 cr.
 ANG 6210 Shakespeare, 3 cr.
 ANG 6220 The English Drama, Beginnings to 1642, 3 cr.
 ANG 6636 Early 20th-Century British Literature, 3 cr.
 ANG 6638 Later 20th-Century British Literature, 3 cr.

Autres littératures anglophones

ANG 6165 Studies in Modernism, 3 cr.
 ANG 6170 19th-Century American Literature, 3 cr.
 ANG 6184 Early 20th-Century American Literature, 3 cr.
 ANG 6185 Later 20th-Century American Literature, 3 cr.
 ANG 6190 English-Canadian Literature, 3 cr.
 ANG 6405 Canadian Literature, French and English, 3 cr.
 ANG 6650 Post-colonial Literatures in English, 3 cr.
 ANG 6660 Literatures and Globalization, 3 cr.
 ANG 6670 Constructions of Cultural Space, 3 cr.

Genres littéraires

ANG 6157 Studies in Popular Literature, 3 cr.
 ANG 6500 Studies in Drama, 3 cr.
 ANG 6530 Studies in Genre, 3 cr.
 ANG 6740 From Text to Hypertext, 3 cr.

Identités sexuelles dans la littérature anglophone

ANG 6700 Sexuality and Representation, 3 cr.
 ANG 6720 Women's Writing, 3 cr.
 ANG 6730 Contemporary Gay and Lesbian Literature, 3 cr.
 PLU 6052 Représentations des identités sexuelles, 3 cr.

Séminaires à thématiques particulières

ANG 6090 Lectures dirigées 1, 3 cr.
 ANG 6091 Lectures dirigées 2, 3 cr.
 ANG 68951 Sém. d'éch.-prof. invité 1.1, 1,5 cr.
 ANG 68952 Sém. d'éch.-prof. invité 1.2, 1,5 cr.
 ANG 6896 Sém. d'éch.-prof. invité 2, 3 cr.
 ANG 6897 Former des lecteurs, 3 cr.

L'inscription à ces cours requiert l'approbation du Comité des études supérieures.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

ANG 6915 Projet de mémoire, 3 cr.
 ANG 6925 Mémoire, 27 cr.

Bloc D – Stage ou travail dirigé (21 cr.)

ANG 6930 Travail dirigé, 21 cr.
 ANG 6940 Stage, 15 cr.
 ANG 6945 Rapport de stage, 6 cr.

Programme 3-135-1-0

Ph. D. (études anglaises)**OBJECTIFS**

Les objectifs de ce programme sont de former des chercheurs autonomes, de former des professeurs destinés à l'enseignement supérieur et de perfectionner les enseignants des cégeps.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (études anglaises) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'anglais, d'une connaissance suffisante du français et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte :

- 3 crédits de cours obligatoire
- un minimum de 12 crédits de cours de 2^e cycle choisis dans le bloc B de la M.A. (études anglaises)
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme d'études est établi en consultation avec le Comité des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

ANG 6032 Modern Literary Theory, 3 cr.

Les étudiants qui ont suivi ce cours à la maîtrise le remplacent par un autre cours.

Bloc B – Option (12 cr.)

Cours ANG de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre cours de niveau 6000 choisi avec l'approbation du responsable de programme. Le cours ANG 6405 sera imposé à tout étudiant dont la connaissance de la littérature canadienne est jugée insuffisante.

Théorie littéraire

ANG 6092 Readings in Contemporary Theory, 3 cr.

ANG 6605 Problems in Narrative Theory, 3 cr.

Littérature britannique

ANG 6110 British Literature before 1642, 3 cr.

ANG 6130 18th Century British Literature, 3 cr.

ANG 6141 British Romantic Literature, 3 cr.

ANG 6210 Shakespeare, 3 cr.

ANG 6220 The English Drama, Beginnings to 1642, 3 cr.

ANG 6636 Early 20th-Century British Literature, 3 cr.

ANG 6638 Later 20th-Century British Literature, 3 cr.

Autres littératures anglophones

ANG 6165 Studies in Modernism, 3 cr.

ANG 6170 19th-Century American Literature, 3 cr.

ANG 6184 Early 20th-Century American Literature, 3 cr.

ANG 6185 Later 20th-Century American Literature, 3 cr.

ANG 6190 English-Canadian Literature, 3 cr.

ANG 6405 Canadian Literature, French and English, 3 cr.

ANG 6650 Post-colonial Literatures in English, 3 cr.

ANG 6660 Literatures and Globalization, 3 cr.

ANG 6670 Constructions of Cultural Space, 3 cr.

Genres littéraires

ANG 6157 Studies in Popular Literature, 3 cr.

ANG 6500 Studies in Drama, 3 cr.

ANG 6530 Studies in Genre, 3 cr.

ANG 6740 From Text to Hypertext, 3 cr.

Identités sexuelles dans la littérature anglaise

ANG 6700 Sexuality and Representation, 3 cr.

ANG 6720 Women's Writing, 3 cr.

ANG 6730 Contemporary Gay and Lesbian Literature, 3 cr.

PLU 6052 Représentations des identités sexuelles, 3 cr.

Séminaires de lectures dirigées

ANG 6090 Directed Reading I, 3 cr.

ANG 6091 Directed Reading II, 3 cr.

Séminaires de professeurs invités

ANG 68951 Sém. d'éch.-prof. invité 1.1, 1,5 cr.

ANG 68952 Sém. d'éch.-prof. invité 1.2, 1,5 cr.

ANG 6896 Sém. d'éch.-prof. invité 2, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

ANG 7000 Développement professionnel, 3 cr.

ANG 7910 Examen général de doctort, 0 cr.

ANG 7920 Projet de thèse, 3 cr.

ANG 79211 Dissertation Seminar 1, 1,5 cr.

ANG 79212 Dissertation Seminar 2, 1,5 cr.

ANG 7922 Rapport d'étape, 1 cr.

ANG 7925 Thèse, 65 cr.

DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE**Géographie****Microprogramme de 2^e cycle**

(géomatique et analyse spatiale)

2-157-6-0

D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement)

2-155-1-3

M. Sc.

2-155-1-1

Ph. D.

3-155-1-0

Responsable des programmes : Daniel Fortier, 514-343-6111, poste 26872

Secrétariat : 514-343-6111, poste 37425

Membres du Comité des études supérieures

Daniel Fortier, président

Christopher Bryant

Pierre J.H. Richard

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Patricia M. Martin

Professeurs titulaires

Christopher R. Bryant, Ph. D. (London)
François Cavayas, Ph. D. (Laval)
Claude Comtois, Ph. D. (Hong Kong)
Paul Comtois, Ph. D. (Laval)
François Courchesne, Ph. D. (McGill)
Rodolphe De Koninck, Ph. D. (Singapour)
Claude Marois, Ph. D. (Laval)

Professeurs agrégés

Pierre André, Ph. D. (Montréal)
Thora Martina Herrmann, Ph. D. (Oxford)
Patricia M. Martin, Ph. D. (Colorado)

Professeurs adjoints

Daniel Fortier, Ph. D. (Laval)
Kathryn Furlong, Ph. D. (British Columbia)
François Girard, Ph. D. (Laval)
Nicole Gombay, Ph. D. (Queens)
Violaine Jolivet, Ph. D. (Panthéon-Sorbonne)
Liliana Perez, Ph. D. (Fraser)
Oliver Sonntag, Ph. D. (Toronto)
Julie Talbot, Ph. D. (McGill)

Professeurs associés

Jeffrey A. Cardille, Ph. D. (Wisconsin)
Lael Parrott, Ph. D. (McGill)
André G. Roy, Ph. D. (SUNY, Buffalo)
Brian Slack, Ph. D. (McGill)
Samuel Yonkeu Ph. D. (Rennes)

Professeur émérite

Pierre J.H. Richard

Responsable de la formation professionnelle

Jean Daoust, M.A. (Sherbrooke)

Professeurs honoris causa

1937 - Raoul Blanchard (Grenoble)
1975 - Benoît Brouillette (HÉC, Montréal)
1988 - Pierre George (Institut d'études politiques de Paris)
1997 - Louis-Edmond Hamelin (Laval)
2008 - Paul Claval (Sorbonne)

Programme 2-157-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (géomatique et analyse spatiale)

OBJECTIFS

Le microprogramme (géomatique et analyse spatiale) permet à l'étudiant de parfaire ses connaissances ou d'en acquérir de nouvelles dans un domaine précis et fortement appliqué.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (géomatique et analyse spatiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de un trimestre. La scolarité maximale est de deux ans.

3. Transfert

L'étudiant admis au microprogramme pourra être admis directement au D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) après avoir complété un minimum de 12 crédits.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (max. 3 cr.)

GEO 6321 Travaux pratiques en géomatique, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

GEO 2512 Systèmes d'information géographique, 3 cr.

GEO 2522 Télédétection numérique, 3 cr.

GEO 3532 Modélisation, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

GEO 6331 Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.

GEO 6333 Télédétection – physique et mathé, 3 cr.

GEO 6341 Étude des systèmes complexes, 3 cr.

GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.

GEO 6343 La télédétection et l'environnement, 3 cr.

GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

Bloc D – Ouverture multidisciplinaire (3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du département ou d'autres départements ou d'autres universités. Ces crédits sont choisis dans l'une des disciplines où l'analyse spatiale permet une nouvelle perspective d'interprétation et dans laquelle l'étudiant aimerait appliquer ses connaissances nouvellement acquises.

Programme 2-155-1-3

D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement)

OBJECTIFS

Le D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) vise à permettre à un étudiant de s'adapter aux réalités changeantes du marché du travail en poursuivant un programme court dont la formule se veut extrêmement flexible car elle est essentiellement basée sur des travaux de terrain et des études de cas.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

3. Transfert

L'étudiant admis au D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) pourra être admis directement au programme de formation pratique de la M. Sc. (géographie), sans mémoire, après avoir complété un minimum de 18 crédits.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours soit :

- 12 crédits de cours obligatoires
- 15 crédits de cours à option
- 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

GEO 6042 Études de cas, 12 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Travaux de terrain et de laboratoire (max. 6 cr.)

GEO 6041 Terrain avancé en environnement, 3 cr.
 GEO 6152 Laboratoire de pédologie, 3 cr.
 GEO 6154 Stage d'analyse pollinique, 3 cr.

Techniques géographiques (max. 12 cr.)

GEO 6149 Sujet spécial en géomatique, 3 cr.
 GEO 6331 Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.
 GEO 6333 Télédétection – physique et mathé., 3 cr.
 GEO 6341 Étude des systèmes complexes, 3 cr.
 GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
 GEO 6343 La télédétection et l'environnement, 3 cr.
 GEO 6351 Techniques quantitatives avancées, 3 cr.
 GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

Environnement physique (max. 12 cr.)

GEO 6130 Environnement atmosphérique, 3 cr.
 GEO 6135 Géotechnique et processus géomorpholo., 3 cr.
 GEO 6141 Environnement physique des rivières
 GEO 6142 Biogéochimie environnementale, 3 cr.
 GEO 6143 Géo-mycologie, 3 cr.
 GEO 6144 Perspective millénaire sur la végétation, 3 cr.
 GEO 6148 Sujet spécial en géographie physique, 3 cr.
 GEO 6156 Environnements arctiques-alpins, 3 cr.
 GEO 6810 Géographie culturelle des plantes, 3 cr.

Environnement humain (max. 12 cr.)

GEO 6147 Sujet spécial en géographie humaine, 3 cr.
 GEO 6283 Systèmes de transports, 3 cr.
 GEO 6284 Environnements culturels, 3 cr.

GEO 6286 Évaluation environnementale, 3 cr.
 GEO 6287 Espaces urbains et faits sociaux, 3 cr.
 GEO 6288 Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.
 GEO 6289 Problèmes de croissance urbaine, 3 cr.
 GEO 6290 La géographie critique, 3 cr.
 GEO 6294 Amérique latine et mondialisation, 3 cr.
 GEO 6295 Territoires et développement durable, 3 cr.
 GEO 6296 Territoires, genre et rapport de pouvoir, 3 cr.
 GEO 6298 Analyse des problèmes de population, 3 cr.
 GEO 6897 Écosystèmes globaux et santé, 3 cr.

Bloc C – Ouverture multidisciplinaire (min. 3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou d'autres universités.

Programme 2-155-1-1

M. Sc. (géographie)

OBJECTIFS

La modalité avec mémoire vise une formation axée sur la recherche et la spécialisation dans un champ spécifique.

La modalité avec stage ou travail dirigé vise une formation orientée vers les besoins du marché de travail.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (géographie) ou d'un B.Sc. avec majeure ou mineure en géographie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale
- pour la maîtrise de recherche, le candidat doit avoir réussi le cours GEO 3562 Initiation à la démarche scientifique ou un cours équivalent d'initiation à la recherche offert par un autre département. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1^{re} année de scolarité, en sus de la scolarité minimale exigée.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit, selon la modalité :

Avec mémoire

Cette modalité comporte :

- 9 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoires et un minimum de 6 crédits de cours à option)
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire.

Avec stage ou travail dirigé

Cette modalité comporte :

- un minimum de 30 crédits de cours (12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix)
- 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

GEO 6011 Évolutions des idées en géographie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.)

L'étudiant choisit un minimum de 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département de géographie ; 3 crédits de cours de niveau 6000 peuvent être choisis dans le répertoire de cours de l'Université de Montréal ou de niveau équivalent d'une autre université. Le choix est sujet à l'approbation du comité des études supérieures du Département.

Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)

GEO 6001 Rédaction d'un projet de recherche, 6 cr.

GEO 6003 Mémoire, 27 cr.

GEO 6012 Recherche, 3 cr.

Avec stage ou travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

GEO 6042 Études de cas, 12 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Travaux de terrain et de laboratoire (max. 6 cr.)

GEO 6041 Terrain avancé en environnement, 3 cr.

GEO 6152 Laboratoire de pédologie, 3 cr.

GEO 6154 Stage d'analyse pollinique, 3 cr.

GEO 6155 Terrain en environnement atmosphérique, 3 cr.

Techniques géographiques (max. 12 cr.)

GEO 6149 Sujet spécial en géomatique, 3 cr.

GEO 6333 Télédétection - physique et mathé., 3 cr.

GEO 6341 Étude des systèmes complexes, 3 cr.

GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.

GEO 6343 La télédétection et l'environnement, 3 cr.

GEO 6351 Techniques quantitatives avancées, 3 cr.

GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

Environnement physique (max. 12 cr.)

GEO 6130 Environnement atmosphérique, 3 cr.

GEO 6133 Géotechnique et processus géomorpholo., 3 cr.

GEO 6141 Environnement physique des rivières

GEO 6142 Biogéochimie environnementale, 3 cr.

GEO 6143 Géo-mycologie, 3 cr.

GEO 6144 Perspective millénaire sur la végétation, 3 cr.

GEO 6148 Sujet spécial en géographie physique, 3 cr.

GEO 6156 Environnements arctiques-alpins, 3 cr.

GEO 6810 EGéographie culturelle des plantes, 3 cr.

Environnement humain (max. 12 cr.)

GEO 6147 Sujet spécial en géographie humaine, 3 cr.

GEO 6281 Économie spatiale métropolitaine, 3 cr.

GEO 6282 Problèmes géographiques du développement, 3 cr.

GEO 6283 Systèmes de transport, 3 cr.

GEO 6284 Environnements culturels, 3 cr.

GEO 6285 Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.

GEO 6286 Évaluation environnementale, 3 cr.

GEO 6288 Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.

GEO 6294 Amérique latine et mondialisation, 3 cr.

GEO 6295 Territoires et développement durable, 3 cr.

GEO 6296 Territoires, genre et rapport de pouvoir, 3 cr.

GEO 6298 Analyse des problèmes de population, 3 cr.

GEO 6815 Cultures, sociétés et biodiversité, 3 cr.

GEO 6897 Écosystèmes globaux et santé, 3 cr.

Bloc C – Ouverture multidisciplinaire (3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou d'autres universités.

Bloc D – Stage/Travail dirigé (max. 15 cr.)

GEO 6022 Stage de formation pratique, 15 cr.

GEO 6999 Travail dirigé, 15 cr.

Programme 3-155-1-0

Ph. D. (géographie)

OBJECTIFS

Le programme vise à former des chercheurs autonomes. Il se propose de rendre l'étudiant apte à formuler, exécuter et défendre un programme de recherche faisant progresser la connaissance dans le champ d'études.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- une connaissance jugée suffisante dans le domaine des mathématiques ou de l'informatique peut remplacer cette dernière exigence.

2. Programme

Le programme comporte :

- 9 crédits de cours
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (9 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 9 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou des cours de même niveau d'autres universités.

Bloc B – Recherche et thèse (81 cr.)

GEO 7002 Recherche, 6 cr.

GEO 7005 Thèse, 75 cr.

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Histoire

M.A. 2-165-1-0

Options :

Recherche
Histoire au collégial

Ph. D. 3-165-1-0

Responsable des programmes : Christian R. Raschle, christian.raschle@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures

Philippe Genequand
Michael Huberman
Christian R. Raschle
Jacques Rouillard

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Michael J. Carley

Professeurs titulaires

Denyse Baillargeon, Ph. D. (Montréal), en congé automne 2013 - hiver 2014
Pierre Bonnechere, doctorat en histoire ancienne (Louvain), en congé hiver 2014
Michael J. Carley, Ph. D. (Queen's)
Michèle Dagenais, Ph. D. (UQAM)
Dominique Deslandres, M.A. (McGill), Ph. D. (Montréal), en congé automne 2013
Michael Huberman, Ph. D. économie (Toronto), en congé automne 2013
Paul Létourneau, M.A. science politique (UQAM), D.É.A. (Strasbourg), doctorat de 3^e cycle (Strasbourg)
Laurence Monnais, doctorat (Paris VII)
David Ownby, Ph. D. (Harvard) en congé automne 2013, hiver 2014
Jacques Y. Perreault, doctorat de 3^e cycle en archéologie (Paris)
Yakov Rabkin, Ph. D. histoire des sciences et des techniques (Moscou)
Bruno Ramirez, Ph. D. (Toronto), en congé hiver 2014
Jacques Rouillard, Ph. D. (Ottawa)

Professeurs agrégés

Carl Bouchard, Ph. D. (Montréal/ Sorbonne Nouvelle, Paris III)
Susan Dalton, Ph. D. (Montréal)
Christian Dessureault, Ph. D. (Montréal)
François Furstenberg, Ph. D. (Johns Hopkins)
Olivier Hubert, D.É.A. (Paris I), Ph. D. (Laval)
Cynthia Milton, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
Christian Rudolf Raschle, Dr. ès lettres (Fribourg, Suisse)
Samir Saul, doctorat d'État (Paris VIII)
Thomas Wien, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints

Philippe Genequand, doctorat (Genève)
Dyala Hamzah, doctorat (ÉHÉSS-Paris et Berlin-Libre)
David Meren, Ph. D. (McGill)

Professeurs associés

Joseph-Claude Poulin, D.É.S. (Poitiers), doctorat de 3^e cycle (Aix-Marseille)
Jacques Ruelland, M.A. philosophie, Ph. D. (Montréal)

Professeur émérite

Serge Lusignan

Programme 2-165-1-0

M.A. (histoire)

OBJECTIFS

OPTION RECHERCHE

L'objectif est de procurer à l'étudiant des connaissances plus approfondies en histoire et de l'initier à la recherche. Par son mémoire, l'étudiant doit faire la preuve qu'il maîtrise son sujet de recherche.

OPTION HISTOIRE AU COLLÉGIAL

Les objectifs sont d'acquérir les compétences et d'approfondir les connaissances de la littérature scientifique dans les champs pertinents à l'enseignement collégial. Cette solide formation disciplinaire permet à l'étudiant qui le désire de poursuivre éventuellement des études de doctorat en histoire, en tenant compte toutefois des exigences spécifiques à certains champs de la discipline historique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en histoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais. La connaissance d'une autre langue est exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

2. Programme

OPTION RECHERCHE

L'option comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 9 crédits de cours à option, et 3 crédits de cours au choix
- 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire dont 9 crédits pour un séminaire de mémoire et 24 crédits pour le mémoire.

À la fin de la scolarité de 12 crédits, la présentation publique et le dépôt du projet de mémoire constituent des conditions essentielles pour s'inscrire à l'étape subséquente de la recherche.

OPTION HISTOIRE AU COLLÉGIAL

L'option comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 9 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option
- 27 crédits attribués à la préparation et à la rédaction d'un mémoire.

À la fin de la scolarité de 12 crédits, la présentation publique et le dépôt du projet de mémoire constituent des conditions essentielles pour s'inscrire à l'étape subséquente de la recherche.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION RECHERCHE

Bloc A – Option – Thématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETM 6015 Paléographie, 3 cr.

HST 6031 Séminaire pour étudiants-visiteurs II, 1 cr.

HST 6032	Séminaire pour étudiants-visiteurs III, 1 cr.
HST 6600	Recherches dirigées, 3 cr.
HST 6605	Histoire socioculturelle du XIX ^e siècle, 3 cr.
HST 6607	Histoire et archéologie, 3 cr.
HST 6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST 6615	Histoire et civilisation romaines, 3 cr.
HST 6620	Économie et société au Moyen Âge, 3 cr.
HST 6623	Religions et cultures au Moyen Âge, 3 cr.
HST 6630	Histoire socioreligieuse comparée, 3 cr.
HST 6634	La culture européenne au XVIII ^e siècle, 3 cr.
HST 6641	Hist. économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.
HST 6645	La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
HST 6647	Le monde arabe et l'intl, 3 cr.
HST 6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.
HST 6655	L'Amérique latine, 3 cr.
HST 6660	Les sociétés canadiennes avant 1840, 3 cr.
HST 6675	Histoire sociale du Québec, 3 cr.
HST 6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
HST 6681	L'Indochine française, XIX ^e -XX ^e siècles, 3 cr.
HST 6700	Histoire et relations internationales, 3 cr.
HST 6950	Séminaire, professeur invité, 3 cr.

Bloc B – Historiographie et méthodologie (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

HST 6010	La pratique de l'histoire, 3 cr.
HST 6015	L'histoire aujourd'hui, 3 cr.
HST 6519	Antiquité : sources et méthodes, 3 cr.
HST 6529	Moyen Âge : sources et méthodes, 3 cr.
HST 6540	Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.
HST 6550	Historiographie – Amériques, 3 cr.
HST 6560	Historiographie – Canada préindustriel, 3 cr.
HST 6570	Historiographie – Canada depuis 1850, 3 cr.
HST 6580	Histoires modernes de l'Asie de l'Est, 3 cr.
HST 6692	Sciences et relations intl, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Cours choisi dans le répertoire de cours de l'Université ou dans celui d'une autre université avec l'approbation du conseiller pédagogique.

Bloc D – Recherche et mémoire (33 cr.)

HST 6024	Projet de recherche, 9 cr.
HST 6914	Mémoire, 24 cr.

OPTION HISTOIRE AU COLLÉGIAL**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

HST 69111	Histoire au collégial 1, 3 cr.
HST 69112	Histoire au collégial 2, 3 cr.
PLU 6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

Bloc B – Option – Thématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETM 6015	Paléographie, 3 cr.
HST 6600	Recherches dirigées, 3 cr.
HST 6605	Histoire socioculturelle du XIX ^e siècle, 3 cr.
HST 6607	Histoire et archéologie, 3 cr.

HST 6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST 6615	Histoire et civilisation romaines, 3 cr.
HST 6620	Économie et société au Moyen Âge, 3 cr.
HST 6623	Religions et cultures au Moyen Âge, 3 cr.
HST 6630	Histoire socioreligieuse comparée, 3 cr.
HST 6634	La culture européenne au XVIII ^e siècle, 3 cr.
HST 6641	Hist. économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.
HST 6645	La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
HST 6647	Le monde arabe et l'intl, 3 cr.
HST 6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.
HST 6655	L'Amérique latine, 3 cr.
HST 6660	Les sociétés canadiennes avant 1840, 3 cr.
HST 6675	Histoire sociale du Québec, 3 cr.
HST 6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
HST 6681	L'Indochine française, XIX ^e -XX ^e siècles, 3 cr.
HST 6700	Histoire et relations internationales, 3 cr.
HST 6950	Séminaire, professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Historiographie et méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

HST 6010	La pratique de l'histoire, 3 cr.
HST 6015	L'histoire aujourd'hui, 3 cr.
HST 6519	Antiquité : sources et méthodes, 3 cr.
HST 6529	Moyen Âge : sources et méthodes, 3 cr.
HST 6530	Historiographie – Europe moderne, 3 cr.
HST 6540	Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.
HST 6550	Historiographie – Amériques, 3 cr.
HST 6560	Historiographie – Canada préindustriel, 3 cr.
HST 6570	Historiographie – Canada depuis 1850, 3 cr.
HST 6580	Histoires modernes de l'Asie de l'Est, 3 cr.
HST 6692	Sciences et relations intl, 3 cr.

Bloc D – Mémoire court (27 cr.)

HST 6914	Mémoire, 24 cr.
HST 6924	Projet de mémoire, 3 cr.

Programme 3-165-1-0**Ph. D. (histoire)****OBJECTIFS**

Le programme de Ph. D. (histoire) est l'achèvement d'une formation et la 1^{re} étape d'une carrière d'historien. La préparation de la thèse en constitue le principal élément. Contribution originale à l'avancement des connaissances, elle permet à l'étudiant de mener une recherche plus autonome et de démontrer sa maîtrise du métier d'historien.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Ph. D. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en histoire ou de son équivalent
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours obligatoires
- 78 crédits alloués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

HST	7000	Théories et méthodes en histoire, 3 cr.
HST	7010	Lectures dirigées 1, 3 cr.
HST	7015	Lectures dirigées 2, 3 cr.
HST	7020	Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

HST	7130	Recherche, 5 cr.
HST	7135	Recherche, 30 cr.
HST	7145	Thèse, 43 cr.

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Études cinématographiques

M.A. **2-171-1-0**

Ph. D. **3-171-1-0**

Pour une information détaillée sur les programmes, voir le site du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : <http://www.histart.umontreal.ca>

Responsable des programmes : Serge Cardinal, 514-343-7856
serge.cardinal@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures

Serge Cardinal
Isabelle Raynauld
Silvestra Mariniello

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Silvestra Mariniello

Professeurs titulaires

Luis de Moura Sobral, Doctorat en archéologie et histoire de l'art (Louvain)
Nicole Dubreuil, M.A. (Montréal), Doctorat en esthétique (Nanterre, Paris X)
André Gaudreault, Doctorat (Sorbonne Nouvelle)
Peter Krausz, Académie des Beaux-arts (Bucarest)
Johanne Lamoureux, M.A. (Montréal), Doctorat en histoire et théorie de l'art (E.H.E.S.S., Paris)
Silvestra Mariniello, Ph. D. littérature comparée (Minnesota)
Bernard Perron, M.A. (Sorbonne Nouvelle), Ph. D. littérature comparée et générale (Montréal)
Todd Porterfield, Ph. D. histoire de l'art (Boston)
Isabelle Raynauld, Doctorat en litt. comparée, sémiologie du texte et de l'image (Paris VII)

Professeurs agrégés

Olivier Asselin, Doctorat en philosophie (McGill), Doctorat en litt. comparée (Paris VIII)
Christine Bernier, Ph. D. littérature comparée (Montréal)
Serge Cardinal, M.A. cinéma (Montréal), Ph. D. sémiologie (UQÀM)
Élise Dubuc, Ph. D. anthropologie (Montréal), Postdoctorat en histoire et ethnologie – CELAT (Laval)

Marion Froger, Doctorat en littérature et cinéma (Montréal)
Michèle Garneau, Ph. D. littérature comparée (Montréal)
Germain Lacasse, Ph. D. littérature comparée (Montréal)
Louise Vigneault, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints

Dominic Arsenaault, Ph. D. études cinématographiques (Montréal)
Richard Bégin, Ph. D. littérature comparée et cinéma (Montréal)
Sarah Guérin, Ph. D. (Toronto)
André Habib, Ph. D. littérature et cinéma (Montréal)
Suzanne Paquet, Doctorat en histoire de l'art (Montréal)
Denis Ribouillault, Ph. D. histoire de l'art (Panthéon Sorbonne)
Carl Therrien, M.A. en études cinématographiques (Montréal), Doctorat en sémiologie (UQÀM)
Élène Tremblay, Ph. D. études et pratiques des arts (UQÀM)

Responsables de formation professionnelle

Serge Fortin, B.A. musique (Montréal)
Bruno Philip, B.A. film production (Concordia)

Professeur émérite

François-Marc Gagnon

Programme 2-171-1-0

M.A. (études cinématographiques)

OBJECTIFS

OPTION GÉNÉRALE

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de la critique, de l'analyse, de la théorie et de la création dans le champ du cinéma.

OPTION ÉTUDES DU JEU VIDÉO

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche et la réflexion dans les domaines de la critique, de l'analyse et de la théorie dans le champ du jeu vidéo.

OPTION CHEMINEMENT INTERNATIONAL

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'inscrire sa formation dans une perspective internationale, favorisant ainsi un approfondissement de ses connaissances, une ouverture à la pluralité des cultures du cinéma, une expérience concrète de la diversité des approches théoriques, analytiques et critiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

OPTIONS GÉNÉRALE ET ÉTUDES DU JEU VIDÉO

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études cinématographiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études cinématographiques), d'un B.A. avec majeure en études cinématographiques, ou d'un B.A. ou B. Sc. avec mineure en études du jeu vidéo ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit et de l'anglais.

OPTION CHEMINEMENT INTERNATIONAL

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études cinématographiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études cinématographiques), d'un B.A. avec majeure en études cinématographiques, ou d'un B.A. ou B. Sc. avec mineure en études du jeu vidéo ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit et de l'anglais.

Le candidat doit aussi soumettre :

- une lettre d'intention (3 pages maximum) décrivant son projet de maîtrise ou son champ d'intérêt en études cinématographiques
- un travail écrit d'au moins 10 pages effectué au baccalauréat

2. Programme**OPTION GÉNÉRALE**

- La modalité avec mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoire, de 9 à 12 crédits de cours à option, et de 0 à 3 crédits de cours au choix) et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.
- La modalité avec travail dirigé comporte un minimum de 33 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoire, de 21 à 24 crédits de cours à option, et de 0 à 3 crédits de cours au choix) et 12 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

OPTION ÉTUDES DU JEU VIDÉO

L'option Études du jeu vidéo comporte un minimum de 15 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoire, de 6 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix) et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION CHEMINEMENT INTERNATIONAL

L'option Cheminement international comporte un minimum de 15 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoire, 12 crédits de cours à option), 15 crédits de cours attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire préparatoire et 15 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire final.

OPTION GÉNÉRALE**Avec mémoire****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

CIN 6003 Intro. aux études avancées en cinéma, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

JEU 6001 Approches théoriques du jeu vidéo, 3 cr.
 JEU 6002 Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
 CIN 6013 La médiation audiovisuelle, 3 cr.
 CIN 6015 Cinéma et philosophie, 3 cr.
 CIN 6017 Problématique du cinéma documentaire, 3 cr.
 CIN 6021 Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.
 CIN 6030 La critique cinématographique, 3 cr.
 CIN 6035 Approche spécifique d'une recherche, 3 cr.
 CIN 6046 Questions de narration, 3 cr.
 CIN 6047 Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
 CIN 6050 Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
 CIN 6051 Socialité du cinéma, 3 cr.
 CIN 6052 Le cinéma élargi, 3 cr.
 CIN 6053 Recherche et création en cinéma, 3 cr.
 CIN 6054 Poétiques de l'audio-visuel, 3 cr.

CIN 6055 Séminaire de professeur invité, 3 cr.
 CIN 6056 Cinéma et culture numérique, 3 cr.
 CIN 7006 Sém. conjoint avec la Sorbonne-Nouvelle, 3 cr.
 PLU 6034 Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
 PLU 6042 Problém. de l'intermédialité 1, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours de 2^e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

CIN 6910 Recherche, 15 cr.
 CIN 6920 Mémoire, 15 cr.

Avec travail dirigé**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

CIN 6003 Introduction à la recherche en cinéma, 3 cr.
 CIN 6007 Études cin. : enjeux actuels 1, 3 cr.
 CIN 6008 Études cin. : enjeux actuels 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 21 cr.; max. 24 cr.)

CIN 6001 Approches théoriques du jeu vidéo, 3 cr.
 CIN 6002 Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
 CIN 6013 La médiation audiovisuelle, 3 cr.
 CIN 6015 Cinéma et philosophie, 3 cr.
 CIN 6017 Problématique du cinéma documentaire, 3 cr.
 CIN 6021 Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.
 CIN 6030 La critique cinématographique, 3 cr.
 CIN 6035 Approche spécifique d'une recherche, 3 cr.
 CIN 6046 Questions de narration, 3 cr.
 CIN 6047 Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
 CIN 6050 Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
 CIN 6051 Socialité du cinéma, 3 cr.
 CIN 6052 Le cinéma élargi, 3 cr.
 CIN 6053 Recherche et création en cinéma, 3 cr.
 CIN 6054 Poétiques de l'audio-visuel, 3 cr.
 CIN 6055 Séminaire de professeur invité, 3 cr.
 CIN 6056 Cinéma et culture numérique, 3 cr.
 CIN 7006 Sém. conjoint avec la Sorbonne-Nouvelle, 3 cr.
 PLU 6034 Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
 PLU 6042 Problém. de l'intermédialité 1, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours de 2^e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

Bloc D – Travail dirigé (12 cr.)

CIN 6930 Travail dirigé, 12 cr.

OPTION ÉTUDES DU JEU VIDÉO**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

CIN 6003 Intro. aux études avancées en cinéma, 3 cr.
 JEU 6001 Approches théoriques du jeu vidéo, 3 cr.

Bloc B – Option - Approfondissement des études vidéoludiques (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

JEU 6002 Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
 DEJ 6003 Jeux, expérience et interactions, 3 cr.

CIN	6046	Questions de narration, 3 cr.
CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
CIN	6052	Le cinéma élargi, 3 cr.
CIN	6054	Poétiques de l'audio-visuel, 3 cr.
CIN	6056	Cinéma et culture numérique, 3 cr.

Bloc C – Option - Ouverture au cinéma et aux médias (max. 3 cr.)

CIN	6013	La médiation audiovisuelle, 3 cr.
CIN	6015	Cinéma et philosophie, 3 cr.
CIN	6017	Problématique du cinéma documentaire, 3 cr.
CIN	6021	Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.
CIN	6030	La critique cinématographique, 3 cr.
CIN	6035	Approche spécifique d'une recherche, 3 cr.
CIN	6047	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
CIN	6051	Socialité du cinéma, 3 cr.
CIN	6053	Recherche et création en cinéma, 3 cr.
CIN	6055	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
CIN	7006	Sém. conjoint avec la Sorbonne-Nouvelle, 3 cr.
PLU	6034	Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
PLU	6042	Problém. de l'intermédialité 1, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours de 2^e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

CIN	6940	Recherche, 15 cr.
CIN	6950	Mémoire, 15 cr.

OPTION CHEMINEMENT INTERNATIONAL**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

CIN	6003	Intro. aux études avancées en cinéma, 3 cr.
-----	------	---

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

JEU	6001	Approches théoriques du jeu vidéo, 3 cr.
JEU	6002	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN	6013	La médiation audiovisuelle, 3 cr.
CIN	6015	Cinéma et philosophie, 3 cr.
CIN	6017	Problématique du cinéma documentaire, 3 cr.
CIN	6021	Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.
CIN	6030	La critique cinématographique, 3 cr.
CIN	6035	Approche spécifique d'une recherche, 3 cr.
CIN	6046	Questions de narration, 3 cr.
CIN	6047	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
CIN	6051	Socialité du cinéma, 3 cr.
CIN	6052	Le cinéma élargi, 3 cr.
CIN	6053	Recherche et création en cinéma, 3 cr.
CIN	6054	Poétiques de l'audio-visuel, 3 cr.
CIN	6055	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
CIN	6056	Cinéma et culture numérique, 3 cr.
CIN	7006	Sém. conjoint avec la Sorbonne-Nouvelle, 3 cr.
PLU	6034	Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
PLU	6042	Problém. de l'intermédialité 1, 3 cr.

Bloc C – Option - Universités européennes (9 cr.)

Cours de 2^e cycle offerts par les universités européennes participant au Master international. L'étudiant doit obligatoirement choisir des cours dans deux universités différentes. Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable des études supérieures.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

CIN	6960	Recherche et mémoire préparatoire, 15 cr.
CIN	6970	Mémoire final, 15 cr.

Programme 3-171-1-0**Ph. D. (études cinématographiques)****OBJECTIFS**

Le programme de Ph. D. (études cinématographiques) a pour principal objectif de former des spécialistes de haut niveau dans le champ des études cinématographiques. Les spécialistes ainsi formés pourront contribuer à la recherche scientifique, à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique, à l'enseignement collégial et universitaire, au journalisme spécialisé et à la critique cinématographique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études cinématographiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.A. (études cinématographiques), d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit et de l'anglais
- déposer un résumé de projet de recherche (de 750 à 1 000 mots), approuvé par le directeur de thèse pressenti.

2. Examen de synthèse

L'étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit subir un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale, au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité.

L'examen porte sur une liste de lecture méthodologique et théorique approuvée à l'avance par le jury, et sur le projet détaillé fourni par l'étudiant, lequel projet doit inclure une bibliographie liée aux paramètres généraux du projet de thèse.

3. Programme

Le programme comporte 90 crédits, dont :

- 15 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.)
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

CIN	70001	Séminaire doctoral 1, 1,5 cr.
CIN	70002	Séminaire doctoral 2, 1,5 cr.
CIN	7001	Atelier de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

CIN	6005	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
CIN	6011	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN	6013	La médiation audiovisuelle, 3 cr.
CIN	6015	Cinéma et philosophie, 3 cr.
CIN	6017	Problématique du cinéma documentaire, 3 cr.

CIN	6021	Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.
CIN	6030	La critique cinématographique, 3 cr.
CIN	6035	Approche spécifique d'une recherche, 3 cr.
CIN	6046	Questions de narration, 3 cr.
CIN	6047	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
CIN	6051	Socialité du cinéma, 3 cr.
CIN	6052	Le cinéma élargi, 3 cr.
CIN	6053	Recherche et création en cinéma, 3 cr.
CIN	6054	Poétiques de l'audio-visuel, 3 cr.
CIN	6056	Cinéma et culture numérique, 3 cr.
CIN	7006	Sém. conjoint avec la Sorbonne-Nouvelle, 3 cr.
PLU	6034	Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
PLU	60421	Problém. de l'intermédialité 1, 1,5 cr.
PLU	60422	Problém. de l'intermédialité 2, 1,5 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)**Bloc D – Recherche et thèse (75 cr.)**

CIN	7003	Forum doctoral, 3 cr.
CIN	7004	Thèse, 72 cr.

Histoire de l'art

M.A. **2-170-1-0****Ph. D.** **3-170-1-0**Pour une information détaillée, voir le site du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : <http://www.histart.umontreal.ca>Responsable des programmes : suzanne.paquet@umontreal.ca, 514-343-6186**Membres du Comité des études supérieures**Johanne Lamoureux
Suzanne Paquet

Programme 2-170-1-0

M.A. (histoire de l'art)

OBJECTIFS

Approfondir les connaissances et la réflexion et contribuer au développement de la recherche en histoire de l'art (périodes allant du Moyen Âge jusqu'à nos jours, en Europe et dans les Amériques), préparer les étudiants pour les études de 3^e cycle ou pour le marché du travail (enseignement, recherche, critique d'art, animation culturelle, musées, galeries, etc.).

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (histoire de l'art), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire de l'art) ou d'un baccalauréat avec majeure en histoire de l'art, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne fasse valoir une expérience pertinente
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option de 2^e cycle dont un minimum de 6 crédits en histoire de l'art
- 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

HAR	60011	Séminaire de mémoire 1, 1,5 cr.
HAR	60012	Séminaire de mémoire 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

HAR	6006	Architecture moderne : histoire, théorie, 3 cr.
HAR	6015	Basse-Antiquité et Moyen Âge, 3 cr.
HAR	6026	Renaissance et maniérisme italiens, 3 cr.
HAR	6046	Le modernisme dans l'art, 3 cr.
HAR	6048	Art actuel, 3 cr.
HAR	6055	Histoire de l'art et sciences humaines, 3 cr.
HAR	6073	Arts et cultures des Amériques, 3 cr.
HAR	6080	Muséologie et histoire de l'art, 3 cr.
HAR	6082	Les institutions artistiques, 3 cr.
HAR	6092	Théories de l'art, XIX ^e et XX ^e siècles, 3 cr.
HAR	6125	La peinture XV ^e – XVIII ^e siècles, 3 cr.
HAR	6140	Peinture baroque, 3 cr.
HAR	6150	Photo. modernes/contemporaines, 3 cr.
HAR	6245	Architecture : Renaissance et Baroque, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)Cours choisi dans la banque de cours de 2^e cycle de l'université ou d'une autre université. Exceptionnellement et avec autorisation, un cours de 1^{er} cycle.**Bloc D – Recherche (33 cr.)**

HAR	6900	Recherche, 3 cr.
HAR	6910	Recherche, 15 cr.
HAR	6920	Mémoire, 15 cr.

Programme 3-170-1-0

Ph. D. (histoire de l'art)

Le programme de Ph. D. (histoire de l'art) est offert conjointement par les universités Concordia, Laval, de Montréal et du Québec à Montréal. Les candidats admis à ce programme à l'Université de Montréal sont soumis au Règlement pédagogique propre au programme de la Faculté des études supérieures et postdoctorales relatif au doctorat. Un Comité de thèse, composé de trois professeurs, assiste le directeur de recherche et sa fonction est d'évaluer le projet de recherche de l'étudiant et d'intervenir lors de l'examen général de synthèse.

OBJECTIFS

Ce programme vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à former les étudiants à l'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées, les centres d'exposition, les galeries d'art, le journalisme et la critique d'art et l'enseignement de l'histoire de l'art.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE ET DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (histoire de l'art), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (histoire de l'art) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- déposer l'esquisse d'un projet de recherche avec sa demande d'admission.

La sélection des étudiants se fait en fonction des critères de chaque université ainsi qu'en fonction des critères définis par l'entente universitaire, soit un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche et une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Projet de recherche

Cette activité, orientée par le sujet de thèse de l'étudiant, est dirigée par le directeur de recherche. Elle a pour but d'arrêter le corpus, d'approfondir l'hypothèse théorique et méthodologique en prévision de l'approbation par le Comité de thèse du sujet de recherche. Avant la fin du 2^e trimestre de scolarité ou au terme des séminaires HAR 70001 et 70002, l'étudiant doit déposer un projet détaillé comprenant un calendrier des étapes de rédaction.

3. Examen général de synthèse

Avant la fin du 5^e trimestre de scolarité, l'étudiant doit subir un examen écrit et oral qui est évalué par un jury composé de deux membres de son Comité de thèse, dont le directeur de recherche, et d'un autre professeur du programme.

L'examen écrit et oral porte sur une liste de lecture méthodologique et théorique approuvée à l'avance par le Comité de thèse ainsi que sur le projet détaillé fourni par l'étudiant, et incluant une bibliographie liée aux paramètres généraux de son projet de thèse.

4. Programme

Le programme comporte 90 crédits répartis comme suit :

- 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 9 crédits de cours obligatoires, 3 à 6 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

HAR	70001	Problém. de l'hist. de l'art 1, 3 cr.
HAR	70002	Problém. de l'hist. de l'art 2, 3 cr.
HAR	7007	Forum doctoral, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

HAR	7001	Périodes et territoires, 3 cr.
HAR	7002	Questions thématiques, 3 cr.
HAR	7003	Genres, disciplines, styles artistiques, 3 cr.
HAR	7004	Études formelles et sémantiques, 3 cr.
HAR	7005	Problématisation du contexte artistique, 3 cr.
HAR	7006	Écrits sur l'art, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Bloc D – Recherche et thèse (75 cr.)

HAR	7200	Projet de recherche, 6 cr.
HAR	7300	Thèse, 69 cr.

Commerce électronique

M. Sc.

2-177-1-0

Faculté de droit, Département d'informatique et de recherche opérationnelle, HEC Montréal

Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Pour information : Mariette Paradis Choquet, 514-343-6111, poste 3492, mariette.paradis.choquet@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures

Abdehakim Hafid, Département d'informatique et de recherche opérationnelle, coresponsable, Axe Technologie

Nicolas Vermeys, Faculté de droit, coresponsable, Axe Droit

Olivier Gerbé, HEC Montréal, Directeur du programme, Axe Gestion

PERSONNEL ENSEIGNANT

Des professeurs de la Faculté de droit, du Département d'informatique et de recherche opérationnelle et de HEC Montréal participent à l'enseignement dans ce programme.

OBJECTIFS

Prendre conscience, par une réflexion multidisciplinaire, des phénomènes qui modifient à l'heure actuelle le paysage local et international du commerce, et de la forme que peuvent prendre à notre époque les rapports et les échanges commerciaux basés sur les technologies de l'information et des communications. Se situer et s'orienter intellectuellement face aux nouveaux développements dans ce domaine. Approfondir les notions et les concepts nécessaires au développement d'un esprit critique (analyse et synthèse) qui permettra d'œuvrer efficacement dans le domaine du commerce électronique. Acquérir une compétence multidisciplinaire en commerce électronique et l'utiliser dans le cadre de la recherche et du travail.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (commerce électronique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en informatique, en droit ou en sciences de la gestion, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale. Les deux premiers trimestres doivent être suivis à temps plein.

3. Équipement informatique

Tout étudiant inscrit doit se doter d'un microordinateur portatif.

4. Programme

Le programme de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits, dont 23 crédits de cours obligatoires, 8 à 9 crédits de cours à option et 14 crédits attribués à un travail dirigé. Les blocs doivent être suivis dans l'ordre.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Tronc commun obligatoire (23 cr.)

CEL	6001	Introduction au commerce électronique, 3 cr.
DRT	6903A	Droit et commerce électronique, 3 cr.
DRT	69290	Droit des technologies de l'information avancée, 3 cr.
HEC	6140	Économie numérique (4-870-00), 3 cr.
HEC	6141	Design et conception de la présence Web (4-720-13), 3 cr.
IFT	6800	Atelier en informatique, 4 cr.
IFT	6801	Technologies du commerce électronique, 4 cr.

Bloc B – Option – Spécialisation (min. 8 cr., max. 9 cr.)

Au moins 2 cours doivent être pris dans l'un des trois axes.

Axe Informatique

IFT	6055	Protocoles de communication, 4 cr.
IFT	6075	Interactions humain - machine, 4 cr.
IFT	6180	Cryptologie : théorie et applications, 4 cr.
IFT	6243	Concepts de bases de données avancées, 4 cr.
IFT	6255	Recherche d'information, 4 cr.
IFT	6261	Traitement des connaissances, 4 cr.
IFT	6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT	6271	Sécurité informatique, 4 cr.
IFT	6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
IFT	6580	Sujets en optimisation, 4 cr.
IFT	6802	Commerce élect.: systèmes, architectures, 4 cr.
IFT	6803	Génie logiciel du commerce électronique, 4 cr.
IFT	6804	La technologie multimédia, 4 cr.
IFT	6805	Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.

Axe Droit

DRT	6501	Système juridique du Québec et du Canada
DRT	6830C	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT	6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT	6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT	6929C	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT	6929D	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT	69650	Droit des affaires avancé, 3 cr.

Axe Gestion

HEC	6129	Intelligence d'affaires (4-016-00), 3 cr.
HEC	6130	Marketing électronique (4-170-00), 3 cr.
HEC	6131	Stratégie et e-business (4-467-00), 3 cr.
HEC	6132	Gestion des approvi.s et de la logistique (4-501-95), 3 cr.
HEC	6133	Analyse et conception de syst. d'inform. (4-702-13), 3 cr.
HEC	6134	Technologie de l'inform. et réingénierie des processus d'affaire (4-723-04), 3 cr.
HEC	6135	Séminaire en commerce électronique (4-798-00), 3 cr.
HEC	6136	Gestion du risque, contrôle & sécurité du commerce électronique (4-970-02), 3 cr.

Bloc C – Synthèse et travail dirigé (14 cr.)

CEL	6002	Atelier synthèse – commerce électronique, 6 cr.
CEL	6003	Travail dirigé en commerce électronique, 8 cr.

Informatique

M. Sc.

2-175-1-0

Ph. D.

3-175-1-0

Responsable des programmes : Jean-Yves Potvin, 514-343-7093

Membres du Comité des études supérieures

Jacques Ferland
Geña Hahn
François Major
Jean-Yves Potvin

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Houari A. Sahraoui

Professeurs titulaires

El Mostapha Aboulhamid, Ph. D. (Montréal)
Esmâ Aimeur, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI),
Yoshua Bengio, Ph. D. (McGill)
Gilles Brassard, Ph. D. (Cornell)
Nadia El-Mabrouk, doctorat (Paris VII),
Marc Feeley, Ph. D. (Brandeis),
Jacques A. Ferland, Ph. D. (Stanford)
Claude Frasson, doctorat de 3^e cycle (Nice), doctorat d'État (Nice)
Bernard Gendron, Ph. D. (Montréal)
Abdelhakim Hafid, Ph. D. (Montréal)
Geña Hahn, Ph. D. (McMaster), doctorat d'État (Paris-Sud)
Pierre L'Écuyer, Ph. D. (Montréal)
Philippe Langlais, Doctorat (Avignon)
Guy Lapalme, Ph. D. (Montréal)
François Major, Ph. D. (Montréal)
Patrice Marcotte, Ph. D. (Montréal)
Pierre McKenzie, Ph. D. (Toronto), directeur de la Direction de l'enseignement de service en informatique
Jean Meunier, Ph. D. (Montréal)
Max Mignotte, Doctorat (Brest)
Jian-Yun Nie, doctorat (Grenoble)
Jean-Yves Potvin, Ph. D. (Montréal), responsable des programmes des 2^e et 3^e cycles
Pierre Poulin, Ph. D. (British Columbia)
Houari Sahraoui, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Neil Stewart, Ph. D. (Toronto)
Alain Tapp, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Fabian Bastin, doctorat (FUNDP, Namur)
Michel Boyer, Ph. D. (Montréal)
Miklos Csurös, Ph. D. (Yale)
Sylvie Hamel, Ph. D. (UQAM), responsable des programmes de 1^{er} cycle
Stefan Monnier, Ph. D. (Yale)
Sébastien Roy, Ph. D. (Montréal)
Louis Salvail, Ph. D. (Montréal)
Julie Vachon, doctorat (Lausanne)
Pascal Vincent, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Aaron Courville, Ph. D. (Pennsylvanie)
Bruno Dufour, Ph. D. (Rutgers)
Emma Frejinger, Ph. D. (Lausanne)
Roland Memisevic, Ph. D. (Toronto)
Derek Nowrouzehzahr, Ph. D. (Toronto)

Professeurs associés

Teodor Gabriel Crainic, Ph. D. (Montréal)
 Douglas Eck, Ph. D. (Lugano)
 Atefeh Farzindar, Ph. D. (Montréal-Paris)
 Michel Gendreau, Ph. D. (Montréal)
 Yann-Gaël Guéhéneuc, Doctorat (Nantes)
 May Haidar, Ph. D. (Montréal)
 Rudolf K. Keller, Ph. D. (Zurich)
 Roger Nkambou, Ph. D. (Montréal)
 Victor Ostromoukhov, Ph. D. (Lausanne)
 Behcet Sarikaya, Ph. D. (McGill)
 Michel Toulouse, Ph. D. (Montréal)
 Petko Valtchev, doctorat (Grenoble)

Professeur sous octroi au rang d'adjoint

Pierre Bellec, Ph. D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Chercheurs invités

Hichem Eleuch, Ph.D. (École Normale Supérieure, Paris VI)
 Sébastien Lemieux, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

Gregor V. Bochmann
 Michael Florian
 Pierre Robert
 Jacques St-Pierre

Programme 2-175-1-0

M. Sc. (informatique)**OBJECTIFS**

Les études au niveau de la maîtrise visent une spécialisation dans un domaine de l'informatique au moyen de cours avancés. Elles ont également pour but d'initier l'étudiant à la recherche par l'exploration d'un sujet limité et la rédaction d'un mémoire. Il est également possible d'effectuer un stage en entreprise à condition qu'un professeur accepte d'agir comme répondant; un rapport de stage doit alors être produit.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du test TFI (test de français international) avec une note d'au moins 605/990
- avoir déjà réussi un minimum de 40 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en informatique et en mathématiques, incluant des cours de calcul, d'algèbre linéaire, de probabilités et statistique, de structures de données et d'algorithmique; le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

2. Programme

Le programme de la maîtrise (avec mémoire ou avec stage) comporte :

ORIENTATION INFORMATIQUE

- un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures choisis dans les blocs A, B et C
- 30 crédits attribués soit à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, soit à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage.

ORIENTATION RECHERCHE OPÉRATIONNELLE

- 0 à 8 crédits des blocs A et B, 8 à 16 crédits du bloc C
- 30 crédits attribués soit à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, soit à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Élargissement des connaissances en informatique**

IFT	6315	Analyse et compréhension de programmes, 4 cr.
IFT	6320	Téléinformatique, 4 cr.
IFT	6330	Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT	6350	Infographie, 4 cr.
IFT	6370	Informatique théorique, 4 cr.
IFT	6380	Architecture d'ordinateurs contemporains, 4 cr.
IFT	6390	Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.

Bloc B – Spécialisation en informatique

BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
BIN	6003	Architecture des polymères biologiques, 3 cr.
IFT	6010	Intelligence artificielle, 4 cr.
IFT	6042	Synthèse d'images, 4 cr.
IFT	6043	Rendu réaliste et interactif, 4 cr.
IFT	6046	Animation par ordinateur, 4 cr.
IFT	6053	Sujets avancés en téléinformatique, 4 cr.
IFT	6055	Protocoles de communication, 4 cr.
IFT	6065	Traitement parallèle, 4 cr.
IFT	6080	Sujets en exploitation des ordinateurs, 4 cr.
IFT	6085	Sujets en intelligence artificielle, 4 cr.
IFT	6095	Sujets en infographie, 4 cr.
IFT	6112	Modélisation de solides, 4 cr.
IFT	6121	Complexité du calcul, 4 cr.
IFT	6141	Reconnaissance des formes, 4 cr.
IFT	6145	Vision tridimensionnelle, 4 cr.
IFT	6150	Traitements d'images, 4 cr.
IFT	6155	Informatique quantique, 4 cr.
IFT	6160	Algorithmique, 4 cr.
IFT	6170	Théorie des codes correcteurs, 4 cr.
IFT	6172	Sémantique des langages de programmation, 4 cr.
IFT	6180	Cryptologie : théorie et applications, 4 cr.
IFT	6195	Sujets en informatique quantique, 4 cr.
IFT	6221	Synthèse des systèmes numériques, 4 cr.
IFT	6222	Spécification et vérification formelle, 4 cr.
IFT	6223	Systèmes reconfigurables, 4 cr.
IFT	6232	Compilation, 4 cr.
IFT	6243	Concepts de bases de données avancées, 4 cr.
IFT	6251	Sujets en génie logiciel, 4 cr.
IFT	6252	Méth. emp. en génie logiciel, 4 cr.
IFT	6255	Recherche d'information, 4 cr.
IFT	6261	Traitement des connaissances, 4 cr.
IFT	6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.

IFT	6268	Apprentissage pour la vision, 4 cr.
IFT	6271	Sécurité informatique, 4 cr.
IFT	6275	Télématique, 4 cr.
IFT	6281	Gestion de documents, 4 cr.
IFT	6282	Web sémantique, 4 cr.
IFT	6291	Bio-informatique génomique, 4 cr.
IFT	6292	Bio-informatique moléculaire, 4 cr.
IFT	6299	Sujets en bio-informatique, 4 cr.
IFT	6410	Sujets en analyse numérique, 4 cr.
IFT	6801	Technologie du commerce électronique, 4 cr.
IFT	6802	Commerce élect.: systèmes, architectures, 4 cr.
IFT	6803	Génie logiciel du commerce électronique, 4 cr.
IFT	6804	La technologie multimédia, 4 cr.
IFT	6805	Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.
PLU	6009	Intelligence artificielle, 3 cr.

Bloc C – Spécialisation en recherche opérationnelle

IFT	6131	Optimisation combinatoire, 4 cr.
IFT	6504	Programmation mathématique, 4 cr.
IFT	6512	Programmation stochastique, 4 cr.
IFT	6521	Programmation dynamique, 4 cr.
IFT	6542	Flots dans les réseaux, 4 cr.
IFT	6551	Programmation en nombres entiers, 4 cr.
IFT	6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
IFT	6575	Méthodes de recherche opérationnelle, 4 cr.
IFT	6580	Sujets en optimisation, 4 cr.
IFT	6611	Processus stochastiques en R.O., 4 cr.
IFT	6751	Métaheuristiques en optimisation, 4 cr.
IFT	6805	Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.
PLU	6000	Les transports, 3 cr.
PLU	6011	La sécurité routière, 3 cr.

Séminaires

IFT	6090	Séminaire en exploitation d'ordinateurs
IFT	6190	Séminaire d'informatique théorique
IFT	6290	Séminaire linguistique computationnelle
IFT	6490	Séminaire d'analyse numérique appliquée
IFT	6690	Séminaire de recherche opérationnelle

Bloc D – Mémoire ou stage (30 cr.)

IFT	6900	Mémoire, 30 cr.
IFT	6915	Stage, 30 cr.

Programme 3-175-1-0

Ph. D. (informatique)**OBJECTIFS**

Les études au niveau du doctorat visent à intégrer l'étudiant dans le domaine de la recherche. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science informatique. Avant de débiter la recherche proprement dite, le candidat doit passer un examen de connaissances générales et présenter son sujet de thèse devant un jury départemental.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et un minimum de 6 à 8 crédits de cours du niveau des études supérieures, selon les besoins du candidat.

Bloc A – Cours à option

6 à 8 crédits de cours ou séminaires IFT de niveau 6000 ou tout autre cours ou séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

Bloc B – Recherche et thèse (84 cr.)

IFT	7910	Thèse, 84 cr.
-----	------	---------------

DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET DE TRADUCTION**Linguistique****M. A. 2-180-1-0****Ph. D. 3-180-1-0**

Options :

Linguistique
Neuropsychologie

Responsable des études : Christine Tellier, 514-343-2062

Pour renseignements : 514-343-2061

Membres du Comité des études supérieuresJean-Yves Morin
Christine Tellier
Daniel Valois**PERSONNEL ENSEIGNANT (LINGUISTIQUE)**

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Monique C. Cormier**Professeurs titulaires**Gonia Jarema-Arvanitakis, Ph. D. linguistique (Montréal)
Jean-Yves Morin, Ph. D. (McGill)
Richard Patry, Ph. D. linguistique (Montréal)
Rajendra Singh, Ph. D. (Brown University)
Brigitte Stemmer, M. D. (Essen), Ph. D. linguistique appliquée (Bochum)
Daniel Valois, Ph. D. linguistique (UCLA)**Professeurs agrégés**Victor Boucher, Ph. D. linguistique (Laval)
Louise Dagenais, Ph. D. linguistique (Montréal)
Christine Tellier, Ph. D. linguistique (McGill)
Mireille Tremblay, Ph. D. linguistique (McGill)**Professeur adjoint**

François Lareau, Ph. D. linguistique (Montréal)

Professeur associé

Alain Polguère, M.A. linguistique (Paris X), D.É.A. linguistique (Clermont II), Ph.D. linguistique (Montréal)

Professeurs émérites

André Clas
Jean-Claude Gémard
Igor Mel'čuk
Yves-Charles Morin
Élisabeth Schulze-Busacker
Étienne Tiffou

 Programme 2-180-1-0

M.A. (linguistique)**OBJECTIFS**

Le programme de maîtrise en linguistique vise à initier l'étudiant à la recherche scientifique et à approfondir ses connaissances dans un des domaines de la linguistique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (linguistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (linguistique) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en linguistique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et selon le domaine de la spécialisation, la connaissance d'une 3^e langue peut être exigée
- fournir deux lettres de recommandation.

2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

LNG	6300	Phonétique expérimentale, 3 cr.
LNG	6350	Morphologie, 3 cr.
LNG	6360	Phonologie, 3 cr.
LNG	6765	Syntaxe, 3 cr.
LNG	6775	Sémantique, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

LNG	6000	Linguistique théorique, 3 cr.
LNG	6005	Lexicologie et théories sémantiques, 3 cr.
LNG	6010	Séminaire pour professeur invité, 3 cr.
LNG	6016	Morphologie computationnelle, 3 cr.
LNG	6017	Syntaxe computationnelle, 3 cr.
LNG	6018	Sémantique computationnelle, 3 cr.
LNG	6030	Pathologie du langage, 3 cr.
LNG	6040	Lexicologie, 3 cr.
LNG	6090	Linguistique française diachronique, 3 cr.
LNG	6100	Linguistique et philosophie du langage, 3 cr.
LNG	6105	Acquisition du langage, 3 cr.

LNG	6200	Linguistique informatique, 3 cr.
LNG	6370	Sociolinguistique, 3 cr.
LNG	6400	Linguistique et pédagogie, 3 cr.
LNG	6505	Philologie du français au Québec, 3 cr.
LNG	6510	Philologie française, 3 cr.
LNG	6515	Analyse du discours en linguistique, 3 cr.
LNG	6570	Neuro et psycholinguistique, 3 cr.
LNG	6580	Méthodes de recherche en neurosciences, 3 cr.
LNG	6590	Neurosciences de la communication, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (21 cr.)

LNG	6979	Recherche et mémoire, 21 cr.
-----	------	------------------------------

 Programme 3-180-1-0

Ph. D. (linguistique)**OBJECTIFS**

Le programme de doctorat en linguistique vise à former des chercheurs autonomes. Par sa thèse, l'étudiant doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine spécialisé de la linguistique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (linguistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en linguistique ou d'un diplôme équivalent dans une discipline reconnue ou être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en linguistique (B.A. ou l'équivalent), avoir complété la scolarité minimale du programme de la maîtrise et avoir satisfait aux exigences de l'article 71 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- pour toute demande provenant de l'extérieur du département, fournir deux lettres de recommandations.

2. Programme**OPTION LINGUISTIQUE**

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

OPTION NEUROPSYCHOLOGIE

Le programme comporte 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il pourrait comporter aussi des cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**OPTION LINGUISTIQUE****Bloc A – Option (12 cr.)**

LNG	6000	Linguistique théorique, 3 cr.
LNG	6005	Lexicologie et théories sémantiques, 3 cr.
LNG	6010	Séminaire pour professeur invité, 3 cr.
LNG	6016	Morphologie computationnelle, 3 cr.
LNG	6017	Syntaxe computationnelle, 3 cr.

LNG	6018	Sémantique computationnelle, 3 cr.
LNG	6030	Pathologie du langage, 3 cr.
LNG	6040	Lexicologie, 3 cr.
LNG	6090	Linguistique française diachronique, 3 cr.
LNG	6100	Linguistique et philosophie du langage, 3 cr.
LNG	6105	Acquisition du langage, 3 cr.
LNG	6200	Linguistique informatique, 3 cr.
LNG	6370	Sociolinguistique, 3 cr.
LNG	6400	Linguistique et pédagogie, 3 cr.
LNG	6505	Philologie du français au Québec, 3 cr.
LNG	6510	Philologie française, 3 cr.
LNG	6515	Analyse du discours en linguistique, 3 cr.
LNG	6570	Neuro et psycholinguistique, 3 cr.
LNG	6580	Méthodes de recherche en neurosciences, 3 cr.
LNG	6590	Neurosciences de la communication, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

LNG	7200	Thèse, 78 cr.
-----	------	---------------

OPTION NEUROPSYCHOLOGIE**Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

LNG	6030	Pathologie du langage, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY	6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Si l'étudiant a déjà suivi un cours du bloc obligatoire à la maîtrise, ce cours peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié.

Bloc B – Option

Choisis parmi les cours ou séminaires des programmes touchés par le protocole d'entente en neuropsychologie, soit le Ph. D. (linguistique) et le Ph. D. (psychologie).

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

LNG	7200	Thèse, 78 cr.
-----	------	---------------

Traduction**D.É.S.S.** **2-185-1-2****M.A.** **2-185-1-1**

Options :
Recherche
Traduction professionnelle anglais-français

Ph. D. **3-185-1-0**

Options :
Terminologie
Traductologie

Pour information : Judith Lavoie, 514-343-5974

Membres du Comité des études supérieures

Alvaro Echeverri
Judith Lavoie
Sylvie Vandaele

PERSONNEL ENSEIGNANT (TRADUCTION)

Directrice : Monique C. Cormier

Professeurs titulaires

Georges Bastin, doctorat en sciences de la traduction et de l'interprétation (Sorbonne Nouvelle)

Monique C. Cormier, doctorat en interprétation et en traduction (Sorbonne Nouvelle)

Marie-Claude L'Homme, doctorat en linguistique (Laval)

Sylvie Vandaele, M.A. traduction (Montréal), diplôme d'État de doctorat en pharmacie (Marseille), D. Sc. pharmacologie moléculaire (Nice)

Professeurs agrégés

Hélène Buzelin, M.A. anglais moderne (Royaume-Uni), Ph. D. traduction (McGill)

Patrick Drouin, M.A. (Laval), Ph. D. linguistique (Montréal)

Judith Lavoie, Ph. D. traduction (McGill)

Jacques Lethuillier, certificat de 3^e cycle en physique supérieure (Caen)

Professeurs adjoints

Marie-Alice Belle, Ph. D. (Sorbonne Nouvelle)

Alvaro Echeverri, Ph. D. traduction (Montréal)

Chantal Gagnon, Ph. D. (Aston)

Professeurs associés

Jeanne Dancette, M.A. traduction, Ph. D. linguistique, orientation traduction (Montréal)

Brenda Hosington, Ph. D. (Western Ontario)

Paul St-Pierre, Ph. D. (Toronto)

Responsable de formation professionnelle

Nycole Bélanger, M.A. traduction

 Programme 2-185-1-2

D.É.S.S. (traduction)**OBJECTIFS**

Offrir un programme autonome de 2^e cycle préparant les étudiants à la M.A. en traduction.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (baccalauréat ou l'équivalent)
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais à l'écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans) à partir de l'inscription initiale du candidat.

3. Évaluation

L'évaluation porte sur les éléments inclus dans les objectifs, notamment :

- l'acquisition des connaissances
- le développement d'habiletés
- l'intégration des savoirs.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits dont 24 du niveau des études supérieures répartis comme suit :

- 18 crédits de cours obligatoires
- 12 crédits de cours à option

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

TRA	6600	Outils informatiques des langagiers, 3 cr.
TRA	6601	Difficultés du français contemporain, 3 cr.
TRA	6602	Rédaction générale et professionnelle, 3 cr.
TRA	6603	Documentation et terminologie, 3 cr.
TRA	6604	Introduction à la traduction, 3 cr.
TRA	6605	Courants théoriques en traduction, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Bloc B₁ – Option – Langues spécialisées (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

TRA	2210	Langues scientifique et technique, 3 cr.
TRA	2220	Langues commerciale et économique, 3 cr.
TRA	2240	Langue et notions biomédicales, 3 cr.
TRA	2260	Langue et notions juridiques, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Traduction spécialisée (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

TRA	6606	Traduction scientifique et technique, 3 cr.
TRA	6607	Traduction commerciale et économique, 3 cr.
TRA	6608	Traduction juridique et administrative, 3 cr.
TRA	6609	Traduction médico-pharmacologique, 3 cr.
TRA	6610	Traduction littéraire, 3 cr.

Bloc B₃ – Cours recommandés (max. 3 cr.)

TRA	2115	Histoire de la traduction, 3 cr.
TRA	2650	Révision de textes, 3 cr.
TRA	3590	Traduction audiovisuelle, 3 cr.

Programme 2-185-1-1

M.A. (traduction)

OBJECTIFS

La maîtrise avec mémoire vise une formation en traduction davantage orientée vers l'enseignement ou la recherche. La maîtrise avec travail dirigé facultatif vise l'exercice professionnel de la traduction.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en traduction, d'un baccalauréat avec majeure en traduction, ou d'un D.É.S.S. (traduction)
- avoir obtenu au 1^{er} cycle ou au D.É.S.S. ne moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits dont au moins 39 sont du niveau des études supérieures et comprend deux options.

Le candidat qui n'a pas une connaissance suffisante d'une 3^e langue vivante, soit l'équivalent de 9 crédits de cours de 1^{er} cycle, devra y suppléer en suivant des cours de langue. Ces cours s'ajoutent au programme.

OPTION RECHERCHE

Le programme comporte :

- 18 crédits de cours, dont 6 obligatoires et 12 à option
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION TRADUCTION PROFESSIONNELLE ANGLAIS-FRANÇAIS

Le programme comporte :

- 9 crédits de cours obligatoires
- de 21 à 36 crédits de cours à option
- 0 à 15 crédits de formation pratique (travail dirigé).

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION RECHERCHE

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

TRA	6001	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
TRA	6002	Épistémologie, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Bloc B₁ – Séminaires spécialisés (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

TRA	6003	Théories de la traduction, 3 cr.
TRA	6004	Traduction et société, 3 cr.
TRA	6005	Processus de traduction et didactique, 3 cr.
TRA	6007	Langues de spécialité, 3 cr.
TRA	6008	Traductique, 3 cr.
TRA	6011	Approche contemporaine en terminologie, 3 cr.
TRA	6012	Form./formateurs en traduction

Bloc B₂ – Cours généraux (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de 1^{er} ou 2^e cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son mémoire, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3^e langue.

Bloc C – Recherche et mémoire (27 cr.)

TRA	6930	Mémoire, 27 cr.
-----	------	-----------------

Le programme comporte au plus 6 crédits de cours de 1^{er} cycle pour l'ensemble des blocs.

OPTION TRADUCTION PROFESSIONNELLE ANGLAIS-FRANÇAIS

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

TRA	6101	Rédaction et révision avancées, 3 cr.
TRA	6117	Terminologie appliquée, 3 cr.
TRA	6804	Acquisition de connaissances thématiques, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 21 cr.; max. 36 cr.)

Bloc B₁ – Option – Traduction spécialisée (min. 9 cr.; max. 24 cr.)

TRA	6104	Traduction scientifique, 3 cr.
TRA	6105	Traduction technique, 3 cr.
TRA	6106	Traduction commerciale, 3 cr.
TRA	6107	Traduction économique, 3 cr.
TRA	6109	Traduction juridique, 3 cr.
TRA	6111	Traduction administrative, 3 cr.
TRA	6112	Traduction informatique, 3 cr.
TRA	6115	Traduction littéraire et comparée, 3 cr.

TRA	6118	Traduction biomédicale, 3 cr.
TRA	6119	Traduction pharmaceutique, 3 cr.
TRA	6301	Atelier de localisation, 3 cr.
TRA	6302	Projet de localisation, 3 cr.
TRA	6515	Projet en milieu professionnel, 6 cr.

Le cours TRA 6515 est réservé aux étudiants n'ayant pas d'expérience de la traduction en milieu de travail.

Bloc B₂ – Cours généraux (12 cr.)

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de 1^{er} ou 2^e cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son travail dirigé, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3^e langue.

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires à l'étudiant ayant une formation jugée insuffisante en traduction.

Bloc C – Formation pratique (max. 15 cr.)

TRA	6935	Travail dirigé, 15 cr.
-----	------	------------------------

Le programme comporte au plus 6 crédits de cours de 1^{er} cycle pour l'ensemble des blocs.

Programme 3-185-1-0

Ph. D. (traduction)

OBJECTIFS

Le Ph. D. (traduction) vise à former des chercheurs et enseignants en traductologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, lettres et sciences humaines, sciences et techniques, traductique, études comparatives) ou en terminologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, langues de spécialité, terminotique, aménagement linguistique, lexicographie et terminographie).

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en traduction ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe ou bien être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en traduction (B.A., Baccalauréat avec majeure ou l'équivalent), avoir terminé la scolarité minimale du programme de la maîtrise et avoir satisfait aux exigences de l'article 71 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- présenter un projet de recherche de 3 à 5 pages.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION TRADUCTOLOGIE OU TERMINOLOGIE

Bloc A – Séminaires obligatoires (6 cr.)

TRA	71001	Lectures dir. en traduction 1, 1,5 cr.
TRA	71002	Lectures dir. en traduction 2, 1,5 cr.
TRA	7200	Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche et par le directeur du département.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

TRA	7500	Thèse, 78 cr.
-----	------	---------------

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE COMPARÉE

Littérature

M.A. (littérature comparée) 2-140-1-0

Ph. D. 3-137-1-0

Options :

- Études allemandes
- Études littéraires et intermédiales
- Études hispaniques
- Littérature comparée et générale
- Théorie et épistémologie de la littérature

Les options Études allemandes et Études hispaniques du Ph. D. sont offertes conjointement avec le Département de littératures et de langues modernes.

Responsables des études supérieures

- Littérature comparée : Jean-Claude Guédon, 514-343-6208
- Études hispaniques : Catherine Poupeney Hart, 514-343-2303
- Études allemandes : Nikola Von Merveldt, 514-343-5905

Membres du Comité des études supérieures

- Terry Cochran
- Jean-Claude Guédon
- Livia Monnet
- Responsable des études supérieures

Ph. D. option Études hispaniques

- Georges L. Bastin
- Ana Belén Martin Sevillano
- James Cisneros
- Juan Carlos Godenzzi
- Enrique Pato-Maldonado
- Catherine Poupeney Hart
- Javier Rubiera

Ph. D. option Études allemandes

- Jürgen Heizmann
- Manuel Meune
- Till Van Rahden
- Nikola Von Merveldt

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Simon Harel

Professeurs titulaires

Amaryll Chanady, Ph. D. (Alberta)
 Terry Cochran, Ph. D. (Minnesota)
 Philippe Despoix, Ph. D. (École des Hautes Études, Paris), thèse d'État (F.U., Berlin)
 Jean-Claude Guédon, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
 Simon Harel, Ph. D. (Paris VII)
 Wladimir Krysinski, Ph. D. (Strasbourg), MSRC
 Tonglin Lu, M.A. (Montréal), Ph. D. (Princeton)
 Livia Monnet, Ph. D. (Vienne)

Professeurs agrégés

Jacques Cardinal, Ph. D. (Montréal), en congé 1^{er} juin au 31 décembre 2012
 Najat Rahman, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
 Éric Savoy, Ph. D. (Queen's)

Professeure adjointe

Barbara Agnese, Ph.D. philosophie et littérature allemande (Vienne)

Professeur émérite

Antonio Gomez-Moriana

Voir également Personnel enseignant sous Études allemandes et Études hispaniques.

Programme 2-140-1-0

M.A. (littérature comparée)

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectifs d'initier l'étudiant aux études littéraires avancées en littérature comparée et de lui permettre d'acquérir, par la réalisation d'un mémoire, une compétence de recherche dans ce champ.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littérature comparée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé, d'un B.A. bidisciplinaire en littérature comparée et études cinématographiques, en littérature comparée et philosophie, en littérature comparée et études anglaises ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en littérature comparée, en littératures de langue française, en études anglaises ou en études anciennes et modernes, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance approfondie de deux langues et de deux littératures.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours de 2^e cycle dont 3 crédits de cours obligatoires, 12 à 15 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'étudiant doit acquérir la connaissance d'une 3^e langue, si cela s'avère nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

LCO 6000 Études littéraires avancées, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 15 cr.)

Traditions / résonances

– Groupe 1

LCO 6355 Théories du roman, 3 cr.
 LCO 6360 Penseurs du comparatisme, 3 cr.
 LCO 6458 Théories du théâtre, 3 cr.

– Groupe 2

LCO 6447 Modernités comparées, 3 cr.
 LCO 6690 Littératures médiévales, 3 cr.

– Groupe 3

LCO 6320 Littératures arabes comparées, 3 cr.
 LCO 6330 Littératures des Amériques, 3 cr.
 LCO 6340 Productions autochtones, 3 cr.
 LCO 6350 Littératures européennes comparées, 3 cr.
 LCO 6555 Littératures canadiennes comparées, 3 cr.

Méthodologies

LCO 6004 Poétique
 LCO 6111 Théories du genre (gender), 3 cr.

Savoirs et médias

LCO 6019 Psychanalyse et littérature, 3 cr.
 LCO 6100 Épistémologie de la littérature, 3 cr.
 LCO 6312 Problèmes de la représentation, 3 cr.
 LCO 6467 Littérature et philosophie, 3 cr.
 LCO 6469 Littératures et savoirs, 3 cr.
 LCO 6546 Littérature et médias, 3 cr.

Culture

LCO 6112 Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.
 LCO 6210 Culture et mondialisation, 3 cr.
 LCO 6220 Littérature et ethnographie, 3 cr.

Séminaires de recherche

LCO 6530 Séminaire de professeur invité, 3 cr.
 LCO 6540 Séminaire de recherche, 3 cr.
 LCO 6800 Séminaire de recherche, 3 cr.
 LCO 6810 Séminaire de recherche, 3 cr.
 LCO 6820 Séminaire de recherche, 3 cr.
 LCO 6830 Séminaire de recherche, 3 cr.
 LCO 6840 Séminaire de recherche, 3 cr.
 LCO 6870 Séminaire de recherche, 3 cr.
 LCO 69201 Sém. collectif de recherche 1, 1,5 cr.
 LCO 69202 Sém. collectif de recherche 2, 1,5 cr.

Lectures dirigées (max. 3 cr.)

LCO 6640Z Lectures dirigées, 3 cr.
 LCO 6610 Lectures dirigées, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Sujet à l'approbation du responsable du 2^e et 3^e cycles ou du directeur du département.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

LCO 6910 Mémoire, 30 cr.

Programme 3-137-1-0

Ph. D. (littérature)

Ce programme est offert conjointement avec le Département de littératures et de langues modernes.

OBJECTIFS

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance dans l'une des cinq options du Ph. D. (littérature), l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (littérature), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent et

OPTIONS LITTÉRATURE COMPARÉE ET GÉNÉRALE ET THÉORIE ET ÉPISTÉMOLOGIE DE LA LITTÉRATURE

- être titulaire d'une M.A. dans un domaine des études littéraires
- faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et de deux littératures. Dans certains cas, la connaissance d'une 4^e langue peut être exigée.

OPTION ÉTUDES ALLEMANDES

- être titulaire de la M.A. (études allemandes) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'allemand et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4^e langue peut être exigée.

OPTION ÉTUDES HISPANIQUES

- être titulaire de la M.A. (études hispaniques) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'espagnol et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4^e langue peut être exigée.

OPTION ÉTUDES LITTÉRAIRES ET INTERMÉDIALES

- être titulaire d'un diplôme de 2^e cycle (en études cinématographiques, études littéraires, études des médias ou tout autre domaine jugé équivalent)
- faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et d'une littérature.

2. Programme

Pour les options Littérature comparée et générale et Théorie et épistémologie de la littérature, le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Pour l'option Études littéraires et intermédiales, le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours dont 9 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option.
- 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le directeur de thèse peut relever du Département de littérature comparée ou à l'un des départements impliqués dans l'option, soit Études anglaises, Littératures et langues modernes, Littératures de langue française, Histoire de l'art et études cinématographiques, Communication.

Pour les options Études allemandes et Études hispaniques, le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires (LCO 6000 Études littéraires comparées) et 15 crédits de cours à option parmi les cours d'études allemandes ou d'études hispaniques de niveau 6000
- 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTIONS LITTÉRATURE COMPARÉE ET GÉNÉRALE ET THÉORIE ET ÉPISTÉMOLOGIE DE LA LITTÉRATURE

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

LCO 6000	Études littéraires comparées, 3 cr.
LCO 7610	Forum doctoral, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Traditions / résonances

– Groupe 1

LCO 6355	Théories du roman, 3 cr.
LCO 6360	Penseurs du comparatisme, 3 cr.
LCO 6458	Théories du théâtre, 3 cr.

– Groupe 2

LCO 6447	Modernités comparées, 3 cr.
LCO 6690	Littératures médiévales, 3 cr.

– Groupe 3

LCO 6320	Littératures arabes comparées, 3 cr.
LCO 6330	Littératures des Amériques, 3 cr.
LCO 6340	Productions autochtones, 3 cr.
LCO 6350	Littératures européennes comparées, 3 cr.
LCO 6555	Littératures canadiennes comparées, 3 cr.

Méthodologies

LCO 6004	Poétique, 3 cr.
LCO 6111	Théories du genre (gender), 3 cr.

Savoirs et médias

LCO 6019	Psychanalyse et littérature, 3 cr.
LCO 6100	Épistémologie de la littérature, 3 cr.
LCO 6312	Problèmes de la représentation, 3 cr.
LCO 6467	Littérature et philosophie, 3 cr.
LCO 6469	Littératures et savoirs, 3 cr.
LCO 6546	Littérature et médias, 3 cr.

Culture

LCO 6112	Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.
LCO 6210	Culture et mondialisation, 3 cr.
LCO 6220	Littérature et ethnographie, 3 cr.

Séminaires de recherche

LCO	6530	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
LCO	6540	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6800	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6810	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6820	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6830	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6840	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6870	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6920	Séminaire collectif de recherche, 3 cr.
LCO	69201	Sém. collectif de recherche 1, 1,5 cr.
LCO	69202	Sém. collectif de recherche 2, 1,5 cr.

Lectures dirigées (max. 3 cr.)

LCO	6610	Lectures dirigées, 3 cr.
LCO	6640Z	Lectures dirigées, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

Option Littérature comparée et générale

LIT	7071	Thèse, 75 cr.
-----	------	---------------

Option Théorie et épistémologie de la littérature

LIT	7073	Thèse, 75 cr.
-----	------	---------------

OPTION ÉTUDES LITTÉRAIRES ET INTERMÉDIALES**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

LCO	6000	Études littéraires comparées, 3 cr.
LCO	7610	Forum doctoral, 3 cr.
PLU	6060	Champ des études intermédiales, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)**Traditions textuelles**

ANG	6530	Studies in Genre, 3 cr.
ESP	6090	Littérature hispanique contemporaine, 3 cr.
ESP	6145	Littérature hispano-américaine 1, 3 cr.
ESP	6165	Littérature hispano-américaine 3, 3 cr.
FRA	6343	Écrits des femmes, 3 cr.
FRA	6350	Théâtre français, 3 cr.
FRA	6351	Littérature contemporaine, 3 cr.
FRA	6481	Enjeux de la différence sexuelle, 3 cr.
LCO	6100	Épistémologie de la littérature, 3 cr.
LCO	6320	Littératures arabes comparées, 3 cr.
LCO	6501	Littérature japonaise et comparée, 3 cr.
LCO	6525	Littérature chinoise et comparée, 3 cr.
LCO	6555	Littératures canadiennes comparées, 3 cr.
LCO	6680	Antiquités comparées

Savoirs et médias

ALL	6231	Littérature et médias 1, 3 cr.
ALL	6242	Littérature et médias 2, 3 cr.
ANG	6740	From Text To Hypertext, 3 cr.
CIN	6011	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN	6013	La médiation audiovisuelle, 3 cr.
CIN	6046	Questions de narration, 3 cr.

CIN	6047	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
COM	6205	Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM	6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
FRA	6503	La littérature et les autres arts, 3 cr.
HAR	6080	Histoire de l'art et muséologie, 3 cr.
HAR	6082	Les institutions artistiques, 3 cr.
LCO	6220	Littérature et ethnographie, 3 cr.
LCO	6363	Texte et espace virtuels, 3 cr.
LCO	6469	Littérature et savoirs, 3 cr.
LCO	6546	Littérature et médias, 3 cr.

Théories de la représentation

ANG	6700	Sexuality and Representation, 3 cr.
FRA	6146	Littérature et philosophie, 3 cr.
HAR	6048	Art actuel, 3 cr.
HAR	6055	Histoire de l'art et sciences humaines, 3 cr.
LCO	6003	Esthétiques comparées, 3 cr.
LCO	6312	Problèmes de la représentation, 3 cr.

Approches pluridisciplinaires et méthodologiques

EAE	6004	Séminaire de méthode interdisciplinaire, 3 cr.
LCO	6610	Lectures dirigées, 3 cr.
PLU	6034	Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
PLU	60421	Problém. de l'intermédialité 1, 1,5 cr.
PLU	60422	Problém. de l'intermédialité 2, 1,5 cr.
PLU	6052	Représentation des identités sexuelles, 3 cr.

ou, en accord avec le comité des études supérieures, tout autre séminaire pertinent.

Bloc C – Recherche et thèse (72 cr.)

LIT	7077	Thèse, 72 cr.
-----	------	---------------

OPTION ÉTUDES ALLEMANDES**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

LCO	6000	Études littéraires avancées, 3 cr.
-----	------	------------------------------------

Bloc B – Option (15 cr.)**Littérature**

ALL	60111	Théorie et méthodologie 1, 1,5 cr.
ALL	60112	Théorie et méthodologie 2, 1,5 cr.
ALL	6211	Littérature I, 3 cr.
ALL	6222	Littérature II, 3 cr.
ALL	6231	Littérature et médias I, 3 cr.
ALL	6242	Littérature et médias II, 3 cr.
ALL	6250	Littérature contemporaine, 3 cr.

Enseignement de l'allemand langue étrangère

ALL	6405	Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
ALL	6415	L'allemand langue étrangère I, 3 cr.
ALL	6425	L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
ALL	6435	Stage d'enseignement, 3 cr.

Civilisation

ALL	6311	Civilisation des pays germanophones I, 3 cr.
ALL	6322	Civilisation des pays germanophones II, 3 cr.

- ALL 6331 Civilisation des pays germanophones III, 3 cr.
 ALL 6332 Civilisation des pays germanophones IV, 3 cr.

Séminaires à sujet ouvert

- ALL 6271 Sujet de langue ou de littérature I, 3 cr.
 ALL 6272 Sujet de langue ou de littérature II, 3 cr.
 ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (72 cr.)

- LIT 7070 Thèse, 72 cr.

OPTION ÉTUDES HISPANIQUES

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- LCO 6000 Études littéraires avancées, 3 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Études de la langue

- ESP 6170 Langues, cultures et sociétés andines, 3 cr.
 ESP 6180 Parcours interculturels, 3 cr.
 ESP 6210 La langue espagnole, aujourd'hui, 3 cr.
 ESP 6230 L'espagnol à travers les âges, 3 cr.
 ESP 6300 L'acquisition pratique de l'espagnol I, 3 cr.
 ESP 6301 L'acquisition pratique de l'espagnol II, 3 cr.

Littérature espagnole classique et moderne

- ESP 6085 Littérature du Siècle d'Or, 3 cr.
 ESP 6090 Littérature hispanique contemporaine, 3 cr.
 ESP 6091 Théâtre espagnol, 3 cr.
 ESP 6880 Spécificité des littératures hispaniques, 3 cr.

Littérature hispano-américaine

- ESP 6125 Discours colonial hispano-américain I
 ESP 6135 Discours colonial hispano-américain II
 ESP 6145 Lit. hispano-américaine contemporaine 1
 ESP 6155 Lit. hispano-américaine contemporaine 2
 ESP 6165 Lit. hispano-américaine contemporaine 3

Séminaires à sujet ouvert

- ESP 6530 Séminaire I, 3 cr.
 ESP 6540 Séminaire II, 3 cr.
 ESP 7510 Lectures dirigées I, 3 cr.
 ESP 7520 Lectures dirigées II, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (72 cr.)

- LIT 7074 Thèse, 72 cr.

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE

Littératures de langue française

M.A.	2-145-1-5
Ph. D.	3-145-1-5

Responsable des programmes : Ugo Dionne, 514-343-5918

Membres du Comité des études supérieures

Jean-Philippe Beaulieu
 Ugo Dionne, responsable
 Jean-Marc Larrue
 Claire Legendre
 Ginette Michaud

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Benoît Melançon**Professeurs titulaires**

Jean-Philippe Beaulieu, M.A. (Waterloo), Ph. D. (Ottawa)
 Lucie Bourassa, M.A. (UQTR), Ph. D. (Montréal)
 Micheline Cambon, Ph. D. (Montréal)
 Francis Gingras, doctorat littérature et civilisation françaises (Montpellier III)
 Marie-Pascale Huglo, Ph. D. (Montréal)
 Catherine Mavrikakis, Ph. D. (Montréal)
 Éric Méchoulan, Ph. D. (Montréal), doctorat ès lettres modernes (Paris III)
 Benoît Melançon, Ph. D. (Montréal), Membre de la Société royale du Canada
 Ginette Michaud, Ph. D. (Montréal)
 Élisabeth Nardout-Lafarge, M.A. (Limoges), Ph. D. (McGill)
 Christiane Ndiaye, M.A. (Bordeaux), Ph. D. (Montréal)
 Andrea Oberhuber, Ph. D. (Innsbruck)
 Michel Pierssens, D.É.S. (Tours), doctorat de 3e cycle (Aix-Marseille)
 Pierre Popovic, Licence en philologie romane (Liège), Ph. D. (Montréal)
 Josias Semujanga, Ph. D. (Laval)
 Antoine Soare, Ph. D. (McGill)
 Stéphane Vachon, doctorat ès lettres modernes (Paris VIII)

Professeurs agrégés

Jeanne Bovet, M.A. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Ugo Dionne, M.A. (Montréal), doctorat langue et littérature françaises (Paris III)
 Gilles Dupuis, M.A. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
 Martine-Emmanuelle Lapointe, Ph. D. (Montréal)
 Karim Larose, Ph. D. (Montréal)
 Benjamin Victor, Ph. D. (Michigan)

Professeurs adjoints

Gabriele Giannini, M.A. (U. di Bologna), Doctorat ès philologie romane et italienne (U. di Roma)
 Jean-Marc Larrue, M.A. (McGill), Ph. D. (Montréal)
 Claire Legendre, M.A. (UNSA), Ph. D. (UNSA)
 Marcello Vitali Rosati, M.A. (U. Liceo Michel Ange), Doctorat (Paris IV)

Professeurs associés

Jean-François Cottier, Doctorat ès lettres, langue et littérature latines (Paris IV)
 Gilbert David, Ph. D. (Montréal)
 François Hébert, Ph. D. (Aix-Marseille)

Chercheur invité

Marcel Goulet, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

Bernard Beugnot
 Jacques Brault
 Lise Gauvin
 Laurent Mailhot
 Gilles Marcotte
 Robert Melançon
 Pierre Nepveu

Programme 2-145-1-5

M.A. (littératures de langue française)**OBJECTIFS**

Le programme M.A (littératures de langue française) a pour premier objectif l'acquisition d'une culture littéraire générale permettant aux étudiants une saisie globale des œuvres principales de la littérature française et de la littérature québécoise ainsi qu'un bon aperçu des autres littératures francophones. Le second objectif est d'équiper les étudiants des outils théoriques et critiques actuels susceptibles de servir une réflexion personnelle sur ces littératures. Deux types de mémoire de maîtrise sont possibles, soit le mémoire en recherche et le mémoire en recherche-crédation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (littératures de langue française) ou d'un B.A. avec majeure en littératures de langue française, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise. La connaissance d'une autre langue sera exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, incluant 3 crédits d'activités de lectures dirigées ou de formation à la lecture.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

FRA	60601	Sém. collectif de maîtrise 1, 1 cr.
FRA	60602	Sém. collectif de maîtrise 2, 2 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Quatre séminaires FRA de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

FRA	6141	Sémiotique narrative, 3 cr.
FRA	6143	Littérature et savoirs, 3 cr.
FRA	6144	Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
FRA	6144A	Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
FRA	6145	Littérature française du XVII ^e siècle, 3 cr.
FRA	6145A	Littérature française du XVII ^e siècle, 3 cr.
FRA	6146	Littérature et philosophie, 3 cr.
FRA	6160	Questions d'histoire de la littérature, 3 cr.
FRA	6161	Questions d'archives littéraires, 3 cr.
FRA	6191	Travaux dirigés pour étudiants visiteurs, 3 cr.
FRA	6193	Séminaire interuniversitaire 1, 3 cr.
FRA	6194	Séminaire interuniversitaire 2, 3 cr.
FRA	6195	Séminaire interuniversitaire 3, 3 cr.
FRA	6260	Littérature québécoise du XX ^e siècle, 3 cr.
FRA	6261	Littérature québécoise du XIX ^e siècle, 3 cr.

FRA	6261A	Littérature québécoise du XIX ^e siècle, 3 cr.
FRA	6262	Littérature et culture québécoises, 3 cr.
FRA	6262A	Littérature et culture québécoises, 3 cr.
FRA	6263	Enjeux de l'identitaire, 3 cr.
FRA	6264	Théâtre québécois, 3 cr.
FRA	6342	Littérature française du XIX ^e siècle, 3 cr.
FRA	6342A	Littérature française du XIX ^e siècle, 3 cr.
FRA	6343	Écrits des femmes, 3 cr.
FRA	6347	Littérature française du XVIII ^e siècle, 3 cr.
FRA	6347A	Littérature française du XVIII ^e siècle, 3 cr.
FRA	6348	Littérature française du XVI ^e siècle, 3 cr.
FRA	6348A	Littérature française du XVI ^e siècle, 3 cr.
FRA	6349	Littérature française du XX ^e siècle, 3 cr.
FRA	6349A	Littérature française du XX ^e siècle, 3 cr.
FRA	6350	Théâtre français, 3 cr.
FRA	6351	Littérature contemporaine, 3 cr.
FRA	6420	Littératures francophones, 3 cr.
FRA	6420A	Littératures francophones, 3 cr.
FRA	6421	Enjeux d'histoire littéraire francophone, 3 cr.
FRA	6443	Sociocritique, 3 cr.
FRA	6444	Théorie littéraire, 3 cr.
FRA	6480	Rhétorique, 3 cr.
FRA	6481	Enjeux de la différence sexuelle, 3 cr.
FRA	6482	La poétique des écrivains, 3 cr.
FRA	6484	Poétique, 3 cr.
FRA	6486	Esthétique, 3 cr.
FRA	6501	Création littéraire, 3 cr.
FRA	6503	La littérature et les autres arts, 3 cr.
FRA	6504	Traduction, adaptation, réécriture, 3 cr.
FRA	6610	Former des lecteurs, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

FRA	6916	Projet de mémoire, 3 cr.
FRA	6926	Rapport d'activités, 3 cr.
FRA	6936	Mémoire, 24 cr.

Programme 3-145-1-5

Ph. D. (littératures de langue française)**OBJECTIFS**

Le programme de Ph. D. (littératures de langue française) vise à former des chercheurs capables d'apporter des connaissances nouvelles dans l'un des secteurs de spécialisation de la discipline (histoire littéraire, théorie de la littérature, poétique, génétique textuelle). La littérature française, la littérature québécoise, les littératures francophones font partie des domaines couverts par le programme de séminaires, ainsi que les principales questions théoriques et méthodologiques. La thèse constitue la pièce maîtresse de la formation qui doit se traduire par un essai pouvant être publié.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'une M.A. (littératures de langue française) ou l'équivalent ou faire la preuve d'une formation adéquate
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue nécessaire à la réalisation de son projet de thèse

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- FRA 70701 Sém. collectif de doctorat 1, 1 cr.
FRA 70702 Sém. collectif de doctorat 2, 2 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Quatre séminaires FRA de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

- FRA 6141 Sémiotique narrative, 3 cr.
FRA 6143 Littérature et savoirs, 3 cr.
FRA 6144 Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
FRA 6144A Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
FRA 6145 Littérature française du XVII^e siècle, 3 cr.
FRA 6145A Littérature française du XVII^e siècle, 3 cr.
FRA 6146 Littérature et philosophie, 3 cr.
FRA 6160 Questions d'histoire de la littérature, 3 cr.
FRA 6161 Questions d'archives littéraires, 3 cr.
FRA 6191 Travaux dirigés pour étudiants visiteurs, 3 cr.
FRA 6193 Séminaire interuniversitaire 1, 3 cr.
FRA 6194 Séminaire interuniversitaire 2, 3 cr.
FRA 6195 Séminaire interuniversitaire 3, 3 cr.
FRA 6260 Littérature québécoise du XX^e siècle, 3 cr.
FRA 6261 Littérature québécoise du XIX^e siècle, 3 cr.
FRA 6261A Littérature québécoise du XIX^e siècle, 3 cr.
FRA 6262 Littérature et culture québécoises, 3 cr.
FRA 6262A Littérature et culture québécoises, 3 cr.
FRA 6263 Enjeux de l'identitaire, 3 cr.
FRA 6264 Théâtre québécois, 3 cr.
FRA 6342 Littérature française du XIX^e siècle, 3 cr.
FRA 6342A Littérature française du XIX^e siècle, 3 cr.
FRA 6343 Écrits des femmes, 3 cr.
FRA 6347 Littérature française du XVIII^e siècle, 3 cr.
FRA 6347A Littérature française du XVIII^e siècle, 3 cr.
FRA 6348 Littérature française du XVI^e siècle, 3 cr.
FRA 6348A Littérature française du XVI^e siècle, 3 cr.
FRA 6349 Littérature française du XX^e siècle, 3 cr.
FRA 6949A Littérature française du XX^e siècle, 3 cr.
FRA 6350 Théâtre français, 3 cr.
FRA 6351 Littérature contemporaine, 3 cr.
FRA 6420 Littératures francophones, 3 cr.
FRA 6420A Littératures francophones, 3 cr.

- FRA 6421 Enjeux d'histoire littéraire francophone, 3 cr.
FRA 6443 Sociocritique, 3 cr.
FRA 6444 Théorie littéraire, 3 cr.
FRA 6480 Rhétorique, 3 cr.
FRA 6481 Enjeux de la différence sexuelle, 3 cr.
FRA 6482 La poétique des écrivains, 3 cr.
FRA 6484 Poétique, 3 cr.
FRA 6486 Esthétique, 3 cr.
FRA 6501 Création littéraire, 3 cr.
FRA 6503 La littérature et les autres arts, 3 cr.
FRA 6504 Traduction, adaptation, réécriture, 3 cr.
FRA 6610 Former des lecteurs, 3 cr.
FRA 6620 Relire et enseigner, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

- FRA 7003 Recherche, 3 cr.
FRA 7915 Projet de thèse, 2 cr.
FRA 7925 Rapport d'étape, 4 cr.
FRA 7931 Séminaire collectif de conférences, 0 cr.
FRA 7936 Thèse, 66 cr.

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES ET DE LANGUES MODERNES

Études allemandes

M.A. **2-085-1-0**

Ph. D. (littérature) – option Études allemandes **3-137-1-0**

Responsable des programmes : Nikola Von Merveldt, , 514-343-6111, poste 5905

Membres du Comité des études supérieures

Georges Bastin, directeur
Jürgens Heizmann, professeur
Manuel Meune, professeur
Nikola Von Merveldt, professeure

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Carlos Godenzi

Professeur titulaire

Jürgen Heizmann, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Manuel Meune, Ph. D. (Strasbourg 2), M.A. (Paris X), agrégation, D.É.A. (Paris), responsable de la Section d'études allemandes et du programme de 1^{er} cycle
Till Van Rahden, Ph. D. (Bielefeld), M.A. (Johns Hopkins) – titulaire de la Chaire de recherche en études allemandes et européennes du CCEAE
Nikola Von Merveldt, Ph. D. (Ludwig-Maximilians, Munich), M.A. (Cambridge) – responsable des études supérieures

Professeure associée

Monique Moser-Verrey, Ph. D. (Zurich)

Programme 2-085-1-0

M.A. (études allemandes)**OBJECTIFS**

La M.A. (études allemandes) initie l'étudiant à la recherche et est une condition nécessaire à l'admission au Ph. D. (littérature) option Littérature allemande. Elle prépare aussi à une activité professionnelle dans l'enseignement collégial, dans les organismes gouvernementaux, ainsi que dans les institutions et entreprises publiques et privées. La M.A. offre une formation complète dans l'une des orientations du programme :

ORIENTATION LITTÉRATURE ET MÉDIAS ALLEMANDS

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire ou un travail dirigé dans le domaine de la littérature et des médias allemands.

ORIENTATION CIVILISATION ET HISTOIRE DES PAYS GERMANOPHONES

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire ou un travail dirigé dans le domaine de l'histoire culturelle et sociale de l'Allemagne ou des pays germanophones.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études allemandes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études allemandes ou attester d'une formation équivalente. Les candidats provenant d'une discipline connexe ou n'ayant obtenu dans leur B.A. qu'une mineure en études allemandes pourront être admis à condition de compléter leur formation par des cours de 1^{er} cycle ne dépassant pas 24 crédits
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans ses études allemandes antérieures, voire dans les cours complémentaires exigés
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir réussi un minimum de 12 crédits de cours de langue allemande ou attester d'une connaissance jugée équivalente. Le Comité de gestion académique peut imposer à l'étudiant des cours supplémentaires s'il le juge nécessaire.

2. Programme**Avec mémoire**

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 18 crédits de cours de 2^e cycle (3 cr. de cours obligatoires et 15 cr. de cours à option) et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Parmi les cours à option, l'étudiant doit suivre 15 cr. de niveau 6000, avec un minimum de 9 cr. de sigle ALL 6XXX, dont au moins 6 cr. du Bloc B de l'orientation choisie.

Avec travail dirigé

Le programme de la maîtrise avec travail dirigé comporte 27 crédits de cours de 2^e cycle (3 cr. de cours obligatoires et 24 cr. de cours à option) et 18 crédits attribués à un travail dirigé. Parmi les cours à option, l'étudiant doit suivre 24 cr. de niveau 6000, avec un minimum de 15 cr. de sigle ALL 6XXX, dont au moins 12 cr. du Bloc B de l'orientation choisie.

STRUCTURE DU PROGRAMME**ORIENTATION LITTÉRATURE ET MÉDIAS ALLEMANDS****Avec mémoire****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- ALL 60111 Théorie et méthodologie 1, 1,5 cr.
ALL 60112 Théorie et méthodologie 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

- ALL 6211 Littérature I, 3 cr.
ALL 6222 Littérature II, 3 cr.
ALL 6231 Littérature et médias I, 3 cr.
ALL 6242 Littérature et médias II, 3 cr.
ALL 6250 Littérature contemporaine, 3 cr.
ALL 6271 Sujet de langue ou de littérature I, 3 cr.
ALL 6272 Sujet de langue ou de littérature II, 3 cr.
ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 2 séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), littérature comparée (LCO), linguistique (LNG).

Bloc C – Option – Enseign. de l'allemand langue étrangère (max. 9 cr.)

- ALL 6405 Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
ALL 6415 L'allemand langue étrangère I, 3 cr.
ALL 6425 L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
ALL 6435 Stage d'enseignement, 3 cr.

Bloc D – Recherche et mémoire (27 cr.)

- ALL 6510 Mémoire, 27 cr.

Avec travail dirigé**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- ALL 60111 Théorie et méthodologie 1, 1,5 cr.
ALL 60112 Théorie et méthodologie 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

- ALL 6211 Littérature I, 3 cr.
ALL 6222 Littérature II, 3 cr.
ALL 6231 Littérature et médias I, 3 cr.
ALL 6242 Littérature et médias II, 3 cr.
ALL 6250 Littérature contemporaine, 3 cr.
ALL 6271 Sujet de langue ou de littérature I, 3 cr.
ALL 6272 Sujet de langue ou de littérature II, 3 cr.
ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 4 séminaires (12 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), littérature comparée (LCO), linguistique (LNG).

Bloc C – Option – Enseign. de l'allemand langue étrangère (max. 12 cr.)

- ALL 6405 Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
ALL 6415 L'allemand langue étrangère I, 3 cr.
ALL 6425 L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
ALL 6435 Stage d'enseignement, 3 cr.

Bloc D – Travail dirigé (18 cr.)

- ALL 6510 Travail dirigé, 18 cr.

ORIENTATION CIVILISATION ET HISTOIRE DES PAYS GERMANOPHONES**Avec mémoire****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- ALL 60111 Théorie et méthodologie 1, 1,5 cr.
ALL 60112 Théorie et méthodologie 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

- ALL 6311 Civilisation des pays germanophones I
ALL 6322 Civilisation des pays germanophones II

ALL	6331	Civilisation des pays germanophones III
ALL	6332	Civilisation des pays germanophones IV
ALL	6502	Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 2 séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), histoire (HST), linguistique (LNG), politique (POL).

Bloc C – Option – Enseign. de l'allemand langue étrangère (max. 9 cr.)

ALL	6405	Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
ALL	6415	L'allemand langue étrangère I, 3 cr.
ALL	6425	L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
ALL	6435	Stage d'enseignement, 3 cr.

Bloc D – Recherche et mémoire (27 cr.)

ALL	6510	Mémoire, 27 cr.
-----	------	-----------------

Avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ALL	60111	Théorie et méthodologie 1, 1,5 cr.
ALL	60112	Théorie et méthodologie 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

ALL	6311	Civilisation des pays germanophones I
ALL	6322	Civilisation des pays germanophones II
ALL	6331	Civilisation des pays germanophones III
ALL	6332	Civilisation des pays germanophones IV
ALL	6502	Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 2 séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), histoire (HST), linguistique (LNG), politique (POL).

Bloc C – Option – Enseign. de l'allemand langue étrangère (max. 12 cr.)

ALL	6405	Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
ALL	6415	L'allemand langue étrangère I, 3 cr.
ALL	6425	L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
ALL	6435	Stage d'enseignement, 3 cr.

Bloc D – Recherche et mémoire (18 cr.)

ALL	6520	Travail dirigé, 18 cr.
-----	------	------------------------

Programme 3-137-1-0

Ph. D. (littérature) - Option Études allemandes

Voir sous Littérature

Études hispaniques

M.A. **2-105-1-0**

Ph. D. (littérature) option Études hispaniques **3-137-1-0**

Responsable des programmes : Catherine Poupeney Hart, 514-343-2303
Secrétariat : 514-343-6222

Membres du Comité des études supérieures – Études hispaniques

James Cisneros, professeur
Juan Carlos Godenzi, professeur
Ana Belén Martín Sevillano, professeure
Enrique Pato-Maldonado, professeur
Catherine Poupeney-Hart, professeure
Javier Rubiera, professeur

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Juan Carlos Godenzi

Professeurs titulaires

Juan Carlos Godenzi, Ph.D. (Paris IV), licence (Lima) – responsable du Certificat de traduction troisième langue espagnol-français, français-espagnol
Javier Rubiera, Ph.D. (Oviedo)

Professeurs agrégés

James Cisneros, Ph.D. (Montréal), M.A. (Simon Fraser) – responsable de la Section d'études hispaniques
Enrique Pato Maldonado, Ph.D. (Universidad Autónoma de Madrid), en congé
Catherine Poupeney Hart, Ph.D. (Montréal), agrégation (Paris IV)

Professeurs adjoints

Anahí Alba de la Fuente, Ph.D. (Ottawa)
Ana Bélen Martín Sevillano, Ph.D. (Universidad Complutense de Madrid)

Professeurs émérites

Maryse Bertrand De Muñoz
Karin R. Gürtler
Alfredo Hermenegildo

Programme 2-105-1-0

M.A. (études hispaniques)

OBJECTIFS

OPTION LANGUE ET LITTÉRATURE - AVEC MÉMOIRE

Le programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances générales et de se spécialiser en recherche dans un domaine de la littérature espagnole et hispano-américaine ou de travailler d'autres aspects des études hispaniques, tels que la linguistique, la philologie, la culture, la traduction et l'espagnol comme langue étrangère.

OPTION LANGUE ET LITTÉRATURE - AVEC TRAVAIL DIRIGÉ

Cette modalité a pour objectif d'approfondir la formation générale acquise au 1^{er} cycle et s'adresse principalement aux candidats qui s'orientent vers des professions autres que l'enseignement supérieur et la recherche : l'enseignement, les services dans les organismes publics ou non gouvernementaux. Cependant, cette modalité n'exclut pas la possibilité de se diriger vers un 3^e cycle.

OPTION L'ESPAGNOL LANGUE SECONDE - AVEC STAGE

Cette option a pour objectif l'acquisition d'une formation théorique et pratique spécifique à l'enseignement de l'espagnol comme langue seconde, principalement au niveau collégial. Cette maîtrise avec stage ne mène normalement pas au 3^e cycle.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études hispaniques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études hispaniques ou attester d'une formation jugée équivalente. Dans les deux derniers cas, des cours complémentaires pourront être requis dans le cadre de la scolarité de maîtrise
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'espagnol.

2. Programme

- Le programme de maîtrise de l'option Langue et littérature - modalité avec mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle (un séminaire de recherche obligatoire, des cours à option et au choix) et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.
- Le programme de maîtrise de l'option Langue et littérature - modalité avec travail dirigé comporte un minimum de 27 crédits de cours d'études supérieures (3 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits de cours au choix) et 18 crédits attribués à un travail dirigé.
- Le programme de maîtrise de l'option L'espagnol langue seconde comporte un minimum de 24 crédits de cours (dont 12 crédits de cours obligatoires) et de 21 crédits attribués à un stage et un rapport de stage.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Option Langue et littérature - Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- ESP 69411 Séminaire de recherche 1, 1,5 cr.
ESP 69412 Séminaire de recherche 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Études de la langue

- ESP 6170 Langue, culture et société andine, 3 cr.
ESP 6180 Parcours interculturels, 3 cr.
ESP 6210 La langue espagnole, aujourd'hui, 3 cr.
ESP 6230 L'espagnol à travers les âges, 3 cr.
ESP 6300 L'acquisition pratique de l'espagnol I, 3 cr.
ESP 6301 L'acquisition pratique de l'espagnol II, 3 cr.

Littérature espagnole classique et moderne

- ESP 6085 Littérature du Siècle d'Or, 3 cr.
ESP 6090 Littérature hispanique contemporaine, 3 cr.
ESP 6091 Théâtre espagnol, 3 cr.
ESP 6880 Spécificité des littératures hispaniques, 3 cr.

Littérature hispano-américaine

- ESP 6125 Discours colonial hispano-américain I, 3 cr.
ESP 6135 Discours colonial hispano-américain II, 3 cr.
ESP 6145 Lit. hispano-américaine contemporaine 1, 3 cr.
ESP 6155 Lit. hispano-américaine contemporaine 2, 3 cr.
ESP 6165 Lit. hispano-américaine contemporaine 3, 3 cr.

Séminaires à sujets ouverts

- ESP 6510 Lectures dirigées I, 3 cr.
ESP 6520 Lectures dirigées II, 3 cr.
ESP 6530 Séminaire I, 3 cr.
ESP 6540 Séminaire II, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

- ESP 6450 Mémoire, 30 cr.

Option Langue et littérature - Avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- ESP 6941 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (21 cr.)

Sept cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

Bloc D – Travail dirigé (18 cr.)

- ESP 6465 Travail dirigé, 18 cr.

Option L'espagnol langue seconde - Avec stage

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

- ESP 6300 L'acquisition pratique de l'espagnol I, 3 cr.
ESP 6301 L'acquisition pratique de l'espagnol II, 3 cr.
ESP 6941 Séminaire de recherche, 3 cr.
PLU 6035 La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Deux cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc C – Option hors faculté (6 cr.)

- DID 6231 Didactique des langues secondes 1, 3 cr.
DID 6085 Planification de l'enseignement, 3 cr.
ETA 6065 Évaluation et compétences, 3 cr.
PPA 6015 Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr.
PPA 6075 Processus d'apprentissage en enseignement sup.
PPA 6276 Gestion de la classe

Bloc D – Stage (21 cr.)

- ESP 6470 Stage, 15 cr.
ESP 6480 Rapport de stage, 6 cr.

Programme 3-137-1-0

Ph. D. (littérature) - Option Études hispaniques

Voir sous Littérature

DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES ET DE STATISTIQUE

Finance mathématique et computationnelle

D.É.S.S. **2-239-1-0**

M. Sc. **2-239-1-1**

Départements d'informatique et de recherche opérationnelle, de mathématiques et de statistique et de sciences économiques

Responsable des programmes : Fabian Bastin, 514 343-6952

Pour information : 514-343-6111, poste 3488

Membres du Comité des études supérieures

Manuel Morales, Département de mathématiques et de statistique
Ilze Kalnina, Département de sciences économiques

PERSONNEL ENSEIGNANT

Les programmes de M. Sc. et de D.É.S.S. sont offerts conjointement par le Département de mathématiques et de statistique, le Département de sciences économiques et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Programme 2-239-1-0

D.É.S.S. (finance mathématique et computationnelle)

OBJECTIFS

Ce programme vise à faire connaître la théorie financière et les méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Les titulaires de ce diplôme pourront s'intégrer à des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements qui ont besoin d'analystes en finance quantitative.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (finance mathématique et computationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. comportant une majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :

- 16 crédits de cours obligatoires
- 14 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (16 cr.)**

ECN	6573	Économie financière, 3 cr.
ECN	6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
IFT	6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
MAT	6717	Probabilités, 3 cr.
MAT	6798	Calcul stochastique, 3 cr.

Bloc B – Option (14 cr.)**Bloc B₁ – Option (3 cr.)**

ACT	6230	Finance mathématique 2, 3 cr.
MAT	6240	Évaluation des produits dérivés, 3 cr.

Bloc B₂ – Option (3 cr.)

ECN	6238	Macroéconométrie, 3 cr.
STT	6615	Séries chronologiques univariées, 3 cr.

Bloc B₃ – Option (min. 8 cr.)

ECN	6878	Choix d'investissement, 3 cr.
IFT	6390	Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.
IFT	6521	Programmation dynamique, 4 cr.
MAT	6470	Calcul scientifique, 3 cr.

Programme 2-239-1-1

M. Sc. (finance mathématique et computationnelle)**OBJECTIFS**

Ce programme vise à donner une solide connaissance de la théorie financière ainsi que des méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Le but est de former des spécialistes capables d'utiliser des outils financiers quantitatifs pour répondre aux besoins des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (finances mathématiques et computationnelles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. avec majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- 30 crédits de cours obligatoires
- 6 crédits de cours à option
- 9 crédits attribués à un rapport de stage effectué en entreprise ou à un rapport de travail dirigé effectué sous la supervision d'un professeur d'université ou d'un chercheur d'un centre de recherche.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (30 cr.)**

ECN	6573	Économie financière, 3 cr.
ECN	6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN	6878	Choix d'investissement, 3 cr.
IFT	6390	Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.
IFT	6521	Programmation dynamique, 4 cr.
IFT	6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
MAT	6470	Calcul scientifique, 3 cr.
MAT	6717	Probabilités, 3 cr.
MAT	6798	Calcul stochastique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)**Bloc B₁ – Option (3 cr.)**

ACT	6230	Finance mathématique 2, 3 cr.
MAT	6240	Évaluation des produits dérivés, 3 cr.

Bloc B₂ – Option (3 cr.)

ECN	6238	Macroéconométrie, 3 cr.
STT	6615	Séries chronologiques univariées, 3 cr.

Bloc C – Option (9 cr.)

FMC	6000	Stage, 9 cr.
FMC	6100	Travail dirigé, 9 cr.

Mathématiques

M. Sc. **2-190-1-0**

Options :

- Actuariat
- Mathématiques pures
- Mathématiques appliquées
- Mathématiques industrielles

Ph. D. **3-190-1-0**

Options :

- Mathématiques pures
- Mathématiques appliquées
- Mathématiques de l'ingénierie

Responsable des programmes : Sabin Lessard 514-343-6818

Membres du Comité des études supérieures

Sabin Lessard
Robert G. Owens
Iosif Polterovich

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Jean-François Angers

Professeurs titulaires

Jean-François Angers, Ph. D. (Purdue)
Jacques Bélair, Ph. D. (Cornell)
Khalid Benabdallah, Ph. D. (Wayne State)
Martin Bilodeau, Ph. D. (Toronto)
Anne Bourlioux, Ph. D. (Princeton)
Abraham Broer, Ph. D. (R.U. Utrecht)
Octavian Cornea, Ph. D. (Rochester), en congé
Michel Delfour, Ph. D. (Case Western Reserve)
Louis Doray, Ph. D. (Waterloo)
Pierre Duchesne, Ph. D. (Montréal)
Marlène Frigon, Ph. D. (Montréal)
André Giroux, Ph. D. (Montréal)
Andrew Granville, Ph. D. (Queen's, Kingston)
Véronique Hussin, Ph. D. (Liège)
François Lalonde, doctorat d'État (Paris)
Christian Léger, Ph. D. (Stanford)
Sabin Lessard, Ph. D. (Montréal)
Robert Gwyn Owens, Ph. D. (Wales)
Jiri Patera, Ph. D. (Prague)
François Perron, Ph. D. (Montréal)
Iosif Polterovich, Ph. D. (Weizmann)
Christiane Rousseau, Ph. D. (Montréal)
Yvan Saint-Aubin, Ph. D. (Montréal)
Pavel Winternitz, Ph. D. (Joint Inst. Dubna)

Professeurs agrégés

Benjamin Avanzi, Ph.D. actuariat (Lausanne)
Mylène Bédard, Ph. D. (Toronto)
Richard Duncan, Ph. D. (San Diego)
David Haziza, Ph. D. (Carleton)
Pierre Lafaye De Micheaux, Ph. D. (Montréal)
Matilde Lalín, Ph. D. (Texas)
Manuel Morales, Ph. D. (Concordia)
Alejandro Murua, Ph. D. (Brown)

Professeurs adjoints

Louis-Pierre Arguin, Ph. D. (Toronto)
Dimitrios Koukoulopoulos, Ph. D. (Illinois)

Professeure adjointe de formation pratique

Claudia Gagné M. Sc. (HEC Montréal)

Professeurs associés

Richard Fournier, Ph. D. (Montréal)
Paul M. Gauthier, Ph. D. (Wayne State)
Michel Grundland, Ph. D. (Varsovie)
Gert Sabidussi, Ph. D. (Vienne)
Dana Schlomiuk, Ph. D. (McGill)

Professeurs émérites

Robert Cléroux
Serge Dubuc
Andrzej Granas
Yves Lepage
Constance Van Eeden

Programme 2-190-1-0

M. Sc. (mathématiques)

OBJECTIFS

OPTION ACTUARIAT

Compléter la formation en mathématiques actuarielles du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat ou d'une carrière de mathématicien dans les compagnies d'assurance ou les bureaux d'actuaire.

OPTION MATHÉMATIQUES PURES

Compléter la formation en mathématiques fondamentales du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans le domaine ou dans des domaines connexes ou d'une carrière dans l'enseignement collégial, ou éventuellement de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

OPTION MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans la discipline ou dans les domaines d'application tels le génie, l'informatique, les sciences économiques, ou éventuellement d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

OPTION MATHÉMATIQUES INDUSTRIELLES

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Avec mémoire

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours dont au moins 12 crédits du niveau des études supérieures, au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire (MAT 6906).

Sans mémoire

Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours dont au moins 15 crédits du niveau des études supérieures, au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT
- 21 crédits attribués à un stage (MAT 6908).

Quel que soit le cheminement,

- le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en mathématiques
- jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires peuvent être imposés à l'étudiant, soit pour parfaire ses connaissances de base en mathématiques, statistique ou informatique, soit pour l'initier à un domaine d'application particulier.

Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, au séminaire des étudiants de 2^e et 3^e cycles de mathématiques.

OPTION ACTUARIAT

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : actuariat, probabilités, statistique.

OPTION MATHÉMATIQUES PURES

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

OPTION MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Tous les cours sont des cours à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans au moins trois des sept domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique, optimisation, équations différentielles, probabilités, domaine d'application (hors département).

OPTION MATHÉMATIQUES INDUSTRIELLES

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours dans chacun des quatre domaines suivants : analyse numérique et optimisation, équations différentielles, modélisation, probabilités et statistique. L'option comprend un stage industriel obligatoire de 21 crédits.

Programme 3-190-1-0

Ph. D. (mathématiques)

OBJECTIFS

OPTION MATHÉMATIQUES PURES

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques : algèbre, analyse, géométrie, combinatoire, logique, en vue d'une carrière de professeur d'université ou de cégep ou de chercheur dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

OPTION MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques appliquées : probabilités, physique mathématique, biomathématique, équations différentielles, optimisation, analyse numérique. Ces derniers pourront occuper des postes dans le milieu universitaire, l'industrie ou les entreprises gouvernementales.

OPTION MATHÉMATIQUES DE L'INGÉNIEUR

Former des spécialistes dans l'étude de problèmes mathématiques complexes pertinents au domaine de l'ingénierie. La formation est acquise par un ensemble de cours et un programme de recherche substantiel structuré à partir de problèmes réels. Le candidat est appelé à effectuer une démarche de modélisation et à procéder à la création et à la validation d'outils appropriés.

Cette option est offerte conjointement avec l'École Polytechnique et administrée par cette dernière.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (mathématiques), ou d'un diplôme de 2^e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Examen général de synthèse

Épreuve écrite

Cette épreuve a lieu normalement avant la fin du 2^e trimestre de scolarité et au plus tard avant la fin du quatrième trimestre de scolarité. Elle est composée et corrigée par un comité nommé par le directeur. Deux séances par an, aux trimestres d'automne et d'hiver, auront lieu à une date fixée par la direction. Le jury de l'étudiant peut déclarer à l'unanimité des voix que l'étudiant a échoué à l'épreuve écrite ou demander à la majorité des voix un ajournement pour permettre une reprise de l'épreuve écrite et une seule à la prochaine séance.

Mathématiques pures

Épreuve écrite constituée de trois examens communs portant sur les connaissances dans trois des six domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie, analyse numérique et optimisation, équations différentielles, probabilités. Au moins deux des trois domaines doivent être choisis parmi les domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

Mathématiques appliquées

Épreuve écrite constituée de trois examens communs portant sur les connaissances dans trois des six domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie, analyse numérique et optimisation, équations différentielles, probabilités. Sur approbation du Comité des études supérieures en mathématiques, l'étudiant peut substituer à un seul de ces examens écrits, un examen écrit dans sa discipline d'application. Dans ce cas, le jury de l'étudiant devra obligatoirement inclure un expert de la discipline d'application provenant d'un programme d'études supérieures autre que celui de son directeur de recherche. De plus, si aucun examen approprié n'existe dans ce programme, le jury sera responsable de la rédaction et de la correction de l'examen.

Épreuve orale

Cette épreuve porte sur le projet de recherche et a lieu au plus tard avant la fin du sixième trimestre de scolarité. Elle doit obligatoirement être accompagnée d'un document écrit décrivant la problématique du sujet et contenant une bibliographie sérieuse. Après approbation du document par le jury, la direction fixe la date de l'oral.

Le jury se prononce à la majorité des voix sur la réussite à l'ensemble de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale.

3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours, tous du niveau des études supérieures
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

OPTIONS MATHÉMATIQUES PURES ET MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en mathématique.

Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, aux séminaires des étudiants de 2^e et 3^e cycles de mathématiques.

OPTION MATHÉMATIQUES PURES

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 12 crédits de cours de sigle MAT. Les exigences de la maîtrise en mathématiques pures doivent être remplies.

OPTION MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 12 crédits de cours de sigle MAT ou, le cas échéant, 9 crédits de cours de sigle MAT et 3 crédits de cours dans la discipline d'application. Les exigences de la maîtrise en mathématiques appliquées doivent être remplies.

OPTION MATHÉMATIQUES DE L'INGÉNIEUR

Tous les cours sont au choix parmi les répertoires des cours des études supérieures du Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique et dans celui d'études supérieures de l'université de Montréal, en particulier ceux du Département de mathématiques et de statistique et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Statistique

M. Sc. 2-194-1-0

Ph. D. 3-194-1-0

Département de mathématiques et de statistique

Responsable des programmes : Pierre Duchesne, 514-343-7267

Membres du Comité des études supérieures

Mylène Bédard
Pierre Duchesne
Alejandro Murua

PERSONNEL ENSEIGNANT

Voir sous *Mathématiques*.

Programme 2-194-1-0

M. Sc. (statistique)

OBJECTIFS

Compléter la formation en statistique du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études supérieures dans la discipline ou d'une carrière de statisticien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le Département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite du test de français international (TFI) avec une note d'au moins 785/990.

La préparation mathématique minimale, pour être considérée admissible, devra inclure un trimestre d'algèbre linéaire, deux trimestres de calcul et d'analyse, un trimestre de probabilité, un trimestre de statistique et un trimestre d'informatique. En outre, le Département peut, à l'admission, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

2. Programme

Avec mémoire

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours de sigle STT, dont au moins 12 du niveau des études supérieures
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Avec travail dirigé ou stage

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours de sigle STT, dont au moins 18 du niveau des études supérieures
- 21 crédits attribués à un stage ou à des travaux dirigés.

Quel que soit le cheminement, le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

STT 6530 Consultation statistique 1, 1,5 cr.

STT 6531 Consultation statistique 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Cinq cours de sigle STT de 3 crédits chacun dont au moins trois du niveau des études supérieures.

Bloc C – Mémoire (27 cr.)

STT 6901 Mémoire, 27 cr.

Avec travail dirigé ou stage

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

STT 6530 Consultation statistique 1, 1,5 cr.

STT 6531 Consultation statistique 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (21 cr.)

Sept cours de sigle STT de 3 crédits chacun dont au moins cinq du niveau des études supérieures.

Bloc C – Travail dirigé ou stage (21 cr.)

STT	6905	Travaux dirigés et rapport, 21 cr.
ou		
STT	6910	Stage et rapport, 21 cr.

Programme 3-194-1-0

Ph. D. (statistique)**OBJECTIFS**

Le programme vise à former des chercheurs en statistique mathématique ou appliquée en vue d'une carrière dans les milieux universitaire, industriel, médical ou gouvernemental. Il permet à l'étudiant d'acquérir la méthodologie de pointe utilisée dans les différents domaines de la statistique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (statistique), ou d'un diplôme de 2^e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Sur demande, le Département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite du test de français international (TFI) avec une note d'au moins 785/990.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option), tous du niveau des études supérieures, au moins 12 crédits de sigle STT
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

STT	6100	Méthodes avancées d'inférence, 3 cr.
STT	6530	Consultation statistique 1, 1,5 cr.
STT	6531	Consultation statistique 2, 1,5 cr.
MAT	6717	Probabilités, 3 cr.

Les cours STT 6530 et STT 6531 sont remplacés par un autre cours s'ils ont été suivis à la maîtrise.

Bloc B – Option (6 cr.)

Deux cours de sigle STT de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

STT	7902	Thèse, 75 cr.
-----	------	---------------

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE**Philosophie****M.A.****2-195-1-0**

Options :

- Recherche
- Philosophie au collégial

Ph. D.**3-195-1-0**

Responsable des programmes : David Piché, 514-343-6111, poste 1355

Membres du Comité des études supérieures

Louis-André Dorion
Anna Ghiglione
Jean Grondin
Christian Leduc
Claude Piché
Jean-Pierre Marquis

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Administrateur délégué : Louis-André Dorion**Professeurs titulaires**

Bettina Bergo, Ph. D. (Boston)
Richard Bodéüs, agrégation de l'E.S.S. (Belgique), doctorat en philosophie et lettres (Liège), MSRC
Louis-André Dorion, M.A. (Montréal), D. Ph. (Paris I)
Daniel Dumouchel, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris IV)
Yvon Gauthier, M.A. (Montréal), Ph. D. (Heidelberg)
Jean Grondin, M.A. (Montréal), Ph. D. (Tübingen), MSRC
Daniel Laurier, M.A. (UQÀM), D. Ph. (Aix-Marseille I)
François Lepage, D. Ph. logique (Paris V)
Jean-Pierre Marquis, Ph. D. (McGill)
Claude Piché, M.A. (Montréal), Ph. D. (Heidelberg)
Michel Seymour, M.A. (UQÀM), Ph. D. (UQTR)
Christine Tappolet, M.Phil. (Londres), D. Ph. (Genève), chaire de recherche du Canada en éthique et métaéthique

Professeurs agrégés

Frédéric Bouchard, M.A. (Montréal), Ph. D. (Duke)
Ryoa Chung, Ph. D. (Montréal)
Peter Dietsch, Lic. économie (Saint-Gall), Ph.D. philosophie (London School of Economics)
Anna Ghiglione, M.A. langues et littératures orientales-chinoises (Venise), D. Ph. études de l'Extrême-Orient (Paris VII)
Iain Macdonald, M.A. (Wales), Ph. D. (Essex)
Christian Nadeau, M.A. (UQÀM), D. Ph. (Paris X)
David Piché, Ph. D. (Laval), doctorat en philosophie (E.P.H.E., Paris)

Professeurs adjoints

Elsa Bouchard, M.A. études classiques (Montréal), Ph.D. en philosophie (Paris IV – Sorbonne)
Marc-Antoine Dilhac, Ph.D. Philosophie (Paris I Panthéon-Sorbonne)
Christian Leduc, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Maurice Lagueux, L. Ph. (Montréal), M.A. sciences économiques (McGill), doctorat en philosophie (Paris)
Vayos Liapis, Ph. D. (University of Glasgow)
Daniel M. Weinstock, Ph. D. (Oxford University)

Professeurs émérites

François Duchesneau
Charles Le Blanc

 Programme 2-195-1-0

M.A. (philosophie)**OBJECTIFS**

Les objectifs du programme sont de quatre ordres : approfondir certains aspects de la formation générale acquise au 1^{er} cycle; permettre à l'étudiant possédant une solide formation de 1^{er} cycle d'acquies une compétence plus spécifique sur une question donnée et de montrer qu'il en maîtrise les différentes dimensions; donner à l'étudiant une formation suffisamment solide pour lui permettre d'enseigner la philosophie au collégial; préparer l'étudiant à des études de doctorat.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (philosophie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en philosophie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme**OPTION RECHERCHE**

Le programme comporte :

- soit un minimum de 15 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire long (80 pages sur un sujet qui peut être général)
- soit 21 crédits de cours dont 6 crédits de lectures dirigées en relation avec le mémoire et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un court mémoire (50 pages sur un sujet précis).

OPTION PHILOSOPHIE AU COLLÉGIAL

Le programme comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours dont 6 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option
- 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un court mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**OPTION RECHERCHE****Mémoire long****Bloc A – Option (15 cr.)**

Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

Bloc B – Recherche et mémoire (30 cr.)

PHI 6915 Recherche, 6 cr.

PHI 6925 Recherche, 12 cr.

PHI 6935 Mémoire, 12 cr.

Mémoire court**Bloc A – Option (15 cr.)**

Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

Bloc B – Lectures dirigées (6 cr.)

PHI 6025 Lectures dirigées 1, 3 cr.

PHI 6030 Lectures dirigées 2, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (24 cr.)

PHI 6945 Recherche, 6 cr.

PHI 6955 Recherche, 9 cr.

PHI 6960 Mémoire, 9 cr.

OPTION PHILOSOPHIE AU COLLÉGIAL**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

PHI 64151 La philosophie au collège 1, 3 cr.

PHI 64152 La philosophie au collège 2, 3 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

4 cours ou séminaires PHI de niveau 6000

PLU 6035 La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (24 cr.)

PHI 6945 Recherche, 6 cr.

PHI 6955 Recherche, 9 cr.

PHI 6960 Mémoire, 9 cr.

 Programme 3-195-1-0

Ph. D. (philosophie)**OBJECTIFS**

Les objectifs du programme sont de cinq ordres : permettre à l'étudiant de parfaire sa formation académique; démontrer que l'étudiant est capable de produire une œuvre apportant une contribution originale à la discipline; donner une formation permettant d'enseigner la philosophie au niveau universitaire; former des consultants professionnels dans des domaines stratégiques (éthique, politique, communication); former des chercheurs de haut niveau.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. A. (philosophie), ou d'un diplôme de 2^e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours d'études supérieures
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Option (15 cr.)**

Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

Bloc B – Recherche et thèse (75 cr.)

PHI 7940 Recherche (appr. du projet de recherche), 10 cr.

PHI 7946 Séminaire de recherche, 15 cr.

PHI	7950	Recherche (dépôt du manuscrit), 20 cr.
PHI	7955	Thèse, 30 cr.

DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE

Physique

M. Sc.	2-200-1-0
Sans option	
Options	
Biophysique et physiologie moléculaires	
Physique médicale	
Ph. D.	3-200-1-0
Sans option	
Option	
Biophysique et physiologie moléculaires	

Responsable des programmes : Joëlle Margot, 514-343-6635

Gestion académique : Anne Gosselin, 514-343-6111, poste 3168

Pour information : physique@umontreal.ca

Secrétariat : 514-343-6667

Membres du Comité des études supérieures

Jean-François Arguin
 Andrea Bianchi
 Jean-François Carrier
 Claude Leroy
 Joëlle Margot
 Daniel Nadeau
 Carlos Silva

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Richard Léonelli

Professeurs titulaires

Pierre Bastien, Ph. D. (Western Ontario)
 Pierre Bergeron, Ph. D. (Montréal)
 Paul Charbonneau, Ph. D. (Montréal)
 Michel Côté, Ph. D. (Berkeley)
 René Doyon, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Imperial College London) Gilles Fontaine, Ph. D. (Rochester)
 Gilles Fontaine, Ph. D. (Rochester)
 Louis-André Hamel, Ph. D. (Montréal)
 Jean-Yves Lapointe, Ph. D. (Montréal)
 Richard Leonelli, M. Sc. (Simon Fraser), Ph. D. (Montréal)
 Yves Lépine, Ph. D. (Montréal)
 Claude Leroy, doctorat en sciences (Louvain), MSRC, directeur du Groupe de physique des particules (GPP)
 Laurent J. Lewis, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (McGill), vice-doyen F.A.S.
 David London, Ph. D. (Chicago)
 Richard MacKenzie, Ph. D. (Santa Barbara)
 Joëlle Margot, doctorat de 3e cycle (Paris), doctorat en sciences (Paris)
 Michel Moisan, M. Sc. (Montréal), D. Sc. (Paris)
 Normand Mousseau, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Michigan State University)
 Daniel Nadeau, Ph. D. (Caltech)
 Manu Paranjape, M. Sc. (Alberta), Ph. D. (M.I.T.)
 Sjoerd Roorda, Ph. D. (Utrecht)
 Nicole St-Louis, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (University College London)

François Schiettekatte, Ph. D. (INRS)
 Luc Vinet, Ph. D. (Montréal)
 Viktor Zacek, Ph. D. (Technical University, Munich)

Professeurs agrégés

Andrea Bianchi, Ph. D. (Zurich)
 Rikard Blunck, Dr. rer. nat. (Christian-Albrechts, Allemagne)
 Carlos Silva, Ph. D. (Minnesota)
 Luc Stafford, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Jean-François Arguin, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Toronto)
 Hugo Bouchard, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)
 Patrick Dufour, Ph. D. (Montréal)
 Julie Hlavacek-Larrondo, Ph.D. astronomie (Cambridge)
 David Lafrenière, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Georges Azuelos, Ph. D. (McGill)
 Gilles Beaudoin, Ph. D. (Montréal)
 Michel Bourqui, Ph. D. (Zurich)
 Jean-François Carrier, Ph. D. (Laval)
 Robert W. Cochrane, Ph. D. (Toronto)
 Serge Demers, Ph. D. (Toronto)
 Philippe Després, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Chandré Dharma-Wardana, Ph. D. (Cambridge)
 Jean Dupuis, Ph. D. (Montréal)
 Frédéric Lacroix, Ph. D. (McGill)
 Michael Pearson, Ph. D. (McMaster)
 Stanislav Pospisil, M. Sc. (Czech Technical University), Ph. D. (Charles University)
 Hubert Reeves, Ph. D. (Cornell)
 Jacques Vanier, Ph. D. (McGill)
 Alain Vincent, doctorat (Toulouse)
 Ubi Wichoski, Ph. D. (São Paulo)

Chercheurs invités

Éric Bittner, Ph. D. (Chicago)
 Cipriana-Corina Mandache-Tomescu, Ph. D. (Bucarest)
 Antoine Royer, Ph. D. (Yale)

Professeurs émérites

Alain Caillé
 Claude Carignan
 Pierre Depommier
 Raynald Laprade
 Georges Michaud
 Anthony F.J. Moffat
 René Racine
 Paul Taras
 Carolyne Van Vliet

Programme 2-200-1-0

M. Sc. (physique)

OBJECTIFS

L'objectif du programme est de compléter les connaissances de base du candidat et de l'initier à la recherche dans sa discipline. L'étudiant qui vise une carrière de chercheur poursuit habituellement au doctorat. L'étudiant qui a complété sa maîtrise est bien formé pour l'enseignement au niveau collégial ou encore pour s'intégrer à une équipe de recherche ou de développement en milieu industriel.

MAÎTRISE SANS OPTION

Cette maîtrise est offerte aux étudiants désirant se perfectionner dans l'une des spécialisations offertes par les professeurs du département.

OPTION BIOPHYSIQUE ET PHYSIOLOGIE MOLÉCULAIRES

Cette option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

OPTION PHYSIQUE MÉDICALE

Cette option vise à mieux préparer les physiciens à œuvrer dans les hôpitaux, les établissements du réseau de la santé et dans l'industrie associée à cette activité.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (physique), ou d'un baccalauréat avec majeure en physique, ou d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme**MAÎTRISE SANS OPTION****Avec mémoire**

Le programme comporte un minimum de 9 crédits de cours, dont au moins 6 du niveau des études supérieures et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Sans mémoire

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours, dont au moins 15 du niveau des études supérieures et 24 crédits attribués à un stage ou à des travaux dirigés.

Dans les deux cas, le choix de cours est laissé à la discrétion du directeur de recherche, parmi les cours offerts au Département de physique (cours à option) et à d'autres départements (cours au choix).

OPTION BIOPHYSIQUE ET PHYSIOLOGIE MOLÉCULAIRES

L'option est offerte selon le cheminement avec mémoire. Elle comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours, dont au moins 6 du niveau des études supérieures
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION PHYSIQUE MÉDICALE

L'option est offerte selon le cheminement avec mémoire. Elle comporte :

- 25 crédits de cours
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**OPTION BIOPHYSIQUE ET PHYSIOLOGIE MOLÉCULAIRES****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

PSL	6020	Structure et transport membranaires, 3 cr.
PSL	6021	Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi les cours de 1^{er} cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique et aux autres départements de sciences fondamentales.

Bloc C – Complémentaire (max. 3 cr.)

BCM	1531	Introduction à la biochimie, 3 cr.
BIO	1101	Biologie moléculaire, 3 cr.
BIO	1153	Biologie cellulaire, 3 cr.
CHM	2995	Physicochimie générale 2, 3 cr.
PHY	2900	Biophysique, 3 cr.

Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

PHY	6010	Mémoire, 36 cr.
-----	------	-----------------

OPTION PHYSIQUE MÉDICALE**Bloc A – Obligatoire (25 cr.)**

IFT	6150	Traitement d'images, 4 cr.
PHY	6292	Séminaire de physique médicale, 0 cr.
PHY	6639	Physique : rayonnement en milieu médical, 3 cr.
PHY	6912	Dosimétrie en radio-oncologie, 3 cr.
PHY	6915	Radiologie et radioprotection, 3 cr.
PHY	6980	Sujets spéc. : phys médicale 1, 1,5 cr.
PHY	6981	Sujets spéc. : phys médicale 2, 1,5 cr.
PHY	6985	Imagerie en physique médicale 1, 3 cr.
PHY	6990	Imagerie en physique médicale 2, 3 cr.
PHY	6996	Laboratoire : phy médicale 1, 1,5 cr.
PHY	6997	Laboratoire : phy médicale 2, 1,5 cr.

Bloc B – Stage (21 cr.)

PHY	6900	Mémoire en physique médicale, 21 cr.
-----	------	--------------------------------------

Programme 3-200-1-0

Ph. D. (physique)**OBJECTIFS**

L'objectif du programme est de former l'étudiant pour qu'il soit capable de mener de façon autonome un projet de recherche de pointe dans sa discipline. On doit apprendre à l'étudiant à maîtriser un nouveau sujet, à maintenir ses connaissances à jour et à développer ses propres projets de recherche. L'étudiant qui a complété son doctorat devrait être en mesure d'agir de façon autonome au sein d'une équipe et éventuellement de mener ses propres sujets de recherche.

OPTION BIOPHYSIQUE ET PHYSIOLOGIE MOLÉCULAIRES

Cette option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux, en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (physique) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

OPTION BIOPHYSIQUE ET PHYSIOLOGIE MOLÉCULAIRES

Le programme comporte :

- un minimum de 11 crédits de cours, dont au moins 8 du niveau des études supérieures
- 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- pour les candidats qui n'auraient pas suivi une option Biophysique ou l'équivalent au baccalauréat, 9 crédits de cours complémentaires, à moins qu'ils n'aient été réussis au 2^e cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION BIOPHYSIQUE ET PHYSIOLOGIE MOLÉCULAIRES

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

PSL	6020	Structure et transport membranaires, 3 cr.
ou		
PSL	6021	Modèles du transport membranaire, 3 cr.
et		
PSL	60611	Biophy., physiol. molécul. 1.1, 0,5 cr.
PSL	60612	Biophy., physiol. molécul. 1.2, 0,5 cr.
PSL	60621	Biophy., physiol. molécul. 2.1, 0,5 cr.
PSL	60622	Biophy., physiol. molécul. 2.2, 0,5 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi les cours de 1^{er} cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique et des autres départements de sciences fondamentales.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PHY	7005	Thèse, 79 cr.
-----	------	---------------

Cours complémentaires (max. 9 cr.)

BCM	1531	Introduction à la biochimie, 3 cr.
BIO	1101	Biologie moléculaire, 3 cr.
BIO	1153	Biologie cellulaire, 3 cr.
CHM	2995	Physicochimie générale 2, 3 cr.
PHY	2900	Biophysique, 3 cr.

ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION

Psychoéducation

Microprogramme de 2^e cycle **2-210-6-0**

M. Sc. **2-210-1-1**

Ph. D. **3-210-1-0**

Responsable des études supérieures et des programmes de 2^e cycle au campus Montréal :
Michel Janosz

Responsable des programmes de 2^e cycle au campus Laval : Jacques C. Grégoire
Responsable du Ph. D. : Daniel Paquette
Secrétariat : 514-343-6111, poste 2540

Membres du Comité des études supérieures

Véronique Dupéré
Jacques C. Grégoire
Michel Janosz

Serge Larivée
Daniel Paquette
Lyse Turgeon

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Sophie Parent

Professeurs titulaires

Michel Janosz, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Serge Larivée, M. Psed. (Montréal), doctorat en psychologie (Lausanne)
Sylvie Normandeau, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. psychologie (UQÀM)
Linda S. Pagani, M.A. Ph.D. psychologie de l'éducation et counseling (McGill)
Sophie Parent, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. psychologie (UQÀM)
Frank Vitaro, M.A. psychologie (UQÀM), Ph.D. psychologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Isabelle Archambault, Ph. D. psychologie (Montréal)
Stéphane Cantin, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (Laval)
Sarah Dufour, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Jean-Sébastien Fallu, Ph. D. psychologie (Montréal)
Paul Gendreau, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (North Carolina)
Jacques C. Grégoire, M. Pséd. (Montréal), Ph. D. psychologie de l'éducation (Michigan)
Julien Morizot, Ph. D. psychologie (Montréal)
Daniel Paquette, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Lyse Turgeon, Ph. D. psychologie (Laval)

Professeurs adjoints

Véronique Dupéré, Ph. D. psychologie (Montréal)
Sarah Fraser, Ph. D. psychologie (Laval)
Marc Lanovaz, Ph. D. psychologie de l'éducation (McGill)
Pierrick Plusquellec, M. Sc. écologie et environnement (C. B. Lyon I), Ph. D. biologie du comportement (Paris XIII)

Professeur émérite

Marc Le Blanc

Programme 2-210-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (psychoéducation)

Programme également offert sous le n^o 2-210-6-9 au Campus Laval.

OBJECTIFS

Composé d'une série de cours théoriques et pratiques, offerts selon différentes modalités (cours de un ou de trois crédits, cours intensifs et échelonnés sur un semestre), ce micro-programme permet un approfondissement des connaissances sur le développement des difficultés d'adaptation et sur les meilleures approches pour les prévenir et les traiter. Il offre aussi des contenus spécifiquement liés aux opérations professionnelles propres à la pratique psychoéducative.

DESTINATAIRES

Le microprogramme s'adresse aux professionnels de la psychoéducation qui souhaitent élargir leurs connaissances et approfondir leur expertise. Il peut faciliter dans certains cas l'accès à la maîtrise aux professionnels en exercice. Il remplit en outre certaines exigences pour accéder à l'ordre professionnel.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (psychoéducation) ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- être intervenant et fournir une preuve d'emploi.

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (psychoéducation) pendant ou à la fin du microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours, dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option – Connaissances et pratiques avancées (12 cr.)

PSE	6112	Organisation des milieux, 3 cr.
PSE	6123	Séminaire de recherche, 3 cr.
PSE	6133	Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE	6134	Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.
PSE	6135	Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.
PSE	6172	Bilan d'évaluation, plan d'intervention, 3 cr.
PSE	6244	Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.
PSE	6245	Famille, école et inadaptation sociale, 3 cr.
PSE	6253	Cognition et inadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE	6305	Problèmes extériorisés à l'enfance, 3 cr.
PSE	6307	Inadaptation psychosociale, adolescence, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSE	6362	Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSE	6583	Planif. et évaluation d'intervention, 3 cr.
PSE	6599	Évaluation psychoéducative, 1 cr.
PSE	6625	Risques suicidaires et intervention, 1 cr.
PSE	6626	Anxiété chez les jeunes et intervention, 1 cr.
PSE	6627	Dépression et intervention, 1 cr.
PSE	6628	Déontologie et tenue de dossiers, 1 cr.
PSE	6629	Collaboration professionnelle, 1 cr.
PSE	6630	Troubles envahissants du développement 1, 1 cr.
PSE	6631	Troubles envahissants du développement 2, 1 cr.
PSE	6632	Problématiques en psychoéducation 1, 1 cr.
PSE	6633	Problématiques en psychoéducation 2, 1 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Un ou plusieurs cours du bloc A, tout autre cours de l'École de psychoéducation ou un cours suivi dans un autre département, avec l'approbation du Comité de programme.

Programme 2-210-1-1

M. Sc. (psychoéducation)

Programme également offert sous le n° 2-210-1-9 au Campus Laval (modalité avec stage et rapport d'intégration professionnelle seulement).

OBJECTIFS

Le programme offre un ensemble cohérent et équilibré de cours et séminaires permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques en ce qui concerne le développement de l'inadaptation psychosociale, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'interventions auprès des populations à risque.

Quatre modalités de formation sont possibles :

- avec mémoire pour une formation à la recherche en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation mais non à l'OPPQ
- avec stages et évaluation de programme d'intervention pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation et une formation en évaluation de programme, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ
- avec mémoire et stages pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ
- avec stage et rapport d'intégration professionnelle pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès à l'OPPQ.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (psychoéducation), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- le cas échéant, réussir la maîtrise préparatoire avec une moyenne d'au moins 3,2 dans l'ensemble des cours et une note d'au moins B pour chaque cours préparatoire.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour la modalité avec mémoire et de quatre trimestres pour les trois autres modalités.

3. Programme

Avec mémoire

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option), dont au moins 12 de 2^e cycle
- 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire.

Avec stages et évaluation de programme d'intervention

Le programme comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours (12 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option), dont au moins 21 de 2^e cycle
- 12 crédits de stage
- 9 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'analyse d'intervention.

Avec mémoire et stages

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle (6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option)
- 12 crédits de stages
- 18 crédits pour les activités de recherche et de mémoire.

Avec stage et rapport d'intégration professionnelle

Le programme comporte :

- un minimum de 27 crédits de cours (12 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option)
- 15 crédits de stage
- 3 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'expérience professionnelle.

Propédeutique

Pour le titulaire d'un baccalauréat dans un domaine autre que la psychoéducation, le programme peut comporter entre 21 et 30 crédits de propédeutique, selon la formation antérieure, dont les stages d'intervention PSE 65151 et PSE 65152 de 3 crédits chacun. La propédeutique peut cependant être plus longue et aller jusqu'à 45 crédits.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PSE 6562 Méthodes de recherche en psychoéducation, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6573 Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.

PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option – Problématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.

PSE 6245 Famille, école et inadaptation sociale, 3 cr.

PSE 6253 Cognition et inadaptation psychosociale, 3 cr.

PSE 6305 Problèmes extériorisés à l'enfance, 3 cr.

PSE 6307 Inadaptation psychosociale, adolescence, 3 cr.

PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.

Bloc D – Option – Méthodologie d'intervention (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6112 Organisation des milieux, 3 cr.

PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.

PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.

PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.

PSE 6135 Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.

PSE 6172 Bilan d'évaluation, plan d'intervention, 3 cr.

PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.

PSE 6306 Troubles intériorisés et intervention, 3 cr.

PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6373 Travail d'équipe et rôle conseil, 3 cr.

PSE 6574 Techniques d'observation avancées, 3 cr.

PSE 6578 Pratiques et politiques sociales, 3 cr.

PSE 6583 Planif. et évaluation d'intervention, 3 cr.

PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.

Sur recommandation du responsable de programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

PSE 6621 Mémoire, 30 cr.

Avec stages et évaluation de programme d'intervention

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

PSE 6155 Intervention et évaluation 1, 3 cr.

PSE 6156 Intervention et évaluation 2, 3 cr.

PSE 6157 Intervention et évaluation 3, 3 cr.

PSE 6576 Éthique, intervention en psychoéducation, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)

PSE 6573 Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.

PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option – Problématiques (3 cr.)

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.

PSE 6245 Famille, école et inadaptation sociale, 3 cr.

PSE 6253 Cognition et inadaptation psychosociale, 3 cr.

PSE 6305 Problèmes extériorisés à l'enfance, 3 cr.

PSE 6307 Inadaptation psychosociale, adolescence, 3 cr.

PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.

Bloc D – Option – Concepts et méthodologie d'intervention (6 cr.)

PSE 6112 Organisation des milieux, 3 cr.

PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.

PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.

PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.

PSE 6135 Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.

PSE 6172 Bilan d'évaluation, plan d'intervention, 3 cr.

PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.

PSE 6306 Troubles intériorisés et intervention, 3 cr.

PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6373 Travail d'équipe et rôle conseil, 3 cr.

PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.

PSE 6578 Pratiques et politiques sociales, 3 cr.

PSE 6583 Planif. et évaluation d'intervention, 3 cr.

PSE 6634 Évaluation et protection de la jeunesse, 1 cr.

PSE 6635 Évaluation des retards du développement, 1 cr.

PSE 6636 Évaluation des familles, 1 cr.

PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.

Sur recommandation du responsable de programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc E – Stages obligatoires (12 cr.)

PSE 66051 Stage/pratique psychoédu. 1.1, 3 cr.

PSE 66052 Stage/pratique psychoédu. 1.2, 3 cr.

PSE 66061 Stage/pratique psychoédu. 2.1, 3 cr.

PSE 66062 Stage/pratique psychoédu. 2.2, 3 cr.

Bloc F – Rapport d'analyse d'intervention (9 cr.)

PSE 6607 Rapport d'analyse d'intervention, 9 cr.

Avec mémoire et stages

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PSE 6562 Méthodes de recherche en psychoéducation, 3 cr.

PSE 6576 Éthique, intervention en psychoéducation, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)

PSE 6573 Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.

PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option – Concepts et méthodologies d'intervention (6 cr.)

PSE 6112 Organisation des milieux, 3 cr.

PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.

PSE	6133	Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE	6134	Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.
PSE	6135	Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.
PSE	6172	Bilan d'évaluation, plan d'intervention, 3 cr.
PSE	6244	Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.
PSE	6306	Troubles intériorisés et intervention, 3 cr.
PSE	6362	Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSE	6373	Travail d'équipe et rôle conseil, 3 cr.
PSE	6574	Techniques d'observation avancées, 3 cr.
PSE	6578	Pratiques et politiques sociales, 3 cr.
PSE	6583	Planif. et évaluation d'intervention, 3 cr.
PSE	6634	Évaluation et protection de la jeunesse, 1 cr.
PSE	6635	Évaluation des retards du développement, 1 cr.
PSE	6636	Évaluation des familles, 1 cr.
PSE	7310	Prévention et inadéquation psychosociale, 3 cr.

Sur recommandation du responsable de programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc D – Stages obligatoires (12 cr.)

PSE	66081	Stage/pratique psychoédu. 1, 6 cr.
PSE	66082	Stage/pratique psychoédu. 2, 6 cr.

Bloc E – Recherche et mémoire (18 cr.)

PSE	6622	Mémoire, 18 cr.
-----	------	-----------------

*Avec stage et rapport d'intégration professionnelle***Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

PSE	6172	Bilan d'évaluation, plan d'intervention, 3 cr.
PSE	6575	Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.
PSE	6583	Planif. et évaluation d'intervention, 3 cr.
PSE	6634	Évaluation en protection de la jeunesse, 1 cr.
PSE	6635	Évaluation des retards du développement, 1 cr.
PSE	6636	Évaluation des familles, 1 cr.

Bloc B – Option – Évaluation, psychopathologie et difficultés d'adaptation (min. 3 cr.; max. 8 cr.)

PSE	6112	Organisation des milieux, 3 cr.
PSE	6135	Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.
PSE	6245	Famille, école et inadéquation sociale, 3 cr.
PSE	6253	Cognition et inadéquation psychosociale, 3 cr.
PSE	6305	Problèmes extériorisés à l'enfance, 3 cr.
PSE	6307	Inadéquation psychosociale, adolescence, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSE	6574	Techniques d'observation avancées, 3 cr.
PSE	6630	Troubles envahissants du développement 1, 1 cr.
PSE	6632	Problématiques en psychoéducation 1, 1 cr.
PSE	6633	Problématiques en psychoéducation 2, 1 cr.
PSE	6637	Évaluation des jeunes contrevenants, 1 cr.

Bloc C – Option – Plans et programmes d'intervention (min. 3 cr.; max. 8 cr.)

PSE	6133	Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE	6134	Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.
PSE	6306	Troubles intériorisés et intervention, 3 cr.
PSE	6308	Intervention en situation de crise, 3 cr.

PSE	6362	Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSE	6625	Risques suicidaires et intervention, 1 cr.
PSE	6626	Anxiété chez les jeunes et intervention, 1 cr.
PSE	6627	Dépression et intervention, 1 cr.
PSE	6631	Troubles envahissants du développement 2, 1 cr.

Bloc D – Option – Administration et planification des services (min. 3 cr.; max. 7 cr.)

PSE	6373	Travail d'équipe et rôle conseil, 3 cr.
PSE	6578	Pratiques et politiques sociales, 3 cr.
PSE	6629	Collaboration professionnelle, 1 cr.

Bloc E – Option – Éthique et déontologie (min. 1 cr.; max. 3 cr.)

PSE	6576	Éthique, intervention en psychoéducation, 3 cr.
PSE	6628	Déontologie et tenue de dossiers, 1 cr.

Bloc F – Formation clinique (18 cr.)

PSE	66091	Stage de pratique psychoédu. 1, 7,5 cr.
PSE	66092	Stage de pratique psychoédu. 2, 7,5 cr.
PSE	6611	Rapport d'intégration professionnelle, 3 cr.

Programme 3-210-1-0

Ph. D. (psychoéducation)**OBJECTIFS**

Le doctorat en psychoéducation vise la formation de chercheurs de haut calibre dans deux champs d'expertise complémentaires, soit la compréhension du développement des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents selon une perspective multidimensionnelle et intégrative (psychopathologie développementale); et le développement, l'évaluation et la dissémination de stratégies d'intervention préventive et curative susceptibles d'enrayer l'apparition ou l'aggravation de ces problèmes et de favoriser un développement harmonieux des enfants et des adolescents à risque ou en difficulté (sciences de l'intervention/diffusion). Son objectif consiste à former des spécialistes qui contribueront à la recherche scientifique, à l'enseignement collégial ou universitaire, au processus de formation et de structuration des milieux d'intervention, aux processus de prise de décision en matière de politiques sociales ou d'interventions cliniques qui touchent les enfants et les adolescents dans divers milieux de vie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (psychoéducation), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de six trimestres et la scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans). Pour les étudiants inscrits à demi-temps, la scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

Le programme comporte 90 crédits dont 18 crédits de cours, 12 crédits d'internat de recherche et 60 crédits attribués à la recherche et à la thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PSE 7302 Dév. et inadaptation : concepts, méthodes 1, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

Concepts de base en psychoéducation

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.
 PSE 6135 Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.
 PSE 6245 Famille, école et inadaptation sociale, 3 cr.
 PSE 6253 Cognition et mésadaptation psychosociale, 3 cr.
 PSE 6305 Problèmes extériorisés à l'enfance, 3 cr.
 PSE 6306 Troubles intériorisés et intervention, 3 cr.
 PSE 6307 Inadaptation psychosociale, adolescence, 3 cr.
 PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
 PSY 6606 Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

Méthodologies de recherche

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
 PSE 6573 Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.
 PSE 7320 Analyse de données longitudinales, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

Psychopathologie développementale et science de l'intervention

PSE 7301 Critique des théories de l'inadaptation, 3 cr.
 PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.
 PSE 7311 Dév. de programmes en psychoéducation 1, 3 cr.
 PSE 7312 Dév. de programmes en psychoéducation 2, 3 cr.
 PSE 7313 Dév. et inadaptation:concepts,méthodes 2, 3 cr.
 PSE 7314 Recherche et politiques sociales, 3 cr.
 PSE 7701 Interactions biologie-individu-milieu, 3 cr.

Bloc E – Internat de recherche (12 cr.)

PSE 7340 Internat en centre de recherche, 12 cr.

Bloc F – Recherche et thèse (60 cr.)

PSE 7800 Examen de synthèse, 0 cr.
 PSE 7900 Thèse, 60 cr.

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Psychologie

M. Sc. 2-220-1-3

Ph. D. 3-220-1-0

Options :

Psychoéducation (fermée à l'admission)
 Sciences cognitives et neuropsychologie

Ph. D. (psychologie - recherche et intervention)

Options :

Neuropsychologie clinique 3-220-1-5
 Psychologie clinique 3-220-1-6
 Psychologie du travail et des organisations 3-220-1-7

Doctorat (D. Psy.)

3-220-1-3

Options :

Psychologie clinique
 Neuropsychologie clinique

Secrétariat des études supérieures : 514-343-6489

Membres du Comité des études supérieures M. Sc. et Ph. D. (psychologie)

Christian Dagenais
 Serge Larochelle
 Antonio Zadra

Membres du Comité des études supérieures Ph. D. (psychologie – recherche et intervention)

Christopher M. Earls
 Serge Larochelle
 Sarah Lippé
 André Savoie

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Serge Larochelle

Professeurs titulaires

Martin Arguin, Ph. D. (Montréal)
 Sylvie Belleville, Ph. D. (McGill)
 Annie Bernier, Ph. D. (Laval)
 Luc Brunet, Ph. D. (Montréal)
 Julie Carrier, Ph. D. (Montréal)
 Francine Cyr, Ph. D. (Montréal)
 Mireille Cyr, Ph. D. (Montréal)
 Hélène David, Ph. D. Montréal, vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels
 Julien Doyon, Ph. D. (McGill)
 Andrée Fortin, Ph. D. (Montréal)
 Robert Haccoun, Ph. D. (Ohio)
 Pierre Jolicœur, Ph. D. (Harvard)
 Serge Larochelle, Ph. D. (U.C.S.D., Californie)
 Jean-Claude Lasry, Ph. D. (Montréal)
 Maryse Lassonde, Ph. D. (Stanford)
 Franco Lepore, Ph. D. (Montréal)
 Louise Nadeau, Ph. D. (UQÀM)
 Isabelle Peretz, Ph. D. (Bruxelles), Membre de la Société royale du Canada
 André Savoie, Ph. D. (Montréal)
 Dominique Scarfone, M.D. (Montréal), F.R.C.P. psychiatrie
 Ariel Stravynski, Ph. D. (Londres)
 Antonio Zadra, Ph. D. (McGill)

Professeurs agrégés

Marie Achille, Ph. D. (Colombie-Britannique)
 Sophie Bergeron, Ph. D. (McGill)
 Jean-Pierre Blondin, Ph. D. (Montréal), vice-recteur adjoint aux études de 1^{er} cycle
 Jean-Sébastien Boudrias, Ph. D. (Montréal)
 François Chiocchio, Ph. D. (Montréal)
 Christian Dagenais, Ph. D. (UQÀM)
 Bianca D'Antono, Ph. D. (Montréal)
 Isabelle Daigneault, Ph. D. (Montréal)
 Roxane de la Sablonnière, Ph. D. (Ottawa)
 Christopher M. Earls, Ph. D. (Kingston)
 Jean Gagnon, Ph. D. (Montréal)
 Frédéric Gosselin, Ph. D. (Glasgow)
 Sven Joubert, Ph. D. (Montréal)
 Mireille Joussemet, Ph. D. (McGill)
 Tania Lecomte, Ph. D. (Montréal)

Serge Lecours, Ph. D. (Montréal)
 Geneviève Mageau, Ph. D. (UQÀM)
 Michelle McKerral, Ph. D. (Montréal)
 Dominique Meilleur, Ph. D. (Montréal)
 Joanne-Lucine Rouleau, Ph. D. (Laval)
 Catherine Ruth Solomon-Scherzer, Ph. D. (Montréal)
 Serge Sultan, Ph. D. (Paris)
 Hugo Théoret, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Miriam Beauchamp, Ph. D. (Montréal)
 Véronique Dagenais-Desmarais, Ph. D. (Montréal)
 Nadia Gosselin, Ph. D. (Montréal)
 Sarah Lippé, Ph. D. (Montréal)
 Katherine Péloquin, Ph. D. (Ottawa)
 Marc Schoenwiesner, Ph. D. (Leipzig)
 Gregory West, Ph. D. (Toronto)

Chercheuse adjointe

Lise Bergeron, Ph. D. (Montréal)

Professeure sous octroi au rang d'agrégée

Nicole Caza, Ph. D. (Montréal)

Professeures sous octroi au rang d'ajointe

Simona Maria Brambati, Ph. D. médecine moléculaire (Milan)
 Anne Gallagher, Ph. D. (Montréal)

Professeurs invités

Helga Rut Gudmundsdóttir, Ph. D. (McGill)
 Bruno Wicker, Ph. D. (Lyon)

Professeurs associés

Sylvie Aubin, Ph. D. (UQÀM)
 Pascal Belin, Ph. D. (Paris)
 Jacques Bergeron, Ph. D. (Montréal)
 Alain Brunet, Ph. D. (Montréal)
 Michel Claes, D. Sc. Péd. (Louvain)
 Olivier Collignon, Ph. D. (Louvain)
 Gilbert Desmarais, Ph. D. (Montréal)
 Jean-Paul Guillemot, Ph. D. (Montréal)
 Suzanne King, Ph. D. (Virginia Polytechnique Institute)
 Michel Landry, Ph. D. (Montréal)
 Constant Rainville, Ph. D. (Montréal)
 Carole Sénéchal, Ph. D. (Montréal)
 Bernard Tétreau, M.A. (Montréal), Ph. D. (Columbia)
 Sandra Trehub, Ph. D. (McGill)
 Gilles Vandevallée, Ph. D. (Liège)
 Paul Veilleux, Ph. D. (Montréal)
 Christian Voirol, Ph. D. (Montréal)

Professeures émrites

Thérèse Gouin-Décarie
 Luc Granger
 Maryse Lassonde
 Mireille Mathieu
 Michel Sabourin
 Richard E. Tremblay
 Vaira Vike-Freiberga
 Stéphanie Zuperko-Dudek

Programme 2-220-1-3

M. Sc. (psychologie)

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure visant l'acquisition d'habiletés de recherche dans un secteur de son choix en psychologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc., spécialisé ou avec majeure, en psychologie, ou d'un diplôme préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits, comprenant un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (3 cr.)

PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY	6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
PSY	6019	Méthodes quantitatives univariées, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

À choisir dans le répertoire de cours du Département de psychologie.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire (33 cr.)

Programme 3-220-1-0

Ph. D. (psychologie)

OBJECTIFS

OPTION PSYCHOÉDUCATION (FERMÉE À L'ADMISSION)

Permettre à l'étudiant d'acquérir des habiletés de recherche de haut niveau dans le champ de l'inadaptation psychosociale dans une perspective de développement et d'évaluation d'interventions préventives et curatives.

OPTION SCIENCES COGNITIVES ET NEUROPSYCHOLOGIE

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure visant l'acquisition d'habiletés de recherche de haut niveau dans le domaine de la neuropsychologie expérimentale.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (psychologie), ou d'un diplôme de 2^e cycle préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
- pour l'option Psychoéducation, être titulaire d'une M. Sc. (psychoéducation), d'une M. Sc. (psychologie) ou d'un diplôme de 2^e cycle préparant aux études qu'il veut entreprendre (fermée à l'admission)
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit passer un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 6 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix
- 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

CHEMINEMENT GÉNÉRAL

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- PSY 6924 Psychologie : questions épistémologiques, 3 cr.
et l'un des cours suivants :
- PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY 6026 Méthodologie avancée en psychologie, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

À choisir dans le répertoire des cours du Département.

Bloc C – Choix (6 cr.)

Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)

- PSY 7962 Recherche, 9 cr.
PSY 7963 Thèse, 60 cr.

OPTION PSYCHOÉDUCATION

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- PSY 7311 Critiques des théories de l'inadaptation, 3 cr.
PSY 7312 Dév. et inadaptation : Concepts, méthodes 1, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

- CRI 6001 Métho. qualitative en crimino, 3 cr.
CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
PLU 6044A Analyse longitudinale 1, 1 cr.
PLU 6044B Analyse longitudinale 2, 1 cr.
PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.
PSE 6245 Milieux et mésadaptation sociale, 3 cr.
PSE 6305 Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.
PSE 6306 Désordres affectifs à l'enfance, 3 cr.
PSE 6307 Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.
PSE 6573 Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.
PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE 7311 Dév. de programmes en psychoéducation 1, 3 cr.

- PSE 7312 Dév. de programmes en psychoéducation 2, 3 cr.
PSE 7313 Dév. et inadaptation : concepts, méthodes 2, 3 cr.
PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY 6032 Séminaire de recherche I, 3 cr.
PSY 6033 Séminaire de recherche II, 3 cr.
PSY 6304 Transfert et utilis.:rech.soc., 3 cr.
PSY 6603 Inadaptation et marginalisation, 3 cr.
PSY 6606 Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.
PSY 6855 Stage de recherche, 3 cr.
PSY 6902 Étude de cas et multiethnicité, 3 cr.
SOL 6654 Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SVS 7004 Méthodologie : recherche quantitative, 3 cr.
SVS 7005 Méthodologie de la recherche qualitative, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de psychologie, de psychoéducation ou d'une discipline connexe.

Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)

- PSY 7962 Recherche, 9 cr.
PSY 7963 Thèse, 60 cr.

OPTION SCIENCES COGNITIVES ET NEUROPSYCHOLOGIE

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY 64071 Sémin. : psy cogn. et neuropsych 1, 1 cr.
PSY 64072 Sémin. : psy cogn. et neuropsych 2, 2 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

À choisir dans le répertoire des cours du Département de psychologie.

Bloc C – Choix (6 cr.)

Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)

- PSY 7962 Recherche, 9 cr.
PSY 7963 Thèse, 60 cr.

Ph. D. (psychologie – recherche et intervention)

OBJECTIFS

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie - recherche et intervention), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (spécialisé ou avec majeure) en psychologie
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de dix trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

6. Programme

Pour l'option Neuropsychologie clinique, le programme comporte :

- un minimum de 39 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 51 crédits de stage et d'internat
- 63 crédits attribués à la recherche.

Pour l'option Psychologie clinique, le programme comporte :

- un minimum de 34 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 60 crédits de stage et d'internat
- 63 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Pour l'option Psychologie du travail et des organisations, le programme comporte :

- un minimum de 39 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 48 crédits de stage et d'internat
- 63 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Dans ce programme, un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures/semaine pendant 15 semaines.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Programme 3-220-1-5

Ph. D. (psychologie – recherche et intervention) option Neuropsychologie clinique

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY	64071	Sém. : psy cogn. et neuropsych 1, 1 cr.
PSY	64072	Sém. : psy cogn. et neuropsych 2, 2 cr.

2-70

PSY	6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.
PSY	7413	Évaluation neuropsych. enfant/adolescent, 3 cr.
PSY	7414	Évaluation neuropsych. adulte/ainé, 3 cr.
PSY	7416	Neuropsych. méthodes d'intervention, 3 cr.
PSY	7903	Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (51 cr.)

PSY	7487	Stage en neuropsych. clinique adulte/ainé, 6 cr.
PSY	7488	Stage en neuropsych. clinique enfant/ado, 6 cr.
PSY	7501	Internat en psychologie clinique 1, 6 cr.
PSY	7502	Internat en neuropsychologie clinique 1, 15 cr.
PSY	7503	Internat en neuropsychologie clinique 2, 15 cr.
PSY	7948	Stage : relation, 3 cr.

Bloc C – Option - Analyse des données (3 cr.)

PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY	6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
PSY	6019	Méthodes quantitatives univariées, 3 cr.

Bloc D – Option – Psychologie clinique (6 cr.)

PSY	7229	Psychopathologie adulte, 3 cr.
PSY	7236	Psychopathologie : enfants et adolescents, 3 cr.
PSY	7905	Évaluation : enfants et adolescents 1, 3 cr.
PSY	7906	Évaluation : adultes, 3 cr.

Bloc E – Option – Recherche (6 cr.)

Cours à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs du Département, à déterminer avec le Comité de programme.

Bloc F – Recherche et thèse (63 cr.)

PSY	7923	Recherche, 9 cr.
PSY	7926	Thèse, 54 cr.

Programme 3-220-1-6

Ph. D. (psychologie – recherche et intervention) option Psychologie clinique

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PSY	7907	Fondements empiriques de l'intervention, 3 cr.
PSY	7423	Psychopharmacologie clinique 1, 1 cr.
PSY	7903	Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (60 cr.)

PSY	7948	Stage : relation, 3 cr.
PSY	7949	Stage : évaluation, 6 cr.
PSY	7952	Stage : intervention clinique 1, 6 cr.
PSY	7953	Stage : intervention clinique 2, 6 cr.
PSY	7954	Practicum supervision et consultation, 3 cr.
PSY	7956	Internat clinique, 36 cr.

Bloc C – Obligatoire – Psychopathologie et évaluation (9 cr.)

L'étudiant choisit les cours du profil enfants/adolescents (Axe 1) ou du profil adultes (Axe 2).

Axe 1 : Évaluation enfants – adolescents

PSY	7236	Psychopathologie: enfants et adolescents, 3 cr.
PSY	7905	Évaluation: enfants et adolescents 1, 3 cr.
PSY	7915	Évaluation: enfants et adolescents 2, 3 cr.

Axe 2 : Évaluation adultes

PSY	7229	Psychopathologie adulte, 3 cr.
PSY	7906	Évaluation: adultes, 3 cr.
PSY	7916	Évaluation des adultes par les tests, 3 cr.

Bloc D – Option – Intervention (6 cr.)

L'étudiant choisit un cours parmi les suivants :

PSY	6127	Thérapie cognitivo-comportementale, 3 cr.
PSY	6228	Théorie du cadre psychanalytique, 3 cr.
PSY	6276	Transfert contre-trans. psychothérapie, 3 cr.
PSY	6674	Processus de changement : enfant, ado., 3 cr.
PSY	6675	Intervention enfants/adolescents, 3 cr.
PSY	6678	Modèles d'interventions brèves, 3 cr.
PSY	6926	Pratiques psychanalytiques, 3 cr.
PSY	6946	Traumatisme et intervention, 3 cr.

et un cours parmi les suivants :

PSY	6253	Interventions familiales, 3 cr.
PSY	6263	Psychologie communautaire, 3 cr.
PSY	6552	Intervention de couple, 3 cr.
PSY	6679	Intervention de groupe, 3 cr.
PSY	6709	Divorce et médiation familiale, 3 cr.
PSY	6937	Intervention: troubles mentaux graves, 3 cr.

Bloc E – Option – Méthodologie (6 cr.)

L'étudiant choisit le cours :

PSY	7919	Méthodes de recherche en psycho clinique, 3 cr.
-----	------	---

Et un cours parmi les suivants :

PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY	6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
PSY	6019	Méthodes quantitatives univariées, 3 cr.
PSY	6775	Évaluation des programmes d'intervention, 3 cr.

Bloc F – Choix (6 cr.)

Cours à choisir dans la banque de cours du Département, en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc G – Recherche et thèse (63 cr.)

PSY	7923	Recherche, 9 cr.
PSY	7926	Thèse, 54 cr.

Programme 3-220-1-7

**Ph. D. (psychologie – recherche et intervention)
option Psychologie du travail et des organisations****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

PSY	6716	Consulter en milieu de travail, 3 cr.
PSY	7903	Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

PSY	6712	Évaluer la performance au travail, 3 cr.
PSY	6717	Diagnostiquer l'organisation, 3 cr.
PSY	6799	Favoriser la santé au travail, 3 cr.
PSY	7719	Évaluer le personnel, 3 cr.

Bloc C – Option (9 cr.)

PSY	6714	Mobiliser par l'influence, 3 cr.
PSY	6732	Développer le personnel, 3 cr.

PSY	6733	Gestion psychologique des conflits, 3 cr.
PSY	6734	Développer l'organisation, 3 cr.
PSY	6792	(Ré)organiser le travail, 3 cr.
PSY	6793	Sélection du personnel, 3 cr.
PSY	6798	Arrimer carrière et phases de vie, 3 cr.

Bloc D – Option (6 cr.)

PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY	6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
PSY	6019	Méthodes quantitatives univariées, 3 cr.
PSY	6803	Psychométrie avancée, 3 cr.

Bloc E – Obligatoire – Stages et internats (48 cr.)

PSY	7779	Stage en psychologie trav./org. 1, 3 cr.
PSY	7787	Stage en psychologie trav./org. 2, 6 cr.
PSY	7796	Internat en psychologie trav./org. I, 18 cr.
PSY	7797	Internat en psychologie trav./org. II, 18 cr.
PSY	7948	Stage: relation, 3 cr.

Bloc F – Option (6 cr.)

Cours à choisir dans le répertoire de cours du Département en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc G – Choix (6 cr.)

Cours à choisir dans la banque de cours de cycles supérieurs du Département ou de l'Université de Montréal, à déterminer avec le Comité de programme.

Bloc H – Recherche et thèse (63 cr.)

PSY	7923	Recherche, 9 cr.
PSY	7926	Thèse, 54 cr.

Programme 3-220-1-3

Doctorat en psychologie (D.Psy.)

Ce programme peut donner accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de la profession de psychologue en Amérique du Nord.

OBJECTIFS

Ce programme peut donner accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de la profession de psychologue en Amérique du Nord.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Psy., le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en psychologie (spécialisé ou avec majeure en psychologie)
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

2. Scolarité

La durée de la scolarité minimale est de huit trimestres. À cela s'ajoutent quatre trimestres en rédaction.

3. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

4. Essai doctoral d'intégration

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4^e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9^e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat.

5. Programme

L'option Psychologie clinique comporte un minimum de 46 crédits de cours du niveau des études supérieures, 60 crédits de stage et d'internat et 24 crédits attribués à la recherche.

L'option Neuropsychologie clinique comporte un minimum de 45 crédits de cours du niveau des études supérieures, 57 crédits de stage et d'internat et 24 crédits attribués à la recherche.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

PSY	7423	Psychopharmacologie clinique 1, 1 cr.
PSY	7424	Psychopharmacologie clinique 2, 3 cr.
PSY	7903	Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.
PSY	7907	Fondements empiriques de l'intervention, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (60 cr.)

PSY	7948	Stage : relation, 3 cr.
PSY	7949	Stage : évaluation, 6 cr.
PSY	7952	Stage : intervention clinique 1, 6 cr.
PSY	7953	Stage : intervention clinique 2, 6 cr.
PSY	7954	Practicum supervision et consultation, 3 cr.
PSY	7956	Internat clinique, 36 cr.

Bloc C – Obligatoire – Psychopathologie et évaluation (9 cr.)

L'étudiant choisit les cours du profil enfants/adolescents (Axe 1) ou du profil adultes (Axe 2).

Axe 1 : Évaluation enfants – adolescents

PSY	7236	Psychopathologie: enfants et adolescents, 3 cr.
PSY	7905	Évaluation: enfants et adolescents 1, 3 cr.
PSY	7915	Évaluation: enfants et adolescents 2, 3 cr.

Axe 2 : Évaluation adultes

PSY	7229	Psychopathologie adulte, 3 cr.
PSY	7906	Évaluation: adultes, 3 cr.
PSY	7916	Évaluation des adultes par les tests, 3 cr.

Bloc D – Option – Intervention (6 cr.)

L'étudiant choisit un cours parmi les suivants :

PSY	6127	Thérapie cognitivo-comportementale, 3 cr.
PSY	6228	Théorie du cadre psychanalytique, 3 cr.
PSY	6276	Transfert contre-trans. psychothérapie, 3 cr.

PSY	6674	Processus de changement : enfant, ado., 3 cr.
PSY	6675	Intervention enfants/adolescents, 3 cr.
PSY	6678	Modèles d'interventions brèves, 3 cr.
PSY	6926	Pratiques psychanalytiques, 3 cr.
PSY	6946	Traumatisme et intervention, 3 cr.

et un cours parmi les suivants :

PSY	6253	Interventions familiales, 3 cr.
PSY	6263	Psychologie communautaire, 3 cr.
PSY	6552	Intervention de couple, 3 cr.
PSY	6679	Intervention de groupe, 3 cr.
PSY	6709	Divorce et médiation familiale, 3 cr.
PSY	6937	Intervention: troubles mentaux graves, 3 cr.

Bloc E – Option – Méthodologie (6 cr.)

PSY	6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
PSY	6775	Évaluation des programmes d'intervention, 3 cr.
PSY	7919	Méthodes de recherche en psycho. clinique, 3 cr.
PSY	7990	Analyse critique en psychologie clinique, 3 cr.

Bloc F – Choix – Stage et cours (15 cr.)

À choisir dans la banque de cours et de stages du Département de psychologie ou dans la banque des études supérieures de l'Université, en fonction des besoins de formation de l'étudiant et avec l'approbation du comité de programme.

Bloc G – Essai doctoral d'intégration (24 cr.)

PSY	7993	Projet d'essai doctoral, 6 cr.
PSY	7994	Essai doctoral, 18 cr.

OPTION NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

PSY	6137	Syndromes neuropsychologiques 1, 3 cr.
PSY	7412	Syndromes neuropsychologiques 2, 3 cr.
PSY	7413	Évaluation neuropsych. enfant/ado, 3 cr.
PSY	7414	Évaluation neuropsych. adulte/ainé, 3 cr.
PSY	7415	Psychopatho. et évaluation adulte/ainé, 3 cr.
PSY	7416	Neuropsychologie-méthodes d'intervention, 3 cr.
PSY	7417	Psychopatho. et évaluation enfant/ado, 3 cr.
PSY	7903	Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire - Stages et internats (57 cr.)

PSY	7487	Stage en neuropsych. clinique adulte/ainé, 6 cr.
PSY	7488	Stage en neuropsych. clinique enfant/ado, 6 cr.
PSY	7489	Stage d'intervention interdisciplinaire, 3 cr.
PSY	7494	Stage supervision consultation neuropsych, 3 cr.
PSY	7501	Internat en psychologie clinique, 6 cr.
PSY	7502	Internat en neuropsych. clinique 1, 15 cr.
PSY	7503	Internat en neuropsych. clinique 2, 15 cr.
PSY	7948	Stage d'initiation : relation, 3 cr.

Bloc C - Option (3 cr.)

Méthodologie de recherche

PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY	6407	Séminaire en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.

Bloc D - Option (3cr.)

Statistiques

PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
-----	------	-----------------------------------

PSY	6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
PSY	6019	Méthodes quantitatives univariées, 3 cr.

Bloc E - Option (6 cr.)**Intervention**

PSY	6127	Thérapie cognito-comportementale, 3 cr.
PSY	6675	Intervention enfants/adolescents, 3 cr.
PSY	6678	Modèles d'interventions brèves, 3 cr.
PSY	7049	Collaboration interprofessionnelle 1, 1 cr.
PSY	7149	Collaboration interprofessionnelle 2, 1 cr.
PSY	7249	Collaboration interprofessionnelle 3, 1 cr.
PSY	7907	Fondements empiriques de l'intervention, 3 cr.

Bloc F - Au choix (9cr.)

À choisir dans la banque de cours et de stages du Département de psychologie ou dans la banque des études supérieures de l'Université, en fonction des besoins de formation de l'étudiant et avec l'approbation du comité de programme.

Bloc G - Essai doctoral d'intégration (24 cr.)

PSY	7993	Projet d'essai doctoral, 6 cr.
PSY	7994	Essai doctoral, 18 cr.

ÉCOLE DE RELATIONS INDUSTRIELLES**Relations industrielles****Microprogramme (dynamique des relations du travail) 2-230-6-0**

Microprogramme (gestion de la diversité dans les organisations) 2-230-6-1

Microprogramme (gestion stratégique des ressources humaines) 2-230-6-2

Microprogramme (perspectives internationales en relations industrielles) 2-230-6-3

Microprogramme (santé et mieux-être au travail) 2-230-6-4

D.É.S.S. 2-230-1-2

M. Sc. 2-230-1-0

Ph. D. 3-230-1-0

Responsable du D.É.S.S. et de la M. Sc. : Jean Charest, 514-343-7743
Responsable du Ph. D. : Patrice Jalette, 514-343-6967

Membres du Comité des études supérieures

Jean Charest
Patrice Jalette
Alain Marchand
Guylaine Vallée

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Jean Charest**Professeurs titulaires**

Jean-Guy Bergeron, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph. D. relations industrielles (Toronto)
Jean Charest, M. Sc. économique (UQÀM), Ph. D. relations industrielles (Laval)
Marie-Thérèse Chicha, Ph. D. économie (McGill)
Jean-Michel Cousineau, M. Sc. économique (Montréal)

Michel Coutu, LL. M. droit (Montréal), LL.D. (Laval)
Pierre Durand, M. Sc. (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), Ph. D. épidémiologie (McGill)
Victor Haines, Ph. D. relations industrielles (Montréal)
Patrice Jalette, Ph. D. relations industrielles (Montréal)
Gregor Murray, Ph. D. relations industrielles (Warwick)
Stéphane Renaud, M. Sc. relations industrielles (Montréal), Ph. D. relations industrielles (Toronto)
Tania Saba, Ph. D. relations industrielles (Montréal), vice-doyenne à la FAS
Guylaine Vallée, M.A. relations industrielles (Laval), doctorat en droit social (Jean Moulin, Lyon III)

Professeurs agrégés

Philippe Barré, Ph. D. sciences du travail (Louvain)
Adnane Belout, M. Sc. gestion de projets (UQÀM), Ph. D. relations industrielles (Montréal)
Brahim Boudarbat, Ph. D. sciences économiques (Montréal)
Mélanie Laroche, Ph. D. relations industrielles (Laval)
Alain Marchand, Ph. D. sociologie (Montréal)
Vincent Rousseau, Ph. D. psychologie (Montréal)

Professeurs adjoints

Nancy Beaugard, M. Sc. sociologie (Montréal), Ph. D. santé des populations (Ottawa)
Mélanie Dufour-Poirier, Ph. D. administration (option GRH) (HEC Montréal)
Emilie Genin, Ph. D. sciences de gestion (HEC Paris)
Jeffrey Hilgert, M. Sc. relations industrielles (Massachusetts), Ph. D. relations industrielles (Cornell)
Isabelle Martin, Ph. D. Droit (McGill)

Chargée d'enseignement

Marie-Claude Gaudet, M.Sc. Gestion des ressources humaines (HEC Montréal)

Professeur associé

Reynald Bourque, doctorat, économie et sociologie du travail (Aix-Marseille II)

Professeur émérite

Louis-Marie Tremblay

Programme 2-230-6-0

Microprogramme (dynamique des relations du travail)**OBJECTIFS**

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux contemporains des relations du travail dans les milieux de travail et au niveau sociétal (négociation collective, modes de résolution des conflits, gestion partenariale, dialogue social, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.É.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (dynamique des relations du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1^{er} cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

5. Programme

Le microprogramme (dynamiques des relations du travail) comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont un minimum de 9 crédits dans un bloc de cours spécialisés sur la thématique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Propédeutique (max. 15 cr.)

REI	6002	Politiques publiques et emploi, 3 cr.
REI	6003	Aspects juridiques des RI, 3 cr.
REI	6004	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
REI	6005	Relations du travail, 3 cr.
REI	6006	Atelier d'intégration, 3 cr.

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
REI	6300	Négociations en relations du travail, 3 cr.
REI	6605	Défis du syndicalisme contemporain, 3 cr.
REI	6616	Stratégies en relations du travail, 3 cr.
REI	6628	Partenariat et dialogue social, 3 cr.
REI	6629	Mondialisation et relations du travail, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans d'autres programmes de 2^e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-1

Microprogramme (gestion de la diversité dans les organisations)

OBJECTIFS

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux et les pratiques de la gestion de la diversité de la main-d'oeuvre dans les organisations (en matière de genre, d'origine ethnique ou culturelle, d'âge, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.É.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion de la diversité dans les organisations), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent

- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1^{er} cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

5. Programme

Le microprogramme (gestion de la diversité dans les organisations) comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont un minimum de 9 crédits dans un bloc de cours spécialisés sur la thématique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Propédeutique (max. 15 cr.)

REI	6002	Politiques publiques et emploi
REI	6003	Aspects juridiques des RI
REI	6004	Gestion des ressources humaines
REI	6005	Relations du travail
REI	6006	Atelier d'intégration

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

DRI	6125	Chartes des droits et travail
REI	6610	Rémunération, équité et performance
REI	6611	Gestion internationale des RH
REI	6614	Diversité, immig. et équité en emploi
RE	6631	Perspec. internationales des pol. de l'emploi
REI	6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre

Bloc B – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans d'autres programmes de 2^e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-2

Microprogramme (gestion stratégique des ressources humaines)

OBJECTIFS

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux et les pratiques de la gestion stratégique des ressources humaines dans les organisations publiques ou privées (changement organisationnel, organisation du travail et de la production, développement des compétences, changements dans la main-d'oeuvre, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.É.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion stratégique des ressources humaines), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. ou à la M.Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1^{er} cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

5. Programme

Le microprogramme (gestion stratégique des ressources humaines) comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont un minimum de 9 crédits dans un bloc de cours spécialisés sur la thématique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Propédeutique (max. 15 cr.)

REI	6002	Politiques publiques et emploi, 3 cr.
REI	6003	Aspects juridiques des RI, 3 cr.
REI	6004	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
REI	6005	Relations du travail, 3 cr.
REI	6006	Atelier d'intégration, 3 cr.

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

REI	6604	Formation et développ. des compétences, 3 cr.
REI	6606	Travail et innovation organisationnelle, 3 cr.
REI	6608	Gestion du changement, 3 cr.
REI	6613	Stratégies en GRH, 3 cr.
REI	6625	Audit de la GRH, 3 cr.
REI	6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans d'autres programmes de 2^e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-3

Microprogramme (perspectives internationales en relations industrielles)

OBJECTIFS

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux internationaux contemporains des relations industrielles (gestion internationale des RH, droit international, politiques d'emploi, aspects internationaux de la SST, relations du travail en contexte de mondialisation, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.É.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (perspectives internationales en relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. ou à la M.Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1^{er} cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

5. Programme

Le microprogramme (perspectives internationales en relations industrielles) comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont un minimum de 9 crédits dans un bloc de cours spécialisés sur la thématique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Propédeutique (max. 15 cr.)

REI	6002	Politiques publiques et emploi, 3 cr.
REI	6003	Aspects juridiques des RI, 3 cr.
REI	6004	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
REI	6005	Relations du travail, 3 cr.
REI	6006	Atelier d'intégration, 3 cr.

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

DRI	6130	Droit international du travail, 3 cr.
REI	6611	Gestion internationale des RH, 3 cr.
REI	6614	Diversité, immig. et équité en emploi, 3 cr.

REI	6627	Aspects internationaux de la SST, 3 cr.
REI	6629	Mondialisation et relations du travail, 3 cr.
REI	6631	Perspect. internationales des pol. de l'emploi, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans d'autres programmes de 2^e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

 Programme 2-230-6-4

Microprogramme (santé et mieux-être au travail)**OBJECTIFS**

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les différentes dimensions de la santé et du mieux-être au travail, dans les organisations publiques ou privées ou au niveau des normes et des politiques (étude des déterminants, interventions en matière de prévention, de promotion et d'amélioration de la santé au travail, stratégies novatrices de gestion de la santé et du mieux-être, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.É.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (santé et mieux-être au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1^{er} cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

5. Programme

Le microprogramme (santé et mieux-être au travail) comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont un minimum de 9 crédits dans un bloc de cours spécialisés sur la thématique.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Propédeutique (max. 15 cr.)**

REI	6002	Politiques publiques et emploi, 3 cr.
REI	6003	Aspects juridiques des RI, 3 cr.
REI	6004	Gestion des ressources humaines, 3 cr.

REI	6005	Relations du travail, 3 cr.
REI	6006	Atelier d'intégration, 3 cr.

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI	6627	Aspects internationaux de la SST, 3 cr.
REI	6630	Mieux-être et promo. santé au travail, 3 cr.
SST	6100	Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST	6200	Problém. des maladies professionnelles, 3 cr.
SST	6400	Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans d'autres programmes de 2^e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

 Programme 2-230-1-2

D.É.S.S. (relations industrielles)**OBJECTIFS**

Le programme vise à offrir une base solide de formation dans les grands champs des relations industrielles : gestion des ressources humaines, relations collectives de travail et politiques gouvernementales. Il permet aux professionnels en exercice de développer une spécialisation plus poussée sur certains aspects des relations industrielles. Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers la maîtrise en relations industrielles.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en relations industrielles, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale, incluant les trimestres de suspension.

3. Transfert à la M. Sc. (relations industrielles)

Un étudiant du D.É.S.S. peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le D.É.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1^{er} cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

5. Programme

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours dont un minimum de 18 crédits de cours de 2^e cycle (12 crédits de cours obligatoires et 6 à 9 crédits de cours à option), un maximum de 3 crédits de cours REI3000, et 9 crédits attribués à un travail dirigé de recherche.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Propédeutique (15 cr.)

REI	6002	Politiques publiques et emploi, 3 cr.
REI	6003	Aspects juridiques des RI, 3 cr.
REI	6004	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
REI	6005	Relations du travail, 3 cr.
REI	6006	Atelier d'intégration, 3 cr.

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

REI	6600	Théories et modélisation, 3 cr.
REI	6613	Stratégies des ressources humaines, 3 cr.
REI	6616	Stratégies en relations du travail, 3 cr.
REI	6617	Perspect. éco. des pol. publiques en RI, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max 9 cr.)

DRI	6106	Modèles du droit du travail québécois, 3 cr.
DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI	6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI	6125	Chartes des droits et travail, 3 cr.
DRI	6130	Droit international du travail, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI	6300	Négociations en relations du travail, 3 cr.
REI	6604	Formation et développ. des compétences, 3 cr.
REI	6605	Défis du syndicalisme contemporain, 3 cr.
REI	6606	Travail et innovation organisationnelle, 3 cr.
REI	6608	Gestion du changement, 3 cr.
REI	6610	Rémunération, équité et performance, 3 cr.
REI	6611	Gestion internationale des RH, 3 cr.
REI	6614	Diversité, immigr. et équité en emploi, 3 cr.
REI	6615	Problèmes contemporains en RH 1, 3 cr.
REI	6620	Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
REI	6625	Audit de la GR, 3 cr.
REI	6626	Problèmes contemporains en RI 2, 3 cr.
REI	6627	Aspects internationaux de la SST, 3 cr.
REI	6628	Partenariat et dialogue social, 3 cr.
REI	6629	Mondialisation et relations du travail, 3 cr.
REI	6630	Mieux-être et promo. santé au travail, 3 cr.
REI	6631	Perspect. internat. des pol. de l'emploi, 3 cr.
REI	6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre, 3 cr.
SST	6100	Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST	6200	Problém. des maladies professionnelles, 3 cr.
SST	6400	Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

Cours de niveau REI 3000.

Bloc D – Travail dirigé (9 cr.)

REI	6704	Travail dirigé 1, 9 cr.
-----	------	-------------------------

Programme 2-230-1-0

M. Sc. (relations industrielles)

OBJECTIFS

L'objectif du programme est de permettre à l'étudiant de développer une capacité d'analyse de situations et problèmes en relations industrielles et ce d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire qui intègre la diversité des aspects juridico-institutionnel, économique, sociologique, psychologique, administratif et autres.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (relations industrielles), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un grade de 1^{er} cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Avec mémoire

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle (6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option)
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'étudiant titulaire d'un grade de 1^{er} cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit suivre une année préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 30 crédits incluant 9 crédits de stage en entreprise.

Avec travaux dirigés

Le programme de la maîtrise avec travaux dirigés comporte 45 crédits dont un minimum de 24 crédits et un maximum de 36 crédits de cours de 2^e cycle (6 crédits obligatoires et 18 à 30 crédits de cours à option), un maximum de 3 crédits de cours REI 3XXX et 9 à 18 crédits attribués à un travail ou deux travaux dirigés de recherche.

Avec stage

Le programme de la maîtrise avec stage comporte 45 crédits dont un minimum de 24 crédits et un maximum de 27 crédits de cours de 2^e cycle (6 crédits obligatoires et 18 à 21 crédits de cours à option), un maximum de 3 crédits de cours REI 3000, 9 crédits attribués à un stage professionnel et 9 crédits attribués à un rapport de stage.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Propédeutique

REI	6002	Politiques publiques et emploi, 3 cr.
REI	6003	Aspects juridiques des R.I., 3 cr.
REI	6004	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
REI	6005	Relations du travail, 3 cr.
REI	6006	Atelier d'intégration, 3 cr.

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

REI	6600	Théories et modélisation, 3 cr.
REI	6601	Méthodologie et analyse de données, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

DRI	6106	Modèles du droit du travail, 3 cr.
DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI	6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI	6125	Chartes des droits du travail, 3 cr.
DRI	6130	Droit international du travail, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI	6300	Négociations en relations du travail, 3 cr.
REI	6604	Formation et développ. des compétences, 3 cr.
REI	6605	Défis du syndicalisme contemporain, 3 cr.
REI	6606	Travail et innovation organisationnelle, 3 cr.
REI	6608	Gestion du changement, 3 cr.
REI	6610	Rémunération, équité et performance, 3 cr.
REI	6611	Gestion internationale des RH, 3 cr.
REI	6613	Stratégies en GRH, 3 cr.
REI	6614	Diversité, immigr. et équité en emploi, 3 cr.
REI	6615	Problèmes contemporains en RI 1, 3 cr.
REI	6616	Stratégies en relations du travail, 3 cr.
REI	6617	Perspect. éco. des pol. publiques en RI, 3 cr.
REI	6620	Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
REI	6625	Audit de la GRH, 3 cr.
REI	6626	Problèmes contemporains en RI 2, 3 cr.
REI	6627	Aspects internationaux de la SST, 3 cr.
REI	6628	Partenariat et dialogue social, 3 cr.
REI	6629	Mondialisation et relations du travail, 3 cr.
REI	6630	Mieux-être et promo. santé au travail, 3 cr.
REI	6631	Perspect. internat. des pol. de l'emploi, 3 cr.
REI	6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre, 3 cr.
SST	6100	Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST	6200	Problém. des maladies professionnelles, 3 cr.
SST	6400	Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

REI	6905	Atelier de préparation du projet, 1 cr.
REI	6911	Projet de recherche, 5 cr.
REI	6920	Recherche, 9 cr.
REI	6930	Mémoire, 15 cr.

*Avec travaux dirigés***Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

REI	6600	Théories et modélisation, 3 cr.
REI	6601	Méthodologie et analyse de données, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 18 cr.; max 30 cr.)

DRI	6106	Modèles du droit du travail, 3 cr.
DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI	6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI	6125	Chartes des droits du travail, 3 cr.
DRI	6130	Droit international du travail, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.

REI	6300	Négociations en relations du travail, 3 cr.
REI	6604	Formation et développ. des compétences, 3 cr.
REI	6605	Défis du syndicalisme contemporain, 3 cr.
REI	6606	Travail et innovation organisationnelle, 3 cr.
REI	6608	Gestion du changement, 3 cr.
REI	6610	Rémunération, équité et performance, 3 cr.
REI	6611	Gestion internationale des RH, 3 cr.
REI	6613	Stratégies en GRH, 3 cr.
REI	6614	Diversité, immigr. et équité en emploi, 3 cr.
REI	6615	Problèmes contemporains en RI 1, 3 cr.
REI	6616	Stratégies en relations du travail, 3 cr.
REI	6617	Perspect. éco. des pol. publiques en RI, 3 cr.
REI	6620	Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
REI	6625	Audit de la GRH, 3 cr.
REI	6626	Problèmes contemporains en RI 2, 3 cr.
REI	6627	Aspects internationaux de la SST, 3 cr.
REI	6628	Partenariat et dialogue social, 3 cr.
REI	6629	Mondialisation et relations du travail, 3 cr.
REI	6630	Mieux-être et promo. santé au travail, 3 cr.
REI	6631	Perspect. internat. des pol. de l'emploi, 3 cr.
REI	6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre, 3 cr.
SST	6100	Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST	6200	Problém. des maladies professionnelles, 3 cr.
SST	6400	Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

Cours REI de niveau 3000.

Bloc D – Travail dirigé (min. 9 cr.; max. 18 cr.)

REI	6704	Travail dirigé 1, 9 cr.
REI	6705	Travail dirigé 2, 9 cr.

*Avec stage***Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

REI	6600	Théories et modélisation, 3 cr.
REI	6601	Méthodologie et analyse de données, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 18 cr.; max. 21 cr.)

DRI	6106	Modèles du droit du travail, 3 cr.
DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI	6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI	6125	Chartes des droits du travail, 3 cr.
DRI	6130	Droit international du travail, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI	6300	Négociations en relations du travail, 3 cr.
REI	6604	Formation et développ. des compétences, 3 cr.
REI	6605	Défis du syndicalisme contemporain, 3 cr.
REI	6606	Travail et innovation organisationnelle, 3 cr.
REI	6608	Gestion du changement, 3 cr.
REI	6610	Rémunération, équité et performance, 3 cr.
REI	6611	Gestion internationale des RH, 3 cr.
REI	6613	Stratégies en GRH, 3 cr.
REI	6614	Diversité, immigr. et équité en emploi, 3 cr.

REI	6615	Problèmes contemporains en RI 1, 3 cr.
REI	6616	Stratégies en relations du travail, 3 cr.
REI	6617	Perspect. éco. des pol. publiques en RI, 3 cr.
REI	6620	Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
REI	6625	Audit de la GRH, 3 cr.
REI	6626	Problèmes contemporains en RI 2, 3 cr.
REI	6627	Aspects internationaux de la SST, 3 cr.
REI	6628	Partenariat et dialogue social, 3 cr.
REI	6629	Mondialisation et relations du travail, 3 cr.
REI	6630	Mieux-être et promo. santé au travail, 3 cr.
REI	6631	Perspect. internat. des pol. de l'emploi, 3 cr.
REI	6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre, 3 cr.
SST	6100	Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST	6200	Problém. des maladies professionnelles, 3 cr.
SST	6400	Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

Cours REI de niveau 3000.

Bloc D – Stage (18 cr.)

REI	6833	Stage professionnel, 9 cr.
REI	6834	Rapport de stage, 9 cr.

Programme 3-230-1-0

Ph. D. (relations industrielles)**OBJECTIFS**

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir un niveau de connaissance remarquable et une compréhension approfondie du domaine des relations industrielles, ainsi que d'établir sans équivoque ses aptitudes à la recherche avancée. Ce programme, même s'il peut ouvrir d'autres voies, prépare normalement le candidat à l'enseignement supérieur et à une carrière de recherche.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant au programme régulier de Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (relations industrielles) ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Accès direct au Ph. D.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. en relations industrielles ou dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3 ou l'équivalent. Cependant, sur recommandation du directeur de département, le doyen peut conclure que par son expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade

de 1^{er} cycle, le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3^e cycle

- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
- fournir deux lettres de recommandation.

Les pouvoirs conférés au doyen par le présent article sont exercés après recommandation du directeur du programme.

2. Examen général de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant un volet écrit et un volet oral au plus tard avant la fin du 7^e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de séminaires dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme Accès direct comporte aussi des cours complémentaires, selon les besoins du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire – Théorie et méthodo. en rel. industrielles (6 cr.)**

REI	7200	Théories des relations industrielles, 3 cr.
REI	7510	Méthodes de recherche en R.I., 3 cr.

L'étudiant choisit deux cours d'un des blocs B, C ou D (concentration majeure) et un cours d'un autre de ces blocs (concentration mineure).

Bloc B – Gestion administrative et ressources humaines (max. 6 cr.)

REI	7100	Dynamique de l'organisation, 3 cr.
REI	7110	Théories en G.R.H., 3 cr.
REI	7156	Rôle et activités de la fonction R.H., 3 cr.
REI	7199	Développements récents en G.R.H., 3 cr.

Bloc C – Relations du travail et syndicalisme (max. 6 cr.)

REI	7225	Syndicalisme et relations du travail, 3 cr.
REI	7299	Développements récents en rel. travail, 3 cr.
REI	7300	Théories de la négociation collective, 3 cr.
REI	7400	Aspects juridiques des R.I., 3 cr.
REI	7450	Aspects internationaux des R.I., 3 cr.

Bloc D – Politiques gouvernementales et marché du travail (max. 6 cr.)

REI	7220	Rôle de l'État dans les R.I., 3 cr.
REI	7360	Travail, diversité et pol. publiques., 3 cr.
REI	7399	Développements récents en pol publiques, 3 cr.

Bloc E – Recherche et thèse

REI	7930*	Séminaire de thèse 1, 1 cr.
REI	7931	Séminaire de thèse 2, 1 cr.
REI	7932	Séminaire de thèse 3, 1 cr.
REI	7933	Séminaire de thèse 4, 1 cr.
REI	7934	Séminaire de thèse 5, 1 cr.
REI	7935	Séminaire de thèse 6, 1 cr.
REI	7917	Recherche, 14 cr.
REI	7925	Thèse, 55 cr.

* L'étudiant ne peut être inscrit en vue de l'obtention des crédits de ce bloc avant d'avoir réussi l'examen général de synthèse.

Santé et sécurité du travail

D.É.S.S.

2-402-1-0

Ce programme est offert par la Faculté des arts et des sciences avec la collaboration des facultés, départements et écoles de l'Université de Montréal : École de relations industrielles; Faculté de droit; Faculté de médecine : École d'orthophonie et d'audiologie, Département de santé environnementale et santé au travail; Faculté des sciences infirmières; Faculté de l'éducation permanente; HEC Montréal.

La gestion du programme est assurée par un comité. Vincent Rousseau, professeur agrégé de l'École de relations industrielles, est responsable du programme. On peut le joindre au 514-343-6111, poste 1286.

Pour information : 514-343-6111, poste 1266

Membres du Comité de gestion du programme

Gaétan Carrier, Faculté de médecine
Jean-François Chanlat, HEC Montréal
Jane Jenson, Faculté des arts et des sciences
Jean-Marc Robert, École Polytechnique
Vincent Rousseau, responsable du programme
Deux représentants étudiants

OBJECTIFS

Ce programme vise, entre autres : à former des professionnels généralistes capables d'intégrer les divers aspects de la santé et de la sécurité du travail aux philosophies et pratiques de gestion des entreprises et à l'organisation technique et humaine du travail; à permettre une intégration optimale des diverses composantes disciplinaires inhérentes à la santé et à la sécurité du travail; à développer l'habileté à interagir avec des cadres ou à assumer des fonctions de gestion dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé et sécurité du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder, de préférence, une expérience sur le marché du travail.

Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours et de séminaires, dont au moins 24 sont de 2^e cycle. Ils se répartissent comme suit : 18 crédits de cours obligatoires, 6 à 12 crédits de cours à option et 0 à 6 crédits de cours au choix de 1^{er} cycle.

Programme préparatoire

À l'intention des étudiants dont la préparation est jugée insuffisante.

Bloc 1

SST 1087 Sécurité du travail, 3 cr.

Bloc 2

REI 2510 Gestion de la SST, 3 cr.

SST 3052 Gestion intégrée de la SST, 3 cr.

Bloc 3

DRT 3604 Dr. de la santé et de la séc. au trav., 3 cr.

SST 1045 Loi et SST, 3 cr.

2-80

Bloc 4

REI 3525 Évaluations et enquêtes en SST, 3 cr.

SST 1050 Physiologie du travail et ergonomie, 3 cr.

SST 2000 Hygiène du travail, 3 cr.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

SST 6000 Séminaire d'intégration, 1 cr.

SST 6100 Sciences sociales et SST, 3 cr.

SST 6200 Problém. des maladies professionnelles, 3 cr.

SST 6300 Droit et gestion de la réparation, 3 cr.

SST 6400 Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

SST 6450 Gestion financière de la SST, 3 cr.

SST 6500 Projet d'intervention, 2 cr.

Le cours SST 6500 sera suivi après les cours à option.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

L'étudiant choisit un minimum de 3 crédits en ergonomie et un maximum de 6 crédits par bloc.

Bloc B₁ – Sciences de la gestion

GIN 6214A Risq.natur./mes.urg.(CIV6214A), 3 cr.

HEC 6499 Crises/organisations (642093), 3 cr.

REI 6170 Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.

REI 6627 Aspects internationaux de la SST, 3 cr.

REI 6630 Mieux-être et promo. santé au travail, 3 cr.

Bloc B₂ – Santé au travail

MSN 6018 Toxicologie industrielle, 3 cr.

MSN 6021 Gestion des risques en santé environn., 3 cr.

MSN 6111 Hygiène industrielle 1, 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

Bloc B₃ – Ergonomie

ERN 6004 Ergonomie et sécurité, 3 cr.

ERN 6007 Ergonomie cognitive, 3 cr.

GIN 6410 Ergo occupationnelle (IND6410), 3 cr.

GIN 6411 Ergo occup.:asp.env.(IND6411), 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Science politique

M. Sc.

2-245-1-0

Option du cheminement avec stage :

Affaires publiques et internationales

Ph. D.

3-245-1-0

Responsable de la M. Sc. : Frédéric Mérand, 514-343-6111, poste 54795

Responsable du Ph. D. : André Blais, 514-343-6111, poste 40564

Secrétariat : 514-343-6111, poste 54792

Membres du Comité des études supérieures

Diane Éthier
Jean-Philippe Thérien
Martial Foucault
Marie-Joelle Zahar

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Éric Montpetit

Professeurs titulaires

André-J. Bélanger, M.A. (McGill), Ph.D. (Laval)
 André Blais, Ph.D. (York)
 Charles Blattberg, M.A. (McGill), Ph.D. (Oxford), en congé
 Gérard Boismenu, M.Sc. (Montréal), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris), doyen de la F.A.S.
 Graciela Ducatenzeiler, M.A. (Buenos Aires), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
 Diane Éthier, M.A. (UQÀM), doctorat (Paris VIII)
 Philippe Faucher, M.A. (McGill), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
 Michel Fortmann, Ph.D. (Montréal)
 Patrick Fournier, Ph.D. (Colombie-Britannique)
 Mamoudou Gazibo, Ph.D. (Bordeaux II)
 Jane Jenson, Ph.D. (Rochester)
 Pierre Martin, Ph.D. (Northwestern)
 Laurence McFalls, Ph.D. (Harvard)
 Éric Montpetit, M.A. (Laval), Ph.D. (McMaster)
 Richard Nadeau, M.A. sciences économiques, Ph.D. (Montréal)
 Alain Noël, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Denver), en congé
 Denis Saint-Martin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Carleton)
 Jean-Philippe Thérien, M.Sc. (Montréal), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
 Marie-Joelle Zahar, Ph.D. (McGill)

Professeurs agrégés

Laurence Bherer, Ph.D. (Bordeaux)
 Dominique Caouette, Ph.D. (Cornell)
 Robert Dalpé, Ph.D. (Montréal)
 Pascale Dufour, Ph.D. (Montréal)
 Luc Duhamel, M.A. (Montréal), doctorat (Paris)
 Martial Foucault, M.A. (Université de Bourgogne), Ph.D. (Panthéon Sorbonne)
 Jean-François Godbout, Ph.D. (Northwestern)
 Frédéric Mérand, Ph.D. (Berkeley)
 Christine Rothmayr Allison, Ph.D. (Zurich)
 Augustin Simard, M.A. (Laval), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Professeurs adjoints

Frédéric Bastien, Ph.D. (Montréal)
 Zhiming Chen, Ph.D. (Yale)
 Magdalena Dembinska, M.A. (Varsovie), Ph.D. (Montréal)
 Érick Lachapelle, Ph.D. (Toronto)
 Éléonore Lépinard, M.A. (IEP, Paris), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
 Theodore McLaughlin, Ph.D. science politique (McGill)
 Françoise Montambeault, Ph.D. science politique, (McGill)
 Marie-Ève Reny, Ph.D. Politique comparée Chine (Toronto)
 Robert Sparling, Ph.D. Philosophie Political Science (Toronto)

Chargé d'enseignement

Vincent Arel-Bundock, M.Sc. science politique (McGill)

Professeur émérite

James Iain Gow

Programme 2-245-1-0

M. Sc. (science politique)

OBJECTIFS

Le programme a pour objectifs l'acquisition intégrée des modèles d'explication et la capacité d'en faire un usage rigoureux en science politique.

Les modalités avec mémoire et avec travail dirigé visent la capacité de réaliser une observation systématique à partir de modes reconnus : la description, la discussion de

concepts, la vérification d'une hypothèse simple et l'usage autonome des instruments acquis au 1^{er} cycle. Elles correspondent au premier stade de l'apprentissage de l'étude sur le terrain.

La modalité avec stage en Affaires publiques et internationales vise à donner aux étudiants une formation orientée vers le marché du travail, c'est-à-dire vers l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (science politique) ou d'un baccalauréat avec majeure en science politique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le candidat qui est titulaire d'un baccalauréat avec mineure en science politique peut se voir imposer des cours préparatoires.

2. Programme

Avec mémoire

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont un séminaire obligatoire, de 9 à 12 crédits de cours et séminaires à option dont 3 crédits de séminaire de synthèse, et un maximum de 3 crédits de cours au choix
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Avec travail dirigé

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours du niveau des études supérieures dont un séminaire obligatoire, de 12 à 15 crédits de cours et séminaires à option dont 3 crédits de séminaire de synthèse, et un maximum de 3 crédits de cours au choix
- 27 crédits attribués à un travail dirigé faisant l'objet d'un rapport.

Dans le cas d'une admission au trimestre d'automne, le projet de mémoire ou de travail dirigé doit être complété avant la fin du 2^e trimestre. Dans le cas d'une admission au trimestre d'hiver, le projet de recherche doit être complété avant la fin du 3^e trimestre.

Avec stage en Affaires publiques et internationales

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits du niveau des études supérieures : 6 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
- 27 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport analytique de stage.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

POL 6001 Séminaire de méthodologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Bloc B₁ – Option – Séminaires de synthèse (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.

POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.

POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.

POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.

POL 6502 Synthèse : administration et pol. publiques, 3 cr.

POL 6601 Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Cours et séminaires (max. 9 cr.)

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

POL 6965 Recherche, 3 cr.

POL 6995 Mémoire, 27 cr.

Avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

POL 6001 Séminaire de méthodologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 15 cr.)

Bloc B₁ – Option – Séminaires de synthèse (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.

POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.

POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.

POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.

POL 6502 Synthèse : administration et pol. publiques, 3 cr.

POL 6601 Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Cours et séminaires (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et travail dirigé (27 cr.)

POL 6965 Recherche, 3 cr.

POL 6006 Travail dirigé, 24 cr.

Avec stage en Affaires publiques et internationales

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

POL 6509 Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.

POL 6521 Affaires publiques et internationales, 3 cr.

Bloc B – Option – Concentration (3 cr.)

POL 6522 Journalisme et communication politique, 3 cr.

POL 6523 Diplomatie et affaires internationales, 3 cr.

POL 6524 Politiques publiques, 3 cr.

Bloc C – Option – Contexte politique (9 cr.)

POL 6104 Organisations internationales, 3 cr.

POL 6105 Les études stratégiques, 3 cr. I

POL 6112 Politique de l'Union européenne, 3 cr.

POL 6116 Les guerres civiles, 3 cr.

POL 6130 Économie politique internationale, 3 cr.

POL 6203 Administrations et politiques comparées, 3 cr.

POL 6206 La prise de décision, 3 cr.

POL 6207 Contrôle politique de l'administration, 3 cr.

POL 6306 Idéologies politiques au Québec, 3 cr.

POL 6307 La représentation au Canada, 3 cr.

POL 6403 Le système politique américain, 3 cr.

POL 6404 États postsoviétiques, 3 cr.

POL 6405 L'Amérique latine, 3 cr.

POL 6412 Théories et processus de démocratisation, 3 cr.

POL 6416 État et société en Europe, 3 cr.

POL 6417 Systèmes politiques africains, 3 cr.

POL 6418 Relations transnation. et mondialisation, 3 cr.

POL 6506 L'État et la régulation sociale, 3 cr.

POL 6512 Villes et politiques publiques, 3 cr.

POL 6560 Institutions parlementaires canadiennes, 3 cr.

POL 6570 Politique et changements climatiques, 3 cr.

POL 6602 Les élections, 3 cr.

POL 6607 Psychologie et politique, 3 cr.

POL 6609 L'action collective, 3 cr.

POL 6610 Culture et politique, 3 cr.

POL 6614 La consolidation de la paix, 3 cr.

POL 6615 Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est, 3 cr.

POL 6616 Politique étrangère de la Chine, 3 cr.

POL 6617 Nationalisme, ethnicité et conflits, 3 cr.

POL 6618 Politiques multiculturelles comparées, 3 cr.

POL 6619 Médiatisation du politique, 3 cr.

POL 6620 Politiques publiques : enjeu actuel, 3 cr.

POL 6621 Comportements politiques : enjeu actuel, 3 cr.

POL 6622 Idées politiques : thématique spécifique, 3 cr.

POL 6623 Politiques Québec-Canada : enjeu actuel, 3 cr.

POL 6630 Politique comparée : enjeu actuel, 3 cr.

POL 6640 Relations internationales : enjeu actuel, 3 cr.

Bloc D – Obligatoire (27 cr.)

POL 6213 Stage, 12 cr.

POL 6214 Rapport analytique de stage, 15 cr.

Programme 3-245-1-0

Ph. D. (science politique)

OBJECTIFS

Le programme vise à donner aux étudiants la capacité et l'autonomie scientifiques nécessaires afin de choisir un cadre d'analyse, d'en maîtriser les fondements, la valeur heuristique, les instruments de vérification qu'il propose et leurs limites et, sur cette base, de s'assurer de la faisabilité de leur projet de recherche. En outre, le programme vise à donner aux étudiants la maîtrise des aspects méthodologiques indispensables à la réalisation de leur projet de recherche, notamment l'élaboration de la problématique, de l'état de la question et de l'hypothèse; ainsi que les techniques d'administration de la preuve.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (science politique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours du niveau des études supérieures (6 crédits pour les deux séminaires obligatoires, 9 à 12 crédits de cours et séminaires, dont 6 crédits de séminaire de synthèse un maximum de 3 crédits de cours au choix)
- 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Le sujet de recherche doit être enregistré avant la fin du 3^e trimestre et le projet de recherche, soutenu avant la fin du 6^e trimestre.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

POL	7005	Séminaire général, 3 cr.
POL	7045	Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Bloc B₁ – Option – Séminaires de synthèse (6 cr.)

POL	6008	Synthèse : idées politiques, 3 cr.
POL	6101	Synthèse : relations internationales, 3 cr.
POL	6308	Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.
POL	6415	Synthèse : politique comparée, 3 cr.
POL	6502	Synthèse : administration et pol. publiques, 3 cr.
POL	6601	Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

Bloc B₂ – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

POL	7065	Projet de recherche, 7 cr.
POL	7070	Thèse, 65 cr.

DÉPARTEMENT DE SCIENCES BIOLOGIQUES

Sciences biologiques

M. Sc.	2-235-1-0
Ph. D.	3-235-1-0

Responsable des programmes : Frédérique Dubois, 514-343-6927

Membres du Comité des études supérieures

Bernard Angers
Frédérique Dubois
Anja Geitmann
Jean-François Pflieger
Jean Rivoal

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Marc Amyot

Professeurs titulaires

Marc Amyot, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (York)
Bernard Angers, M. Sc. (UQAC), Ph. D. (UQAM)
Daniel Boisclair, Ph. D. (McGill)
Jacques Brisson, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (San Diego)
Jacques Brodeur, Ph. D. (Laval), en congé du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014

Luc Brouillet, Ph. D. (Waterloo)
Anne Bruneau, M. Sc. (Connecticut), Ph. D. (Cornell)
Thérèse Cabana, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Ohio State)
Mario Cappadocia, D. Sc. (Rome), D. Sc. (Louvain)
Richard Carignan, Ph. D. (McGill)
Antonia Cattaneo, D. Sc. (Pavia)
François-Joseph Lapointe, Ph. D. (Montréal)
Pierre Legendre, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Colorado)
Daniel Philippe Matton, Ph. D. (Montréal)
Stéphane Molotchnikoff, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Buffalo)
David Morse, Ph. D. (McGill)
Bernadette Pinel-Alloul, Ph. D. (Montréal), en congé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Professeurs agrégés

Annie Angers, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal), en congé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
Christopher Cameron, Ph. D. (Alberta)
Frédérique Dubois, Ph. D. (Lyon)
Mohamed Hijri, Ph. D. (Bourgogne), en congé du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013
Roxane Maranger, Ph. D. (UQAM)
Jean-François Pflieger, Ph. D. (Montréal)
Jean Rivoal, Ph. D. (Bordeaux II)

Professeurs adjoints

Sophie Breton, Ph. D. (UQAR), à partir du 1^{er} septembre 2012
Colin Favret, Ph. D. (Illinois)
Patrick M. A. James, Ph. D. (Toronto)
Jesse Shapiro, Ph. D. (MIT)

Professeurs associés

Denis Barabé, M. Sc. (Montréal)
Alain Cogliastro, Ph. D. (Montréal)
Alain Cuerrier, Ph. D. (Montréal)
Yolande Dalpé, M. Sc. (Montréal), D. Sc. (Paul Sabatier)
Mélanie Desrosiers, Ph. D. (UQAM)
Christiane Hudon, Ph. D. (Laval)
Simon Joly, Ph. D. (Montréal)
Michel Labrecque, M. Sc. (Montréal)
Pierre Lachapelle, Ph. D. (Montréal)
Pierre Magnan, Ph. D. (Laval)
Chantal Milleret, Ph. D. (Paris VI)
Stéphanie Pellerin, Ph. D. (Laval)
J Frédéric Pitre, Ph. D. (Montréal)
Jean Rouat, Ph. D. (McGill et Sherbrooke)
Marc St-Arnaud, Ph. D. (Montréal)
Éric Wajnberg, Ph. D. (Lyon 1)

Chercheure invitée

Karen Fisher Favret, Ph. D. (Cornell)
Thomas Lamy, Ph. D. (Montpellier), jusqu'au 30 juin 2013

Responsable de formation professionnelle

Jocelyn Forget, Ph. D. (Montréal)

Responsable de laboratoire

Éric Guadagno, M. Sc. (Montréal)

Professeurs émérites

Jean-Marie Demers
Raymond McNeil

Programme 2-235-1-0

M. Sc. (sciences biologiques)

OBJECTIFS

L'objectif principal de la formation à la maîtrise est d'amener les candidats à maîtriser toutes les phases de la méthodologie scientifique dans un champ des sciences biologiques. Sous la supervision d'un directeur de recherche, le candidat doit apprendre à repérer la littérature pertinente, à observer, à poser un problème bien défini, à formuler une hypothèse, à effectuer une expérimentation ou une collecte de données appropriées,

à analyser les résultats et à en tirer la signification et finalement à rédiger un document scientifique rapportant ses résultats. La maîtrise de recherche constitue le plus souvent une étape vers les études de 3^e cycle.

La maîtrise vise en outre à préparer les candidats au marché du travail en leur donnant les outils et connaissances appropriés dans les domaines théoriques et pratiques de leur sujet de spécialisation. On s'attendra du diplômé à ce qu'il puisse conduire de la recherche et du développement avec un certain encadrement. Il devra s'exprimer convenablement à l'oral et à l'écrit. Autant que possible, la recherche réalisée à la maîtrise devrait mener à la publication d'un article scientifique dans une revue spécialisée avec comité de lecture.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours (un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum dans les cours offerts par le Département de sciences biologiques)
- 36 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Cours de synthèse

BIO	6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes, 3 cr.
BIO	6250	Évolution moléculaire, 3 cr.
BIO	6605	Neurobiologie avancée, 3 cr.
BIO	6720	Écologie du paysage, 3 cr.
BIO	6850	Limnologie avancée, 3 cr.
BIO	6875	Principes de lutte biologique, 3 cr.
BIO	6960	Enjeux en biodiversité aquatique, 3 cr.
BIO	6965	Biodiversité : rôle, menaces, solutions, 3 cr.
BIO	6970	Écologie des milieux humides, 3 cr.

Bloc B – Séminaires thématiques

BIO	6025	Séminaires en écologie, 3 cr.
BIO	6026	Séminaires en neurobiologie, 3 cr.
BIO	6027	Séminaires en systématique et évolution, 3 cr.
BIO	6028	Séminaires en biologie végétale, 3 cr.

Bloc C – Cours méthodologiques

BIO	6020	Microscopie, 3 cr.
BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
BIO	6245	Analyse phylogénétique, 4 cr.

Bloc D – Cours spécialisés

BIO	6005	Progrès récents en biologie, 1 cr.
BIO	6007	Problèmes actuels en biologie, 2 cr.

BIO	6008	Sujets spéciaux en biologie, 3 cr.
BIO	6009	Lectures dirigées en biologie, 3 cr.
BIO	6011	Stage de recherche en biologie, 3 cr.
BIO	6012	Sciences de la biodiversité, 3 cr.

Bloc E – Cours connexes

AME	6232	Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
EDD	6050	Gestion de la biodiversité, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
MSL	6515	Collections de sciences naturelles, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Programme 3-235-1-0

Ph. D. (sciences biologiques)

OBJECTIFS

L'objectif principal du Ph. D. est la formation d'un scientifique autonome. À partir d'un projet de recherche défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.

La recherche effectuée doit représenter une contribution scientifique significative, originale et de qualité et générer des publications scientifiques dans des revues spécialisées avec comité de lecture. Le diplômé devra définir et conduire lui-même de nouveaux projets de recherche originaux. Il devra également être capable de présenter, de défendre ses idées et d'entreprendre une carrière en recherche de pointe dans les milieux universitaires, gouvernementaux ou industriels.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biologiques) ou d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Accès direct au doctorat en sciences biologiques

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3^e cycle

- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- fournir trois lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du directeur du Département.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité, (septième trimestre pour l'accès direct) les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée de six mois. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

4. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum parmi les cours offerts par le Département de sciences biologiques
 - 84 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'une thèse.
- Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Le programme Accès direct comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours dont un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum offerts par le Département de sciences biologiques
- 75 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Cours de synthèse

BIO	6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes, 3 cr.
BIO	6250	Évolution moléculaire, 3 cr.
BIO	6605	Neurobiologie avancée, 3 cr.
BIO	6720	Écologie du paysage, 3 cr.
BIO	6850	Limnologie avancée, 3 cr.
BIO	6875	Principes de lutte biologique, 3 cr.
BIO	6960	Enjeux en biodiversité aquatique, 3 cr.
BIO	6965	Biodiversité : rôle, menaces, solutions, 3 cr.
BIO	6970	Écologie des milieux humides, 3 cr.

Bloc B – Séminaires thématiques

BIO	6025	Séminaires en écologie, 3 cr.
BIO	6026	Séminaires en neurobiologie, 3 cr.
BIO	6027	Séminaires en systématique et évolution, 3 cr.
BIO	6028	Séminaires en biologie végétale, 3 cr.

Bloc C – Cours méthodologiques

BIO	6020	Microscopie, 3 cr.
BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
BIO	6245	Analyse phylogénétique, 4 cr.

Bloc D – Cours spécialisés

BIO	6005	Progrès récents en biologie, 1 cr.
BIO	6007	Problèmes actuels en biologie, 2 cr.

BIO	6008	Sujets spéciaux en biologie, 3 cr.
BIO	6009	Lectures dirigées en biologie, 3 cr.
BIO	6011	Stage de recherche en biologie, 3 cr.
BIO	6012	Sciences de la biodiversité, 3 cr.

Bloc E – Cours connexes

AME	6232	Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
EDD	6050	Gestion de la biodiversité, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
MSL	6515	Collections de sciences naturelles, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Sciences économiques

M. Sc.	2-240-1-0
Ph. D.	3-240-1-0

Courriel : tgdesup@sceco.umontreal.ca
 Site Web : <http://www.sceco.umontreal.ca>
 Secrétariat des études supérieures : 514-343-7213

Membres du Comité des études supérieures de la M. Sc.

Lars Ehlers
 Michel Poitevin

Membres du Comité des études supérieures du Ph. D.

Marine Carrasco
 Michel Poitevin

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Michel Poitevin

Professeurs titulaires

Emanuela Cardia, Ph. D. (Berkeley)
 Marine Carrasco, Ph. D. (Toulouse)
 Lars H. Ehlers, Ph. D. (Maastricht)
 Silvia Gonçalves, Ph. D. (San Diego)
 Marc Henry, Ph. D. (London School of Economics)
 Abraham J. Hollander, Ph. D. (Minnesota), en congé
 Benoit Perron, Ph. D. (Yale), en congé
 Michel Poitevin, Ph. D. (UBC)
 Francisco J. Ruge, Ph. D. (Virginia)
 Yves Sprumont, Ph. D. (Virginia Polytechnic Institute and State University)

Professeurs agrégés

Massimiliano Amarante, Ph. D. (MIT), en congé
 Rui Castro, Ph. D. (Rochester)
 William J. McCausland, Ph. D. (Minnesota)

Professeurs adjoints

Andriana Bellou, Ph. D. (Rochester)
 Julien Bengui, Ph. D. (Maryland)
 Raphaël Godefroy, Ph. D. (Stanford)
 Ilze Kalnina, Ph. D. (London School of Economics and Political Science)
 Bari Kaymak, Ph. D. (Rochester)
 Nicolas Klein, Ph. D. (Munich)
 Joshua Lewis, Ph. D. (Toronto)
 Vikram Manjunath, Ph. D. (Rochester)

Professeurs associés

Olivier Armantier, Ph. D. (Pittsburgh)
 Sidartha Gordon, Ph. D. (Northwestern)

Professeurs émérites

Marcel Boyer
 Jean-Marie Dufour
 Gérard Gaudet
 Robert Lacroix
 Claude Montmarquette
 Rodrigue Tremblay
 François Vaillancourt

 Programme 2-240-1-0

M. Sc. (sciences économiques)**OBJECTIFS**

L'objectif est de former des spécialistes capables d'analyser les réalités économiques et d'appliquer cette analyse pour répondre aux besoins des gouvernements, des entreprises publiques, des institutions financières et des entreprises industrielles et commerciales.

Avec mémoire

La modalité initie l'étudiant à la recherche en sciences économiques par des cours avancés, mais principalement par la rédaction d'un mémoire.

Avec rapport de recherche

La modalité fait une place plus grande aux cours avancés et prépare à la pratique professionnelle.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences économiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences économiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en sciences économiques ou d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit, selon le type de maîtrise choisi.

Avec mémoire

Le programme comporte 15 crédits de cours, 3 crédits d'atelier et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Avec rapport de recherche

Le programme comporte 21 crédits de cours, 3 crédits d'atelier, 21 crédits attribués à des travaux dirigés donnant lieu à un rapport de recherche écrit.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

ECN 6013	Éléments de microéconomie, 3 cr.
ECN 6118	Éléments de macroéconomie, 3 cr.
ECN 6350	Éléments d'économétrie, 3 cr.

Avec mémoire**Bloc B – Option (3 cr.)**

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc C – Choix (6 cr.)

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

Bloc D – Mémoire (27 cr.)**Avec rapport de recherche****Bloc B – Option (3 cr.)**

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc C – Choix (12 cr.)

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

Bloc D – Rapport de recherche (21 cr.)

 Programme 3-240-1-0

Ph. D. (sciences économiques)**OBJECTIFS**

L'objectif du Ph. D. est de former des diplômés capables de réaliser de la recherche de grande qualité dans les secteurs universitaire, privé ou public. Les étudiants bénéficient d'une excellente formation dans les domaines fondamentaux de la théorie microéconomique, de la théorie macroéconomique, des méthodes quantitatives et de l'économétrie théorique et appliquée. Le Département leur assure de plus une spécialisation dans deux domaines spécifiques de la science économique leur permettant de contribuer à l'avancement des connaissances dans ces domaines. Une attention particulière est accordée à la méthodologie de la recherche et à la réalisation d'articles scientifiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences économiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences économiques) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Statut étudiant

L'étudiant doit s'inscrire à temps plein les 6 premiers trimestres (2 ans). Lorsqu'il a réussi les examens de synthèse et de spécialisation, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction pour un maximum de 9 trimestres (3 ans).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres (2 ans) à temps plein à l'Université de Montréal (ou en un lieu autorisé par celle-ci). La scolarité maximale est de quinze trimestres (5 ans) à temps plein.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours, tous du niveau des études supérieures, et 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

ECN	7040	Microéconomie A, 3 cr.
ECN	7045	Microéconomie B, 3 cr.
ECN	7050	Macroéconomie A, 3 cr.
ECN	7055	Macroéconomie B, 3 cr.
ECN	7060	Probabilités pour économistes, 3 cr.
ECN	7065	Éléments de théorie économétrique, 3 cr.
ECN	7070	Méthodes quantitatives A, 3 cr.
ECN	7075	Méthodes quantitatives B, 3 cr.
ECN	70951	Séminaire de doctorat 1, 0 cr.
ECN	70952	Séminaire de doctorat 2, 0 cr.
ECN	70953	Séminaire de doctorat 3, 0 cr.
ECN	70954	Séminaire de doctorat 4, 0 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ECN	7049A	Microéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7049B	Microéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7049C	Microéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7059A	Macroéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7059B	Macroéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7059C	Macroéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7069A	Économétrie avancée, 3 cr.
ECN	7069B	Économétrie avancée, 3 cr.
ECN	7069C	Économétrie avancée, 3 cr.
ECN	7428A	Économie du développement, 3 cr.
ECN	7428B	Économie du développement, 3 cr.
ECN	7473A	Économie internationale, 3 cr.
ECN	7473B	Économie internationale, 3 cr.
ECN	7523A	Économie du travail, 3 cr.
ECN	7523B	Économie du travail, 3 cr.
ECN	7573A	Économie financière, 3 cr.
ECN	7573B	Économie financière, 3 cr.
ECN	7623A	Organisation industrielle, 3 cr.
ECN	7623B	Organisation industrielle, 3 cr.
ECN	7823A	Économie publique, 3 cr.
ECN	7823B	Économie publique, 3 cr.
ECN	7900A	Lectures dirigées sur sujets spéciaux, 3 cr.
ECN	7900B	Lectures dirigées sur sujets spéciaux, 3 cr.
ECN	7923A	Sujets spéciaux, 3 cr.
ECN	7923B	Sujets spéciaux, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (60 cr.)

ECN	7005	Thèse, 60 cr.
-----	------	---------------

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

Service social

M. Sc. 2-250-1-0

Ph. D. 3-250-1-0

Secrétariat: 514-343-6605

Membres du Comité des études supérieures

Oscar Firkbank
Guylaine Racine
Lourdes Rodriguez Del Barrio

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Dominique Damant

Professeurs titulaires

Claire Chamberland, M.A., Ph. D. psychologie (UQÀM)
Dominique Damant, Ph. D. service social (Laval), postdoctorat psychologie communautaire (UQÀM)

Professeurs agrégés

Céline Bellot, maîtrise droit privé (Aix-Marseille), Ph. D. criminologie (Montréal), postdoctorat sociologie (UQÀM)
Oscar E. Firkbank, doctorat en sociologie (Paris)
Sonia Gauthier, M. Sc. service social, Ph. D. sociologie (UQÀM)
Christian Jetté, Ph. D. sociologie (UQÀM)
Marie Lacroix, M.S.W. (Carleton), Ph. D. service social (McGill)
Claude Larivière, M. Sc. service social (Montréal), M.A.P. (ÉNA-Québec), Ph. D. sociologie (Montréal)
Lyse Montminy, Ph. D. service social (Laval)
Jacques Moreau, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Marie-Andrée Poirier, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. service social (Laval)
Guylaine Racine, M.A. service social, Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Lourdes Rodriguez Del Barrio, M.A. intervention sociale, Ph. D. sociologie (UQÀM)
Annie Pullen Sansfaçon, MPhil, Ph. D. (De Montfort University)
Pierre Joseph Ulysse, M. Sc. sociologie (Montréal), maîtrise intervention sociale, Ph. D. sociologie (UQÀM), en congé

Professeurs adjoints

Roxane Caron, Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Patrick Cloos, M. Sc. santé communautaire (Montréal), Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Annie Fontaine, M. Sc. intervention sociale (UQAM), Ph. D. service social (Montréal)
Sue-Ann MacDonald, M.S.W. (Toronto), Ph. D. service social (Montréal)
Marie-Laurence Poirer, M. Sc. sciences politiques (Laval), Ph. D. sciences politiques (Paris)

Professeurs associés

Denyse Côté, M.A. sciences politiques (Ottawa), Ph. D. sociologie (Paris)
Lionel Groulx, M. Sc. service social (Montréal), Ph. D. sociologie (Paris)
Anna Kruzynski, M.A. psychologie, Ph. D. travail social (McGill)
Simon Louis Lajeunesse, M.A. sociologie, Ph. D. service social (Laval)
Chantal Lavergne, Ph. D. criminologie (Montréal)
Josiane Le Gall, M. Sc. anthropologie, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Frédéric Lesemann, M.A. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)
Claire Malo, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Ricardo Zuniga, Ph. D. psychologie sociale (Harvard)

Professeurs émérites

Maryse Rinfret-Raynor
Jean Panet-Raymond
Gilles Rondeau

Programme 2-250-1-0

M. Sc. (service social)

Ce programme est également offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

OBJECTIFS

Le programme de M. Sc. (service social) est orienté vers le développement d'une réflexion critique à propos des fondements théoriques et philosophiques du service social, des principes et des méthodes de pratique, ainsi que des conditions institutionnelles de cette pratique. Il permet également l'acquisition d'habiletés techniques et analytiques particulières à une approche ou à un champ spécifique du travail social au moyen d'un stage sur le terrain.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social) ou attester d'une formation jugée équivalente et avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social) avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2^e cycle (exemple D.É.S.S.) avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit avoir réussi l'année préparatoire avec une moyenne de 3,0 sur 4,3
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Année préparatoire

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'année préparatoire à la M. Sc. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe et avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2^e cycle (exemple D.É.S.S.) avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programmes**Année préparatoire**

L'année préparatoire s'adresse uniquement aux étudiants titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle dans une discipline connexe. Elle comporte 30 crédits incluant 12 crédits de stage.

Avec mémoire

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours de 2^e cycle dont 6 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Avec stage

Le programme comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option
- 9 crédits de stage professionnel
- 9 crédits attribués à la rédaction d'un essai critique
- 3 crédits de projet de stage.
- 3 crédits de séminaire de stage.

Année préparatoire**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

SVS	6004	Méthodologie de l'intervention 1, 3 cr.
SVS	6005	Méthodologie de l'intervention 2, 3 cr.
SVS	6006	Historique et champs de pratique, 3 cr.
SVS	6008	Individu et environnement social, 3 cr.
SVS	6009	Problèmes sociaux et travail social, 3 cr.
SVS	6011	Politiques sociales et travail social, 3 cr.

Bloc B – Stage (12 cr.)

SVS	6007	Stage (année préparatoire), 12 cr.
-----	------	------------------------------------

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)****Fondements théoriques**

SVS	6501	Fondements théoriques de la recherche, 3 cr.
SVS	6502	Fondements théoriques du service social, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**Méthodes de recherche**

CRI	6002	Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
SVS	6503	Méthodes de recherche qualitative, 3 cr.
SVS	6512	Recherche-action, 3 cr.
SVS	6520	Méthodes de recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option**Champs de pratique et intervention**

Avec mémoire (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Avec stage (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

SVS	6095	Interventions féministes, 3 cr.
SVS	6161	Médiation familiale, 4 cr.
SVS	6414	Vieillesse et intervention, 3 cr.
SVS	6415	Enjeux et protection de l'enfance, 3 cr.
SVS	6424	Communautés et intervention, 3 cr.
SVS	6425	Travail social international, 3 cr.
SVS	6435	Santé mentale et intervention, 3 cr.
SVS	6445	Familles en difficulté et intervention, 3 cr.
SVS	6460	Toxicomanies et travail social, 3 cr.
SVS	6473	Violence conjugale et intervention, 3 cr.
SVS	6525A	Sujets spéciaux, 3 cr.
SVS	6525B	Sujets spéciaux, 3 cr.
SVS	6765	Intervention ethnoculturelle, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**Perspectives sociales et organisationnelles**

SVS	6045	Lien social et société contemporaine, 3 cr.
SVS	6355	Politiques sociales, 3 cr.
SVS	6405	Prévention en service social, 3 cr.
SVS	6455	Éthique et dynamique sociétale, 3 cr.
SVS	6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux, 3 cr.
SVS	6475	Analyse organisationnelle, 3 cr.

Bloc E – Mémoire ou stage**Bloc E₁ - Mémoire (27 cr.)**

SVS	6944	Séminaire de recherche (mémoire) , 3 cr.
SVS	6945	Mémoire, 24 cr.

Bloc E₂ - Stage (24 cr.)

SVS	6932	Projet de stage, 3 cr.
SVS	69331	Stage : pratique spécialisée 1, 4,5 cr.
SVS	69332	Stage : pratique spécialisée 2, 4,5 cr.
SVS	69341	Séminaire de stage 1, 1,5 cr.
SVS	69342	Séminaire de stage 2, 1,5 cr.
SVS	6935	Essai critique de stage, 9 cr.

Programme 3-250-1-0**Ph. D. (service social)**

Programme offert et administré conjointement par l'École de service social de l'Université de Montréal, le McGill School of Social Work et l'École de travail social de l'UQAM

La gestion du programme est assurée par un comité.

Le secrétariat du programme est situé à l'École de service social, bureau C-7126, du Pavillon Lionel-Groulx, 514-343-6605.

Les trois universités comptent environ une trentaine de professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral.

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme conjoint est de former des spécialistes de haut niveau en service social capables de réfléchir et d'analyser les principales sources des connaissances théoriques et pratiques sur lesquelles se basent la pratique et la recherche. Le programme est conçu comme une formation à la recherche qui permettra aux travailleurs sociaux professionnels d'entreprendre et de mener des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social en tenant compte de la dimension pratique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

L'étudiant est soumis au Règlement pédagogique de l'université à laquelle il est inscrit.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en service social (M.S.W.) ou M. Sc. (service social) ou d'un baccalauréat en service social (B.S.W.) ou B.Sc. (service social) ou exceptionnellement d'une maîtrise dans une discipline connexe pertinente obtenue dans un programme reconnu. Dans ces deux derniers cas, une formation préparatoire devrait normalement être exigée
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer suffisamment d'habileté en français et en anglais pour être en mesure de comprendre les enseignements et les discussions en classe dans les deux langues et effectuer les lectures nécessaires. Cette habileté sera mesurée par le Test Laval pour les langues secondes, sections compréhension orale et écrite ou par le Test of English as Foreign Language (TOEFL)
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche et être accepté par un professeur de l'École qui peut le diriger dans la préparation de sa thèse.

La qualité du dossier académique, l'expérience de la pratique et, s'il y a lieu, les publications constituent, parmi d'autres, des critères d'admissibilité.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit normalement à temps plein. Un minimum de trois trimestres à temps plein est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à temps plein.

3. Inscription et équivalences

L'étudiant s'inscrit à son programme trimestriellement ou annuellement jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés de la thèse.

À la requête d'un étudiant et sur recommandation du directeur de l'École, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 73 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, mais en conformité avec l'article 39, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

4. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (2 ans).

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de 18 trimestres (6 ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

L'étudiant peut suspendre sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le directeur de l'École ou par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen ou le directeur de l'École peut accorder à un étudiant une prolongation de un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

5. Examen de synthèse

L'étudiant inscrit à temps plein ou à demi-temps doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité.

L'étudiant doit avoir réussi l'examen de synthèse pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse.

6. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits répartis comme suit : 15 crédits de cours et 75 crédits attribués à la fois à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

SVS	70001	Évolution pensée / théories 1, 1,5 cr.
SVS	70002	Évolution pensée / théories 2, 1,5 cr.
SVS	70011	Séminaire de thèse 1, 1 cr.
SVS	70012	Séminaire de thèse 2, 1 cr.
SVS	70013	Séminaire de thèse 3, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)**Bloc B₁ – Option (3 cr.)**

SVS	7002	Séminaire : les pratiques d'intervention, 3 cr.
SVS	7003	Séminaire sur les politiques sociales, 3 cr.

Bloc B₂ – Option (3 cr.)

SVS	7004	Méthodologie : recherche quantitative, 3 cr.
SVS	7005	Méthodologie de la recherche qualitative, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

SVS	7006	Tutorat, 3 cr.
-----	------	----------------

ou un cours choisi parmi les cours de M. Sc. offerts dans les écoles de service social ou un cours de M. Sc. ou Ph. D. offert dans une discipline connexe.

Le cours au choix doit être pertinent au sujet de thèse de l'étudiant et il doit être autorisé par le comité conjoint du programme.

Bloc D – Thèse (75 cr.)

SVS	7910	Thèse, 75 cr.
-----	------	---------------

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Sociologie

**Microprogramme de 2^e cycle
(méthodologies d'analyse sociologique)** **2-255-6-0**

M. Sc. **2-255-1-0**

Ph. D. **3-255-1-0**

Responsable des programmes : Anne Calvès, 514-343-7310
Technicienne à la gestion des dossiers étudiants : 514-343-6111, poste 3770

Membres du Comité des études supérieures

Sirma Bilge
Anne E. Calvès, présidente
Marianne Kempeneers
Christopher McAll
Deux représentants étudiants

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Christopher McAll

Professeurs titulaires

Valérie Amiraux, M. Sc. histoire (Sorbonne), Ph.D. science politique (Institut d'études politiques, Paris)
Anne Emmanuèle Calves, Ph. D. sociologie rurale (Pennsylvania State University)
Andrée Demers, M. Sc. sociologie (Montréal), doctorat de 3^e cycle, économie des ressources humaines (Aix-en-Provence), en congé
Claire Durand, Ph. D. psychologie (Montréal)
Marcel Fournier, M.A. (Montréal), doctorat en sociologie (Paris), MSRC, en congé
Jacques Hamel, Ph. D. sociologie (Montréal)
Pierre Hamel, Ph. D. aménagement (Montréal)
Marianne Kempeneers, Ph. D. démographie (Montréal)
Christopher McAll, Ph. D. histoire-études celtiques (Oxford), directeur du CREMIS
Paul Sabourin, Ph. D. sociologie (Montréal)
Deena White, M.A. sociologie (Concordia), Ph. D. sociologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Sirma Bilge, Ph. D. études du monde anglophone (Sorbonne Nouvelle)
Éric Lacourse, Ph. D. psychologie (Montréal)
Céline Lafontaine, Ph. D. sociologie (Panthéon Sorbonne/Montréal)
Stéphane Moulin, ENS Lettres et sciences humaines (Lyon), Ph. D. (Aix-Marseille II)
Barbara Thériault, Ph. D. sociologie (Erfurt)

Professeurs adjoints

Estelle Carde, Ph. D. sociologie (Paris), Ph. D. de médecine santé Publique (Toulouse)
Yanick Noisieux, Ph. D. sociologie, M.A. science politique, B.A.A. (Montréal), Tata Institute of Social Sciences (Inde)
Nicolas Sallée, Ph. D. Sociologie (Paris-Nanterre)
Sara Teitelbaum, Ph. D. Forestry (Nouveau-Brunswick)

Chercheur agrégé

Normand Carpentier, Ph. D. sociologie (Montréal), Institut universitaire de gériatrie

Chercheure adjointe

Évelyne Baillergeau, Ph. D. sociologie urbaine (Université Grenoble 2), CSSS Jeanne Mance

Chercheure associée

Marie-Josée Legault, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Hélène Belleau, Ph. D. sociologie (Montréal) INRS-urbanisation
Mona-Josée Gagnon, M. Sc. relations industrielles, Ph. D. sociologie (Montréal)
Arnaud Sales, Doctorat d'État en sociologie (Paris)

Jean-Guy Vaillancourt, Ph. D. sociologie (Berkeley)
Isabelle Van Pevenage, Ph. D. sociologie (Montréal), CAU-CSSS Cavendish

Professeurs émérites

Danielle Juteau
Louis Maheu
Jean Renaud
Guy Rocher
Arnaud Sales
Robert Sévigny

Programme 2-255-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (méthodologies d'analyse sociologique)

OBJECTIFS

Le microprogramme vise à répondre aux besoins des professionnels des sciences sociales, en ce qui a trait à la formation et à la mise à jour en méthodes de recherche quantitative ou qualitative, particulièrement pour ce qui est des développements récents de méthodes, procédures et logiciels. Le programme peut aussi intéresser des étudiants ayant récemment terminé leurs études de 1^{er} cycle qui voudraient se spécialiser en méthodologie, en vue de faire carrière comme agent de recherche.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2^e cycle (méthodologies d'analyse sociologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans une discipline des sciences sociales comprenant une formation de base en méthodologie de recherche ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Exceptionnellement, un dossier peut être considéré sur présentation de travaux récents du candidat ou sur démonstration d'une expérience professionnelle pertinente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

L'étudiant peut passer du microprogramme à la maîtrise en complétant sa scolarité, de manière à ce qu'il ait suivi deux séminaires thématiques ou théoriques en sociologie. Pour être admissible à ce passage, l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans son microprogramme et il doit remplir les autres conditions d'admissibilité à la M. Sc. (sociologie). Une propédeutique peut être requise pour les étudiants ayant un baccalauréat dans une autre discipline que la sociologie.

4. Programme

Les étudiants du programme peuvent se spécialiser en méthodologie quantitative, ou qualitative, ou combiner les deux types de méthodologie. Certains séminaires spécifiques ont par ailleurs recours aux deux types de méthodologie.

Le programme comporte 15 crédits de cycles supérieurs dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Douze de ces crédits sont des cours de méthodologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

SOL 6210 Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL 6211 Analyse longitudinale de trajectoires, 3 cr.

SOL	6212	Analyse du discours, 3 cr.
SOL	6214	Analyse des données institutionnelles, 3 cr.
SOL	6447	Épistémologie et méthodol. qualitative, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
SOL	6449	Analyse des réseaux sociaux, 3 cr.
SOL	6500	Études de cas, 3 cr.

Bloc B – Choix – Cours complémentaire en sociologie (max. 3 cr.)

Cours choisi parmi les séminaires théoriques et thématiques offerts par le Département de sociologie.

Bloc C – Choix – Cours complémentaire en méthodologie (max. 3 cr.)

Cours choisi parmi les séminaires de méthodologie et analyse de la banque de cours de l'Université de Montréal.

 Programme 2-255-1-0

M. Sc. (sociologie)**OBJECTIFS**

La M. Sc. (sociologie) vise à offrir aux étudiants une formation spécialisée menant à la réalisation d'une recherche qui constitue la première étape de l'insertion dans une carrière professionnelle. Les champs de recherche comprennent, entre autres : travail, organisations, syndicalisme, professions; relations ethniques, immigration et racisme; santé et société; économie, développement et environnement; État et politiques sociales; mouvements sociaux; sociologie urbaine; culture et communication; famille et société, statistiques sociales et méthodologie quantitative; méthodologie qualitative; théorie sociologique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sociologie, ou d'un baccalauréat avec majeure en sociologie, ou d'un baccalauréat bidisciplinaire comprenant la sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un baccalauréat avec mineure en sociologie ou d'un baccalauréat sans formation en sociologie peut être admis conditionnellement à la réussite d'une propédeutique définie par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Les admissions sont autorisées aux trimestres d'automne et d'hiver.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte :

- 18 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires dans le bloc A (Projet de mémoire), au moins 6 crédits dans le bloc B (Option) et 3 crédits dans le bloc C (Séminaire de méthodologie). Les autres six crédits peuvent être pris dans les blocs B, C, D ou E, au choix de l'étudiant
- 27 crédits attribués au mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire – Projet de mémoire**

SOL	6941	Séminaire de projet de mémoire, 3 cr.
-----	------	---------------------------------------

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

Bloc C – Séminaires de méthodologie (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

SOL	6210	Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL	6211	Analyse longitudinale de trajectoires, 3 cr.
SOL	6212	Analyse du discours, 3 cr.
SOL	6214	Analyse des données institutionnelles, 3 cr.
SOL	6447	Épistémologie et méthodol. qualitative, 3 cr.
SOL	6448 *	Méthodes de sondage, 3 cr.
SOL	6449 *	Analyse des réseaux sociaux, 3 cr.
SOL	6500 *	Études de cas, 3 cr.

* L'étudiant qui a déjà suivi un cours équivalent au 1^{er} cycle ne peut s'y inscrire.

Bloc D – Ateliers et stages (max. 6 cr.)

SOL	6009	Stages dans le milieu 2, 6 cr.
SOL	6013	Module de travail dirigé, 3 cr.
SOL	6019	Stages dans le milieu 1, 3 cr.
SOL	6021	Atelier de recherche 1, 3 cr.
SOL	6022	Atelier de recherche 2, 6 cr.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)

Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

Bloc F – Mémoire (27 cr.)

SOL	6906	Mémoire, 27 cr.
-----	------	-----------------

 Programme 3-255-1-0

Ph. D. (sociologie)**OBJECTIFS**

Le Ph. D. (sociologie) est organisé autour de la thèse de doctorat. Les activités du programme visent à fournir aux étudiants les moyens d'y travailler. La 1^{re} année du programme est consacrée à l'acquisition de connaissances spécialisées liées au champ de recherche choisi. La 2^e année est quant à elle consacrée à l'élaboration du projet de thèse.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2^e cycle en sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un diplôme de 2^e cycle dans une autre discipline que la sociologie est admissible conditionnellement à la réussite d'une propédeutique imposée par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent; le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'admission se fait généralement au trimestre d'automne. Le candidat peut être admis exceptionnellement au trimestre d'hiver, entre autres lorsqu'il doit compléter une propédeutique avant de commencer le programme régulier.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 9 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Dix crédits de recherche sont attribués au projet de thèse et 70 crédits à la thèse elle-même.

La première année, qui doit être suivie à temps plein, est consacrée au Séminaire général de doctorat et à l'examen général de synthèse dont la réussite est obligatoire pour poursuivre la scolarité. La 2^e année est consacrée au séminaire de thèse qui mène à la soutenance du projet de thèse. Les étudiants doivent également suivre deux séminaires, un à option et un au choix, durant leur scolarité.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

SOL	7011A	Séminaire général, 3 cr.
SOL	7011B	Séminaire général, 3 cr.
SOL	7021	Séminaire de thèse 1, 1,5 cr.
SOL	7022	Séminaire de thèse 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

ou

SOL	7040	Travaux dirigés, 3 cr.
-----	------	------------------------

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et thèse (80 cr.)

SOL	7050	Projet de thèse, 10 cr.
SOL	7060	Thèse, 70 cr.

Statistiques sociales

Microprogramme de 2^e cycle

2-194-6-0

Départements de démographie et de sociologie

Responsable du microprogramme : Claire Durand, 514-343-7447

Techniciennes à la gestion des dossiers étudiants :

Démographie : 514-343-6111, poste 1971

Sociologie : 514-343-6111, poste 3770

Membres du Comité de programme

Simona Bignami, démographie

Claire Durand, sociologie, (responsable du programme)

Thomas Legrand, démographie

Stéphane Moulin, sociologie

Programme 2-194-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (statistiques sociales)

OBJECTIFS

Le programme vise à renforcer les connaissances de base en statistiques sociales. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de relever ses compétences.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (statistiques sociales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline pertinente ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Sclolarité

La sclolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La sclolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut étudiant

Le programme est offert à temps partiel.

4. Programme

Le microprogramme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option en méthodes quantitatives et 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

Statistiques sociales

STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.
STS	6015	Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
COM	6275	Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
CRI	6002	Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
CRI	6008	Théories en intervention criminologique, 3 cr.
DMO	6201	Fondements de l'analyse démographique 1, 3 cr.
DMO	6301	Fondements de l'analyse démographique 2, 3 cr.
DMO	6350	Analyse des statistiques imparfaites, 3 cr.
DMO	6371	Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.
DMO	6405	Modèles de risque et de durée, 3 cr.
DMO	6820	Méthodes multiniveaux et multi-états, 3 cr.
ECN	7070	Méthodes quantitatives A, 3 cr.
ECN	7075	Méthodes quantitatives B, 3 cr.
ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6526	Méthodes quant. et prédiction en éduc., 3 cr.
MSO	6140	Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO	6141	Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6069	Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.
PLU	6016	Méthodes quantitatives, 3 cr.
PSE	6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.
PSY	6002	Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
SOL	6210	Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL	6211	Modèles multiniveaux et longitudinaux, 3 cr.
SOL	6214	Analyse des données institutionnelles, 3 cr.
STT	6005	Théorie de l'échantillonnage, 3 cr.
STT	6100	Méthodes avancées d'inférence, 3 cr.
STT	6410	Analyse de la variance, 3 cr.
STT	6415	Régression, 3 cr.
STT	6515	Analyse de données multivariées, 3 cr.
STT	6615	Séries chronologiques univariées, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

STS 6020 Séminaire de projet, 3 cr.

Travail pratique de 3 crédits ou un cours choisi parmi les séminaires offerts par les divers départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Il ne s'agit pas nécessairement d'un cours de méthodologie. Le cours doit être pertinent à la formation de l'étudiant et doit être approuvé par le responsable du microprogramme.

PROGRAMMES DE CENTRES**CENTRE CANADIEN D'ÉTUDES ALLEMANDES
ET EUROPÉENNES****Études allemandes dans le contexte européen****Diplôme complémentaire****2-088-1-5**

Responsable du programme : Laurence McFalls, tél. : 514-343-6763

Membres du Comité des études supérieures

Thomas Beschorner, École de relations industrielles
Philippe Despoix, Département de littérature comparée
Till van Rahden, Département de littérature et langues modernes
Barbara Thériault, Département de sociologie

OBJECTIFS

Le programme vise à favoriser, dans un contexte interdisciplinaire, le développement de compétences complémentaires aux plans académique, politique, administratif, commercial, journalistique ou culturel.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être admis à la maîtrise ou au doctorat dans une discipline académique jugée pertinente eu égard aux objectifs du Diplôme complémentaire
- avoir son directeur ou codirecteur de recherche parmi les professeurs membres ou associés du Centre canadien d'études allemandes et européennes
- avoir inscrit un sujet de thèse ou de mémoire pertinent aux études allemandes dans le contexte européen
- soumettre, avec l'appui de son directeur de recherche (et codirecteur, le cas échéant) et du directeur du programme régulier, un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du Diplôme complémentaire
- démontrer une connaissance suffisante de la langue allemande (minimum 12 crédits de cours de langue allemande ou connaissances jugées équivalentes). Si le Comité de gestion académique juge insuffisantes les connaissances en allemand de l'étudiant, il pourra lui imposer l'inscription à des cours supplémentaires en langue allemande.

L'admission sera recommandée par le Comité de gestion académique du programme.

2. Statut étudiant

L'inscription au programme se fait normalement à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. L'étudiant complètera le programme pendant ses études de maîtrise ou de doctorat.

4. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise ou du doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du programme du Diplôme complémentaire.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits ainsi répartis :

- 6 crédits obligatoires – incluant la participation aux activités d'animation
- 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

EAE 6041A L'Allemagne dans le contexte européen 1, 3 cr.
ou
EAE 6041B L'Allemagne dans le contexte européen 2, 3 cr.
EAE 6000 Activités d'animation, 0 cr.
EAE 6004 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

EAE 6001 Stage, 9 cr.
EAE 6002 Travail dirigé, 9 cr.

CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES**Études classiques****M.A.****2-095-1-0**

Options :

Archéologie classique
Histoire ancienne
Langues et littératures

Centre d'études classiques

Responsable du programme : Benjamin Victor, 514-343-6486

Membres du Comité des études supérieures

Pierre Bonnechere
Louis-André Dorion
Benjamin Victor

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Louis-André Dorion**Professeurs titulaires**

Pierre Bonnechere, Doctorat en histoire ancienne (Louvain-la-Neuve), professeur au Département d'histoire
Louis-André Dorion, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris I), professeur au Département de philosophie, directeur du C.E.C.
Jacques Y. Perreault, Doctorat de 3^e cycle en archéologie (Paris), professeur au Département d'histoire

Professeurs agrégés

Christian Raschle, Ph. D. en langue et littérature latines (Fribourg), professeur au Département d'histoire

Benjamin Victor, Ph. D. en études classiques (Michigan), professeur au Département des littératures de langue française

Professeure adjointe

Elsa Bouchard, Doctorat en études grecques (Paris IV) et en philosophie (Montréal), professeur au Département de philosophie

Programme 2-095-1-0

M.A. (études classiques)

OBJECTIFS

L'objectif du programme est d'initier l'étudiant à la recherche et de l'amener à acquérir des connaissances lui permettant de poser et de résoudre un problème de recherche.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études classiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études classiques, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, selon l'option choisie
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais et, éventuellement, d'une autre langue jugée nécessaire à sa recherche
- pour les options Archéologie classique et Histoire ancienne : avoir réussi des cours totalisant un minimum de 15 crédits en grec ancien (dont les cours GRC 1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT 1111, 1121)
- pour l'option Langues et littératures : avoir réussi des cours totalisant un minimum de 24 crédits en grec ancien (dont les cours GRC 1111, 1121, 2011) ou en latin (dont les cours LAT 1111, 1121, 2011).

2. Programme

OPTIONS ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE ET HISTOIRE ANCIENNE

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours à option
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en consultation avec le Comité des études supérieures.

OPTION LANGUES ET LITTÉRATURES

Le programme comporte :

- 6 crédits de cours obligatoires
- 9 crédits de cours à option
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en consultation avec le Comité des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE

Bloc A – Option (15 cr.)

Archéologie classique (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

HGL	6700	Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.
HGL	6800	Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.
HGL	6810	Stage pratique en archéologie, 3 cr.

Histoire ancienne (max. 6 cr.)

HST	6510	Historiographie - Antiquité, 3 cr.
HST	6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST	6615	Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

Langues et littératures (max. 6 cr.)

GRC	6020	La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.
GRC	6050A-F	Aspects de la littérature grecque, 3 cr.
LAT	6050A-F	Aspects de la littérature latine, 3 cr.

Philosophie (max. 6 cr.)

PHI	6205	Histoire de la philosophie, 3 cr.
PHI	6215	Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
PHI	6225	Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.
PHI	6235	Philosophie grecque classique, 3 cr.

Lectures dirigées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

HGL	6050	Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.
HGL	6060	Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.
GRC	6005	Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
GRC	6015	Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
LAT	6010	Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
LAT	6020	Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Cours d'auteurs (max. 6 cr.)

GRC	2021	Grec avancé (A), 3 cr.
GRC	2031	Grec avancé (B), 3 cr.
LAT	2021	Latin avancé (A), 3 cr.
LAT	2031	Latin avancé (B), 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (30 cr.)

HGL	6460	Mémoire, 30 cr.
-----	------	-----------------

OPTION HISTOIRE ANCIENNE

Bloc A – Option (15 cr.)

Histoire ancienne (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

HST	6510	Historiographie - Antiquité, 3 cr.
HST	6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST	6615	Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

Archéologie classique (max. 6 cr.)

HGL	6700	Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.
HGL	6800	Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.
HGL	6810	Stage pratique en archéologie, 3 cr.

Langues et littératures (max. 6 cr.)

GRC	6020	La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.
GRC	6050A-F	Aspects de la littérature grecque, 3 cr.
LAT	6050A-F	Aspects de la littérature latine, 3 cr.

Philosophie (max. 6 cr.)

PHI	6205	Histoire de la philosophie, 3 cr.
PHI	6215	Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.

PHI	6225	Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.
PHI	6235	Philosophie grecque classique, 3 cr.

Lectures dirigées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

HGL	6050	Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.
HGL	6060	Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.
GRC	6005	Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
GRC	6015	Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
LAT	6010	Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
LAT	6020	Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Cours d'auteurs (max. 6 cr.)

GRC	2021	Grec avancé (A), 3 cr.
GRC	2031	Grec avancé (B), 3 cr.
LAT	2021	Latin avancé (A), 3 cr.
LAT	2031	Latin avancé (B), 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (30 cr.)

HGL	6460	Mémoire, 30 cr.
-----	------	-----------------

OPTION LANGUES ET LITTÉRATURES

Bloc A – Obligatoire (6 cr. choisis selon la spécialité)

GRC	6005	Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
GRC	6015	Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
ou		
LAT	6010	Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
LAT	6020	Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Langues et littératures (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

GRC	6020	La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.
GRC	6050A-F	Aspects de la littérature grecque, 3 cr.
LAT	6050A-F	Aspects de la littérature latine, 3 cr.

Histoire ancienne (max. 6 cr.)

HST	6510	Historiographie - Antiquité, 3 cr.
HST	6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST	6615	Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

Archéologie classique (max. 6 cr.)

HGL	6700	Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.
HGL	6800	Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.
HGL	6810	Stage pratique en archéologie, 3 cr.

Philosophie (max. 6 cr.)

PHI	6205	Histoire de la philosophie, 3 cr.
PHI	6215	Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
PHI	6225	Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.
PHI	6235	Philosophie grecque classique, 3 cr.

Lectures dirigées (max. 6 cr.)

HGL	6050	Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.
HGL	6060	Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.
GRC	6005	Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
GRC	6015	Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.

LAT	6010	Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
LAT	6020	Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Auteurs (max. 6 cr.)

GRC	2021	Grec avancé (A), 3 cr.
GRC	2031	Grec avancé (B), 3 cr.
LAT	2021	Latin avancé (A), 3 cr.
LAT	2031	Latin avancé (B), 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

HGL	6460	Mémoire, 30 cr.
-----	------	-----------------

PROGRAMMES FACULTAIRES

Administration sociale**Microprogramme de 2^e cycle** **2-259-6-0****D.É.S.S.** **2-259-1-1****M. Sc. individualisée** **2-960-1-5**

École de service social

Pour information : Secrétariat, 514-343-6605

Responsable des programmes : Claude Larivière, 514-343-7224

Membres du Comité des études supérieures

Sarah Dufour, École de psychoéducation
 Claude Larivière, École de service social
 André Savoie, Département de psychologie

PERSONNEL ENSEIGNANT

Pour le personnel enseignant, voir sous le bandeau Service social.

Programme 2-259-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (administration sociale)**OBJECTIFS**

Le microprogramme permet aux étudiants de développer des habiletés essentielles à la gestion d'équipes de travail ou de services sociosanitaires, pénaux ou communautaires dans le contexte actuel.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de deux années à compter de l'inscription initiale.

3. Statut étudiant

Le candidat peut s'inscrire à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

4. Programme

Le Microprogramme (administration sociale) est constitué de 15 crédits de cours obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

APC	6000	Gestion des organisations, 3 cr.
APC	6002	Planification et concertation, 3 cr.
APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
APC	6008	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
APC	6017	Communication organisationnelle, 3 cr.

Programme 2-259-1-1

D.É.S.S. (administration sociale)

OBJECTIFS

Favoriser l'acquisition et l'approfondissement de connaissances pertinentes à l'exercice de la gestion et au développement des organisations dans certains secteurs spécifiques de services : sociaux, communautaires, pénaux, correctionnels, de réadaptation, d'hébergement et de santé.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.

2. Scolarité

La scolarité du programme est de deux trimestres, équivalent temps plein. Le candidat doit cependant avoir complété les 30 crédits requis pour l'obtention du diplôme dans un délai ne dépassant pas quatre années à compter de son inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 24 crédits de 2^e cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

APC	6000	Gestion des organisations, 3 cr.
APC	6002	Planification et concertation, 3 cr.
APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
APC	6008	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
APC	6017	Communication organisationnelle, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

ASA	2000G	Gérer la qualité et la performance, 3 cr.
ASA	2050G	Le changement : une opportunité, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
31-901-06		Présentation de l'information comptable, 3 cr.
POL	3320	Politique et administration, 3 cr.
POL	3326	Évaluation des politiques publiques, 3 cr.

POL	6205	Analyse des organisations, 3 cr.
POL	6509	Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.
REI	6619	Méthodes de résolutions des conflits, 3 cr.
SOL	2107	Sociologie politique, 3 cr.
SOL	2403	Sociologie des organisations, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.
SVS	6424	Communautés et intervention, 3 cr.
SVS	6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux, 3 cr.
SVS	6475	Analyse organisationnelle, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent. Un maximum de 6 crédits de cours de 1^{er} cycle est permis.

Bloc C – Stage (max. 6 cr.)

APC	6014	Stage supervisé en gestion, 6 cr.
-----	------	-----------------------------------

Programme 2-960-1-5

M. Sc. maîtrise individualisée (administration sociale)

Les admissions à ce programme sont suspendues.

OBJECTIFS

La maîtrise individualisée en administration sociale vise à développer des compétences pour gérer des équipes multidisciplinaires de professionnels travaillant dans des organismes du réseau de la santé, des services sociaux, communautaire et correctionnel.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. individualisée (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.É.S.S. (administration sociale)
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- démontrer une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années;
- présenter un projet d'études qui sera évalué par le comité de gestion académique.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de deux années à compter de la première inscription.

3. Programme

Le programme de la M. Sc. individualisée (administration sociale) comporte 45 crédits dont 30 qui auront déjà été obtenus par l'étudiant au cours du D.É.S.S. (administration sociale).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

APC	6000	Gestion des organisations, 3 cr.
APC	6002	Planification et concertation, 3 cr.
APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
APC	6008	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
APC	6017	Communication organisationnelle, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

ASA	2000G	Gérer la qualité et la performance, 3 cr.
ASA	2050G	Le changement : une opportunité, 3 cr.

ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
31-901-06		Présentation de l'information comptable, 3 cr.
POL	3320	Politique et administration, 3 cr.
POL	3326	Évaluation des politiques publiques, 3 cr.
POL	6509	Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.
SOL	2107	Sociologie politique, 3 cr.
SOL	2403	Sociologie des organisations, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.
SVS	6424	Communautés et intervention, 3 cr.
SVS	6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux, 3 cr.
SVS	6475	Analyse organisationnelle, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent. Un maximum de 6 crédits de cours de 1^{er} cycle est permis.

Bloc C – Stages (6 cr.)

APC	6014	Stage supervisé en gestion, 6 cr.
-----	------	-----------------------------------

Bloc D – Travail dirigé (15 cr.)

APC	6020	Travail dirigé, 15 cr.
-----	------	------------------------

Arts, création et technologies

D.É.S.S.

2-960-1-2

Faculté des arts et des sciences

avec la collaboration de la Faculté de musique

Responsable du programme : Aude Dufresne, 514-343-6111, poste 55511

Membres du Comité des études supérieures

Aude Dufresne, Département de communication
 Robert Normandeau, Faculté de musique
 Isabelle Raynaud, Département d'histoire de l'art et études cinématographiques
 Sébastien Roy, Département d'informatique et recherche opérationnelle

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

OBJECTIFS

L'objectif du D.É.S.S. (arts, création et technologies) est d'offrir une formation pluri-disciplinaire approfondie, avec une certaine souplesse sur les compétences requises et acquises, pour que l'étudiant acquière une vision large du domaine. De façon plus spécifique, ce programme vise deux principaux objectifs : d'une part faire comprendre et amener à maîtriser les technologies aux étudiants avec une formation artistique ou en sciences humaines, de l'autre faire explorer la création artistique par les étudiants possédant une formation initiale plus technologique. Ce programme vise également à servir de point de contact entre les différents domaines disciplinaires qui interagissent afin de former les arts technologiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (arts, création et technologies), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre; par exemple dans l'un des domaines suivants : communication, design, études cinématographiques, informatique, ingénierie, lettres, musique ou toute autre formation jugée pertinente
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- soumettre une lettre de motivation personnelle (max. 500 mots) précisant l'intérêt pour le programme ainsi que les grandes lignes d'un projet pédagogique en arts technologiques envisagé (projet de recherche, de création ou de stage)
- soumettre un curriculum vitae.

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat devra avoir réussi le cours de 1^{er} cycle IFT 1015 Programmation 1, ou l'équivalent, avant de débiter le programme.

À l'admission, selon le dossier de l'étudiant et en lien avec le projet pédagogique, le comité des études du programme pourra imposer des crédits de cours complémentaires.

2. Scolarité

La scolarité du D.É.S.S. est de deux trimestres équivalents à plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme de D.É.S.S. comporte 30 crédits répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option, dont 6 crédits attribués à un projet de création, un stage ou un travail dirigé. Dans les blocs à option B et C, l'étudiant doit choisir des cours dans au moins deux champs disciplinaires. Lors de son D.É.S.S., l'étudiant peut suivre jusqu'à 6 crédits de cours du premier cycle. Pour les étudiants qui choisiront le cours IFT 6145 de 4 crédits, le programme comportera 31 crédits.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ART	6001	Recherche et création : approches, 3 cr.
ART	6002	Recherche et création : méthodologies, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours fondamentaux (min 6 cr.; max. 16 cr.)

CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
CIN	6053	Recherche et création en cinéma, 3 cr.
COM	6535	Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM	6538	Communication, design et esthétique, 3 cr.
FRA	6501	Création littéraire, 3 cr.
IFT	2905	Interfaces personne-machine, 3 cr.
IFT	6145	Vision tridimensionnelle, 4 cr.
MUS	6115	Séminaire de recherche: composition 1, 3 cr.
MUS	6321	Psychoacoustique musicale, 3 cr.
MUS	6322	Organologie et acoustique instrumentale, 3 cr.
MUS	6323	Musique de création et technologies, 3 cr.
PLU	6060	Champ des études intermédiaires, 3 cr.

Bloc C – Option – Complément de formation (max. 6 cr.)

CIN	2002	Pratique vidéographique, 3 cr.
CIN	2003	Pratique scénaristique, 3 cr.
COM	2571	Interfaces et scénarisation, 3 cr.
COM	3562	Applications multimédias, 3 cr.
DEJ	6003	Jeux, expérience et interactions, 3 cr.
DEJ	6007	Prototypage en jeux vidéo, 3 cr.
FRA	3500	Littérature, culture, médias, 3 cr.
FRA	3715	Écriture et nouveaux médias, 3 cr.

FRA	3825	Pratiques de l'édition numérique, 3 cr.
MUS	1300	Introduction à l'acoustique musicale, 3 cr.
MUS	1321	Analyse, synthèse et traitement des sons, 3 cr.
MUS	1323	Création musicale en langage Python, 3 cr.

Bloc D – Option – Ateliers (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ART	6006	Captation du son, 1 cr.
ART	6007	Montage et mixage sonores, 1 cr.
ART	6008	Traitement interactif : image et son, 1 cr.
ART	6009	Captation vidéo, 1 cr.
ART	6010	Montage vidéo, 1 cr.
ART	6011	Traitement de l'image, 1 cr.
ART	6012	Animation 2D, 1 cr.
ART	6013	Modélisation et animation 3D, 1 cr.
ART	6014	Multi projection, 1 cr.
ART	6015	Capteurs, interaction-3D et mobilité, 1 cr.
ART	6016	Immersion et réalité augmentée, 1 cr.
ART	6017	Internet et Web, 1 cr.

Bloc E – Option (6 cr.)

ART	6003	Projet de création, 6 cr.
ART	6004	Stage, 6 cr.
ART	6005	Travail dirigé, 6 cr.

Compétences professionnelles**Microprogramme de 2^e cycle** **2-401-6-0**

Faculté des arts et des sciences

Responsable du programme : Joanne Côté, 514-343-5875
 Information sur le programme : Éliane Nantel-Touchette, 514-343-7877

OBJECTIFS

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants, au-delà de leur formation disciplinaire, de se doter d'outils et de connaissances qui leur permettront de mieux répondre à certaines exigences professionnelles requises, et ce tant au sein d'organismes publics et parapublics, que d'organisations du secteur privé.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (compétences professionnelles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent;
- ou
- être inscrit dans un programme de 1^{er} cycle et avoir complété au moins 60 crédits, ou les deux tiers des crédits pour les programmes de plus de 90 crédits, et avoir obtenu une moyenne de 2,7 sur 4,3.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le microprogramme est composé de 15 crédits de cours à option du niveau des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A - Option (15 cr.)**

CPR	6001	Communiquer en milieu de travail, 3 cr.
CPR	6002	Ressources humaines-normes et pratiques, 3 cr.
CPR	6003	Enjeux et pratiques du changement, 3 cr.
CPR	6004	Comprendre les conflits, 3 cr.
CPR	6005	Organiser et diriger un projet, 3 cr.
CPR	6006	Intégrer une éthique professionnelle, 3 cr.

Environnement et développement durable**D.É.S.S.****2-023-1-1**

Options :

- Biogéochimie environnementale
- Gestion de l'eau
- Gestion de la biodiversité
- Enjeux sociaux et gouvernance

Département de géographie

Responsable du programme : Frédéric Bouchard, 514-343-6848

Membres du Comité des études supérieures

Pierre André
 Frédéric Bouchard
 Anne Bruneau
 Kathryn Furlong
 Kevin Wilkinson

PERSONNEL ENSEIGNANT

Voir sous *Géographie*.

OBJECTIFS

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une de quatre options : la biogéochimie environnementale, la gestion de l'eau, la gestion de la biodiversité, les enjeux sociaux et la gouvernance. Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable, capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure de :

- analyser un problème, élaborer et mettre en œuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptés à leur contexte d'application
- communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs
- porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (environnement et développement durable), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

3. Programme

Le programme de D.É.S.S. comporte un minimum de 30 crédits* répartis comme suit :

- un tronc commun composé d'un minimum de 12 crédits (9 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option) et d'un maximum de 19 crédits
- un choix d'une des quatre options pour un minimum de 12 crédits (3 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option) et d'un maximum de 18 crédits.

* Si l'étudiant choisit le cours BIO 6077 de 4 crédits, le programme comporte 31 crédits.

STRUCTURE DU PROGRAMME

TRONC COMMUN (MIN. 12 CR.; MAX. 19 CR.)

Bloc A – Obligatoire – Fondements (9 cr.)

EDD	6010	Développement durable : enjeux, 3 cr.
EDD	6015	Dynamique des systèmes socio-écologiques, 3 cr.
EDD	6020	Atelier interdisciplinaire, 3 cr.

Bloc B – Option – Environnement (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.

Bloc C – Option – Méthodes et outils (max. 4 cr.)

BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
COM	6205	Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM	6275	Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
DMO	6200	Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO	6371	Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.
DMO	6405	Modèles de risque et de durée, 3 cr.
GEO	6343	La télédétection et l'environnement, 3 cr.
GML	6402A	Géostatistique, 3 cr.
PLU	6016	Méthodes quantitatives, 3 cr.
SOL	6210	Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
STS	6015	Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.

OPTION 1 – BIOGÉOCHIMIE ENVIRONNEMENTALE (MIN. 12 CR.; MAX. 18 CR.)

Bloc D – Obligatoire (3 cr.)

EDD	6030	Biogéochimie, 3 cr.
-----	------	---------------------

Bloc E – Option – Spécialisation (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

EDD	6035	Contaminants et décontamination, 3 cr.
ou		
CIV	6216A	Restauration des sols contaminés, 3 cr.
BIO	6850	Limnologie avancée, 3 cr.
CHM	6810	Chimie de l'environnement avancée, 3 cr.
GEO	6041	Terrain avancé en environnement, 3 cr.
GEO	6130	Environnement atmosphérique, 3 cr.
GEO	6141	Environnement physique des rivières, 3 cr.
GEO	6142	Biogéochimie environnementale, 3 cr.
GEO	6152	Laboratoire de pédologie, 3 cr.

GML	6107	Hydrogéologie, 3 cr.
GML	8201	Techniques géophysiques de proche surface, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent, y compris ceux des écoles affiliées.

Bloc F – Option – Complément de formation (max. 6 cr.)

BIO	3721	Écologie microbienne, 3 cr.
BIO	3831	Océanographie, 3 cr.
BIO	3839	Limnologie, 3 cr.
BIO	3893	Écotoxicologie, 3 cr.
CHM	3103	Chimie analytique environnementale, 3 cr.
CHM	3601	Chimie de l'environnement, 3 cr.
CHM	3602	Chimie, pollution et toxicologie, 3 cr.
GEO	2152	Hydrologie, 3 cr.
GEO	3152	Changements climatiques, 3 cr.
GEO	3162	Bassins versants, 3 cr.
GIN	2601	Hydrogéol. appliquée (GLQ2601), 3 cr.

Bloc G – Option – Travail dirigé (max. 6 cr.)

EDD	6025	Travail dirigé, 6 cr.
-----	------	-----------------------

OPTION 2 – GESTION DE L'EAU (MIN. 12 CR.; MAX. 18 CR.)

Bloc D – Obligatoire (3 cr.)

EDD	6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux, 3 cr.
-----	------	--

Bloc E – Option – Spécialisation (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

BIO	6850	Limnologie avancée, 3 cr.
BIO	6960	Enjeux en biodiversité aquatique, 3 cr.
BIO	6970	Écologie des milieux humides, 3 cr.
CHM	6810	Chimie de l'environnement avancée, 3 cr.
CIV	8210	Épuration biologique des eaux usées, 3 cr.
CIV	8220	Traitements physico-chimiques des eaux, 3 cr.
GEO	6141	Environnement physique des rivières, 3 cr.
GEO	6142	Biogéochimie environnementale, 3 cr.
GEO	6286	Évaluation environnementale, 3 cr.
GEO	6321	Travaux pratiques en géomatique, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6343	La télédétection et l'environnement, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
GLM	6112	Environnement minier et restauration de sites, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.
PHI	6575	Problèmes en éthique internationale, 3 cr.
POL	6206	La prise de décision, 3 cr.
POL	6509	Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent, y compris ceux des écoles affiliées.

Bloc F – Option – Complément de formation (max. 6 cr.)

BIO	2476	Ichtyologie, 3 cr.
BIO	3831	Océanographie, 3 cr.
BIO	3839	Limnologie, 3 cr.
BIO	3843	Stage de limnologie, 3 cr.
BIO	3893	Écotoxicologie, 3 cr.

CHM	3601	Chimie de l'environnement, 3 cr.
CHM	3602	Chimie, pollution et toxicologie, 3 cr.
ECN	3910	Économie de l'environnement, 3 cr.
GEO	2152	Hydrologie, 3 cr.
GEO	3162	Bassins versants, 3 cr.
POL	2170	Politiques environnementales comparées, 3 cr.
POL	3010	Les relations Nord-Sud, 3 cr.
POL	3326	Évaluation de politiques publiques, 3 cr.
SOL	2200	Sociologie de l'environnement, 3 cr.

Bloc G – Option – Travail dirigé (max. 6 cr.)

EDD	6025	Travail dirigé, 6 cr.
-----	------	-----------------------

OPTION 3 – GESTION DE LA BIODIVERSITÉ (MIN. 12 CR.; MAX. 18 CR.)**Bloc D – Obligatoire (3 cr.)**

EDD	6050	Gestion de la biodiversité, 3 cr.
-----	------	-----------------------------------

Bloc E – Option – Spécialisation (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

BIO	6245	Analyse phylogénétique, 3 cr.
BIO	6720	Écologie du paysage, 3 cr.
BIO	6875	Principe de lutte biologique, 3 cr.
BIO	6965	Biodiversité : importance, menaces, solutions, 3 cr.
BIO	6970	Écologie des milieux humides, 3 cr.
GEO	6144	Perspective millénaire sur la végétation, 3 cr.
GEO	6321	Travaux pratiques en géomatique, 3 cr.
GEO	6331	Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.
GEO	6341	Étude des systèmes complexes, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6343	La télédétection et l'environnement, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
GEO	6810	Géographie culturelle des plantes, 3 cr.
GEO	6815	Cultures, sociétés et biodiversité, 3 cr.
MSL	6515	Collections de sciences naturelles, 3 cr.
PHI	6321	Philosophie de la biologie, 3 cr.
PHI	6575	Problèmes en éthique internationale, 3 cr.
POL	6206	La prise de décision, 3 cr.
POL	6509	Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent, y compris ceux des écoles affiliées

Bloc F – Option – Complément de formation (max. 6 cr.)

BIO	2150	Protistologie, 3 cr.
BIO	2306	Floristique du Québec, 3 cr.
BIO	2350	Mycologie, 3 cr.
BIO	2386	Taxonomie des plantes vasculaires, 3 cr.
BIO	2431	Invertébrés sauf insectes, 3 cr.
BIO	2440	Entomologie, 3 cr.
BIO	2476	Ichtyologie, 3 cr.
BIO	2478	Herpétologie, 3 cr.
BIO	2480	Ornithologie, 3 cr.
BIO	2490	Mammalogie, 3 cr.
GEO	2122	Climatologie, 3 cr.

GEO	2132	Géomorphologie, 3 cr.
GEO	2142	Pédologie, 3 cr.
GEO	2152	Hydrologie, 3 cr.
POL	3010	Les relations Nord-Sud, 3 cr.
POL	3326	Évaluation de politiques publiques, 3 cr.

Bloc G – Option – Travail dirigé (max. 6 cr.)

EDD	6025	Travail dirigé, 6 cr.
-----	------	-----------------------

OPTION 4 – ENJEUX SOCIAUX ET GOUVERNANCE (MIN. 12 CR.; MAX. 18 CR.)**Bloc D – Obligatoire (3 cr.)**

EDD	6060	Enjeux sociaux et gouvernance, 3 cr.
-----	------	--------------------------------------

Bloc E – Option – Spécialisation (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

ANT	6030	Séminaire : changement social et culturel, 3 cr.
ANT	6118	Anthropologie de l'espace, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
CIV	6214	Risques naturels et mesures d'urgence, 3 cr.
COM	6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
COM	6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
DMO	6501	Migration, 3 cr.
GEO	6282	Problèmes géographiques du développement, 3 cr.
GEO	6286	Évaluation environnementale, 3 cr.
GEO	6288	Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.
GEO	6295	Territoires et développement durable, 3 cr.
GEO	6321	Travaux pratiques en géomatique, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
INT	6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
PHI	6321	Philosophie de la biologie, 3 cr.
PHI	6575	Problèmes en éthique internationale, 3 cr.
POL	6112	Politique de l'intégration européenne, 3 cr.
POL	6418	Relations transnationales et mondialisation, 3 cr.
POL	6509	Évaluation des politiques publiques, 3 cr.
POL	6511	Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.
POL	6512	Villes et politiques publiques, 3 cr.
SOL	6312	Sociologie et développement, 3 cr.
SOL	6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL	6930	Villes et métropolisation, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent, y compris ceux des écoles affiliées, dont ceux du programme de D.É.S.S (gestion et développement durable) de HEC Montréal.

Bloc F – Option – Complément de formation (max. 6 cr.)

ANT	2030	Écologie culturelle, 3 cr.
COM	3155	Pouvoir et communication, 3 cr.
DMO	3100	Démographie du Tiers-Monde, 3 cr.
ECN	3910	Économie de l'environnement, 3 cr.
GEO	3212	Régions métropolitaines, 3 cr.
GEO	3252	Genre et développement international, 3 cr.
POL	2170	Politiques environnementales comparées, 3 cr.

POL	3010	Les relations Nord-Sud, 3 cr.
POL	3326	Évaluation de politiques publiques, 3 cr.
PSY	2075	Psychologie de l'environnement, 3 cr.
SOL	2200	Sociologie de l'environnement, 3 cr.

Bloc G – Option – Travail dirigé (max. 6 cr.)

EDD	6025	Travail dirigé, 6 cr.
-----	------	-----------------------

Études internationales

Microprogramme de 2^e cycle **2-072-6-0**

D.É.S.S. **2-072-1-1**

M. Sc. **2-072-1-0**

Faculté des arts et des sciences

La gestion des programmes est assurée par un comité. Responsable du comité : Robert Schwartzwald, Département d'études anglaises; Coordonnatrice : Sophie Schneider

Pour information : 514-343-7877

Courriel : etudes-internationales@fas.umontreal.ca

Site web : www.fas.umontreal.ca/etudes-internationales

Membres du Comité des études supérieures

Amaryll Chanady, Département de littérature comparée

Magdalena Dembinska, Département de science politique

PERSONNEL ENSEIGNANT

Les professeurs participant aux programmes d'études internationales proviennent de différentes unités de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de droit.

Programme 2-072-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (études internationales)**OBJECTIFS**

Ce microprogramme, à structure très souple, permet à l'étudiant d'aborder certaines des grandes problématiques internationales actuelles ou encore de les appliquer à une aire géographique particulière. Il peut constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.É.S.S., puis à la maîtrise. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité****1.1 Exigences générales**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais, et d'une autre langue moderne
- soumettre deux lettres de recommandation, un curriculum vitae et une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates dans les domaines couverts par les études internationales. Il doit avoir réussi 3 des cours suivants, ou leur équivalent, ou ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, au maximum 3 des cours suivants. Ces cours seront déterminés en fonction des cours offerts au Bloc A (voir la structure du programme). Un étudiant ne peut pas suivre un cours du Bloc A sans avoir réussi le cours préalable correspondant, ou sans avoir démontré qu'il a suivi un cours équivalent dans sa formation antérieure.

INT	6001	Notions d'histoire internationale, 3 cr.
INT	6002	Notions d'économie politique int., 3 cr.
INT	6003	Notions sur la diversité culturelle, 3 cr.
INT	6004	Notions en relations internationales, 3 cr.
INT	6005	Notions en droit international, 3 cr.

2. Transfert

L'étudiant peut demander un transfert au D.É.S.S. en cours de formation ou à la M. Sc. à la fin de la scolarité du microprogramme. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le microprogramme comporte 12 crédits du niveau des études supérieures.

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Tronc commun (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

INT	6010	Historique du système-monde, 3 cr.
INT	6020	Économie politique internationale, 3 cr.
INT	6030	Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT	6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
INT	6050	Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

Bloc B – Option – Problématiques internationales (max. 12 cr.)

Cours choisis parmi les cours suivants ou tous autres cours approuvés par le responsable du programme.

6-089-00	Marchés internationaux des capitaux, 3 cr.	
6-801-85	Séminaire d'économie internationale, 3 cr.	
6-810-97	Développement et institutions économiques, 3 cr.	
ANT	6037	Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
ANT	6117	Globalisation, culture et identités, 3 cr.
ANT	6120	Violences contemporaines, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
COM	6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
CRI	6233	Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
DMO	6501	Migration, 3 cr.
DRT	6831	Histoire et théories du droit international, 3 cr.
DRT	6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT	6850A	Droits de la personne, 3 cr.

DRT	6851	Droit international : réfugiés et migrations, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT	6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
ECN	6423	Macroéconomie du développement, 3 cr.
ECN	6428	Microéconomie du développement, 3 cr.
ECN	6473	Commerce international, 3 cr.
ECN	6478	Finance internationale, 3 cr.
GEO	6282	Problèmes géographiques du développement, 3 cr.
GEO	6294	Amérique latine et mondialisation, 3 cr.
HST	6580	Histoires modernes de l'Asie de l'est, 3 cr.
HST	6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
HST	6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.
HST	6681	L'Indochine française XIXe - XXe siècles, 3 cr.
HST	6700	Histoire et relations internationales, 3 cr.
LCO	6112	Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.
LCO	6210	Culture et mondialisation, 3 cr.
LCO	6220	Littérature et ethnographie, 3 cr.
LCO	6330	Littératures des Amériques, 3 cr.
LCO	6675	Colonialismes/Postcolonialismes, 3 cr.
MSO	6070	Santé internationale, 3 cr.
PHI	6575	Problèmes en éthique internationale, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6039	Musique, monde et mondialisation, 3 cr.
PLU	6059	Dynamique des sociétés africaines, 3 cr.
POL	6104	Les organisations internationales, 3 cr.
POL	6105	Les études stratégiques I, 3 cr.
POL	6112	Politique de l'Union européenne, 3 cr.
POL	6116	Les guerres civiles, 3 cr.
POL	6405	L'Amérique latine, 3 cr.
POL	6412	Théories et processus de la démocratisation, 3 cr.
POL	6418	Relations transnationales et mondialisation, 3 cr.
POL	6614	La consolidation de la paix, 3 cr.
POL	6617	Nationalisme, ethnicité et conflits, 3 cr.
PSY	6093	Psychologie interculturelle
SOL	6312	Sociologie du développement
SOL	6313	L'État et l'économie
SOL	6316	Sociologie de l'économie
SOL	6446	Droit et changement social
SOL	6510	Classes sociales et mouvements sociaux
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté
SOL	6915	Relations ethniques et postcolonialité
SOL	6930	Ville et métropolisation
SRL	6305	Géopolitique des religions
TRA	6004	Traduction et société
URB	6850	Urbanisme dans pays en développement
URB	6857	Financement international de l'habitat
URB	6859	Séminaire : gestion urbaine et PED

Programme 2-072-1-1

D.É.S.S. (études internationales)**OBJECTIFS**

L'objectif du D.É.S.S. (études internationales) est de développer chez l'étudiant une connaissance générale des rapports et des échanges internationaux, de même qu'une compréhension adéquate des actions, des événements et des situations relevant de ce contexte global. Le module de base permet à l'étudiant de couvrir un ensemble large de thématiques à caractère international. L'étudiant peut ensuite approfondir une problématique donnée ou appliquer ses connaissances à une région particulière. Le programme s'inscrit à la fois dans une perspective de spécialisation académique et de formation continue.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité****1.1 Exigences générales**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et d'une autre langue moderne;
- soumettre deux lettres de recommandation, un curriculum vitae, une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates dans les domaines couverts par les études internationales. Il doit avoir réussi 3 des cours suivants, ou leur équivalent, ou ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, au maximum 3 des cours suivants. Ces cours seront déterminés en fonction des cours offerts au Bloc A (voir la structure du programme). Un étudiant ne peut pas suivre un cours du Bloc A sans avoir réussi le cours préalable correspondant, ou sans avoir démontré qu'il a suivi un cours équivalent dans sa formation antérieure.

INT	6001	Notions d'histoire internationale, 1 cr.
INT	6002	Notions d'économie politique int., 1 cr.
INT	6003	Notions sur la diversité culturelle, 1 cr.
INT	6004	Notions en relations internationales, 1 cr.
INT	6005	Notions en droit international, 1 cr.

2. Transfert

Les crédits accumulés au D.É.S.S. peuvent être reconnus pour un transfert à la M. Sc., en autant que les exigences du programme de D.É.S.S. sont satisfaites et que la moyenne de l'étudiant est d'au moins 3,2.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le programme de D.É.S.S. (études internationales) comporte 18 crédits de cours du niveau des études supérieures et 12 crédits alloués à un travail dirigé. L'étudiant doit

choisir parmi l'une des 4 concentrations suivantes :

- Coopération et développement
- Mondialisation et économie
- Institutions et droit
- Sociétés, identités et cultures

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Tronc commun (9 cr.)

INT	6010	Historique du système-monde, 3 cr.
INT	6020	Économie politique internationale, 3 cr.
INT	6030	Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT	6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
INT	6050	Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

Bloc B – Option – (9 cr.)

Cours choisis dans l'un des 4 blocs en fonction de l'orientation suivie ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

Bloc B₁ – Concentration Coopération et développement

6-810-97		Développement et institutions économiques, 3 cr.
ANG	6650	Post-colonial Literatures in English, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
DMO	6501	Migration, 3 cr.
ECN	6423	Macroéconomie du développement, 3 cr.
ECN	6428	Microéconomie du développement, 3 cr.
GEO	6282	Problèmes géographiques du développement, 3 cr.
GEO	6292	Géographie comparée du développement, 3 cr.
HST	6580	Histoires modernes de l'Asie de l'est, 3 cr.
HST	6655	L'Amérique latine, 3 cr.
HST	6681	L'Indochine française XIXe - XXe siècles, 3 cr.
PLU	6059	Dynamique des sociétés africaines, 3 cr.
POL	6405	L'Amérique latine, 3 cr.
POL	6412	Théories et processus de la démocratisation, 3 cr.
POL	6617	Nationalisme, ethnicité et conflits, 3 cr.
SOL	6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL	6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6915	Relations ethniques et postcolonialité, 3 cr.
SOL	6930	Ville et métropolisation, 3 cr.
URB	6850	Urbanisme dans pays en développement, 3 cr.
URB	6857	Financement international de l'habitat, 3 cr.
URB	6859	Séminaire : gestion urbaine et PED, 3 cr.

Bloc B₂ – Concentration Mondialisation et économie

6-089-00		Marchés internationaux des capitaux, 3 cr.
6-801-85		Séminaire d'économie internationale, 3 cr.
DRT	6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT	6950	Droit international privé avancé, 3 cr.

ECN	6423	Macroéconomie du développement, 3 cr.
ECN	6473	Commerce international, 3 cr.
ECN	6478	Finance internationale, 3 cr.
GEO	6294	Amérique latine et mondialisation, 3 cr.
HST	6641	Histoire économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.
HST	6645	La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.
POL	6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL	6418	Relations transnationales et mondialisation, 3 cr.
SOL	6313	L'État et l'économie, 3 cr.
SOL	6316	Sociologie de l'économie, 3 cr.

Bloc B₃ – Concentration Institutions et droits

COM	6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
CRI	6233	Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
DRT	6831	Histoire et théories du droit international, 3 cr.
DRT	6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT	6850A	Droits de la personne, 3 cr.
DRT	6851	Droit international : réfugiés et migrations, 3 cr.
DRT	6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
HST	6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
HST	6700	Histoire et relations internationales, 3 cr.
POL	6104	Les organisations internationales, 3 cr.
POL	6105	Les études stratégiques, 3 cr.
POL	6112	Politique de l'Union européenne, 3 cr.
POL	6116	Les guerres civiles, 3 cr.
POL	6418	Relations transnationales et mondialisation, 3 cr.
POL	6614	La consolidation de la paix, 3 cr.
POL	6617	Nationalisme, ethnicité et conflits, 3 cr.
SOL	6313	L'État et l'économie, 3 cr.
SOL	6316	Sociologie de l'économie, 3 cr.
SOL	6444	Sociologie des organisations, 3 cr.

Bloc B₄ – Concentration Sociétés, identités et cultures

ANG	6650	Post-colonial Literatures in English, 3 cr.
ANG	6660	Literatures and Globalization, 3 cr.
ANG	6670	Constructions of Cultural Space, 3 cr.
ANT	6037	Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
ANT	6117	Globalisation, culture et identités, 3 cr.
ANT	6120	Violences contemporaines, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
DMO	6501	Migration, 3 cr.
GEO	6294	Amérique latine et mondialisation, 3 cr.
HST	6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.
HST	6655	L'Amérique latine, 3 cr.
HST	6692	La dimension internationale des sciences, 3 cr.
LCO	6112	Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.
LCO	6210	Culture et mondialisation, 3 cr.
LCO	6220	Littérature et ethnographie, 3 cr.
LCO	6330	Littératures des Amériques, 3 cr.

LCO	6675	Colonialismes/Postcolonialismes, 3 cr.
PHI	6575	Problèmes en éthique internationale, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6039	Musique, monde et mondialisation, 3 cr.
POL	6617	Nationalisme, ethnicité et conflits, 3 cr.
POL	6618	Politiques multiculturelles comparées, 3 cr.
PSY	6093	Psychologie interculturelle, 3 cr.
SOL	6446	Droit et changement social, 3 cr.
SOL	6915	Relations ethniques et postcolonialité, 3 cr.
SOL	6930	Ville et métropolisation, 3 cr.
SRL	6305	Géopolitique des religions, 3 cr.
TRA	6004	Traduction et société, 3 cr.

Bloc C – Recherche et travail dirigé (12 cr.)

INT	6610	Projet de recherche, 3 cr.
INT	6705	Travail dirigé, 9 cr.

Programme 2-072-1-0

M. Sc. (études internationales)

OBJECTIFS

Le programme de M. Sc. (études internationales) vise à développer chez l'étudiant une compétence internationale avancée. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique complexe des rapports et des échanges internationaux. Il lui permet de diversifier son expertise et ses champs d'intervention et le familiarise avec le transfert de connaissances.

Le cheminement avec mémoire initie l'étudiant à la recherche, en lui apprenant à manipuler les méthodes, les concepts et les habiletés discursives qui servent à la production et à la diffusion du savoir.

Le cheminement avec stage vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière. Il lui permet de diversifier son expertise et ses champs d'intervention et le familiarise avec le transfert de connaissances.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou encore d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne générale d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise, et posséder une bonne connaissance d'une autre langue moderne
- soumettre trois lettres de recommandation, un curriculum vitae et une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates dans les domaines couverts par les études internationales. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, au maximum 3 des

cours suivants pour les étudiants de la modalité avec stage, ou 2 des cours suivants pour les étudiants de la modalité avec mémoire. Ces cours seront déterminés en fonction des cours offerts au Bloc A (voir la structure du programme). Un étudiant ne peut pas suivre un cours du Bloc A sans avoir réussi le cours préalable correspondant, ou sans avoir démontré qu'il a suivi un cours équivalent dans sa formation antérieure.

INT	6001	Notions d'histoire internationale, 1 cr.
INT	6002	Notions d'économie politique int., 1 cr.
INT	6003	Notions sur la diversité culturelle, 1 cr.
INT	6004	Notions en relations internationales, 1 cr.
INT	6005	Notions en droit international, 1 cr.

2. Transfert

L'étudiant admis au microprogramme ou au D.É.S.S. peut demander en cours de formation un transfert à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein.

4. Programme

Avec mémoire

Le programme du cheminement avec mémoire comporte :

- 18 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Avec stage

Le programme du cheminement avec stage comporte :

- 18 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 27 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un essai de stage.

L'étudiant doit choisir parmi l'une des 4 concentrations suivantes :

- Coopération et développement
- Mondialisation et économie
- Institutions et droit
- Sociétés, identités et cultures

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Tronc commun

Avec mémoire (6 cr.)

Avec stage (9 cr.)

INT	6010	Historique du système-monde, 3 cr.
INT	6020	Économie politique internationale, 3 cr.
INT	6030	Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT	6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
INT	6050	Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire - Méthodologie

Avec mémoire (3 cr.)

INT	6100	Séminaire de recherche, 3 cr.
-----	------	-------------------------------

Avec stage (0 cr.)

INT	6150	Atelier méthodologique, 0 cr.
-----	------	-------------------------------

Bloc C – Option – (9 cr.)

Cours choisis dans l'un des 4 blocs en fonction de l'orientation suivie ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

Bloc C₁ – Orientation Coopération et développement

6-810-97	Développement et institutions économiques, 3 cr.
ANG 6650	Post-colonial Literatures in English, 3 cr.
ANT 6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
DMO 6430	Population et développement, 3 cr.
DMO 6501	Migration, 3 cr.
ECN 6423	Macroéconomie du développement, 3 cr.
ECN 6428	Microéconomie du développement, 3 cr.
GEO 6282	Problèmes géographiques du développement, 3 cr.
GEO 6292	Géographie comparée du développement, 3 cr.
HST 6580	Histoires modernes de l'Asie de l'est, 3 cr.
HST 6655	L'Amérique latine, 3 cr.
HST 6681	L'Indochine française XIXe - XXe siècles, 3 cr.
LCO 6675	Colonialismes/Postcolonialismes, 3 cr.
MSO 6070	Santé internationale, 3 cr.
PLU 6059	Dynamique des sociétés africaines, 3 cr.
POL 6405	L'Amérique latine, 3 cr.
POL 6412	Théories et processus de la démocratisation, 3 cr.
POL 6617	Nationalisme, ethnicité et conflits, 3 cr.
SOL 6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL 6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité, 3 cr.
SOL 6930	Ville et métropolisation, 3 cr.
URB 6850	Urbanisme dans pays en développement, 3 cr.
URB 6857	Financement international de l'habitat, 3 cr.
URB 6859	Séminaire : gestion urbaine et PED, 3 cr.

Bloc C₂ – Orientation Mondialisation et économie

6-089-00	Marchés internationaux des capitaux, 3 cr.
6-801-85	Séminaire d'économie internationale, 3 cr.
DRT 6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT 6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT 6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
ECN 6423	Macroéconomie du développement, 3 cr.
ECN 6473	Commerce international, 3 cr.
ECN 6478	Finance internationale, 3 cr.
GEO 6294	Amérique latine et mondialisation, 3 cr.
HST 6641	Histoire économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.
HST 6645	La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.
POL 6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation, 3 cr.
SOL 6313	L'État et l'économie, 3 cr.
SOL 6316	Sociologie de l'économie, 3 cr.

Bloc C₃ – Orientation Institutions et droits

COM 6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
----------	--

CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
DRT 6831	Histoire et théories du droit international, 3 cr.
DRT 6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT 6850A	Droits de la personne, 3 cr.
DRT 6851	Droit international : réfugiés et migrations, 3 cr.
DRT 6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
HST 6700	Histoire et relations internationales, 3 cr.
POL 6104	Les organisations internationales, 3 cr.
POL 6105	Les études stratégiques, 3 cr.
POL 6112	Politique de l'Union européenne, 3 cr.
POL 6116	Les guerres civiles, 3 cr.
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation, 3 cr.
POL 6614	La consolidation de la paix, 3 cr.
POL 6617	Nationalisme, ethnicité et conflits, 3 cr.
SOL 6313	L'État et l'économie, 3 cr.
SOL 6316	Sociologie de l'économie, 3 cr.
SOL 6444	Sociologie des organisations, 3 cr.

Bloc C₄ – Orientation Sociétés, identités et cultures

ANG 6650	Post-colonial Literatures in English, 3 cr.
ANG 6660	Literatures and Globalization, 3 cr.
ANG 6670	Constructions of Cultural Space, 3 cr.
ANT 6037	Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
ANT 6117	Globalisation, culture et identités, 3 cr.
ANT 6120	Violences contemporaines, 3 cr.
ANT 6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
DMO 6501	Migration, 3 cr.
GEO 6294	Amérique latine et mondialisation, 3 cr.
HST 6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.
HST 6655	L'Amérique latine, 3 cr.
HST 6692	La dimension internationale des sciences, 3 cr.
LCO 6112	Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.
LCO 6210	Culture et mondialisation, 3 cr.
LCO 6220	Littérature et ethnographie, 3 cr.
LCO 6330	Littératures des Amériques, 3 cr.
LCO 6675	Colonialismes/Postcolonialismes, 3 cr.
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale, 3 cr.
PLU 6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU 6039	Musique, monde et mondialisation, 3 cr.
POL 6617	Nationalisme, ethnicité et conflits, 3 cr.
POL 6618	Politiques multiculturelles comparées, 3 cr.
PSY 6093	Psychologie interculturelle, 3 cr.
SOL 6446	Droit et changement social, 3 cr.
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité, 3 cr.
SOL 6930	Ville et métropolisation, 3 cr.
SRL 6305	Géopolitique des religions, 3 cr.
TRA 6004	Traduction et société, 3 cr.

Bloc D – Mémoire et stage (27 cr.)*Avec mémoire*

INT	6610	Projet de recherche, 3 cr.
INT	6700	Mémoire, 24 cr.

Avec stage

INT	6800	Stage, 15 cr.
INT	6850	Essai de stage, 12 cr.

Journalisme**D.É.S.S. 2-405-1-1**

Faculté des arts et des sciences en partenariat avec Droit et Éducation permanente

Responsable du programme : André A. Lafrance, 514-343-6802

Pour renseignements : Myldred Larathe, 514-343-7351

OBJECTIFS

L'objectif du D.É.S.S. en journalisme est de former des journalistes polyvalents, munis d'une pensée analytique et critique combinée à une connaissance des enjeux éthiques, ayant la capacité de mettre en contexte et d'approfondir les dossiers, tout en maîtrisant de multiples plateformes. La formation disciplinaire, pluridisciplinaire et professionnelle qui sera offerte dans le cadre de ce programme permettra aux étudiants d'avoir une approche transversale de l'information et d'approfondir leurs connaissances des domaines où ils souhaitent exercer le métier de journaliste.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. 1 Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (journalisme), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1. 2 Connaissances préalables requises

Le candidat n'ayant pas d'expérience préalable en journalisme (études ou travail) devra compléter une scolarité complémentaire de 3 crédits.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres équivalant plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme de D.É.S.S. comporte 30 crédits répartis comme suit : 21 crédits de cours et 9 crédits attribués à un stage, à un travail dirigé ou à un projet journalistique.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Propédeutique (3 cr.)**

JRN	6001	Introduction aux médias, 1 cr.
JRN	6002	Les méthodes de travail, 1 cr.
JRN	6003	La salle de rédaction, 1 cr.

Bloc A – Fondements (9 cr.)

JRN	6101	Analyse de la pratique journ., 3 cr.
JRN	6102	Médias et politique, 3 cr.

JRN	6103	Cadre normatif: info et médias, 3 cr.
JRN	6104	Communication et journalisme, 3 cr.

Bloc B – Ateliers professionnels (min. 0 cr.; max. 9 cr.)

JRN	6201	Journalisme multiplateforme (3 cr.)
JRN	6202	Écriture journalistique (3 cr.)
JRN	6203	Traitement de l'information (3 cr.)

Bloc C – Disciplinaire (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

Cours de 2^e cycle dans la banque de cours de l'UdeM approuvé par le responsable de programme.

Bloc D – Application/activité d'intégration (9 cr.)

JRN	6401	Stage, 9 cr.
JRN	6402	Travail dirigé, 9 cr.
JRN	6403	Création journalistique, 9 cr.

Muséologie**M.A. 2-131-1-0**

Faculté des arts et des sciences (UdeM) et Faculté des arts (UQÀM)

Responsables du programme :

Élise Dubuc, Université de Montréal, 514-343-7351

Membres du Comité de liaison UdeM/UQÀM

Tania Saba, vice-doyenne, Faculté des arts et des sciences, UdeM
Élise Dubuc, Responsable du programme de muséologie, UdeM
Monique Desroches, Faculté de musique, UdeM
Trois représentants de l'UQÀM
Un représentant du milieu muséal

Membres du Comité du programme

Présidente : Tania Saba, vice-doyenne, Faculté des arts et des sciences
Secrétaire : Isabelle Daoust, adjointe à la vice-doyenne
Élise Dubuc, Responsable du programme de muséologie,
Anne Bruneau, Département de sciences biologiques
Bernard Bernier, directeur, Département d'anthropologie
Clément Arsenault, directeur, École de bibliothéconomie et de sciences de l'information
Membre délégué de l'Association des étudiantes et étudiants en muséologie

Membres du Comité des études supérieures

Élise Dubuc, Responsable du programme, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Johanne Lamoureux, Histoire de l'art et études cinématographiques
Clément Arsenault, directeur, École de bibliothéconomie et de sciences de l'information

PERSONNEL ENSEIGNANT**Professeurs enseignants au programme de muséologie**

Anne Bruneau, Département de sciences biologiques
Élise Dubuc, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Colette Dufresne-Tassé, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Johanne Lamoureux, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Luis de Moura Sobral, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Programme 2-131-1-0

M.A. (muséologie)**OBJECTIFS**

Assurer une formation professionnelle de 2^e cycle aux personnes qui interviennent dans le domaine muséologique. Cette maîtrise se veut un lieu de mise à jour, de réflexion et de renouvellement des pratiques professionnelles et de la recherche muséologique qui a

pour but de répondre au mieux aux besoins de la société. L'organisation de la formation favorise des liens étroits entre le milieu universitaire et le milieu des musées.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A (muséologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres.

3. Programme

Le programme de maîtrise comprend un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- 12 crédits de cours obligatoires (6 suivis dans chaque université)
- 9 crédits de cours à option (6 suivis à l'université d'attache et 3 dans l'autre)
- 3 crédits de cours de 2^e cycle constituant un enrichissement de la formation antérieure du candidat ou, exceptionnellement, un cours de 1^{er} cycle dans un champ d'études connexe
- 9 crédits de stage
- 9 crédits de travaux dirigés
- 3 crédits attribués à un séminaire de synthèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

MSL	6101	Histoire et fonctions des musées, 3 cr.
MSL	6102	Collections et conservation, 3 cr.
MSL	6103	Organisation et gestion des musées, 3 cr.
MSL	6104	Exposition, interprétation et diffusion, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

MSL	6501	Musée et techniques de communication, 3 cr.
MSL	6502	Interprétation des objets muséaux, 3 cr.
MSL	6503	Ethnomuséologie, 3 cr.
MSL	6504	Les nouvelles muséologies, 3 cr.
MSL	6505	Techniques de conservation, 3 cr.
MSL	6506	Muséologie : sciences et techniques, 3 cr.
MSL	6507	Le musée et l'éducation des adultes, 3 cr.
MSL	6508	Interprétation et lieux historiques, 3 cr.
MSL	6509	Muséologie et histoire de l'art, 3 cr.
MSL	6510	L'art contemporain et le musée, 3 cr.
MSL	6511	Aménagement des espaces muséaux, 3 cr.
MSL	6512	Musées régionaux et tourisme culturel, 3 cr.
MSL	6514	Conservation du patrimoine industriel, 3 cr.
MSL	6515	Collections de sciences naturelles, 3 cr.
MSL	6516	Musée : pratiques du discours historique, 3 cr.
MSL	6517	Inventaire et traitement des données, 3 cr.
MSL	6520	Les programmes scolaires et les musées, 3 cr.
MSL	6521	Muséologie et archéologie, 3 cr.

MSL 6522 Séminaire thématique, 3 cr.

MSL 6523 Problèmes contemporains, 3 cr.

Les cours optionnels sont offerts aux deux ou aux trois ans.

Bloc C – Séminaire disciplinaire (3 cr.)

Cours de 2^e cycle dans le domaine de formation antérieur du candidat, choisi dans l'université d'attache ou, exceptionnellement, un cours de 1^{er} cycle dans un champ d'études connexe.

Bloc D – Séminaire de synthèse (3 cr.)

MSL 6800 Séminaire de synthèse, 3 cr.

Bloc E – Stage (9 cr.)

MSL 6600 Stages et rapport de stage, 9 cr.

Bloc F – Travaux dirigés (9 cr.)

MSL 6700 Travaux dirigés, 9 cr.

Sciences humaines appliquées

Ph. D.

3-241-1-0

Option :

Bioéthique

Programme multifacultaire

Pour renseignements : pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5050, 514-343-7165

Directrice : Violaine Lemay

Membres du Comité de programme

Dominique Damant, École de service social
 Isabelle Daoust, secrétaire, adjointe au vice-décanat aux études
 Patricia Lamarre, Département de didactique
 Violaine Lemay, Faculté de droit et SHA
 Jean Poupart, École de criminologie
 Tania Saba, présidente, vice-doyenne
 Membre délégué de l'Association des étudiantes et étudiants

Membres du Comité des études supérieures

Gilles Bibeau, Département d'anthropologie
 Marianne Kempeneers, Département de sociologie
 Violaine Lemay, Faculté de droit et SHA
 Claude Lessard, Département d'administration et fondements de l'éducation
 Jean Poupart, École de criminologie
 Pierre-Joseph Ulysse, École de service social
 Daniel M. Weinstock, Département de philosophie

Programme 3-241-1-0

Ph. D. (sciences humaines appliquées)

OBJECTIFS

Ce programme de doctorat interdisciplinaire vise à former des personnes qui souhaitent intégrer les apports de plus d'une discipline et en appliquer les connaissances à la compréhension des phénomènes humains et sociaux.

Le programme est associé en priorité à neuf départements et écoles de la Faculté des arts et des sciences : anthropologie, criminologie, démographie, psychoéducation, psychologie, science politique, sciences économiques, service social et sociologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences humaines appliquées), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- posséder une formation ou une expérience de recherche adéquate
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour l'option Bioéthique, avoir complété 21 crédits du D.É.S.S. (bioéthique); un maximum de 9 de ces 21 crédits peuvent être suivis à titre de crédits complémentaires dans le programme de Ph. D.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours obligatoires de niveau des études supérieures
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION GÉNÉRALE

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

SHA	7015	Épistémologie: sc. humaines appliquées, 3 cr.
SHA	7040	Méthodologies de la recherche appliquée, 3 cr.
SHA	7055	Séminaire sur l'interdisciplinarité, 3 cr.
SHA	7065	Séminaire sur l'intervention, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

À suivre après avoir complété l'examen de synthèse.

SHA	7100	Séminaire de thèse, 3 cr.
SHA	7060	Thèse, 75 cr.

OPTION BIOÉTHIQUE

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

BIE	7500	Épistémologie de la bioéthique, 3 cr.
SHA	7015	Épistémologie: sc. humaines appliquées, 3 cr.
SHA	7040	Méthodologies de la recherche appliquée, 3 cr.
SHA	7055	Séminaire sur l'interdisciplinarité, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

À suivre après avoir complété l'examen de synthèse.

BIE	7700	Séminaire de thèse, 3 cr.
SHA	7060	Thèse, 75 cr.

Société, politiques publiques et santé

Microprogramme de 2^e cycle **2-241-6-0**

D.É.S.S. **2-241-1-0**

Faculté des arts et des sciences

Responsable des programmes : Jane Jenson, 514-343-6111, poste 54439

Technicienne à la gestion des dossiers étudiants : Lidia-Christine Charles, 514-343-6111, poste 3770

Membres du Comité des études supérieures

Andrée Demers
Linda Pagani
Barthélémy Kuate

PERSONNEL ENSEIGNANT

Des professeurs de plusieurs départements ou écoles de la Faculté des arts et des sciences, notamment des écoles de psychoéducation et de service social et des départements de démographie, de science politique et de sociologie.

Programme 2-241-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (société, politiques publiques et santé)

OBJECTIFS

L'objectif du microprogramme est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé. Ce programme développera chez les étudiants une meilleure appréciation du rôle des inégalités sociales et autres déterminants sociaux de la santé. Ils acquerront aussi une bonne compréhension des politiques publiques relatives à la santé, incluant les logiques d'acteurs et d'institutions qui façonnent des politiques. Le tronc commun permettra aux étudiants de s'initier à ces deux champs d'étude, dans une perspective de santé des individus et des populations. Les deux blocs, *Société et santé* et *Politiques publiques et santé*, permettront un approfondissement de l'un des deux champs.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (société, politiques publiques et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible le candidat doit en outre :

- avoir réussi un cours de 1^{er} cycle d'introduction à la statistique. Exemple : POL 1803 Introduction à l'analyse quantitative et SOL 1020 Introduction à la statistique sociale. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1^{re} année de scolarité, en sus des cours du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein, la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits répartis comme suit : 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option, soit 6 crédits dans le Bloc B₁ ou 6 crédits dans le Bloc B₂.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

DMO	6050	Démographie et santé, 3 cr.
PSE	6578	Pratiques et politiques sociales, 3 cr.
SOL	6650	Déterminants sociaux de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Choisir dans l'un des blocs suivants :

Bloc B₁ – Profil Société et santé

ANT	6030	Changement social et culturel, 3 cr.
ANT	6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
DMO	6200	Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO	6500	Fécondité et famille, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSE	6245	Famille, scolarisation et mésadaptation, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6541	Inégalités sociales et parcours de vie, 3 cr.
SOL	6857	Inégalités, discrimination, intervention, 3 cr.
SVS	6045	Lien social et société contemporaine, 3 cr.
SVS	6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux, 3 cr.

Bloc B₂ – Profil Politiques publiques et santé

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
DMO	6502	Mortalité, santé et vieillissement, 3 cr.
DMO	6800	Doctrines et politiques de population, 3 cr.
DRT	6890	Droit et politiques de santé au Québec, 3 cr.
DRT	6893	Protection de la santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative-systèmes de santé, 3 cr.
POL	6203	Administration et politiques comparées, 3 cr.
POL	6206	La prise de décisions, 3 cr.
POL	6509	L'évaluation des politiques publiques, 3 cr.
SOL	6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6855	Savoirs, globalisation et politiques, 3 cr.
STS	6010	Statistiques sociales et politiques publiques, 3 cr.
SVS	6355	Politiques sociales, 3 cr.
SVS	6414	Vieillesse et intervention, 3 cr.
SVS	6765	Intervention ethnoculturelle, 3 cr.
SVS	6770	Santé mentale: perspectives critiques, 3 cr.

Programme 2-241-1-0

D.É.S.S. (société, politiques publiques et santé)

OBJECTIFS

L'objectif du D.É.S.S. est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé. Ce programme développera chez les étudiants une meilleure appréciation du rôle des inégalités sociales et des autres déterminants sociaux de la santé. Ils acquerront aussi une bonne compréhension des politiques publiques relatives à la santé, incluant les logiques d'acteurs et d'institutions qui façonnent ces politiques. Le tronc commun permettra aux étudiants de s'initier à ces deux champs d'étude, dans une perspective de santé des individus et des populations. Les deux blocs, *Société et santé* et *Politiques publiques et santé*, permettront un approfondissement de l'un des deux champs.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (société, politiques publiques et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible le candidat doit en outre :

- avoir réussi un cours de 1^{er} cycle d'introduction à la statistique. Exemple : POL 1803 Introduction à l'analyse quantitative et SOL 1020 Introduction à la statistique sociale. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1^{re} année de scolarité, en sus des cours du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein, la scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 ou plus dans les cours du microprogramme pourra demander un transfert au D.É.S.S. Les crédits accumulés pourront alors être reconnus dans la mesure où ils correspondent aux exigences relatives au D.É.S.S.

4. Programme

Le programme de D.É.S.S. comporte 30 crédits répartis comme suit : un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle (9 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option dans le bloc B ou dans le bloc C) et 9 crédits attribués à un travail dirigé de recherche.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Tronc commun obligatoire (9 cr.)

DMO	6050	Démographie et santé, 3 cr.
PSE	6578	Pratiques et politiques sociales, 3 cr.
SOL	6650	Déterminants sociaux de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option – Société et santé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

ANT	6030	Séminaire : changement social et culturel, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.

ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
DMO	6200	Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO	6500	Fécondité et famille, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSE	6245	Famille, école et inadaptation sociale, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6541	Inégalités sociales et parcours de vie, 3 cr.
SOL	6857	Inégalités, discrimination, intervention, 3 cr.
SVS	6045	Lien social et société contemporaine, 3 cr.
SVS	6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux, 3 cr.

Bloc C – Option – Politiques publiques et santé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
DMO	6502	Mortalité, santé et vieillissement, 3 cr.
DMO	6800	Doctrines et politiques de population, 3 cr.
DRT	6890	Droit et politiques de santé au Québec, 3 cr.
DRT	6893	Protection de la santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative-systèmes de santé, 3 cr.
POL	6203	Administration et politiques comparées, 3 cr.
POL	6206	La prise de décision, 3 cr.
POL	6509	Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.
SOL	6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6855	Savoirs, globalisation et politiques, 3 cr.
STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.
SVS	6355	Politiques sociales, 3 cr.
SVS	6414	Vieillesse et intervention, 3 cr.
SVS	6765	Intervention ethnoculturelle, 3 cr.

Bloc D – Obligatoire – Travail dirigé (9 cr.)

SPS	6000	Travail dirigé, 9 cr.
-----	------	-----------------------

FACULTÉ DE DROIT

INTRODUCTION

Au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de professeurs, d'étudiants et de programmes, ainsi qu'au plan de son rayonnement, la Faculté se démarque parmi les facultés de droit au Canada. Elle compte 55 professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs chargés de cours, des enseignements à plus de 1 400 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires dans une vingtaine de programmes et options de programme.

La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et de ses applications. Le savoir juridique est aussi cerné en le situant dans ses contextes sociaux, politiques et économiques.

Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. Son laboratoire d'informatique juridique LexUM est unique au Canada.

La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche, plus que centenaire, qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à la reconnaissance du droit comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent une bibliothèque complète et un laboratoire informatique.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
H3T 1J7

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514-343-6124
Télécopieur : 514-343-2199
Courriel : info-droit@umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

DIRECTION

Doyen : Guy Lefebvre

Vice-doyenne (études et développement académique) : Élise Charpentier
Vice-doyen (vie facultaire et affaires externes) : Benoît Moore
Vice-doyen (recherche et communications) : Jean-François Gaudreault-DesBiens
Secrétaire de la Faculté : Marie-Claude Rigaud
Adjoint à la vice-doyenne (études) : Patrik Maheux
Adjoint au vice-doyen (recherche) : Martin Scully
Responsable de la gestion des études : Josée Deschamps
Directrice administrative : Manon Boyer
Coordinatrice du Diplôme de droit notarial : Sylvie Berthold
Directrice de la maîtrise option Fiscalité : Diane Bruneau

CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PUBLIC (CRDP)

Directeur : Karim Benyekhlef

Le Centre de recherche en droit public (CRDP), inauguré en 1962, est le plus important centre de recherche sur le droit au Canada. Il compte aujourd'hui 14 chercheurs réguliers, 30 chercheurs associés et 60 collaborateurs, œuvrant au Québec, au Canada et dans de nombreux autres pays.

Les travaux réalisés au CRDP sont centrés sur trois axes de recherche :

- Droit et nouveaux rapports sociaux
- Droit et technologies de l'information et des communications
- Droit, biotechnologies et environnement

Ces axes couvrent les dimensions changeantes de la normativité juridique contemporaine. On y aborde le droit en tant que forme du lien social. Les recherches qui y sont menées regroupent des équipes formées, selon le cas, de trois à soixante-dix chercheurs. Plusieurs projets reposent sur la collaboration de chercheurs étrangers. Il s'agit pour l'essentiel d'équipes composées d'universitaires issus de disciplines, de laboratoires, d'institutions, de facultés et de départements différents. Les travaux se situent ainsi au carrefour de plusieurs perspectives disciplinaires et épistémologiques : théorie du droit, théorie de la communication, génie informatique et science politique, analyse économique, criminologie, histoire, anthropologie, médecine, génétique, philosophie, éthique, sociologie et biologie.

Les travaux menés au CRDP se caractérisent aussi par leur continuité. Si certains projets sont réalisés dans le cadre de cycles de recherche relativement courts, de trois à cinq ans, plusieurs s'étendent sur plus d'une dizaine d'années, suivant en cela le cours des changements sociaux et technologiques.

Les chercheurs du CRDP sont particulièrement impliqués dans les études supérieures, notamment par leur implication dans un programme de maîtrise en droit des technologies de l'information et par la direction de nombreux étudiants à la maîtrise et au doctorat. Tous les projets initiés par les chercheurs du CRDP font appel à la participation active des étudiants, que ceux-ci poursuivent un stage de 1^{er} cycle au CRDP, des études de maîtrise ou de doctorat, ou encore qu'ils œuvrent au Centre à titre de chercheurs postdoctoraux. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un encadrement académique stimulant et du soutien logistique et financier du Centre et de ses équipes de recherche. Leur contribution aux activités scientifiques du CRDP est d'ailleurs essentielle au développement de la recherche et des connaissances en droit.

Au chapitre de la collaboration scientifique, les activités de recherche et de formation ont engendré d'importants réseaux de recherche. Elles ont donné naissance au Regroupement stratégique *Droit et changements*, reconnu et financé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Le CRDP entretient par ailleurs des rapports continus, sur un plan national et international, avec une quinzaine de centres de recherche associés.

Depuis quelques années, le Centre de recherche en droit public contribue de façon particulière à la diffusion et au transfert des connaissances en droit, notamment par le biais des sites Internet et *Lex Electronica*, la revue juridique internationale du CRDP.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CRDP sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.crdp.umontreal.ca

CENTRE DE DROIT DES AFFAIRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (CDACI)

Directeur : Stéphane Rousseau

Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a été créé en 1997. Le CDACI contribue au développement des connaissances en droit des affaires et du commerce international par ses recherches, et aussi à accroître les connaissances des juristes et des non-juristes qui interviennent dans ces domaines, par des initiatives de formation. La mission du CDACI est à la fois intellectuelle, économique et sociale, puisque le Centre veut répondre aux besoins du milieu, autant ceux des individus que des entreprises, et contribuer à l'essor économique par le développement des connaissances et des compétences pertinentes.

Dans le cadre de ses activités, le Centre s'intéresse aux dimensions juridiques de la production, de la distribution et de la consommation des biens et services. En matière d'enseignement et de recherche, il cible plus particulièrement quatre grands secteurs ou axes à l'intérieur du droit des affaires : l'entreprise; le commerce international; la prévention et résolution des différends; l'analyse économique du droit.

La Faculté de droit souhaite ainsi souligner l'importance que revêt le droit des affaires dans notre société, tout en faisant un des axes prioritaires de développement.

Dans cette perspective, le CDACI a activement collaboré à la création d'une option

Droit des affaires dans le cadre du programme de maîtrise. Ce programme d'études s'ajoute à celui de la maîtrise en droit, option Fiscalité, offert conjointement par HEC Montréal et la Faculté de droit.

Le CDACI accueille la Chaire de recherche en droit des affaires et du commerce international, également dirigée par le professeur Stéphane Rousseau.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CDACI sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.cdaci.umontreal.ca/

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

Stéphane Beaulac, LL. M., Ph. D. (Cambridge)

Karim Benyekhlef, LL. D. (Montréal)

Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard), vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification

Diane Bruneau, M. Fisc. (Sherbrooke), D.D.N. (Montréal)

Emmanuel Sibidi Darankoum, D.É.A., D.D.C. (Strasbourg), D.E.C.L. (Moncton)

Patrice Deslauriers, D.É.A. (Paris), LL. M. (Montréal)

Isabelle Duplessis, LL. M., LL. D. (Montréal)

Jean-François Gaudreault-DesBiens, LL. M. (Laval), LL. D. (Ottawa), titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées

Vincent Gautrais, LL. M., LL. D. (Montréal), titulaire de la Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques

Ysolde Gendreau, LL. M. (McGill), doctorat en droit (Paris II)

Gérald Goldstein, maîtrise en droit, D.É.S.S. (Paris I), LL. M., D.C.L. (McGill)

Matthew P. Harrington, B. Th. (McGill), J.D. (Boston.), LL. M., S.J.D. (Pennsylvania)

Jean Héту, LL. M. (Harvard)

France Houle, LL. M. (Queen's), LL. D. (Montréal)

Diane Labrèche, LL. M. (Osgoode Hall)

Pierre-Claude Lafond, LL. D. (Montpellier 1)

Suzanne Lalonde, Ph. D. (Cambridge)

Jean Leclair, LL. M. (Montréal)

Brigitte Lefebvre, D.D.N., LL. M. (Montréal), Doctorat en droit. (Paris II), titulaire de la Chaire du notariat

Guy Lefebvre, LL. M. (Montréal), LL. M. (Londres)

Thérèse Leroux, Ph. D. biochimie (Laval), LL. B. (Sherbrooke)

Didier Lluellas, D.É.S. (Paris), MRSC

Benoît Moore, LL. M. (Montréal), D.É.A. droit privé (Paris I), titulaire de la Chaire Jean-Louis-Baudouin en droit civil

Michel Morin, M. Sc. économie (UQAM), LL. B. (Montréal)

Nanette Neuwahl, LL. M. (Leyde), doctorat (Institut Universitaire Européen)

Pierre Noreau, M. Sc. (Montréal), doctorat (Institut d'études politiques, Paris)

Hugues Parent, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)

Danielle Pinard, LL. M. (Londres)

Daniel Poulin, LL. M., M. Sc. informatique (Montréal), titulaire de la Chaire LexUM en informatique juridique

Stéphane Rousseau, LL. M. (Laval), S.J.D. (Toronto), titulaire de la Chaire en droit des affaires et du commerce international

Alain Roy, LL. M. (Montréal), LL. D. (Laval)

Jeffrey Talpis, LL. D. (Montréal)

Luc B. Tremblay, LL. M. (UBC), D. Phil. (Oxford)

Gilles Trudeau, S.J.D. droit du travail (Harvard)

Pierre Trudel, LL. M. (Montréal)

Daniel Turp, LL. M. (Montréal), D.É.A. (Paris II), Dipl. Intl. Law (Cantab.), doctorat d'État (Paris II)

Professeurs agrégés

Élise Charpentier, D.S.U., D.É.A. (Paris II), D.C.L. (McGill)

Renée-Claude Drouin, LL. M. (Laval), D.Phil. (Cambridge)

Marie Annik Grégoire, LL. B., LL. M. (Montréal), D.C.L. (McGill)

Konstantia Koutouki, LL. M. (Ottawa), LL. D. (Montréal)

Violaine Lemay, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)

Louise-Hélène Richard, LL. M. (Sherbrooke) – détachée de la Faculté à titre de vice-doyenne et de secrétaire de la Faculté des arts et des sciences

Hélène Trudeau, D.É.A. (Bordeaux I)

Professeurs adjoints

Julie Biron, LL. M. (Montréal)

Paul Daly, B.C.L. (Cork), LL. M. (Cork), LL. M. (Pennsylvanie), Ph. D. (Cambridge)

Noura Karazivan, C.C.L., LL.B. (McGill), LL. M. (Leiden), LL. D. (Montréal)

Amissi Manirabona, LL. L. (Université nationale du Bénin), LL. M. (Montréal), LL. D. (Montréal)

Sophie Morin, LL. B. (Montréal), LL. M. (McGill), LL. D. (Montréal)

Catherine Piché, LL. L. (Ottawa), LL. B. Common Law (Dalhousie), LL. M. (New York), D.C.L. (McGill)

Hervé A. Prince, Licence (Gironde), LL. M. (Gironde), Diplôme de formation supérieure (Paris), D.É.A. (Paris), LL. D. (Québec-Gironde)

Marie-Claude Rigaud, B.C.L. (McGill), LL. B. (McGill), doctorat en droit (Paris)

Martine Valois, LL. B. (Montréal), LL. M. (Harvard), LL. D. (Montréal)

Nicolas Vermeyns, LL. B., LL. M., LL. D. (Montréal)

Han-Ru Zhou, LL. B. (Montréal), LL. M. (Harvard), D. Phil. (Oxford)

Professeurs associés

Jean-Louis Baudouin, doctorat en droit (Paris), MRSC

Pierre Béliveau, LL. M. (Montréal)

Pierre F. de Ravel d'Esclapon, LL. M. (Harvard)

Hélène Dumont, LL. M. (Montréal), LL. M. (Berkeley)

Jacques Frémont, LL. M. (Osgoode Hall)

Christine Gagnon, D.D.N., LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)

Bartha Maria Knoppers, D.É.A. (Panthéon-Sorbonne), B.C.L. (McGill), D.L.S. (Cambridge), LL. D. (Panthéon-Sorbonne)

Claude Laberge, M.D. (Laval), Ph. D. (Baltimore)

Anne-Marie LaRosa, LL. B. (Montréal), D.É.S.S., LL. D. (Genève)

Ejan Mackaay, LL. B., LL. M. (Amsterdam), LL. M. (Toronto), Doctorat en droit (Amsterdam)

J.J. Michel Robert, Licence en droit (Montréal)

José Woehrling, Licence (Strasbourg), LL.M. (Montréal), LL.M. (Strasbourg)

Professeurs émérites

Albert Bohémier, Pierre Ciotola, Roger Comtois, Pierre-André Côté, Hélène Dumont, Jacques Frémont, Andrée Lajoie, Ejan Mackaay, Pierre Martineau, Patrick A. Molinari, Jacques-Yvan Morin, Yves Ouellette, Gilles Pépin, Jean Pineau, Adrian Popovici, Guy Rocher, Louise Viau, José Woehrling

PROGRAMMES DE LA FACULTÉ

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Droit. Outre ces programmes, la Faculté offre, conjointement avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, et avec HEC Montréal, une M. Sc. (commerce électronique).

Common Law nord-américaine

Microprogramme de 2^e cycle	2-328-6-0
Juris Doctor	2-328-1-1
Maîtrise avec travail dirigé (LL. M.)	2-328-1-2

Programme 2-328-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (Common Law nord-américaine)

OBJECTIFS

Ce microprogramme comporte les objectifs suivants :

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de *Common Law* canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil

- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (*Common Law* nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en *Common Law* constitue un facteur important pour juger de l'équivalence)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Programme

Le programme comporte un total de 17 crédits (2 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

DRT 6565 Fondements et méthodes de la *Common Law*, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 15 cr.)

DRT 6566 Contrats (*Contracts*), 3 cr.
 DRT 6567 Responsabilité civile (*Torts*), 3 cr.
 DRT 6568 Biens immobiliers (*Real Property*), 3 cr.
 DRT 6569 Procédure civile, 3 cr.
 DRT 6570 Droit des obligations - problèmes choisis, 3 cr.
 DRT 6571 Droit des biens - éléments commerciaux, 3 cr.
 DRT 6572 « Remedies » en droit public et privé, 3 cr.
 DRT 6573 Fiducies et successions (*Trusts-Estates*), 3 cr.

Programme 2-328-1-1

Juris Doctor (*Common Law* nord-américaine)

OBJECTIFS

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de *Common Law* canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- permettre aux étudiants de développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain

- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes
- donner aux étudiants titulaires d'un baccalauréat reconnu par le Barreau du Québec une formation qui leur permette, s'ils le désirent, d'avoir accès aux ordres professionnels des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme Juris Doctor (*Common Law* nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent; dans tous les cas, le diplôme doit répondre aux exigences de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Programme

Le programme comprend un total de 32 crédits de cours obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (26 cr.)

DRT 6565 Fondements et méthodes de la *Common Law*, 2 cr.
 DRT 6566 Contrats (*Contracts*), 3 cr.
 DRT 6567 Responsabilité civile (*Torts*), 3 cr.
 DRT 6568 Biens immobiliers (*Real Property*), 3 cr.
 DRT 6569 Procédure civile, 3 cr.
 DRT 6570 Droit des obligations - problèmes choisis, 3 cr.
 DRT 6571 Droit des biens - éléments commerciaux, 3 cr.
 DRT 6572 « Remedies » en droit public et privé, 3 cr.
 DRT 6573 Fiducies et successions (*Trusts-Estates*), 3 cr.
 DRT 6583 Éthique et professionnalisme, 3 cr.
 DRT 6584 Atelier d'intégration, 3 cr.

Programme 2-328-1-2

LL. M. (*Common Law* nord-américaine)

OBJECTIFS

La maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1^{er} cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (*Common Law* nord-américaine) - avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent ou être titulaire d'un J.D. (*Common Law* nord-américaine)
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle ou au J.D. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert du J.D. à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de deux trimestres à temps plein ou de quatre trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

5. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2^e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Le programme comporte 45 crédits répartis ainsi : un minimum de 32 crédits de cours de 2^e cycle et 13 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Cours généraux (max. 6 cr.)

DRT	6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT	6505	Travaux dirigés, 6 cr.
DRT	6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT	6515	Stage de recherche, 3 cr.
DRT	6535	Théorie générale du droit, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (26 cr.)

DRT	6565	Fondements et méthodes de la <i>Common Law</i> , 2 cr.
DRT	6566	Contrats (<i>Contracts</i>), 3 cr.
DRT	6567	Responsabilité civile (<i>Torts</i>), 3 cr.
DRT	6568	Biens immobiliers (<i>Real Property</i>), 3 cr.
DRT	6569	Procédure civile, 3 cr.
DRT	6570	Droit des obligations - problèmes choisis, 3 cr.
DRT	6571	Droit des biens - éléments commerciaux, 3 cr.
DRT	6572	<i>Remedies</i> en droit public et privé, 3 cr.
DRT	6573	Fiducies et successions (<i>Trusts-Estates</i>), 3 cr.

Bloc C – Option (max. 6 cr.)

DRT	6576	Droit constitutionnel américain, 3 cr.
DRT	6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.

DRT	6580	Droit des intégrations économiques, 3 cr.
DRT	6581AàJ	Common Law avancée, 3 cr.
DRT	6582AàJ	Droit américain avancé, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.

Bloc D – Option – Cours connexes (max. 3 cr.)

Cours offerts dans les autres programmes d'études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Bloc E – Travail dirigé (13 cr.)

DRT	6596	Travail dirigé, 13 cr.
-----	------	------------------------

Droit

Maîtrise (LL. M.)

2-325-1-0

Options :

- Générale
- Droit comparé
- Droit privé
- Droit public
- Droit pénal
- Droit du travail
- Théories du droit et éthique
- Droit social
- Droit de l'environnement et du développement durable
- Accès à la justice

Doctorat (LL. D.)

3-325-1-0

Directeur des programmes : Jean-François Gaudreault-DesBiens, tél. : 514-343-7441

Programme 2-325-1-0

LL. M. (droit)

OBJECTIFS

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1^{er} cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le programme est offert avec les options suivantes : générale, Droit comparé, Droit privé, Droit public, Droit pénal, Droit du travail, Théories du droit et éthique, Droit social, Droit de l'environnement et du développement durable, Accès à la justice.

Le programme comporte 15 crédits de cours dont au moins 12 crédits de 2^e cycle et 30 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT	6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
DRT	6510	Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
DRT	6967	Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Mutations (3 cr.)

DRT 6883AàC Mutations contemporaines du droit, 1 cr.

Bloc B – Option – Fondements (3 cr.)

DRT 6816AàC Fondements du droit public, 1 cr.

DRT 6818AàC Fondements du droit privé, 1 cr.

Bloc C – Méthodologie du droit (max. 9 cr.)

DRT 6500 Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.

DRT 6510 Lectures dirigées, 3 cr.

DRT 6515 Stage de recherche, 3 cr.

DRT 6884 Sujets spéciaux en droit, 3 cr.

Bloc D – Théories du droit (max. 9 cr.)

DRT 6520 Histoire du droit, 3 cr.

DRT 6525 Philosophie du droit, 3 cr.

DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.

DRT 6535 Théorie générale du droit, 3 cr.

DRT 6560 Analyse économique du droit, 3 cr.

Bloc E – Cours thématiques (max. 9 cr.)

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.

DRT 6810AetB Procédure civile avancée, 3 cr.

DRT 6815AetB Droit fiscal avancé, 3 cr.

DRT 6817AàC Droit public comparé, 1 cr.

DRT 6819AàC Droit privé comparé, 1 cr.

DRT 6820AàE Droit commercial avancé, 3 cr.

DRT 6825AetB Droit du commerce international avancé, 3 cr.

DRT 6830AetB Droit international public avancé, 3 cr.

DRT 6835AetB Droit du travail avancé, 3 cr.

DRT 6840AetB Sécurité du revenu, 3 cr.

DRT 6845AàE Droit constitutionnel avancé, 3 cr.

DRT 6850AàC Droits de la personne, 3 cr.

DRT 6855AàC Droit administratif avancé, 3 cr.

DRT 6859AàJ Droit comparé avancé, 3 cr.

DRT 6860AàC Droit pénal avancé, 3 cr.

DRT 6870AàC Propriété intellectuelle, 3 cr.

DRT 6880AetB Séminaire de professeurs invités, 3 cr.

DRT 6882AàJ Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Bloc F – Cours au choix (max 3 cr.)

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2^e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2^e cycle.

Bloc G – Mémoire (30 cr.)

DRT 6899 Mémoire de maîtrise, 30 cr.

Programme 3-325-1-0

Doctorat en droit (LL. D.)

OBJECTIFS

Le doctorat en droit offre une formation en recherche juridique. La rédaction de la thèse vise à développer l'aptitude à concevoir et à mettre en œuvre un projet de recherche d'envergure qui apporte une contribution originale au développement de la discipline juridique. Il a aussi pour objectif de développer l'aptitude de l'étudiant à exposer de façon claire, ordonnée et convaincante les résultats de sa recherche.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au LL. D., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la LL. M de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- fournir deux lettres de recommandation, dont l'une de son directeur de mémoire
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche et accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche.

2. Examen de synthèse

L'étudiant doit subir un examen de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin de son quatrième trimestre de scolarité, excluant les trimestres de préparation et de suspension. Toutefois, pour des motifs exceptionnels, le doyen peut lui accorder une prolongation d'un trimestre, si une demande motivée est présentée à cette fin avant l'échéance. Les articles 87 B, C et D ainsi que les articles 88 f) et g) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales s'appliquent à cet examen de synthèse.

3. Programme

Le programme comporte 90 crédits : 9 crédits de cours, dont 6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

DRT 7001 Séminaire général de doctorat, 3 cr.

DRT 7002 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

DRT7003AàJ Sémin. de théo. et method. juridiques, 1 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

DRT	7009	Élab. d'une problématique de recherche, 6 cr.
DRT	7010	Élaboration du projet de thèse, 6 cr.
DRT	7011	Thèse, 69 cr.

Cours complémentaire

Les étudiants ayant suivi leur formation juridique entièrement à l'étranger doivent suivre :

DRT	6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
-----	------	---

Droit des affaires

Microprogramme de 2^e cycle	2-327-6-0
--	------------------

D.É.S.S.	2-327-1-0
-----------------	------------------

Maîtrise avec mémoire (LL. M.)	2-327-1-1
---------------------------------------	------------------

Options :

- Générale
- Droit et régulation économique et financière
- Droit des produits et marchés financiers
- Droit international des affaires

Maîtrise avec travail dirigé (LL. M.)	2-327-1-2
--	------------------

Directeur de la LL. M. avec mémoire et du LL. D. : Jean-François Gaudreault-DesBiens, tél. : 514-343-7441

Programme 2-327-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (droit des affaires)**OBJECTIFS**

Le microprogramme vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est donc mis sur les relations économiques internationales.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. (droit des affaires) ou à la LL. M, option Droit des affaires, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'un ou l'autre de ces programmes. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

4. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours répartis comme suit :

- un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de quatre cours (12 cr.) choisis parmi les cours à option en Droit des affaires du programme de maîtrise
- un cours (3 cr.) choisi parmi les cours à option connexes en Droit des affaires
- un maximum de un cours (3 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisi avec l'accord du doyen.

Programme 2-327-1-0

D.É.S.S. (droit des affaires)**OBJECTIFS**

Le D.É.S.S. vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est donc mis sur les relations économiques internationales.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits répartis comme suit :

- un minimum de six cours (18 cr.) et un maximum de huit cours (24 cr.) choisis parmi les cours à option en Droit des affaires du programme de maîtrise
- deux cours (6 cr.) choisis parmi les cours à option connexes en Droit des affaires
- un maximum de deux cours (6 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisis avec l'accord du doyen.

Programme 2-327-1-1

LL.M. (droit des affaires) – avec mémoire**OBJECTIFS**

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1^{er} cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des affaires) – avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le programme est offert avec les options suivantes : générale, Droit et régulation économique et financière, Droit des produits et marchés financiers, Droit international des affaires.

Le programme comporte 15 crédits de cours dont au moins 12 crédits de 2^e cycle et 30 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT	6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
DRT	6510	Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
DRT	6967	Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Mutations (3cr.)

DRT	6883AàC	Mutations contemporaines du droit, 1 cr.
-----	---------	--

Bloc B – Option – Fondements (3 cr.)

DRT	6816AàC	Fondements du droit public, 1 cr.
DRT	6818AàC	Fondements du droit privé, 1 cr.

Bloc C – Méthodologie du droit (max. 9 cr.)

DRT	6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT	6884	Sujets spéciaux en droit, 3 cr.
DRT	6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT	6515	Stage de recherche, 3 cr.

Bloc D – Option – Droit des affaires (min. 3 cr.; max 9 cr.)

DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI	6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRT	6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT	6805AetB	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6825AetB	Droit du commerce international avancé, 3 cr.
DRT	6826AàJ	Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
DRT	6827	Litiges internationaux, 3 cr.
DRT	6828	Arbitrage commercial international, 3 cr.
DRT	6829	Droit et intégration écon. régionale, 3 cr.
DRT	6870AàC	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT	6871	Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
DRT	6872	Droit européen des relations étrangères, 3 cr.
DRT	6873	Droit européen des affaires, 3 cr.

DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT	6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT	6905	Contrat commercial:élaboration-rédaction, 3 cr.
DRT	6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT	6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT	6912	Transactions commerc. internationales 2, 3 cr.
DRT	6913	Droit de la prot. des données person., 3 cr.
DRT	6914	Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT	6915	La faillite de l'entreprise, 3 cr.
DRT	6920	Financement de l'entreprise, 3 cr.
DRT	6925	Contrats commerciaux, 3 cr.
DRT	6926	Vie privée et environnements électroniques, 3 cr.
DRT	6929AàO	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT	6930	Régie d'entreprise: compagnies publiques, 3 cr.
DRT	6935	Droit des sûretés avancé, 3 cr.
DRT	6940	Le contrat de transport, 3 cr.
DRT	6945	Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr.
DRT	6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6955	Droit des valeurs mobilières, 3 cr.
DRT	6960	Droit de la construction, 3 cr.
DRT	6965AàO	Droit des affaires avancé, 3 cr.
DRT	6966	Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit des affaires (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2^e cycle en droit, d'un autre programme de 2^e cycle, ou, parmi les cours suivants :

HEC Montréal

4-230-09	Finance, 3 cr.
4-435-94	Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.
4-900-04	Information comptable - états financiers outils de gestion, 3 cr.

Science politique

POL	6112	Politique de l'Union européenne, 3 cr.
POL	6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL	6502	Synthèse:administration et pol.publiques, 3 cr.
POL	6511	Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.

Sciences économiques

ECN	6473	Commerce international, 3 cr.
ECN	6478	Finance internationale, 3 cr.
ECN	6573	Économie financière, 3 cr.
ECN	6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN	6823	Économie publique (taxation), 3 cr.
ECN	6828	Économie publique (dépenses), 3 cr.

Bloc F – Mémoire (30 cr.)

DRT	6999	Mémoire, 30 cr.
-----	------	-----------------

Programme 2-327-1-2

LL. M. (droit des affaires) – avec travail dirigé**OBJECTIFS**

Le programme de maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1^{er} cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des affaires) – avec travail dirigé, le candidat doit, à moins d'indication autre dans les conditions propres à l'option :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. sont crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2^e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option. Le programme comporte 45 crédits répartis ainsi :

Le programme de la LL. M. (droit des affaires) – avec travail dirigé comporte 30 crédits de cours dont 24 crédits de 2^e cycle et 15 crédits consacrés à la rédaction d'un travail dirigé.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre :

- | | | |
|-----|------|---|
| DRT | 6501 | Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr. |
| DRT | 6967 | Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr. |

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Méthodologie du droit (max. 6 cr.)**

- | | | |
|-----|------|---|
| DRT | 6500 | Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr. |
| DRT | 6505 | Travaux dirigés, 6 cr. |
| DRT | 6510 | Lectures dirigées, 3 cr. |
| DRT | 6515 | Stage de recherche, 3 cr. |

Bloc B – Option (min. 24 cr.; max. 30 cr.)

Deux cours peuvent être choisis dans le programme du LL. B.

Bloc B₁ – Option – Droit des affaires (min. 18 cr.; max. 24 cr.)

- | | | |
|-----|----------|---|
| DRI | 6110 | Nouvelles formes d'emploi, 3 cr. |
| DRI | 6115 | La protection de l'emploi, 3 cr. |
| DRI | 6120 | Rapports collectifs du travail, 3 cr. |
| DRT | 6579 | Éléments de droit latino-américain, 3 cr. |
| DRT | 6805AetB | Droit international privé avancé, 3 cr. |
| DRT | 6825AetB | Droit du commerce international avancé, 3 cr. |
| DRT | 6826A-J | Harmonisation et unification du droit, 3 cr. |
| DRT | 6827 | Litiges internationaux, 3 cr. |
| DRT | 6828 | Arbitrage commercial international, 3 cr. |
| DRT | 6829 | Droit et intégration écon. régionale, 3 cr. |
| DRT | 6870AàC | Propriété intellectuelle, 3 cr. |
| DRT | 6871 | Droit de l'intégration européenne, 3 cr. |
| DRT | 6872 | Droit européen des relations étrangères, 3 cr. |
| DRT | 6873 | Droit européen des affaires, 3 cr. |
| DRT | 6900 | Relations économiques internationales, 3 cr. |
| DRT | 6903 | Droit du commerce électronique 1, 3 cr. |
| DRT | 6905 | Contrat commercial:élaboration-rédaction, 3 cr. |
| DRT | 6909 | Prévention et gestion des différends, 3 cr. |
| DRT | 6910 | Transactions commerc. internationales 1, 3 cr. |
| DRT | 6912 | Transactions commerc. internationales 2, 3 cr. |
| DRT | 6913 | Droit de la prot. des données person., 3 cr. |
| DRT | 6914 | Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr. |
| DRT | 6915 | La faillite de l'entreprise, 3 cr. |
| DRT | 6920 | Financement de l'entreprise, 3 cr. |
| DRT | 6925 | Contrats commerciaux, 3 cr. |
| DRT | 6926 | Vie privée et environnements électroniques, 3 cr. |
| DRT | 6929AàO | Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr. |
| DRT | 6930 | Régie d'entreprise: compagnies publiques, 3 cr. |
| DRT | 6935 | Droit des sûretés avancé, 3 cr. |
| DRT | 6940 | Le contrat de transport, 3 cr. |
| DRT | 6945 | Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr. |
| DRT | 6950 | Droit international privé avancé, 3 cr. |
| DRT | 6955 | Droit des valeurs mobilières, 3 cr. |
| DRT | 6960 | Droit de la construction, 3 cr. |
| DRT | 6965AàO | Droit des affaires avancé, 3 cr. |
| DRT | 6966 | Droit des affaires comparé, 3 cr. |

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc B₂ – Choix (6 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e cycle en droit, ou parmi les cours suivants :

HEC Montréal

- | | |
|----------|---|
| 4-230-09 | Finance, 3 cr. |
| 4-435-94 | Le management : les milieux et la pratique, 3 cr. |
| 4-900-04 | Information comptable - états financiers outils de gestion, 3 cr. |

Science politique

- | | | |
|-----|------|---|
| POL | 6112 | Politique de l'Union européenne, 3 cr. |
| POL | 6130 | Économie politique internationale, 3 cr. |
| POL | 6502 | Synthèse:administration et pol.publiques, 3 cr. |
| POL | 6511 | Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr. |

Sciences économiques

ECN	6473	Commerce international, 3 cr.
ECN	6478	Finance internationale, 3 cr.
ECN	6573	Économie financière, 3 cr.
ECN	6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN	6823	Économie publique (taxation), 3 cr.
ECN	6828	Économie publique (dépenses), 3 cr.

Bloc C – Travail dirigé (15 cr.)

DRT	6995	Travail dirigé, 15 cr.
-----	------	------------------------

Droit international

Microprogramme de 2^e cycle **2-326-6-0**

D.É.S.S. **2-326-1-1**

Maîtrise avec mémoire (LL. M.) **2-326-1-0**

Options :

- Générale
- Droit international des affaires
- Droit international, droit transnational et justice globale

Maîtrise avec travail dirigé (LL. M.) **2-326-1-2**

Directeur de la LL. M. avec mémoire et du LL. D. : Jean-François Gaudreault-DesBiens, tél. : 514-343-7441

Programme 2-326-6-0**Microprogramme de 2^e cycle (droit international)****OBJECTIFS**

Le Microprogramme (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours répartis comme suit :

- un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de cinq cours (15 cr.) choisis parmi les cours à option en droit transnational ou en droit international public du programme de maîtrise
- un maximum de un cours (3 cr.) choisi parmi les cours des autres programmes de 2^e cycle de la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen, d'un autre programme de 2^e cycle
- un maximum de un cours (3 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisi avec l'accord du doyen.

Programme 2-326-1-1**D.É.S.S. (droit international)****OBJECTIFS**

Le D.É.S.S. (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours répartis comme suit :

- un minimum de six cours (18 cr.) et un maximum de dix cours (30 cr.) choisis parmi les cours à option en droit transnational ou en droit international public du programme de maîtrise
- un maximum de deux cours (6 cr.) choisis parmi les cours des autres programmes de 2^e cycle de la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen, d'un autre programme de 2^e cycle
- un maximum de deux cours (6 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisis avec l'accord du doyen.

Programme 2-326-1-0**LL. M. (droit international) – avec mémoire****OBJECTIFS**

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1^{er} cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html

– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le programme est offert avec les options suivantes : générale, Droit international privé, Droit international des affaires, Droit international, droit transnational et justice global.

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 12 crédits de 2^e cycle et 30 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT	6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
DRT	6510	Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
DRT	6967	Droit des affaires québécois et canadiens, 3 cr.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Mutations (3 cr.)

DRT	6883AàC	Mutations contemporaines du droit, 1 cr.
-----	---------	--

Bloc B – Option – Fondements (3 cr.)

DRT	6816AàC	Fondements du droit public, 1 cr.
DRT	6818AàC	Fondements du droit privé, 1 cr.

Bloc C – Méthodologie du droit (max. 6 cr.)

DRT	6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT	6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT	6515	Stage de recherche, 3 cr.
DRT	6884	Sujets spéciaux en droit, 3 cr.

Bloc D – Option – Droit transnational et international (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

DRT	6130	Droit international du travail, 3 cr.
DRT	6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT	6805AàC	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6825AetB	Droit du commerce international avancé, 3 cr.
DRT	6826AàJ	Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
DRT	6827	Litiges internationaux, 3 cr.
DRT	6828	Arbitrage commercial international, 3 cr.
DRT	6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT	6863	Droit social international, 3 cr.
DRT	6870A-C	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT	6871	Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
DRT	6872	Droit européen des relations étrangères, 3 cr.

DRT	6873	Droit européen des affaires, 3 cr.
DRT	6878	Protection des info. et soins de santé, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT	6902	Droit du cyberspace, 3 cr.
DRT	6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT	6906	Droit de l'audiovisuel, 3 cr.
DRT	6907	Droit international des télécoms, 3 cr.
DRT	6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT	6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT	6912	Transactions commerc. internationales 2, 3 cr.
DRT	6913	Droit de la prot. des données person., 3 cr.
DRT	6914	Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT	6916AàJ	Droit de l'accès à l'information avancé, 3 cr.
DRT	6923	Technologies de l'information et droit 1, 3 cr.
DRT	6924	Technologies de l'information et droit 2, 3 cr.
DRT	6926	Vie privée et environnement électronique, 3 cr.
DRT	6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6966	Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi sans le programme de Baccalauréat en droit.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2^e cycle en droit ou d'un autre programme de 2^e cycle.

Bloc F – Mémoire

DRT	6999	Mémoire, 30 cr.
-----	------	-----------------

Programme 2-326-1-2

LL. M. (droit international) – avec travail dirigé

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1^{er} cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale de la maîtrise en droit international (avec travail dirigé) est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.

La scolarité minimale de la maîtrise en droit international (avec travail dirigé) est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2^e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Le programme comporte 45 crédits répartis ainsi : un minimum de 30 crédits de cours, dont au moins 24 crédits sont de 2^e cycle, et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre :

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Cours généraux (max. 9 cr.)

DRT 6500 Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
 DRT 6505 Travaux dirigés, 6 cr.
 DRT 6510 Lectures dirigées, 3 cr.
 DRT 6515 Stage de recherche, 3 cr.
 DRT 6535 Théorie générale du droit, 3 cr.

Bloc B – Option – Droit transnational (min. 18 cr.; max 24 cr.)

Deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6579 Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
 DRT 6805AàC Droit international privé avancé, 3 cr.
 DRT 6825AetB Droit du commerce international avancé, 3 cr.
 DRT 6826AàJ Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
 DRT 6827 Litiges internationaux, 3 cr.
 DRT 6828 Arbitrage commercial international, 3 cr.
 DRT 6873 Droit européen des affaires, 3 cr.
 DRT 6910 Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
 DRT 6912 Transactions commerc. internationales 2, 3 cr.
 DRT 6950 Droit international privé avancé, 3 cr.
 DRT 6966 Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc C – Option – Droit international public (min. 18 cr.; max 24 cr.)

Deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRI 6130 Droit international du travail, 3 cr.
 DRT 6832 Mondialisation étatique, 3 cr.
 DRT 6863 Droit social international, 3 cr.
 DRT 6870AàC Propriété intellectuelle, 3 cr.
 DRT 6871 Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
 DRT 6872 Droit européen des relations étrangères, 3 cr.
 DRT 6878 Protection des info. et soins de santé, 3 cr.
 DRT 6900 Relations économiques internationales, 3 cr.

DRT 6902 Droit du cyberspace, 3 cr.
 DRT 6903 Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
 DRT 6906 Droit de l'audiovisuel, 3 cr.
 DRT 6907 Droit international des télécoms, 3 cr.
 DRT 6909 Prévention et gestion des différends, 3 cr.
 DRT 6913 Droit de la prot. des données person., 3 cr.
 DRT 6914 Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
 DRT 6916AàJ Droit de l'accès à l'information avancé, 3 cr.
 DRT 6923 Technologie de l'information et droit 1, 3 cr.
 DRT 6924 Technologie de l'information et droit 2, 3 cr.
 DRT 6926 Vie privée et environn. électroniques, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc D – Option – Cours connexes

L'étudiant peut suivre au maximum deux cours au choix parmi les cours de 2^e cycle en droit ou, avec l'accord du vice-décanat aux études supérieures, d'un autre programme de 2^e cycle.

Bloc E – Travail dirigé (15 cr.)

DRT 6995 Travail dirigé, 15 cr.

Droit des technologies de l'information

Microprogramme de 2^e cycle **2-329-6-0**

Maîtrise avec mémoire (LL. M.) **2-329-1-0**

Options :

Générale
 Droit, information et communication
 Commerce électronique

Programme 2-329-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (droit des technologies de l'information)

OBJECTIFS

Grâce à l'expertise développée par le Centre de recherche en droit public (CRDP), le microprogramme se situe à la fine pointe du développement dans ce champ d'investigation théorique et pratique hautement pertinent et directement branché sur une réalité contemporaine en pleine effervescence. Il est soutenu par les activités de recherche et de rayonnement de la Chaire L. R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique et de la Chaire en droit des affaires et de la sécurité électronique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (droit des technologies de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M. (droit des technologies de l'information), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de la LL. M. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

4. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours répartis comme suit :

- un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de quatre cours (12 cr.) choisis parmi les cours à option en Droit des technologies de l'information du programme de maîtrise
- un cours (3 cr.) choisi parmi les cours au choix en Droit des technologies de l'information
- un maximum de un cours (3 cr.) du programme de LL. B. choisi avec l'accord du doyen ou de son représentant.

Programme 2-329-1-0

Maîtrise en droit des technologies de l'information (LL. M.)

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1^{er} cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des technologies de l'information) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le programme est offert avec les options suivantes : générale, Droit, information et communication, Commerce électronique.

Le programme comporte 15 crédits de cours dont au moins 12 crédits de 2^e cycle et 30 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT	6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
DRT	6510	Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
DRT	6967	Droit des affaires québécois et canadiens, 3 cr.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Mutations (3 cr.)

DRT	6883AàC	Mutations contemporaines du droit, 1 cr.
-----	---------	--

Bloc B – Option – Fondements (3 cr.)

DRT	6816AàC	Fondements du droit public, 1 cr.
DRT	6818AàC	Fondements du droit privé, 1 cr.

Bloc C – Méthodologie du droit (max. 6 cr.)

DRT	6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT	6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT	6515	Stage de recherche, 3 cr.
DRT	6884	Sujets spéciaux en droit, 3 cr.

Bloc D – Droit des technologies de l'information (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRT	6832	Mondialisation étatique, 3 cr.
DRT	6870AàC	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT	6878	Protection des info. et soins de santé, 3 cr.
DRT	6902	Droit du cyberspace, 3 cr.
DRT	6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT	6906	Droit de l'audiovisuel, 3 cr.
DRT	6907	Droit international des télécoms, 3 cr.
DRT	6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT	6913	Droit de la prot. des données person., 3 cr.
DRT	6914	Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT	6916AàJ	Droit de l'accès à l'information avancé, 3 cr.
DRT	6923	Technologies de l'information et droit 1, 3 cr.
DRT	6924	Technologies de l'information et droit 2, 3 cr.
DRT	6926	Vie privée et environn. électroniques, 3 cr.
DRT	6929AàO	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT	6965AàO	Droit des affaires avancé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Bloc E – Choix

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit des technologies de l'information (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2^e cycle en droit, d'un autre programme de 2^e cycle, ou, parmi les cours suivants :

HEC Montréal

4-230-09	Finance, 3 cr.
4-435-94	Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.

4-705-96	Systèmes d'information en gestion, 3 cr.
4-900-04	Information comptable - états financiers outils de gestion, 3 cr.

Philosophie

PHI 6515	Fondements historiques de l'éthique, 3 cr.
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI 6555	Philosophie politique I, 3 cr.

Relations industrielles

REI 6702	Politiques publiques et emploi, 3 cr.
----------	---------------------------------------

Science politique

POL 6112	L'intégration dans l'Union européenne, 3 cr.
POL 6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL 6502	Synthèse: administration et pol. publiques, 3 cr.
POL 6511	Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.

Sciences économiques

ECN 6473	Commerce international, 3 cr.
ECN 6478	Finance internationale, 3 cr.
ECN 6573	Économie financière, 3 cr.
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN 6823	Économie publique (taxation), 3 cr.
ECN 6828	Économie publique (dépenses), 3 cr.

Bloc F – Mémoire

DRT 6999	Mémoire, 30 cr.
----------	-----------------

Droit et travail

Programme 2-325-6-3

Microprogramme de 2^e cycle (droit et travail)*Programme offert conjointement avec l'école de relations industrielles***OBJECTIFS**

Le droit du travail est pour plusieurs spécialistes des relations industrielles œuvrant en milieu syndical, patronal ou gouvernemental un important domaine de pratique professionnelle. L'École de relations industrielles et la Faculté de droit ont uni leurs efforts afin d'offrir à ces praticiens un programme de formation continue axée sur les nouveaux développements en droit du travail.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (droit et travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit du travail au 1^{er} cycle ou l'équivalent.

2. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M., (recherche), à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme.

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme, selon les conditions applicables à l'option choisie (avec mémoire ou avec travaux dirigés).

3. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

4. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)**

DRI 6106	Modèles du droit du travail québécois, 3 cr.
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI 6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI 6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI 6125	Chartes des droits et travail, 3 cr.
DRI 6130	Droit international du travail, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e cycle offerts par la Faculté de droit ou l'École de relations industrielles.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans d'autres programmes de 2^e cycle avec l'approbation des responsables du programme.

Fiscalité

Programme 2-325-1-3

Maîtrise en droit – option Fiscalité (LL. M.)*Programme offert conjointement avec HEC Montréal*

Directrice de la LL. M. (fiscalité) : Diane Bruneau, tél. : 514-343-5703

OBJECTIFS

L'option Fiscalité est destinée aux praticiens spécialisés dans le domaine de la fiscalité et vise à offrir une formation de haut calibre, à développer le sens critique, à permettre une spécialisation accrue, ainsi qu'à conférer un haut degré d'autonomie professionnelle. Les clientèles visées sont les diplômés en droit ou en sciences comptables qui, avec ou sans expérience de travail, désirent faire de la fiscalité leur domaine principal d'activité.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (fiscalité), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.É.S.S. (fiscalité) de l'École HEC Montréal ou attester d'une scolarité équivalente (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat)
- avoir obtenu au D.É.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de quatre ans à compter du trimestre d'admission au D.É.S.S. (fiscalité).

4. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2^e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option. L'option comporte 45 crédits répartis ainsi :

- 27 crédits de cours obligatoires faisant partie du programme de D.É.S.S. (fiscalité)
- 12 crédits de cours à option de 2^e cycle
- 6 crédits pour un travail dirigé.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

DRT	6210	Droit et fiscalité, 3 cr.
DRT	6215	Droit fiscal administratif, 3 cr.
DRT	6220	Planification successorale, 3 cr.
4-908-92		Fiscalité et décisions, 3 cr.
4-910-98		Méthodologie de recherche – droit fiscal, 3 cr.
4-911-92		Politique fiscale, 3 cr.
4-913-92		Principes fiscaux I, 3 cr.
4-914-92		Principes fiscaux II, 3 cr.
4-915-92		Principes fiscaux III, 3 cr.
4-935-95		Information comptable-fondement, analyse, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 12 cr.)

DRT	6225	Droit fiscal immobilier, 3 cr.
DRT	6230	Litige fiscal, 3 cr.
DRT	6240	Stage de pratique exclusive en fiscalité, 3 cr.
4-917-92		Taxes à la consommation, 3 cr.
4-925-98		Fiscalité américaine, 3 cr.

ou trois ou six crédits dans un autre programme de 2^e cycle de HEC Montréal ou de la Faculté de droit, sur approbation préalable des personnes responsables du programme.

Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)

DRT	6250	Travail dirigé, 6 cr.
-----	------	-----------------------

Notariat

Diplôme de droit notarial (D.D.N.) **2-330-1-0**

Maîtrise - option Notariat (LL. M) **2-330-1-1**

Directrice des programmes : Brigitte Lefebvre, tél. : 514-343-7677

Programme 2-330-1-0

D.D.N. (droit notarial)

OBJECTIFS

Le bachelier en droit qui se dirige vers la profession de notaire doit s'inscrire au programme du Diplôme de droit notarial. Ce diplôme donne accès au stage de la Chambre des notaires.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme de droit notarial, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres consécutifs à temps plein (automne, hiver).

3. Seuil de passage

Pour obtenir le Diplôme de droit notarial, l'étudiant doit obtenir une moyenne cumulative de 2,7 (B-) pour l'ensemble des cours. La note minimale de passage dans un cours est de C.

4. Programme

Le programme comporte 36 crédits de cours obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (36 cr.)

DRT	6302	Principes de rédaction et d'interp., 3 cr.
DRT	6305	Droit des personnes inaptes, 2 cr.
DRT	6310	Droit de la publicité, 3 cr.
DRT	6315	Rapports (pécuniaires) familiaux, 2 cr.
DRT	6320	Mutations de propriété, 3 cr.
DRT	6325	La propriété, 3 cr.
DRT	6330	Aspects fiscaux de la pratique, 3 cr.
DRT	6335	Contrats et crédits de garanties, 3 cr.
DRT	6340	Droit des sociétés, 3 cr.
DRT	6345	Décès et transmission des biens, 3 cr.
DRT	6350	Droit transnational, 2 cr.
DRT	6355	Examen des titres, 3 cr.
DRT	6360	Droit administratif de la propriété, 2 cr.
DRT	6366	Prévention et gestion des différends, 1 cr.

Programme 2-330-1-1

Maîtrise en droit – option Notariat (LL. M.)**OBJECTIFS**

L'option Notariat vise à offrir aux étudiants une formation pertinente et complète, qui rencontre les exigences de la profession notariale contemporaine, la possibilité de se doter d'une formation juridique poussée ou spécialisée dans différents secteurs du droit, la possibilité de s'ouvrir à de nouveaux champs de formation et de spécialisation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (notariat), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Diplôme de droit notarial de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent et présenter sa demande d'admission dans les dix ans suivant son admission au D.D.N.
- avoir obtenu au D.D.N. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux trimestres à temps plein ou de quatre trimestres à demi-temps.

3. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2^e cycle qui seront offerts et leur caractère obligatoire ou optionnel. L'option comporte 45 crédits répartis ainsi : 36 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option de 2^e cycle en droit, 3 crédits de travail dirigé.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (36 cr.)**

DRT	6302	Principes de rédaction et d'interp., 3 cr.
DRT	6305	Droit des personnes inaptes, 2 cr.
DRT	6310	Droit de la publicité, 3 cr.
DRT	6315	Rapports (pécuniaires) familiaux, 2 cr.
DRT	6320	Mutations de propriété, 3 cr.
DRT	6325	La propriété, 3 cr.
DRT	6330	Aspects fiscaux de la pratique, 3 cr.
DRT	6335	Contrats et crédits de garanties, 3 cr.
DRT	6340	Droit des sociétés, 3 cr.
DRT	6345	Décès et transmission des biens, 3 cr.
DRT	6350	Droit transnational, 2 cr.
DRT	6355	Examen des titres, 3 cr.
DRT	6360	Droit administratif de la propriété, 2 cr.
DRT	6366	Prévention et gestion des différends, 1 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

DRT 6367AàC Droit notarial avancé, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 6 cr.)

Six crédits choisis parmi les cours de 2^e cycle offerts par la Faculté de droit, sur approbation du doyen.

Bloc D – Travail dirigé (3 cr.)

DRT 6372 Travail dirigé, 3 cr.

DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

INTRODUCTION

À l'automne de l'année 1948, une vingtaine d'éducateurs de marque ainsi que des dirigeants de mouvements de loisirs diocésains et d'œuvres de jeunesse présentèrent une requête à l'École d'hygiène, la priant d'organiser, à temps partiel, un cours de perfectionnement en éducation physique pour le personnel enseignant de la province.

Le 25 avril 1949, le Conseil de l'École d'hygiène approuvait à l'unanimité un programme qui conduisait à un baccalauréat spécialisé, mais certaines difficultés retardèrent malheureusement la réalisation de ce projet. L'École d'hygiène, en collaboration avec le Service de l'extension de l'enseignement, organisa néanmoins un cours abrégé de 44 heures à l'intention de moniteurs de la récréation de la cité de Montréal. Il fallut ensuite attendre février 1955 avant que débute le programme du baccalauréat en éducation physique.

Puis, en 1969, le Département d'éducation physique est officiellement créé en remplacement de l'École d'hygiène. Depuis septembre 1976, le Département est installé au Pavillon d'éducation physique et des sports qui possède d'importants moyens d'enseignement, des salles de cours, un stade couvert, une patinoire, un gymnase triple, une piscine de 50 mètres, un bassin de plongeon, une palestre, des salles de combat, une salle de danse, des terrains de squash et de handball. Les laboratoires du Département sont très modernes et dotés de tous les appareillages requis pour la recherche dans plusieurs domaines : biomécanique, somatotypie, apprentissage moteur, biochimie et physiologie de l'exercice. Par ailleurs, la bibliothèque de kinésiologie est l'une des mieux constituées au monde.

L'appellation du Département d'éducation physique a été modifiée pour Département de kinésiologie en 1998. Le Département regroupe vingt professeurs, dont les intérêts dans le domaine de l'enseignement et de la recherche portent sur toutes les caractéristiques de l'être humain en situation d'activité physique.

Les étudiants peuvent s'inscrire à des programmes de M. Sc. et de Ph. D. (sciences de l'activité physique). Depuis l'automne 2006, le Département offre un microprogramme de 2^e cycle, un programme de D.É.S.S. et un programme de M. Sc. en kinésiologie.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DU DÉPARTEMENT

Centre d'éducation physique et des sports Bureau 8202
Tél. : 514 343-6151

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 25 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : François Prince

Directeur adjoint à la recherche : Dave ellemberg

Directeur adjoint à l'enseignement : Jean-Marc Lavoie

Professeurs titulaires

Paul Allard, Ph. D. génie mécanique (Montréal)

Louise Béliveau, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)

Marie-France Daniel, Ph. D. philosophie de l'éducation (UQÀM)

Suzanne Laberge, Ph. D. anthropologie (Montréal)

Jean-Marc Lavoie, Ph. D. physiologie de l'exercice (Wisconsin)

François Prince, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)

Luc Proteau, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)

Professeurs agrégés

Raynald Bergeron, Ph. D. physiologie de l'exercice (Montréal)

Dave Ellemberg, Ph. D. neuropsychologie (Montréal)

Wayne R. Halliwell, Ph. D. psychologie du sport (Florida State)

Sophie Laforest, Ph. D. épidémiologie (McGill)

Julie Messier, Ph. D. sciences neurologiques (Montréal)

Professeurs adjoints

Mickael Begon, Ph. D. biomécanique et bio-ingénierie (Poitiers)

Daniel Curnier, Ph. D. sc. et tech. des activités physiques et sportives (Paul Sabatier)

Danik Lafond, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)

Julie Lavoie, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)

Marie-Ève Mathieu, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)

Jonathan Tremblay, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)

Professeurs associés

Laurent Bosquet, Ph. D. sc. et tech. des activités physiques et sportives (Poitiers) et sciences de l'activité physique (Montréal)

Bruno Cormery, Ph. D. (Aix-Marseille II)

Georges Dalleau, Ph. D. biologie de l'exercice musculaire (Claude Bernard – Lyon I)

Mathieu Gayda, Ph. D. (Jules Verne, Picardie)

Suzanne Leclerc, M. D. (Laval)

Luc Léger, Ph. D. (Alberta)

Véronique Pepin, Ph. D. Exercice and Wellness (Arizona)

André Plamondon, Ph. D. (Montréal)

Guy Thibault, Ph. D. (Montréal)

PROGRAMMES

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Kinésiologie.

Kinésiologie

Microprogramme de 2^e cycle (kinésiologie) **2-352-6-0**

D.É.S.S. (kinésiologie) **2-352-1-1**

M. Sc. (kinésiologie) **2-352-1-0**

Sciences de l'activité physique

M. Sc. (sciences de l'activité physique) **2-350-1-0**

Ph. D. (sciences de l'activité physique) **3-350-1-0**

Responsable des programmes en kinésiologie : Suzanne Laberge, tél. : 514-343-7934

Responsable des programmes en sciences de l'activité physique : Jean-Marc Lavoie, tél. : 514-343-7044

Information sur les programmes : Lucie Lortie, Département de kinésiologie, tél. : 514-343-6111, poste 0944

Membres du Comité des études supérieures

Raynald Bergeron

Suzanne Laberge

Jean-Marc Lavoie

François Prince

KINÉSIOLOGIE

Programme 2-352-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (kinésiologie)

OBJECTIFS

L'objectif général visé par ce programme est d'améliorer chez les étudiants les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront

inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut souple et propose essentiellement des cours à option, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un de Baccalauréat ès sciences (kinésiologie, éducation physique ou éducation à la santé), d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale du Microprogramme est de un trimestre à plein temps. La scolarité maximale est de six trimestres.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert

L'étudiant peut être admissible au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

5. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
 ETA 6505 Les méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
 KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
 KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
 KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
 KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
 KIN 6525 L'évaluation en promotion de l'A.P., 3 cr.
 KIN 6530 Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
 KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
 KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.

KIN	6832	Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
KIN	6842	Physiologie de l'exercice, 3 cr.
KIN	6843	Exercice et métabolisme, 3 cr.
KIN	6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
KIN	6848	Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
PPA	6015	Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr.
PPA	6224	Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
PSE	6362	Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
PSY	6775	Évaluation de programmes d'intervention, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
SOL	6657	Famille et sociétés, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Programme 2-352-1-1

D.É.S.S. (kinésiologie)

OBJECTIFS

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés possédant les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, de même qu'un cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (kinésiologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un Baccalauréat ès sciences (kinésiologie, éducation physique ou éducation à la santé), d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

5. Programme

Le programme comprend 30 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1^{er} cycle approuvés par le directeur du programme.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (24 cr.)

ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
 ETA 6505 Les méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
 ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
 KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
 KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
 KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
 KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
 KIN 6525 L'évaluation en promotion de l'A.P., 3 cr.
 KIN 6530 Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
 KIN 6800 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
 KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
 KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
 KIN 6832 Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
 KIN 6837 Exercice et prévention cardio., 3 cr.
 KIN 6842 Physiologie de l'exercice, 3 cr.
 KIN 6843 Exercice et métabolisme, 3 cr.
 KIN 6845 Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
 KIN 6848 Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
 MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
 MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
 MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
 MSO 6131 Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
 MSO 6134 Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
 NUT 6626 Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
 PPA 6015 Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr.
 PPA 6224 Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
 PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.
 PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
 PSY 2115 Psychopathologie : introduction, 3 cr.
 PSY 6775 Évaluation de programmes d'intervention, 3 cr.

SOL 6448 Méthodes de sondage, 3 cr.
 SOL 6657 Famille et sociétés, 3 cr.
 STT 6971 Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Programme 2-352-1-0

M. Sc. (kinésiologie)

OBJECTIFS

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés capables de formuler, d'actualiser, d'encadrer, d'animer et d'évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. De plus, ces diplômés devront avoir une capacité de réflexion et un regard critique par rapport à leur pratique. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation. Par rapport au programme de D.É.S.S., il ajoute un volet important de mise en application, par des stages et des travaux dirigés.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques auprès des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, ainsi que la possibilité de prendre jusqu'à deux cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (kinésiologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un Baccalauréat ès sciences (kinésiologie, éducation physique ou éducation à la santé), d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

4. Programme

Le programme de M. Sc. (kinésiologie) comprend 45 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 18 à 36 crédits de cours à option, 6 à 18 crédits de cours de formation pratique et 0 à 6 crédits de cours au choix.

L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1^{er} cycle approuvés par le directeur du programme.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (24 cr.)

ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
 ETA 6505 Les méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
 ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
 KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
 KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
 KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
 KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
 KIN 6525 L'évaluation en promotion de l'A.P., 3 cr.
 KIN 6530 Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
 KIN 6800 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
 KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
 KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
 KIN 6832 Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
 KIN 6837 Exercice et prévention cardio., 3 cr.
 KIN 6842 Physiologie de l'exercice, 3 cr.
 KIN 6843 Exercice et métabolisme, 3 cr.
 KIN 6845 Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
 KIN 6848 Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
 MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
 MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
 MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
 MSO 6131 Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
 MSO 6134 Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
 NUT 6626 Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
 PPA 6224 Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
 PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.
 PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
 PSY 2115 Psychopathologie : introduction, 3 cr.
 PSY 6775 Évaluation de programmes d'intervention, 3 cr.
 SOL 6448 Méthodes de sondage, 3 cr.
 SOL 6657 Famille et sociétés, 3 cr.
 STT 6971 Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc C – Formation pratique (min. 6 cr.; max. 18 cr.)

KIN 6811 Stage en kinésiologie, 3 cr.
 KIN 6812 Stage en kinésiologie, 6 cr.
 KIN 6813 Stage en kinésiologie, 9 cr.
 KIN 6814 Travail dirigé, 3 cr.
 KIN 6815 Travail dirigé, 6 cr.
 KIN 6816 Travail dirigé, 9 cr.

Bloc D – Choix (max. 6 cr.)**SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

Programme 2-350-1-0

M. Sc. (sciences de l'activité physique)**OBJECTIFS**

Programme axé sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherche et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de l'activité physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ès sciences (éducation physique ou kinésiologie) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres en résidence à l'Université.

3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 10 crédits de cours, dont 1 crédit de cours obligatoire, 9 crédits de cours à option
- 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (1 cr.)**

KIN 6810 Séminaire de recherche en kinésiologie 1, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
 KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.
 KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
 KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
 KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
 KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
 KIN 6525 L'évaluation en promotion de l'A.P., 3 cr.
 KIN 6800 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
 KIN 6805 Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.
 KIN 6808 Projets spéciaux, 3 cr.
 KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
 KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
 KIN 6832 Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
 KIN 6839 Cinétique et cinématique du mouvement, 3 cr.
 KIN 6842 Physiologie de l'exercice, 3 cr.
 KIN 6843 Exercice et métabolisme, 3 cr.
 KIN 6845 Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.

KIN	6848	Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par le directeur du programme.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

KIN	6426	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

Programme 3-350-1-0

Ph. D. (sciences de l'activité physique)

OBJECTIFS

Programme axé sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherche et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de l'activité physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres en résidence à l'Université.

3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 7 crédits de cours, dont 1 crédit de cours obligatoire, 6 crédits de cours à option
- 83 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

KIN	7820	Séminaire de recherche en kinésiologie 2, 1 cr.
-----	------	---

Bloc B – Option (min. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
KIN	6500	Activité physique et santé, 3 cr.
KIN	6505	Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
KIN	6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN	6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN	6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
KIN	6525	L'évaluation en promotion de l'A.P., 3 cr.
KIN	6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
KIN	6805	Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.
KIN	6808	Projets spéciaux, 3 cr.
KIN	6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.

KIN	6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN	6832	Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
KIN	6839	Cinétique et cinématique du mouvement, 3 cr.
KIN	6842	Physiologie de l'exercice, 3 cr.
KIN	6843	Exercice et métabolisme, 3 cr.
KIN	6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
KIN	6848	Promotion de l'act. physique et de la santé, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par le directeur du programme.

Bloc C – Recherche et thèse (83 cr.)

KIN	7416	Thèse, 83 cr.
-----	------	---------------

FACULTÉ DE MÉDECINE

INTRODUCTION

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1^{er} cycle : en médecine à 1 261 étudiants et en formation professionnelle paramédicale (nutrition, audiologie, orthophonie, ergothérapie, physiothérapie et sciences biomédicales) à 1 407 étudiants à temps plein. Elle dispense une formation de résidence dans une soixantaine de programmes agréés à plus de 1 000 étudiants et supporte plusieurs spécialisations en administration de la santé, santé environnementale et santé au travail, médecine sociale et préventive et médecine d'expertise. Elle abrite aussi une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (2 201 étudiants à la maîtrise et au doctorat en 2010-2011). Deux centres hospitaliers universitaires (CHUM et CHU Sainte-Justine), responsables de formation et de soins de santé spécialisés en médecine adulte et pédiatrique, deux centres affiliés universitaires suprarégionaux (Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital du Sacré-Coeur), plusieurs instituts et institutions affiliés l'aident dans la poursuite de sa vocation. En outre, 435 professeurs de carrière, 201 chercheurs et 2 483 professeurs de clinique assurent à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal une place de première importance au pays.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

www.med.umontreal.ca

Secrétariat Pavillon Roger-Gaudry	Bureau P-408	Tél. : 514- 343-6267
Département d'administration de la santé Pavillon 7101 Ave du Parc	3074-5	343-6170
Département d'anesthésiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie et médecine moléculaire Pavillon Roger-Gaudry	D-360	343-6374
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-749	343-7040
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence Pavillon Roger-Gaudry	S-711	343-6497
Département de médecine sociale et préventive Pavillon 7101 Ave du Parc	3028	343-6139
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-623	343-6273
Département de nutrition 2 405 Côte Ste-Catherine	1204	343-6398
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Sainte-Justine	4829	345-7708
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6297
Département de pédiatrie CHU Sainte-Justine	7955	345-4675
Département de pharmacologie Pavillon Roger-Gaudry	S-436	343-6329

Département de physiologie Pavillon Paul-G.-Desmarais	1111	343-6347
Département de psychiatrie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855
Département de santé environnementale et santé au travail Pavillon Marguerite-d'Youville	4095	343-6134
École d'orthophonie et d'audiologie 7077 avenue du Parc	3001-21	343-7672
École de réadaptation 7077 avenue du Parc	403-F	343-6417
Programme de baccalauréat en bio-informatique (Voir Département de biochimie et médecine moléculaire)		
Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry	N-422	343-6111 poste 4243
Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	2511	343-6357
Programme de médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé www.mae.umontreal.ca	N-414	343-7606

DIRECTION FACULTAIRE

Doyenne : Hélène Boisjoly

Vice-doyens

Pierre Belhumeur, affaires professorales
Andrée Boucher, développement continu des compétences professionnelles
Daniel Bourbonnais, recherche et innovation scientifique
Christian Bourdy, études médicales de 1^{er} cycle
Pierre Bourgouin, exécutif et affaires cliniques
Josée Dubois, études médicales postdoctorales
Daniel Lajeunesse, sciences fondamentales et études supérieures

Secrétaire de Faculté

Josette Noël

Vice-doyen adjoint

Gilles Bleau, sciences fondamentales et études supérieures

Vice-doyens associés Vie étudiante et facultaire

Hugues Cormier
Ramses Wassef
Josette Noël

Vice-doyennes associées aux sciences de la santé

Louise Demers, École de réadaptation
Louise Getty, École d'orthophonie et d'audiologie
Marielle Ledoux, nutrition

Vice-doyen associé Campus Mauricie

Réjean Duplain

Directions

Geneviève Bouchard, chef de cabinet et directrice des communications et des relations internationales
 Vincent Dumez, patient-partenaire
 Jean-François Gauchat, baccalauréat en sciences biomédicales
 Sylvie Monier, services administratifs

Adjointes

Isabelle Duchesnay, affaires étudiantes et vie facultaire
 Jolaine Frigault, études médicales de 1^{er} cycle
 Line Ginchereau, affaires professorales
 Martine Jalbert, ressources matérielles, physiques et planification
 Christine Lamoureux, développement continu des compétences professionnelles
 François L'Heureux, recherche et innovation scientifique
 Lorraine Locas, études médicales postdoctorales
 Alain Papineau, coordination des stages en régions
 François Robichaud, sciences fondamentales et études supérieures
 Josée Véronneau, ressources humaines et affaires hospitalières

Direction des départements et écoles de la Faculté

Département d'administration de la santé : Régis Blais
 Département d'anesthésiologie : Pierre Drolet
 Département de biochimie et médecine moléculaire : Christian Baron
 Département de chirurgie : Luc Valiquette
 Département de médecine : Mario Talajic
 Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Jean Pelletier
 Département de médecine sociale et préventive : Marie-France Raynault
 Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Hugo Soudeyns
 Département de nutrition : Marielle Ledoux
 Département d'obstétrique-gynécologie : Line Leduc
 Département d'ophtalmologie : Jean-Daniel Arbour
 Département de pathologie et biologie cellulaire : Pierre Drapeau
 Département de pédiatrie : Jean-Yves Frappier
 Département de pharmacologie : Patrick du Souich
 Département de physiologie : Michèle Brochu
 Département de psychiatrie : Emmanuel Stip
 Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Gilles Soulez
 Département de santé environnementale et santé au travail : André Dufresne
 École d'orthophonie et d'audiologie : Louise Getty
 École de réadaptation : Louise Demers
 École de santé publique : Raymond Lalonde et Hélène Boisjoly, administrateurs

Direction de l'enseignement universitaire dans les hôpitaux et instituts affiliés à l'UdeM

CSSS Sud-Ouest-Verdun : Marc Belley
 Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Marie-Josée Dupuis
 Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron
 CSSS de Laval : Benoit Morin
 CSSS de Chicoutimi : Mauril Gaudreault
 Hôpital Louis-H. Lafontaine : Luc Nicole
 Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Jacques Bernier
 Hôpital Rivière-des-Prairies : André Masse
 Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : Marc Giasson
 Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Christine Boutin
 Institut de cardiologie de Montréal : Annie Dore
 Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Sylvie Houde
 Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal : Claude Viau
 Institut Philippe-Pinel de Montréal : Frédéric Millaud
 Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Ana Ines Ansaldo

Direction de centres, groupes et instituts de recherche

Centre d'excellence en neuromique de l'Université de Montréal (CENUM) : Pierre Drapeau
 Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
 Centre de recherche du CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : André Poirier
 Centre de recherche du CSSS de Laval – Hôpital Cité-de-la-santé : France Cookson (intérim)
 Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : François Madore
 Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Denis-Claude Roy

Centre de recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies : Roger Godbout
 Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
 Centre de recherche Interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) : Bonnie Swaine
 Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : Gilles Côté
 Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Sylvie Belleville
 Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Jacques Turgeon
 Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Alain Moreau
 Centre de recherche Fernand-Séguin (Hôpital Louis-H.-Lafontaine) : Sonia Lupien
 Centre de recherche du CSSS de Chicoutimi : Daniel Gaudet
 Centre de recherche Léa-Roback : Marie-France Raynault
 Groupe d'étude des protéines membranaires (GEPROM) : Lucie Parent
 Groupe de recherche sur la gestion thérapeutique (GRGT) : Terrence Montague
 Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC) : Trevor Drew
 Groupe de recherche en science et technologies biomédicales (GRSTB) : Michael D. Buschmann
 Groupe de recherche universitaire sur le médicament (GRUM) : Denis de Blois et Gerardo Ferbeyre
 Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) : Tarik Möröy
 Institut de recherche en immunologie et en oncologie (IRIC) : Guy Sauvageau

Direction de programmes d'études médicales et paramédicales de 1^{er} cycle (B. Sc., M. D.)

Études médicales de 1^{er} cycle : Éric Drouin
 Externat : Martine Jolivet-Tremblay
 Audiologie : Tory Leroux
 Ergothérapie : Lise Poissant
 Microbiologie et immunologie : France Daigle
 Neurosciences : Elaine C. Chapman
 Nutrition : Marielle Ledoux
 Orthophonie : Claire Croteau (intérim)
 Physiothérapie : Robert Forget
 Sciences biomédicales : Jean-François Gauchat

Direction de programmes d'études supérieures (D.É.S.S., M. Sc. Ph. D.)

Administration des services de santé : Lise Lamothe
 Audiologie (M.P.A.) : Tony Leroux
 Biochimie : Luc DesGroseillers
 Bioéthique : Bryn Williams-Jones et Vardit Ravitsky
 Bio-informatique : Nicolas Lartillot
 Biologie moléculaire : Trang Hoang
 Conseil génétique : Valérie Désilets
 Environnement, santé et gestion des catastrophes : Maryse Bouchard
 Ergothérapie : Lise Poissant
 Évaluation des technologies de la santé : Mira Johri
 Génie biomédical : Alain Vinet
 Gestion de la qualité en santé : Lise Lamothe
 Hygiène du travail M. Sc. : André Dufresne
 Hygiène du travail, D.É.S.S. : Jérôme Lavoué
 Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale : François Sestier
 Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier
 Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari
 Mobilité et posture : Hubert Labelle
 Nutrition : Marielle Ledoux et Bryna Shatenstein
 Orthophonie (M.P.O.) : Natacha Trudeau
 Pathologie et biologie cellulaires : Nicole Leclerc
 Perfusion extracorporelle : Louis Perreault
 Petite enfance et approche interprofessionnelle : Julie Gosselin
 Pharmacologie : René Cardinal
 Pharmacologie clinique : Patrick du Souich
 Physiologie : Réjean Couture
 Physiothérapie : Robert Forget
 Santé communautaire : Louise Fournier
 Santé environnementale et santé au travail : André Dufresne
 Santé environnementale mondiale : Audrey Smargiassi
 Santé publique : Louise Potvin

Sciences biomédicales : Yahye Merhi
 Sciences neurologiques : Richard Robitaille
 Sciences de la réadaptation : Deborah Feldman
 Toxicologie et analyse du risque : Sami Haddad
 Virologie et immunologie : George Szatmari

Direction de programme d'études postdoctorales (D.É.P.D.)

Biochimie clinique : Pierre Allard

Direction de programmes d'études médicales postdoctorales (D.É.S.)

Anatomo-pathologie : Mathieu Latour
 Anesthésiologie : François Girard
 Biochimie médicale : Nadine Kadri
 Cardiologie : Donald Palisaitis
 Cardiologie chez l'enfant : Myriam Brassard
 Chirurgie cardiaque : Denis Bouchard
 Chirurgie générale : Jean-François Latulippe
 Chirurgie pédiatrique : Michel Lallier
 Chirurgie orthopédique : Marc Isler
 Chirurgie plastique : Patricia Bortoluzzi
 Chirurgie thoracique : Jocelyne Martin
 Chirurgie tronc commun : Patricia Egerszegi
 Chirurgie vasculaire : Rafik Ghali
 Cliniciens-chercheurs : Jacques Lacroix
 Clinicien érudit : Marie-Dominique Beaulieu
 Dermatologie : Benoit Côté
 Dermatologie pédiatrique : Julie Powell
 Endocrinologie et métabolisme : Sylvie Ott-Braschi
 Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant : Rachel Scott
 Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité : Joanne Benoît
 Gastroentérologie : Mickaël Blouin
 Gastroentérologie chez l'enfant : Christophe Faure
 Génétique médicale : Emmanuelle Lemyre
 Gériatrie : Marie-Jeanne Kergoat
 Greffe de cellules hématopoïétiques : Silvy Lachance
 Hématologie : Jeannine Kassir
 Hématologie/oncologie pédiatrique : Rochelle Winikoff
 Immunologie clinique et allergie : Jean Paradis
 Immunologie clinique et allergie chez l'enfant : Anne Des Roches
 Maladies infectieuses : Danielle Rouleau
 Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre
 Médecine/tronc commun : Jean-François Gobeil
 Médecine communautaire : Stéphane Perron
 Médecine de soins intensifs : Marc-Jacques Dubois
 Médecine de soins intensifs chez l'enfant : Baruch Toledano
 Médecine d'urgence/spécialité : Pierre Desautniers
 Médecine d'urgence/compétence spéciale : Martin Vincent
 Médecine d'urgence pédiatrique : Benoit Carrière
 Médecine de l'adolescence : Danielle Taddeo
 Médecine de famille : Louise Authier
 Médecine du travail : Louis Patry
 Médecine interne : Michèle Mahone
 Médecine maternelle et fœtale : Lynda Hudon
 Médecine néonatale et périnatale : Ahmed Moussa
 Médecine nucléaire : Antoine Leblond
 Médecine palliative : Robert Marchand
 Médecine physique et réadaptation : Martin Lamontagne
 Microbiologie médicale et infectiologie : Danielle Rouleau
 Néphrologie : Alain Bonnardeaux
 Néphrologie chez l'enfant : Véronique Phan
 Neurochirurgie : Louis Crevier
 Neurologie : Alexandre Yves Poppe
 Neurologie chez l'enfant : Philippe Major
 Neuropathologie : Roland Auer
 Neuroradiologie : Alain Weill
 Obstétrique et gynécologie : Stéphane Ouellet
 Oncologie gynécologique : Philippe Gauthier
 Oncologie médicale : Alain Bestawros

Oncologie radiologique : Carole Lambert
 Ophtalmologie : Patrick Hamel
 Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale : Martin Desrosiers
 Pédiatrie du développement : Robert Dubé
 Pédiatrie – tronc commun : Olivier Jamouille
 Pédiatrie générale : Olivier Jamouille
 Pneumologie : François Beaucage
 Pneumologie chez l'enfant : Sheila Jacob
 Psychiatrie : Christiane Bertelli
 Radiologie diagnostique : Chantale Lapierre
 Rhumatologie : Éric Rich
 Santé publique et médecine préventive : Stéphane Perron
 Soins aux personnes âgées : Nathalie Champoux
 Urologie : Diego Barrieras
 Urogynécologie et reconstruction pelvienne : Stéphane Ouellet

Titulariat de chaires philanthropiques

CCChaire Banque Scotia en diagnostic et traitement du cancer du sein et Fonds Lilly en recherche en cancer du sein : André Robidoux
 Chaire Bristol-Meyers-Squibb (BMS) en biologie moléculaire : Christian Baron
 Chaire Claude-Bertrand en neurochirurgie de l'Université de Montréal : Richard Béliveau
 Chaire CIBC en recherche sur les causes du cancer du sein : Sylvie Mader
 Chaire de pharmacologie (Merck Frosst Canada Inc.) : Patrick du Souich
 Chaire de psychiatrie légale et d'éthique biomédicale Philippe-Pinel : David Norman Weisstub
 Chaire de recherche en orthopédie de l'Hôpital du Sacré-Cœur : Julio C. Fernandes
 Chaire de Recherche Marcel et Rolande Gosselin en neurosciences cognitives fondamentales et appliquées du spectre autistique de l'UdeM à l'hôpital Rivière-des-Prairies et à l'hôpital Sainte-Justine : Laurent Mottron
 Chaire Docteur Sadok Besrou en médecine familiale de l'Université de Montréal : Marie-Dominique Beaulieu
 Chaire d'enseignement Lucie et André Chagnon sur l'approche intégrée en prévention de l'Université de Montréal : Brigitte Maheux
 Chaire Eli Lilly Canada de recherche en schizophrénie de l'Université de Montréal : Emmanuel Stip
 Chaire en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine : Michèle Bouchard
 Chaire en arthrose de l'Université de Montréal : Johanne Martel-Pelletier et Jean-Pierre Pelletier
 Chaire en cancer de la prostate : Fred Saad
 Chaire de médecine transfusionnelle – Association des bénévoles du don de sang Héma-Québec-Bayer de l'Université de Montréal : Jean-François Hardy
 Chaire Shire en néphrologie et en transplantation et régénération rénales : Marie-Josée Hébert
 Chaire en sciences du mouvement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, et de l'Université de Montréal : Hubert Labelle
 Chaire en sclérodémie : Jean-Luc Senécal
 Chaire François-Karl Viau en oncogénomique pédiatrique de l'Université de Montréal : Daniel Sinnett
 Chaire GlaxoSmithKline (GSK) en gestion optimale des maladies chroniques : Janusz Kaczorowski
 Chaire Industrielle Alliance de recherche en leucémie : Jean Roy
 Chaire Marie Lou et Yves Cotrel pour la recherche en orthopédie : Jacques A. de Guise
 Chaire Michal et Renata Hornstein en chirurgie cardiaque : Michel Pellerin
 Chaire Novartis – Fondation canadienne du foie en hépatologie de l'Université de Montréal : Daniel Lamarre
 Chaire Paul-David en électrophysiologie cardiovasculaire de l'Université de Montréal : Stanley Nattel
 Chaire Pfizer – Bristol-Myers Squibb – Smithkline Beecham – Eli Lilly en psychopharmacologie de l'Université de Montréal : Jacques-Yves Montplaisir
 Chaire Pfizer en athérosclérose de l'Université de Montréal : Jean-Claude Tardif
 Chaire Pfizer en recherche clinique et translationnelle sur le VIH : Cécile Tremblay
 Chaire Philippa et Marvin Carsley en cardiologie de l'Université de Montréal : Normand Racine
 Chaire Power Corporation du Canada en sciences physiologiques de l'Université de Montréal : Numa Dancause
 Chaire Saputo en valorisation biomédicale des produits laitiers : Pierre Belhumeur

Chaire Marcel et Rolande Gosselin en chirurgie thoracique oncologique de l'Université de Montréal : Moishe Liberman
 Chaire Roger Des Groseillers d'oncologie chirurgicale hépato-biliaire et pancréatique de l'Université de Montréal : Réal Lapointe
 Chaire Medtronic de traumatologie spinale de l'Université de Montréal : Jean-Marc Mac-Thiong
 Chaire Yves Des Groseillers et André Bérard de cardiologie interventionnelle : cellules souches et thérapie régénératrice de l'Université de Montréal : Serge Doucet
 Chaire de recherche Environnement-Cancer – Guzzo-La Société de recherche sur le cancer de l'Université de Montréal : Jack Siemiatycki
 Chaire Léopoldine A. Wolfe de recherche clinique/translationnelle en prévention de la cécité causée par la dégénérescence maculaire liée à l'âge de l'Université de Montréal : Sylvain Chemtob
 Chaire Charles-A.-Poissant de transplantation cornéenne de l'Université de Montréal : Isabelle Brunette
 Chaire Famille Alfonso Minicozzi de chirurgie thoracique et transplantation pulmonaire : Pasquale Ferraro
 Chaire Jeanne et Jean-Louis Lévesque en génétique des maladies du cerveau : Guy Rouleau

PRIX ET BOURSES AUX ÉTUDIANTS

* Les prix et bourses suivis d'un astérisque proviennent de fonds capitalisés de la Faculté.

D.É.S.

Bourse Groupe Fonds des professionnels

Programmes de baccalauréat en sciences biomédicales

Prix Laurence-Jacob-Roy

Programmes de sciences cliniques

Bourse Fonds pour la surspécialisation clinique*

Département de chirurgie

Bourse Georges-Étienne-Cartier*
 Bourse Paul-Dessureault en urologie*
 Prix Daniel-Tassé

Département de médecine

Bourses de la Fondation Cole
 Prix Jacques-Genest
 Prix Pierre-Bois

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Fonds Docteur Sadok Besrou pour le développement de la médecine en Tunisie*
 Prix annuels aux résidents pour les 4 meilleurs travaux d'érudition ou de recherche

Département d'ophtalmologie

Bourse du Fonds Besner-Valois*
 Bourse Dr Suzanne Véronneau Troutman*
 Fonds de recherche en ophtalmologie de l'Université de Montréal (FROUM)*

Département de pédiatrie

Bourses de formation postgraduée du Département de pédiatrie
 Prix Claude-C. Roy
 Prix Luc-Chicoine
 Prix offerts aux résidents et aux moniteurs cliniques du programme de pédiatrie

Département de psychiatrie

Fonds Monique-Gaumond pour la recherche en maladies affectives*

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Bourse Cordis-Johnson & Johnson
 Bourse du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire*
 Bourse General Electric
 Prix Jean-Louis Léger (NYCOMED)
 Prix offerts aux résidents du programme de radio-oncologie :
 Prix de l'Association canadienne des Radio-Oncologues (CARO)
 Prix de l'Association des Radio-Oncologues du Québec et Société Française de Radio-Oncologie (AROQ-SFRO)
 Prix pour l'excellence d'une publication ou d'une communication : SCFR, C.A.R., R.S.N.A. et A.R.R.S.

Programmes de sciences fondamentales

Département de biochimie et médecine moléculaire

Prix Astra Zéneca
 Prix Merck-Frosst
 Prix Simon-Pierre Noël*

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

Bourse d'excellence Gabriel-Marquis
 Bourse en mycologie médicale de l'Université de Montréal
 Bourse postdoctorale Michel Saucier
 Bourse Serge Montplaisir pour la lutte contre les maladies infectieuses*
 Bourses du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie*

Département de pathologie et biologie cellulaire

Fonds commémoratif Pierre-Masson
 Prix de l'American Society for Clinical Pathology
 Bourses du Département de pathologie et biologie cellulaire

Département de pharmacologie

Bourse de perfectionnement Merck Frosst
 Bourses de la journée Gabriel L. Plaa

Département de physiologie

Bourse Herbert H-Jasper
 Bourse J. P. Cordeau
 Fonds Michel-Bergeron*

Programmes des sciences de la santé

Département de nutrition

Prix d'Encouragement aux Études Supérieures*
 Prix de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec
 Prix du Département de nutrition en gestion des services alimentaires
 Prix Gabi-B.-Reaidi*
 Prix Marcel Laliberté
 Prix Producteurs laitiers du Canada
 Prix Rachel-Beaudoin*

École d'orthophonie et d'audiologie

Prix Cordozzo-Coderre
 Prix d'excellence de l'École d'orthophonie et d'audiologie
 Prix de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes
 Prix Michèle Bergeron
 Prix Raymond-Héту*

École de réadaptation

Bourse Andrée-Forget pour le développement de la réadaptation au plan international*
 Prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes
 Prix de l'Association canadienne de physiothérapie
 Prix d'excellence clinique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
 Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec
 Prix Françoise-Savard-Goulet*
 Prix Martine-Chabot*
 Prix de la relève du programme d'ergothérapie
 Prix du CSSS Cavendish et Santé publique de Montréal

Programmes des sciences de la santé publique

Département d'administration de la santé

Bourse Marie-Anne Lavallée (réservée au CSSS Bordeaux-Cartierville)
 Bourse de la Fondation McGaw (externe)
 Prix Robert Wood Johnson (externe)
 INESS (externe) cohorte ULYSSES
 Projet PARC/ACDI (réservé aux étudiants de la cohorte délocalisée en Haïti)

Département de médecine sociale et préventive

Prix Armand-Frappier

Département de santé environnementale et santé au travail

Bourse de voyage
 Prix Jules-Brodeur*

Axes médicaux**Gériatrie-gérontologie**

Bourse Marthe-Demers en gérontologie-gériatrie*

Sciences neurologiquesPrix Justine et Yves Sergent*
Prix Tomas Alfred Reader***HÔPITAUX ET INSTITUTS AFFILIÉS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL****CHU – Centres hospitaliers universitaires**Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine)**IU – Instituts universitaires**Institut de Cardiologie de Montréal
Institut universitaire de gériatrie de Montréal**CAUS – Centres affiliés universitaires suprarégionaux**Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Hôpital Maisonneuve-Rosemont**CAUR – Centres affiliés universitaires régionaux**

CSSS de Chicoutimi

CHA – Centres hospitaliers affiliésCentre hospitalier régional de Trois-Rivières
CSSS Sud-Ouest-Verdun – Centre hospitalier de Verdun
CSSS de Laval
CSSS de Chicoutimi
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Hôpital Rivière-des-Prairies
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal**CSSS – Centres de santé et de services sociaux**CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord – CLSC Ahuntsic
CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent – CLSC Bordeaux-Cartierville
CSSS de la Montagne – CLSC Côte-des-Neiges
CSSS Jeanne-Mance – CLSC des Faubourgs
CSSS Pointe-de-l'Île – CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
CSSS Cavendish – CLSC René-Cassin / Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec
CSSS Champlain – CLSC St-Hubert
CSSS de Laval – CLSC-CHSLD du Marigot**Autres**Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
Institut national de santé publique
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
Institut de Nazareth et Louis-Braille
Institut Raymond-Dewar
Centre Dollard Cormier
Le regroupement des centres de réadaptation, Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine
Les Centres jeunesse de Montréal / Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes**INFORMATIONS PRATIQUES****Certificat médical**

Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

Aide financière aux étudiants

La Faculté dispose d'un certain nombre de prêts et bourses.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidentsRamses Wassef, directeur
Pavillon Paul-G.-Desmarais, local 3106
Téléphone : 514-343-6603**Service d'aide aux étudiants et résidents en médecine**

Pour des problèmes pédagogiques, financiers ou de santé.

BUREAU DE DÉVELOPPEMENTPavillon Roger-Gaudry
Bureau N-403
Téléphone 514-343-6302

Le Bureau de développement de la Faculté de médecine a pour mission principale d'assurer la permanence des activités de développement et de sollicitation afin de recueillir des sommes additionnelles qui assureront la consolidation et la croissance de la Faculté.

Relevant du doyen, le Bureau de développement agit à titre d'ambassadeur de la Faculté de médecine auprès du personnel, des diplômés, des individus, des fondations, des corporations et autres organismes externes. Il coordonne les initiatives de sollicitation des départements, des centres de recherche et des autres unités de la Faculté. Dans l'ensemble de ses activités, il vise à développer et à maintenir dans la communauté interne et externe, un sentiment d'appartenance favorable au développement de la Faculté.

RUIS – RÉSEAU UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ DE SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉALPavillon Roger-Gaudry
Bureau S-723
Téléphone : 514-343-6450
Télécopieur : 514-343-2296

Le Réseau universitaire intégré de santé est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie, de médecine dentaire, la direction des centres hospitaliers affiliés à l'Université et la direction des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du territoire du RUIS. Ce Réseau vise à favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements de santé ayant une désignation universitaire et de l'Université de Montréal.

La présidence du RUIS est assumée par le directeur général du CHUM en alternance avec le doyen de la Faculté de médecine et de deux vice-présidents. Le président est actuellement le directeur général du CHUM, monsieur Christian Paire, et les deux vice-présidents sont la doyenne de la Faculté de médecine, docteur Hélène Boisjoly, et le directeur général du CHU Sainte-Justine, docteur Fabrice Brunet.

Membres du comité directeur du RUIS**Les directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement et des centres de santé et de services sociaux (CSSS)**CHUM : Christian Paire
CHU Sainte-Justine : Fabrice Brunet
CSSS Sud-Ouest - Verdun : Danielle McCann
CSSS de Laval : Luc Lepage
CSSS de Chicoutimi : Richard Lemieux
CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent : Daniel Corbeil
CSSS Jeanne-Mance : Sylvie Simard (intérim)
CSSS de Saint-Jérôme : François Therrien
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Lucie Letendre
Hôpital Charles LeMoine : Michel Gervais
Hôpital Louis-H. Lafontaine : André Lemieux
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Manon Boily
Hôpital Rivière-des-Prairies : Jean-Pierre Duplantie (intérim)
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal : Michel Larivière
Institut de Cardiologie de Montréal : Robert Busilacchi
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Jocelyn Aubut
Institut de Réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Jean-Philippe Cotton
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Marie-France Simard

Les présidents-directeurs généraux des Agences régionales de la santé et des services sociaux

Agence de Lanaudière : Jean-François Foisy
 Agence des Laurentides : Marc Fortin
 Agence de Laval : Claude Desjardins
 Agence de la Montérégie : Yvan Gendron
 Agence de Montréal : David Levine et Louise Ayotte
 Agence de la Mauricie et Centre-du-Québec : Jean-Denis Allaire

Les représentants de l'Université de Montréal

Faculté de médecine : Hélène Boisjoly
 Faculté de médecine : Pierre Bourgoïn
 Faculté de médecine : Daniel Bourbonnais
 Faculté des sciences infirmières : Francine Girard
 Faculté de pharmacie : Pierre Moreau
 Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

Autres membres

IRCM : Tarik Möröy
 MSSS : Louis Dufresne
 CUSM : Timothy Meagher et Arthur T. Porter

La permanence du Bureau exécutif est assurée par un Secrétaire général, Richard Klein et par Manon Paquin.

CPASS – CENTRE DE PÉDAGOGIE APPLIQUÉE AUX SCIENCES DE LA SANTÉ

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau Y-200
 Téléphone : 514-343-7864

Le CPASS a pour mission de soutenir et de stimuler le développement de la Faculté de médecine en tant que chef de file de la formation de professionnels de la santé reconnus pour leur haut niveau de compétence et leur engagement face aux besoins de santé de la société. Le CPASS est rattaché administrativement au Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu. Son fonctionnement matriciel se caractérise par l'interaction, la fertilisation croisée, la coopération et la synergie des forces. Ainsi, il regroupe et permet le travail conjoint de sept secteurs (Évaluation, Formation pédagogique, Recherche / développement, Espace éthique, Compétences des professionnels de la santé, Stratégies et moyens d'enseignement et apprentissage, Technologies incluant le CAAHC) pour offrir le soutien pédagogique nécessaire aux trois niveaux de formation : 1^{er} cycle, Études supérieures et Développement professionnel continu.

Le CPASS a, entre autres, des fonctions de formation en pédagogie et en éthique, de recherche, d'évaluation des apprentissages et des enseignements, d'innovation et de diffusion. Ces membres peuvent, le cas échéant, exercer des fonctions d'expertise-conseil en pédagogie ou en éthique.

Direction / Coordination

Vice-doyenne : Andrée Boucher
 Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau U-206
 Téléphone : 514-343-7827

Direction de la formation pédagogique du CPASS

Directrice : Nathalie Caire Fon
 Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau Y-201-05
 Téléphone : 514-343-6111 poste 5533
 Collaborateurs : Marquis Fortin, Louise Samson, Benoit Deligne, Marie-France Pelland, Jean-François Latulippe, Geneviève Grégoire, Anna Carceller, Véronique Anne Pelletier, Steven Ditomasso, Karine Bouillon, Daniel Bourgoïn

La Direction de la formation pédagogique a pour mission la formation pédagogique du corps professoral et des résidents, et cela de la formation initiale à la formation spécialisée des programmes des sciences de la santé de la Faculté.

Direction de la recherche et du développement du CPASS

Directeur : Bernard Charlin
 Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau S-314
 Téléphone : 514-343-6111 poste 4140

La Direction de la recherche et du développement du CPASS (anciennement l'URDESS) est une structure de recherche en éducation des sciences de la santé qui contribue au rayonnement de la Faculté par des activités de recherche, par des activités de présentation sur les différentes tribunes, ainsi que par la rédaction d'articles qui s'ajoutent à la littérature existante en éducation du domaine des sciences de la santé.

Direction de l'évaluation du CPASS

Directeur : Stéphane Ahern et François Marquis
 Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau Y-201-13 et 15
 Téléphone : 514-343-2489

La Direction de l'évaluation du CPASS assure l'évaluation, de façon régulière et continue, des enseignants, des enseignements et des programmes d'études de la Faculté de médecine. Les principaux objectifs de ce processus sont l'amélioration de la qualité des programmes offerts aux étudiants et la valorisation du rôle de professeur. À la Faculté de médecine, la Direction de l'évaluation contribue à la formation des professeurs en évaluation et participe à l'élaboration des politiques facultaires en évaluation. La Direction de l'évaluation est présente sur la scène internationale, soit en recevant des stagiaires étrangers ou en animant des ateliers de formation en évaluation dans différents pays.

Un comité consultatif en évaluation a été créé fin 2008. Il est constitué d'enseignants de la Faculté de médecine, de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des arts et des sciences (psychologie du travail). Le comité donne des avis sur les problèmes qui se posent en matière d'évaluation. La richesse des perspectives de ses membres lui permet de proposer des solutions innovantes.

Direction du développement professionnel continu du CPASS

Directeur : François Bénard
 Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau Y-201-3
 Téléphone : 514-343-6367

La Direction du développement professionnel continu (DPC) de la Faculté de médecine dispense des activités de formation depuis plus de 30 ans. Ces dernières sont générées soit par des comités de développement ou à partir d'initiatives des différents départements ou centres hospitaliers affiliés à la Faculté. Elles s'adressent aux omnipraticiens, aux médecins spécialistes du Québec et aux autres professionnels de la santé. Plusieurs de ces activités rejoignent également nos collègues canadiens (en langue anglaise), ainsi que les professionnels de l'espace francophone international.

En continuité avec la mission du CPASS, la Direction du DPC a donc pour mandat de veiller au développement et au maintien des compétences des médecins et professionnels en exercice en étant un acteur majeur dans la création et l'offre de programmes et d'activités de formation continue se distinguant par leur potentiel de transfert dans la pratique quotidienne.

Innovations pédagogiques et Stratégies d'apprentissage du CPASS

Directrice : Paule Lebel
 Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau Y-201-11
 Téléphone : 514-343-6111 poste 0556
 Télécopieur : 514-343-7650

Ce secteur comporte le développement de nouveaux projets pédagogiques en lien avec les priorités du CPASS, la conception d'activités spéciales ayant pour but l'animation des professeurs et des étudiants de la Faculté en rapport avec les stratégies d'apprentissage (colloques, journées scientifiques ou autres), ce qui inclut la stimulation des équipes de projets à rayonner pour faire connaître la qualité de nos innovations.

Espace éthique du CPASS

Directrice : Danielle Laudy
 Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau S-316
 Téléphone : 514-343-6879
 Télécopieur : 514-343-7650

L'Espace éthique du CPASS a pour mission de développer la formation éthique au sein du réseau clinico-académique. Pour ce faire, des ateliers interdisciplinaires animés par des professionnels de la santé et des spécialistes en éthique autour de différents enjeux éthiques sont organisés au niveau des Résidents et de la formation continue. Diverses stratégies pédagogiques favorisent la réflexion et la discussion des participants. La richesse des réflexions et des savoirs éthiques fait aussi l'objet d'activités de recherche, de publications, de présentations et de conférences locales et internationales.

Secteur Compétences des professionnels de la santé du CPASS

Directrice : Andrée Boucher
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-09
Téléphone : 514-343-6790

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur les défis du développement des compétences des professionnels de la santé (expertise, communication, collaboration, professionnalisme, érudition, promotion de la santé, gestion). Au cours de la dernière année, il a développé, conjointement avec le secteur de la formation pédagogique et celui de l'évaluation, de nouveaux ateliers de formation ainsi que des outils et ressources pédagogiques visant à faciliter la formation des résidents et professeurs dans les domaines autres que l'expertise médicale. À l'aide des travaux des Conseils de compétences et du Comité central, une réflexion est en train de se faire sur les meilleures méthodes pédagogiques pour former les étudiants des sciences de la santé à devenir des professionnels compétents. Un bel exemple de la mise en pratique de cette réflexion est le projet interfacultaire de formation des étudiants du 1^{er} cycle des Facultés de médecine (ergothérapie/programme MD), sciences infirmières et pharmacie aux pratiques collaboratives dont le premier volet s'est déroulé en septembre 2008. La mobilisation des Secteurs Compétences et Technologies a particulièrement permis une belle réussite de cette expérience pilote réunissant près de 700 étudiants.

Secteur Technologies et outils d'enseignement et apprentissage du CPASS

Directeur : Richard Ratelle
Collaborateurs : Jean-Victor Patenaude, Louise Charron (projet ÉduMED)
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-48
Téléphone : 514-343-6111 poste 4953

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur l'utilisation des technologies et autres outils d'enseignement et d'apprentissage (E-Learning, Centre d'apprentissage des attitudes et habiletés, cours en ligne, tutoriels d'enseignement, place du *PodCast*, etc.). Ce secteur est important pour toutes les composantes du réseau clinico-académique (études de 1^{er} cycle, résidences, DPC, études supérieures). Il vise à exercer un leadership dynamique afin de permettre à la Faculté et à son réseau clinico-académique d'intégrer rapidement et de profiter pleinement des innovations informatiques pertinentes.

CAAHC

Directeur : Jean-Victor Patenaude
Pavillon Roger-Gaudry

La construction du Centre d'apprentissage a récemment été complétée. Ce secteur aura la responsabilité de développer la simulation en relation étroite avec l'approche par compétence.

USI – UNITÉ DE SANTÉ INTERNATIONALE

Directeur : Lucien Albert
Edifice Saint-Urbain
CRCHUM
5^e étage
Téléphone : 514-890-8156

L'USI est une entité qui contribue au rayonnement de la Faculté sur la scène internationale, particulièrement dans les pays en développement et en transition. Elle réalise des activités de formation, de recherche, et met à contribution l'expertise disponible dans des interventions. Les partenariats sont développés dans le champ des politiques, des programmes et des services de santé et dans celui des problèmes de santé et de population. Ses activités se déroulent dans une trentaine de pays.

EXERCICE PROFESSIONNEL

A) MÉDECINE

1– Immatriculation au Collège des médecins du Québec

Une fois admis par la Faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.

L'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :
Collège des médecins du Québec
Bureau du secrétaire
2170, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3H 2T8
Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

2– Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du Code des professions et de la Loi médicale.

3– Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la médecine répondent aux exigences du Collège, du Code des professions et de la Loi médicale.

Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

4– Le Conseil médical du Canada

Le Conseil médical du Canada émet une licence fédérale à ceux qui ont réussi son examen. Cette licence permet l'inscription à un Collège des médecins d'une autre province du Canada et l'exercice de la médecine dans cette province.

Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire du diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province, doit d'abord posséder la licence du Conseil médical du Canada (L.C.M.C.). Pour obtenir cette licence, un médecin doit être inscrit au Collège des médecins d'une des provinces du Canada, satisfaire aux épreuves du bureau d'examineurs nommés par le Conseil médical du Canada et avoir complété une année d'internat validée par cette corporation. Cette licence fédérale est valide tant que son titulaire demeure membre dudit Collège.

Pour information, l'étudiant peut s'adresser au :

Conseil médical du Canada
Bureau du Registrare
1867 Alta Vista Drive
Ottawa (Ontario)
K1G 3H7

B) DIÉTÉTIQUE

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par l'Ordre et à celui de Diététistes du Canada.

C) ERGOTHÉRAPIE

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B. Sc. (ergothérapie). À partir de l'automne 2010, la M. Sc. (ergothérapie) sera nécessaire pour obtenir le permis d'exercice.

D) ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Seuls les titulaires d'une M. Sc. (orthophonie ou audiologie) d'une université reconnue peuvent exercer cette profession.

E) PHYSIOTHÉRAPIE

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B. Sc. (physiothérapie). À partir de l'automne 2010, la M. Sc. (physiothérapie) sera nécessaire pour obtenir le permis d'exercice.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES - 1^{ER} CYCLE

ADÉÉOA -	L'Association des étudiants en orthophonie-audiologie
AEÉMUM -	L'Association des étudiants et étudiantes en médecine de l'Université de Montréal
AEESPUM -	L'Association des étudiantes et étudiants en santé publique de l'Université de Montréal
AÉNUM -	L'Association des étudiants en nutrition de l'Université de Montréal
AESBUM -	L'Association des étudiantes et étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales
SÉRUM -	La Société des étudiants en réadaptation de l'Université de Montréal

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable. Par année :

Département de nutrition	16 \$
École d'orthophonie et d'audiologie	16 \$
École de réadaptation	15 \$
Sciences biomédicales	24 \$

MÉDECINE-RECHERCHE

Responsable du programme Médecine-Recherche : Jean-François Tanguay
Secrétariat : Mélanie Castonguay, 514-343-6111 poste 0933, télécopieur : 514-343-5751

Le Programme Médecine-Recherche permet aux étudiants en médecine d'acquies une formation avancée en recherche et vise l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (M. Sc. ou Ph. D.) en cours d'études de médecine (M.D.) ou d'études médicales postdoctorales (D.É.S.).

L'étudiant qui souhaite s'inscrire au programme Médecine-Recherche doit être préalablement inscrit au programme de doctorat en médecine (M.D.) ou à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.).

Par ailleurs, l'étudiant doit s'inscrire, ou être inscrit, à un programme d'études supérieures de l'Université de Montréal et doit satisfaire à toutes les exigences du programme.

Le programme Médecine-Recherche est un programme conjoint et peut avoir les formes suivantes : M.D. – M. Sc., M.D. – Ph. D., D.É.S. – M. Sc., D.É.S. – Ph. D.

M.D. – M. Sc.

Le programme M.D.-M. Sc. constitue une occasion pour l'étudiant du Doctorat en médecine de s'initier à la recherche et d'ajouter cette dimension à sa formation. Dans le cas où la formation de maîtrise éveille chez l'étudiant un intérêt encore plus marqué pour la recherche, il lui est possible de passer directement au Ph. D.

Préalables pour l'inscription

- Les étudiants en médecine qui détiennent un baccalauréat sont, en principe, admissibles dès le début de leur formation M.D.

- Les candidats issus du CEGEP peuvent présenter une demande d'inscription à la fin de la première année du doctorat en médecine, lorsqu'ils auront accumulé 80 crédits universitaires (année préparatoire et première année de médecine).
- Un étudiant déjà inscrit à un programme de M. Sc. et qui est accepté au programme de doctorat de 1^{er} cycle en médecine peut alors demander son inscription au programme M.D.-Recherche et poursuivre sa formation.

Les candidatures sont évaluées sur une base individuelle et le dossier doit être jugé acceptable par la Faculté de médecine (bons résultats scolaires, lettre de recommandation du futur directeur de recherche, participation à des stages en recherche, etc.).

Admission et inscription

Les demandes d'admission au programme M.D.-M. Sc. doivent être soumises à l'automne de la première année de médecine.

La demande devra alors être approuvée par le directeur du programme de M. Sc. et par le responsable du programme Médecine-Recherche.

Déroulement du programme

Les cours de la maîtrise sont suivis durant les trimestres d'automne et d'hiver de la première et de la deuxième année de médecine. Toutes les périodes de cours optionnels dans le programme M.D. sont mises à profit pour compléter la formation de la M. Sc.

Une année de suspension des études de médecine est requise pour effectuer le projet de recherche. La suspension est située le plus souvent à la fin de la deuxième année du doctorat en médecine, avant l'externat.

À la fin de l'année de suspension des études médicales, l'étudiant est en mesure de soumettre son mémoire. Dans certains cas, il est possible d'obtenir l'autorisation de la Faculté pour que la rédaction du mémoire s'effectue durant un stage à option de l'externat.

Financement

Les étudiants inscrits à la maîtrise peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du programme COPSE (Comité organisateur pour les stages d'été). La date limite est indiquée sur le site du COPSE : http://www.med.umontreal.ca/recherche/recherche_etudes/stages_ete.html

Une bourse est offerte à un étudiant du programme M.D.-M. Sc. par le **Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)**. Les demandes doivent être présentées avant le 15 octobre.

D.É.S. – M. Sc.

Programme

Cette formation s'adresse aux personnes inscrites à des programmes de résidence dans une spécialité ou surspécialité agréées par le Collège royal et qui ont démontré de l'intérêt et du potentiel pour faire une carrière de clinicien-chercheur.

La recherche dans le domaine de la santé englobe également des disciplines comme l'économie, la gestion, les sciences sociales, les sciences du comportement et de l'information, dans la mesure où elles s'appliquent à la santé et à la maladie.

Admission et inscription

La direction du programme de résidence assure la liaison avec le responsable du programme Médecine-Recherche, donne son approbation au programme individualisé et en surveille le déroulement.

Déroulement du programme

La formation en recherche peut être suivie à différents moments durant la résidence. Il est préférable que les trois trimestres d'inscription à la maîtrise soient consécutifs. Au cours de la formation en recherche, les activités cliniques sont permises, mais la majorité du temps (au moins 80 %) doit être consacré à la recherche.

M.D. – Ph. D.

La formation de doctorat exige deux ou trois années consécutives entièrement consacrées à la recherche, selon un agenda à déterminer sur une base individuelle pour tous les étudiants.

La suspension des études a généralement lieu entre les années précliniques et l'externat, mais, exceptionnellement, peut se situer après la première année préclinique.

Un étudiant déjà inscrit à un programme de Ph. D. et qui est accepté au programme de doctorat de 1^{er} cycle en médecine peut alors demander son inscription au programme M.D.-Recherche et poursuivre sa formation.

Financement

Les étudiants au doctorat du programme Médecine-Recherche peuvent bénéficier d'un soutien financier des principaux organismes subventionnaires (I.R.S.C., F.R.S.Q.). Une entente de financement peut être convenue impliquant le directeur de recherche, les directeurs de programme, un centre ou un groupe de recherche. Les demandes peuvent être soumises en tout temps et sont considérées individuellement.

Un soutien partiel peut être accordé après la période de temps plein en recherche, dans la mesure où l'essentiel de la recherche de doctorat est terminé et qu'une certaine activité de recherche est maintenue jusqu'à l'attribution du doctorat.

D.É.S. – Ph. D.

Conditions identiques au programme M.D. – Ph. D. sauf pour la suspension des études.

La suspension des études peut se placer à différents moments du programme de D.É.S., après entente avec les directeurs de programmes (études supérieures, médecine-recherche et D.É.S.) et les vice-doyens concernés.

Financement

Voir les conditions de financement relatives au programme M.D. – Ph. D.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE POUR L'ACCÈS DIRECT AUX PROGRAMMES DE Ph. D.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être directement admissible à titre d'étudiant régulier à l'un des programmes de Ph. D., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admission au programme de 2^e cycle ou, en l'absence d'un programme de 2^e cycle, au programme de 3^e cycle du champ d'études envisagé
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne de 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3^e cycle
- fournir deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du doyen, sur recommandation du Comité du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, le délai accordé au candidat ne peut dépasser six mois.

4. Programme

Le programme de Ph. D. comprend 90 crédits dont :

- un minimum de 6 crédits et un maximum de 30 crédits de cours de 2^e ou de 3^e cycle
- un minimum de 60 crédits attribué à la recherche et la rédaction de la thèse.

Des crédits de cours complémentaires peuvent être ajoutés selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence pendant au moins trois ans, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

PROGRAMMES

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Médecine : 21 microprogrammes de 2^e cycle, deux diplômes complémentaires, 12 diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), une maîtrise ès arts (M.A.), une maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.), 20 maîtrises ès sciences (M. Sc.), deux maîtrises à

vocation professionnelle (M.P.O., M.P.A.), 16 Philosophiæ Doctor (Ph. D.), un Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.É.P.A.), un Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.), et quelque 60 Diplômes d'études spécialisées (D.É.S.).

Administration de la santé

Microprogramme de 2^e cycle (administration des services de santé) 2-770-6-0

D.É.S.S. (administration des services de santé) 2-770-1-3

Options :

Gestion du système de santé
Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes
Évaluation des services, organisations et systèmes de santé
Utilisation de la recherche en gestion de la santé

M. Sc. (administration des services de santé) 2-770-1-1

Options :

Gestion du système de santé
Analyse des organisations et systèmes de santé
Gestion de la qualité (QUÉOPS-7)
Utilisation de la recherche en gestion de la santé
Santé mondiale
Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

M. Sc. (évaluation des technologies de la santé) 2-770-1-5

Microprogramme de 2^e cycle (gestion de la qualité en santé) 2-770-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (gestion du changement et responsabilité populationnelle) 2-770-6-2

Diplôme complémentaire (gestion du système de santé) 2-770-1-6

Options :

Évaluation
Santé et société
Santé mondiale

Microprogramme de 3^e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé) 3-770-6-0

Département d'administration de la santé

Depuis le 15 juin 2013, ce département fait partie de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), dissociée de la Faculté de médecine.

Responsable de la M. Sc., du D.É.S.S. et du microprogramme (administration des services de santé) : Lise Lamothe

Responsable de la M. Sc. option Gestion de la qualité : Marie-Pascale Pomey

Responsable de la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé) : Mira Johri

Information sur le programme : Nicole Roberge, 514-343-7990

Membres du Comité des programmes de 2^e cycle

François Béland; Régis Blais; François Champagne; Brigitte Côté; Ghislaine Cleret de Langavant; André-Pierre Contandriopoulos; Nicole Dedobbeleer; Claude Desjardins; Marie-Hélène Desrosiers; Lambert Farand; Marie-Josée Fleury; Mira Johri; François Lagarde; Paul Lamarche; Lise Lamothe, responsable des programmes; Pascale Lehoux; Anne Lemay; Marc Lemire; Georges L'Espérance; Marie-Pascale Pomey Charo Rodriguez; Nicole Roberge, technicienne gestion des dossiers étudiants; Louise Rousseau; Claude Sicotte et un représentant étudiant.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Régis Blais

Professeurs titulaires

Renaldo Battista, M.D. (Montréal), M.P.H., Sc. D. (Harvard)
 François Béland, M.A., Ph. D. (Laval)
 Régis Blais, M.Ps. (Montréal), Ph. D. (UQÀM)
 François Champagne, M.H.A. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
 André-Pierre Contandriopoulos, M.A., Ph. D. (Montréal)
 Nicole Dedobbeleer, M.A. (Montréal), Sc. D. (Johns Hopkins)
 Paul Lamarche, M.H.A., Ph. D. (Michigan)
 Lise Lamothe, M.B.A. (HÉC, Montréal), Ph. D. (McGill)
 Nicole Leduc, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Pascale Lehoux, M. Sc. A., Ph. D. (Montréal)
 Claude Sicotte, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Lambert Farand, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Mira Johri, M.P.H. (Yale), Ph. D. (McGill),
 Marie-Pascale Pomey, M.D. (Paris VI), M. Sc. (Paris V), Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Anne Lemay, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Luigi Lepanto, M.D. (Montréal), M. Sc. (Montréal) affiliation secondaire

Professeur adjoint

Emmanuel Guindon, M.A. (Victoria), Ph. D. (McMaster)

Chercheur adjoint

Marc Lemire, M. Sc. (Laval), Ph. D. (UQÀM)

Professeur sous octroi adjoint

Roxane Borgès Da Silva, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Martin Beaumont, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Brigitte Côté, M.D., M. Sc. (Montréal), M. Sc. santé communautaire (McGill)
 Georges L'espérance, M.D. (Nancy I), Neurochirurgie (Laval), M. Sc. (Montréal)
 Christian Paire, M. Sc. (Dijon), D.E.S. (Rennes)
 Louise Rousseau, B. Pharm. (Laval), M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Claude Desjardins, M. Sc. (Montréal)
 Marie-Hélène Desrosiers, B. Sc. inf. (Montréal), M. Sc. (HÉC)
 David Levine, M. Sc. (Londres), M. Sc. (Montréal)

Responsables de formation professionnelle

Markirit Armutlu, M. Sc. bioéthique (McGill)
 Caroline Barbir, M. Sc. (Montréal)
 Luce Beaugregard, M.A.P. (ÉNA), M. Sc. psychologie (Montréal)
 Denis Bélanger, MBA spécialisé gestion des technologies de l'information (Laval)
 Judy Bianco, M. Sc. sciences infirmières (McGill)
 Lynn Casimiro, M.A. sciences de l'activité physique (Ottawa), Ph. D. éducation (Ottawa)
 France Cookson, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
 Daniel Corbeil, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
 Jacques Couillard, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
 Marie-Ève Cournoyer, Maîtrise en droit de l'environnement (Laval)
 Sandra Cusson, M. Sc. psychologie (Montréal)
 Francine David, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
 Isabelle Demers, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
 Lise Denis, M. Sc. administration des affaires (UQÀM)
 Richard Deschamps, M. Sc. travail social (UQÀM), M.A.P. option management (ÉNA)
 Yves Desjardins, Ph. D. santé publique (Montréal), M. Sc. administration (Sherbrooke)
 Danielle Dubois, M. Sc. (Montréal)
 Guillaume Ducharme, D.É.S.S. développement des organisations (Laval), M. Sc. administration des services de santé (Montréal)

Isabelle Faucher, B.A. relations industrielles et psychologie (Laval)
 Julie Fréchette, M. Sc. gestion des ressources humaines (HÉC)
 Najia Hachimi-Idrissi, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
 Linda Hubert, M. Sc. (Laval)
 Sandra Isimbi, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
 Arvind K. Joshi, M.D. (Dublin), M.B.A. (Montréal)
 Lynne McVey, M. Sc. sciences appliquées (McGill)
 Constance Menger, Maîtrise administration des affaires (McGill)
 Pierre-Paul Milette, M. Sc. administration sociale conjointement à M. Sc. administration de la santé (Montréal)
 Jean-François Morel, M.A. analyse des politiques (Laval)
 Marc Pineault, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
 Josée Proulx, B. Sc. psychosociologie de la communication (UQÀM)
 Hélène Racine, M. Sc. gestion (ENAP)
 Stéphanie Raymond-Carrier, M.D. (Montréal)
 Johanne Roy, M. Sc. sciences infirmières (Montréal)
 François Schubert, M. Sc. pharmacie (Montréal)
 Karine Spénard, LL. B. (Montréal), M.A. droit et politique de la santé (Sherbrooke)
 Chantal Talbot, M. Sc. administration des affaires (UQÀM)
 Christian Tellier, M.Ps. (Sherbrooke)
 Lucie Tremblay, M. Sc. services de santé (Montréal)
 Lucie Turcotte, MAP (ÉNA)
 Benoît Valiquette, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)

Professeurs associés

Howard Bergman, M.D. (McGill)
 Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), LMCC, CSPQ, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
 Ghislaine Cleret de Langavant, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Pierre Dagenais, M.D. (Montréal), LMCC, CSPQ, FRCPC, M. Sc. sciences cliniques (Sherbrooke), M. Sc. éval., gest. des technologies de la santé (Montréal), Ph. D. biologie cellulaire (Sherbrooke)
 Jean-Louis Denis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Pierre Duplessis, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
 François-Pierre Dussault, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Marie-Josée Fleury, M.A., Ph. D. (Montréal)
 Pierre-Gerlier Forest, M.A. science politique (Laval), Ph. D. histoire et sociopolitiques des sciences (Montréal)
 Mireille Goetghebeur, M. Sc., Ph. D. (Montpellier)
 François Lagarde, M.A. (McGill)
 Ann Langley-Laporte, M.A. (Lancaster), Ph. D. (HÉC)
 Éric Latimer, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Pennsylvania)
 Jean Rochon, LL. L. (Montréal), M.D. (Laval), M.P.H., Dr P.H. (Harvard)
 Rosario Charo Rodriguez, M.D., M. Sc., M.P.H. (Alicante, Espagne), Ph. D. (Montréal)
 Jose Carlos Suarèz Herrera, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Nasser Touati, Ph. D. gestion (France)

Programme 2-770-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (administration des services de santé)

OBJECTIFS

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du Comité d'admission, se présenter pour une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (administration des services de santé). Une recommandation du responsable des programmes de 2^e cycle est alors nécessaire. L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.É.S.S. ou pour la maîtrise.

4. Programme

Le programme comprend au moins 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont un bloc de base de 6 crédits de cours obligatoires et un 2^e bloc de 9 crédits de cours à option.

Le programme peut être offert selon deux cheminements : cours de trois crédits sur le campus ou cours de un crédit en milieu de travail au sein de cohortes fermées.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
	ou	
ASA	6101	Cadre pour l'analyse du système de santé, 1 cr.
ASA	6103	Ressources, organisation, régulation, 1 cr.
ASA	6105	Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
	ou	
ASA	6714A	Management des organisat. professionnelles I, 1 cr.
ASA	6714B	Management des organisat. professionnelles II, 1 cr.
ASA	6714C	Management des organisat. professionnelles III, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6021	Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
ASA	6121	Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6133A	Analyse de cas 1, 1 cr.
ASA	6133B	Analyse de cas 2, 1 cr.
ASA	6134A	Résolution de problèmes 1, 1 cr.
ASA	6134B	Résolution de problèmes 2, 1 cr.
ASA	6134C	Résolution de problèmes 3, 1 cr.
ASA	6145	Processus de planification budgétaire, 1 cr.
ASA	6151A	Gestion des ressources humaines 1, 1 cr.
ASA	6151B	Gestion des ressources humaines 2, 1 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6163	Gestion des systèmes d'information, 1 cr.
ASA	6164	Gestion de l'utilisation des services, 1 cr.
ASA	6173	Application en gestion de la production, 1 cr.
ASA	6174	Implantation des systèmes d'information, 1 cr.
ASA	6703	Économie de la santé, 3 cr.

ASA	6709	Lectures dirigées, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.
ASA	6713	Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
ASA	6715	Le changement et sa gestion, 1 cr.
ASA	6716A	Leadership et direction 1, 1 cr.
ASA	6716 B	Leadership et direction 2, 1 cr.
ASA	6750	Gest.processus/santé/serv.soc., 3 cr.
ASA	6751	Gest.risques/qualité en santé, 3 cr.
ASA	6752	Org. de santé et complexité, 3 cr.

Programme 2-770-1-3

D.É.S.S. (administration des services de santé)

OBJECTIFS

OPTION GESTION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en administration de la santé. Il est offert prioritairement à des professionnels de la santé qui veulent développer une compréhension des systèmes de santé, de l'environnement de ces systèmes et des organisations qui les constituent.

OPTION GESTION DES SERVICES SOCIO-SANITAIRES POUR LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Les étudiants de l'option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes choisissent parmi les cours du bloc Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées dépendantes.

OPTION ÉVALUATION DES SERVICES, ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ

Le D.É.S.S. option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé est destiné aux étudiants désirant acquérir une base solide pour évaluer les interventions prenant place au sein des systèmes de santé et des organisations qui les constituent et prendre en compte l'environnement de ces systèmes.

OPTION UTILISATION DE LA RECHERCHE EN GESTION DE LA SANTÉ

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership, afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Le D.É.S.S. est destiné aux étudiants désirant acquérir une base solide pour devenir des agents du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes *Evidence-Based Management*.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

OPTION GESTION DU SYSTÈME DE SANTÉ

OPTION GESTION DES SERVICES SOCIO-SANITAIRES POUR LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

OPTION ÉVALUATION DES SERVICES, ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

OPTION UTILISATION DE LA RECHERCHE EN GESTION DE LA SANTÉ

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans un des trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires et autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

OPTION GESTION DU SYSTÈME DE SANTÉ

OPTION GESTION DES SERVICES SOCIOANITAIRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (administration des services de santé) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du responsable des programmes de 2^e cycle est alors nécessaire.

OPTION ÉVALUATION DES SERVICES, ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ

Un candidat de l'option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé peut être admis à l'option du même nom de la M. c. Le transfert de programme peut se faire pendant la scolarité, et cela, avant d'entreprendre le cours ASA 6038 exclusif au D.É.S.S.. Une recommandation du responsable du programme sera alors nécessaire.

OPTION UTILISATION DE LA RECHERCHE EN GESTION DE LA SANTÉ

Un candidat de l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, peut être admis à l'option du même nom de la M. Sc. Le transfert de programme peut se faire pendant la scolarité et cela, avant d'entreprendre les deux séminaires complémentaires de 6 crédits exclusifs au D.É.S.S. Une recommandation du responsable du programme est alors nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte quatre options :

- Gestion du système de santé,
- Gestion des services socioanitaires pour les personnes âgées dépendantes,
- Évaluation des services, organisations et systèmes de santé,
- Utilisation de la recherche en gestion de la santé.

- Le D.É.S.S. option Gestion du système de santé comporte 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.
- Le D.É.S.S. option Gestion des services socioanitaires pour les personnes âgées dépendantes comporte 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

- Le D.É.S.S. option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé est constituée de 24 crédits obligatoires, 6 crédits à option.
- Le D.É.S.S. option Utilisation de la recherche en gestion de la santé est constitué de 30 crédits obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION GESTION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

Bloc A₁ – Analyse des systèmes socioanitaires (9 cr.)

ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6702	Analyse du système de santé 2, 3 cr.

Bloc A₂ – Administration des services de santé (6 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6705	Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.

Bloc A₃ – Outils quantitatifs de décision (3 cr.)

MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
STT	6971	Méthodes en biostatistique, 3 cr.

Bloc A₄ – Grilles d'analyse de l'adm. des services de santé (6 cr.)

ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6703	Économie de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

Bloc B₁ – Analyse et gestion des services socioanitaires

ASA	6709	Lectures dirigées, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.
ASA	6750	Gest.processus/santé/serv.soc., 3 cr.
ASA	6751	Gest.risques/qualité en santé, 3 cr.
ASA	6752	Org. de santé et complexité, 3 cr.
SOL	6444	Sociologie des organisations, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.

Bloc B₂ – Outils et méthodes

ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6711	Pratique de la consultation, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc B₃ – Perspectives internationales et comparaison de syst. de santé

ASA	6712	Consultation dans l'axe Nord-Sud, 3 cr.
ASA	6713	Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - syst. santé, 3 cr.
MSO	6070	Santé internationale, 3 cr.

OPTION GESTION DES SERVICES SOCIOANITAIRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

Bloc A₁ – Analyse des systèmes socioanitaires (9 cr.)

ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6702	Analyse du système de santé 2, 3 cr.

Bloc A₂ – Administration des services de santé (6 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6705	Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.

Bloc A₃ – Outils quantitatifs de décision (3 cr.)

MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
STT	6971	Méthodes en biostatistique, 3 cr.

Bloc A₄ – Grille d'analyse de l'administration des services de santé (6 cr.)

MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
STT	6971	Méthodes en biostatistique, 3 cr.

Bloc B – (6 cr.)**Bloc B₁ – Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées dépendantes**

ASA	6717	Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
ASA	6718	Organisation des services aux aînés, 3 cr.
SVS	6414	Vieillesse et intervention, 3 cr.

OPTION ÉVALUATION DES SERVICES, ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ**Bloc A – Obligatoire (24 cr.)**

ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6038	Intervention et analyse en santé, 3 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr)

APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
ASA	6152	Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6731	Recherche opérationnelle et gestion de la qualité, 3 cr.
ASA	6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
ASA	6752	Org. de santé et complexité, 3 cr.
CPR	6004	Comprendre les conflits, 3 cr.
HEC	6021	Habilités de direction(447094), 3 cr.
HEC	6350	Gestion des conflits (635077), 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6069	Régression logistique, 3 cr.
PSY	6733	Gestion psychologique des conflits, 3 cr.

OPTION UTILISATION DE LA RECHERCHE EN GESTION DE LA SANTÉ**Bloc A – Obligatoire – Programme FORCES (18 cr.)**

Module 1 :	Promouvoir l'utilisation de la recherche en administration dans les organismes de la santé	
ASA	6901	Gestion informée par données probantes, 3 cr.

Module 2 :	Démystifier l'univers de la recherche	
ASA	6902	Démystifier l'univers de la recherche, 3 cr.

Module 3 :	Passer maître dans l'utilisation des données probantes de la recherche dans les organismes de services de santé	
ASA	6903	Leadership, utilisation de la recherche, 3 cr.

Module 4 :	Utiliser les données probantes de la recherche pour créer et gérer le changement	
ASA	6904	Recherche et gestion du changement, 3 cr.

Module 5 :	Maintenir le changement dans le contexte organisationnel	
ASA	6905	Gérer la pérennité des changements, 3 cr.

Module 6 :	Séminaire de synthèse, développement d'une communauté de pratique et présentation des projets d'intervention	
ASA	6906	Apprentissage et communauté de pratique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

Deux séminaires de 6 crédits chacun répartis sur 2 trimestres à faire simultanément aux modules de formation.

ASA	69081	Séminaire en analyse de cas 1, 3 cr.
ASA	69082	Séminaire en analyse de cas 2, 3 cr.
ASA	69091	Sém. en résol. de probl. 1, 3 cr.
ASA	69092	Sém. en résol. de probl. 2, 3 cr.

Programme 2-770-1-1**M. Sc. (administration des services de santé)****OBJECTIFS****GESTION DU SYSTÈME DE SANTÉ (AVEC STAGE)****ANALYSE DES ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ (AVEC MÉMOIRE)**

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3^e cycle.

OPTION GESTION DE LA QUALITÉ (QUÉOPS-I)

Cette option offre une formation de 2^e cycle aux responsables et futurs responsables de démarche qualité et sécurité dans le domaine de la santé. Se rendre à l'adresse www.medsps.umontreal.ca/queops/

OPTION UTILISATION DE LA RECHERCHE EN GESTION DE LA SANTÉ

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Il donne aux gestionnaires des services de santé canadiens les compétences nécessaires pour mieux utiliser la recherche dans leur travail afin d'améliorer la prise de décision dans le système de santé. À l'issue de cette formation, les étudiants deviendront des leaders importants du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes (*Evidence-Based Management*).

OPTION ÉVALUATION DES SERVICES, ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ (AVEC MÉMOIRE)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateur. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche, par la poursuite d'études de 3^e cycle).

OPTION SANTÉ MONDIALE

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé au niveau de la santé mondiale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3^e cycle.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

GESTION DU SYSTÈME DE SANTÉ

ANALYSE DES ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ

GESTION DE LA QUALITÉ QUÉOPS-I

ÉVALUATION DES SERVICES, ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ

SANTÉ MONDIALE

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à un cours de 3 crédits complémentaires au début de sa formation
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

OPTION UTILISATION DE LA RECHERCHE EN GESTION DE LA SANTÉ

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous la responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (www.chsrf.ca/forces/).

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, à l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires ou autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

2. Programme

Le programme est constitué de cinq options comportant chacune 45 crédits.

OPTION GESTION DU SYSTÈME DE SANTÉ

L'option comporte un préalable d'admission de 3 crédits hors programme en biostatistique ou l'équivalent, 39 crédits de cours communs, 6 crédits accordés soit à un stage et séminaire d'intégration, soit à la réalisation et à la rédaction d'un travail dirigé.

Neuf crédits de l'une des trois options du Diplôme complémentaire en gestion du système de santé doivent être complétés en même temps que le programme de maîtrise.

OPTION ANALYSE DES ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ

L'option avec mémoire comporte :

- 24 crédits de cours (15 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option)
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION GESTION DE LA QUALITÉ (QUÉOPS-I)

L'option comporte 27 crédits de cours, 18 crédits accordés aux activités d'intégration et la rédaction d'un travail dirigé.

OPTION UTILISATION DE LA RECHERCHE EN GESTION DE LA SANTÉ

L'option comporte 45 crédits obligatoires dont 30 crédits de cours et 15 crédits accordés à la réalisation d'un projet d'intervention.

OPTION ÉVALUATION DES SERVICES, ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ

L'option comporte 24 crédits de cours (21 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option) et 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION SANTÉ MONDIALE

L'option comporte 21 crédits obligatoires, 3 crédits à option et 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix des cours à option s'effectue en collaboration avec le directeur de recherche de l'étudiant. L'étudiant peut choisir d'autres cours avec l'autorisation du responsable des programmes de 2^e cycle.

Le choix d'une option dans le Diplôme complémentaire s'effectue en collaboration avec le tuteur de l'étudiant, au plus tard au 2^e trimestre d'inscription à la maîtrise. L'étudiant inscrit dans l'option Gestion du système de santé est automatiquement admis au Diplôme complémentaire en gestion du système de santé de 9 crédits.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION GESTION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Bloc A – Obligatoire (39 cr.)

Analyse du système de santé

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6702	Analyse du système de santé 2, 3 cr.
ASA	6703	Économie de la santé, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.

Gestion du système de santé

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6121	Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6152	Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
ASA	6705	Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
ASA	6708	Technologie de l'information en santé, 3 cr.
ASA	6724	Comptabilité et gestion financière, 3 cr.
ASA	6731	Rech. opérationnelle et gestion qualité, 3 cr.
HEC	6021	Habilités de direction(447094), 3 cr.

Bloc B – Stage ou travail dirigé (6 cr.)

ASA	6037	Séminaire d'intégration, 3 cr.
ASA	6730	Stage, 3 cr.
ou		
ASA	6733	Travail dirigé, 6 cr.

OPTION ANALYSE DES ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ

Bloc A – Tronc commun (15 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)**Bloc B₁ – Analyse et gest. des serv. socio-sanitaires (min. 0 cr.; max. 6 cr.)**

ASA	6121	Gestion du réseau socio-sanitaire, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6702	Analyse du système de santé 2, 3 cr.
ASA	6703	Économie de la santé, 3 cr.
ASA	6705	Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
ASA	6709	Lecture dirigées, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.
ASA	6752	Org. de santé et complexité, 3 cr.
SOL	6444	Sociologie des organisations, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.

Bloc B₂ – Santé et société (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

Bloc B₃ – Organisation des soins et services de santé pour personnes âgées (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

ASA	6717	Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
ASA	6718	Organisation des services aux aînés, 3 cr.
SVS	6414	Vieillesse et intervention, 3 cr.

Bloc B₄ – Outils et méthodes (3 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6711	Pratique de la consultation, 3 cr.
ASA	6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6064A	Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6068C	Sujets spécifiques en biostatistique III, 1 cr.
MSO	6069	Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.
MSO	6140	Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO	6141	Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoeconomie, 3 cr.
PLU	6048	Connaissances et changements en santé, 3 cr.

Bloc B₅ – Perspectives internationales et comparaison de systèmes de santé (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

ANT	6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ASA	6712	Consultation dans l'axe Nord-Sud, 3 cr.
ASA	6713	Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
MSO	6070	Santé internationale, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (21 cr.)

ASA	6729	Mémoire de recherche, 21 cr.
-----	------	------------------------------

OPTION GESTION DE LA QUALITÉ (QUÉOPS-I)

Bloc A – Aspects environnementaux, concepts qualité et évaluation dans les systèmes de santé (8 cr.)

ASA	6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA	6405	Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6143	Information et analyse de la performance, 1 cr.

Bloc B – Outils et méthodes en gestion de la qualité (5 cr.)

ASA	6162	Gestion de la production des services, 1 cr.
ASA	6173	Applications en gestion de la production, 1 cr.
ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.

Bloc C – Développement stratégique et opérationnel en gestion de la qualité (8 cr.)

ASA	6176	Outils de gestion du socio-sanitaire, 3 cr.
ASA	6609	Amélioration continue de la qualité, 2 cr.
ASA	6610	Gestion des risques en établissements, 3 cr.

Bloc D – Développement organisationnel en gestion de la qualité (6 cr.)

ASA	6601	Système de santé: gestion du chagement, 3 cr.
ASA	6608	Évaluation économique appliquée à la qualité, 1 cr.
ASA	6611	Accréditation des organismes de santé, 3 cr.
ASA	6105	Mutations des systèmes socio-sanitaires, 1 cr.

Bloc E – Activités d'intégration (18 cr.)

ASA	6607	Qualité en action, 3 cr.
ASA	6707	Travail dirigé, 15 cr.

OPTION UTILISATION DE LA RECHERCHE EN GESTION DE LA SANTÉ

Bloc A – Obligatoire – Programme FORCES (18 cr.)

Module 1 :	Promouvoir l'utilisation de la recherche en administration dans les organismes de la santé
ASA 6901	Gestion informée par données probantes, 3 cr.
Module 2 :	Démystifier l'univers de la recherche
ASA 6902	Démystifier l'univers de la recherche, 3 cr.
Module 3 :	Passer maître dans l'utilisation des données probantes de la recherche dans les organismes de services de santé
ASA 6903	Leadership, utilisation de la recherche, 3 cr.
Module 4 :	Utiliser les données probantes de la recherche pour créer et gérer le changement
ASA 6904	Recherche et gestion du changement, 3 cr.
Module 5 :	Maintenir le changement dans le contexte organisationnel
ASA 6905	Gérer la pérennité des changements, 3 cr.
Module 6 :	Séminaire de synthèse, développement d'une communauté de pratique et présentation des projets d'intervention
ASA 6906	Apprentissage et communauté de pratique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6121	Gestion du réseau socio-sanitaire, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6709	Lectures dirigées, 3 cr.

Un autre cours peut être fait avec l'autorisation du responsable de programme.

Bloc C – Intervention en utilisation de la recherche en gestion de la santé

ASA 6907 Projet d'intervention, 15 cr.

OPTION ÉVALUATION DES SERVICES, ORGANISATIONS ET SYSTÈMES DE SANTÉ**Bloc A – Obligatoire (21 cr.)**

ASA 6002 Planification des interventions en santé, 3 cr.
 ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
 ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
 ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
 ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
 ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

APC 6004 Gestion des conflits, 3 cr.
 ASA 6152 Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
 ASA 6731 Rech. opérationnelle et gestion de la qualité, 3 cr.
 ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
 ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.
 ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
 ASA 6752 Org. de santé et complexité, 3 cr.
 CPR 6004 Comprendre les conflits, 3 cr.
 HEC 6021 Habiletés de direction(447094), 3 cr.
 HEC 6350 Gestion des conflits (635077), 3 cr.
 MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
 MSO 6069 Régression logistique, 3 cr.
 PSY 6733 Gestion psychologique des conflits, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (21 cr.)

ASA 6729 Mémoire de recherche, 21 cr.

OPTION SANTÉ MONDIALE**Bloc A – Obligatoire (21 cr)**

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
 ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
 ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
 ASA 6734 Fondements en santé mondiale, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
 MSO 6500 Enjeux contemporains en santé mondiale, 3 cr.
 MSO 6501 Pratiques en santé mondiale, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr)

ASA 6002 Planification des interventions en santé, 3 cr.
 ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
 ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
 ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.
 ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
 ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
 ASA 6708 Technologies de l'information, 3 cr.
 ASA 6731 Recherche opérationnelle et gestion qualité, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent après approbation du responsable.

Bloc C – Mémoire (21 cr.)

ASA 6729 Mémoire de recherche, 21 cr.

Programme 2-770-1-5

M. Sc. (évaluation des technologies de la santé)

Ce programme est offert en collaboration avec l'Université de Toronto, l'Université de Barcelone et l'Université Catholique du Sacré Coeur de Rome. Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

OBJECTIFS

Les objectifs pédagogiques sont :

- de savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- d'être en mesure de contribuer significativement à l'évaluation d'une technologie ou d'une politique d'acquisition, de remboursement ou de diffusion fondée sur l'évaluation des technologies de la santé
- d'acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

DESTINATAIRES

Le programme s'adresse à des personnes occupant déjà des fonctions cliniques ou administratives, principalement dans les milieux hospitalier, communautaire, gouvernemental et industriel.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits et est offert selon deux profils :

- Profil Producteur d'évaluation : 21 crédits de cours et de 24 crédits attribués à un mémoire
- Profil Utilisateur de résultats d'évaluation : 30 crédits de cours et 15 crédits attribués à un stage ou à un projet d'analyse et intervention.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Profil Producteur d'évaluation****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
 GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
 ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
DRT	6882A	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (24 cr.)

ASA	6706	Mémoire de recherche, 24 cr.
-----	------	------------------------------

Profil Utilisateur de résultats d'évaluation**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ASA	6116	Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
GBM	6116	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (24 cr.)**Bloc B₁ (15 cr.)**

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
DRT	6882A	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc B₂ (9 cr.)

ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6405	Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA	6709	Lectures dirigées, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.
DRT	6882B	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.

Bloc C – Activités d'intégration (15 cr.)

ASA	6200	Stage, 15 cr.
ou		
ASA	6707	Travail dirigé, 15 cr.

Programme 2-770-6-1**Microprogramme de 2^e cycle (gestion de la qualité en santé)****OBJECTIFS**

L'obligation, pour les établissements de santé du Québec, de disposer d'un commissaire aux plaintes et à la qualité a mené à la création d'une formation courte en gestion de la qualité en santé.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion de la qualité en santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- se soumettre à un test d'aptitudes aux études supérieures en gestion selon les modalités prévues par le Département

- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise écrites et parlées
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. La scolarité maximale de la scolarité est de deux ans, à partir de la date de l'inscription initiale.

3. Transfert

Tous les cours du microprogramme sont transférables dans l'option Gestion de la qualité de la M. Sc. (administration des services de santé).

4. Programme

Le microprogramme comporte 14 crédits de cours de 2^e cycle obligatoires. La formation est constituée d'un enseignement effectué en cours (présentiel de 20 jours) et à distance (pré et post-présentiel de 4 semaines chacun).

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (14 cr.)**

ASA	6105	Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA	6405	Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA	6601	Système de santé : gestion du changement, 1 cr.
ASA	6602	Accréditation des organismes de santé, 1 cr.

Programme 2-770-6-2**Microprogramme (gestion du changement et responsabilité populationnelle)****OBJECTIFS**

À la fin de cette formation, les participants auront :

- acquis des connaissances en lien avec l'intégration de la responsabilité populationnelle dans les stratégies de gestion
- approfondi leurs connaissances sur le métier et les rôles de gestionnaire
- identifié leurs habiletés en tant que gestionnaires
- développé un ensemble de compétences nécessaires à la réalisation de projets de changement
- acquis des capacités pour développer une argumentation informée par la littérature scientifique pertinente
- développé un réseau de soutien pour la gestion de projets de changement.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion du changement et responsabilité populationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle pertinent à la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau intermédiaire ou supérieur dans une organisation de santé

- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à partir de la date de l'inscription initiale. Le programme est offert à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle dont 13 crédits de cours obligatoires et 2 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (13 cr.)

ASA	6735	Sém. gest. changement en santé, 2 cr.
ASA	6737	Gestion de projet en santé, 2 cr.
ASA	6738	Responsabilité populationnelle: impacts, 2 cr.
ASA	6739	Gestion processus/opér. en santé, 2 cr.
ASA	6740	Habilités de gestion en santé, 2 cr.
ASA	6742	Changement et innovation en santé, 2 cr.

Bloc B – Option (2 cr.)

ASA	6741	Gestion performance en santé, 2 cr.
-----	------	-------------------------------------

Ou tout autre cours d'études supérieures pertinent avec l'accord du responsable de programme.

Programme 2-770-1-6

Diplôme complémentaire (gestion du système de santé)

OBJECTIFS

Ce programme vise à rencontrer les exigences de l'accréditation du programme en administration des services de santé et, de plus, à élargir le contenu de la formation professionnelle offerte dans l'option Gestion du système de santé de 45 crédits, par un diplôme complémentaire de 9 crédits, obligatoire pour les étudiants de cette option.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (gestion du système de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être déjà admis à l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé)
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé, de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Le candidat s'inscrit au Diplôme complémentaire en gestion du système de santé à la session d'hiver, après avoir été admis au programme 2-770-1-1 à la session d'automne.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Programme

Le Diplôme complémentaire en gestion du système de santé est obligatoire à l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé). Le Diplôme totalise 9 crédits dans l'une des deux options suivantes : Évaluation et santé et société, Santé mondiale.

L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTIONS ÉVALUATION ET SANTÉ ET SOCIÉTÉ

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ASA	6725	Initiation à la recherche scientifique, 3 cr.
-----	------	---

Bloc B – Option (6 cr.)

Bloc B₁ – Évaluation

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ASA	6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
ASA	6750	Gest.processus/santé/serv.soc., 3 cr.
ASA	6751	Gest.risques/qualité en santé, 3 cr.
ASA	6752	Org. de santé et complexité, 3 cr.
PLU	6048	Connaissances et changements en santé, 3 cr.

Bloc B₂ – Santé et société

ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6717	Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
ASA	6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
ASA	6750	Gest.processus/santé/serv.soc., 3 cr.
ASA	6751	Gest.risques/qualité en santé, 3 cr.
ASA	6752	Org. de santé et complexité, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.

OPTION SANTÉ MONDIALE

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6500	Enjeux contemporains de santé mondiale, 3 cr.
MSO	6501	Pratiques en santé mondiale, 3 cr.

Programme 3-770-6-0

Microprogramme de 3^e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé)

OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateur.

CLIENTÈLE VISÉE

Le programme de 3^e cycle peut être suivi soit après une maîtrise, soit parallèlement à un programme régulier de doctorat ou soit dans le cadre d'un stage postdoctoral.

Il est destiné aux personnes désirant acquérir une formation de pointe dans le domaine de l'évaluation des interventions en santé ou souhaitant faire carrière comme évaluateur. Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 3^e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé), le candidat doit :

- être détenteur d'une maîtrise ou l'équivalent dans un domaine pertinent, réussie avec une moyenne cumulative de 3,3 à l'Université de Montréal ou l'équivalent
- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué envers l'évaluation d'interventions
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue
- avoir déjà suivi ou s'inscrire à des cours de 2^e cycle en méthodes de recherche à titre de cours complémentaires, incluant l'analyse quantitative et qualitative.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de 9 trimestres.

3. Statut

Le microprogramme peut être suivi à temps partiel.

4. Autres règlements

Les autres règlements pédagogiques des programmes de 3^e cycle s'appliquent.

5. Programme

Le programme comporte un total de 18 crédits de cours de cycles supérieurs dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et un projet d'évaluation de 6 crédits.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
SPU	7501	Évaluation des interventions en santé, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PLU	6048	Connaissances et changement en santé, 3 cr.
SPU	7502	Séminaire en transfert des connaissances, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

Le choix du cours à option est déterminé en fonction de la formation antérieure de l'étudiant et des compétences à acquérir comme évaluateur.

APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6152	Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6731	Recherche opérationnelle et gestion de la qualité, 3 cr.
ASA	6732	Introduction à l'évaluation des technologies, 3 cr.
HEC	6021	Habilités de direction(447094), 3 cr.
MSO	6117	Évaluation participative, 3 cr.
PSY	6733	Gestion psychologique des conflits, 3 cr.
SPU	7011	Analyser, comprendre le système de santé, 3 cr.

Ou tout autre cours sur approbation de la direction du programme.

Bloc D – Intégration et projet d'évaluation d'une intervention en santé (6 cr.)

SPU	75031	Practicum en évaluation 1, 1,5 cr.
SPU	75032	Practicum en évaluation 2, 1,5 cr.
SPU	7504	Séminaire de pratique avancée, 3 cr.

Audiologie

Maîtrise professionnelle (M.P.A.)

2-751-1-0

Voir sous le bandeau Orthophonie et audiologie.

Biochimie

M. Sc.

2-465-1-0

Options du cheminement avec mémoire :

- Génétique moléculaire
- Biologie structurale
- Génomique humaine
- Biochimie in silico
- Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Ph. D.

3-465-1-0

Options:

- Génétique moléculaire
- Biologie structurale
- Génomique humaine
- Biochimie in silico
- Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

D.É.P.D. (biochimie clinique)

3-465-1-1

Département de biochimie et médecine moléculaire

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : Luc DesGroseillers, 514-343-5802

Responsable du D.É.P.D. : Pierre Allard, 514-345-4931 poste 4095

Secrétariat : Sylvie Beauchemin, 514-343-6374

Membres du Comité de la M. Sc. et du Ph. D.

- Léa Brakier-Gingras
- Serguei Chteinberg
- Luc DesGroseillers, président
- Gerardo Ferbeyre
- Nathalie Grandvaux
- Franz Bernd Lang
- Pascale Legault
- Stephen Michnick

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Christian Baron

Professeurs titulaires

- Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal)
- Christian Baron, Ph. D. (Ludwig-Maximilian, Munich)
- Guy Boileau, Ph. D. (Montréal)
- Michel Bouvier, Ph. D. (Montréal)
- Normand Brisson, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
- Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)
- Philippe Crine, L. Sc. (Liège), Ph. D. (Montréal)
- Luc DesGroseillers, Ph. D. (Montréal)
- Franz Lang, Ph. D. (Munich)
- Pascale Legault, Ph. D. (Colorado)
- Sylvie Mader, M. Sc., D.É.A. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)
- Stephen Michnick, Ph. D. (Toronto)
- Jim Omichinski, Ph. D. (Washington U, Seattle)
- Hervé Philippe, Ph. D. (Paris-Sud)
- Martine Raymond, Ph. D. (McGill)
- Luis Rokeach, D. Sc. (Bruxelles)
- Jurgen Sygusch, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Edgard Delvin, Ph. D. (Montréal)
Bernard Vinet, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs titulaires

Jacques Archambault, Ph. D. (Toronto)
Benoit Coulombe, Ph. D. (Montréal)
Jacques Drouin, D. Sc. (Laval)

Professeurs agrégés

Tony Antakly, doctorat d'Université (Paris VI), D. Sc. (Paris VI)
Pascal Chartrand, Ph. D. (Montréal)
Nathalie Grandvaux, Ph. D. (Grenoble)
Nikolaus Heveker, Ph. D. (Humboldt, Berlin)

Chercheurs agrégés

Jacques Archambault, Ph. D. (Toronto)
Pascal Chartrand, Ph. D. (Montréal)
Nikolaus Heveker, Ph. D. (Humboldt, Berlin)

Professeurs adjoints

Nathalie Grandvaux, Ph. D. (Grenoble)
Nicolas Lartillot, Ph. D. (Paris XI)

Professeurs adjoints de clinique

Pierre Allard, Ph. D. (Montréal)
Jean-Pierre Émond, Ph. D. (Laval)

Professeurs-chercheurs adjoints

Benjamin Haïbe-Kains, Ph. D. (ULB, Bruxelles)
Éric Lécuycy, Ph. D. (Montréal)
Marlene H. Oeffinger, Ph. D. (Édimbourg)

Professeurs adjoints sous octroi

Vincent Archambault, Ph. D. (New York)
Daniel Zenklusen, Ph. D. (Lausanne)

Chargés d'enseignement de clinique

Marie-Claire Bélanger, Ph. D. (Laval)
Karim Benkirane, Ph. D. (Montréal)
Anissa Djemli, Ph. D. (Marseille)
Pierre-Olivier Héту, Ph. D. (Montréal)
Lyne Labrecque, Ph. D. (UQAM)
François Lessard, M.D. (Laval)
Robert Robitaille, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Yves Durocher, Ph. D. (Montréal)
Olivier Lichtarge, Ph. D. (Stanford, Californie)
Robert Ménard, Ph. D. (Montréal)

Professeure émérite

Léa Brakier-Gingras

Programme 2-465-1-0

M. Sc. (biochimie)**OBJECTIFS****Avec mémoire**

Ce cheminement permet aux titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle en biochimie ou dans un domaine connexe d'approfondir leurs connaissances théoriques en biochimie et en biologie moléculaire, d'acquérir des compétences en communication scientifique et de participer à la recherche scientifique dans ces mêmes domaines (préparation d'un mémoire).

Avec stage

Le cheminement de la M. Sc. avec stage vise l'acquisition d'une formation multidisciplinaire, tant au niveau des techniques modernes en biochimie qu'à celui de la dimension économique des activités scientifiques.

Ce cheminement de spécialisation avancée permet de former des travailleurs prêts à faire leur entrée sur le marché du travail, grâce à l'expérience acquise lors du stage obligatoire.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de baccalauréat ès sciences (B. Sc.) en biochimie ou dans une option appropriée, ou de docteur en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

L'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires est contingentée.

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

Le nombre total d'inscriptions dans le programme M. Sc. avec stage est fonction de la quantité de stages disponibles. Le programme avec stage est offert seulement au trimestre d'automne. La date limite pour l'admission au programme avec stage est le 1^{er} février, le 1^{er} mai, si des places sont disponibles. Le comité d'admission des études supérieures sera chargé d'évaluer les dossiers d'inscription afin de prioriser les candidats à admettre.

2. Programme**Avec mémoire**

Le programme comprend 10 crédits de cours du niveau des études supérieures (7 ou 8 crédits obligatoires et 2 ou 3 à option selon l'option choisie) et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, sauf pour l'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires qui compte 11 crédits de cours obligatoires et 34 crédits pour la recherche et le mémoire. La participation aux séminaires et autres activités scientifiques du Département est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Ce dernier peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des cinq options : Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico ou Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires. La mention de l'option paraît sur le diplôme. Des cours complémentaires peuvent être exigés selon la formation de l'étudiant.

Avec stage

Le programme comprend 27 crédits de cours théoriques de niveau études supérieures (21 crédits obligatoires et 6 à option) et 18 crédits de formation pratique incluant 12 crédits attribués à un stage. Au moins un trimestre doit être accompli en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Le comité des études supérieures du Département de biochimie et médecine moléculaire approuve les lieux de stage en industrie.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Avec mémoire****OPTION GÉNÉTIQUE MOLÉCULAIRE****Bloc A – Obligatoire (8 cr.)**

BCM	6023	Régulation de l'expression génique, 3 cr.
BCM	6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle, 3 cr.
BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.

Bloc B – Choix (2 cr.)

Cours des études supérieures choisis de préférence dans la liste ci-dessous ou dans la liste de cours offerts par le Département de biochimie et médecine moléculaire. Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté après approbation par le Comité des études supérieures du Département.

BCM	6071	Signalisation du cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6215	Génomique des populations humaines, 3 cr.
BCM	6220	Interactions macromoléculaires, 2 cr.
BCM	6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique, 3 cr.
BCM	6230	Valorisation et propriété intellectuelle, 1 cr.
BCM	6235	Symposium de dynamique, 2 cr.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

OPTION BIOLOGIE STRUCTURALE

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.
BCM	6062	Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.
BCM	6200	Structures des macromolécules biologiques, 3 cr.

Bloc B – Choix (2 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	9605	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

OPTION GÉNOMIQUE HUMAINE

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

Bloc B – Choix (2 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

OPTION BIOCHIMIE IN SILICO

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.

Bloc B – Choix (2 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

OPTION DYNAMIQUE CELLULAIRE DES COMPLEXES MACROMOLÉCULAIRES

Cette option est contingentée. La priorité sera accordée aux étudiants dont le superviseur est identifié au regroupement de chercheurs spécifique à cette problématique de recherche.

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BCM	6013A	Techniques en instrumentation, 6 cr.
BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.
BCM	6230	Valorisation et propriété intellectuelle, 1 cr.
BCM	6235	Symposium de dynamique, 2 cr.

Bloc B – Mémoire (34 cr.)

BCM	6906	Mémoire, 34 cr.
-----	------	-----------------

Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.

Bloc B₁ – Option concentration (min. 5 cr.; max. 6 cr.)

Cours choisis dans la liste suivante :

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BCM	6023	Régulation de l'expression génique, 3 cr.
BCM	6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle, 3 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BCM	6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique, 3 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.
SMC	6051	Bio. cellulaire et molécul. 1, 2 cr.
SMC	6052	Bio. cellulaire et molécul. 2, 3 cr.

Bloc B₂ – Option spécialisation (min. 2 cr.; max. 3 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

Avec stage

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

Formation en biochimie (14 cr.)

BCM	6010	Bioinformatique appliquée, 3 cr.
BCM	6012	Études de cas en biochimie, 3 cr.
BCM	6062	Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.
SMC	6051	Bio. cellulaire et molécul. 1, 2 cr.
SMC	6052	Bio. cellulaire et molécul. 2, 3 cr.

Formation en gestion (7 cr.)

4-422-01	Création d'entreprise, 3 cr.
4-435-94	Management : les milieux et la pratique, 3 cr.
70-900-00	Propédeutique en comptabilité, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours choisis parmi les cours ci-dessous ou suivant le projet de recherche ou de stage de l'étudiant. Le choix étant sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

DRT	6874	Droit pharmaceutique, 3 cr.
ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
MCB	6012	Microbiologie fondamentale, 3 cr.
PHM	6084	Bonnes pratiques de fabrication, 2 cr.
SBP	6109	Bonnes pratiques lab. et clin., 1 cr.

Bloc C – Formation pratique (18 cr.)

Ces cours ne sont pas contributifs à la note moyenne du programme. Ainsi, ces cours de formation pratique ne pourront être suivis que si tous les cours théoriques du programme ont été réussis et si l'étudiant a maintenu une moyenne globale d'au moins 2,7 dans le programme.

BCM 6013 Techniques en instrumentation, 6 cr.

BCM 6915 Stage, 12 cr.

Programme 3-465-1-0

Ph. D. (biochimie)**OBJECTIFS**

Ce programme constitue un apprentissage à la recherche scientifique en biochimie et biologie moléculaire. Chaque étudiant est encadré par un professeur ou chercheur chevronné qui l'accueille dans son laboratoire et le guide dans son projet de recherche. Au terme de ses travaux, qui durent habituellement entre deux et cinq ans, le diplômé peut entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre sa formation pendant un stage postdoctoral en vue d'accéder ultérieurement à un poste de recherche.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitæ.

L'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires est contingentée.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biochimie) ou d'une M. Sc. dans une discipline appropriée ou bien d'un diplôme équivalent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3.

Passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

- être inscrit à la M. Sc. et avoir terminé la scolarité de la M. Sc.
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3.

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un B. Sc. (biochimie) ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3
- avoir une expérience en recherche.

2. Programme

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

La participation aux cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Des cours supplémentaires pourront être exigés selon les besoins de l'étudiant.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. L'étudiant peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des 4 options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine ou Biochimie in silico, en accord avec le cheminement suivi dans son programme de recherche. La mention de l'option paraîtra sur le diplôme.

Passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

Le programme comporte 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. L'étudiant peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des 5 options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico ou Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires, en accord avec le cheminement suivi lors de la M. Sc. La mention de l'option paraîtra sur le diplôme.

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. L'étudiant devra compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat. Il peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des 5 options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico ou Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires. La mention de l'option paraîtra sur le diplôme.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (4 cr.)**

BCM 70511 Comm. scientifique avancée 1.1, 1 cr.

BCM 70512 Comm. scientifique avancée 1.2, 1 cr.

BCM 70521 Comm. scientifique avancée 2.1, 1 cr.

BCM 70522 Comm. scientifique avancée 2.2, 1 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

BCM 7920 Thèse, 86 cr.

Programme 3-465-1-1

D.É.P.D. (biochimie clinique)**OBJECTIFS**

Préparer des Ph. D. (biochimie) à l'exercice de la biochimie clinique en milieu hospitalier. Les principaux objectifs sont : d'acquérir des connaissances élargies en physiopathologie; d'apprendre à gérer un département, un service ou un secteur de biochimie au point de vue administratif (finances et ressources humaines) et analytique (choix des tests, des techniques et de l'instrumentation; contrôle de la qualité); de collaborer avec les médecins à l'interprétation des résultats et à l'utilisation rationnelle des tests de laboratoire; de participer à des activités de recherche et de développement méthodologique; de participer à des activités de recherche clinique ou fondamentale selon la vocation de l'établissement; d'assurer la formation continue du personnel technique de laboratoire et d'aider à la formation des médecins et des autres professionnels de la santé.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**Catégories d'étudiants****Article 1**

Les candidats admis au Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) en biochimie clinique doivent être inscrits à plein temps.

Conditions d'admissibilité**Article 2**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) en biochimie clinique, le candidat doit :

a) Posséder une connaissance suffisante de la langue française. Un test de connaissance du français peut être imposé. Par ailleurs, les étudiants qui ne peuvent facilement lire l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable de livres, d'articles de référence et de manuels techniques publiés dans cette langue.

b) Être titulaire, depuis moins de 5 ans, d'un doctorat (Ph. D.) en biochimie décerné par une université québécoise, ou l'équivalent. Le candidat qui est titulaire d'un diplôme de Ph. D. en biochimie, ou l'équivalent, depuis plus de 5 ans, devra fournir une description détaillée du programme suivi. Une formation postdoctorale pertinente pourra être prise en compte dans l'étude du dossier.

c) Être inscrit à l'Ordre des chimistes du Québec, puisqu'il sera appelé à poser des actes professionnels dans le cadre de sa formation. Tout candidat qui n'est pas membre de l'Ordre des chimistes du Québec pourra se voir imposer la réussite aux examens d'admission de l'Ordre avant d'être admis au programme.

Article 3

Tout candidat dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer une année d'études préparatoires avant d'être admis au programme.

Demande d'admission**Article 4**

a) Toute demande d'admission au programme doit être faite, avant la date limite, en utilisant le formulaire officiel de l'Université de Montréal. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces requises.

b) Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission.

c) Le candidat qui désire obtenir une équivalence pour une formation de même niveau dans une autre institution reconnue doit en faire la demande avec pièces à l'appui au moment où il présente sa demande d'admission.

Article 5

a) Tout candidat doit fournir la preuve qu'un biochimiste clinicien, membre de l'Ordre des chimistes du Québec, a accepté de diriger le stage de formation requis par le programme. Ce stage doit être effectué dans un laboratoire d'un centre hospitalier universitaire ou affilié.

b) La direction du programme se réserve le droit de désigner le centre hospitalier et le directeur de stage du candidat.

Article 6

L'admission au programme du Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique ne devient définitive qu'après son acceptation par les autorités administratives du centre hospitalier auquel le candidat est recommandé par le Département de biochimie de l'Université et l'obtention d'une carte de stage de spécialisation de l'Ordre des chimistes du Québec.

Inscription**Article 7**

a) Le candidat qui a reçu une offre d'admission doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription à l'Université. Il doit également se réinscrire à chaque trimestre pour la durée de sa candidature.

b) L'inscription ou la réinscription n'est complétée que lorsque les frais de scolarité sont acquittés selon les modalités prévues par l'Université.

Programme, choix de cours et stage**Article 8**

Le programme comprend 24 crédits de cours, dont 12 crédits obligatoires et 12 crédits à option, et 45 crédits attribués au stage. Au moins 6 crédits de cours à option doivent être du niveau des études supérieures. Le stage ne peut se faire qu'à temps plein et sa durée est de un an.

Scolarité**Article 9**

La scolarité maximale à temps plein est de deux ans.

Équivalence**Article 10**

a) La direction du programme peut, pour des motifs valables, permettre à un étudiant de passer jusqu'à une année de sa scolarité dans une autre institution que celle identifiée au moment de l'inscription initiale. La demande doit être faite selon les règles établies par la Faculté des études supérieures.

b) Sur recommandation de la direction du programme, la Faculté des études supérieures peut accorder une équivalence maximale d'un an pour une formation acquise dans une autre université.

Évaluation**Article 11**

a) Pour être autorisé à poursuivre, le candidat doit recevoir la mention « réussi » dans chacune des évaluations du stage auquel il est inscrit. Il doit obtenir une note d'au moins C dans ses cours, et conserver une moyenne générale de 3,0 pour l'ensemble des cours de son programme.

b) Un échec dans plus de six crédits de cours de son programme, ou deux échecs consécutifs dans une même cours, sont éliminatoires.

Article 12

L'organisation des examens relève de la direction du programme, sous l'autorité du doyen de la Faculté de médecine.

Article 13

Tout candidat qui ne se présente pas à un examen se voit attribuer la note F (échec), à moins qu'il n'ait fourni une justification sérieuse, auquel cas il peut être autorisé à subir un examen spécial.

Article 14

En cas d'échec à un ou des examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par la direction du programme. Lors de la reprise d'un examen, la note attribuée ne tient pas compte du résultat obtenu aux examens périodiques et ne peut en aucun cas dépasser C.

Article 15

Les cas d'échec dans plus de 6 crédits de cours, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation de stage défavorable avec recommandation d'annulation d'inscription sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme. Sur recommandation de ce comité, la direction du programme peut recommander à la Faculté des études supérieures de soumettre le candidat à une épreuve complémentaire, de lui faire reprendre une portion du stage ou d'annuler son inscription.

Article 16

Le plagiat et la participation au plagiat entraînent l'attribution de la note F. La Faculté des études supérieures peut imposer les sanctions prévues, allant jusqu'à l'exclusion du programme, conformément au Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

Article 17

a) Tout étudiant qui s'absente doit en informer son directeur de stage et le chef du département ou service de biochimie de l'institution où il effectue son stage. S'il s'absente pour plus d'une semaine, il doit en outre en informer le directeur du programme par écrit et lui en donner les raisons, il doit également adresser copie de cette lettre au directeur du Département de biochimie de l'Université et à l'Ordre des chimistes du Québec.

b) Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du comité d'admission-évaluation, exiger la prolongation ou la reprise du stage.

Éthique et déontologie**Article 18**

a) Les cas de manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie de l'Ordre des chimistes du Québec et du centre hospitalier dans lequel l'étudiant est affecté, sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme et peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

b) Le candidat doit se soumettre aux règlements des stages du centre hospitalier et de l'Ordre des chimistes du Québec.

c) La Faculté peut informer l'Ordre des chimistes de tout manquement à l'éthique ou à la déontologie ou de toute faute disciplinaire.

Diplôme**Article 19**

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures, après avis favorable du Conseil de la Faculté de médecine, décerne le diplôme d'études postdoctorales aux candidats qui ont satisfait à toutes les exigences du diplôme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les cours théoriques totalisent 24 crédits. Le cours BCM 3562 est exigé comme préalable aux cours du D.É.P.D.

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BCM	6041	Biochimie clinique complémentaire, 2 cr.
BCM	6151	Protéines des liquides biologiques, 2 cr.
BCM	6160	Biochimie clinique I, 3 cr.
BCM	6170	Biochimie clinique II, 2 cr.
BCM	6180	Biochimie clinique : aspects analytiques, 3 cr.

Bloc B – Stage (45 cr.)

BCM	70031	Stage, 15 cr.
BCM	70032	Stage, 15 cr.
BCM	70033	Stage, 15 cr.

Ce stage est de un an au total à plein temps. Il doit être réalisé dans un laboratoire d'accueil en milieu hospitalier universitaire ou affilié. Il est dédié à l'apprentissage pratique de tous les aspects de la biochimie clinique, sous la direction du directeur de stage, spécialiste en biochimie clinique.

Bloc C – Option (12 cr.)

Au moins 6 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

CHM	6140	Spectrométrie de masse, 3 cr.
GBM	6112	Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
MCB	6034	Immunologie médicale, 3 cr.
PBC	60851	Cancérologie 1, 1,5 cr.
PBC	60852	Cancérologie 2, 1,5 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
SMC	6011	Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.
SMC	6023	Endocrinologie, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.

Bioéthique

Microprogramme de 2^e cycle **2-495-6-0**

D.É.S.S. **2-495-1-0**

M.A. **2-495-1-1**

Département de médecine sociale et préventive

Depuis le 15 juin 2013, ce département fait partie de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), dissociée de la Faculté de médecine.

Responsable du programme : Bryn Williams-Jones, 514-343-6111, poste 4881

Pour information : Pascale Koenig, conseillère en gestion des études, 514-343-7973

NOTE

Deux programmes de bioéthique sont également offerts au 3^e cycle sous la forme d'option soit au Doctorat en Sciences biomédicales (3-484-1-0) de la Faculté de médecine, soit au Doctorat en sciences humaines appliquées (3-241-1-0) de la Faculté des arts et des sciences. Un programme de Doctorat en bioéthique est par ailleurs en fin de processus de création à l'École de santé publique.

DESTINATAIRES

Ces programmes s'adressent principalement aux professionnels de la santé (chercheurs en laboratoire, infirmières, médecins, pharmaciens, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) et aux professionnels des sciences humaines (anthropologues, économistes, juristes, philosophes, sociologues, spécialistes des sciences de l'éducation, théologiens, etc.) oeuvrant dans le domaine de la santé ou simplement désireux de mieux comprendre les enjeux de ce secteur de la vie.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Des professeurs des Faculté de médecine, de droit, de pharmacie, de sciences infirmières et de théologie et sciences des religions ainsi que des professeurs du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences participent à l'enseignement dans les programmes.

Programme 2-495-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (bioéthique)**OBJECTIFS**

Le microprogramme vise à développer des compétences dans le domaine particulier de la bioéthique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant la nature de sa pratique et expliquant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de cinq trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert

Les personnes qui ont complété le microprogramme de 2^e cycle avec une moyenne d'au moins 3,0 sont admissibles au D.É.S.S. (bioéthique). Tous les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans le programme de D.É.S.S.

4. Programme

Le microprogramme comporte 18 crédits de cours du niveau des études supérieures répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option.

Trois axes de spécialisation sont offerts :

- l'éthique clinique
- l'éthique de la recherche
- l'éthique et la santé des populations.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.

Bloc B₁ – Option – Axes de spécialisation (6 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Cours thématiques (6 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.

Programme 2-495-1-0

D.É.S.S. (bioéthique)**OBJECTIFS**

Approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé et offrir un complément de formation en vue d'améliorer la qualité du travail des professionnels et de former des citoyens plus avertis. Contribuer à redéfinir la problématique de la déontologie professionnelle dans le monde de la santé. Contribuer à préparer des personnes-ressources en éthique pour le secteur de la santé.

Identifier les problèmes éthiques soulevés par la révolution biomédicale dans un monde pluraliste et pluriéthique. Analyser ces problèmes éthiques avec une approche globale et interdisciplinaire. Appliquer un processus de résolution de dilemme éthique. S'impliquer dans un groupe de travail qui a pour tâches d'identifier et d'analyser des problèmes et de prendre des décisions à leur égard.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant la nature de sa pratique et explicitant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert à la M.A.

L'étudiant qui a complété le D.É.S.S. (bioéthique) avec une moyenne d'au moins 3,3 est admissible à la M.A. (maîtrise professionnelle ou maîtrise de recherche). Tous les cours du D.É.S.S. peuvent être intégrés à la M.A.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont au moins 24 du niveau des études supérieures. Ces crédits sont répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

BIE	6000	Bioéthique : origine, sens et pratiques, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.

Bloc B₁ – Option – Axes de spécialisation (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Cours thématiques (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6012	Bioéthique en pratique, 3 cr.
BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

Cours choisis dans le répertoire de cours en bioéthique ou autres disciplines en lien avec le projet d'étude, avec l'approbation de la direction des programmes de bioéthique.

ANT	3055	Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO	6410	Épidémiologie et reproduction, 3 cr.
PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6540	Éthique et philosophie sociale, 3 cr.
PHM	6071	Le médicament comme objet social, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SOL	6950	Biomédecine, biotechnologies et société, 3 cr.
SRL	2040	Pluralisme religieux et milieu de santé, 3 cr.

Programme 2-495-1-1

M.A. (bioéthique)**OBJECTIFS**

Former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Assurer une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la clinique, de la recherche, de la santé des populations et des politiques de santé. Favoriser une réflexion critique sur la déontologie et l'éthique professionnelle dans le monde de la santé et contribuer au renouvellement de ces disciplines.

Avec travail dirigé

Former des personnes aptes à jouer un rôle pratique et central en matière d'éthique dans leur milieu de travail.

Avec mémoire

Privilégier le développement de la capacité de recherche sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision et à offrir une formation préparant à poursuivre des études doctorales en bioéthique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent. Une attention spéciale est accordée aux candidats qui ont une expérience dans le monde de la santé (en pratique hospitalière ou en recherche) et à ceux qui sont intéressés à travailler dans ce milieu
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- s'il y a lieu, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale de la M.A. est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein, à compter de la première inscription.

3. Transfert

Pour être admissible à la M.A., un étudiant du D.É.S.S. (bioéthique) doit obtenir une moyenne de 3,3 dans ses cours du D.É.S.S. Une recommandation d'un comité de trois professeurs est nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte 45 crédits.

Le programme de maîtrise professionnelle (avec travail dirigé) comprend un minimum de 30 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix) et 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé.

Le programme de maîtrise de recherche (avec mémoire) comprend un minimum de 21 crédits de cours (12 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option) du niveau des études supérieures et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Trois axes de spécialisation sont offerts : éthique clinique, éthique de la recherche, éthique et la santé des populations.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Maîtrise professionnelle avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.

Bloc B₁ – Option – Axes de spécialisation (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Cours thématiques (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6012	Bioéthique en pratique, 3 cr.
BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

Cours choisis dans le répertoire de cours en bioéthique ou d'autres disciplines en lien avec le projet d'études, avec approbation de la direction des programmes de bioéthique.

ANT	3055	Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO	6410	Épidémiologie et reproduction, 3 cr.
PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6540	Éthique et philosophie sociale, 3 cr.
PHM	6071	Le médicament comme objet social, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SOL	6950	Biomédecine, biotechnologies et société, 3 cr.
SRL	2040	Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.

Bloc D – Travail dirigé (15 cr.)

BIE	6135	Travail dirigé, 15 cr.
-----	------	------------------------

Maîtrise de recherche avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.
BIE	6100	Développement de projet de maîtrise, 6 cr.

Bloc B₁ – Option – Axes de spécialisation (6 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Cours thématiques (3 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6012	Bioéthique en pratique, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (24 cr.)

BIE	6131	Mémoire, 24 cr.
-----	------	-----------------

Bio-informatique

M. Sc. 2-468-1-0

Ph. D. 3-468-1-0

Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par les programmes cadre de maîtrise et de doctorat ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Programmes offerts par la Faculté de médecine avec le concours de la Faculté des arts et des sciences

Responsables des programmes : Nicolas Lartillot, 514-343-6111 poste 2721, François Major, 514-343-6752

Pour information : Éline Meunier, 514-343-6111 poste 5192

Membres du Comité des études supérieures

Mathieu Courcelles, Bio-informatique, représentant étudiant
 Miklos Csuros, DIRO
 Sylvie Hamel, DIRO
 Nicolas Lartillot, Biochimie, président
 Sabin Lessard, Mathématiques
 Alexandro Murua, Mathématiques
 Hervé Philippe, Biochimie

PERSONNEL ENSEIGNANT

Des professeurs du Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine et du Département d'informatique et recherche opérationnelle et du Département de mathématiques et statistique de la Faculté des arts et des sciences participent à l'enseignement.

Programme 2-468-1-0

M. Sc. (bio-informatique)

OBJECTIFS

Le développement récent et rapide de la génomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la

quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs médicaux, biotechnologiques ou pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique, ainsi qu'aux enjeux environnementaux, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique.

Au moyen de cours avancés, les études au niveau de la maîtrise visent un approfondissement des connaissances en bio-informatique ainsi qu'une spécialisation dans un de ses domaines. Le cheminement avec recherche a pour but l'apprentissage de la réalisation d'une recherche indépendante et la rédaction d'un mémoire. Le cheminement avec stage a pour but la familiarisation avec les exigences du marché du travail incluant la rédaction d'un rapport de projet.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en bio-informatique ou d'un B. Sc. avec majeure en informatique, mathématiques ou statistiques et mineure en sciences de la vie ou majeure en sciences de la vie et mineure en informatique, mathématiques ou statistiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience ou d'une formation subséquente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

En cas de formation insuffisante, le programme peut conditionner l'admission à une mise à niveau préalable de la formation du candidat. Si elle excède neuf crédits, des cours préparatoires sont requis, ils devront être suivis préalablement à l'admission, via une actualisation de formation effectuée en dehors du cadre de la M. Sc. Dans tous les cas de formation préalable, l'ensemble des cours doivent être réussis avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3.

2. Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

3. Programme

Le programme comprend 45 crédits.

Avec mémoire

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires (Bloc A), de 8 à 12 crédits de cours d'approfondissement ou de spécialisation à option, dont au minimum deux cours de sigle BIN, de 0 à 4 crédits de cours au choix et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Avec stage

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires (Bloc A), de 16 à 20 crédits de cours d'approfondissement ou de spécialisation à option, de 0 à 4 crédits de cours au choix et 22 crédits attribués au stage et à la rédaction du rapport.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

BIE	6046	Intro: éthique de la recherche, 1 cr.
BIN	60051	Communication scientifique 1.1, 1 cr.
BIN	60052	Communication scientifique 1.2, 1 cr.

Bloc B – Option – Cours d'approfondissement et de spécialisation

Avec mémoire : min. 8 cr.; max. 12 cr. dont au moins deux cours BIN

Avec stage : min. 16 cr.; max. 20 cr. dont au moins deux cours BIN

Thème 1 – Bio-informatique génomique

BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BIN	6000	Algorithmes en bio-informatique génomique, 4 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
IFT	6299	Sujets en bio-informatique, 4 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.

Thème 2 – Bio-informatique évolutive

BCM	6215	Génomique des populations humaines, 3 cr.
BIO	6245	Analyse phylogénétique, 4 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

Thème 3 – Bio-informatique statistique et apprentissage de machine

BIN	6009	Inférence bayésienne en bio-informatique, 3 cr.
BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
IFT	6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT	6330	Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT	6390	Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.
MAT	6460	Génétique mathématique, 3 cr.
STT	3520	Statistique appliquée et logiciels, 3 cr.

Thème 4 – Bio-informatique structurale

BCM	6200	Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
BIN	6001	Algorithmes : bio-informatique moléculaire, 4 cr.
BIN	6003	Architecture des polymères biologiques, 3 cr.
CHM	6330	Chimie bio-organique, 3 cr.

Thème 5 – Bio-informatique des systèmes

BIM	6064C	Approche des systèmes, 3 cr.
GBM	6106	Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
GBM	6118	Imagerie médicale, 3 cr.

Cours complémentaires

BCM	6071	Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6220	Interactions macromoléculaires, 2 cr.
DRT	6882A	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédicaux, 4 cr.
IFT	6150	Traitements d'images, 4 cr.
IFT	6255	Recherche d'information, 4 cr.
IFT	6281	Gestion de documents, 4 cr.
IFT	6370	Informatique théorique, 4 cr.
IFT	6575	Méthodes de recherche opérationnelle, 4 cr.
IFT	6751	Métaheuristiques en optimisation, 4 cr.
NRL	6084	Neurosciences computationnelles, 3 cr.
PHY	6940	Biophysique, 3 cr.

Bloc C – Choix

Avec mémoire (max. 4 cr.)

Avec stage (max. 4 cr.)

Cours choisis dans le répertoire des cours en biochimie, informatique, mathématique, ou d'autres disciplines en lien avec le projet de recherche ou le sujet de stage de l'étudiant.

Bloc D – Recherche et mémoire ou stage

BIN 60071 Stage avec rapport 1, 22 cr.

BIN 6008 Projet de recherche avec mémoire, 30 cr.

Programme 3-468-1-0

Ph. D. (bio-informatique)**OBJECTIFS**

Le développement récent et rapide de la génomique et de la protéomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques qu'à ceux du milieu académique, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique. Les études au niveau du doctorat visent l'intégration de l'étudiant dans le domaine de la recherche actuelle. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science bio-informatique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. en bio-informatique ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

3. Programme

Le programme comprend 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Un étudiant n'ayant pas suivi le cours BIE 6046 (Intro: éthique de la recherche), doit le réussir. La participation aux conférences est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire – Intégration (6 cr.)**

BIN 70051 Communication scientifique avancée 2.1, 1,5 cr.

BIN 70052 Communication scientifique avancée 2.2, 1,5 cr.

BIN 70061 Communication scientifique avancée 3.1, 1,5 cr.

BIN 70062 Communication scientifique avancée 3.2, 1,5 cr.

Bloc B – Recherche (84 cr.)

BIN 7000 Thèse, 84 cr.

Biologie moléculaire**M. Sc.****2-466-1-0**

Options :

Option générale avec mémoire
Médecine cellulaire et moléculaire
Maladies complexes chez l'humain
Biologie des systèmes

Ph. D.**3-466-1-0**

Options :

Option générale
Maladies complexes chez l'humain
Biologie des systèmes

Multifacultaire

Programmes multidisciplinaires offerts par la Faculté de médecine avec la collaboration de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire. Un comité en assure la gestion. Les membres sont nommés après consultation auprès des facultés intéressées.

Directrice des programmes : Trang Hoang

Pour information : Vivianne Jodoin, 514-343-6111 poste 0916

Membres du Comité des études supérieures

Trang Hoang, IRI, Département de pharmacologie, directrice des programmes

Muriel Aubry, Département de biochimie et médecine moléculaire

Richard Bertrand, CRCHUM et Maisonneuve-Rosemont, Médecine et Spécialités médicales

Jean-François Côté, IRCM, Médecine et Spécialités médicales

Martine Raymond, IRI, Département de biochimie et médecine moléculaire

PERSONNEL ENSEIGNANT

Professeurs accrédités aux programmes de biologie moléculaire :

Professeurs titulaires

Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal), biochimie

Katherine Borden, Ph. D. (Yale), pathologie et biologie cellulaire

Pavel Hamet, M.D. (Prague), Ph. D. (McGill), médecine

Marie-Josée Hébert, M.D. (Montréal), médecine

Trang Hoang, Doctorat pharmacie (Lausanne), pharmacologie

Damian Labuda, Ph. D. (Adam Mickiewicz), pédiatrie

Daniel Lamarre, Ph. D. (Sherbrooke), IRI

Sylvie Mader, Ph. D. (Strasbourg), biochimie

François Major, Ph. D. (Montréal), IRI

Sylvain Meloche, Ph. D. (Montréal), pharmacologie

Anne-Marie Mes-Masson, Ph. D. (McGill), médecine

Claude Perreault, M.D. (Montréal), IRI

Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève), nutrition

Martine Raymond, Ph. D. (McGill), biochimie

Guy Sauvageau, M.D. et M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Colombie-Britannique), IRI

Daniel Sinnett, Ph. D. (Montréal), pédiatrie

Marc Therrien, Ph. D. (Montréal), pathologie et biologie cellulaire

Pierre Thibault, Ph. D. (Montréal), chimie

Chercheurs titulaires

Richard Bertrand, Ph. D. (Montréal), médecine

Jacques Drouin, D.Sc. (Laval), biochimie

Paul Jolicoeur, M.D., Ph. D. (Laval), microbiologie et immunologie

Dindial Ramotar, M. Sc. (Concordia), Ph. D. (McGill), médecine

Nabil G. Seidah, Ph. D. (Georgetown), médecine

Marie Trudel, D.Sc. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), médecine

Professeur titulaire sous octroi

Alan Deng, B. Sc. (Yunnan, Chine), Ph. D. (Michigan), médecine

Professeurs agrégés

Derek Boerboom, Ph. D., DVM (Montréal), biomédecine vétérinaire

Frédéric Charron, Ph. D. (Montréal), médecine

Jean-François Côté, Ph. D. (McGill), médecine
 Damien d'Amours, Ph. D. (Royaume-Uni), pathologie et biologie cellulaire
 Jean-Philippe Gratton, Ph. D. (Sherbrooke), médecine
 Jean-Claude Labbé, Ph. D. (Montréal), pathologie et biologie cellulaire
 Alain Moreau, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal), biochimie

Chercheurs agrégés

Elliott Drobetsky, Ph. D. (York), microbiologie et immunologie
 François Robert, Ph. D. (Sherbrooke), médecine
 Jean Vacher, Doctorat d'État ès sciences (Paris VII), médecine

Professeurs agrégés sous octroi

El Bachir Affar, Ph. D. (Laval), médecine
 Karim Maghni, Ph. D. (Sherbrooke), médecine
 Éric Milot, B. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal), médecine
 Isabelle Royal, Ph. D. (Montréal), médecine

Professeurs adjoints

Gregory Emery, Ph. D. (Genève), pathologie et biologie cellulaire
 Julie Lessard, Ph. D. (Montréal), pathologie et biologie cellulaire
 Paul Maddox, Ph. D. (North Carolina), pathologie et biologie cellulaire

Chercheurs adjoints

Gilbert Bernier, Ph. D. (Montréal), ophtalmologie
 Artur Kania, Ph. D. (Baylor College of Medicine, Houston), médecine
 Marie Kmita, D.É.A., Ph. D. (France), médecine

Professeur adjoint sous octroi

Vincent Archambault, Ph. D. (Rockefeller, New York), biochimie
 Benjamin Kwok, Ph. D. (Yale), IRIC
 Amy Maddox, Ph. D. (North Carolina), pathologie et biologie cellulaire

Professeurs associés

Bernard Brais, M.D. (McGill), M. Sc. (London), Ph. D. (McGill), médecine
 Leonard Levin, M.D., Ph. D. (Harvard), ophtalmologie
 Bernard Massie, Ph. D. (Montréal), microbiologie et immunologie
 Guy A. Rouleau, Ph. D. (Harvard), M.D. (Ottawa), médecine

Programme 2-466-1-0

M. Sc. (biologie moléculaire)

OBJECTIFS

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Il vise les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, cancérologie moléculaire, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

OPTION GÉNÉRALE

L'option comprend un minimum de 11 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 6 obligatoires, 5 à option, et 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

OPTION MÉDECINE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE

L'option comprend 12 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option à choisir parmi les blocs B ou C et 30 crédits attribués à 2 stages de recherche avec rédaction de rapports.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

OPTION MALADIES COMPLEXES CHEZ L'HUMAIN

L'option comprend un minimum de 11 crédits de cours du niveau des études supérieures, (7 obligatoires et 4 à option) et 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

OPTION BIOLOGIE DES SYSTÈMES

L'option comporte 11 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option à choisir dans les blocs B, C et D (un dans chaque bloc) et 28 crédits attribués à 2 stages de recherche avec rédaction d'un rapport.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION GÉNÉRALE AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIM	6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1, 2 cr.
BIM	6027	Biologie moléculaire et cellulaire 2, 3 cr.
BIM	6035	Séminaire de recherche 1, 1 cr.

Bloc B – Option (5 cr.)

Dont 3 cr. choisis parmi les modules A à G du cours BIM 6030.

BCM	6062	Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.
BCM	6071	Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BIM	6020	Sujets d'actualité en oncologie moléculaire, 3 cr.
BIM	6030A	Maladies complexes chez l'humain, 1 cr.
BIM	6030B	Neurobiologie avancée, 1 cr.
BIM	6030C	Protéomique et génomique avancée, 1 cr.
BIM	6030D	Systèmes modèles, 1 cr.
BIM	6030E	Réponses aux dommages à l'ADN, 1 cr.
BIM	6030F	Cellules souches et thérapie cellulaire, 1 cr.
BIM	6030G	Insulte cellulaire et microenvironnement, 1 cr.
BIM	6070	Pratique de la recherche, 2 cr.
PBC	60851	Cancérologie 1, 1,5 cr.
PBC	60852	Cancérologie 2, 1,5 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (34 cr.)

BIM 6016 Mémoire, 34 cr.

OPTION MÉDECINE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE AVEC STAGES**Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

BIM 6026 Bio. moléc. et cellulaire 1, 2 cr
 BIM 6027 Bio. moléc. et cellulaire 2, 3 cr.
 BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.
 BIM 6070 Pratique de la recherche, 2 cr.
 BIM 6071 Prat. rech. translationnelle, 3 cr.
 BIM 6072 Prat. rech. translationnelle, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

BIM 6030A Maladies complexes humaines, 1 cr.
 BIM 6030B Neurobiologie avancée, 1 cr.
 BIM 6030C Protéomique et génomique avancée, 1 cr.
 BIM 6030D Systèmes modèles, 1 cr.
 BIM 6030E Réponses aux dommages à l'ADN, 1 cr.
 BIM 6030F Cellules souches et thérapie cellulaire, 1 cr.
 BIM 6030G Insulte cellulaire et microenvironnement, 1 cr.

Bloc C – Option (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.
 BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
 BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.
 BCM 6210 Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
 BCM 6215 Génomique des populations humaines, 3 cr.
 BIM 6020 Sujets d'actualité en oncologie moléculaire, 3 cr.
 BIM 6064A Bio. cellulaire et moléculaire du cancer, 2 cr.
 BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes, 2 cr.
 BIM 6064C Approches des systèmes, 2 cr.
 BIM 6064D Immuno-oncologie : du labo à la clinique, 2 cr.
 MMD 6001 Médecine moléculaire, 3 cr.
 MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
 MSO 6018 Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.
 PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.
 PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.

Pour faciliter l'accès et assurer une formation académique adéquate aux étudiants étrangers allophones, les cours pourront être remplacés par tout autre cours équivalent ou jugé pertinent, par une *Autorisation d'études hors établissement* selon les règlements de la CRÉPUQ, sous approbation du Comité des études supérieures du programme.

Bloc D – Recherche (30 cr.)

BIM 6075A Stage avec rapport 1, 15 cr.
 BIM 6075B Stage avec rapport 2, 15 cr.

OPTION MALADIES COMPLEXES CHEZ L'HUMAIN AVEC MÉMOIRE**Bloc A – Obligatoire (7 cr.)**

BIM 6026 Bio. moléc. et cellulaire 1, 2 cr.
 BIM 6027 Bio. moléc. et cellulaire 2, 3 cr.
 BIM 6030A Maladies complexes chez l'humain, 1 cr.
 BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 4 cr. dont 2 cr. des modules B à G du cours BIM 6030)

BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.
 BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
 BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.
 BCM 6210 Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
 BCM 6215 Génomique des populations humaines, 3 cr.
 BIM 6020 Sujets d'actualité en oncologie moléc., 3 cr.
 BIM 6030B Neurobiologie avancée, 1 cr.
 BIM 6030C Protéomique et génomique avancée, 1 cr.
 BIM 6030D Systèmes modèles, 1 cr.
 BIM 6030E Réponses aux dommages à l'ADN, 1 cr.
 BIM 6030F Cellules souches et thérapie cellulaire, 1 cr.
 BIM 6030G Insulte cellulaire et microenvironnement, 1 cr.
 BIM 6064A Bio. cellulaire et moléculaire du cancer, 2 cr.
 BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes, 2 cr.
 BIM 6064C Approches des systèmes, 2 cr.
 BIM 6064D Immuno-oncologie: du labo à la clinique, 2 cr.
 BIM 6070 Pratique de la recherche, 2 cr.
 MMD 6001 Médecine moléculaire, 3 cr.
 MMD 6005 Éthique en recherche et santé, 1 cr.
 MSO 6018 Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.
 PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.
 PBC 60851 Cancérologie 1, 1,5 cr.
 PBC 60852 Cancérologie 2, 1,5 cr.
 PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (34 cr.)

BIM 6016 Mémoire, 34 cr.

OPTION BIOLOGIE DES SYSTÈMES AVEC STAGES**Bloc A – Obligatoire (11 cr.)**

BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.
 BIM 6064A Bio. cellulaire et moléculaire du cancer, 2 cr.
 BIM 6064C Approches des systèmes, 2 cr.
 BIM 6065A Pratique de biologie moléculaire, 2 cr.
 BIM 6065C Analyse bioinformatique, 1 cr.
 BIM 6065E Biochimie des protéines, 1 cr.
 BIM 6070 Pratique de la recherche, 2 cr.

Bloc B – Option (2 cr.)

BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes, 2 cr.
 ou
 BIM 6064D Immuno-oncologie: du labo à la clinique, 2 cr.

Bloc C – Option (1 cr.)

BIM 6065B Modèles génétiques du cancer, 1 cr.
 ou
 BIM 6065D Génomique fonctionnelle, 1 cr.

Bloc D – Option (3 cr.)

BIM 6020 Sujets d'actualité en oncologie molécul., 3 cr.

ou tout cours jugé pertinent pour la formation de l'étudiant, en accord avec son directeur et le directeur du programme.

Bloc E – Stage de recherche (28 cr.)

BIM 6076A Stage 1 avec rapport, 14 cr.

BIM 6076B Stage 2 avec rapport, 14 cr.

Le cours BIM 6076A de 14 crédits est un préalable au cours BIM 6076B.

Programme 3-466-1-0

Ph. D. (biologie moléculaire)

OBJECTIFS

OPTION GÉNÉRALE

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, cancérologie moléculaire, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

OPTION BIOLOGIE DES SYSTÈMES

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais avant d'être promu en 2^e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitae.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biologie moléculaire) ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat ayant obtenu sa M. Sc. dans une autre université ou dans une autre discipline que la biologie moléculaire, doit avoir complété la scolarité spécifique à l'option de la M. c. en biologie moléculaire ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3^e cycle.

Le candidat doit avoir complété la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires ou préparatoires.

2. Sclarité

La sclarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité d'études supérieures du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

4. Programme

Le programme de Ph. D. (biologie moléculaire) comporte 3 options. Le nom de l'option est reporté sur le diplôme.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

OPTION GÉNÉRALE

L'option comprend 4 crédits de cours obligatoire et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Les étudiants qui n'auront pas fait les cours modulaires BIM 6030A à G, BIM 6026 et 6027 ou l'équivalent au niveau de la maîtrise devront s'inscrire à certains modules à titre de scolarité complémentaire.

OPTION MALADIES COMPLEXES CHEZ L'HUMAIN

L'option comprend 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Les étudiants qui n'auront pas fait les cours modulaires BIM 6030A à G ou l'équivalent au niveau de la maîtrise devront s'inscrire à certains modules à titre de scolarité complémentaire.

OPTION BIOLOGIE DES SYSTÈMES

L'option comprend un crédit de cours obligatoire, trois crédits de cours à option et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Les étudiants qui n'ont pas suivi les cours modulaires BIM6064 et BIM6066 et 6027 ou l'équivalent au niveau de la maîtrise devront s'inscrire à certains modules à titre de scolarité complémentaire. Les étudiants qui n'auront pas fait le cours BIM 6070 au niveau de la maîtrise devront s'y inscrire à titre de scolarité complémentaire.

Accès direct au Ph. D.

Le programme comporte 4 crédits de cours à option et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION GÉNÉRALE

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

BIM 7022 Lectures en biologie moléculaire, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

BIM 7047 Recherche et thèse, 86 cr.

OPTION MALADIES COMPLEXES CHEZ L'HUMAIN

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

BIM 7022 Lectures en biologie moléculaire, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

BIM 7047 Recherche et thèse, 86 cr.

OPTION BIOLOGIE DES SYSTÈMES

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Au moins un cours doit porter sur les conférences en biologie du cancer.

BIM 7021A Conférences en biologie du cancer I, 1 cr.

BIM 7021B Conférences en biologie du cancer II, 1 cr.

BIM 7021C Conférences en biologie du cancer III, 1 cr.

PBC 7021A Signalisation cellulaire avancée I, 1 cr.

PBC 7021B Signalisation cellulaire avancée II, 1 cr.

PBC 7021C Signalisation cellulaire avancée III, 1 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (86 cr.)

BIM 7047 Recherche et thèse, 86 cr.

Conseil génétique**M. Sc. individualisée****2-960-1-5****Multifacultaire**

Programme offert par la Faculté de médecine, avec le concours de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières.

Responsable des programmes : Virginie Poisson, directrice, 514-345-4931 poste 6707

Directeur médical : Dr Jacques Michaud

Secrétariat : Ginette Simon, 514-345-4931 poste 4284

TGDE : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Nadine Dumas, conseillère génétique, CHUM

Jacques Michaud, pédiatrie

Virginie Poisson, conseillère en génétique, pédiatrie

Andrea Richter, Département de pédiatrie

Frédérique Tihy, Département de pédiatrie

Programme 2-960-1-5

M. Sc. individualisée (conseil génétique)**OBJECTIFS**

Le programme vise à former des spécialistes du conseil génétique et à développer chez l'étudiant les habiletés d'analyse et de synthèse lui permettant d'étudier, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité, les questions liées au conseil génétique. Les stages cliniques sont destinés à développer des compétences relatives à l'application des connaissances théoriques dans tous les milieux où il aura éventuellement à œuvrer. Le cheminement avec mémoire oriente l'étudiant vers la pratique de la recherche.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise individualisée (conseil génétique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, attester d'une formation jugée équivalente ou avoir réussi le microprogramme (génétique médicale)
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle ou au microprogramme, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, génétique, épidémiologie et biostatistiques ; au besoin des cours complémentaires seront exigés
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue et fournir des lettres de référence.

La capacité d'accueil est limitée.

2. Sclolarité

La sclolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. Les cours, stages et ateliers s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres.

3. Programme

Le programme comprend un minimum de 45 crédits. Le candidat doit choisir entre deux cheminements de formation :

- maîtrise centrée sur une formation théorique et pratique, comprenant 15 crédits de cours et 30 crédits de stages et d'ateliers
- maîtrise centrée sur la formation à la recherche, comprenant 15 crédits de cours et 30 crédits de recherche et mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

CGE 6001 Principes de génétique médicale, 3 cr.

CGE 6002 Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.

CGE 6003 Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.

CGE 6004 Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

Bloc B – Option

Avec stages et ateliers (3 cr.)

Avec mémoire (3 cr.)

Se référer à la liste de cours à option du bloc B du microprogramme. Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc C – Activités dirigées

Avec stages et ateliers (30 cr.)

CGE 60091 Atelier: conseil génétique 1.1, 1 cr.

CGE 60092 Atelier: conseil génétique 1.2, 1 cr.

CGE 60093 Atelier: conseil génétique 1.3, 1 cr.

CGE 6010 Atelier en conseil génétique 2, 3 cr.

CGE 60201 Stage en milieu pédiatrique 1, 2,5 cr.

CGE 60202 Stage en milieu pédiatrique 2, 2,5 cr.

CGE 60211 Stage en milieu adulte 1, 2,5 cr.

CGE 60212 Stage en milieu adulte 2, 2,5 cr.

CGE 60221 Stage: diagnostic prénatal 1, 2,5 cr.

CGE 60222 Stage: diagnostic prénatal 2, 2,5 cr.

CGE 6023 Stage en laboratoires diagnostiques, 5 cr.

CGE 60241 Stage en conseil génétique 1, 2 cr.

CGE 60242 Stage en conseil génétique 2, 2 cr.

Durant toute la durée des stages, les études sont à plein temps.

Bloc D – Recherche et mémoire

Avec mémoire (30 cr.)

CGE 6008 Mémoire, 30 cr.

Épidémiologie

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Jack Siemiatycki, 514-343-2035 ou 514-890-8166
Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Ergothérapie

Microprogramme de 2^e cycle 2-740-6-0

D.É.S.S. 2-740-1-1

M. Sc. 2-740-1-0

Qualification en ergothérapie 2-740-1-2

École de réadaptation

La direction des programmes est assurée par Lise Poissant, 514-343-2084
Pour information : Joane Lahaie, 514-343-2189

Membres du Comité des études supérieures

Lise Poissant
Nathalie Bier
Jacqueline Rousseau

PERSONNEL ENSEIGNANT

Pour le personnel enseignant, voir sous la rubrique Sciences de la réadaptation.

Programme 2-740-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (ergothérapie)

OBJECTIFS

Le microprogramme vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Il offre la possibilité d'une formation de 2^e cycle progressive, ce qui peut faciliter l'accès aux études supérieures à des professionnels désireux de se perfectionner. Pour d'autres, ce programme sera terminal et répondra à des besoins de mise à jour des connaissances. Dans cette perspective, l'étudiant sera appelé à :

- approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement;
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes;
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques telles le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

Sur recommandation du Comité d'admission, l'École peut imposer un cours de biostatistiques hors programme au candidat admis qui n'aurait pas des connaissances suffisantes dans ce domaine.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre à temps plein, et la scolarité maximale est de trois ans. Il est à noter que les cours s'échelonnent obligatoirement sur deux trimestres

4. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. (ergothérapie) ou à la M. Sc. professionnelle (ergothérapie), pendant ou à la fin du microprogramme et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

5. Le programme

Le programme comporte 15 crédits obligatoires de cours du niveau des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie, 3 cr.
ERT	60401	Ergo - analyse des pratiques 1, 2 cr.
ERT	60402	Ergo - analyse des pratiques 2, 2 cr.
ERT	60501	Pratique réflexive/portfolio 1, 0 cr.
ERT	60502	Pratique réflexive/portfolio 2, 0,5 cr.
ERT	60503	Pratique réflexive/portfolio 3, 0,5 cr.

Programme 2-740-1-1

D.É.S.S. (ergothérapie)

OBJECTIFS

Le programme de D.É.S.S. permet d'acquérir des connaissances avancées en ergothérapie et de développer des compétences professionnelles particulières à une approche ou un champ spécifique de l'ergothérapie. Pour certains étudiants, le programme de D.É.S.S. peut être terminal et pour d'autres, il peut constituer une des étapes menant à l'obtention d'un diplôme de maîtrise.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

Sur recommandation du Comité d'admission, l'École peut imposer un cours de biostatistiques hors programme au candidat admis qui n'aurait pas des connaissances suffisantes dans ce domaine.

2. Statut étudiant

Le programme est offert à temps plein et à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres équivalent temps plein et la scolarité maximale est de quatre ans.

4. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis à la M. Sc. professionnelle (ergothérapie), pendant ou à la fin du D.É.S.S., et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

5. Le programme

Le programme comporte 30 crédits : 12 crédits obligatoires, 10 crédits à option et 8 crédits attribués à un stage. Le candidat peut se voir reconnaître des exemptions en fonction de sa formation antérieure et de son expérience de travail.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (19 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6033	Activité d'intégration, 1 cr.
ERT	60401	Ergo - analyse des pratiques 1, 2 cr.
ERT	60402	Ergo - analyse des pratiques 2, 2 cr.
ERT	60501	Pratique réflexive/portfolio 1, 0 cr.
ERT	60502	Pratique réflexive/portfolio 2, 0,5 cr.
ERT	60503	Pratique réflexive/portfolio 3, 0,5 cr.

Bloc B – Option (département) (3 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gérontologie, 3 cr.

ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.
ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.
ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc C – Stage (8 cr.)

ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.
-----	------	-----------------------------------

Programme 2-740-1-0

M. Sc. (ergothérapie)

La maîtrise professionnelle en ergothérapie comprend deux profils :

- le profil A destiné aux étudiants engagés dans un continuum baccalauréat - maîtrise
- le profil B destiné aux ergothérapeutes en exercice.

OBJECTIFS

Profil A – Continuum baccalauréat-maîtrise

Ce programme s'inscrit dans un programme intégré de formation baccalauréat-maîtrise. Les objectifs relatifs à la maîtrise professionnelle en ergothérapie visent l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie; analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficacité, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique pour permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et; acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques de l'ergothérapie.

Profil B – Ergothérapeutes en exercice

Ce programme de maîtrise professionnelle en ergothérapie qui s'adresse aux ergothérapeutes en exercice vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant sera appelé à :

- approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement;
- appliquer les concepts d'efficacité, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et à l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes;
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques telles le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME POUR LE PROFIL A

1. Conditions d'admissibilité

Candidat titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) admis automatiquement

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal est, à certaines conditions, automatiquement admis à la composante Maîtrise professionnelle en ergothérapie du programme intégré en ergothérapie.

Pour être admis automatiquement à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Candidat titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) admissible

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal dont la moyenne au Baccalauréat est inférieure à 3,0 sur 4,3 peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission du programme intégré en ergothérapie.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- demander l'admission à la M. Sc. pour le trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant.

Autre candidat

Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de l'ergothérapie. L'École peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- demander l'admission à la M. Sc. pour le trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant
- déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 3 ans.

4. Programme

Le programme comporte 45 crédits dont 29 crédits de cours du niveau des études supérieures, 8 crédits attribués à un projet d'intégration obligatoire et à un séminaire d'accompagnement obligatoires et 8 crédits à un stage obligatoire. Les crédits de cours se répartissent comme suit : 11 crédits obligatoires et 18 crédits à option dont au moins 12 provenant de cours offerts par l'École.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6031	Ergo et enjeux professionnels 2, 3 cr.
ERT	60501	Pratique réflexive/portfolio 1, 0 cr.
ERT	60502	Pratique réflexive/portfolio 2, 0,5 cr.
ERT	60503	Pratique réflexive/portfolio 3, 0,5 cr.

Bloc B – Option (département) (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gérontologie, 3 cr.
ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.
ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.
ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

ANT	6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
IDV	6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
IDV	6009	Déficiences visuelle et vie journalière, 2 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6080	Santé mentale, 3 cr.
MSO	6160	Service à la petite enfance, 3 cr.
PEF	6103	Probl. de dév : motricité, 2 cr.

PEF	6104	Probl. de dév : langage communication et cognition, 2 cr.
PEF	6105	Probl. de dév : psychosocial, 2 cr.
PEF	6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6541	Inégalités sociales et parcours de vie, 3 cr.
SOL	6650	Santé et bien-être, 3 cr.
SOL	6651	Sociologie de la santé, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6657	Famille et société, 3 cr.

ou tout autre cours sur approbation de la direction du programme.

Bloc D – Obligatoire (8 cr.)

ERT	60901	Séminaire/accompagnement 1, 0,5 cr.
ERT	60902	Séminaire/accompagnement 1, 0,5 cr.
ERT	60903	Séminaire/accompagnement 1, 1 cr.
ERT	60911	Projet d'intégration 1, 2 cr.
ERT	60912	Projet d'intégration 2, 2 cr.
ERT	60913	Projet d'intégration 3, 2 cr.

Bloc E – Obligatoire (8 cr.)

ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.
-----	------	-----------------------------------

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME POUR LE PROFIL B

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité du programme est de 6 trimestres à temps plein et 9 trimestres à demi-temps ou à temps partiel.

3. Le programme

Le programme comporte 45 crédits dont 27 crédits de cours du niveau des études supérieures, 10 crédits attribués à un projet d'intégration obligatoire et à un séminaire d'accompagnement obligatoires et 8 crédits à un stage de formation clinique obligatoire. Les

crédits de cours se répartissent comme suit : 18 crédits obligatoires et 9 crédits à option dont au moins 3 parmi les cours offerts par l'École. Le candidat peut se voir reconnaître des exemptions en fonction de sa formation antérieure et de son expérience de travail.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6031	Ergothérapie et enjeux professionnels 2, 3 cr.
ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie, 3 cr.
ERT	60401	Ergo - analyse des pratiques 1, 2 cr.
ERT	60402	Ergo - analyse des pratiques 2, 2 cr.
ERT	60501	Pratique réflexive/portfolio 1, 0 cr.
ERT	60502	Pratique réflexive/portfolio 2, 0,5 cr.
ERT	60503	Pratique réflexive/portfolio 3, 0,5 cr.

Bloc B₁ – Option – École de réadaptation (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gériatrie, 3 cr.
ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.
ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.
ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – hors École de réadaptation (min 0 cr.; max. 6 cr.)

ANT	6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
IDV	6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6080	Santé mentale, 3 cr.
MSO	6160	Service à la petite enfance, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6541	Inégalités sociales et parcours de vie, 3 cr.
SOL	6650	Déterminants sociaux de la santé, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6657	Famille et société, 3 cr.

Ou tout autre cours sur approbation de la direction du programme.

Bloc C – Obligatoire - École de réadaptation (10 cr.)

ERT	60901	Séminaire/accompagnement 1, 0,5 cr.
ERT	60902	Séminaire/accompagnement 2, 0,5 cr.
ERT	60903	Séminaire/accompagnement 3, 1 cr.
ERT	60921	Projet intégration 1/Profil B, 2 cr.
ERT	60922	Projet intégration 2/Profil B, 3 cr.
ERT	60923	Projet intégration 3/Profil B, 3 cr.

Bloc D – Obligatoire – École de réadaptation (8 cr.)

ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.
-----	------	-----------------------------------

Programme 2-740-1-2

Qualification en ergothérapie

OBJECTIFS

Le programme de qualification en ergothérapie est un programme de 2e cycle qui vise à fournir aux ergothérapeutes formés hors Canada la formation complémentaire nécessaire à l'atteinte de compétences requises pour exercer l'ergothérapie selon les pratiques optimales et le profil de compétences attendus. Le programme vise à former des individus responsables de leur formation et des professionnels engagés et soucieux d'offrir une pratique de qualité adaptée au contexte québécois.

Dans cette perspective, l'étudiant aura à :

- approfondir les théories, modèles et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes;
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et
- acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME POUR LE PROFIL A

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité d'admission et de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec;
- avoir, au préalable, satisfait aux conditions relatives à la langue française.

Sur recommandation du Comité d'admission et de l'ordre des ergothérapeutes du Québec, l'étudiant pourrait se voir imposé d'autres cours de mise à niveau et un ensemble d'activités d'apprentissage préparatoire à certains cours.

2. Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

3. Condition relative à la langue français

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI)

4. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à neuf places

5. Scolarité

La scolarité minimale du programme et de quatre trimestres à temps plein. à noter les cours d'échelonnement obligatoirement sur cinq trimestres.

6. Le programme

Le programme comporte 54 crédits répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 6 crédits à option provenant de cours offerts par l'École et 15 crédits attribués à deux stages de formation clinique. Le candidat peut se voir obligé de suivre des cours additionnels tel que prescrits par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (33 cr.)

CSS	3900	Collaboration en sciences de la santé 3, 1 cr.
ERT	1401	Approches théoriques en ergothérapie, 2. Cr.
ERT	2413	Ergothérapie auprès de la personne âgée, 2. Cr.
ERT	2422	Thématique en ergothérapie, 2. Cr.
ERT	2433	Ergo - développement professionnel 4, 1 cr.
ERT	3401	Ergo, enjeux professionnels et société, 3 cr.
ERT	3410	Problématiques intégratives 1, 2. Cr.
ERT	3411	Problématiques intégratives 2, 3 cr.
ERT	3420	Thématiques en ergothérapie 5, 2. Cr.
ERT	3430	Développement professionnel 6, 1 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie 3, cr.
ERT	60401	Ergo - analyse des pratiques 1, 2. Cr.
ERT	60402	Ergo - analyse des pratiques 2, 2. Cr.
ERT	60501	Pratique réflexive/portfolio 1, 0 cr.
ERT	60502	Pratique réflexive/portfolio 2, 0,5 cr.
ERT	60503	Pratique réflexive/portfolio 3, 0,5 cr.
REA	6300	Réadaptation et système de santé, 2. cr.

Bloc B – Cours optionnels (3 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gériatrie, 3 cr.
ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.

ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.
ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire – Stages (15 cr.)

ERT	3460	Formation clinique 3, 7 cr.
ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.

Éthique clinique pédiatrique**Microprogramme de 2^e cycle** **2-516-6-0**

Département de pédiatrie

Responsable du programme : Antoine Payot, 514-345-4685
 Pour information : Suzanne Valiquette, 514-343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Michel Duval
 Annie Janvier
 Guylaine Larose
 Antoine Payot, responsable du programme

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : Jean-Yves Frappier****Professeure titulaire**

Marie Gauthier-Chouinard, M.D. (Laval)

Professeure agrégée

Sylvie Fortin, Ph. D. (Montréal), affiliation secondaire

Professeurs agrégés de clinique

Michel Duval, M. Sc. (René-Descartes), Diplôme d'État de docteur en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Marc A. Girard, M.D. (Laval)
 Annie Janvier, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Antoine Payot, M.D. (Genève), Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Jean-François Chicoine, M.D. (Montréal)
 Marie-José Clermont, M.D. (Montréal)
 Nago Humbert, Doctorat d'État (Lyon 1)
 Anne-Marie Laberge, M.D. (Montréal), Ph. D. (Washington)
 Guylaine Larose, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M. Sc. (McMaster), Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Marie-Joëlle Doré-Bergeron, M.D. (McGill)
 Nathalie Gaucher, M.D. (Montréal), Ph. D.(c) (Montréal)
 Gilles Julien, M.D. (Laval)

Professeurs hors département de pédiatrie

François Audibert, M.D.
 George Bastien, M. Sc.
 Gilles Bibeau, Ph. D.
 Guy Bourgeault, Ph. D.
 Ryoa Chung, Ph. D.

Hubert Doucet, Ph. D.
 Lucie Morin, M.D. Delphine Roigt, M. Sc. (CHUM)
 Eric Racine, Ph. D. (IRCM)
 José Carlos Suarez-Herrera, Ph. D.

Programme 2-516-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (éthique clinique pédiatrique)**OBJECTIFS**

Le microprogramme (éthique clinique pédiatrique) s'adresse aux professionnels de la santé et aux étudiants intéressés à un programme de 2^e cycle des sciences de la santé. Il a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à la réflexion, à l'évaluation et à la transmission du savoir face aux problématiques éthiques rencontrées dans un milieu de soins pédiatriques complexes et spécialisés. Au fur et à mesure de son avancement dans le programme, l'étudiant acquerra une autonomie dans la consultation en éthique clinique pédiatrique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (éthique clinique pédiatrique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pédiatrique pourraient influencer son plan de carrière
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise et française.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein; le programme étant offert à temps partiel sur six trimestres calendrier. La scolarité maximale est de huit trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert

L'étudiant inscrit au microprogramme (éthique clinique pédiatrique) ou qui l'a complété pourrait demander une équivalence pour les crédits de cours obligatoires et pour les crédits de cours à option réussis. Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales) option Éthique clinique. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits de cours dont un minimum de 12 de niveau des études supérieures, et répartis comme suit : 4 cours obligatoires de 3 crédits et 3 crédits de cours à option choisis parmi la banque de cours proposée ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

PDT	6101	Introduction à l'éthique clinique, 3 cr.
PDT	6102	Enjeux éthique et périnatalité, 3 cr.
PDT	6103	Enjeux éthiques et patients complexes, 3 cr.
PDT	6104	Éthique, pédiatrie, santé et société, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.

BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.
DRT	3810	Droit de la santé, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI	2406	Théories éthiques contemporaines, 3 cr.
PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	3685	Problèmes d'éthique appliquée, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6545	Éthique et politique, 3 cr.
PHI	6576	Justice économique et sociale, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent, avec l'approbation du directeur du programme.

Génétique médicale

Microprogramme de 2^e cycle

2-534-6-1

Programme offert par la Faculté de médecine, avec le concours de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières.

Responsable des programmes : Virginie Poisson, directrice, 514-345-4931 poste 6707

Directeur médical : Dr Jacques Michaud

Secrétariat : Ginette Simon, 514-345-4931 poste 4284

TGDE : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Nadine Dumas, conseillère en génétique, CHUM

Jacques Michaud, pédiatrie

Virginie Poisson, conseillère en génétique, pédiatrie

Andrea Richter, Département de pédiatrie

Frédérique Tihy, Département de pédiatrie

Programme 2-534-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (génétique médicale)

OBJECTIFS

Le microprogramme vise à fournir, dans un cadre multidisciplinaire et dans une perspective de formation continue, les connaissances de base en génétique médicale. Il peut aussi constituer la première étape d'une spécialisation menant à la maîtrise individualisée en génétique médicale ou offrir au candidat en milieu de travail une occasion de se familiariser avec les concepts et les problématiques de base en génétique médicale.

Le microprogramme ne mène pas à une reconnaissance professionnelle.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (génétique médicale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2.7 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, génétique, épidémiologie et biostatistiques; au besoin des cours complémentaires seront exigés
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil est limitée.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale. L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 dans les cours du microprogramme peut soumettre une demande d'admission à la M. Sc. individualisée (conseil génétique). La réussite du microprogramme (génétique médicale) ne garantit pas l'admission à la M. Sc. L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au microprogramme.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits de cours du niveau des études supérieures soit 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

CGE	6001	Principes de génétique médicale, 3 cr.
CGE	6002	Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.
CGE	6003	Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.
CGE	6004	Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Un cours choisi dans les listes suivantes ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugé pertinent à la formation du candidat et approuvé par le responsable du programme.

Biochimie

BCM	6023	Régulation de l'expression génique I, 3 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BCM	6215	Génomiques des populations humaines, 3 cr.

Bioéthique

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Droit

DRT	6874	Droit pharmaceutique, 3 cr.
DRT	6882A-C	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
DRT	6893	Protection de la santé publique, 3 cr.

Médecine sociale et préventive

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6005	Séminaire en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
MSO	6072	Administration et santé communautaire, 3 cr.

Pathologie et biologie cellulaire

PBC	6300	Cytogénétique médicale, 3 cr.
-----	------	-------------------------------

Pharmacologie

PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.

Philosophie

PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6540	Éthique et philosophie sociale, 3 cr.

Psychologie

PSY	6093	Psychologie interculturelle, 3 cr.
PSY	6107	Gestion du stress, 3 cr.

Sciences cliniques

SMC	6051	Bio. cellulaire et molécul. 1, 2 cr.
SMC	6052	Bio. cellulaire et molécul. 2, 3 cr.
SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.

Sciences infirmières

SOI	6147	Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.

Génie biomédical

D.É.S.S.	2-535-1-1
M. Sc. A.	2-535-1-0
Ph. D.	3-535-1-0

Ces programmes interdisciplinaires sont offerts conjointement par la Faculté de médecine et l'École Polytechnique de Montréal avec le concours de la Faculté des arts et des sciences. La gestion du programme est assurée par un comité de gestion.

Responsable des programmes : Alain Vinet
 Courriel : alain.vinet@umontreal.ca
 Renseignements : 514-343-6357
 Site web : www.igb.umontreal.ca

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires**École Polytechnique**

Carl-Éric Aubin, Ph. D. (Poly, Montréal)
 Michel Bertrand, Ph. D. (Londres)
 Michael Buschmann, Ph. D. (M.I.T., Boston)
 Jean Dansereau, Ph. D. (Vermont)

André Garon, Ph. D. (Poly, Montréal),
 Yves Goussard, Doctorat (Paris XI)
 Robert Guardo, Ph. D. (Londres)
 Michel Meunier, Ph. D. (M.I.T., Boston)
 Réjean Plamondon, Ph. D. (Laval)
 Aboulfazi Shirazi-Adl, Ph. D. (McGill)
 Pierre Savard, Ph. D. (Poly, Montréal)
 Mohamad Sawan, Ph. D. (Sherbrooke)
 L'Hocine Yahia, Ph. D. (Poly, Montréal)

ÉTS

Jacques DeGuise, Ph. D. (Poly, Montréal)

Université de Montréal

Jacques Bélaïr, Ph. D. (Cornell)
 Christian Casanova, Ph. D. (McGill)
 Guy Cloutier, Ph. D. (Poly, Montréal)
 Louis-Gilles Durand, Ph. D. (Poly, Montréal)
 Anatol G. Feldman, Ph. D. (Moscou)
 Julio C. Fernandes, M.D. (Brésil)
 Ryszard Grygorczyk, Ph. D. (Wroclaw) –sous octroi
 Hubert Labelle, M.D. (Montréal), FRCS (C)
 Aimé-Robert LeBlanc, D.Sc.A. (Poly, Montréal)
 Pierre-A. Mathieu, D.Sc.A. (Poly, Montréal)
 Jean Meunier, Ph. D. (Poly, Montréal)
 Charles-Hilaire Rivard, M.D. (Laval), FRCS (C)
 Yoanna Skrobik, M.D. (Montréal) –clinique
 Gilles Soulez, M.D. (Paris)
 Alain Vinet, Ph. D. (Montréal)
 Xiaoxia Zhu, Ph. D. (McGill)

Professeurs agrégés**École Polytechnique**

Farida Cheriet, Ph. D. (Montréal)
 Caroline Hoemann, Ph. D. (MIT, Boston)
 Sylvain Martel, Ph. D. (McGill)

ÉTS

Sophie Lerouge, Ph. D. (Poly, Montréal)

Université de Montréal

Paul Cisek, Ph. D. (Boston) –sous octroi
 Vasile Diaconu, Ph. D. (Montréal)
 François Harel, M.D. (Montréal) –clinique

Professeurs adjoints**École Polytechnique**

Gregory De Crescenzo, Ph. D. (McGill)
 Olivier T. Guenat, Ph. D. (Harvard)
 Frédéric Lesage, Ph. D. (Paris-Sud)
 Isabelle Villemure, Ph. D. (Montréal)

ÉTS

Nicola Hagemeister, Ph. D. (Compiègne)

Université McGill

Rosaire Mongrain, Ph. D. (Poly, Montréal)

Chercheurs**Université de Montréal**

Gilles Beaudoin, Ph. D. (Montréal)
 Santiago Constantino, Ph. D. (Buenos Aires)

Membres associés**ÉTS**

Rachid Aissaoui, D.Ing. (Algérie), D.E.A., Doctorat (Grenoble)
 Sylvie Doré, Ph. D. (McGill)

Université de Montréal

Yves Berthiaume, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
 Daniel Bourbonnais, Ph. D. (UdeMontréal)

Isabelle Brunette, M.D. (Montréal)
 René Cardinal, Ph. D. (McGill)
 Jocelyn Faubert, Ph. D. (Concordia)
 Luigi Lepanto, M.D. (Montréal)
 Jean-Christophe Leroux, D.Sc.Pharm. (Genève)
 Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal)
 Réginald Nadeau, M.D. (Montréal)
 Chantal Pharand, Pharm.D. (Pennsylvanie)
 Jean Raymond, M.D. (Montréal)
 Serge Rossignol, Ph. D. (McGill)
 Jean-Paul Soucy, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Jean-Claude Tardif, M.D. (Montréal)

Université McGill

Thomas M. Hemmerling, M.D., DEAA (Allemagne), McGill

Programme 2-535-1-1

D.É.S.S. (génie biomédical)

Faculté de médecine et École Polytechnique - Département de physiologie et Institut de Génie biomédical

OBJECTIFS

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir une formation en génie biomédical dans plusieurs axes de spécialisation (biomatériaux et génie tissulaire, biomécanique, électrophysiologie, génie clinique, ingénierie de la réadaptation, instrumentation et imagerie biomédicale, sciences de l'information en santé). Ce programme offre en outre de nouvelles possibilités de formation continue pour les travailleurs de la santé en cours d'emploi ou en réorientation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits de cours, dont au moins 21 crédits doivent être du niveau des études supérieures. Les 30 crédits se répartissent comme suit : un crédit de cours obligatoire, de 14 à 29 crédits de cours à option en génie biomédical et un maximum de 15 crédits au choix approuvé par le directeur d'études de l'étudiant.

Un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie...) peut être exigé par le directeur d'études ou de recherche, selon la formation antérieure du candidat. Ce cours doit recevoir l'accord du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

GBM 6125 Bases du génie biomédical, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 14 cr.; max. 29 cr.)

GBM	6101	Oscillations et rythmes, 3 cr.
GBM	6102	Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM	6105	Principes de bioélectricité, 3 cr.
GBM	6106	Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
GBM	6112	Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
GBM	6116	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
GBM	6118	Imagerie médicale, 3 cr.
GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN	6214	Tech.modélis.bioméca.(GBM8214), 3 cr.
GIN	6307	Princ. instr. bioméd.(GBM8307), 3 cr.
GIN	6320	Dispos. médic. intel.(GBM8320), 3 cr.
GIN	6322	Ph.éch.gén.tiss.bio.(GCH6312)
GIN	6540	Corro./dégr. biomat.(GBM8540), 3 cr.
GIN	6555	Biocompa./sc. biomat.(GBM8555), 3 cr.
GIN	6700	Reconst.3D d'ima.méd.(GBM6700), 3 cr.
GIN	6802	Biophotonique, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 15 cr.)

Cours compatibles avec le génie biomédical. Le candidat doit choisir des cours aux contenus variés. Les cours choisis sont sujets à l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-535-1-0

M. Sc. A. (génie biomédical)

Faculté de médecine et École Polytechnique - Département de physiologie et Institut de Génie biomédical

OBJECTIFS

Le programme a pour but l'approfondissement des connaissances technologiques et scientifiques en génie biomédical.

Profil avec mémoire

Ce profil favorise le développement de la composante scientifique de la formation et constitue une initiation à la recherche. Elle est la voie habituelle pour poursuivre des études au Ph. D. en génie biomédical.

Profil sans mémoire (avec projet et possibilité de stage)

Ce profil favorise l'acquisition d'une formation spécialisée en vue de la pratique professionnelle.

Axes de spécialisation

1. Biomécanique (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études et modélisation biomécanique du système cardiovasculaire, du système musculo-squelettique et du corps humain, analyse des mouvements.

2. Électrophysiologie (maîtrise avec mémoire)

Études expérimentales et cliniques. Modélisation des phénomènes bioélectriques, cardiaques et musculaires.

3. Génie tissulaire et biomatériaux (maîtrise avec mémoire)

Développement et caractérisation des tissus biologiques, des biomatériaux, des polymères, greffes d'implants, implantation des cellules, libération contrôlée des médicaments et de composés.

4. Musculosquelettique (maîtrise avec mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de réaliser des études expérimentales et cliniques, ainsi que de la modélisation biomécanique du système musculosquelettique.

5. Instrumentation et imagerie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Développement de nouvelles méthodes d'acquisition et de traitement des signaux et d'images biomédicales pour supporter la recherche, l'investigation clinique et le diagnostic, le traitement et le suivi.

6. Sciences de l'information en santé (maîtrise sans mémoire)

Technologies informatiques, télématiques et informationnelles, i.e. personnel de support dans les établissements de santé et dans l'industrie, personnel de développement dans les organisations et l'industrie.

7. Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de faire des études expérimentales et de la modélisation dans le domaine de la nanotechnologie et les nanomatériaux pour le biomédical, les biocapteurs, les biomicrosystèmes et la biophotonique.

8. Option génie clinique (maîtrise sans mémoire)

Évaluation, acquisition, implantation, gestion et sécurité des technologies de la santé dans les services cliniques hospitaliers. Option contingentée dont l'accessibilité est réservée aux ingénieurs et aux médecins. Aussi offert dans un cheminement de baccalauréat-maîtrise intégré avec l'École Polytechnique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger les travaux.

OPTION GÉNIE CLINIQUE

- être titulaire d'un baccalauréat en génie ou d'un baccalauréat en physique. Le candidat pourrait se voir imposer jusqu'à 8 cours complémentaires dans les disciplines jugées nécessaires
- l'option génie clinique étant contingentée, une entrevue de sélection est imposée.

CHEMINEMENT BMI

Pour le cheminement baccalauréat-maîtrise intégré (BMI) en génie biomédical, option Génie clinique, entre l'École Polytechnique et l'Université de Montréal, le candidat doit :

- avoir complété ou être en voie de compléter 105 crédits du cheminement BMI, avec une moyenne égale ou supérieure à 3,0 sur 4,0
- une entrevue de sélection est imposée. Le programme est contingenté.

Un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de maîtrise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres équivalent plein temps. Les stages se prolongent au-delà de 3 trimestres.

3. Programme

Profil recherche (avec mémoire)

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires et 12 crédits de spécialisation à option. Au plus, 6 crédits peuvent être de 1^{er} cycle et au moins 8 crédits

doivent être des cours de génie biomédical; 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le cours MMD 6100 Carrière de chercheur en santé (3 cr.) est recommandé (hors programme).

Profil cours (sans mémoire)

AXE SCIENCES DE L'INFORMATION EN SANTÉ

Le programme comporte un minimum de 27 crédits de cours, dont un minimum de 18 du niveau des études supérieures; 6 crédits pour un stage en milieu hospitalier ou industriel; 12 crédits attribués à un projet faisant l'objet d'un rapport.

AUTRES AXES DE SPÉCIALISATION

Le programme comporte 2 crédits obligatoires et de 28 à 34 crédits de spécialisation choisis en fonction de la formation antérieure de l'étudiant. Au plus, 9 crédits peuvent être de 1^{er} cycle et au moins 15 crédits doivent être des cours de génie biomédical; un travail dirigé de 9 ou 12 crédits et un stage de 6 crédits peuvent faire partie de la formation.

Pour les axes de spécialisation, l'étudiant doit d'abord s'inscrire aux cours à option spécifiques à l'axe et compléter le nombre de crédits nécessaires parmi les cours au choix spécifiques à l'axe ou tout autre cours pertinent, approuvé par le directeur d'étude ou de recherche. Le directeur d'étude ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie...) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical.

OPTION GÉNIE CLINIQUE

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours, dont au moins 18 crédits de cycles supérieurs; 12 crédits pour un stage en milieu hospitalier; 12 crédits attribués à un projet faisant l'objet d'un rapport.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise en génie biomédical est structuré selon des axes de spécialisation. Certains de ces axes de spécialisation sont restreints aux étudiants ayant une formation antérieure en sciences pures ou appliquées (*), tandis que d'autres axes de spécialisation sont avec ou sans mémoire.

Bloc A – Obligatoire (2 ou 3 cr.)

Commun à tous les axes de spécialisation

Profil avec mémoire, 3 cr.

Profil sans mémoire, 2 cr.

GBM	6125	Bases du génie biomédical, 1 cr.
GBM	6904	Séminaire de génie biomédical, 1 cr.
GIN	6900	Méthodes de recherche (ING6900), 1 cr.

Bloc B – Cours de spécialisation à option et au choix

L'étudiant s'inscrit d'abord aux cours à option spécifiques à l'axe et complète le nombre de crédits nécessaires parmi les cours au choix spécifiques à l'axe ou tout autre cours pertinent, approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

1. Axe Biomécanique

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM	6102	Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN	6214	Tech.modélis.bioméca.(GBM8214), 3 cr.
GIN	6700	Reconst.3D d'ima.méd.(GBM6700), 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

GIN	1101	Mécanique/ingénieurs(PHS1101), 3 cr.
GIN	3230	Él.finis thermofluide(MEC3230), 3 cr.
GIN	3400	Él.finis mécan.solide(MEC3400), 3 cr.
GIN	6215	Méth. numér. ingén.(MEC6215), 3 cr.
PBC	1045	Anatomie de l'appareil locomoteur, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

2. Axe Électrophysiologie*

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM	6101	Oscillations et rythmes, 3 cr.
GBM	6102	Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM	6105	Principes de bioélectricité, 3 cr.
GBM	6106	Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
NRL	6084	Neurosciences computationnelles, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

GIN	6201	Méthodes numériques (MTH6201), 3 cr.
-----	------	--------------------------------------

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

3. Axe Génie tissulaire et biomatériaux

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN	3610	Lab.bio.molécul.cell.(GBM3620), 3 cr.
GIN	3620	Immu.interact.biomol.(GBM3620), 3 cr.
GIN	6322	Ph.éch.gén.tiss.bio.(GCH6312), 3 cr.
GIN	6540	Corro./dégr. biomat.(GBM8540), 3 cr.
GIN	6555	Biocompa./sc. biomat.(GBM8555), 3 cr.
GIN	6605	Méd.régénér.nanoméd. (GBM8605), 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

4. Axe Musculosquelettique

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours obligatoires spécifiques à l'axe

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD	6049	Trouble de la mobilité et de la posture, 1 cr.
MMD	66001	Stage en mobilité et posture, 1 cr.
MMD	66002	Stage en mobilité et posture, 1 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN	6214	Tech.modélis.bioméca.(GBM8214), 3 cr.
GIN	6301	Plan.analy.stat.expé.(MTH6301), 3 cr.
GIN	6555	Biocompa./sc. biomat.(GBM8555), 3 cr.
GIN	6700	Reconst.3D d'ima.méd.(GBM6700), 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

5. Axe Instrumentation et imagerie biomédicale*

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM	6102	Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM	6106	Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
GBM	6118	Imagerie médicale, 3 cr.
GIN	6302A	Reconnais. de formes(EL6302A), 3 cr.
GIN	6307	Princ. instr. bioméd.(GBM8307), 3 cr.
GIN	6320	Dispos. médic. intel.(GBM8320), 3 cr.
GIN	6700	Reconst.3D d'ima.méd.(GBM6700), 3 cr.
GIN	6802	Biophotonique (GBM8802), 3 cr.
GIN	6812	Trait./an. d'images (ELE8812), 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

IFT	6150	Traitements d'images, 4 cr.
-----	------	-----------------------------

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

6. Axe Sciences de l'information en santé

Profil sans mémoire, 25 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM	3000	Physiologie, systèmes et technologies, 3 cr.
GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM	6112	Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
GBM	6118	Imagerie médicale, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

GIN	6401A	Arch. réseaux info. (INF6401A), 3 cr.
IFT	6271	Sécurité informatique, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

7. Axe biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN	6310	Microfabrication (PHS8310), 3 cr.
GIN	6312	Intérac. laser-matér.(PHS6312), 3 cr.
GIN	6313	Intro nanotechnologie(PHS6313), 3 cr.
GIN	6320	Dispos. médic. intel.(GBM8320), 3 cr.
GIN	6555	Biocompa./sc. biomat.(GBM8555), 3 cr.
GIN	6802	Biophotonique (GBM8802), 3 cr.
GIN	6810	Nanotechno. bioméd. (GBM8810), 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

Bloc C – Profil sans mémoire**Axe de spécialisation Sciences de l'information en santé (18 cr.)**

GBM	61131	Stage en génie biomédical 1, 3 cr.
GBM	61132	Stage en génie biomédical 2, 3 cr.
GBM	69031	Projet dirigé 1, 6 cr.
GBM	69032	Projet dirigé 2, 6 cr.

Autres axes de spécialisation (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

GBM	6113	Stage en génie biomédical, 6 cr.
GBM	6901	Projet de maîtrise 1, 6 cr.
GBM	6902	Projet de maîtrise 2, 9 cr.
GBM	6903	Projet dirigé, 12 cr.

Bloc D – Profil avec mémoire

GBM	6188	Mémoire, 30 cr.
-----	------	-----------------

8. option Génie clinique**Bloc A – (18 cr.)**

ASA	6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
ou		
GBM	6116	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
GBM	6112	Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
GBM	6126	Labos, services et équipements, 3 cr.
GIN	3405	Réseaux informatiques (INF3405), 3 cr.
GIN	6130	Proc.config.proj.tech(IND6130), 3 cr.
GIN	6225	Ingén.ind.syst.santé (IND6225), 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Cours de cycles supérieurs de génie biomédical ou d'une spécialité connexe approuvé par le responsable du programme.

Bloc C – Stage et projet dirigé (24 cr.)

GBM	6127	Stage en génie clinique, 12 cr.
GBM	6903	Projet dirigé, 12 cr.

 Programme 3-535-1-0

Ph. D. (génie biomédical)

Faculté de médecine et École Polytechnique - Département de physiologie et Institut de Génie biomédical

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de développer un haut niveau de connaissance, de rigueur intellectuelle, de curiosité scientifique et de créativité tant dans les activités professionnelles de pointe que dans la recherche scientifique. Le programme permet d'approfondir les connaissances sur un sujet et d'en repousser les frontières, de comprendre et d'évaluer la littérature scientifique et de développer la maîtrise de méthodes rigoureuses de raisonnement et d'expérimentation. Les activités de recherche sont axées sur l'électrocardiologie, l'instrumentation et l'imagerie biomédicale, la biomécanique, les biomatériaux, la modélisation et la simulation biomédicale.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger ses travaux.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (génie biomédical) ou dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme ou d'une formation jugé équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, pertinent à l'axe de spécialisation souhaité ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.).

Le doyen ne peut assurer l'admission à tous les candidats admissibles.

2. Programme

Le Ph. D. en génie biomédical comprend 3 crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Une formation complémentaire de 12 crédits d'études supérieures dans le domaine du génie ou des sciences biomédicales est imposée aux étudiants admis selon le cheminement de l'accès direct au Ph. D. ou à ceux qui n'attestent pas d'une formation de cycles supérieurs en génie biomédical.

Le directeur d'études ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie...) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical. Si le cours exigé est de niveau 1^{er} cycle, il sera considéré hors programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

GBM	6125	Bases du génie biomédical, 1 cr.
GBM	7904	Séminaire de doctorat en génie biomédic., 1 cr.
ING	6900	Méthodes de recherche, 1 cr.

Le cours ING 6900 doit être suivi en début de programme. Le cours MMD 6100 Carrière de chercheur en santé, est recommandé et à suivre concurremment à la rédaction de la thèse. Le cours MMD 6005 Éthique et recherche en santé est également recommandé.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

GBM	7025	Thèse, 87 cr.
-----	------	---------------

Gestion des services de santé**Ph. D. (santé publique)****3-481-1-1**

Responsable de l'option : Claude Sicotte, 343-5611

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Microbiologie et immunologie**M. Sc. 2-500-1-0****Ph. D. 3-500-1-0****Ph. D. (virologie et immunologie) 3-503-1-1****Département de microbiologie, infectiologie et immunologie**

Responsable des programmes : George Szatmari, 514-343-5767

Secrétariat : Lamerice Youance, 514-343-6111 poste 3129

Membres du Comité des études supérieures

Patrick Hallenbeck
Hugo Soudeyans
George Szatmari
Jacques Thibodeau
Un représentant étudiant

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Pierre Belhumeur**Professeurs titulaires**

Pierre Auger, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Jean Barbeau, Ph. D. (Laval)
 Pierre Belhumeur, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Éric Cohen, Ph. D. (Montréal)
 François Coutlée, M.D. (Montréal)
 Louis De Repentigny, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Desjardins, Ph. D. (Montréal)
 Marc Drolet, Ph. D. (Montréal)
 Elie Haddad, M.D. (Paris)
 Patrick Hallenbeck, Ph. D. (Berkeley)
 Françoise Le Deist, M.D. (Paris VII), Ph. D. (Paris VI)
 Guy Lemay, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Serge Montplaisir, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Roger, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Jacques Thibodeau, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Laval)

Professeurs titulaires de clinique

Anne-Marie Bourgault, M.D. (Sherbrooke)
 Christiane Gaudreau, M.D. (Montréal)
 François Lamothe, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Laverdière, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Emil Toma, Docteur en médecine (Bucarest)
 Jean Vincelette, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Karl Weiss, M.D., M. Sc. (Montréal)

Chercheurs titulaires

Hua Gu, Ph. D. (Cologne)
 Paul Jolicoeur, M.D., Ph. D. (Laval)
 Tarik Möröy, Ph. D. (Allemagne)

Professeurs agrégés

Claire Béliveau, M.D. (Montréal)
 France Daigle, Ph. D. (Montréal)
 Danielle Rouleau, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Hugo Soudeyns, Ph. D. (McGill)
 George Szatmari, Ph. D. (McGill)
 Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Paul Bayardelle, M.D. (Strasbourg)
 Jocelyn Delorme, M.D. (Montréal)
 Annie-Claude Labbé, M.D. (Sherbrooke)
 Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph. D. (London)
 Céline Laferrière, M.D. (Laval)
 Claude Lemieux, M.D. (Montréal)
 Denis Phaneuf, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Poisson, M.D. (Montréal)
 Madeleine Ravaoarino, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
 Jean Robert, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Pierre Saint-Antoine, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés sous octroi

Ali Ahmad, D.M.V., M. Sc. agriculture (Faisalabad), Ph. D. (Cornell)
 Carolina Alfieri, Ph. D. (Montréal)
 Petronela Ancuta, Ph. D. (Paris-Sud, Paris XI)
 Nathalie Labrecque, Ph. D. (Montréal)
 Sylvie Lesage, Ph. D. (McGill)

Professeure adjointe

Catherine Paradis-Bleau, Ph. D. (Laval)

Professeur adjoint sous octroi

Cheolho Cheong, Ph. D. (Corée du Sud)
 Andrés Finzi, Ph. D. (Montréal)

Étienne Gagnon, Ph. D. (Montréal)

Martin Guimond, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Valérie Abadie, Ph. D. (Paris VII)
 Laurent Sabbagh, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique

Anne-Marie Demers, M.D. (Montréal)
 Simon-Frédéric Dufresne, M.D. (Montréal)
 Isabel Fernandez, Ph. D. (Granada)
 Claude Fortin, M.D. (Montréal)
 Yves Girouard, M.D. (Montréal)
 Monique Goyette, M.D. (Montréal)
 Pierre-Jean Laflamme, M.D. (Montréal)
 Christian Lavallée, M.D. (Montréal)
 Valéry Lavergne, M.D. (Montréal)
 Me-Linh Luong, M.D. (Sherbrooke)
 Brigitte Malette, Ph. D. (Montréal)
 Richard Marchand, M.D. (Montréal)
 Grégoire Noël, M.D. (Mexico), M. Sc. (Montréal)
 Gilbert Pichette, M.D. (Montréal)
 Louise Poirier, M.D. (McGill)
 Johanne Poudrier, Ph. D. (Montréal)
 Fabien Rallu, Ph. D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
 Christian Renaud, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Céline Rousseau, M.D. (Laval)
 Maude Saint-Jean, M.D. (Montréal)
 Lise-Anne St-Jean, M.D. (Montréal)
 Shih-Hann Su, M.D. (Montréal)
 Benoit Thivierge, M.D. (Montréal)
 Catherine Tsimiklis, M. Sc., M.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Marco Bergevin, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphanie Castonguay, M.D. (Montréal)
 Alain Charbonneau, M.D. (Montréal)
 Judith Fafard, M.D. (Laval)
 Lise-Andrée Galarneau, M.D. (Laval)
 Olivier Haeck, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Maziade, M.D. (Sherbrooke)
 Gilles Murray, M.D. (Montréal)
 Tuyen Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 André Poirier, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
 Natalie Rivest, M.D. (Montréal)
 Esther Simoneau, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Sadjia Bekal, Ph. D. (Dijon)
 Hugues Charest, Ph. D. (McGill)
 Luchino Cohen, Ph. D. (Paris-Sud, Paris XI)
 Serge Guiot, Doctorat en sciences de l'environnement (Fondation universitaire Luxembourgeoise)
 Bernard Massie, Ph. D. (Montréal)
 Luke Masson, Ph. D. (McGill)
 Alaka Mullick, Ph. D. (Illinois)
 Rafick-Pierre Sekaly, M. Sc. (Montréal), D. Sc. (Lausanne)

Professeurs émérites

José Menezes
 Sorin Sonea
 Fernand Turgeon

Programme 2-500-1-0

M. Sc. (microbiologie et immunologie)**OBJECTIFS**

Les objectifs généraux du programme sont d'effectuer un apprentissage de la recherche au niveau intellectuel et technique; plus spécifiquement, l'étudiant doit se familiariser avec la démarche qui consiste à bâtir une hypothèse de recherche et le cheminement pour vérifier expérimentalement l'hypothèse; il doit acquérir les habiletés techniques nécessaires à son travail expérimental, développer son sens critique et apprendre à communiquer oralement et par écrit les résultats de son travail. En outre, l'étudiant doit acquérir des connaissances approfondies dans les domaines de la microbiologie et de l'immunologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comporte

- un minimum de 7 crédits de cours de niveau des études supérieures
- 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (1 cr.)**

MCB	60511	Séminaire de recherche 1, 0,5 cr.
MCB	60512	Séminaire de recherche 2, 0,5 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Parmi les cours de niveau des études supérieures du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie ou d'autres départements, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)

MMD	6005R	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MCB	6915	Mémoire, 37 cr.

Programme 3-500-1-0

Ph. D. (microbiologie et immunologie)**OBJECTIFS**

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés

techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, il devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la microbiologie et de l'immunologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (microbiologie et immunologie), ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comprend trois crédits de cours obligatoires et un minimum de 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. La participation à une des unités de séminaires du Département est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

MCB	7001	Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.
MCB	70521	Séminaire de recherche 2.1, 0,5 cr.
MCB	70522	Séminaire de recherche 2.2, 0,5 cr.
MCB	70531	Séminaire de recherche 3.1, 0,5 cr.
MCB	70534	Séminaire de recherche 3.2, 0,5 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

MCB	7902	Thèse, 87 cr.
-----	------	---------------

Programme 3-503-1-1

Ph. D. (virologie et immunologie)

Voir sous le bandeau Virologie et immunologie.

Mobilité et posture**Microprogramme complémentaire****2-743-6-0**

Ce programme est offert à la Faculté de médecine, conjointement avec l'École Polytechnique.

Coordonnatrice du programme : Nathalie Jourdain, 514-345-4931 poste 5057

Courriel : nathalie.jourdain@recherche-ste-justine.qc.ca

Responsable du microprogramme : Hubert Labelle, 514-345-4931 poste 5057

Courriel : hubert.labelle@umontreal.ca

TGDE : Marie-Ève Gervais, 514 343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Carl-Éric Aubin, École Polytechnique

Hubert Labelle, Faculté de médecine

Sylvie Nadeau, École de réadaptation

OBJECTIFS

Ce microprogramme s'adresse aux étudiants de génie ou des sciences de la santé qui souhaitent se doter de connaissances dans le domaine des sciences du mouvement et des troubles de la mobilité et de la posture, et plus précisément dans les axes de recherche suivants : les déformations et traumatismes musculosquelettiques, les déficits neuromusculaires ainsi que l'arthrose; parfaire les aptitudes à la recherche scientifique de calibre international dans ce même domaine.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Le microprogramme complémentaire en mobilité et posture doit être suivi parallèlement à un programme de maîtrise ou de doctorat.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme complémentaire (mobilité et posture), le candidat doit :

- être inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat pertinent au domaine de la mobilité et de la posture
- avoir inscrit un sujet de mémoire ou de thèse faisant appel à l'utilisation de savoirs multidisciplinaires
- sur demande du comité d'admission, constitué du professeur responsable du microprogramme et de deux autres professeurs, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de deux trimestres à temps partiel.

3. Conditions de réussite du microprogramme

Pour obtenir la mention complémentaire, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de maîtrise ou de doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du microprogramme complémentaire.

4. Programme

Le programme comprend un minimum de 9 crédits de cours de cycles supérieurs dont 3 crédits peuvent faire partie du programme de maîtrise ou de doctorat de l'étudiant.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD	66001	Stage en mobilité et posture 1, 1 cr.
MMD	66002	Stage en mobilité et posture 2, 1 cr.
MMD	6049	Troubles de la mobilité et de la posture, 1 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie et éthique de la recherche (min. 3 cr.)

GBM	6125	Bases du génie biomédical, 1 cr.
GIN	6900A	Comm. sci./tech. A1 (INF6900A), 1 cr.
GIN	6900	Méthodes de recherche(ING6900), 1 cr.
KIN	6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD	6100	Carrière de chercheur en santé, 3 cr.
MTH	6301	Planif. et analyse stat. d'expériences, 3 cr.
PLU	6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.
BIE	6046	Intro: éthique de la recherche, 1 cr.
SOI	7001	Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.)

Cours choisi parmi des cours pertinents au domaine de la mobilité et de la posture avec approbation du directeur du microprogramme.

Nutrition

Microprogramme de 2^e cycle **2-320-6-0**

D.É.S.S **2-320-1-4**

M. Sc. avec mémoire **2-320-1-0**

M. Sc. professionnelle **2-320-1-2**

Cheminelements :
avec travail dirigé
avec stage

Ph. D. **3-320-1-0**

Département de nutrition

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : N.

Secrétariat : Jean-Pierre Lefebvre, TGDE, 514-343-6111-28844

Membres du Comité des études supérieures

Christine Des Rosiers
May Faraj
Guylaine Ferland
Parviz Ghadirian
Rémi Rabasa-Lhoret
Olivier Receveur
Bryna Shatenstein
Irene Strychar
Bélinda Élisha (représentante des étudiants du Ph.D.)
Cristina Leblanc et Katherine Chabot (représentantes des étudiants de la M. Sc.)

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Marielle Ledoux

Professeurs titulaires

Hélène Delisle, Maîtrise en droit (Grenoble), M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)
Christine Des Rosiers, Ph. D. (Laval)
Jean-Marie Ékoé, M.D. (Suisse)
Guylaine Ferland, Ph. D. (Montréal)
Dominique Garrel, M.D. (Lyon)
Victor Gavino, M. Sc. (Minnesota), Ph. D. (Ohio)
Parviz Ghadirian, M. Sc. (Nebraska), Ph. D. (Londres)
Marielle Ledoux, Ph. D. (McGill)
Émile Levy, Ph. D. (Jérusalem)
Marie Marquis, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (UQÀM)
Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève)
Olivier Receveur, M. Sc., Ph. D. (Berkeley)
Irene Strychar, M.Ed. (Ottawa), Ed.D. (B.C.)

Professeurs agrégés

Rémi Rabasa-Lhoret, Ph. D. (Montpellier)
Bryna Shatenstein, B. Sc. (McGill), M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeures adjointes

Chantal Bémeur, Ph. D. (Montréal)
Geneviève Mailhot, Ph. D. (Montréal)

Professeur adjoint de clinique

Robert Dufour, M.D. (Montréal)

Chercheures adjointes

May Faraj, Ph. D. (McGill)
Stéphanie Fulton, Ph. D. (Concordia)

Responsables de formation clinique

Christina Blais, M. Sc. (Davis, California)
Manon Bureau, M.B.A. (HÉC)

Danielle Lepage, M. Sc. (Montréal)
 France Nolin, M. Sc. (McGill)
 Édith Painchaud, M. Sc. (Montréal)
 Jocelyne Parent, B. Sc. (Montréal)
 Louise Saint-Denis, M. Sc. (Montréal)
 Annie Vallières, M. Sc. (Laval)

Professeurs associés

Blandine Comte, Ph. D. (Lyon)
 Antony Karelis, Ph. D. (Montréal)
 Marie-Claude Paquette, Ph. D. (Cornell)

Responsables de formation clinique

Marc Bélanger, M. Sc. (Montréal)
 Isabelle Desjardins, M. Sc. (Montréal)

Professeure émérite

Monique Daigneault-Gélinas

Programme 2-320-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (nutrition)

OBJECTIFS

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet aussi, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (une page maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

NUT	6027	Syndrome métabolique, obésité, diabète, 3 cr.
NUT	6028	Nutrition et vieillissement, 3 cr.
NUT	6093	Nutrition et maladies cardiovasculaires, 3 cr.
NUT	6604	Marketing des services et alimentation, 3 cr.
NUT	6606	Comportement du consommateur, 3 cr.
NUT	6607	Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.
NUT	6610	Sciences et technologies des aliments, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
NUT	6629	Consommation alimentaire : évaluation, 3 cr.
NUT	6638	Évaluation de l'état nutritionnel, 3 cr.
NUT	6642	Nutrition et cancer, 3 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.
NUT	6659	Intervention nutritionnelle en dysphagie, 3 cr.
NUT	6666	Éducation et comportement, 3 cr.
NUT	6670	Nutrition internationale, 3 cr.
NUT	6671	Séminaires de nutrition publique, 3 cr.
NUT	6672	Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

Programme 2-320-1-4

D.É.S.S. (nutrition)

OBJECTIFS

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (une page maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de la date d'inscription.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont 9 crédits obligatoires et 21 à option. Le programme comporte au moins 27 crédits de cours de 2^e cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B₁ – Option (1 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B₂ – Option (20 cr.)

NUT	6027	Syndrome métabolique, obésité, diabète, 3 cr.
NUT	6028	Nutrition et vieillissement, 3 cr.
NUT	6093	Nutrition et maladies cardiovasculaires, 3 cr.
NUT	6604	Marketing des services et alimentation, 3 cr.
NUT	6606	Comportement du consommateur, 3 cr.
NUT	6607	Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.
NUT	6610	Sciences et technologies des aliments, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
NUT	6629	Consommation alimentaire : évaluation, 3 cr.
NUT	6638	Évaluation de l'état nutritionnel, 3 cr.
NUT	6642	Nutrition et cancer, 3 cr.
NUT	6659	Intervention nutritionnelle en dysphagie, 3 cr.
NUT	6666	Éducation et comportement, 3 cr.
NUT	6670	Nutrition internationale, 3 cr.
NUT	6671	Séminaires de nutrition publique, 3 cr.
NUT	6672	Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat, sur approbation du responsable de programme.

Programme 2-320-1-0

M. Sc. (nutrition) - maîtrise avec mémoire

OBJECTIFS

Le programme s'adresse aux titulaires d'un B. Sc. (nutrition) ou d'un B. Sc. spécialisé en sciences biologiques, biochimie, physiologie, etc. qui désirent approfondir leurs connaissances en nutrition et s'initier à la recherche scientifique. Il est destiné tout spécialement à ceux qui envisagent une carrière en enseignement ou en recherche.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

Dans le cas des candidats qui sont étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 16 crédits de cours du niveau des études supérieures (9 crédits de cours obligatoires, 4 crédits de cours à option choisis parmi les cours offerts par le Département de nutrition et 3 crédits de cours au choix), et 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B₁ – Option (1 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B₂ – Option (3 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'université.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire (29 cr.)

NUT	6927	Mémoire, 29 cr.
-----	------	-----------------

Programme 2-320-1-2

M. Sc. professionnelle (nutrition)

OBJECTIFS

Le programme permet au bachelier en nutrition ou en diététique d'accroître sa compétence professionnelle et ainsi de contribuer plus efficacement à améliorer l'état nutritionnel de la population. Le programme offre au candidat la responsabilité de développer une expertise particulière dans l'un ou l'autre des principaux champs d'action de la diététique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Avec travail dirigé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

Avec stage

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec stage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en nutrition ou en diététique
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de superviser le stage de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française (écrite et parlée) et anglaise (relativement à la lecture et compréhension des livres de référence).

2. Programme

Le cheminement avec travail dirigé comporte :

- un minimum de 30 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures (9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option dans les blocs B, et 6 crédits de cours au choix)
- 15 crédits attribués à un travail dirigé faisant l'objet d'un rapport.

Le cheminement avec stage comporte :

- un minimum de 28 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures (9 crédits de cours obligatoires, 16 crédits de cours à option choisis parmi les cours offerts par le Département de nutrition et 3 crédits de cours au choix)
- 17 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

5-50

Bloc B₁ – Option (1 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B₂ – Option (14 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

Bloc C – Choix (min. 6 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

Bloc D – Travail dirigé (15 cr.)

NUT	6956	Travail dirigé, 15 cr.
-----	------	------------------------

Avec stage

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de la recherche, 2 cr.
NUT	6960	Projet de séminaire de stage, 3 cr.

Bloc B₁ – Option (4 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6643	Pratique avancée : nutrition clinique, 3 cr.
NUT	6644	Pratique avancée : nutrition publique, 3 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B₂ – Option (12 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

Bloc D – Stage et rapport de stage (17 cr.)

NUT	6961	Stage, 15 cr.
NUT	6962	Rapport de stage, 2 cr.

Le stage permet à l'étudiant d'appliquer ses connaissances à un problème de nutrition clinique ou de nutrition publique et de s'initier à la recherche.

Programme 3-320-1-0

Ph. D. (nutrition)

OBJECTIFS

Former des chercheurs dans le domaine de la nutrition humaine. L'Université oriente ses recherches vers les relations entre la nutrition et la santé. : aspects nutritionnels, métaboliques et hormonaux de l'obésité, de l'anorexie nerveuse et du diabète; métabolisme des lipides et des corps cétoniques; rôle des lipides dans les hyperlipidémies et l'athérosclérose; effets de la nutrition et du vieillissement sur la fonction hépatique; facteurs impliqués dans la cholestase; rôle des nutriments dans l'alimentation parentérale; nutrition et cancer; épidémiologie de l'état nutritionnel dans des populations à risque au Canada ou dans les pays en voie de développement; étude des facteurs nutritionnels reliés à l'obésité, au diabète, aux cancers; nutrition du sportif; éducation en matière de nutrition.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de 2^e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, être admissible à un accès direct au Ph. D. ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de Ph. D.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Programme

Le programme comprend 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

NUT	70501	Séminaire en nutrition 1, 1,5 cr.
NUT	70502	Séminaire en nutrition 2, 1,5 cr.
NUT	70511	Séminaire de recherche 1, 1,5 cr.
NUT	70512	Séminaire de recherche 2, 1,5 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (84 cr.)

NUT	7900	Thèse, 84 cr.
-----	------	---------------

Organisation des soins de santé

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Régis Blais, 514-343-5907

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Orthophonie et audiologie

Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) 2-751-1-0

Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) 2-752-1-0

École d'orthophonie et d'audiologie

Pour information : Sylvie Magnan, TGDE, 514 343-6111, poste 38882

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur de l'École : Tony Leroux

Directrice Responsable du programme en orthophonie

Natacha Trudeau, 514 343-6111, poste 1643, télécopieur : 514 343-2115

Directeur Responsable du programme en audiologie

Benoit Jutras, 514 343-6111, poste 1992, télécopieur : 514 343-2115

Coordonnatrice de formation clinique, orthophonie

Sylvie Martin, M.O.A. (Montréal)

Coordonnatrice de formation clinique, audiologie

France Lacombe, M.O.A. (Montréal)

Coordonnatrice de la Clinique universitaire en orthophonie et en audiologie

Louise Boulanger, M.O.A. (Montréal)

Professeurs titulaires

Jean-Pierre Gagné, Ph. D. (Washington)

Louise Getty, M.A. (Montréal)

Sylvie Hébert, Ph. D. (Montréal)

Yves Joannette, Ph. D. (Montréal)

Guylaine Le Dorze, Ph. D. (Montréal)

Tony Leroux, Ph. D. (Carleton)

David McFarland, Ph. D. (Purdue)

Professeurs agrégés

Ana Inés Ansaldo, Ph. D. (Montréal)

Claire Croteau, Ph. D. (Montréal)

Julie Fortier Blanc, Ph. D. (McGill)

Boutheina Jemel, Ph. D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Benoit Jutras, Ph. D. (Montréal)

Andrea A.N. MacLeod, Ph. D. (Washington)

Phaedra Royle, Ph. D. (Montréal)

Natacha Trudeau, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

François Champoux, Ph. D. (Montréal)

Adrian Fuente, Ph. D. (Hong-Kong)

Karine Marcotte, M.O.A., Ph. D. (Montréal)

Douglas Shiller, Ph. D. (McGill)

Professeurs de formation pratique adjoints

Ronald Choquette, Au.D. (Philadelphie)

Julie McIntyre, M.O.A. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Isabelle Billard, M.O.A. (Montréal)

Marie-Claude Boudreault, M.P.O. (Montréal)

Paul-André Gallant, M.P.O. (Montréal)

Rebecca Maftoul, M.P.O. (Montréal)

Geneviève Mercier, M.P.O. (Montréal)

Chargées d'enseignement de clinique

Anne-Marie Hurteau, M.O.A. (Montréal)

Geneviève Lemieux, M.O.A. (Montréal)

Professeure associée

Bernadette Ska

Professeure émérite

Louise Coderre

Programme 2-751-1-0

M.P.A. (audiologie) - maîtrise professionnelle

OBJECTIFS

Les objectifs généraux de ce programme sont de permettre :

- l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des nouveaux-nés, des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'audiologie
- une connaissance des approches scientifiques utilisées en audiologie pour analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.P.A., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire du B. Sc. (audiologie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme en audiologie jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Outre les documents faisant partie de la demande d'admission de base, le candidat doit fournir les documents suivants :

- une liste des cours suivis dans le cadre de la formation en audiologie
- une description détaillée de chaque cours incluant le nombre d'heures consacré à chaque matière
- un formulaire établissant l'équivalence des cours suivis
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation (2 pages maximum interligne simple).

Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, prévoir une traduction certifiée conforme (sceaux du traducteur) de chaque document.

2. Programme

Le programme est de 45 crédits et comprend deux cheminement :

Avec travail dirigé

Neuf crédits sont accordés à la réalisation d'un travail dirigé, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 15 crédits sont des cours à option de 2^e cycle.

Avec rapport de stage

Trois crédits sont accordés à la réalisation d'un rapport de stage, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 21 crédits sont des cours à option de 2^e cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Tronc commun obligatoire (21 cr.)

AUD	6010	Stage en audiologie 1, 2 cr.
AUD	6011	Stage en audiologie 2, 2 cr.
AUD	6012	Stage en audiologie 3, 8 cr.
AUD	6020	Séminaire d'intégration 1, 1 cr.
AUD	6021	Séminaire d'intégration 2, 1 cr.
AUD	6022	Séminaire d'intégration 3, 1 cr.
AUD	6030	Méthodes de recherche en audiologie, 3 cr.
ORA	6001	Counseling en orthophonie et audiologie, 3 cr.

Bloc B – Avec travail dirigé (9 cr.)

AUD	6700	Travail dirigé en audiologie, 9 cr.
-----	------	-------------------------------------

Bloc C – Avec rapport de stage (3 cr.)

AUD	6032	Rapport de stage en audiologie, 3 cr.
-----	------	---------------------------------------

Bloc D – Option

Avec travail dirigé (15 cr.)

Avec rapport de stage (21 cr.)

AUD	6638	Bruit et audition, 3 cr.
AUD	6691	Audiologie en milieu scolaire, 3 cr.
AUD	6817	Stage de recherche en audiologie, 3 cr.
AUD	6839	Problèmes contemporains en audiologie, 3 cr.
AUD	6852	Séminaire en audiologie, 3 cr.
ORA	6627	Processus de planification de programme, 3 cr.
ORA	6653	Réadaptation de la personne adulte/aînée, 3 cr.
ORA	6670	Enfant déficient auditif et réadaptation, 3 cr.
ORA	6854	Évaluation des services en réadaptation, 3 cr.

ORA 6868 Lectures dirigées, 3 cr.

ORT 6671 Méthodes de communication non orale, 3 cr.

ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'audiologie sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 6 cr. dont 3 cr. peuvent exceptionnellement être de 1^{er} cycle.

Programme 2-752-1-0

M.P.O. (orthophonie) - maîtrise professionnelle

OBJECTIFS

Permettre l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'orthophonie. Développer une connaissance des approches scientifiques utilisées en orthophonie permettant d'analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M.P.O., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. (orthophonie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Outre les documents faisant partie de la demande d'admission de base, le candidat doit envoyer ces documents supplémentaires :

- une liste des cours suivis dans le cadre de la formation en orthophonie
- une description détaillée de chaque cours incluant le nombre d'heures consacré à chaque matière
- un formulaire établissant l'équivalence des cours suivis
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation (2 pages maximum interligne simple).

Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, prévoir une traduction certifiée conforme (sceaux du traducteur) de chaque document.

2. Programme

Le programme est de 45 crédits et comprend deux cheminement :

Avec travail dirigé

Neuf crédits sont accordés à la réalisation d'un travail dirigé, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 15 crédits sont des cours à option.

Avec rapport de stage

Trois crédits sont accordés à la réalisation d'un rapport de stage, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 21 crédits sont des cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Tronc commun obligatoire (21 cr.)

ORA	6001	Counseling en orthophonie et audiologie, 3 cr.
ORT	6010	Stage en orthophonie 1, 2 cr.
ORT	6011	Stage en orthophonie 2, 2 cr.
ORT	6012	Stage en orthophonie 3, 8 cr.
ORT	6020	Séminaire d'intégration 1, 1 cr.
ORT	6021	Séminaire d'intégration 2, 1 cr.

- ORT 6022 Séminaire d'intégration 3, 1 cr.
 ORT 6030 Méthodes de recherche en orthophonie, 3 cr.

Bloc B – Avec travail dirigé (9 cr.)

- ORT 6700 Travail dirigé en orthophonie, 9 cr.

Bloc C – Avec rapport de stage (3 cr.)

- ORT 6032 Rapport de stage en orthophonie, 3 cr.

Bloc D – Option

Avec travail dirigé (15 cr.)

Avec rapport de stage (21 cr.)

- ORA 6627 Processus de planification de programme, 3 cr.
 ORA 6653 Réadaptation de la personne adulte/aînée, 3 cr.
 ORA 6670 Enfant déficient auditif et réadaptation, 3 cr.
 ORA 6816 Méthodes de recherche qualitative, 3 cr.
 ORA 6854 Évaluation des services en réadaptation, 3 cr.
 ORA 6868 Lectures dirigées, 3 cr.
 ORT 6626 Troubles acquis du langage, 3 cr.
 ORT 6628 Orthophonie auprès de l'enfant, 3 cr.
 ORT 6629 Orthophonie en milieu scolaire, 3 cr.
 ORT 6655 Troubles de la parole, 3 cr.
 ORT 6660 Interv. et données probantes, 3 cr.
 ORT 6671 Méthodes de communication non orale, 3 cr.
 ORT 6817 Stage de recherche en orthophonie, 3 cr.
 ORT 6856 Séminaire en orthophonie, 3 cr.
 ORT 6857 L'efficacité des interventions, 3 cr.
 ORT 6858 Dyslexie développementale et acquise, 3 cr.
 ORT 6860 Séminaire thématique, 3 cr.
 ORT 6871 Compréhension et production du langage, 3 cr.
 ORT 6872 Problèmes contemporains en orthophonie, 3 cr.
 ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
 ORT 6874 Séminaire avancé en dysphagie, 3 cr.

ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'orthophonie sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 6 crédits.

Pathologie et biologie cellulaires

M. Sc. 2-512-1-0

Options :

- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire
- Cytogénétique
- Système nerveux

Ph. D. 3-512-1-0

Options :

- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire
- Cytogénétique
- Système nerveux

Département de pathologie et biologie cellulaire

Responsable des programmes : Nicole Leclerc, 514-343-5657; télécopieur : 514-343-5755

Marielle Chèvrefils, TGDE, 514 343-6310

Membres du Comité des études supérieures

Michel Desjardins
 Pierre Drapeau, directeur
 Guy Doucet
 Karl Fernandes
 Nicole Leclerc
 Robert Lippé
 J. Alex Parker
 Marc-R. Pelletier

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Pierre Drapeau

Directeur adjoint, volet clinique : Luc Laurier Oligny

Professeurs titulaires

Moïse Bendayan, Ph. D. (Montréal)
 Katherine Borden, Ph. D. (Yale)
 Michel Desjardins, Ph. D. (Montréal)
 Adriana Di Polo, Ph. D. (Californie)
 Guy Doucet, Ph. D. (Montréal)
 Pierre Drapeau, Ph. D. (McGill)
 Janos G. Filep, M.D. (Hongrie)
 Louis Gaboury, M.D. (Montréal), Ph. D. (B.C.)
 Luc Laurier Oligny, M.D., M. Sc. (McGill)
 Marc Therrien, Ph. D. (Montréal)
 Alain Verreault, Ph. D. (Cambridge)

Professeurs titulaires de clinique

Roland Auer, M.D. (Alberta)
 Yves Robitaille, M.D. (Montréal)
 Walter Schürch, M.D. (Berne), Doctorat en médecine (Zurich)

Professeurs agrégés

Damien D'Amours, Ph. D. (Angleterre)
 Dorin Lucian Ghitescu, Ph. D. (Montréal)
 Victor Gisiger, Dipl. Fédéral de Médecine, M.D. (Lausanne)
 Jean-Claude Labbé, Ph. D. (Montréal)
 Nicole Leclerc, Ph. D. (Laval)
 Roger Lippé, M. Sc. (McMaster), Ph. D. (B.C.)
 Bich Ngoc Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 Marc Pelletier, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Sherbrooke)
 Philippe Roux, Ph. D. (McGill)
 Maria Leiza Vitale, Licence et Doctorat (Buenos Aires)

Professeurs agrégés de clinique

Guy Allaire, M.D. (Montréal)
 France Berthelet, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Pierre Brochu, M.D. (Montréal)
 Raouf Fetni, Ph. D. (Montréal)
 Gilles Gariépy, M.D. (Montréal)
 Isabelle Gorska-Flipot, Ph. D. (Gdansk)
 Louis Lamarre, M.D. (Montréal)

Professeur agrégé sous octroi

Karl Fernandes, Ph. D. (B.C.)

Professeur-chercheur agrégé

Patrick Dion, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Grégory Émery, Ph. D. (Genève)
 Julie Lessard, Ph. D. (Montréal)
 Paul Maddox, Ph. D. (Chapel Hill)
 Natalie Patey, M.D. (Paris)

Professeurs adjoints de clinique

Roula Albadine, M.D. (Syrie)
 Annie Belisle, M.D. (Montréal)
 Danielle Bouffard, M.D. (Sherbrooke)
 Rose Chami, M.D. (Liban)
 Dorothée Dal Soglio, M. Sc., M.D. (Paris)
 Delphine Désy, M.D. (Montréal)
 Josée Doyon, M.D. (Montréal)
 Benjamin Ellezam, M.D. (Montréal)
 Olga Gologan, M.D. (Roumanie)
 Rachid Hadjeres, M.D. (Alger)
 Michelle Houde, M.D. (Montréal)
 Victor Kokta, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Luc Laporte, D.É.A. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris VI)
 Mathieu Latour, M.D. (Montréal)
 Antonio Maietta, M.D. (Montréal)
 Caroline Meunier, M.D. (Montréal)
 François Milette, M.D. (Montréal)
 Andrew Mitchell, M.D. Saskatchewan
 Robert Perron, M.D. (Laval)
 Kurosh Rahimi, M.D. (Iran)
 Philippe Romeo, M.D. (Montréal)
 Virginie Royal, M.D. (Montréal)
 Hervé Sartelet, M.D., D.É.A. (France)
 Geneviève Soucy, M.D. (Montréal)
 Danh Tran-Thanh, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Katrina Podsypanina, M.D. (Moscou), Ph. D. (New York)
 William Y. Tsang, Ph. D. (Alberta)

Professeurs adjoints sous octroi

Sébastien Carréno, M. Sc., Ph. D. (Toulouse)
 Gilles Hickson, Ph. D. (Glasgow)
 Amy Maddox, Ph. D. (Chapel Hill)
 Jodey Alexander Parker, Ph. D. (B.C.)

Chargés d'enseignement de clinique

André Bourgault, M.D. (Montréal)
 Yann Dazé, M.D. (Laval)
 Daniel Dion, M.D. (Sherbrooke)
 Caroline Doucet, M.D. (Laval)
 Marie-Andrée Duval, M.D. (Sherbrooke)
 José Ferreira, M.D. (Montréal)
 Jean Gosselin, M.D. (Sherbrooke)
 Christian Lussier, M.D. (Montréal)
 Serge Nolet, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
 Lilia Maria Sanchez, M.D. (Colombie)
 Caroline Tanguay, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Edor Kabashi, Ph. D. (McGill)
 Christian Néri, Ph. D. (France)

Professeurs émérites

Pierre Bois
 Pierre Jean
 Jean-Gilles Latour
 Claude-Lise Richer
 René Simard

 Programme 2-512-1-0

M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires)**OBJECTIFS**

Les objectifs sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en biologie cellulaire, biopathologie des cancers, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le programme comporte les options suivantes :

Biologie cellulaire
 Biologie du cancer
 Biopathologie cardiovasculaire
 Cytogénétique
 Système nerveux

La recherche doit se faire en résidence soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (5 cr.)**

PBC 60511 Séminaire 1, 1 cr.
 PBC 60512 Séminaire 2, 1 cr.

et, selon l'option choisie :

Biologie cellulaire

PBC 6000 Biologie cellulaire avancée, 3 cr.

Biopathologie cardiovasculaire

PBC 6041 Biopathologie cardiovasculaire, 3 cr.

Système nerveux

PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

Biologie du cancer

PBC 60851 Cancérologie 1, 1,5 cr.
 PBC 60852 Cancérologie 2, 1,5 cr.

Cytogénétique

PBC 6300 Cytogénétique médicale, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

BCM 6023 Régulation de l'expression génique, 3 cr.
 BCM 6036 Techniques modernes de biochimie, 3 cr.
 BCM 6061 Protéines et acides nucléiques 2, 2 cr.
 BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
 BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.
 BCM 6200 Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
 BIM 6030A Maladies complexes humaines, 1 cr.
 BIM 6030B Neurobiologie avancée, 1 cr.
 BIM 6030C Protéomique et génomique avancée, 1 cr.

BIM	6030D	Systèmes modèles, 1 cr.
BIM	6030E	Réponses aux dommages à l'ADN, 1 cr.
BIM	6030F	Cellules souches et thérapie cellulaire, 1 cr.
BIM	6030G	Insulte cellulaire et microenvironnement, 1 cr.
MCB	6045	Virologie fondamentale, 4 cr.
MMD	6100	Carrière de chercheur en santé, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
NRL	6081	Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
NRL	6082	Nouveautés en sciences neurologiques II, 3 cr.
NRL	6091	Impact clinique des neurosciences, 3 cr.
NUT	6092	Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.
PBC	6025	Signalisation cellulaire avancée, 3 cr.
PBC	6025A	Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC	6025B	Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC	6025C	Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC	6025D	Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC	6050	Données récentes en patho. et biol. cell., 0 cr.
PBC	6072	Neuroanatomie fonctionnelle, 2 cr.
PBC	6400	Médecine légale et sciences judiciaires, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6064	Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6072	Techniques pharmacologiques II, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
SMC	6051	Bio. cellulaire et molécul. 1, 2 cr.
SMC	6052	Bio. cellulaire et molécul. 2, 3 cr.
SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.

ou tout autre cours sur approbation du Comité des études supérieures.

Bloc C – Recherche et mémoire (37 cr.)

PBC	6910	Mémoire, 37 cr.
-----	------	-----------------

Programme 3-512-1-0

Ph. D. (pathologie et biologie cellulaires)

OBJECTIFS

Les objectifs sont de développer des aptitudes de recherche autonome dans les domaines de la biologie cellulaire, biologie du cancer, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pathologie et biologie cellulaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance du français

- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires) dans l'option choisie ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

2. Programme

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte un minimum de 3 crédits de cours du niveau des études supérieures, pertinents au domaine de formation ou de recherche, et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Au besoin, des cours complémentaires sont imposés aux candidats, selon leur formation antérieure et les exigences de leur recherche.

Accès direct au Ph. D.

Le programme comprend un minimum de 11 crédits de cours du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme comporte les options suivantes :

- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire
- Cytogénétique
- Système nerveux

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Bloc A – Option (min. 3 cr.)

Parmi les cours de maîtrise pertinents à l'option choisie.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

PBC	7910	Thèse, 87 cr.
-----	------	---------------

Accès direct au Ph. D.

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

Cours de maîtrise obligatoires propres à l'option choisie.

Bloc B – Option (min. 6 cr.)

Parmi les cours à option du programme de maîtrise.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PBC	7915	Thèse, 79 cr.
-----	------	---------------

Petite enfance et approche interprofessionnelle

Microprogramme de 2^e cycle

2-253-6-1

D.É.S.S.

2-253-1-1

Ces programmes sont offerts par la Faculté de médecine en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté des sciences de l'éducation.

Information : Johanne Lahaie, 514-343-2189

La direction des programmes est assurée par Julie Gosselin, 514-345-2196

Membres du Comité de gestion du programme

François Bowen, Département de psychopédagogie et andragogie
 Céline Goulet, Faculté des sciences infirmières
 Guylaine Laforte, Faculté de l'éducation permanente
 Christiane Montpetit, CLSC St-Hubert
 Jacques Moreau, École de service social
 Sylvie Normandeau, École de psychoéducation

 Programme 2-253-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle)

Les admissions à ce programme sont suspendues.

OBJECTIFS

Le microprogramme consiste en une formation intégrée basée sur les données probantes et axée sur une démarche clinique menant à la prise en charge du jeune enfant en difficulté de développement et de sa famille. Il vise donc la compréhension des meilleures pratiques en termes d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans dans une perspective interprofessionnelle.

DESTINATAIRES

Le programme s'adresse aux personnes qui ont une formation de 1^{er} cycle dans un domaine ou l'autre des sciences de la santé et des sciences sociales : psychologues, physiothérapeutes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, infirmiers, pédiatres, médecins généralistes.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

2. Scolarité

La scolarité est de un trimestre équivalent temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle) pendant ou au terme du microprogramme. L'étudiant peut faire reconnaître les crédits du microprogramme pour le D.É.S.S.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires de 2^e cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

PEF	6100	Activité d'orientation, 1 cr.
PEF	6101	Enfant et environnement, 3 cr.
PEF	6102	Démarche interprof. en petite enfance, 2 cr.
PEF	6103	Probl. de dév. motricité, 2 cr.
PEF	6104	Probl. de dév.: langage, comm, cognition, 2 cr.
PEF	6105	Probl. de dév.: socio-affectivité, 2 cr.
PEF	6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.

 Programme 2-253-1-1

D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle)

Les admissions à ce programme sont suspendues.

OBJECTIFS

En plus de couvrir les objectifs déjà visés par le microprogramme, le D.É.S.S. amène l'étudiant à intégrer ces connaissances en petite enfance dans des applications concrètes à l'intérieur du réseau de services.

DESTINATAIRES

Le programme s'adresse aux personnes qui ont une formation de 1^{er} cycle dans un domaine ou l'autre des sciences de la santé et des sciences sociales : psychologues, physiothérapeutes/kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, infirmiers, pédiatres, médecins généralistes.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2^e cycle : 24 crédits de cours dont 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option, et 6 crédits pour un travail dirigé.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

PEF	6100	Activité d'orientation, 1 cr.
PEF	6101	Enfant et environnement, 3 cr.
PEF	6102	Démarche interprof. en petite enfance, 2 cr.
PEF	6103	Probl. de dév. motricité, 2 cr.
PEF	6104	Probl. de dév.: langage, comm, cognition, 2 cr.
PEF	6105	Probl. de dév.: socio-affectivité, 2 cr.
PEF	6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

APC	6000	Gestion des organisations, 3 cr.
APC	6002	Planification et concertation, 3 cr.
APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
APC	6008	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
APC	6010	Gestion des équipes de travail, 3 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6162	Gestion de la production des services, 1 cr.
ASA	6163	Gestion des systèmes d'information, 1 cr.
ASA	6173	Applications en gestion de la production, 1 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.

ASA	6181	Théorie du changement organisationnel, 2 cr.
ASA	6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA	6602	Accréditation des organismes de santé, 1 cr.
MSO	6047	Santé: futures mères et enfants 0-5 ans, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
PEF	6108	Problémat. spécifique en petite enfance, 3 cr.
PEF	6109AàC	Approche spécifique en petite enfance, 1 cr.
PSE	6133	Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE	6135	Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.
PSE	6245	Famille, école et inadéquation sociale, 3 cr.
PSE	6305	Problèmes extériorisés à l'enfance, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSY	6091	Développement cognitif et socio-affectif, 3 cr.
PSY	6092	Le jeu : son rôle dans le développement, 3 cr.
PSY	6253	Interventions familiales, 3 cr.
PSY	6329	Mauvais traitements envers les enfants, 3 cr.
PSY	6607	Évaluation neuropsy. : enfant/adolescent, 3 cr.
PSY	6925	Normalité, enfant, famille et culture, 3 cr.
SVS	6424	Communautés et intervention, 3 cr.
SVS	6470	Intervention : contexte d'autorité, 3 cr.
SVS	6765	Intervention ethnoculturelle, 3 cr.

Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)

PEF	6107	Projet d'intégration, 6 cr.
-----	------	-----------------------------

Pharmacologie**Microprogramme (pharmacogénomique) 2-520-6-0****Microprogramme (pharmacologie clinique) 2-520-6-1****D.É.S.S. (pharmacologie clinique) 2-520-1-1****Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels) 2-520-1-2****M. Sc. 2-520-1-0**

Options :

Neuropharmacologie
Pharmacogénomique
Pharmacologie clinique
Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
Pharmacologie moléculaire

Ph. D. 3-520-1-0

Options :

Neuropharmacologie
Pharmacogénomique
Pharmacologie clinique
Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
Pharmacologie moléculaire

Département de pharmacologie

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : René Cardinal, 514-343-6111-3083

Responsable des programmes en pharmacologie clinique : Chantal Lambert, 514-343-6506, patrick.du.souich@umontreal.ca

Responsable du microprogramme en pharmacogénomique : Maja Krajinovic, 514-345-4931 poste 6259, maja.krajinovic@umontreal.ca

Assistante à la gestion des dossiers étudiants : Sylvie Caron, 514-343-6111-3051

Secrétariat : Linda Blanchet, 514-343-6334, linda.blanchet@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures - M. Sc., Ph. D. et microprogramme en pharmacogénomique

René Cardinal, président
Audrey Claing
Maja Krajinovic
Sylvain Meloche
Louis-Éric Trudeau

Membres du Comité des études supérieures - programmes en pharmacologie clinique

Patrick du Souich, patrick.du.souich@umontreal.ca
Jean-Philippe Lafrance, jean-philippe.lafrance@umontreal.ca
Chantal Lambert, responsable du programme, chantal.lambert@umontreal.ca
Vincent Pichette, vpichette.hmr@ssss.gouv.qc.ca

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur: Jean-Philippe Gratton**Professeurs titulaires**

René Cardinal, Ph. D. (McGill)
Audrey Claing, Ph. D. (Sherbrooke)
Louis Dumont, Ph. D. (Montréal)
Patrick du Souich, M.D., Ph. D. (Barcelone)
Pierre S. Haddad, Ph. D. (Montréal)
Trang Hoang, Ph. D. (Lausanne)
Maja Krajinovic, M.D., Ph. D. (Belgrade) – affiliation secondaire
Chantal Lambert, Ph. D. (Montréal)
Pierre-André Lavoie, Ph. D. (McGill)
Sylvain Meloche, Ph. D. (Montréal)
Richard-L. Momparler, Ph. D. (Vermont)
Vincent Pichette, M.D., Ph. D. (Montréal)
Guy Rousseau, Ph. D. (Montréal)
Martin G. Sirois, Ph. D. (Sherbrooke)
Louis-Éric Trudeau, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs titulaires

André De Léan, M.D., Ph. D. (Laval)
Marielle Gascon-Barré, Ph. D. (Montréal)
Peter W. Schiller, Ph. D. (Zurich)

Professeurs agrégés

Pierre Beaulieu, M.D. (Bordeaux), Ph. D. (Montréal)
Jean-François Gauchat, Ph. D. (Genève)
Teresa Kus, M.D., Ph. D. (McGill)

Professeurs-chercheurs agrégés sous octroi

Christian Beauséjour, Ph. D. (Montréal)
Hélène Girouard, Ph. D. (Montréal)
Anne-Noël Samaha, Ph. D. (Ann Arbor)
Yves Théorêt, Ph. D. (McGill)

Professeurs-chercheurs adjoints sous octroi

Philippe Huot M.D., Ph. D. (Toronto)
Mouth Rafei Ph. D. (McGill)

Professeur adjoint de clinique

Jean-Philippe Lafrance, M.D. - affiliation secondaire

Professeurs associés

Gilles Plourde, M.D., Ph. D. (Laval)
Jean Spénard, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

André De Léan
Marielle Gascon-Barré
Pierre Larochelle

Programme 2-520-6-0

Microprogramme (pharmacogénomique)

Programme offert conjointement avec la Faculté de pharmacie.

OBJECTIFS

L'objectif général du microprogramme est l'acquisition de connaissances approfondies en pharmacogénomique et en sciences connexes. Le microprogramme peut être une étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière en pharmacogénomique dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (pharmacogénomique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à l'option pharmacogénomique de la M. Sc. (pharmacologie) ou de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme, pourrait demander une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à l'une ou l'autre M. Sc.

4. Programme

Le programme comprend 13 crédits dont 7 obligatoires et 6 à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (7 cr.)**

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHM	6048	Pharmacométrie 1, 3 cr.
PHM	6049	Pharmacométrie 2, 3 cr.
BCM	6215	Génomique des populations humaines, 3 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

Le choix de cours de l'étudiant devra recevoir l'approbation du Comité des études supérieures.

Programme 2-520-6-1

Microprogramme (pharmacologie clinique)**OBJECTIFS**

L'objectif du microprogramme est de donner une formation spécialisée sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de se familiariser avec les concepts pharmacologiques importants pour l'optimisation de la pharmacothérapie des malades.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (pharmacologie clinique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de deux ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le microprogramme peut être admis au D.É.S.S. (pharmacologie clinique) et faire reconnaître, pour le D.É.S.S., les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre. De même, l'étudiant qui a réussi le microprogramme de 2^e cycle avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à l'option pharmacologie clinique de la M. Sc. (pharmacologie) et faire reconnaître, pour la maîtrise, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits dont 12 obligatoires et 3 à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6074	Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PHL	6064	Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications, 3 cr.
PHL	6095	Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL	6096	Pharmacovigilance, 2 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gestion du risque, 1 cr.

Programme 2-520-1-1

D.É.S.S. (pharmacologie clinique)**OBJECTIFS**

L'objectif du D.É.S.S. est de donner une formation approfondie sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de développer une approche systématique pour identifier et adresser les problèmes pharmacologiques qui se posent en pratique clinique et dont la résolution conduit à une optimisation de la pharmacothérapie des malades.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (pharmacologie clinique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres équivalent plein temps et la scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le D.É.S.S. (pharmacologie clinique) avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M. Sc. (pharmacologie clinique) option Pharmacologie clinique. Dans le cas d'une admission à la maîtrise professionnelle (modalité avec travail dirigé) l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, les 30 crédits de cours du D.É.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre; l'inclusion des acquis du D.É.S.S. dans le programme de maîtrise professionnelle fera alors l'objet d'une mention sur le diplôme de maîtrise. Dans le cas d'une admission à la maîtrise de recherche (modalité avec mémoire), l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, 15 crédits de cours du D.É.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre.

4. Programme

Le D.É.S.S. comprend 30 crédits du niveau des études supérieures (24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option).

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (24 cr.)**

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6064	Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6074	Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6094	Pharmacopidémiologie et applications, 3 cr.
PHL	6095	Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL	6096	Pharmacovigilance, 3 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gestion du risque, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.

PHL	6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6077	Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
PHL	6093	Immunopharmacologie, 3 cr.
PHL	6097	Plante médicinale-usage théral., 3 cr.
PHL	6099	Pharmacologie du cancer, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoeconomie, 3 cr.
BIE	6046	Intro: éthique de la recherche, 1 cr.
BIE	6047	Intégrité et conflits en rech., 1 cr.
BIE	6048	Recherches qualitatives, 1 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat, sur approbation du responsable de programme.

Programme 2-520-1-2

Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels)**OBJECTIFS**

Le programme vise à favoriser chez l'étudiant :

- la mise en valeur des acquis théoriques
 - l'apprentissage et la maîtrise des savoir-faire et des techniques en usage dans un milieu professionnel
 - l'acquisition de connaissances utiles au fonctionnement d'un milieu professionnel
 - l'intégration dans un milieu professionnel (relations professionnelles, hiérarchie, organisation du travail)
- et à lui permettre :
- de développer, parfaire et mettre en valeur les moyens de communication en usage dans les milieux professionnels
 - d'acquérir une expérience pratique complémentaire pour faciliter sa future insertion professionnelle.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant au Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- être inscrit à la maîtrise de recherche ou au doctorat au département de pharmacologie et
 - avoir déposé son mémoire de recherche ou sa thèse.
- ou
- avoir complété la scolarité minimale du programme de maîtrise de recherche ou l'examen de synthèse et la scolarité minimale de doctorat et avoir obtenu le consentement écrit de son directeur de recherche
- ou
- avoir complété la modalité avec travail dirigé de la maîtrise
- et
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,7 pour la scolarité des 30 crédits de cours et la mention Excellent pour le travail dirigé.

Tout candidat doit également :

- avoir reçu l'aval du comité des études supérieures responsable de la M.Sc.-recherche et du Ph. D. en pharmacologie
- joindre à sa demande d'admission un curriculum vitae à jour ainsi qu'une lettre de motivation. Le comité de programme se réserve le droit de procéder à une entrevue.

L'accessibilité au programme est fonction de la disponibilité de milieux de stages. Le comité de programme a la charge de la décision.

2. Scolarité

Le stage en milieu professionnel sera d'au plus un trimestre équivalent temps complet, avec possibilité de poursuivre en rédaction au cours d'un deuxième trimestre pour la production du rapport de stage. L'étudiant complétera le programme concurrentement à l'obtention de son diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat en pharmacologie, ou durant le trimestre qui suit immédiatement la fin de la scolarité de la modalité avec travail dirigé de la maîtrise.

3. Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise recherche ou du doctorat en pharmacologie;
- avoir répondu à toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme constitue un complément de formation pratique pour l'étudiant déjà engagé dans une formation de recherche aux cycles supérieurs au département de pharmacologie. Ce diplôme est complémentaire à la formation en recherche. Il s'agit pour l'étudiant de participer à un stage pratique de 15 semaines dans un milieu professionnel et de rédiger un rapport de stage, ce qui lui permettra d'actualiser ses acquis théoriques tout en se familiarisant avec les modalités de fonctionnement d'un milieu professionnel.

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PHL 6930 Stages en milieux professionnels, 15 cr.

Programme 2-520-1-0

M. Sc. (pharmacologie)

OBJECTIFS

Les objectifs généraux sont d'initier les étudiants à la recherche pharmacologique et de leur donner une formation de base dans cette discipline. La formation consiste à acquérir les connaissances générales de la pharmacologie et à apprendre à mener à terme un projet de recherche.

OPTION NEUROPHARMACOLOGIE

La neuropharmacologie s'intéresse aux actions des drogues et des substances utiles au traitement de troubles neurologiques ou psychiatriques tant au niveau des neurones qu'à celui du comportement animal ou humain.

OPTION PHARMACOGÉNOMIQUE

La pharmacogénomique étudie les variations interindividuelles des réponses aux médicaments en fonction de polymorphismes génétiques et de biomarqueurs et vise à identifier de nouvelles cibles pharmacologiques et substances biologiquement actives en vue d'un traitement individualisé des malades.

OPTION PHARMACOLOGIE CLINIQUE

La pharmacologie clinique étudie la pharmacodynamie et la pharmacocinétique des médicaments, ainsi que l'utilisation des médicaments chez des sujets humains.

Avec mémoire

L'option avec mémoire permettra à l'étudiant d'approfondir ses connaissances sur la recherche clinique du médicament.

Avec travail dirigé

L'option avec travail dirigé fournit à l'étudiant un enseignement approfondi des bases théoriques de l'individualisation de la pharmacothérapie et une initiation à leur intégration dans la réalité concrète de la personnalisation de la prescription médicamenteuse.

OPTION PHARMACOLOGIE INTÉGRATIVE CARDIOVASCULAIRE

La pharmacologie intégrative cardiovasculaire s'intéresse, aux interactions entre les substances pharmacologiques, le système cardiovasculaire et le système nerveux autonome tant au niveau de l'organe qu'à celui de l'organisme complet.

OPTION PHARMACOLOGIE MOLÉCULAIRE

La pharmacologie moléculaire s'intéresse aux récepteurs et voies de signalisation impliqués dans l'action des substances pharmacologiques aux niveaux moléculaire et cellulaire.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder une formation adéquate dans les techniques de laboratoire de base en sciences biomédicales.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Transfert

OPTION PHARMACOLOGIE CLINIQUE

Les acquis du microprogramme de 2^e cycle en pharmacologie clinique, ou au moins une partie des acquis du D.É.S.S. (pharmacologie clinique), peuvent être reconnus à la maîtrise. L'étudiant peut également bénéficier d'une exemption de trimestre.

3. Programme

Le programme peut être réalisé en cheminement libre ou dans le cadre de l'une des cinq options.

CHEMINEMENT LIBRE

Le programme comporte 4 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

OPTION NEUROPHARMACOLOGIE

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

OPTION PHARMACOGÉNOMIQUE

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

OPTION PHARMACOLOGIE CLINIQUE

Avec mémoire

Le programme comporte 12 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 30 crédits consacrés au mémoire.

Avec travail dirigé

Le programme comporte 24 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 15 crédits consacrés au travail dirigé.

OPTION PHARMACOLOGIE INTÉGRATIVE CARDIOVASCULAIRE

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

OPTION PHARMACOLOGIE MOLÉCULAIRE

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**CHEMINEMENT LIBRE****Bloc A – Obligatoire (4 cr.)**

PHL	60511	Séminaire de pharmacologie 1, 1 cr.
PHL	60512	Séminaire de pharmacologie 2, 1 cr.
PHL	6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6020	Techniques pharmacologiques I, 1 cr.
PHL	6025	Principes de l'expérimentation animale, 1 cr.
PHL	6031	Neuropharmacologie, 3 cr.
PHL	6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6064	Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6072	Techniques pharmacologiques II, 3 cr.
PHL	6075	Pharmacologie clinique, 3 cr.
PHL	6077	Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6085	Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
PHL	6093	Immunopharmacologie, 3 cr.
PHL	6095	Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL	6096	Pharmacovigilance, 2 cr.
PHL	6097	Plante médicinale-usage thérap., 2 cr.
PHL	6099	Pharmacologie du cancer, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

PHL	6903	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

OPTION NEUROPHARMACOLOGIE**Bloc A – Obligatoire (7 cr.)**

PHL	6031	Neuropharmacologie, 3 cr.
PHL	60511	Séminaire de pharmacologie 1, 1 cr.
PHL	60512	Séminaire de pharmacologie 2, 1 cr.
PHL	6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus, 3 cr.

PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6085	Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
PST	6100	Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

PHL	6903	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

OPTION PHARMACOGÉNOMIQUE**Bloc A – Obligatoire (7 cr.)**

PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	60511	Séminaire de pharmacologie 1, 1 cr.
PHL	60512	Séminaire de pharmacologie 2, 1 cr.
PHL	6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6085	Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

PHL	6903	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

OPTION PHARMACOLOGIE CLINIQUE**Avec mémoire****Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6074	Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PHL	6064	Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications, 3 cr.
PHL	6095	Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL	6096	Pharmacovigilance, 2 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gestion du risque, 1 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

PHL	6904	Mémoire, 30 cr.
-----	------	-----------------

Avec travail dirigé**Bloc A – Obligatoire (24 cr.)**

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6064	Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6074	Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6094	Pharmacoépidémiologie et applications, 3 cr.

PHL	6095	Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL	6096	Pharmacovigilance, 2 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gest. du risque, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6077	Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
PHL	6093	Immunopharmacologie, 3 cr.
PHL	6097	Plante médicinale-usage thérap., 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoeconomie, 3 cr.
BIE	6046	Intro: éthique de la recherche, 1 cr.
BIE	6047	Intégrité et conflits en rech., 1 cr.
BIE	6048	Recherches qualitatives, 1 cr.

Bloc C – Travail dirigé (15 cr.)

PHL	6920	Travail dirigé (15 cr.)
-----	------	-------------------------

OPTION PHARMACOLOGIE INTÉGRATIVE CARDIOVASCULAIRE**Bloc A – Obligatoire (7 cr.)**

PHL	60511	Séminaire de pharmacologie 1, 1 cr.
PHL	60512	Séminaire de pharmacologie 2, 1 cr.
PHL	6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

PHL	6903	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

OPTION PHARMACOLOGIE MOLÉCULAIRE**Bloc A – Obligatoire (7 cr.)**

PHL	60511	Séminaire de pharmacologie 1, 1 cr.
PHL	60512	Séminaire de pharmacologie 2, 1 cr.
PHL	6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.
PHL	6085	Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6093	Immunopharmacologie, 3 cr.
PHL	6099	Pharmacologie du cancer, 3 cr.
PSL	6021	Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

PHL	6903	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

Programme 3-520-1-0

Ph. D. (pharmacologie)**OBJECTIFS**

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes ayant une excellente connaissance de la discipline et des divers domaines connexes. Ces chercheurs devraient être capables de poursuivre une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental. La formation de ces chercheurs consiste à acquérir des connaissances approfondies de la pharmacologie et des sciences connexes; à être capable de formuler une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement; à exécuter un travail de recherche original; à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues de haut calibre.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (pharmacologie) dans l'option choisie s'il y a lieu ou posséder une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte 88 crédits attribués à la réalisation d'un projet de recherche et à la rédaction d'une thèse, et 2 crédits attribués à l'assistance à des séminaires de recherche (activité de recherche siglée). Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Le programme peut être réalisé en cheminement libre ou dans le cadre de l'une des cinq options suivantes : Neuropharmacologie, Pharmacogénomique, Pharmacologie clinique, Pharmacologie intégrative cardiovasculaire, Pharmacologie moléculaire.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Cheminement libre ou Options****Bloc A – Recherche et thèse (90 cr.)**

PHL	7901	Séminaire de thèse 1, 1 cr.
PHL	7902	Séminaire de thèse 2, 1 cr.
PHL	7910	Thèse, 88 cr.

Physiologie**M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)****2-525-1-1**

Option :

Physiologie et biophysique moléculaires

Ph. D. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)**3-525-1-1**

Département de physiologie

Responsable des programmes : Réjean Couture, 514-343-7060 ou 514-343-3330

Membres du Comité des études supérieures

Michèle Brochu, directrice
 Angelino Calderone
 Philippe Comtois
 Réjean Couture, président
 Pierrette Gaudreau
 Lucie Parent
 Abdulah El Tarazi, représentant des étudiants

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directrice : Michèle Brochu**

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

Madhu Anand-Srivastava, M. Sc. (Delhi), Ph. D. (Manitoba)
 Jacques Billette, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Michèle Brochu, Ph. D. (Laval)
 Angelo Calderone, Ph. D. (Montréal)
 Réjean Couture, Ph. D. (Sherbrooke)
 Trevor Bernard Drew, Ph. D. (Bristol)
 Anatol G. Feldman, Ph. D., D.Sc. (Moscou)
 Jean-Pierre Gossard, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 John Francis Kalaska, Ph. D. (Toronto)
 Jean-Claude Lacaille, Ph. D. (Memorial)
 Michel Lavallée, Ph. D. (Montréal)
 Christiane Malo, Ph. D. (Sherbrooke)
 Pierre-A. Mathieu, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)
 Lucie Parent, M.Sc (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
 Richard Robitaille, Ph. D. (Laval)
 Serge Rossignol, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Rémy Sauvé, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (New York)
 Jean-Louis Schwartz, IEG. (Grenoble), M. Sc. A., Ph. D. (Ottawa)
 Alain Vinet, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

André Ferron, Ph. D. (Montréal)
 Richard Hoge, Ph. D. (McGill)
 Josette Noël, Ph. D. (Montréal)

Professeur agrégé sous octroi

Paul Cisek, Ph. D. (Boston)

Professeurs adjoints sous octroi

Roberto Araya, Ph. D. (Chili)
 Jannic Boehm, Ph. D. (Wuerzburg)
 Philippe Comtois, Ing. (Poly), Ph. D. (Montréal)
 Numa Dancause, Ph. D. (Kansas)
 Nazzareno D'Avanzo, Ph. D. (Toronto)
 Andrea M. Green, Ph. D. (McGill)
 Vincent Jacquemet, Ph. D. (EPFL, Lausanne)

Professeurs associés

Borhane Annabi, Ph. D. (Montréal)
 Réjean Dubuc, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
 Aimé-Robert LeBlanc, Ing., D. Sc. A. (Poly)
 Wayne S. Sossin, Ph. D. (Stanford)

Professeurs émérites

Michel Bergeron
 Yves Lamarre
 Aimé-Robert LeBlanc
 Fernand A. Roberge

Programme 2-525-1-1

M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)**OBJECTIFS**

Le programme vise l'acquisition d'une formation de base dans cette discipline et l'initiation des étudiants à la recherche dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent les connaissances générales de la physiologie et des connaissances approfondies dans le domaine de leur spécialisation, mènent à terme un projet de recherche, et développent leur capacité de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces étudiants peuvent poursuivre des études au doctorat, travailler comme assistant de recherche au sein d'une équipe, enseigner la physiologie au collégial.

OPTION PHYSIOLOGIE ET BIOPHYSIQUE MOLÉCULAIRES

L'option fournit aux étudiants les données de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-MD, voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 7 crédits de cours de niveau supérieur et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Il peut être suivi en Cheminement libre ou selon l'option Physiologie et biophysique moléculaires.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

STRUCTURE DU PROGRAMME**CHEMINEMENT LIBRE****Bloc A – Obligatoire (1 cr.)**

PSL 60511 Séminaire de maîtrise 1, 0,5 cr.
 PSL 60512 Séminaire de maîtrise 2, 0,5 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

À choisir parmi les cours disponibles du département ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

OPTION PHYSIOLOGIE ET BIOPHYSIQUE MOLÉCULAIRES

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

PSL	60511	Séminaire de maîtrise 1, 0,5 cr.
PSL	60512	Séminaire de maîtrise 2, 0,5 cr.
et		
PSL	6020	Méthodes en physiologie, 3 cr.
ou		
PSL	6021	Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Choisis parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc C – Mémoire (38 cr.)

PSL	6901	Mémoire, 38 cr.
-----	------	-----------------

 Programme 3-525-1-1

Ph. D. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)**OBJECTIFS**

Le programme forme des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans leur domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, réalisent un travail de recherche original, et développent des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats peuvent poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

OPTION PHYSIOLOGIE ET BIOPHYSIQUE MOLÉCULAIRES

L'option fournit aux étudiants les connaissances approfondies et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3.3 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études et anglaise
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

CHEMINEMENT LIBRE

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours et 82 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

OPTION PHYSIOLOGIE ET BIOPHYSIQUE MOLÉCULAIRES

Le programme comprend un minimum de 11 crédits de cours dont 8 au moins du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION CHEMINEMENT LIBRE

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PSL	60512	Séminaire de doctorat 1.1, 0,5 cr.
PSL	60522	Séminaire de doctorat 1.2, 0,5 cr.
PSL	60531	Séminaires de doctorat 2.1, 0,5 cr.
PSL	60532	Séminaires de doctorat 2.2, 0,5 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc C – Recherche et thèse (82 cr.)

PSL	7902	Thèse, 82 cr.
-----	------	---------------

OPTION PHYSIOLOGIE ET BIOPHYSIQUE MOLÉCULAIRES

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

PSL	60611	Biophy., physiол. molécul. 1.1, 0,5 cr.
PSL	60612	Biophy., physiол. molécul. 1.2, 0,5 cr.
PSL	60621	Biophy., physiол. molécul. 2.1, 0,5 cr.
PSL	60622	Biophy., physiол. molécul. 2.2, 0,5 cr.
PSL	6020	Structure et transport membranaires, 3 cr.
ou		
PSL	6021	Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PSL	7903	Thèse, 79 cr.
-----	------	---------------

Physiothérapie

Microprogramme de 2^e cycle (rééducation périnéale et pelvienne)

2-746-6-0

D.É.S.S. (physiothérapie)

2-745-1-1

M. Sc. (physiothérapie)

2-745-1-0

Qualification en physiothérapie

2-745-1-2

École de réadaptation

Responsable du programme : Robert Forget, 514-343-5935

Membres du Comité des études supérieures

Chantal Besner
Cyril Duclos
Robert Forget, président

PERSONNEL ENSEIGNANT

Pour le personnel enseignant, voir sous la rubrique Sciences de la réadaptation.

Programme 2-746-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (rééducation périnéale et pelvienne)

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2^e cycle (rééducation périnéale et pelvienne) a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à l'évaluation et aux traitements physiothérapeutiques des diverses problématiques périnéales et pelviennes auprès de clientèles variées. Il vise le développement d'une pratique éthique qui s'appuie sur des données probantes.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (rééducation périnéale et pelvienne), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'une maîtrise en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent et être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada.
- avoir obtenu au baccalauréat à l'Université de Montréal une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein. Le microprogramme est cependant offert à temps partiel et les cours sont offerts par modules de fins de semaines de deux à trois jours. La scolarité maximale est de 12 trimestres (4 ans). Une absence de quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature.

3. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits de cours obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PHT	6201	RPP: Problématique urinaire féminine, 3 cr.
PHT	6202	RPP: Problématique du prolapsus pelvien, 1 cr.
PHT	6203	RPP: Problématique musculosquelettique, 3 cr.
PHT	6204	RPP: Problèmes anorectaux et masculins, 3 cr.
PHT	6205	RPP: Problématique des algies périnéales, 3 cr.
PHT	6206	RPP: Populations spécifiques, 2 cr.

Programme 2-745-1-1

D.É.S.S. (physiothérapie)

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse aux physiothérapeutes en exercice et vise l'acquisition de nouvelles connaissances basées sur les évidences factuelles, le développement d'aptitudes et de compétences en lien avec la physiothérapie. Il a pour objectifs de :

- 1) donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats (*outcome measures*), et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée (*evidence based practice*) en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe

- 2) améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
- 3) développer une pratique basée sur l'efficacité et l'efficacé
- 4) former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (physiothérapie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
- soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil à ce programme est limitée. Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

2. Scolarité

L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres. La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 6 trimestres à demi-temps ou à temps partiel à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a complété le D.É.S.S. (physiothérapie) avec une moyenne de 3,0 peut soumettre une demande d'admission à la M. Sc. (physiothérapie) profil B. La réussite de ce D.É.S.S. ne garantit pas l'admission à la M. Sc. (physiothérapie). L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au D.É.S.S.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont 21 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

Mesure, méthodologie et communication scientifique

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

Sciences professionnelles

PHT	6005	Diagnostic en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6006	Physio. avancée en musculosquelettique, 3 cr.
PHT	6009	Physiothérapie avancée en neurologie, 3 cr.
PHT	6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée, 3 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

PHT	6003	Concepts pédagogiques en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6004	Gestion, marketing et aspects légaux, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PHT	6013	Approches physiothérapeutiques spécialisées, 3 cr.

PHT	6014	Traumatologie sportive, 3 cr.
PHT	6201	Problématique urinaire féminine, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.

Bloc D – Choix (3 cr.)

Le choix de ce cours doit être approuvé par la direction du programme.

Programme 2-745-1-0

M. Sc. (physiothérapie)**OBJECTIFS****Profil A - Continuum baccalauréat-maitrise**

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil A est un programme de 45 crédits réparti sur trois trimestres universitaires occupant une année complète. Le candidat s'inscrit sur une base régulière à temps plein.

Ce programme intégré baccalauréat-maitrise professionnelle comporte un total de 135 crédits, au terme duquel l'étudiant répond aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil A a pour objectifs de :

- donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats (*outcome measures*), et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée (*evidence based practice*), en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe
- améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
- développer une pratique basée sur l'efficacité et l'efficacité
- développer une capacité d'assimiler des résultats de recherche et de contribuer à leur transfert à la pratique
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Profil B - Cliniciens en exercice

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil B est constituée des cours du D.É.S.S. (physiothérapie) et d'un projet d'intégration clinique. Ce programme de maîtrise professionnelle s'adresse aux physiothérapeutes en exercice et vise l'acquisition de nouvelles connaissances basées sur les évidences factuelles, au développement d'aptitudes et de compétences en lien avec la physiothérapie, ainsi que l'intégration des données probantes à la pratique clinique.

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil B a pour objectifs de :

- donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats (*outcome measures*), et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée (*evidence based practice*), en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe
- améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
- développer une pratique basée sur l'efficacité et l'efficacité
- développer une capacité d'assimiler des résultats de recherche et de contribuer à leur transfert à la pratique
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME
POUR LE PROFIL A****1. Conditions d'admissibilité**

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal est automatiquement admis à la composante Maîtrise en physiothérapie du programme intégré en physiothérapie s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la M. Sc. (physiothérapie) - profil A au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Le titulaire du Baccalauréat qui ne satisfait pas aux conditions précitées peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Il doit alors soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation. Une entrevue peut également être exigée. Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de la physiothérapie. L'école peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

Ce programme n'est offert qu'à temps plein. La scolarité minimale est de 3 trimestres.

POUR LE PROFIL B**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physiothérapie) - Profil B, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.É.S.S. (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
- soumettre une lettre de motivation
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil à ce programme est limitée. Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre (15 crédits pour le projet d'intégration clinique après les 30 crédits du D.É.S.S.). La scolarité maximale pour le projet d'intégration est de trois trimestres. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale au D.É.S.S. Les étudiants peuvent s'inscrire à demi-temps ou à temps plein.

3. Programme

- Le Profil A comporte 45 crédits du niveau des études supérieures, dont 27 crédits de cours (24 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option), 12 crédits alloués aux stages d'intervention clinique, 5 crédits alloués à un travail dirigé et 1 crédit alloué à une activité de synthèse.
- Le Profil B comporte 45 crédits du niveau des études supérieures, dont 30 crédits de cours (21 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix) de la scolarité du D.É.S.S. (physiothérapie) et 15 crédits alloués au projet d'intégration clinique.

STRUCTURE DU PROGRAMME POUR LE PROFIL A

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

Mesure, méthodologie et communication scientifique

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (15 cr.)

Sciences professionnelles

PHT	6004	Gestion, marketing et aspects légaux, 3 cr.
PHT	6005	Diagnostic en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6006	Physio. avancée en musculosquelettique, 3 cr.
PHT	6009	Physiothérapie avancée en neurologie, 3 cr.
PHT	6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

PHT	6003	Concepts pédagogiques en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PHT	6013	Approches physiothérapeutiques spécialisées, 3 cr.
PHT	6014	Traumatologie sportive, 3 cr.
PHT	6201	Problématique urinaire féminine, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.

Bloc D – Obligatoire – Formation pratique (12 cr.)

PHT	6104	Stage intervention clinique 1, 6 cr.
PHT	6105	Stage intervention clinique 2, 6 cr.

Bloc E – Obligatoire – Travail dirigé et activité de synthèse (6 cr.)

PHT	6112	Activité synthèse, 1 cr.
PHT	6113	Travail dirigé, 5 cr.

POUR LE PROFIL B

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

Mesure, méthodologie et communication scientifique

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

Sciences professionnelles

PHT	6005	Diagnostic en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6006	Physio. avancée en musculosquelettique, 3 cr.
PHT	6009	Physiothérapie avancée en neurologie, 3 cr.
PHT	6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée, 3 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

PHT	6003	Concepts pédagogiques en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6004	Gestion, marketing et aspects légaux, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PHT	6013	Approches physiothérapeutiques spécialisées, 3 cr.
PHT	6014	Traumatologie sportive, 3 cr.
PHT	6201	Problématique urinaire féminine, 3 cr.

REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.

Bloc D – Choix (3 cr.)

Le choix de ce cours doit être approuvé par la direction du programme.

Bloc E – Obligatoire – Projet d'intégration clinique (15 cr.)

PHT	6301	Conception projet intég. clin., 7,5 cr.
PHT	6302	Production projet intég. clin., 7,5 cr.

Programme 2-745-1-2

Qualification en physiothérapie

OBJECTIFS

L'objectif principal du programme est de permettre au candidat formé à l'étranger d'obtenir le complément de formation pour exercer la profession de physiothérapeute dans le contexte de la pratique québécoise soit un professionnel généraliste autonome qui travaille en première ligne dans un cadre d'accès direct.

Les objectifs spécifiques sont de :

- 1) former des cliniciens aptes à évaluer et traiter diverses clientèles dans les grands domaines de la physiothérapie (musculosquelettique, neurologique, cardiovasculaire et respiratoire) pour être autonomes dans tous les types de milieu de pratique;
- 2) développer une pratique professionnelle basée sur l'utilisation des mesures de résultats et les données probantes pour choisir des approches efficaces et efficientes;
- 3) encourager l'exercice des activités cliniques de façon sécuritaire, éthique et professionnelle dans un contexte légal de pratique;
- 4) former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de physiothérapeute dans le contexte québécois (intervenant de première ligne, diagnostic physiothérapeutique et interdisciplinarité).

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre la prescription de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OOPQ) relatif aux exigences de qualification pour l'obtention d'une équivalence de formation;
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
- à la demande du programme, passer un test d'admission. Le candidat devra, au préalable, avoir satisfait aux conditions relatives à la langue française;
- à la demande du programme, se présenter à une entrevue.

2. Condition relative à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit obtenir un score d'au moins 850/990 au test de français international (TFI).

3. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 26 places.

4. Critères de sélection

- Les candidats pourraient être convoqués pour passer un test d'admission.
- Les candidats dont les résultats au test d'admission sont jugés satisfaisants peuvent être convoqués à une entrevue qui peut être éliminatoire.
- Une liste d'excellence est établie en tenant compte des résultats du test d'admission et de l'entrevue.

5. Exigences additionnelles

- Exigences du programme
Dès le début de ses études au programme de qualification, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR) reconnu par le programme.
- Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stage est géré par le programme et est expliqué aux étudiants au cours du premier trimestre d'études.

4. Programme

Le programme d'appoint comprend 39 crédits de cours et 15 crédits de stages d'intégration clinique de niveau d'études supérieures (2^e cycle). Le programme est offert à temps plein sur une période de 16 mois. Il se répartit sur quatre trimestres (hiver, été, automne et hiver). Le dernier trimestre (hiver) est composé uniquement de stages cliniques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A - Obligatoire - Hiver (14 cr.)

PHL	2900	Éléments de pharmacologie, 2 cr.
PHT	2418	Pratiques factuelles en physiothérapie, 2 cr.
PHT	3322	Éducation, consultation en physiothérapie, 2 cr.
QPP	6001	Interventions avancées en musc. squelet. 2, 4 cr.
QPP	6009	Interventions avancées en neurologie, 4 cr.

Bloc B - Obligatoire - Été (10 cr.)

QPP	6002	Interventions avancées en musc. squelet. 2, 2 cr.
QPP	6011	Physiothérapie cardiorespiratoire, 3 cr.
REA	6300	Réadaptation et système de santé, 2 cr.
REA	6301	Pratique factuelle avancée en physiothérapie, 3 cr.

Bloc C - Obligatoire - Automne (15 cr.)

QPP	6003	Interventions avancées en musc. squelet. 3, 3 cr.
QPP	6005	Activités intégratrices en physiothérapie, 3 cr.
QPP	6010	Professionnalisme en physiothérapie, 1 cr.
QPP	6018	Interventions avancées en gériatrie, 3 cr.
QPP	6020	Raisonnement en électrothérapie, 2 cr.
REA	6302	Relation thérapeutique en réadaptation, 3 cr.

Bloc D - Obligatoire - Hiver (15 cr.)

QPP	6006	Stage d'intégration clinique 1, 5 cr.
QPP	6007	Stage d'intégration clinique 2, 5 cr.
QPP	6008	Stage d'intégration clinique 3, 5 cr.

Promotion de la santé

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Katherine Frohlich, 514-343-6430

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Rééducation périnéale et pelvienne

Microprogramme de 2^e cycle 2-746-6-0

Voir sous le bandeau Physiothérapie.

Santé communautaire

Microprogramme de 2^e cycle (santé communautaire) 2-481-6-0

D.É.S.S. 2-481-1-2

M. Sc. 2-481-1-0

Options :

- Option générale ;
- Option santé environnementale
- Option santé mondiale

Département de médecine sociale et préventive

Depuis le 15 juin 2013, ce département fait partie de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), dissociée de la Faculté de médecine.

Responsable des programmes : Louise Fournier, 514-343-6111 poste 33491
Secrétariat : 514-343-6139

Membres du Comité des programmes (études supérieures)

Nicole Beaudet
Sylvana Côté
Céline Farley
Louise Fournier, présidente
Lise Goulet
Marie Hatem
Igor Karp
Yan Kestens
Valéry Ridde
Michèle Rivard
MaiThanh Tu
Maria-Victoria Zunzunegui

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Slim Haddad

Professeurs titulaires

Christine Colin, M.D. (Nice), M. Sc. (Montréal)
Clément Dassa, M.A. (Montréal), M. Sc. (McGill), Ph. D. (Toronto)
Francine Ducharme, M.D., M. Sc. (McGill) – appartenance secondaire
Pierre Fournier, M.D. (Nice), M. Sc. (Montréal)
Lise Gauvin, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Béatrice Godard, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
Lise Goulet, M.D. (Laval), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Slim Haddad, M.D. (Tunis), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Lyon)
Jean Lambert, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Michigan)
Brigitte Maheux, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), Ph. D. (Michigan)
Jennifer O'Loughlin, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Louise Potvin, M.A. (Concordia), Ph. D. (Montréal)
Michèle Rivard, M. Sc. (Montréal), D.Sc. (Harvard)
Jack Siemiatycki, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Maria Victoria Zunzunegui, M. Sc., Ph. D. (California)

Professeurs agrégés

Sylvana Côté, M.Ps. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Mark Daniel, M. Sc. (Manitoba), Ph. D. (Colombie-Britannique)
Louise Fournier, M. Sc. (UQAM), Ph. D. (Montréal)
Katherine Frohlich, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Marie Hatem, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Paule Lebel, M.D., M. Sc. (Montréal), CSPQ, FRCP – appartenance secondaire
Benoît Mâsse, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (North Carolina)
Richard Massé, M.D., (Sherbrooke), M. Sc. (McGill), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Vinh-Kim Nguyen, M.D. (Montréal), M. Sc., Ph. D. (McGill)
Marie-France Raynault, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
Bryn Williams-Jones, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Colombie-Britannique)

Professeurs adjoints

Geetanjali Datta, Sc.D. (Harvard), M.P.H. (Colombia), B.A. (Pennsylvania)
 Igor Karp, M. Sc. (NY), Ph. D. (McGill)
 Marie-Hélène Mayrand, M.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Vardit Ravitsky, B.A. (Sorbonne), M.A. (New Mexico.), Ph. D. (Bar-Ilan, Israël)

Professeurs agrégés de clinique

Angèle Bilodeau, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard), C.S.P.Q., F.R.C.P.
 Richard Lessard, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), M.A. (Michigan)

Professeurs titulaires de clinique

Céline Mercier, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Louis-Pasteur)
 Julio C. Soto, M.D., M. Sc. (Cayetano Heredia), Ph. D. (Montréal)

Chercheuses agrégées

Denyse Gaurin, M. Sc. (Londres), Ph. D. (McGill) – appartenance secondaire
 Karen Lefondré, M. Sc. (Rennes), Ph. D. (Paris-Sud)

Chercheurs titulaires

Jean-Marc Brodeur, D.D.S., Ph. D. (Montréal)
 Raynald Pineault, M.D. (Laval), MAH (Montréal), Ph. D. (Michigan), CSPQ, FRCPC
 Louise Séguin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Californie)

Professeurs adjoints de clinique

Alix Adrien, M. Sc. (Montréal), M.D. (McGill)
 Robert Allard, M.D., M. Sc. (McGill)
 Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal), M. Sc. (London) – appartenance secondaire
 Nathalie Auger, M.D. (Colombie-Britannique), M. Sc. (McGill), F.R.C.P.
 Robert Bastien, M.A., Ph. D. (Montréal)
 Mike Bénigé, D.D.S. (Paris VII), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Ingeborg Blancquaert, M.D. (Belgique), Ph. D. (McGill)
 Sylvie Cardin, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Irma Clapperton, M.D. (Sherbrooke), C.S.P.Q., M. Sc. (Montréal)
 Nicole Damestoy, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal)
 Michèle DeGuise, M.D. (Montréal)
 Véronique Déry, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
 Marthe Deschênes, Bacc. (Laval), M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Louis Drouin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
 Aline Émond, M. Sc. (Montréal)
 Céline Farley, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Stockholm)
 Andrée Gilbert, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
 France Labrèche, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Johanne Laguë, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
 Louise Lajoie, B. Sc. sciences biologiques, M.D. (Montréal)
 Marie-Claire Laurendeau, M. Sc., Ph. D. (UQÀM)
 Jean-Frédéric Lévesque, M.D., M. Sc., Ph. D., C.S.P.Q., F.R.C.P. (Montréal) – appartenance secondaire
 Silvio Manfredi, M. Sc. (Sherbrooke)
 Lyne Mongeau, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Karen Nour, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
 Stéphane Perron, M.D., M. Sc. (Montréal), FRCP
 Paul Rivest, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Yvonne Robitaille, M.A. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Denis Roy, M.D. (Laval), M.P.H. (California), M. Sc. (McGill)
 Élise Roy, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
 Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M. Sc. (McMaster), Ph. D. (Montréal), FRCP – appartenance secondaire
 Marc Steben, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
 Susan Stock, M.D., M. Sc. (McMaster)
 Louise Valiquette, M.D., M. Sc. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Tracie Barnett, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Nicole F. Bernier, M. Sc. (Concordia), Ph. D. (Montréal)
 Marie-Pierre Dubé, Ph. D. (McGill) – appartenance secondaire
 Isabel Fortier, M. Sc. (UQÀM), Ph. D. (Laval)
 Yan Kestens, M. Sc., Ph. D. (Laval)

Anita Koushik, M. Sc. (Queen's), Ph. D. (McGill)
 Vural Ozdemir, M. Sc., Ph. D. (Toronto)
 Éric Racine, B.A. (Ottawa), M.A., Ph. D. (Montréal) – affiliation secondaire
 Valéry Ridde, M. Sc., Ph. D. (Laval)
 Pasquale Roberge, Bacc. (Ottawa), M. Sc. (Moncton), Ph. D. (UQÀM)
 Marie-Hélène Roy-Gagnon, B. Sc., M. Sc. (Laval), Ph. D. (John Hopkins)
 Helen Trottier, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Alex Battaglini, M. Sc. (Montréal)
 Nicole Beaudet, M. Sc. (Montréal)
 Michael Cantinotti, M.D., C.S.P.Q. (Laval)
 Robert Choinière, M. Sc. (Montréal)
 Suzanne DeBlois, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
 Mylène Drouin, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q.
 Michèle Dupont, M.D., M. Sc. (Montréal), Cert. 2^e cycle, santé comm. (Laval)
 Nicolas Gilbert, M. Sc. (UQÀM), M. Sc. (Montréal)
 Anne-Marie Grenier, M.D., C.S.P.Q. (Laval)
 Alexandra Irace-Cima, M.D. (Argentine), M. Sc. (Montréal)
 Yun Jen, M.D. (Montréal), M. Sc. (Laval), CSPQ, FRCP
 Pascale Leclerc, Bacc. (Montréal), M. Sc. (McGill)
 Marie-José Legault, M.D. (Montréal)
 Paul Le Guerrier, M.D. (Montréal)
 Monique Letellier, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Doïna Malai, M.D. (Roumanie), M. Sc. (Montréal)
 Carole Morrissette, M.D. (Montréal)
 Pierre A. Pilon, M.D. (Montréal)
 Blandine Piquet-Gauthier, M.D. (Lyon I), M. Sc. (Montréal)
 Julie Poissant, Ph. D. (UQÀM)
 Sylvie Provost, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Lucie-Andrée Roy, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Isabelle Samson, M.D., M. Sc. (Montréal)
 André Simpson, Bacc., M. Sc., M. Sc. (Laval)
 Michèle Tremblay, M.D., M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.

Professeurs associés

Christophe Bedos, D.D.S. (Paris VII), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Paul Brassard, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
 Norman Frohlich, M. Sc. (Rutgers), Ph. D. (Princeton)
 Michel Giroux, M. Sc., Ph. D. (Laval)
 Jeannie Haggerty, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Catherine Hankins, M.D. (Calgary), M. Sc. (London), C.S.P.Q.
 Nathalie Kishuck, Bacc. (Saskatchewan), M. Sc., Ph. D. (Waterloo)
 Joe Oppenheimer, Ph. D. (Maryland)
 Joanne Otis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Fred Paccaud, M.D. (Lausanne)
 Marie-Élise Parent, M. Sc. (Toronto), Ph. D. (Montréal)
 Alain Poirier, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q.
 Yves Robert, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Rossignol, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (McGill)
 Marie-Claude Rousseau, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Pierre Tousignant, M.D. (Laval), M. Sc. (McGill), CSPQ, FRCP

Professeurs émérites

Jean-Marc Brodeur
 Georges Desrosiers
 Milos Jenicek
 Raynald Pineault

 Programme 2-481-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (santé communautaire)**OBJECTIFS**

Au terme de sa formation, l'étudiant sera initié à des connaissances de base de la santé publique, dont certaines quantitatives, et aura acquis des connaissances complémentaires dans différents thèmes ou dans un thème en particulier.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours dans le microprogramme et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au D.É.S.S. à la direction des programmes de 2^e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

4. Programme

Le microprogramme comporte six crédits obligatoires et neuf crédits à option

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

Un des cours suivants :

MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.

et un des cours suivants :

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Planification et gestion en santé communautaire

MSO	6072	Administration et santé communautaire, 3 cr. ou
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
MSO	6115	Planification de la santé, 3 cr.
MSO	6136AàC	Sujets spécifiques de santé publique, 1 cr.
MSO	6137AàC	Prob. contemporaines de santé publique, 1 cr.
MSO	6138AàC	Enjeux de santé publique, 1 cr.

Promotion de la santé

ANT	6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
MSO	6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6130	Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
MSO	6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.

Protection de la santé

MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6111	Hygiène industrielle I, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	Intro à l'épidémiologie, 3 cr.
MSO	6023	Épidémiologie des infections, 3 cr.
MSO	6123	Séminaire en protection de la santé, 3 cr.

Population, santé et développement

ANT	6054	Systèmes médicaux comparés, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
MSO	6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6070	Santé internationale, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
NUT	6670	Nutrition internationale, 3 cr.

Santé dentaire publique

MSO	6200	Séminaire en santé dentaire publique, 3 cr.
SAB	6501	Organisation des services dentaires, 1 cr.
SAB	6504	Nutrition et santé dentaire publique, 2 cr.
SAB	6505	Épidémiologie, prévention et recherche, 3 cr.
SAB	6507	Santé dentaire des populations à risque, 3 cr.
SAB	6508	Promotion de la santé dentaire, 1 cr.

Méthodologie de la recherche

ASA	6160	Recherche opérationnelle en santé, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	Intro. à l'épidémiologie, 3 cr.
MSO	6014	Épidémiologie intermédiaire, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6063C	Méthodes spécifiques en biostatistique I, 1 cr.
MSO	6064A	Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6068C	Sujets spécifiques en biostatistique III, 1 cr.
MSO	6140	Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO	6141	Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Programme 2-481-1-2

D.É.S.S. (santé communautaire)**OBJECTIFS**

Au terme de sa formation, l'étudiant aura intégré les connaissances de base requises pour la pratique de la santé publique et pour la conception des interventions en santé publique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions du règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

4. Transfert

L'étudiant qui a réussi 15 crédits de cours au D.É.S.S. et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert à la M. Sc. (santé communautaire) à la direction des programmes de 2^e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

5. Programme

Le programme comprend au moins 30 crédits de cours, dont 27 crédits de cours de 2^e cycle. Les 30 crédits sont répartis comme suit : 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.

Un cours en épidémiologie et un cours en biostatistique

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	Intro à l'épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme. Au moins 9 crédits de ces cours devront être du niveau du 2^e cycle.

Programme 2-481-1-0

M. Sc. (santé communautaire)**OBJECTIFS****Avec mémoire**

Au terme de sa formation, l'étudiant, conscient des enjeux éthiques en santé publique, sera capable :

- d'approfondir un sujet du domaine de la santé communautaire;
- de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé communautaire
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé communautaire
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Avec stage ou travail dirigé

Au terme de sa formation, l'étudiant en collaboration avec les partenaires concernés et conscient des enjeux éthiques en santé publique sera capable :

- d'analyser l'état de santé d'une population en fonction de l'ensemble des déterminants de la santé
- d'établir des priorités en tenant compte du contexte social
- de concevoir et de développer des politiques, des programmes et des interventions pour promouvoir et protéger la santé ainsi que pour prévenir les problèmes de santé
- de contribuer à la réalisation et à l'évaluation de ces politiques, programmes et interventions
- de communiquer tout au long de ses démarches avec les milieux et les populations concernées
- de maîtriser les éléments particuliers au champ de spécialisation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- fournir une lettre de motivation
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date d'inscription initiale, excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Pour des raisons exceptionnelles, acceptées par le doyen, trois trimestres de prolongation peuvent être accordés.

3. Programme

OPTION GÉNÉRALE

Avec mémoire

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 54 crédits de cours : 24 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Avec stage ou travail dirigé

L'option générale comporte 54 crédits : 39 crédits de cours dont 23 crédits de cours obligatoires et 16 crédits de cours à option, et 15 crédits attribués à un stage ou travail dirigé, l'un ou l'autre faisant l'objet d'un rapport écrit. Certains cours à option peuvent être exceptionnellement remplacés par des cours au choix sujets à l'approbation du directeur du programme. Un de ces cours au choix peut être de 1^{er} cycle.

N.B. En fonction de l'examen du dossier, certains cours complémentaires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat ou la durée d'arrêt des études.

OPTION SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Avec stage ou travail dirigé

L'option Santé environnementale comporte 54 crédits, soit 39 crédits de cours dont 35 crédits de cours obligatoires et 4 crédits de cours à option, et 15 crédits attribués à un stage ou à travail dirigé, l'un ou l'autre faisant l'objet d'un rapport écrit. L'offre de cours n'est pas exclusive et un étudiant pourrait choisir un cours à option autre jugé pertinent parmi les banques de cours des Facultés des arts et des sciences, Aménagement, École Polytechnique et HEC Montréal, selon les développements récents ou les intérêts de formation du candidat. Les dossiers des étudiants ayant manifesté un intérêt pour cette option (admission et lettre de motivation) seront dirigés, pour avis, au responsable de l'option au sein du Département de santé environnementale et santé au travail. En ce qui concerne les cours à option, ils sont à prendre dans la liste mise à jour régulièrement par le Département.

OPTION SANTÉ MONDIALE

Avec stage ou travail dirigé

L'option santé mondiale comporte 54 crédits soit 39 crédits de cours (32 crédits obligatoires et 7 crédits à option), et 15 crédits attribués à un stage devant se faire dans un environnement approprié (programme ou institution oeuvrant en santé mondiale), et faisant l'objet d'un rapport écrit. Les cours à option peuvent être choisis au répertoire de cours mis à jour régulièrement par le département. L'offre de cours n'est cependant pas exclusive à la Faculté de médecine et un étudiant pourrait choisir un cours à option jugé pertinent parmi les banques de cours des Facultés des arts et des sciences, Aménagement, Polytechnique et HEC Montréal, selon les développements récents ou les intérêts de formation du candidat. Un de ces cours à option peut être de 1^{er} cycle. Les dossiers des étudiants ayant manifesté un intérêt pour cette option seront dirigés, pour avis, au responsable de l'option au sein du Département de médecine sociale et préventive.

N.B. Pour les trois options : En fonction de l'examen du dossier, certains cours complémentaires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat ou la durée d'arrêt des études.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION GÉNÉRALE

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (22 cr.)

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

ou

MSO 6011 Intro à l'épidémiologie, 3 cr.

MSO 6002 Atelier de biostatistique, 1 cr.

MSO 6003 Raisonnement scientifique/santé publique, 1 cr.

MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

MSO 6084 Séminaire de mémoire en santé publique, 2 cr.

MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
ou l'un des quatre cours suivants :

MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.

MSO 6069 Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.

MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.

MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.

MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.
ou

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

et l'un des trois cours suivants :

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc B – Option (2 cr.)

Bloc C – Mémoire (30 cr.)

MSO 6092 Mémoire, 30 cr.

Avec stage ou travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (23 cr.)

MSO 6002 Atelier de biostatistique, 1 cr.

MSO 6003 Raisonnement scientifique/santé publique, 3 cr.

MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

MSO 6134 Comportement individuel / santé publique, 3 cr.

MSO 6116 Planification et évaluation en santé, 3 cr.

MSN 6115 Santé et environnement, 1 cr.

MSO 6083 Pratiques de la santé publique, 3 cr.

Un cours en épidémiologie et un cours en biostatistique parmi les suivants :

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6011 Intro à l'épidémiologie, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (16 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme. Au moins 13 crédits de ces cours doivent être du niveau du 2^e cycle dont 3 crédits fortement recommandés en approches qualitatives ou méthodes d'évaluation :

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Parmi les cours à option, au moins trois crédits doivent porter sur une population, une problématique ou un contexte particulier.

Bloc C – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

MSO 6093 Stage 15 cr.

ou

MSO 6094 Travail dirigé, 15 cr.

OPTION SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Avec stage ou travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (35 cr.)

MSN	6115	Santé et environnement 1, 1 cr.
MSO	6002	Atelier de biostatistique, 1 cr.
MSO	6003	Raisonnement scientifique/santé publique, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6083	Pratiques de la santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
ou		
MSO	6011	Intro à l'épidémiologie, 3 cr.

ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ou		
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
-----	------	--------------------------------------

Bloc B – Option (4 cr.)

ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé, 3 cr.
ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environnementale, 3 cr.
MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophe environ., 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes urgence et santé, 3 cr.
MSO	6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
MSO	6151	Espace et santé : méthodes et applications, 1 cr.
MSO	6152	Épidémiologie spatiale, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

MSO	6071	Gestion de projets de santé, 3 cr.
ou		
ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
MSO	6135	Environnement urbain et santé publique, 1 cr.
ou tout autre cours jugé pertinent et approuvé par la direction du programme.		

Bloc C – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

MSN	6900	Travail dirigé, 15 cr.
MSN	6910	Stage, 15 cr.

OPTION SANTÉ MONDIALE

Avec stage ou travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (32 cr.)

ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSO	6002	Atelier de biostatistique, 1 cr.
MSO	6003	Raisonnement scientifique/santé publique, 1 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel / santé publique, 3 cr.
MSO	6083	Pratiques de la santé publique, 3 cr.
MSO	6500	Enjeux contemporains en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6501	Pratiques en santé mondiale, 3 cr.

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
ou		
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ou		
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (7 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme; un cours d'au plus 3 crédits peut être du niveau du 1^{er} cycle.

Bloc C – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

MSO	6093	Stage 15 cr.
ou		
MSO	6094	Travail dirigé, 15 cr.

Santé environnementale et santé au travail

Microprogramme de 2^e cycle (santé environnementale et santé au travail) **2-488-6-0**

Microprogramme de 2^e cycle (santé mondiale) **2-488-6-1**

D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) **2-410-1-2**

D.É.S.S. (hygiène du travail) **2-488-1-1**

D.É.S.S. (santé environnementale mondiale) **2-488-1-2**

D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) **2-486-1-2**

M. Sc. **2-488-1-0**

Options :

Analyse du risque
Toxicologie générale
Environnement, santé et gestion des catastrophes
Santé environnementale mondiale
Hygiène du travail

Département de santé environnementale et santé au travail

Depuis le 15 juin 2013, ce département fait partie de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), dissociée de la Faculté de médecine.

Responsable de la M. Sc. : André Dufresne, 514-343-6134

Secrétariat : 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200

Responsable des options Analyse du risque et Toxicologie générale : Sami Haddad, 514-343-6111, poste 38166
 Responsable de l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes : Maryse Bouchard, 514-343-1640
 Responsable de l'option Santé environnementale mondiale : Audrey Smargiassi, 514-343-3108
 Responsable de l'option Hygiène du travail : Jérôme Lavoué, 514-343-3108

Membres du Comité du microprogramme

André Dufresne
 Pierre Durand
 Joseph Zayed

Membres du Comité de la M. Sc.

André Dufresne
 Sami Haddad
 Joseph Zayed

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : André Dufresne

Professeurs titulaires

André Dufresne, Ph. D. (McGill)
 Michel Gérin, Ph. D. (McGill)
 Kannan Krishnan, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)
 Catherine Lemièrre, M.D. (Montréal), affectation secondaire
 Claude Viau, M. Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)
 Claude Viau, M. Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)
 Joseph Zayed, M.Ed., M. Sc.A., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Michèle Bouchard, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Sami Haddad, Ph. D. (Montréal)
 Audrey Smargiassi, Ph. D. (UQAM)

Professeurs agrégés de clinique

Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard) - affiliation secondaire
 François Reeves, M.D. (Montréal), LSPQ, FRCPC - affiliation secondaire
 Ginette Truchon, Ph. D. (Montréal)

Professeur adjoint

Jérôme Lavoué, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Ali Bahloul, Ph. D. (du Havre)
 Martine Baillargeon, M.D. (Montréal)
 Yvette Bonvalot, D.É.A., Diplôme de doctorat (Paris VII)
 Pierre Brochu, Ph. D. (Montréal)
 Maximilien Debia, M. Sc. (Lyon), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Chantal Dion, Ph. D. (Montréal)
 Claude Émond, Ph. D. (Montréal)
 Louise De Guire, M.D. (Montréal), M. Sc. (Laval)
 Monique Isler, M.D. (Montréal), D.O.H.S. (McMaster)
 France Labrèche, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Jaime Lara, M. Sc. chimie (UQAM), Ph. D. chimie (Sherbrooke)
 Jacques Lavoie, M. Sc. (McGill)
 Paul Le Guerrier, M.D., M. Sc. (Montréal) – affiliation secondaire
 Geneviève Marchand, M. Sc. (UQAM), Ph. D. (Laval)
 Claude Ostiguy, Ph. D. (Sherbrooke)
 Louis Patry, M.D. (Montréal)
 Ludovic Tuduri, Ph. D. (Pau, France)
 Scott Weichenthal, Ph. D. (McGill)
 Mathieu Valcke, Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Monique D'Amour, M. Sc. (Montréal)
 Yves Frenette, B. Sc. biologie (Montréal), Dipl. 2^e cycle santé et sécurité du trav. (Laval)
 Fatiha Haouara, M.D. (Alger), D.É.S.S. (Montréal)
 Lise Laplante, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Luc Lefebvre, M. Sc. (Montréal)
 Christian Lévesque, M.D., M. Sc. (McGill)
 Peter Rohan, M.D. (Montréal), DOH (McGill)
 Nabyla Titri-Zaibak, M.D. (Alger), M. Sc. (Montréal)
 Mylène Trottier, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Marc Baril, Ph. D. (Montréal)
 Michel Camus, Ph. D. (McGill)
 Gaétan Carrier, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Jan-Erik Deadman, Ph. D. (McGill)
 Christian Mésenge, M.D. (Paris), Doctorat pharmacologie (René-Descartes)
 Sylvie Nadeau, Ph. D. génie électrique (Poly)
 Philippe Simon, Ph. D. (McGill)
 Robert Tardif, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Adolf Vyskocil, Ph. D. (Prague)

Professeure adjointe sous octroi

Maryse Bouchard, Ph. D. (UQAM)

Chercheurs adjoints

Maryse Bouchard, Ph. D. (UQAM)
 Jérôme Lavoué, Ph. D. (Montréal)

Professeur émérite

Jules Brodeur

Programme 2-488-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (santé environnementale et santé au travail)

OBJECTIFS

Le microprogramme vise l'enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans un domaine relié à la santé, à l'environnement ou à la toxicologie. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences. Il favorise l'insertion dans les programmes de D.É.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, en toxicologie et analyse du risque ainsi qu'à la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail dans le respect de la structure de ces programmes.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie, en physique, en génie chimique, en géologie, en géographie physique ou de tout autre diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 2,7 (Université de Montréal) ou l'équivalent pour les étudiants provenant d'une autre université
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Les étudiants admis au microprogramme sont aussi admissibles aux D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou en toxicologie et analyse du risque ou à la maîtrise. Une moyenne minimale de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert à l'un des D.É.S.S. ou à la M. Sc.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle. Ils se répartissent comme suit : un bloc de 6 crédits obligatoires et un bloc de 9 crédits à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires en santé environnementale et santé au travail (MSN), en environnement et prévention (ENV) ou en toxicologie et analyse du risque (TXL).

ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
ENV	6005	Catastrophes et aspects juridiques, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.
MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environ., 3 cr.
MSN	6022	Techniques d'évaluation des agents chimiques, 3 cr.
MSN	6023	Agents physiques : mesure et maîtrise, 3 cr.
MSN	6024	Ventilation et protection, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6026	Méthodes d'analyse de données, 3 cr.
MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6111	Hygiène industrielle I, 3 cr.
MSN	6112	Stratégies d'éval. des risques, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes, urgences et santé, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL	6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL	6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.
TXL	6030	Évaluation du risque toxique 1, 3 cr.
TXL	6031	Évaluation du risque toxique 2, 3 cr.

Programme 2-488-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (santé mondiale)

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable : d'identifier les concepts et les cadres théoriques utilisés en santé mondiale; d'analyser les principaux enjeux en santé mondiale et de discuter des solutions qui sont proposées pour améliorer la santé ou minimiser

leurs impacts négatifs; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions en santé mondiale.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (santé mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale.

3. Transfert

Un candidat qui a réussi 15 crédits de cours dans le microprogramme en santé mondiale et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 pourra présenter une demande écrite de transfert à l'option santé mondiale de la maîtrise en santé communautaire. La demande sera soumise à la direction des programmes de 2^e cycle du département qui recommandera ou non le transfert. L'étudiant devra toutefois se soumettre aux procédures de sélection établies pour l'admission au programme de maîtrise. La réussite du microprogramme en santé mondiale ne garantit pas l'admission à la maîtrise en santé communautaire.

4. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours dont 9 crédits obligatoires et 6 à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6500	Enjeux contemporains en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6501	Pratiques en santé mondiale, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive ou tout autre cours pertinent après approbation de la direction du programme.

Programme 2-410-1-2

D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes)

Le programme est offert avec la collaboration de professeurs provenant des facultés, départements et écoles de l'Université de Montréal (Faculté des arts et des sciences, École de santé publique ESPUM, Faculté de l'aménagement), de l'École Polytechnique et de HEC Montréal. Différents experts du milieu du travail y participent.

Pour information : Danielle Vinet, 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200

Membres du Comité des études supérieures

Maryse Bouchard, directrice du programme
Joseph Zayed
Kannan Krishnan

OBJECTIFS

Réaligner l'expertise des spécialistes de l'environnement de façon à leur permettre d'intervenir dans le milieu à partir des objectifs spécifiques suivants : comprendre la complexité

de la réalité environnementale, être capables de réagir en situation d'urgence, développer des aptitudes en matière d'élaboration de moyens de contrôles; évaluer et doser les impacts environnementaux; être aptes à travailler au sein d'équipes interdisciplinaires et à promouvoir la recherche.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 (Université de Montréal) ou l'équivalent pour les étudiants venant des autres universités
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Une expérience de travail pertinente dans le domaine de l'environnement est un atout.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours du niveau du 2^e cycle. Ils se répartissent comme suit : 24 crédits obligatoires, y compris les 6 crédits d'étude de cas, et 6 crédits à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
ENV	6010	Étude de cas, 6 cr.
HEC	6111	Dév. durab., pol. env.(408495), 3 cr.
MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes, urgences et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

Cours choisis autour des axes suivants :

Santé publique

MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6111	Hygiène industrielle I, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Gestion des catastrophes

GIN	6214A	Risq.natur./mes.urg.(CIV6214A), 3 cr.
ENV	6005	Catastrophes et aspects juridiques, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.
GIN	6126A	Analyse/gest.risques(IND6126A), 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques et santé environn., 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.

Aménagement, écologie et environnement

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

Programme 2-488-1-1

D.É.S.S. (hygiène du travail)

OBJECTIFS

Le programme vise la formation de professionnels en hygiène du travail.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (hygiène du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 (Université de Montréal) sur 4,3 ou l'équivalent pour l'étudiant provenant d'une autre université
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M. Sc. avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.É.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours obligatoires dont 27 crédits du niveau des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

GIN	4841	Sécurité industrielle(IND4841), 3 cr.
GIN	6410	Ergo occup.:asp.phys.(IND6410), 3 cr.
MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6022	Techniques d'évaluation des agents chimiques, 3 cr.
MSN	6023	Agents physiques : mesure et maîtrise, 3 cr.
MSN	6024	Ventilation et protection, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6026	Méthodes d'analyse de données, 3 cr.
MSN	6112	Stratégies d'éval. des risques, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.

Programme 2-488-1-2

D.É.S.S. (santé environnementale mondiale)**OBJECTIFS**

Le programme vise la formation de professionnels en santé environnementale mondiale.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé environnementale mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé, ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou dans un domaine connexe, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 (Université de Montréal) sur 4,3 ou l'équivalent pour un étudiant provenant d'une autre université
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M. Sc. (santé environnementale) avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.É.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

4. Programme

Le D.É.S.S. Santé environnementale mondiale comporte 30 crédits de cours dont 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6500	Enjeux contemporains de santé mondiale, 3 cr.
MSO	6501	Pratiques de santé mondiale, 3 cr.

Bloc B – Option (12 crédits)

ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.
HEC	6111	Dév. durab., pol. env.(408495), 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environn., 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes, urgence et santé, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

ou tout autre cours (maximum 3 cr.) jugé pertinent parmi les répertoires des départements de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, sujet à l'approbation du directeur du programme.

Programme 2-486-1-2

D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque)

Ce programme est sous la direction de Sami Haddad, assisté d'un comité du programme. Outre le directeur, le comité du programme se compose de Bernadette Pinel-Alloul et de France Varin.

Pour information, 514-343-6134; télécopieur : 514-343-2200

PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel enseignant de ce programme est constitué de professeurs de la Faculté de médecine, de la Faculté de pharmacie, de la Faculté de médecine vétérinaire et de la Faculté des arts et des sciences.

OBJECTIFS

Les objectifs généraux du programme sont de former des scientifiques possédant une connaissance des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie générale et à l'analyse du risque et qui seront capables de reconnaître les problèmes causés par l'exposition à des agents chimiques, d'évaluer les propriétés toxiques de ces agents, de caractériser le risque toxicologique et d'intervenir de façon utile dans la solution des problèmes toxicologiques.

DESTINATAIRES

Ce programme de D.É.S.S. s'adresse à des candidats possédant déjà une formation dans un champ d'activités spécialisées en sciences de la santé humaine ou animale, en sciences biomédicales ou en sciences naturelles (chimie, par exemple), ou en voie d'acquiescer une formation spécialisée. Il leur permettra d'enrichir leurs connaissances dans le domaine de la toxicologie et de l'analyse du risque en vue d'une utilisation dans leur sphère de spécialisation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle, soit en sciences biologiques, en chimie, dans l'une des disciplines des sciences de la santé, soit dans toute autre discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 (Université de Montréal) ou l'équivalent pour les étudiants venant des autres universités
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Selon ses antécédents et son expérience antérieure, le candidat peut être appelé à suivre un programme de formation complémentaire.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions de ce règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne.

Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours : 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option dont un maximum de 3 crédits du niveau du 1^{er} cycle. Le choix des

cours à option dépend de la formation antérieure de l'étudiant et doit être sanctionné par le comité pédagogique. Il comporte les options suivantes :

- Analyse du risque
- Toxicologie générale

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION ANALYSE DU RISQUE

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN	6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

OPTION TOXICOLOGIE GÉNÉRALE

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL	6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Programme 2-488-1-0

M. Sc. (santé environnementale et santé au travail)

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail; se familiariser avec la méthodologie scientifique; se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement; acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Toxicologie, Analyse du risque et Hygiène du travail, dans un domaine des sciences de la santé ou dans une discipline appropriée telle la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Environnement, santé et gestion des catastrophes et Santé environnementale mondiale

- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. avec stage ou avec travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque), du D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), du D.É.S.S. (hygiène du travail), du D.É.S.S. (santé environnementale mondiale) ou du Microprogramme du 2^e cycle (santé environnementale et santé au travail). Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant, inscrit au D.É.S.S. ou au microprogramme devra avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité complétée. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.É.S.S. ou au microprogramme devra accompagner la demande d'admission.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

La scolarité maximale du programme est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de préparation ou de suspension.

Pour les candidats admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, après avoir terminé le D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) ou le D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou le D.É.S.S. (hygiène du travail) ou le D.É.S.S. (santé environnementale mondiale) ou le microprogramme de 2^e cycle (santé environnementale et santé au travail), la scolarité maximale est de trois ans et comprend la scolarité du diplôme ou du microprogramme. Il est possible, avec l'autorisation du Comité des études supérieures du programme, d'ajouter un délai additionnel de un an pour compléter le travail dirigé ou le stage.

4. Évaluation du travail dirigé et stage

Le jury du travail dirigé et du stage est composé du directeur du travail dirigé ou du responsable de stage, du codirecteur éventuel et d'un professeur rattaché au département. Les candidats doivent de plus présenter les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un exposé verbal.

5. Programme

Avec mémoire

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours obligatoires du niveau des études supérieures, 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire incluant 1 crédit attribué à un cours d'éthique.

Avec travail dirigé ou avec stage

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures (de 18 à 30 cr. obligatoires et de 0 à 12 cr. à option, selon l'option choisie) et 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage faisant l'objet d'un rapport. Le choix des cours à option doit être approuvé par le directeur du programme. Il comporte les cinq options suivantes: Analyse du risque, Toxicologie générale, Environnement, santé et gestion des catastrophes, Hygiène du travail, Santé environnementale mondiale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

MSN	60041	Séminaire 1, 1 cr.
MSN	60042	Séminaire 2, 1 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (37 cr.)

MMD	6005R	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSN	6200	Mémoire, 36 cr.

Avec travail dirigé ou avec stage

Travail dirigé ou stage (15 cr.)

Commun à toutes les options.

L'étudiant doit avoir complété les 30 crédits du programme avant de commencer le travail dirigé ou le stage.

MSN	6900	Travail dirigé, 15 cr.
MSN	6910	Stage, 15 cr.

OPTION ANALYSE DU RISQUE

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN	6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)Cours de 2^e cycle de sigles MSN, TXL et ENV et les cours suivants :

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
GIN	4841	Sécurité industrielle(IND4841), 3 cr.
GIN	6126A	Analyse/gest.risques(IND6126A), 3 cr.
GIN	6214A	Risq.natur./mes.urg.(CIV6214A), 3 cr.
GIN	6410	Ergo occup.:asp.phys.(IND6410), 3 cr.
GIN	6411	Ergo occup.:asp.env.(IND6411), 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

et tout autre cours de 2^e cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

OPTION TOXICOLOGIE GÉNÉRALE

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL	6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)Cours de 2^e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que les cours suivants :

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
GIN	4841	Sécurité industrielle(IND4841), 3 cr.
GIN	6126A	Analyse/gest.risques(IND6126A), 3 cr.

GIN	6214A	Risq.natur./mes.urg.(CIV6214A), 3 cr.
GIN	6410	Ergo occup.:asp.phys.(IND6410), 3 cr.
GIN	6411	Ergo occup.:asp.env.(IND6411), 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

et tout autre cours de 2^e cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

OPTION ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET GESTION DES CATASTROPHES

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
HEC	6111	Dév. durab., pol. env.(408495), 3 cr.
MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes et urgences et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)Cours de 2^e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que les cours suivants :

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
GIN	4841	Sécurité industrielle(IND4841), 3 cr.
GIN	6126A	Analyse/gest.risques(IND6126A), 3 cr.
GIN	6214A	Risq.natur./mes.urg.(CIV6214A), 3 cr.
GIN	6410	Ergo occup.:asp.phys.(IND6410), 3 cr.
GIN	6411	Ergo occup.:asp.env.(IND6411), 3 cr.
IND	4841	Sécurité industrielle, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

et tout autre cours de 2^e cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

OPTION SANTÉ ENVIRONNEMENTALE MONDIALE

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement, 3 cr.
MSO	6500	Enjeux contemporains de santé mondiale, 3 cr.
MSO	6501	Pratiques de santé mondiale, 3 cr.

Bloc B – Option (12 crédits)

ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.

HEC	6111	Dév. durab., pol. env.(408495), 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environ., 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes, urgence et santé, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

ou tout autre cours (maximum 3 cr.) jugé pertinent parmi les répertoires des départements de santé environnementale et santé au travail, de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, ou autre, sujet à l'approbation du directeur du programme.

OPTION HYGIÈNE DU TRAVAIL

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

GIN	4841	Sécurité industrielle(IND4841), 3 cr.
GIN	6410	Ergo occup.:asp.phys.(IND6410), 3 cr.
MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6022	Techniques d'éval. des agents chimiques, 3 cr.
MSN	6023	Agents physique : mesure et maîtrise, 3 cr.
MSN	6024	Ventilation et protection, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6026	Méthodes d'analyse de données, 3 cr.
MSN	6112	Stratégies d'évaluation des risques, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.

Santé publique

Microprogramme (santé publique) 2-481-6-1

Microprogramme (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction) 2-481-6-2

Microprogramme (épidémiologie et contrôle des infections) 2-481-6-3

Ph. D. 3-481-1-1

Options :

- Gestion des services de santé
- Épidémiologie
- Organisation des soins de santé
- Promotion de la santé
- Toxicologie et analyse du risque

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) 3-770-1-0

Département d'administration de la santé
Département de médecine sociale et préventive pour le microprogramme

Depuis le 15 juin 2013, ce département fait partie de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), dissociée de la Faculté de médecine.

Responsable du microprogramme : Céline Farley, 514-864-1600 poste 3736
Directrice du programme de Ph. D. : Louise Potvin, 514-343-6111, poste 44025
Secrétariat : 514-343-6111 poste 5389

Option Gestion des services de santé : Lambert Farand, 514-343-6111 poste 1374

Option Épidémiologie : Jennifer O'Loughlin, 890-8000 poste 15858

Option Organisation des soins de santé : François Béland, 514-343-2225
Option Promotion de la santé : Katherine Frohlich, 514-343-6111, poste 44024
Option Toxicologie et analyse du risque : Kannan Krishnan, 514-343-6581
Responsable du diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) : Nicole Leduc 514 343 5633

Membres du Comité d'admission et d'évaluation du Ph. D.

Lambert Pharand, Département d'administration de la santé
Kannan Krishnan, Département de santé environnementale et santé au travail
François Béland, Département d'administration de la santé
Louise Potvin, Département de médecine sociale et préventive
Katherine Frohlich, Département d'administration de la santé
Jennifer O'Loughlin, Département de médecine sociale et préventive

Membres du Comité des études supérieures du programme AnÉIS

Astrid Brousselle
François Champagne
Nicole Leduc

PERSONNEL ENSEIGNANT

Les professeurs de ces programmes proviennent du Département d'administration de la santé, du Département de médecine sociale et préventive et du Département de santé environnementale et santé au travail.

Programme 2-481-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (santé publique)

OBJECTIFS

L'objectif visé est de former des généralistes de santé publique confrontés aux enjeux de première ligne, de les rendre capables d'utiliser les approches populationnelles pour améliorer l'état de santé et de bien-être et de réaliser des activités liées aux fonctions essentielles de santé publique. L'analyse des problèmes de santé, la planification à l'intérieur d'un continuum des services de prévention, d'évaluation et de dépistage et les stratégies de promotion de la santé font l'objet d'un traitement particulier.

DESTINATAIRES

Le microprogramme s'adresse aux cadres et professionnels de la santé en exercice.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle pertinent au domaine de la santé (diplôme menant à une profession à laquelle on confie des responsabilités de santé publique dans le code des professions, ou diplôme en kinésiologie et en éducation physique), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- fournir une lettre de motivation et avoir deux références citées
- avoir un diplôme et un relevé de notes de 1^{er} cycle (si ceux-ci n'ont pas été obtenus à l'Université de Montréal)
- être à l'emploi d'une institution délivrant des services de santé publique ou oeuvrant sur des problématiques de santé publique depuis au moins une année ou posséder une expérience équivalente
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

2. Transfert

Le transfert se fait selon les critères d'admission du D.É.S.S. (santé communautaire) et le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de neuf trimestres (3 ans).

5. Programme

Le programme comprend 16 crédits de cours, soit 14 crédits de cours obligatoires et 2 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (14 cr.)

COM	7814*	Prévention/promotion de la santé et la communication, 3 cr.
MSO	6300	Introduction à la santé publique, 1 cr.
MSO	6310	Méthodes d'analyse et de synthèse, 3 cr.
MSO	6320	Surveillance de l'état de santé, 2 cr.
MSO	6330	Protection de la santé, 2 cr.
SCL	709**	Programme de santé : planification, organisation et évaluation, 3 cr.

*Cours offert par l'Université du Québec à Montréal, Faculté de communication, département de communication sociale et publique.

**Cours offert par l'Université de Sherbrooke, Faculté de médecine et des sciences de la santé, département des sciences de la santé communautaire.

Bloc B – Option (2 cr.)

MSO	6136	Sujets spécifiques en santé publique, 1 cr.
MSO	6340	Intersectorialité-partenariat en santé, 1 cr.
MSO	6350	Communication et santé publique, 1 cr.
MSO	6351	Développement des communautés, 1 cr.
MSO	6331	Introduction à l'ÉIS, 1 cr.

Programme 2-481-6-2

Microprogramme (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction)

OBJECTIFS

L'objectif principal de ce microprogramme est de former l'étudiant à adopter une approche interdisciplinaire dans l'analyse des problèmes de santé de la reproduction ainsi que dans le choix des devis permettant de mieux comprendre ces problèmes et de leur trouver des solutions appropriées.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction), le candidat doit :

- détenir un diplôme de 2^e ou 3^e cycle en recherche ou être inscrit à un programme de 2^e ou 3^e cycle en recherche
- avoir suivi un cours en méthodes statistiques et avoir réussi ce cours avec une note équivalente à au moins 75 % au collégial ou B au niveau universitaire (Université

de Montréal). Ceux qui ne répondent pas à ces exigences devront suivre, avant l'inscription, un cours en méthodes statistiques de niveau collégial ou universitaire (ex.: MSO 2010G, STT 1971G) et le réussir avec une note équivalente à 75 % au collégial ou B à l'Université de Montréal

- soumettre un curriculum vitae à jour et une lettre de motivation faisant état de son désir d'aborder l'étude des problèmes de santé de la reproduction sous l'angle de l'interdisciplinarité
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais; au besoin un cours d'anglais pourra être imposé avant l'inscription
- sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue ou être admis au programme *Quebec Training Network in Perinatal Research* (QTNPR).

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de trois ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur trois trimestres.

3. Programme

Le programme comprend 10 crédits de cours obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

ASA	6736	Direction d'une équipe de recherche, 1 cr.
ETH	7900*	Conduite responsable de la recherche : cadres normatifs, 1 cr.
MSO	6400	Recherche interdisciplinaire en SR, 3 cr.
MSO	6410	Épidémiologie et reproduction, 3 cr.
MSO	6420	Gestion d'un projet de recherche, 1 cr.
MSO	6430	Transfert des connaissances, 1 cr.

* Ce cours est donné à distance (cours Web) par l'Université Laval.

Programme 2-481-6-3

Microprogramme (épidémiologie et contrôle des infections)

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable d'intégrer dans sa pratique les concepts et les notions théoriques d'épidémiologie et de contrôle des infections; d'analyser les principaux enjeux posés par les maladies infectieuses, d'investiguer les éclosions d'étiologie infectieuse et de soutenir les décideurs à la mise en oeuvre d'interventions de prévention et de contrôle; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions de contrôle des maladies infectieuses dans la communauté et les milieux de soins. Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (épidémiologie et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 3 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme.

3. Régime d'études

Plein temps, demi-temps ou temps partiel.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise.

5. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. c. (santé communautaire)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le Microprogramme (épidémiologie et contrôle des infections) parmi les crédits de cours à option du D.É.S.S. ou de la M. c. (santé communautaire). Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

6. Programme

Le programme comporte 12 crédits de cours, soit 9 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MSO	6023	Épidémiologie des infections, 3 cr., cours en ligne
MSO	6150	Investigation d'éclosions, 3 cr., cours en ligne
MSO	6310	Méthode d'analyse et de synthèse, 3 cr., cours en ligne

Bloc B – Option (3 cr.)

MCB	63551*	Étude transdisc. hépatite C 1, 2 cr. cours en ligne
MCB	63552*	Étude transdisc. hépatite C 2, 2 cr. cours en ligne
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6019	VIH: De l'épidémiologie à l'intervention, 3 cr.
MSO	6029	Pratique épidémiologique, 3 cr.
MSO	6300	Introduction à la santé publique, 1 cr. cours en ligne et
MSO	6330	Protection de la santé, 2 cr. cours en ligne
SOI	6216	Environnement et prév. des infections, 3 cr. cours en ligne

ou tout autre cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, jugé pertinent, et sujet à l'approbation du directeur du microprogramme.

Les étudiants ont le choix :

- a) (MCB63551 + MCB63552) et terminer le microprogramme avec un crédit de plus
- b) (MCB63551 + MSO6300)

Programme 3-481-1-1

Ph. D. (santé publique)

OBJECTIFS

OPTION GESTION DES SERVICES DE SANTÉ

L'option s'inspire d'un large champ de connaissances sociales issues notamment des théories en organisation, de la sociologie des professions, de la sociologie des organisations ou de la psychologie industrielle. Elle utilise ces connaissances pour tenter de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la gestion des organisations dans

le contexte spécifique des systèmes de santé et de services sociaux. Ainsi, la gestion s'intéresse notamment à la gouvernance des organisations et des systèmes de soins, à leur gestion stratégique, à leur structuration, aux cultures organisationnelles ou aux modèles de gestion qui peuvent inclure l'amélioration continue de la qualité, la gestion par programme, la réingénierie des processus ou la régionalisation. La gestion s'intéresse aussi à l'émergence des nouvelles formes organisationnelles dont le phénomène contemporain des rapports interorganisationnels. Sur le plan des méthodes, la recherche en gestion fera tout autant appel à des méthodes quantitatives que qualitatives. Ces méthodes pourront être utilisées à plusieurs niveaux d'analyse, que ce soit au niveau des acteurs individuels, des équipes de travail, des organisations ou d'ensembles d'organisations.

OPTION ÉPIDÉMIOLOGIE

Discipline de recherche qui s'intéresse aux causes, aux facteurs de risque et aux facteurs pronostiques de la maladie chez l'humain, l'épidémiologie est à la base de la prise de décision en santé publique, et est mise à contribution dans la description des problèmes de santé et de leurs déterminants, dans la surveillance de l'état de santé des populations et dans la compréhension de l'histoire naturelle des maladies. Les domaines de la recherche épidémiologique sont multiples : l'environnement social, les marqueurs génétiques, les déterminants de nature biologique, physique et chimique liés aux habitudes de vie, au milieu de travail ou à l'environnement, les maladies infectieuses ou chroniques et l'utilisation des services de santé.

La formation en épidémiologie comprend des cours avancés de biostatistique et de méthodologie de la recherche quantitative. Le plan d'études de l'étudiant est personnalisé, en ce sens qu'il est adapté à sa formation et à son expérience antérieures et qu'il favorise l'acquisition d'une expertise de contenu par rapport au sujet de recherche choisi. De plus, le plan d'études établi pour et avec lui devra permettre à l'étudiant de développer son sens critique quant à la place de l'épidémiologie en santé publique et de s'ouvrir aux autres disciplines de recherche mises à contribution dans l'étude des problématiques de santé publique.

OPTION ORGANISATION DES SOINS DE SANTÉ

Cette option s'intéresse essentiellement à l'utilisation des services de santé dans la population en se préoccupant à la fois des structures, des processus et des résultats de soins. Elle touche plus particulièrement l'étude du financement, de l'organisation, de la planification et de l'évaluation de différents niveaux d'intervention de la santé (techniques, pratiques, programmes et politiques). L'analyse du comportement des différents acteurs (patients, professionnels, gestionnaires, organisations et autres publics) y occupe aussi une place prépondérante, de même que l'analyse de la relation entre utilisation des services et état de santé et les problèmes de mesure de l'état de santé. La perspective d'analyse est fondamentalement sociale; une attention particulière est portée aux aspects sociaux, politiques et économiques.

La formation se fonde sur un principe d'immersion à la fois dans l'étude des concepts et méthodes d'analyse des systèmes de santé et dans l'étude d'une discipline connexe. Elle se fonde aussi sur le principe de triangulation, c'est-à-dire l'emploi de multiples théories, méthodes et procédures de collecte et d'analyse de données pour l'étude d'un problème.

OPTION PROMOTION DE LA SANTÉ

Émanant d'une pluralité de disciplines des sciences sociales et de la santé, le champ de la promotion de la santé propose un vaste agenda de recherche et d'intervention visant la prise en charge de leur santé et de ses déterminants par les individus et les communautés. Dans la poursuite de cet objectif, le mouvement de promotion de la santé reconnaît la complémentarité des approches basées sur les changements individuels avec celles qui ciblent les changements structurels. Reflet de ses fondements pluridisciplinaires, le champ de la promotion de la santé s'appuie aussi sur une diversité d'approches et de concepts et se trouve à la jonction d'un programme de recherche fondamentale et appliquée qui regroupe trois univers de question.

Un premier groupe de questions participe aux développements théoriques fondamentaux autour de trois axes qui permettent de dégager des modèles de changement autant des individus que des structures qui influencent la santé. Ces travaux touchent : **1)** les processus individuels de changement des comportements; **2)** les interactions entre les personnes et leurs milieux de vie et leur influence sur la santé; **3)** les interactions entre la santé et les environnements plus larges que constituent les communautés et le domaine des politiques publiques.

Un deuxième univers de recherche s'attache au développement des modèles et des théories de l'intervention qui permettent éventuellement aux intervenants de mieux structurer leur action en promotion de la santé. La recherche sur les interventions reconnaît généralement les différences entre les approches dites de population et les approches cliniques, de même que leur nécessaire intégration dans des approches écologiques.

Un troisième univers de recherche se définit autour de questions d'évaluation et participe autant à la recherche théorique qu'à la recherche sur les interventions. La promotion de la santé étant un champ d'étude appliquée, la recherche évaluative contribue au développement d'un corpus de connaissances générales concernant les mécanismes de changements influencés par les programmes de promotion. Elle participe aussi, d'une façon plus ponctuelle, à l'amélioration de programmes spécifiques.

OPTION TOXICOLOGIE ET ANALYSE DU RISQUE

Cette option s'intéresse aux impacts sur la santé humaine de la pollution chimique de notre environnement général, nourriture, air, eau et sol. Des recherches fondamentales et appliquées en toxicologie sont réalisées dans le but d'établir le lien qui existe entre l'exposition humaine à des substances toxiques et l'apparition d'effets toxiques. Les travaux réalisés portent principalement sur trois préoccupations : **1)** le développement d'outils d'évaluation de l'exposition humaine à diverses substances toxiques (méthodes d'échantillonnage de l'environnement et biomarqueurs de l'exposition interne à diverses substances toxiques); **2)** la connaissance de la relation dose-réponse de ces substances chez l'humain qui passe par l'étude de la toxicocinétique de ces substances toxiques, des mécanismes d'action aux organes cibles, des effets toxiques qu'engendrent certaines substances, de l'impact de l'exposition à des mélanges complexes et de la relation concentration-effets ; **3)** les applications des résultats de ces travaux en santé au travail et en santé environnementale en s'alliant aux approches cliniques et épidémiologiques.

Les chercheurs du département de santé environnementale et santé au travail réalisent, dans des laboratoires bien équipés, des recherches fondamentales chez l'animal et l'humain sur la cinétique des substances toxiques, les effets toxiques sur le système reproducteur, les systèmes respiratoire et nerveux, la mutagénicité et le cancer. Un autre volet porte sur l'intégration des connaissances actuelles en hygiène, en toxicologie et en épidémiologie pour la réalisation d'études des risques des agents toxiques pour la santé humaine en milieu de travail et dans l'environnement en général.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée (certaines options requièrent une formation de 2^e cycle en recherche)
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

De plus, selon les antécédents du candidat et la nature de son programme, une formation complémentaire peut être requise dans une des disciplines de base ou dans le domaine des techniques quantitatives.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 9 crédits de cours et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme de chaque candidat est établi en fonction de sa préparation antérieure, de l'option choisie et de l'orientation de ses recherches.

Programme 3-770-1-0

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)

OBJECTIFS

Le programme de formation vise deux objectifs généraux : accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

DESTINATAIRES

Le programme de diplôme complémentaire peut être suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral. De façon exceptionnelle, le programme pourrait aussi être suivi par un candidat déjà titulaire d'un diplôme de 3^e cycle et désirant acquérir une formation complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- développer une thèse doctorale ou mener un projet de recherche dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un trimestre. L'étudiant doit compléter le programme pendant ses études de doctorat ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

3. Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme complémentaire en AnÉis, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de doctorat s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme complémentaire.

4. Programme

Le programme comprend 12 crédits de cours de cycles supérieurs dont 6 crédits peuvent être puisés à même la scolarité du programme de doctorat de l'étudiant.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cours préalable en éthique

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ou un autre cours équivalent

Bloc A – Obligatoire – Évaluation, synthèse et transfert des connaissances (9 cr.)

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

PLU 6048 Connaissances et changement en santé, 3 cr.

ou

SPU 7502 Séminaire en transfert de connaissances, 3 cr.

SPU 7501 Évaluation des interventions en santé, 3 cr.

Bloc B – Choix – Spécialisation en évaluation (min. 3 cr.)

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.

ASA 6402 Gestion de la qualité des soins, 3 cr.

ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

CRI	6001	Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
ECN	6873	Évaluation de projets, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoeconomie, 3 cr.
POL	6509	Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.
PSY	6775	Évaluation des programmes d'intervention, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent au domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé, sur approbation du responsable du programme.

Sciences biomédicales

M. Sc. 2-484-1-0

Options :

- Générale
- Recherche clinique
- Sciences psychiatriques
- Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
- Musculosquelettique
- Sciences du vieillissement
- Éthique clinique pédiatrique

Ph. D. 3-484-1-0

Options :

- Générale
- Bioéthique
- Orthophonie ou audiologie
- Sciences psychiatriques
- Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
- Sciences du vieillissement
- Musculosquelettique

Multifacultaire

Directeur des programmes : Daniel Lajeunesse, Ph. D. (Montréal)
 Secrétariat : M. Sc. : 514-343-5778 / 514-343-6111 poste 4568 et
 Ph.D : 343-6111 poste 4134

Membres du Comité des études supérieures

- Bruce Allen – ICM
- Marie Dumont – HSC
- Jean Pierre Gagné, CR IUGM
- Sylvie Hébert – ÉOA
- Daniel Lajeunesse – CHUM, HND
- Puttaswamy Manjunath – HMR
- Benoît Massé, DMSP
- Alain Moreau – HSJ
- Eugénio Rasio – CHUM, HND
- Bryn Williams Jones – CREUM, DMSP

Responsables d'options

- Option générale : Daniel Lajeunesse, CHUM, HND
- Option Recherche clinique : François Madore, HSC
- Option Sciences psychiatriques : Marie Dumont, Hôpital Sacré-Coeur
- Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier, Université de Montréal
- Option Musculosquelettique : Hubert Labelle, HSJ
- Option Sciences du vieillissement : Bernadette Ska, Institut de gériatrie
- Option Éthique clinique pédiatrique : Antoine Payot, Hôpital Ste-Justine

PERSONNEL ENSEIGNANT

Les professeurs des unités suivantes participent à l'enseignement des programmes de sciences biomédicales :

- Départements de chirurgie, de médecine, d'anesthésiologie, d'obstétrique gynécologie, d'ophtalmologie, de pédiatrie, de psychiatrie, de radiologie, radio-

oncologie et médecine nucléaire, École d'orthophonie et d'audiologie, École de réadaptation, Faculté de médecine dentaire, Faculté de médecine vétérinaire.

Programme 2-484-1-0

M. Sc. (sciences biomédicales)

OBJECTIFS

Les objectifs généraux sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique ou à la recherche fondamentale dans un milieu clinique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biomédicales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

OPTION GÉNÉRALE, ET OPTION RECHERCHE CLINIQUE BIOMÉDICALE

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée et présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de maîtrise.

OPTION MÉDECINE D'ASSURANCE ET EXPERTISE EN SCIENCES DE LA SANTÉ

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un LL.B. (droit) ou attester de toute autre formation jugée équivalente

OPTION MUSCULOSQUELETTIQUE

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée et sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

OPTION SCIENCES DU VIEILLISSEMENT

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

OPTION ÉTHIQUE CLINIQUE PÉDIATRIQUE

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent ; des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme.
- présenter un court texte exposant la nature de sa pratique ou de son projet de recherche en expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pédiatrique pourraient influencer son plan de carrière

2. Transfert

Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales, option éthique clinique pédiatrique; il pourra faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

3. Scolarité

OPTION ÉTHIQUE CLINIQUE PÉDIATRIQUE

Le programme est offert à demi temps. L'étudiant pourrait cependant s'inscrire à 3 trimestres plein temps, en considérant une interruption de l'inscription à l'été.

4. Programme

OPTION GÉNÉRALE

Le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures, et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

OPTION RECHERCHE CLINIQUE

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours du niveau des supérieures dont 15 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La recherche doit obligatoirement s'effectuer chez l'humain.

OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION MÉDECINE D'ASSURANCE ET EXPERTISE EN SCIENCES DE LA SANTÉ

Le programme comporte un minimum de 7 crédits de cours et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION MUSCULOSQUELETTIQUE

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION SCIENCES DU VIEILLISSEMENT

Le programme comprend un minimum de 13 crédits de cours de niveau supérieur, dont 1 crédit de cours obligatoire et 12 crédits de cours à option et 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION ÉTHIQUE CLINIQUE PÉDIATRIQUE

Programme de maîtrise avec mémoire

Le programme comprend 15 crédits de cours dont 9 crédits de cours de concentration obligatoires ou à option, 3 à 6 crédits de cours à option en méthodologie de recherche et de 0 à 3 crédits à option totalisant un minimum de 12 crédits du niveau des études supérieures et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Programme de maîtrise avec travail dirigé

Le programme comprend 27 crédits de cours dont 12 crédits de cours de concentration et 15 crédits à option, dont 3 à 12 crédits dans le bloc B1, 3 à 9 crédits dans le bloc B2 et 0 à 3 crédits dans le bloc B3, totalisant un minimum de 21 crédits du niveau des études supérieures et 18 crédits attribués à la rédaction du rapport.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION GÉNÉRALE

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Un minimum de trois crédits de la liste suivante :

BCM	6023	Régulation de l'expression génique, 3 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
MCB	6034	Immunologie médicale, 3 cr.
MMD	6001	Médecine moléculaire, 3 cr.
MMD	6002	Physiopathologies pulmonaires, 3 cr.
MMD	6004	Séminaire insulte et réparation tissulaire, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6081	Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6075	Pharmacologie clinique, 3 cr.
PSL	6020	Méthodes en physiologie, 3 cr.
PSL	6090	Mécanismes régulateurs en physiologie, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
SMC	6011	Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.
SMC	6015	Physiologie, physiopathologie digestives, 3 cr.
SMC	6020	Physiologie de la reproduction, 3 cr.
SMC	6023	Endocrinologie, 3 cr.
SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.

Six crédits de cours peuvent être choisis dans la banque de cours de la Faculté de médecine.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

SMC 6908 Mémoire, 35 cr.

OPTION RECHERCHE CLINIQUE

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6002	Atelier de biostatistique, 1 cr.
MSO	60071	Sém. en recherche clinique 1, 1,5 cr.
MSO	60072	Sém. en recherche clinique 2, 1,5 cr.
MSO	6008	Revue narratives et systématiques, 1 cr.
MSO	6011*	Intro à l'épidémiologie, 3 cr.
MSO	6061*	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6075	Études et devis expérimentaux, 3 cr.

* ou tout autre cours jugé équivalent

Bloc B – Option (6 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
MSO	6016	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
MSO	6017	Analyse des études longitudinales, 1 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

MSO	6019	VIH : épidémiologie et interventions, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6069	Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.
MSO	6143	Les analyses multiniveaux, 2 cr.
PHL	6064	Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6095	Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL	6096	Pharmacovigilance, 2 cr.
PHM	4811	Coordination de l'essai clinique, 1 cr.
PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoeconomie, 3 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gestion du risque, 1 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (24 cr.)

SMC	6903	Mémoire, 24 cr.
-----	------	-----------------

OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES**Bloc A – Obligatoire (5 cr.)**

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PST	6100	Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.
PST	6120	Science et sémiologie psychiatrique, 1 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PST	6110	Recherche clinique en pédopsychiatrie, 3 cr.
PST	6200	Le sommeil, la chronobio. et les rêves, 3 cr.
PST	6400	Séminaire de neuropsychopharmacologie, 3 cr.

ou un autre cours de niveau 6000 jugé approprié.

Bloc C – Recherche et mémoire (37 cr.)

SMC	6904	Mémoire, 37 cr.
-----	------	-----------------

OPTION MÉDECINE D'ASSURANCE ET EXPERTISE EN SCIENCES DE LA SANTÉ**Bloc A – Obligatoire (1 cr.)**

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
-----	------	--------------------------------------

Bloc B – Option (6 cr.)**Cours recommandés pour les résidents permanents au Canada**

Médecine d'expertise

MMD	6200	Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD	6201	Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.

Médecine d'assurance

MMD	6202	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Cours recommandés pour les non résidents

Médecine d'expertise

MSO	6138A	Enjeux de santé publique, 1 cr.
MMD	6209	Médecine d'expertise générale A, 3 cr.
MMD	6210	Médecine d'expertise générale B, 2 cr.

Médecine d'assurance

MSO	6138A	Enjeux de santé publique, 1 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

MMD	6211	Médecine d'assurance générale, 2 cr.
-----	------	--------------------------------------

Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)

SMC	6915	Mémoire, 38 cr.
-----	------	-----------------

Le projet doit être accepté par le directeur du programme de médecine d'assurance et expertise.

OPTION MUSCULOSQUELETTIQUE**Bloc A – Obligatoire (4 cr.)**

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD	6049	Trouble de la mobilité et de la posture, 1 cr.
MMD	66001	Stage en mobilité et posture 1, 1 cr.
MMD	66002	Stage en mobilité et posture 2, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours choisi dans la banque de cours de la Faculté de médecine et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

SMC	6920	Mémoire, 35 cr.
-----	------	-----------------

OPTION SCIENCES DU VIEILLISSEMENT**Bloc A – Obligatoire (1 cr.)**

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
-----	------	--------------------------------------

Bloc B – Option (12 cr.)**Bloc B₁**

6 crédits minimum et 9 crédits maximum doivent être pris dans le bloc B₁

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6140	Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.

Bloc B₂

3 crédits minimum et 6 crédits maximum doivent être pris dans le bloc B₂

ASA	6717	Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
RAD	6005	Introduction à l'IRMF, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY	6413	Neuropsychopathologie 1, 3 cr.
ORT	6873	Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
PSY	64071	Sém.: psy cogn. et neuropsych 1, 1 cr.
PSY	64072	Sém.: psy cogn. et neuropsych 2, 2 cr.
PSY	6415	Neuropsychologie de la sénescence, 3 cr.
VSS	6002	La personne vieillissante, 3 cr.

ou tout autre cours jugé équivalent. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413.

Bloc C – Mémoire (32 cr.)

SMC	6925	Mémoire, 32 cr.
-----	------	-----------------

OPTION ÉTHIQUE CLINIQUE PÉDIATRIQUE

Modalité avec mémoire

Bloc A – Obligatoire – Concentration (12 cr.)

PDT 6101 Introduction à l'éthique clinique, 3 cr.

Bloc B₁ – Option – concentration (min. 6 cr.; max. 6 cr.)

PDT 6102 Enjeux éthique et périnatalité, 3 cr.

PDT 6103 Enjeux éthiques et patients complexes, 3 cr.

PDT 6104 Éthique, pédiatrie, santé et société, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Méthodologie de la recherche (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B₃ – Option (min. 0 cr.; max 3 cr.)

ANT 3055 Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.

ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.

BIE 6007 Introduction à la neuroéthique, 3 cr.

BIE 6016 Bioéthique et santé publique, 3 cr.

DRT 3810 Droit de la santé, 3 cr.

DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.

DRT 6882C Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.

MSO 6048 Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.

PHI 1400 Problèmes en éthique, 3 cr.

PHI 2405 Théories éthiques modernes, 3 cr.

PHI 2430 La philosophie pratique de Kant, 3 cr.

PHI 2406 Théories éthiques contemporaines, 3 cr.

PHI 3685 Problèmes d'éthique appliquée, 3 cr.

PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.

PHI 6545 Éthique et politique, 3 cr.

PHI 6576 Justice économique et sociale, 3 cr.

PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

SRL 2040 Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.

THL 6280 Questions d'éthique théologique, 3 cr.

THP 6301 La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent, avec l'approbation de la direction du programme.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

SMC 6035 Mémoire, 30 cr.

Modalité avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire – Concentration (12 cr.)

PDT 6101 Introduction à l'éthique clinique, 3 cr.

PDT 6102 Enjeux éthique et périnatalité, 3 cr.

PDT 6103 Enjeux éthiques et patients complexes, 3 cr.

PDT 6104 Éthique, pédiatrie, santé et société, 3 cr.

Bloc B₁ – Option – Philosophie (min. 3 cr ; max. 12 cr.)

PHI 1400 Problèmes en éthique, 3 cr.

PHI 2405 Théories éthiques modernes, 3 cr.

PHI 2430 La philosophie pratique de Kant, 3 cr.

PHI 2406 Théories éthiques contemporaines, 3 cr.

PHI 3685 Problèmes d'éthique appliquée, 3 cr.

PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.

PHI 6545 Éthique et politique, 3 cr.

PHI 6576 Justice économique et sociale, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Sciences humaines (min. 3 cr; max. 9 cr.)

ANT 3055 Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.

ANT 6126 Culture et inégalités sociales, 3 cr.

DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.

DRT 6882C Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.

HST 2521 Histoire de la médecine et de la santé, 3 cr.

PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

PLU 6022 Ethnicité et société, 3 cr.

PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.

PLU 6047 Santé et justice sociale, 3 cr.

SOL 6535 Sociologie de la pauvreté, 3 cr.

THL 6280 Questions d'éthique théologique, 3 cr.

Bloc B₃ – Option (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.

ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.

BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.

BIE 6007 Introduction à la neuroéthique, 3 cr.

BIE 6016 Bioéthique et santé publique, 3 cr.

DRT 3810 Droit de la santé, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

SRL 2040 Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.

THP 6301 La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent, avec l'approbation de la direction du programme.

Bloc C – Travail dirigé (18 cr.)

PDT 6200 Travail dirigé, 18 cr.

Programme 3-484-1-0

Ph. D. (sciences biomédicales)**OBJECTIFS**

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche clinique, fondamentale ou épidémiologique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Ph. D. (sciences biomédicales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études.

OPTION GÉNÉRALE

- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée

OPTION BIOÉTHIQUE

- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- compléter 21 crédits de cours de bioéthique, dont un minimum de 12 crédits dans le cadre d'une inscription au D.É.S.S. (bioéthique). En vertu de l'article 80 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, 9 de ces 21 crédits préalables exigés peuvent être suivis à titre de cours complémentaires durant la scolarité du Ph. D. Sur recommandation du directeur du programme et après autorisation du doyen, l'étudiant peut s'inscrire simultanément au Ph. D. et au D.É.S.S. (bioéthique) pour la poursuite des cours préalables

OPTION ORTHOPHONIE OU AUDIOLOGIE

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme jugé équivalent dans un domaine pertinent à l'orthophonie ou à l'audiologie

OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES

- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicale)s ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- soumettre une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de doctorat.

OPTION MÉDECINE D'ASSURANCE ET EXPERTISE EN SCIENCES DE LA SANTÉ

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 2^e cycle donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un diplôme de 2^e cycle en droit ou attester de toute autre formation jugée équivalente.

OPTION SCIENCES DU VIEILLISSEMENT

- être titulaire d'une M. Sc. en sciences biomédicales ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée.
- Le candidat non titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) pourra être amené à compléter une formation complémentaire.

OPTION MUSCULOSQUELETTIQUE

- être titulaire d'une M. Sc. dans un domaine pertinent, ou d'un diplôme jugé équivalent
- sur demande, se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

OPTION GÉNÉRALE

Le programme comporte 3 crédits pour un cours obligatoire et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

OPTION BIOÉTHIQUE

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours, dont 6 crédits en bioéthique, 6 crédits au choix dans le domaine des sciences biomédicales, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La thèse est dirigée conjointement par un spécialiste en bioéthique et un spécialiste du domaine scientifique de la thèse. Le programme peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

OPTION ORTHOPHONIE OU AUDIOLOGIE

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi d'autres cours selon les besoins du candidat.

OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES

Le programme comporte un minimum de 11 crédits de cours, dont 8 crédits obligatoires, 3 crédits de cours à option, et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme peut comporter des cours additionnels selon les besoins du candidat.

OPTION MÉDECINE D'ASSURANCE ET EXPERTISE EN SCIENCES DE LA SANTÉ

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

OPTION SCIENCES DU VIEILLISSEMENT

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

OPTION MUSCULOSQUELETTIQUE

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours dont 4 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option, 3 crédits de cours au choix et 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME**OPTION GÉNÉRALE****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

MMD 6100R Carrière de chercheur en santé, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

SMC 7910 Thèse, 87 cr.

OPTION BIOÉTHIQUE**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

BIE 7500 Épistémologie de la bioéthique, 3 cr.

BIE 7700 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Cours au choix (6 cr.)

Cours d'études supérieures dans le domaine des sciences biomédicales.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC 7010 Thèse, 78 cr.

OPTION ORTHOPHONIE OU AUDIOLOGIE**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ORA 70101 Séminaire de doctorat 1.1, 0,5 cr.

ORA 70102 Séminaire de doctorat 1.2, 0,5 cr.

ORA 70201 Séminaire de doctorat 2.1, 0,5 cr.

ORA 70202 Séminaire de doctorat 2.2, 0,5 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

AUD 6030 Méthodes de recherche en audiologie, 3 cr.

AUD 6817 Stage de recherche en audiologie, 3 cr.

AUD	6839	Problèmes contemporains en audiologie, 3 cr.
AUD	6852	Séminaire en audiologie, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ORT	6030	Méthodes de recherche en orthophonie, 3 cr.
ORT	6817	Séminaire de recherche en orthophonie, 3 cr.
ORT	6856	Séminaire en orthophonie, 3 cr.
ORT	6872	Problèmes contemporains en orthophonie, 3 cr.
ORT	6873	Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
PSY	6002	Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY	6022	Métho en psy cognitive et en neuropsych., 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent pour la formation du candidat.

Bloc C – Choix (3 cr.)

À choisir parmi la liste de cours disponibles ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc D – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC	7030	Thèse, 78 cr.
-----	------	---------------

OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PST	6100	Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.
PST	6120	Sciences et sémiologie psychiatrique, 1 cr.
PST	7000	Séminaire de thèse, 3 cr.

Un cours déjà suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié.

Bloc B – Option (3 cr.)

PST	6110	Recherche clinique en pédopsychiatrie, 3 cr.
PST	6200	Le sommeil, la chronobio. et les rêves, 3 cr.
PST	6400	Séminaire de neuropsychopharmacologie, 3 cr.

ou un autre cours de niveau 6000 jugé approprié.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

SMC	7911	Thèse, 79 cr.
-----	------	---------------

OPTION MÉDECINE D'ASSURANCE ET EXPERTISE EN SCIENCES DE LA SANTÉ

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours choisis dans la liste ci-dessous ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugés pertinents à la formation du candidat et approuvés par le directeur de la recherche et le responsable de l'option.

Cours recommandés pour les résidents permanents au Canada

Les étudiants qui ont suivi l'option Expertise de la M. Sc. (sciences biomédicales) doivent suivre les cours MMD 6206-6207. Les étudiants ayant suivi l'option Assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

Médecine d'expertise

MMD	6200	Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD	6201	Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.
MMD	6206	Médecine d'expertise avancée : partie A, 3 cr.
MMD	6207	Médecine d'expertise avancée : partie B, 3 cr.

Médecine d'assurance

MMD	6202	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Cours recommandés pour les non résidents au Canada

Les étudiants qui ont suivi ont suivi l'option Expertise de la M. Sc. (sciences biomédicales) doivent suivre les cours MMD 6212-6213. Les étudiants ayant suivi l'option Assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

Médecine d'expertise

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD	6209	Médecine d'expertise générale A, 3 cr.
MMD	6210	Médecine d'expertise générale B, 2 cr.
MMD	6212	Méd. d'expertise complexe générale, 3 cr.
MMD	6213	Form. en médecine légale générale, 2 cr.

Médecine d'assurance

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD	6211	Médecine d'assurance générale, 2 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC	7020	Thèse, 78 cr.
-----	------	---------------

OPTION SCIENCES DU VIEILLISSEMENT

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD	7000	Séminaire de doctorat, 3 cr.
-----	------	------------------------------

Bloc B – Option (9 cr.)

MSO	6014	Épidémiologie intermédiaire, 3 cr.
MSO	6016	Méthodologie des études longitudinales, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL	6081	Nouveautés en sciences neurologiques 1, 3 cr.
NRL	6082	Nouveautés en sciences neurologiques 2, 3 cr.
NRL	6091	Impact clinique des neurosciences, 3 cr.
ORT	6873	Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy.cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY	64071	Sém. : psy cogn. et neuropsych 1, 1 cr.
PSY	64072	Sém. : psy cogn. et neuropsych 2, 2 cr.
PSY	6413	Neuropsychopathologie 1, 3 cr.
PSY	6415	Neuropsychologie de la sénescence, 3 cr.
RAD	6005	Introduction à l'IRMF, 3 cr.
VSS	6002	La personne vieillissante, 3 cr.

ou tout autre cours jugé approprié. Si l'étudiant a déjà suivi un de ces cours à la maîtrise, un autre cours du bloc de cours à option devra être suivi. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413.

Bloc C – Recherche et thèse

SMC	7025	Thèse, 78 cr.
-----	------	---------------

OPTION MUSCULOSQUELETTIQUE

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
SMC	7015	Séminaire de thèse, 3 cr.

Si l'étudiant a réussi le cours MMD 6005 dans les cinq années précédant son admission au programme, il n'est pas tenu de le reprendre. Dans ce cas, une équivalence est accordée.

Bloc B – Option (3 cr.)

GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
KIN	6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN	6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN	6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
MMD	6049	Trouble de la mobilité et de la posture, 1 cr.
MMD	66001	Stage en mobilité et posture 1, 1 cr.
MMD	66002	Stage en mobilité et posture 2, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

ou tout autre cours des cycles supérieurs jugé pertinent pour la formation du candidat et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Cours choisi dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc D – Thèse (80 cr.)

SMC	7035	Thèse, 80 cr.
-----	------	---------------

Sciences neurologiques

M. Sc. 2-530-1-0

Ph. D. 3-530-1-0

Option :

Neuropsychologie

Département de physiologie

Responsable des programmes : John Kalaska, 514-343-6111, poste 1946

Membres du Comité des études supérieures

Nathalie Arbour, médecine
 Paul Cisek, physiologie
 Houssam Darabid, étudiant, physiologie
 Graziella DiCristo, pédiatrie
 Trevor Drew, physiologie
 Jean-Claude Lacaille, Département de physiologie
 Alex Parker, Département de pathologie et biologie cellulaire
 Pierre Rainville, stomatologie

PERSONNEL ENSEIGNANT

Outre les membres du personnel enseignant du Département de physiologie inscrits sous la rubrique Physiologie, des chercheurs d'autres unités contribuent aux programmes.

Chercheurs hors du Département de physiologie affectés aux programmes

Florin Amzica, stomatologie
 Roberto Araya, physiologie
 Michel Ancil, sciences biologiques
 Hugues Barbeau, physiologie
 Mario Beauregard, radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Pierre Blanchet, stomatologie
 Jannic Boehm, physiologie
 Michel Bojanowski, chirurgie-neurochirurgie
 Jean-François Bouchard, optométrie
 Daniel Bourbonnais, réadaptation
 Bernard Brais, médecine
 Roger F. Butterworth, médecine
 Thérèse Cabana, sciences biologiques
 Lionel Carmant, pédiatrie
 Julie Carrier, psychologie
 Christian Casanova, optométrie
 C. Elaine Chapman, réadaptation
 Patrick Cossette, médecine
 Réjean Couture, physiologie
 Numa Dancause, physiologie
 Laurent Descarries, pathologie et biologie cellulaire
 Trevor Drew, physiologie
 Luc DesGroseillers, biochimie
 Graziella Di Cristo, pédiatrie
 Adriana Di Polo, pathologie et biologie cellulaire
 Guy Doucet, pathologie et biologie cellulaire
 Julien Doyon, psychologie
 Pierre Drapeau, pathologie et biologie cellulaire
 Réjean Dubuc, physiologie
 Marie Dumont, psychiatrie
 Gary Duncan, stomatologie
 Pierre Duquette, médecine
 Jocelyn Faubert, optométrie
 Anatol G. Feldman, physiologie
 Karl Fernandes, pathologie de biologie cellulaire
 André Ferron, physiologie
 Robert Forget, réadaptation
 Martin Frasch, obstétrique-gynécologie
 Hélène Girouard, pharmacologie
 Victor Gisiger, pathologie et biologie cellulaire
 Roger Godbout, psychiatrie
 Jean-Pierre Gossard, physiologie
 Andrea Green, physiologie
 Richard Hoge, physiologie
 Yves Joaette, orthophonie et audiologie
 Pierre Jolicœur, psychologie
 John Kalaska, physiologie
 Arlette Kolta, stomatologie
 Jean-Claude Lacaille, physiologie
 Robert Lalonde, médecine
 Maryse Lassonde, psychologie
 Gilles Lavigne, santé buccale
 Nicole Leclerc, pathologie et biologie cellulaire
 Franco Lepore, psychologie
 Daniel Lévesque, pharmacie
 Leonard Levin, ophtalmologie
 Mindy Levin, réadaptation
 James Percy Lund, physiologie
 Sonia Lupien, psychiatrie
 Jacques Michaud, pédiatrie
 Stéphane Molotchnikoff, sciences biologiques
 Ouri Monchi, oncologie et médecine nucléaire
 Valérie Mongrain, psychiatrie
 Jacques Yves Montplaisir, psychiatrie
 Laurent Mottron, psychiatrie
 Tore André Nielsen, psychiatrie
 Isabelle Peretz, psychologie
 Réjean Plamondon, génie électrique
 Alexandre Pratt, médecine et spécialités médicales
 Maurice Ptito, optométrie
 Pierre Rainville, stomatologie
 Philippe Robaey, psychiatrie

Richard Robitaille, physiologie
 Pierre-Paul Rompré, psychiatrie
 Serge Rossignol, physiologie
 Guy Rouleau, médecine et spécialités médicales
 Louis Saint-Amant, pathologie de biologie cellulaire
 Anne-Noël Samaha, pharmacologie
 Allan Smith, physiologie
 Emmanuel Stip, psychiatrie
 Louis-Éric Trudeau, pharmacologie
 Elvire Vaucher, optométrie
 Richard Warren, psychiatrie
 Sylvain Williams, psychiatrie

Chercheurs accrédités aux programmes pouvant diriger des étudiants en codirection

André Bellavance, Département de médecine (Sherbrooke)
 Diane Boivin, Département de psychiatrie (McGill)
 Daniel Guitton, Département de neurologie et neurochirurgie (McGill)
 François Richer, Département de psychologie (UQAM)

Programme 2-530-1-0

M. Sc. (sciences neurologiques)

OBJECTIFS

Ce programme fondé sur l'acquisition de connaissances de base et la réalisation d'un travail de recherche initie l'étudiant à l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences neurologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Choix (10 cr.)

À choisir parmi la liste des cours ci-dessous ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

NRL	60411	Colloques en sciences neurologiques 1, 2 cr.
NRL	60412	Colloques en sciences neurologiques 2, 2 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.

PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (35 cr.)

NRL 6906 Mémoire, 35 cr.

Programme 3-530-1-0

Ph. D. (sciences neurologiques)

OBJECTIFS

Ce programme vise l'acquisition de connaissances approfondies et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux. Il prépare essentiellement à la carrière de chercheur, d'enseignant et de praticien dans les domaines suivants : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. en sciences neurologiques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences neurologiques) ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études.

2. Programme

SANS OPTION

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours de niveau des études supérieures et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

OPTION NEUROPSYCHOLOGIE

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

SANS OPTION

Bloc A – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours ci-dessous ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

NRL	6081	Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
NRL	6082	Nouveautés en sciences neurologiques II, 3 cr.
NRL	6083	Neurophysiologie cellulaire, moléculaire, 3 cr.
NRL	6084	Neurosciences computationnelles, 3 cr.
NRL	6091	Impact clinique des neurosciences, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (84 cr.)

NRL 7904 Thèse, 84 cr.

OPTION NEUROPSYCHOLOGIE

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

LNG	6030	Pathologie du langage, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY	6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Un cours suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié. Le cours NRL 6051 est préalable aux cours LNG 6030 et PSY 6413.

Bloc B – Option

Tous les cours ou séminaires des programmes inscrits au protocole d'entente en neuropsychologie.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

NRL	7905	Thèse, 78 cr.
-----	------	---------------

Sciences de la réadaptation

M. Sc. **2-743-1-0**

Ph. D. **3-743-1-0**

École de réadaptation

Responsable des programmes : Deborah Feldman, 514 343-6111 #1252

Information sur le programme : Maryse Tremblay, 514-343-6111 poste 7975

Membres du Comité des études supérieures

Sylvie Nadeau
Marie Vanier
Marie-Hélène Raymond, représentante étudiante
Yannick Mullie, représentant étudiant

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Louise Demers**Directrice du programme d'ergothérapie**

Lise Poissant, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Coordonnatrice de la formation clinique (ergothérapie)

Sylvie Scurti, B. Sc. (Montréal)

Directeur du programme de physiothérapie

Robert Forget, Ph. D. (Montréal)

Coordonnatrice de l'enseignement clinique (physiothérapie) et adjointe académique

Chantal Besner, B. Sc., M.A.P. (ÉNAP)

Conseiller aux programmes d'études (ergothérapie)

Marc Rouleau, BAA (Montréal), B. Sc. (Montréal), IMBA (Ottawa)

Agente de développement (physiothérapie)

Laura Galiana, B. Sc. (Laval et McGill), M. Sc. (McGill)

Professeurs titulaires

Daniel Bourbonnais, Ph. D. (Montréal)
C. Elaine Chapman, Ph. D. (Fribourg)
Louise Demers, Ph. D. (Montréal)
Deborah Ehrmann-Feldman, Ph. D. (McGill)
Robert Forget, Ph. D. (Montréal)
Julie Gosselin, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Nadeau, Ph. D. (Montréal)
Jacqueline Rousseau, Ph. D. (Montréal)
Bonnie Swaine, Ph. D. (Montréal)

Professeures agrégées

Catherine Briand, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Chantale Dumoulin, Ph. D. (Montréal)
Johanne Filiatrault, Ph. D. (Montréal)
Lise Poissant, Ph. D. (McGill)
Annie Rochette, Ph. D. (Sherbrooke)
Marie Vanier, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Claudine Auger, Ph. D. (Montréal)
Dorothy Barthélemy, Ph. D. (Montréal)
Nathalie Bier, Ph. D. (Sherbrooke)
Carolina Bottari, Ph. D. (Montréal)
Marie-Hélène Boudrias, Ph. D. (Kansas)
François Desmeules, Ph. D. (Laval)
Cyril Duclos, Ph. D. (Aix-Marseille, Montréal)
Joseph-Omer Dyer, Ph. D. (Montréal)
Dany Gagnon, Ph. D. (Montréal)
Johanne Higgins, Ph. D. (McGill)
Dahlia Kairy, Ph. D. (Montréal)
Marie Laberge, Ph. D. (UQÀM)
Marie-Noëlle Simard, Ph. D. (Montréal)
Brigitte Vachon, Ph. D. (Sherbrooke)

Professeure agrégée de clinique

France Pottie, M. Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Rachel Brosseau, M. Sc. (Montréal)
Cynthia Delfosse, M. Sc. (Montréal)
Julie Desrosiers, B. Sc. (Montréal)
Claudia Dubé, M. Sc. (Calgary)
François Dubé, M. Sc. (Montréal)
Nathalie Farley, M. Sc. (Montréal)
Pierre Fortier, M. Sc. (UQÀM)
Josée Gauthier, M. Sc. (Montréal)
Lucie Hébert, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Priscilla Lam, M. Sc. (Montréal)
Ghislaine Lavoie, M. Sc. (Montréal)
Maude Laliberté, M. Sc. (Montréal)
Josée Lemoignan, M. Sc. (Montréal)
Julie Masse, M. Sc. (McGill)
Ingrid Ménard, M. Sc. (McGill)
Geneviève Nadon, M. Sc. (Montréal)
Manon Pilon, M. Sc. (Montréal)
Gisèle Talbot, M. Sc. (Montréal)
Myriam Tellier, M. Sc. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Julie Allard, B. Sc. (Montréal)
Patricia-Ann Beausoleil, M. Sc. (Montréal)
Julie Blouin, B. Sc. (Montréal)
Mélanie Brisson, B. Sc. (Laval)
Paola Campana, B. Sc. (Montréal)
Andy Condé, B. Sc. (Montréal)
Julie Coulombe, B. Sc. (Montréal)
Thi Than Thao Dan, B. Sc. (Montréal)
Kathy Dahl, B. Sc. (Montréal)
Mario De Almeida, B. Sc. (Montréal)
Nathalie Doucet, B. Sc. (Montréal)
Michel Dufresne, B. Sc. (Montréal)
Barbara Fillion, B. Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Forest, M. Sc. (Montréal)
Andrée Gagnon, B. Sc. (Montréal)
Joannie Groulx, B. Sc. (Montréal)
Christian Guilbaut, B. Sc. (Montréal)
Barbara Hamelin, B. Sc. (Montréal)
Christiane Jolicoeur, B. Sc. (Montréal)
Christine Kaegi, B. Sc. (McGill)
François Laplante, B. Sc. (Montréal)

Chantal Lapointe, B. Sc. (Montréal)
 Carolle Lavallée, B. Sc. (Montréal)
 Marie-Hélène Lavergne, B. Sc. (Montréal)
 Célyn Marchand, B. Sc. (Montréal)
 Monique Martin, B. Sc. (Montréal)
 Perrine Peckre, B. Sc. (Montréal)
 Marie-Jeanne Pierre, B. Sc. (Montréal)
 Natasha Rouleau, B. Sc. (Montréal)
 Hélène Sabourin, B. Sc. (Montréal)
 Monique Sauvé, B. Sc. (Montréal)
 Iris Strebel, B. Sc. (Montréal)
 Marie-Christine Thibodeau, B. Sc. (McGill)
 Kristell Vario, B. Sc. (Montréal), Diplôme ergothérapie (Brest-France)

Professeurs associés

Élisabeth Dutil, M. Sc. (Montréal)
 Isabelle Gagnon, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Christian Larivière, Ph. D. (Sherbrooke)
 Micheline Saint-Jean, M. Sc. (Montréal)

Professeurs émérites

A. Bertrand Arsenault
 Francine Ferland
 Andrée Forget

Programme 2-743-1-0

M. Sc. (sciences de la réadaptation)

OBJECTIFS

Le programme offre une formation de base en sciences de la réadaptation et forment des personnes qui peuvent, sous supervision, mener à terme les différentes étapes d'un projet de recherche.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie ou d'un diplôme de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle ou à la maîtrise, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
- présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

2. Programme

Le programme comprend 45 crédits répartis comme suit : 7 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option dont obligatoirement un cours (3 crédits) portant le sigle REA (bloc B), et 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire sous la forme traditionnelle ou par articles.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
REA	6004	Recherche en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.
REA	6009	Problématique spécifique en réadaptation, 3 cr.
REA	6010	Réadaptation et dimension psychosociale, 3 cr.
REA	6011	Réadaptation et technologie, 3 cr.
REA	6012	Transfert des connaissances, 3 cr.
REA	6014	Réadaptation et travail, 3 cr.
REA	6015	Réadaptation et promotion de la santé, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO	6001	Concept de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.

Bloc D – Option (3 cr.)

MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc E – Recherche et mémoire (29 cr.)

REA	6200	Mémoire, 29 cr.
-----	------	-----------------

Programme 3-743-1-0

Ph. D. (sciences de la réadaptation)

OBJECTIFS

Le programme de doctorat forme des chercheurs autonomes dans le domaine des sciences de la réadaptation. Au terme de leur formation, nos étudiants sont aptes à assurer un leadership pour le développement des connaissances et de la recherche en sciences de la réadaptation dans les milieux académiques et dans le réseau de la santé.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la réadaptation ou d'un diplôme équivalent ou bien être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie et avoir une expérience de recherche. Des cours peuvent être imposés au candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
- présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

2. Programme

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 3 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option dont obligatoirement un cours (3 crédits) portant le sigle REA (bloc B), et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse sous la forme traditionnelle ou par articles.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

REA 7000 Critique: approches/réadapt., 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

REA 6002 Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.

REA 6005 Notions d'électromyographie, 3 cr.

REA 6008 Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.

REA 6009 Problématique spécifique en réadaptation, 3 cr.

REA 6010 Réadaptation et dimension psychosociale, 3 cr.

REA 6011 Réadaptation et technologie, 3 cr.

REA 6012 Transfert des connaissances, 3 cr.

REA 6014 Réadaptation et travail, 3 cr.

REA 6015 Réadaptation et promotion de la santé, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

Cours choisi dans la banque de cours du niveau des études supérieures approuvé par le directeur de recherche et par le Comité des études supérieures (recherche) de l'École.

Bloc E – Recherche et thèse (78 cr.)

REA 7200 Thèse, 78 cr.

Toxicologie et analyse du risque

Option du Ph. D. (santé publique)

3-481-1-1

Multifacultaire

Programme 3-481-1-1

Ph. D. (santé publique – option toxicologie et analyse du risque)

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir sous le bandeau Santé publique.

Virologie et immunologie

Ph. D.

3-503-1-1

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie et
Faculté de médecine vétérinaire

Responsable du programme : George Szatmari, 514-343-5767

Secrétariat : 514-343-6111-3129

OBJECTIFS

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la virologie et immunologie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (virologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (virologie, microbiologie et immunologie, ou en immunologie) ou attester d'une formation jugée équivalente dans les domaines de la virologie ou de l'immunologie
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Accès direct au Ph. D.

- des cours supplémentaires pourront être exigés selon les besoins de l'étudiant.

2. Programme

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Accès direct au Ph. D.

Le programme comprend un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire à partir de la 2^e année de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, soit à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MCB 7001 Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.

MCB 7052 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

MCB 7053 Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

VIR 7904 Thèse, 87 cr.

Études spécialisées

Microprogramme de 2^e cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) 2-457-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) 2-452-6-2

Microprogramme de 2^e cycle (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) (en langue anglaise) 2-452-6-3

Microprogramme de 2^e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) 2-452-6-1

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) 2-452-1-0

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale (en langue anglaise)) 2-452-1-1

D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

D.É.S.S. (perfusion extracorporelle)	2-454-1-0
Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – abdominovasculaire)	2-547-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique)	2-547-6-1
Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie)	2-547-6-2

Secteur des études médicales postdoctorales

Responsable du secteur : Guy Lalonde, vice-doyen

Responsable du microprogramme (bases scientifiques de l'anesthésiologie) : François Girard, 514-890-8000 poste 26876 | Pour information : Céline Carpentier, 514-343-6466

Responsable du microprogramme (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) : André Denault, 514-376-3330 poste 3732 | Pour information : Céline Carpentier, 514-343-6466

Responsable du microprogramme (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), du microprogramme et du D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) : François Sestier, 514-343-7606

Responsable du D.É.S.S. (perfusion extracorporelle) : Éric Couturier, Courriel : ercout.perfusion@gmail.com

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – abdominovasculaire) : Pascale Audet, 514-890-8150 | Pour information : France Leblanc, 514-343-5855

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – musculosquelettique) : Étienne Cardinal, 514-890-8350 | Pour information : France Leblanc, 514-343-5855

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – neuroradiologie) : Manon Béclair, 514-890-8250 | Pour information : France Leblanc, 514-343-5855

Programme 2-457-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO)

Les admissions à ce programme sont suspendues.

OBJECTIFS

Ce microprogramme s'adresse aux anesthésiologistes en pratique ont ou prévoient avoir accès à l'ÉTO péri-opératoire. Le but du programme est d'offrir une structure organisationnelle aux anesthésiologistes, qui désirent parfaire leurs connaissances en ÉTO, une formation au terme de laquelle ils pourront :

- utiliser l'ÉTO comme outil de monitoring péri-opératoire
- produire un rapport de l'examen enregistré
- réussir l'examen de l'ABE en ÉTO péri-opératoire.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme en médecine spécialisée ou être médecin en formation en anesthésiologie
- être membre en règle du Collège des médecins du Québec
- être détenteur d'un permis d'exercice de la médecine du Collège des médecins du Québec.

2. Scolarité

Le programme s'échelonne sur une période d'une année incluant les 12 semaines de stage dans un centre en ÉTO péri-opératoire.

3. Programme

Le microprogramme comporte 17 crédits de cours obligatoires. Le bloc A représente 45 heures de notions fondamentales et le bloc B, 640 heures (12 semaines) de stage et de travaux pratiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD 6500 Principes de l'échocard. transœsoph., 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (14 cr.)

MMD 6501 Échocard transœsoph. péri-opératoire, 14 cr.

Programme 2-452-6-2

Microprogramme de 2^e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

OBJECTIFS

Le but du microprogramme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'accomplir cette tâche médico-légale dans les meilleures conditions.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit :

- soit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, ou inscrit à un programme de résidence d'une faculté de médecine
- soit être un professionnel de la santé titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle
- soit attester d'une formation jugée appropriée par le directeur du programme.

2. Scolarité

L'enseignement du microprogramme peut s'échelonner sur trois ans à temps partiel et sera donné chaque année à l'automne; l'ensemble des quatre blocs peut être suivi à distance par les étudiants.

3. Programme

- Le cheminement en médecine d'expertise générale comporte 7 crédits obligatoires et des crédits propres à chacun des cheminements.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Tronc commun obligatoire (7 cr.)

MMD 6209 Médecine d'expertise générale A, 3 cr.

MMD 6210 Médecine d'expertise générale B, 2 cr.

MMD 6213 Form. en médecine légale générale, 2 cr.

Cheminement en médecine d'expertise générale

Bloc B – Obligatoire (3 cr.)

MMD 6212 Méd. d'expertise complexe générale, 3 cr.

Cheminement en médecine d'assurance générale

Bloc B – Obligatoire (5 cr.)

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

MMD 6211 Médecine d'assurance générale, 2 cr.

Programme 2-452-6-3

Microprogramme de 2^e cycle (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale) (en langue anglaise)**OBJECTIFS**

L'objectif principal du microprogramme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médico-légal.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou être titulaire du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans.

3. Programme

Le programme comporte 17 crédits de 2^e cycle dont 11 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

MMD 6220	Médecine d'ass., expertise médico-légale, 3 cr.
MMD 6221	Aspects légaux, 3 cr.
MMD 6226	Expertise médico-légale avancée, partie 3, 3 cr.
MMD 6227	Expertise médico-légale avancée, partie 4, 2 cr.

Bloc B – (6 cr.)

L'étudiant doit choisir l'une des deux options suivantes :

Option 1 – Médecine d'assurance

MMD 6222	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD 6223	Sélections et réclamations, 3 cr.

Option 2 – Médecine d'expertise 1 et 2

MMD 6224	Expertise médico-légale avancée, partie 1, 3 cr.
MMD 6225	Expertise médico-légale avancée, partie 2, 3 cr.

On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse <http://www.mae.umontreal.ca/en>

Programme 2-452-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)**OBJECTIFS**

Offrir aux médecins experts et médecins-conseils des compagnies d'assurance une formation en médecine d'assurance et d'expertise, de même qu'une connaissance plus approfondie du droit s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou attester d'une formation universitaire jugée appropriée

2. Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans à temps partiel.

3. Transfert

L'étudiant ayant réussi son microprogramme peut être admissible au D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et faire reconnaître les 17 crédits obtenus dans le cadre du microprogramme.

4. Programme

Le programme comporte 17 crédits de cours de 2^e cycle, dont 11 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (11 cr.)**

MMD 6200	Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD 6201	Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.
MMD 6204	Droit, médecine d'assurance, d'expertise, 3 cr.
MMD 6205	Formation pratique en médecine légale, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

L'un des blocs suivants :

Bloc B₁ – Médecine d'expertise complexe

MMD 6206	Médecine d'expertise complexe – Partie A, 3 cr.
MMD 6207	Médecine d'expertise complexe – Partie B, 3 cr.

Bloc B₂ – Médecine d'assurance

MMD 6202	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD 6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Programme 2-452-1-1

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale)

Cours à distance offerts en ligne en anglais.

OBJECTIFS

L'objectif principal du programme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médico-légal.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2^e cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

MMD	6220	Médecine d'ass., expertise médico-légale, 3 cr.
MMD	6221	Aspects légaux, 3 cr.
MMD	6226	Expertise médico-légale avancée, partie 3, 3 cr.
MMD	6227	Expertise médico-légale avancée, partie 4, 2 cr.
MMD	6228	Travail dirigé, publ. d'ass. ou d'exp., 13 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

MMD	6222	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6223	Sélections et réclamations, 3 cr.
MMD	6224	Expertise médico-légale avancée, partie 1, 3 cr.
MMD	6225	Expertise médico-légale avancée, partie 2, 3 cr.

On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse <http://www.mae.umontreal.ca/en>

Programme 2-452-1-0

D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

OBJECTIFS

Le but programme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'œuvrer dans le domaine médico-légal dans les meilleures conditions.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans. Le travail dirigé du D.É.S.S. peut être suivi soit à temps plein, sur une période de quatre mois, durant le semestre d'hiver ou d'automne, soit à temps partiel, pour un maximum de 12 mois.

3. Programme

Le programme comporte les 17 crédits du microprogramme de 2^e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et un travail dirigé de 13 crédits. L'étudiant doit également suivre des cours hors programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

MMD	6200	Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD	6201	Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.
MMD	6204	Droit, médecine d'assurance, d'expertise, 3 cr.
MMD	6205	Formation pratique en médecine légale, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

MMD	6202	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD	6206	Médecine d'expertise avancée : partie A, 3 cr.
MMD	6207	Médecine d'expertise avancée : partie B, 3 cr.

et à titre de cours hors programme :

MMD	6214	Médecine légale clinique, 1 cr.
MMD	6215	Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 cr.
MMD	6216	Les victimes d'agressions sexuelles, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire – Travail dirigé (13 cr.)

MMD	62081	Trav. dir. méd. ass./expert. 1, 6,5 cr.
MMD	62082	Trav. dir. méd. ass./expert. 2, 6,5 cr.

Programme 2-454-1-0

D.É.S.S. (perfusion extracorporelle)

OBJECTIFS

Le programme vise à développer les compétences pour la pratique en tant que perfusionnistes, telles qu'énoncées et définies par la Société canadienne de perfusion clinique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (perfusion extracorporelle), le candidat doit :

- satisfaire aux [conditions générales d'admissibilité \(section XI\)](#) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences biomédicales avec orientation perfusion extracorporelle ou d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, ou bien, attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, pharmacologie, anatomie, physiologie, hématologie et biochimie. Des cours additionnels seront exigés jusqu'à concurrence de 27 crédits, lesquels correspondent aux cours de l'orientation perfusion extracorporelle du Baccalauréat en sciences biomédicales de l'Université de Montréal
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- assister à une chirurgie cardiaque avec un perfusionniste moniteur clinique du programme d'enseignement
- présenter une lettre d'intention dans laquelle il décrit son cheminement de carrière et les motifs l'incitant à entreprendre des études supérieures ainsi que ses attentes face au programme, commente la pertinence de sa préparation et les conditions favorables à sa réussite et décrit ses champs d'intérêt
- présenter un curriculum vitae.
- présenter deux lettres de recommandation sous forme de formulaire fourni par le programme.

2. Sélection des candidats

Les dossiers de candidature complets seront révisés par le Comité pédagogique du programme qui décidera quels candidats seront convoqués à une entrevue. Une liste d'excellence sera établie en tenant compte du dossier et de l'entrevue de chacun des candidats. Lors de l'entrevue, un quiz écrit sera complété par le candidat et il sera interviewé par la suite. Le comité portera une attention particulière aux critères suivants : motivation, évolution professionnelle, communication et personnalité.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. Toutefois, un minimum de trois trimestres calendrier est nécessaire pour compléter le programme.

4. Note de passage

Le stagiaire devra maintenir une moyenne cumulative supérieure ou égale à 2,7 tout au long de sa formation. Un calcul de la moyenne cumulative sera effectué aux mi-stages et aux fins de stage parmi les cours/stages du programme. Les examens porteront sur

l'ensemble des connaissances acquises par le stagiaire au cours des deux ans de stages cliniques (incluant la formation préparatoire de 1^{er} cycle) Ainsi, à la réussite de ces examens, le stagiaire pourra pratiquer la perfusion clinique au Québec.

5. Programme

Le programme comporte 30 crédits obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

CHI	6900	Techniques de CEC pédiatrique, 9 cr.
CHI	6901	Maîtrise de pratique de CEC adulte, 15 cr.
CHI	60011	Principes avancés/perfusion 1, 3 cr.
CHI	60011	Principes avancés/perfusion 2, 3 cr.

Programme 2-547-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – abdominovasculaire)

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – abdominovasculaire), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de trois mois. La scolarité maximale est de une année.

3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2^e cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD	6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD	6030	Stage d'IRM en abdominovasculaire, 14 cr. (3 mois)

Programme 2-547-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique)

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de 3 mois. La scolarité maximale est de une année.

3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2^e cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD	6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD	6020	Stage d'IRM en musculosquelettique, 14 cr. (3 mois)

Programme 2-547-6-2

Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie)

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de trois mois. La scolarité maximale est de une année.

3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans ce dernier cas, le microprogramme doit comprendre un minimum de quatre semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2^e cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD	6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD	6010	Stage d'IRM en neuroradiologie, 14 cr.

ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES

PROGRAMMES

Sous cette rubrique sont énumérés les quelque soixante programmes d'études médicales postdoctorales offerts par la Faculté de médecine.

Secteur des études médicales postdoctorales

Responsable du secteur : Josée Dubois, vice-doyenne

Pour information : EtuMedPostDoc@umontreal.ca

Anatomo-pathologie

Neuropathologie

Anesthésiologie**Biochimie médicale****Chirurgie**

chirurgie cardiaque
chirurgie générale
neurochirurgie
chirurgie orthopédique
oto-rhino-laryngologie
chirurgie générale pédiatrique
chirurgie plastique
chirurgie thoracique
urologie
chirurgie vasculaire

Génétique médicale**Greffe de cellules hématopoïétiques****Médecine**

cardiologie
dermatologie
endocrinologie et métabolisme
gastroentérologie
gériatrie
hématologie
immunologie clinique et allergie
médecine interne
médecine physique et réadaptation
néphrologie
neurologie
oncologie médicale
pneumologie
rhumathologie

Médecine de soins intensifs- adulte**Médecine de soins intensifs chez l'enfant****Médecine familiale**

médecine d'urgence (CCMU)
soins palliatifs
soins aux personnes âgées
périnatalité
le clinicien érudit

Médecine nucléaire**Médecine d'urgence****Microbiologie médicale et infectiologie****Obstétrique-gynécologie**

endocrinologie gynécologique de la reproduction et infertilité
médecine maternelle et fœtale
oncologie gynécologique

Ophthalmologie**Oncologie radiologique****Pédiatrie**

cardiologie chez l'enfant
endocrinologie et métabolisme chez l'enfant
gastroentérologie chez l'enfant
hématologie/oncologie pédiatrique
immunologie clinique et allergie chez l'enfant
maladies infectieuses chez l'enfant
médecine néonatale et périnatale
médecine de l'adolescence
médecine d'urgence pédiatrique
néphrologie chez l'enfant
neurologie chez l'enfant
pédiatrie du développement
pédiatrie générale
pneumologie chez l'enfant

Programme de formation de cliniciens-chercheurs**Psychiatrie****Radiologie diagnostique**

neuroradiologie
radiologie pédiatrique

RÈGLEMENT DES ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les études médicales postdoctorales consistent en un ensemble de stages effectués dans le cadre d'un programme universitaire agréé par le Collège des médecins du Québec, le Collège des médecins de famille du Canada et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Le présent règlement a pour objet de déterminer les règles relatives aux études médicales postdoctorales à l'Université de Montréal.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

À moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

2.1 Année de formation

L'année de formation comprend treize périodes de quatre semaines; elle débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. Dans certains cas, sur décision de l'autorité compétente, la date du début de l'année de formation peut être modifiée.

2.2 Autorité compétente

Tout officier de la faculté, autre que le doyen, ou toute autre personne qui, en raison des Statuts ou d'un règlement de l'Université, est autorisé à exercer un pouvoir ou une prérogative conféré au doyen.

2.3 Conseil de la Faculté

Le Conseil de la Faculté de médecine.

2.4 Cours

Un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes.

2.5 Crédit

Une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

2.6 Département

Un département universitaire relevant de la Faculté de médecine auquel le programme concerné est rattaché

2.7 Directeur de programme

Le directeur du programme de résidence concerné.

2.8 Doyen

Le doyen de la Faculté de médecine.

2.9 Étudiant

Une personne inscrite à un programme d'études médicales postdoctorales. Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

a) l'étudiant régulier

L'étudiant régulier est l'étudiant admis à un programme et inscrit, ou pouvant s'inscrire, à un ou à des cours de ce programme. L'étudiant régulier peut aussi avoir accès à des cours hors programme. Un étudiant ne peut être à la fois régulier dans un programme et libre dans un autre programme.

b) l'étudiant libre

L'étudiant libre est l'étudiant inscrit à un ou à quelques cours; il ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade, mais il doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages. L'étudiant libre est admis pour une année ou moins, sa réadmission est exceptionnelle. L'étudiant libre est soumis à la même réglementation que l'étudiant régulier.

c) l'étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est l'étudiant admis à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et qui, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade à l'Université de Montréal; il est néanmoins soumis à la réglementation de cette dernière.

2.10 Faculté

La Faculté de médecine.

2.11 Officier

Le doyen, un vice-doyen, le secrétaire de la Faculté, un directeur de département ou d'école.

2.12 Organisme d'agrément

Le Collège des médecins du Québec, le Collège des médecins de famille du Canada ou le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

2.13 Professeur

Tout professeur, chargé de cours ou toute autre personne responsable d'un cours ou d'un enseignement.

2.14 Programme

Un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation qui permettent l'acquisition, par les titulaires d'un diplôme de médecine, des compétences nécessaires à la pratique professionnelle, en médecine de famille ou dans une des spécialités de la médecine.

Dans le cadre du présent règlement, le terme « programme » signifie programme de formation médicale postdoctorale.

2.15 Résident

Tout étudiant inscrit dans un programme de formation médicale postdoctorale à l'Université.

2.16 Responsable de stage

Un professeur qui assure la supervision du stage clinique dans un établissement, un département ou un service.

2.17 Scolarité

Le temps normal requis pour compléter un programme.

2.18 Stage

Un cours qui se déroule dans un milieu professionnel ou dans un laboratoire de recherche sous la responsabilité académique de l'Université. La durée d'un stage peut varier de une à plusieurs périodes. Lorsqu'un stage dure plus de trois périodes, il est divisé en segments d'au plus trois périodes.

2.19 Vice-doyen

Le vice-doyen aux études médicales postdoctorales de la Faculté de médecine.

ARTICLE 3 - STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES

Le vice-doyen est responsable de l'ensemble de la conduite et de la supervision de la formation médicale postdoctorale.

3.1 Le Comité des études médicales postdoctorales

Le Comité des études médicales postdoctorales est responsable de l'élaboration et de la révision de tous les aspects de la formation médicale postdoctorale. Il a notamment pour fonctions l'établissement de politiques générales en matière d'éducation médicale postdoctorale, la mise en place et le maintien de mécanismes de liaison appropriés avec les directeurs des programmes de résidence et les milieux de formation, l'établissement de politiques de sélection, d'évaluation, de promotion et de renvoi des résidents dans tous les programmes et la supervision de leur mise en vigueur, et l'établissement de politiques permettant d'assurer une supervision appropriée des résidents. Le Comité des études médicales postdoctorales est constitué :

- du vice-doyen, qui le préside;
- de professeurs de la Faculté, nommés par le vice-doyen;
- d'un résident en médecine de famille, élu ou nommé par ses pairs;
- d'un résident d'un programme de spécialité, élu ou nommé par ses pairs;
- d'un représentant, siégeant à titre d'observateur, du Collège des médecins du Québec.

3.2 Le Comité d'agrément des programmes

Les programmes de formation médicale postdoctorale sont soumis aux normes d'agrément du Collège des médecins du Québec, et du Collège des médecins de famille du Canada ou du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Le Comité d'agrément des programmes a pour mandat, notamment, la préparation, la tenue et le suivi des visites internes d'agrément. Il contribue aussi à la formation des directeurs de programme et des comités de programme en vue des visites d'agrément. Le vice-doyen en est membre d'office. Il est constitué :

- d'un président, nommé par le vice-doyen après consultation du Comité des études médicales postdoctorales;
- de professeurs de la Faculté, nommés par le vice-doyen;
- d'un résident, élu ou nommé par ses pairs.

3.3 Le directeur de programme

Chaque programme de résidence est sous la responsabilité d'un directeur, qui en assure la gestion et la supervision.

Il est nommé par le Conseil de la Faculté, sur recommandation du directeur de département concerné et du Comité des études médicales postdoctorales.

Il rend compte au vice-doyen et au directeur de département concerné.

3.4 Le comité de programme

Pour chaque programme est institué un comité de programme qui a pour mandat de planifier, d'organiser et de superviser la formation. Le comité est constitué :

- du directeur de programme, qui le préside;
- de professeurs représentant chacun des principaux établissements participant au programme, nommés par le directeur de programme;
- d'au moins un résident du programme, élu ou nommé par ses pairs.

3.5 Le comité d'admission du programme

Chaque programme comprend un comité d'admission qui a pour fonction d'établir les modalités d'admission au programme, d'étudier les demandes d'admission et d'émettre une recommandation quant à l'acceptation ou au refus de chacun des candidats, de planifier les entrevues d'admission, s'il y a lieu, et d'établir un ordre de priorité de recrutement. Le comité d'admission est constitué :

- de professeurs de la Faculté, nommés par le directeur de programme;
- d'au moins un représentant des résidents, élu ou nommé par ses pairs.

En l'absence d'un comité d'admission du programme, le comité de programme peut agir à sa place.

3.6 Le comité d'évaluation du programme

Chaque programme comprend un comité d'évaluation qui a pour fonction d'établir les critères et les modalités de l'évaluation et de se prononcer sur l'évaluation de chacun des résidents.

Le comité d'évaluation fait des recommandations au doyen ou à l'autorité compétente concernant la reprise d'un ou plusieurs stages, ou d'une année de formation par un résident, sa promotion ou son exclusion. Le comité d'évaluation est constitué :

- de professeurs de la Faculté désignés par le directeur de programme;
- d'au moins un représentant des résidents, élu ou désigné par ses pairs.

En l'absence d'un comité d'évaluation du programme, le comité de programme peut agir à sa place.

3.7 Le Comité de révision des études médicales postdoctorales

Le Comité de révision relève du doyen. Ce Comité est constitué :

- de huit professeurs nommés par le Conseil de la Faculté, dont l'un agit comme président;
- d'un résident en fin de formation, élu ou nommé par ses pairs.

Trois membres, dont le résident, forment le quorum du comité.

Le Conseil peut, au besoin, nommer des membres substitués, pour un mandat d'une durée équivalente à celle des membres réguliers.

Le Comité de révision étudie les demandes de révision de l'évaluation ainsi que les recommandations d'exclusion.

ARTICLE 4 – LES PROGRAMMES DE FORMATION MÉDICALE POSTDOCTORALE

4.1 Objectifs des programmes

Les programmes permettent l'acquisition, par les titulaires d'un diplôme de médecine, des compétences nécessaires à la pratique professionnelle de la médecine. Les programmes respectent les normes des organismes d'agrément de telle sorte que le résident qui complète un programme peut postuler en vue de l'obtention du certificat ou de l'attestation décerné par ces organismes.

Certains programmes permettent aussi aux détenteurs d'une attestation en médecine de famille ou d'un certificat de spécialiste de poursuivre une formation supplémentaire dans une discipline spécifique.

4.2 Responsabilités relatives aux programmes

Les programmes sont sous la responsabilité de la Faculté. Un programme peut cependant comprendre des cours qui sont sous la responsabilité d'une autre faculté que la Faculté de médecine.

Conformément aux Statuts de l'Université, le doyen dirige les études dans sa faculté et voit à l'application du présent règlement touchant les programmes et les cours de sa faculté ainsi que les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente inter-facultaire ou interuniversitaire.

4.3 Structure d'un programme

La formation postdoctorale consiste dans un ensemble de stages de formation en médecine de famille ou en spécialité effectués dans des milieux de formation agréés ou approuvés par le Collège des médecins du Québec, ainsi que d'autres formes de cours tels que des cours théoriques, ateliers, séminaires et autres activités d'apprentissage.

La structure d'un programme comprend la liste des cours obligatoires et à option et précise, s'il y a lieu, leur répartition selon l'année de formation.

4.4 Scolarité

Pour tout résident, la scolarité minimale est déterminée par la Faculté. La scolarité maximale, en excluant les périodes de suspension, est de :

- deux ans, pour un programme dont la durée prévue est de un an;
- quatre ans, pour un programme dont la durée prévue est de deux ou trois ans;
- sept ans, pour un programme dont la durée prévue est de quatre ou cinq ans;
- huit ans, pour un programme dont la durée prévue est de six ans;
- neuf ans, pour un programme dont la durée prévue est de plus de six ans.

ARTICLE 5 – ADMISSION À UN PROGRAMME

L'admission est un processus au terme duquel le doyen ou l'autorité compétente accorde, à une personne ayant satisfait à certaines conditions, le droit d'être admis dans un programme.

Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission.

5.1 Responsabilité de l'admission

Le doyen ou l'autorité compétente est responsable de l'admission. Le Comité d'admission du programme étudie les demandes d'admission et transmet ses recommandations au doyen ou à l'autorité compétente.

5.2 Procédure

La procédure d'admission est établie par la Faculté et est sujette aux conditions imposées par les organismes d'agrément et les décrets gouvernementaux.

Le candidat à l'admission doit présenter une demande suivant la procédure établie et fournir les documents requis dans les délais prescrits pour l'admission à un programme. Les formulaires à compléter varient selon la nature de l'admission.

La procédure d'admission applicable aux différentes catégories de candidats est présentée sur le site Internet des études médicales postdoctorales.

5.3 Conditions d'admission

- Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de médecine d'une université du Québec, du Canada ou des États-Unis, ou d'une équivalence du diplôme de médecine reconnue par le Collège des médecins du Québec, ou d'une lettre d'admissibilité du Collège des médecins du Québec;
- satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme choisi.

La Faculté peut exiger une preuve d'immunisation contre des maladies transmissibles, des examens de dépistage, et un examen médical par un médecin de son choix avant d'admettre un candidat. L'état de santé d'un candidat peut justifier un refus si celui-ci est incompatible avec l'atteinte des objectifs du programme ou comporte un danger pour les patients, d'autres personnes, ou pour lui-même.

b) Restrictions

Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité. Notamment, le doyen ou l'autorité compétente peut refuser l'admission pour les motifs suivants :

- i) le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme;
- ii) le rendement scolaire est insuffisant;
- iii) le dossier académique est non compétitif;
- iv) la formation, le diplôme ou les cours préalables requis pour l'admission datent de plus de deux ans.

c) Année de qualification

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer une année de qualification, dans un programme d'appoint ou dans un programme connexe, à tout candidat dont la formation a été acquise en dehors du réseau collégial ou universitaire québécois afin de pouvoir mieux évaluer le potentiel du candidat pour une admission dans un programme contingenté et de favoriser une meilleure intégration dans le cursus des études médicales postdoctorales.

5.4 Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

a) Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité de communiquer en français jugée suffisante pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à tout candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou qui n'a pas antérieurement fait d'études en français de se soumettre préalablement à un test de français. Le candidat qui a échoué au test de français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il est admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

b) Cours de mise à niveau

Lorsqu'un candidat possède une maîtrise insuffisante de la langue française, le doyen ou l'autorité compétente peut lui imposer de s'inscrire, à ses frais, à des cours de mise à niveau comme condition préalable à son admission.

5.5 Connaissance de l'anglais

Dans certains programmes, la connaissance de l'anglais est indispensable et le résident peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par la Faculté.

5.6 Étude des dossiers d'admission

Dans l'évaluation du dossier d'admission, les résultats scolaires étudiés sont ceux disponibles à la date limite officielle pour le dépôt de la demande d'admission, à moins que ceux-ci ne permettent pas de porter un jugement pertinent, auquel cas des résultats postérieurs à cette date sont pris en compte.

5.7 Tests et entrevues

Le candidat qui satisfait aux conditions d'admissibilité relatives aux études antérieures et, le cas échéant, qui a été présélectionné, peut être invité à se présenter à une entrevue et à subir un ou des tests d'admission ou un examen.

a) Conditions de l'entrevue

L'entrevue est menée par au moins deux personnes désignées par le doyen ou l'autorité compétente. Le contenu de l'entrevue est établi en fonction des critères fixés par le programme.

b) Absence

Un candidat qui, pour un motif indépendant de sa volonté, ne peut se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué et pour lequel il a confirmé sa présence, doit en aviser la Faculté, par écrit, dans les meilleurs délais avant ou suivant le jour de l'entrevue. Si le motif est jugé valable, le candidat sera convoqué de nouveau.

5.8 Décision

Selon le cas, le vice-doyen transmet au candidat, pour chacun des programmes de formation médicale postdoctorale inscrits dans sa demande d'admission :

a) une offre d'admission définitive

Si celui-ci satisfait à toutes les conditions d'admissibilité propres au programme. L'avis d'admission précise les conditions additionnelles que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

b) une offre d'admission sous engagement

S'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité dans les délais prescrits. L'avis d'admission précise les conditions additionnelles que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

c) une offre d'inscription sur une liste d'attente

Une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission sous engagement si, en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte.

d) une offre d'admission conditionnelle

À titre exceptionnel, dans certains programmes, le doyen ou l'autorité compétente peut admettre un candidat qui ne satisfait pas à toutes les conditions d'admissibilité. Le doyen ou l'autorité compétente impose alors des conditions que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

e) un avis de refus

Un refus à un programme est sans appel, mais n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme.

5.9 Acceptation d'une offre**a) Délais de réponse**

Le candidat qui reçoit une offre d'admission définitive, une offre d'admission sous engagement ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doit faire part de son acceptation ou de son refus de l'offre dans les délais indiqués dans l'avis.

b) Délais pour satisfaire aux conditions d'une admission

Le candidat admis sous engagement doit satisfaire aux conditions de son admission dans les délais prescrits et en faire la preuve le plus tôt possible en transmettant les documents appropriés au vice-doyen.

5.10 Poste de résident

L'admission à un programme de résidence ne devient définitive qu'après son acceptation par les autorités administratives de l'établissement auquel le candidat est recommandé par la Faculté et l'obtention d'une carte de stages émise par le Collège des médecins du Québec.

La Faculté désigne l'établissement auquel le candidat sera recommandé à un poste de résident.

5.11 Désistement

Le candidat peut se désister à tout moment du processus d'admission. Il y a désistement automatique dans les cas suivants :

a) Offre d'admission à un autre programme

Le candidat a reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission sous engagement à un autre programme pour lequel il avait indiqué une préférence (choix prioritaire).

b) Défaut de répondre à une offre d'admission

Le candidat omet de répondre à une offre d'admission définitive, à une offre d'admission sous engagement ou à une offre d'inscription sur une liste d'attente dans les délais prescrits. Il en est alors averti.

c) Défaut de se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen

Le candidat ne se présente pas à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué, sans motif valable.

d) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission

Le candidat ne satisfait pas aux conditions de son admission.

e) Défaut de s'inscrire

Le candidat omet de s'inscrire au programme auquel il a été admis.

5.12 Prolongation d'engagement

Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut prolonger d'un maximum de onze mois le délai accordé à un candidat pour satisfaire à l'engagement d'obtenir son diplôme de médecine ou de terminer un cours préalable.

5.13 Réadmission

a) Demande

Le résident qui a abandonné ses études dans un programme ou qui en a été exclu pour des raisons autres que le renvoi en vertu d'un règlement disciplinaire peut présenter une nouvelle demande. Il doit alors satisfaire aux conditions d'admissibilité en vigueur au moment du dépôt de la demande de réadmission et démontrer à la satisfaction du doyen ou de l'autorité compétente qu'il a amélioré ses possibilités de réussite.

b) Conditions à la réadmission

Pour une réadmission dans un programme contingenté, le doyen ou l'autorité compétente tient également compte du nombre de places et de la valeur comparative du dossier du candidat à la réadmission.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions à la réadmission.

5.14 Nullité d'une admission

Est nulle l'admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

5.15 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission d'un candidat à un programme de formation médicale postdoctorale lui confère le statut d'étudiant régulier, d'étudiant libre ou d'étudiant visiteur pour la version en vigueur de ce programme, statut qu'il maintient jusqu'à la réussite, l'abandon ou l'exclusion du programme. L'étudiant doit procéder à son inscription selon les modalités et dans les délais qui lui sont indiqués.

5.16 Changement de programme

La Faculté n'a pas l'obligation d'accepter une demande de changement de programme. Lorsqu'elle accepte de le faire, elle doit prendre en considération les lois, règlements et autres actes gouvernementaux. Elle tient également compte de la valeur comparative du dossier du candidat.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions au changement de programme.

5.17 Transfert d'université

La Faculté n'a pas l'obligation d'accepter une demande de transfert d'un résident en provenance d'une autre université. Dans l'étude d'une telle demande, elle doit prendre en considération les lois, règlements et autres actes gouvernementaux. Elle tient également compte de la valeur comparative du dossier du candidat.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions au transfert d'université.

5.18 Formation complémentaire

La Faculté n'a pas l'obligation d'accepter une demande de formation complémentaire. Dans l'étude d'une telle demande, elle doit prendre en considération les lois, règlements et autres actes gouvernementaux. Elle tient également compte de la valeur comparative du dossier du candidat.

5.19 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier

L'étudiant libre ne peut changer son statut pour celui d'étudiant régulier. Il peut cependant faire une demande d'admission à titre d'étudiant régulier.

ARTICLE 6 – LES COURS

Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment de stage clinique, de stage de recherche, de leçon magistrale, d'atelier, de séminaire, de laboratoire.

6.1 Responsabilités relatives aux cours

La Faculté est responsable des cours. Elle en définit les contenus et les modalités d'insertion dans chacun des programmes.

Les activités de formation sont sous la responsabilité des professeurs dans le respect du cadre établi par le doyen et des règlements et politiques de l'Université.

6.2 Modalité d'insertion d'un cours dans un programme

a) Cours obligatoire

Le cours obligatoire est imposé à tous les résidents inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme.

b) Cours à option

Le cours à option est choisi par le résident parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.

c) Cours au choix

Le cours au choix est choisi par le résident dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par le résident.

6.3 Cours hors programme

Le cours hors programme est un cours choisi par le résident dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Il ne fait cependant pas partie du programme du résident.

6.4 Autres caractéristiques des cours

a) Cours équivalent

Est dit équivalent un cours qui comporte un recoupement significatif de la matière avec un autre cours. Un seul des cours dits équivalents peut être crédité dans le programme du résident.

b) Cours préalable

Est dit préalable un cours qui doit obligatoirement avoir été suivi avant un autre.

c) Cours concomitant

Est qualifié de concomitant un cours qui doit être suivi parallèlement à un autre; ce cours peut avoir été suivi préalablement.

d) Cours de mise à niveau

Un cours imposé au candidat par le doyen ou l'autorité compétente à titre de cours préparatoire ou un cours imposé à la suite d'un résultat insatisfaisant à un test d'admission requis par la Faculté, est dit cours de mise à niveau. Sauf exception, ce cours est obligatoirement considéré hors programme.

e) Cours éliminatoire

Est dit éliminatoire un cours dont l'échec n'admet aucune reprise et, de ce fait, exclut la poursuite des études dans le programme.

6.5 Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, ou encore, par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité. Les ouvrages de références obligatoires sont en français, de préférence, ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux résidents dans les listes bibliographiques.

ARTICLE 7 - INSCRIPTION

Selon le contexte, on distingue l'inscription à un programme et l'inscription à un cours.

a) L'inscription à un programme réfère au statut de l'étudiant par rapport au programme auquel il a été admis.

b) L'inscription à un cours est un processus comportant deux étapes :

- i) l'indication par l'étudiant de son intention de suivre un cours;
- ii) l'autorisation et l'enregistrement par l'Université.

7.1 Disposition générale

Nul n'est autorisé à suivre un cours ou à se soumettre aux évaluations s'il n'est dûment inscrit au cours.

Une inscription à un cours n'est valide que pour la durée du cours.

7.2 Offre de cours

a) Liste de cours offerts

La Faculté n'est pas tenue d'offrir tous les cours de sa banque de cours à chaque trimestre, voire à chaque année de formation. De plus, la Faculté peut retirer de l'horaire un cours si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

La Faculté n'est pas tenue d'offrir une version de programme au-delà du temps normalement requis pour compléter un programme ou si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

b) Accessibilité aux cours

La Faculté indique quels cours peuvent recevoir des étudiants libres et des étudiants visiteurs, elle précise également les cours auxquels des étudiants réguliers peuvent s'inscrire à titre de cours au choix et de cours hors programme.

ARTICLE 8 – INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT RÉGULIER

8.1 Obligation d'inscription

Le candidat admis doit être inscrit. Pour maintenir son inscription au programme, il doit être réinscrit à chaque année, sans quoi il est réputé avoir abandonné son programme.

8.2 Autorisation

Le doyen ou l'autorité compétente entérine l'inscription de l'étudiant.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, un étudiant ne peut s'inscrire à plus d'un programme à la fois.

8.3 Régimes d'inscription

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, l'étudiant s'inscrit à temps plein.

8.4 Prescriptions d'inscription – inscription concurrente à deux programmes

Le résident inscrit dans deux programmes concurrentement doit s'inscrire aux cours en respectant les structures de chacun des programmes et les exigences propres aux cours. Il doit également tenir compte de la scolarité de chacun des programmes.

8.5 Prescriptions d'inscription – cours de mise à niveau

L'étudiant qui, en raison de résultats non satisfaisants à un test de français ou à tout autre test, doit suivre un ou des cours de mise à niveau, doit s'y inscrire dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription.

L'étudiant admis conditionnellement à la réussite d'un cours offert à l'Université doit s'y inscrire dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription.

8.6 Prescriptions d'inscription – stage

Les milieux de stage sont assignés par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de l'autorité compétente.

8.7 Inscription à un cours hors établissement

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou l'autorité compétente peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.

Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut.

Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale est considéré au même titre qu'un cours équivalent ou qu'un cours substitut, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.

Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté.

8.8 Inscription à des cours hors programme

L'étudiant régulier peut s'inscrire à des cours hors programme. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant. La Faculté peut limiter le nombre de cours hors programme auxquels peut s'inscrire un résident aussi bien pendant une année de formation que dans l'ensemble de son programme.

8.9 Modification d'inscription

Le résident peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours.

L'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente est requise.

Tout changement de choix de cours doit être fait dans le respect des délais d'inscription.

8.10 Abandon d'un cours

a) Demande

Le résident qui, pour un motif valable, désire abandonner un cours alors que le délai de modification de l'inscription est écoulé, doit présenter une demande écrite et motivée au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit le résident juge du bien-fondé de la demande.

b) Abandon autorisé

Si le doyen ou l'autorité compétente agréée la demande, la mention « abandon » est inscrite au dossier du résident. Il peut alors exiger que le résident se réinscrive au cours dans un délai qu'il prescrit.

c) Abandon non autorisé

Si la demande est refusée ou si le résident abandonne le cours sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au dossier et l'évaluation finale du cours porte la mention « échec ».

8.11 Abandon du programme

a) Le résident qui désire abandonner ses études doit faire parvenir un avis écrit à l'autorité compétente de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Au dossier du résident, la mention « abandon » est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » est portée au dossier du résident si l'abandon survient après ce délai.

b) Le résident qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre ou du stage en cours et la mention « échec » est inscrite au dossier en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

c) Le résident dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission.

8.12 Suspension temporaire de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription

a) Suspension de l'inscription à un programme

Le résident qui désire suspendre temporairement son inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente. Celui-ci peut permettre la suspension pour une période ne dépassant pas treize périodes. Au terme de ce délai, le résident peut reprendre sa formation sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. Dans le cas d'un stage clinique ou de recherche, le retour s'effectue en début de période.

b) Dérogation aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui désire déroger aux prescriptions d'inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente avant la date limite pour une modification d'inscription.

ARTICLE 9 – INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT LIBRE ET DE L'ÉTUDIANT VISITEUR

9.1 Autorisation d'inscription

Le doyen ou l'autorité compétente autorise l'inscription à un programme à titre d'étudiant libre ou d'étudiant visiteur à la personne qu'il estime avoir la formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

L'étudiant visiteur inscrit en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec ou de toute autre entente interuniversitaire doit en respecter les dispositions.

9.2 Modalités d'inscription

L'étudiant s'inscrit par cours et, le cas échéant, par trimestre ou par année de formation, dans les délais indiqués par la Faculté. Celle-ci détermine le nombre de cours auxquels l'étudiant libre ou l'étudiant visiteur peut s'inscrire.

9.3 Modification d'un choix de cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire modifier son choix de cours peut le faire avant la date limite indiquée au calendrier universitaire. Le doyen ou l'autorité compétente autorise toute nouvelle inscription.

9.4 Abandon d'un cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire abandonner un cours alors que le délai de changement du choix de cours est écoulé, doit en aviser le doyen ou l'autorité compétente au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. La mention « abandon » est inscrite au dossier. Si l'étudiant abandonne le cours hors délai ou s'il le fait sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au dossier et l'évaluation finale du cours porte la mention « échec ».

9.5 Nullité d'une inscription

Est nulle l'inscription reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

ARTICLE 10 – RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCES DE FORMATION**10.1 Généralités**

Le résident n'est pas tenu de suivre un cours et de le réussir si, au jugement du doyen ou de l'autorité compétente, il a autrement atteint les objectifs du cours. Les crédits du cours lui sont alors accordés par équivalence ou exemption selon le cas. Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un résident de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme.

10.2 Équivalence de cours**a) Définition**

Il y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme. Le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence, ou n'accorder l'équivalence qu'après une période d'observation dans le programme.

b) Maximum autorisé

L'équivalence de cours, que ceux-ci aient ou non servi à l'obtention d'un grade, ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme.

c) Indication au dossier du résident

Le dossier du résident fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au dossier.

10.3 Exemption**a) Définition**

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme. Le cas échéant, la Faculté peut imposer un examen ou tout autre mode d'évaluation pour vérifier les connaissances et les compétences du résident avant de lui accorder l'exemption.

b) Maximum autorisé

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme.

c) Indication au dossier du résident

Le dossier du résident fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au dossier, mais l'indication « exemption » tient lieu de résultat d'évaluation.

10.4 Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des équivalences et exemptions ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme. Dans tous les cas, le résident doit suivre au moins le tiers de la formation du programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix.

10.5 Transfert de cours**a) Définition**

Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal est reporté d'un programme à un autre, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme du résident.

b) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.

La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme du résident.

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

c) Indication au dossier du résident

La note du cours transféré est portée au dossier du résident.

10.6 Substitution de cours**a) Définition**

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours offert à l'Université remplace un autre cours du même programme.

Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un résident de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme. Il y a nécessairement substitution de cours lorsque, compte tenu de l'offre de cours, le résident ne peut compléter les cours obligatoires de la version de programme dans laquelle il a été admis.

b) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

c) Indication au dossier du résident

Le dossier du résident fait état de la substitution accordée. La note du cours de substitution est inscrite au dossier avec indication du cours substitué.

Aux fins d'une indication au dossier du résident, le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitué. Le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours de substitution si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

d) Procédure de reconnaissance d'équivalence de formation**i) Demande**

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours, une exemption de cours ou qui entend suivre un cours en substitution à un cours de son programme doit en faire la demande par écrit au vice-doyen et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou justifier le bien-fondé de sa demande dans les délais prescrits par la Faculté responsable du programme. Le transfert de cours est automatique.

ii) Approbation

L'équivalence, l'exemption et la substitution doivent être approuvés par l'autorité compétente.

Dans le cas d'équivalence, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours; elle dépend en outre du temps écoulé depuis la réussite du cours.

Pour qu'un cours puisse faire l'objet d'une équivalence, il doit avoir été réussi avec une note conforme ou supérieure aux attentes.

10.7 Nullité d'une équivalence ou d'une exemption

Est nulle l'équivalence, ou l'exemption reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

ARTICLE 11 – ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**11.1 Généralités**

Chaque programme de résidence comporte des objectifs d'apprentissage écrits qui sont communiqués aux résidents. Le processus d'évaluation est fondé sur ces objectifs.

Tout résident doit se soumettre aux évaluations des apprentissages du programme auquel il est inscrit. Le résident a la responsabilité de se familiariser avec les objectifs d'apprentissage et les règles régissant l'évaluation.

Le résident est soumis à l'évaluation de ses connaissances, de ses attitudes et de ses habiletés, ainsi qu'à l'évaluation de son comportement en milieu professionnel.

11.2 Responsabilité de l'évaluation

Les professeurs évaluent le niveau de compétence atteint pour un stage donné ou pour toute autre activité de formation. Le comité d'évaluation est responsable de la décision normative à la fin de chaque stage et du suivi de l'ensemble des évaluations.

11.3 Langue

Sauf exception justifiée par la nature du stage, les travaux et les examens sont présentés en français. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen ou l'autorité compétente, celle-ci peut autoriser un résident dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français et qui en fait la demande à présenter des travaux et des examens en anglais. Quelle que soit la langue utilisée, la qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

L'évaluation tient également compte de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, et à la profession.

11.4 Forme des évaluations

En fonction de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation se fait selon une ou plusieurs des formes décrites aux paragraphes ci-dessous ou sous toute autre forme que le comité d'évaluation du programme détermine.

a) Évaluation sous forme d'observation

L'évaluation sous forme d'observation porte sur la démonstration de l'acquisition par le résident de compétences en fonction du niveau de performance attendu :

- i) dans le cadre d'un cours offert sous forme de stage ou sous une autre forme, conformément aux modalités prévues dans le plan de cours ou les objectifs de stage;
- ii) dans un ensemble de stages ou d'autres formes de cours, pour une période prédéfinie du cheminement dans le programme et, s'il y a lieu, dans toute autre activité de formation. L'évaluation est faite conformément aux modalités prévues aux exigences de formation additionnelles du programme; elle tient également compte des exigences des règlements et politiques universitaires ou de codes d'éthique professionnels ou facultaires.

b) Évaluation sous forme de travaux

L'évaluation sous forme de travaux porte sur les travaux imposés pendant la durée d'un ou de plusieurs cours (dissertations, travaux dirigés, exposés oraux, travaux pratiques, travaux cliniques, laboratoires, participation à un travail de groupe, participation à des activités, portfolio etc.).

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque résident doit être évalué individuellement, sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.

c) Évaluation sous forme d'examens

L'évaluation sous forme d'examens (examen écrit sous surveillance, examen oral, examen pratique ou autre) porte sur une partie ou la totalité de la matière d'un ou de plusieurs cours (stage clinique ou de recherche, notes de cours, lectures, laboratoires, etc.).

Avant chaque séance d'examen, le professeur ou son représentant donne aux résidents les consignes particulières appropriées à cet examen.

11.5 Évaluation des stages

Pendant un stage, chaque professeur observe le résident dont la formation lui est confiée, afin de se faire une opinion quant à ses connaissances, attitudes et habiletés, ainsi qu'à l'atteinte des compétences associées au stage. Il fait part au résident de ses observations et de ses recommandations

a) Évaluation écrite

À la fin de chaque stage, le résident reçoit une évaluation écrite. Cette évaluation est consignée sur une fiche d'appréciation de stage clinique.

L'évaluation écrite est préparée par le responsable de stage ou par un des professeurs ayant supervisé le résident au cours de son stage ou segment de stage, et est communiquée au résident. Le cas échéant, cette évaluation est réputée refléter l'opinion de la majorité des professeurs ayant travaillé avec le résident.

Lorsqu'un stage a une durée de plus de trois périodes, une évaluation écrite est faite à la suite de segments d'au plus trois périodes ainsi qu'à la fin du stage.

Le résident doit sans délai prendre connaissance de son évaluation et la signer en indiquant s'il est en accord ou en désaccord avec celle-ci.

b) Mention au dossier

Le comité d'évaluation se prononce sur chaque évaluation de stage et accorde une mention globale de « succès », « échec » ou « inférieur aux attentes » qui sera inscrite au dossier du résident. Dans sa décision, le comité d'évaluation tient compte de la fiche d'appréciation de stage ainsi que de toute autre forme d'évaluation faite en cours de stage. La mention « échec » ou « inférieur aux attentes » constitue une évaluation de stage défavorable.

Pour obtenir la mention « succès », le résident doit avoir complété au moins les trois quarts de son stage.

c) Stage incomplet

Pour qu'un stage soit valide, le résident doit y avoir été présent pendant au moins les trois quarts de sa durée. Dans le cas contraire, le comité d'évaluation décide si ce stage doit être ultérieurement complété ou repris en entier.

11.6 Évaluation des autres formes de cours

Lorsqu'il évalue le résident, le comité d'évaluation tient également compte des évaluations relatives aux autres activités d'apprentissage (notamment les cours théoriques, ateliers, séminaires, laboratoires).

a) Attribution d'une note

Le professeur responsable de l'évaluation attribue les notes selon le système de notation qu'il a annoncé au début du cours. Toutefois, la note finale est exprimée en termes de « succès » ou « échec ».

b) Mention au dossier

Dans un délai raisonnable après une évaluation, le comité d'évaluation en examine le résultat et arrête la mention finale qui sera inscrite au dossier du résident.

11.7 Révision de l'évaluation

En cas d'échec, le résident qui s'estime lésé et est en mesure de présenter des faits nouveaux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision, écrite et motivée, au doyen ou à l'autorité compétente, dans les dix jours ouvrables suivant la date où le résultat de l'évaluation lui a été communiqué.

a) Demande recevable

Si le doyen ou l'autorité compétente juge la demande recevable, il en saisit le Comité de révision. Le Comité de révision, après avoir donné au résident l'opportunité de se faire entendre, peut recommander au doyen ou à l'autorité compétente de maintenir la mention globale d'échec, ou la transformer en mention « inférieur aux attentes » ou « succès ». Le doyen ou l'autorité compétente informe le résident par écrit de sa décision. La décision du doyen ou de l'autorité compétente est sans appel.

b) Demande rejetée

Si le doyen ou l'autorité compétente rejette la demande de révision, il doit le faire par écrit et avec motifs à l'appui et ce, dans les 10 jours ouvrables suivant la date de réception de la demande. Ce refus est sans appel.

11.8 Défaut de se soumettre à une évaluation

a) Évaluation continue

Dans les cours où l'évaluation est continue, la mention globale « échec » est attribuée au résident lorsque, en raison d'une absence prolongée ou d'absences répétées, il s'avère impossible de l'évaluer, à moins qu'il n'ait justifié l'absence auquel cas il y a report de l'évaluation. Celui-ci doit alors combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le comité d'évaluation.

b) Évaluation sous forme d'examen

Une mention « échec » est attribuée au résident qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du directeur de programme ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 11.10.

La mention « échec » est attribuée au résident présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

c) Évaluation sous forme de travaux

Lorsque le résident omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le comité d'évaluation peut soit fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard, ou bien attribuer une mention « échec » pour ce travail.

11.9 Évaluation différée

Si le résident est absent à une évaluation pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 11.10, le comité d'évaluation impose une évaluation différée ou remplace cette évaluation par d'autres évaluations.

11.10 Justification d'une absence à une évaluation

Le résident doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation dès qu'il constate qu'il ne pourra être présent et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou par courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrables suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable conformément aux règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de vérifier la véracité des pièces justificatives.

11.11 Plagiat

Le plagiat, le copiage ou la fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, est régi par le **Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants**.

11.12 Progression dans un programme

Au fur et à mesure que progresse sa formation, le résident se voit confier des responsabilités professionnelles croissantes qui nécessitent d'avoir atteint un niveau attendu de compétence. Le résident est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il rencontre les conditions suivantes :

- avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit;
- avoir acquis l'ensemble des compétences requises pour son niveau de formation.

Au terme de chaque stage ou segment de stage, ainsi qu'à tout autre moment que le directeur de programme ou un officier facultaire juge approprié, le comité d'évaluation évalue la progression du résident. Il peut réviser le dossier complet du résident et peut en tout temps demander à le rencontrer. Il prend alors l'une ou l'autre des décisions suivantes :

- le résident est autorisé à poursuivre son programme;
- le résident est autorisé à poursuivre son programme à des conditions que le comité précise;
- le résident doit reprendre un ou plusieurs stages.

Le comité peut aussi recommander l'exclusion du résident de son programme de formation.

Avant de formuler une recommandation d'exclusion, le comité doit entendre le résident. Il rédige par la suite un rapport qui explique les motifs de sa recommandation. Il transmet sa recommandation au directeur du programme qui l'achemine au doyen, pour décision. Le doyen examine la recommandation et informe le résident par écrit, de sa décision. Si le résident est exclu, sur recommandation du comité d'évaluation, le doyen peut retirer le résident de son programme jusqu'à ce qu'il se soit prévalu, le cas échéant, de son droit de révision et qu'une décision finale ait été rendue.

11.13 Réussite dans un programme

Le résident réussit dans un programme s'il réussit à tous les cours du programme, s'il progresse adéquatement dans son programme et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

ARTICLE 12 - REPRISE**12.1 Droit de reprise**

À moins qu'il ne soit exclu de son programme conformément au présent règlement, le résident qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

12.2 Reprise d'un stage clinique ou de recherche

Le résident qui obtient une mention « échec » pour un cours offert sous forme de stage doit le reprendre.

Le résident qui obtient une mention « inférieur aux attentes » pour un cours offert sous forme de stage peut être tenu de le reprendre.

Les conditions suivantes s'appliquent à la reprise d'un cours offert sous forme de stage de clinique ou de recherche :

- le comité d'évaluation détermine les modalités entourant la reprise, y compris le milieu dans lequel celle-ci s'effectuera;
- le résident doit se soumettre aux mesures d'aide jugées appropriées par le comité d'évaluation;
- le stage de reprise doit être complété avec succès avant la promotion à l'année de formation suivante.

Le résident qui subit un échec à la reprise du stage est exclu du programme auquel il est inscrit.

12.3 Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de rattrapage

Le résident qui a subi un échec à un cours obligatoire ou à un cours de rattrapage (à l'exception des cours de rattrapage en français) doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent ou subir un examen de reprise, selon la décision du comité d'évaluation du programme. Le résident qui subit un échec à la reprise du cours, ou qui ne se présente pas à un examen de reprise, est exclu du programme auquel il est inscrit.

12.4 Reprise d'un cours à option

Le résident qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec ou subir un examen de reprise, selon la décision du comité d'évaluation du programme. Le résident qui subit un échec à la reprise du cours, ou qui ne se présente pas à un examen de reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

12.5 Reprise d'un cours au choix

Le résident qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours. Le résident qui subit un échec à la reprise du cours, ou qui ne se présente pas à un examen de reprise, peut être exclu du programme auquel il est inscrit.

ARTICLE 13 - EXCLUSION**13.1 Exclusion**

Un résident peut être exclu du programme dans les cas suivants :

- le résident obtient une mention « échec » à la reprise d'un stage; dans l'application de cette règle, la reprise du stage consécutive à l'attribution de la mention « inférieur aux attentes » n'est pas comptabilisée;
- le résident obtient une mention « échec » à la reprise d'un cours obligatoire, d'un cours à option ou d'un cours au choix;
- le résident obtient une mention « échec » à un 2^e stage au cours de sa formation postdoctorale;
- le résident obtient une mention « échec » à un 2^e cours obligatoire au cours de sa formation postdoctorale;
- l'évaluation globale du résident est jugée insatisfaisante par le comité d'évaluation;
- la progression du résident est jugée insatisfaisante par le comité d'évaluation;
- le résident refuse de se soumettre aux conditions entourant une reprise de stage;
- le résident ne répond pas à une exigence spécifiée dans les dispositions réglementaires propres au programme;
- le résident n'a pas rempli toutes les exigences du programme au terme de sa scolarité;
- l'état de santé du résident est incompatible avec la poursuite de son programme de résidence; à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut exiger au besoin que le résident se soumette à un examen médical par un médecin qu'il désigne;
- le résident a une connaissance insuffisante du français.

13.2 Droit de révision

Le résident qui souhaite en appeler d'une décision d'exclusion doit en faire la demande par écrit au doyen dans les quinze jours ouvrables suivant le moment où cette décision lui a été communiquée. Le doyen en saisit le Comité de révision, qui entend le directeur de programme, ainsi que toute autre personne qu'il juge approprié, en présence du résident. Le Comité recommande ensuite au doyen la levée ou le maintien de l'exclusion. Le doyen informe le résident de sa décision. La décision du doyen est sans appel.

ARTICLE 14 – RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

Le Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants s'applique aux résidents inscrits dans un programme d'études médicales postdoctorales.

ARTICLE 15 - ABSENCES

Tout résident qui s'absente doit en informer le responsable de l'enseignement hospitalier ou, en son absence, le chef du département ou du service hospitalier. S'il s'absente pour plus d'une semaine, il doit en outre en informer son directeur de programme par écrit et lui en donner les raisons. Il doit également adresser une copie de cette lettre au vice-doyen et au directeur de l'enseignement du milieu de formation où il est assigné.

ARTICLE 16 – PROLONGATION EXCEPTIONNELLE

Pour des raisons exceptionnelles, et après consultation du directeur de programme, le doyen ou l'autorité compétente peut accorder à un résident qui le demande une prolongation d'au plus un an pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

ARTICLE 17 – OCTROI DE DIPLÔMES

Pour recevoir un diplôme, le résident doit :

- a) avoir réussi tous ses stages;
- b) avoir progressé adéquatement dans son programme;
- c) avoir satisfait aux autres exigences du programme;
- d) dans le cas de formation faite en partie dans une autre Université, avoir réussi à l'Université de Montréal au moins la moitié des années de formation de son programme.

ARTICLE 18 – RÈGLEMENT PROPRE À CHAQUE PROGRAMME

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

ARTICLE 19 – DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent règlement régit les études médicales postdoctorales à compter de son adoption.

Il s'applique dès ce moment et pour l'avenir, à tous les résidents déjà admis ou inscrits dans un programme d'études médicales postdoctorales.

Il remplace toute version antérieure du Règlement pédagogique des études médicales postdoctorales et toutes les Règles de procédure internes qui y ont été rattachées.

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

INTRODUCTION

Au 1^{er} cycle, la formation du dentiste est basée sur l'assimilation des connaissances fondamentales de la biologie humaine et des données qui servent d'assises à la prévention et au traitement des maladies dentaires et buccales.

Au 2^e cycle, la Faculté de médecine dentaire offre une maîtrise en sciences bucco-dentaires et une maîtrise en médecine dentaire comportant trois options : Réhabilitation prosthodontique, Dentisterie pédiatrique et Orthodontie. Chaque option de la maîtrise est suivie concurremment au diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) correspondant et ce, obligatoirement pour tout étudiant admis. La Faculté offre également un certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ainsi qu'un certificat de résidence approfondie en stomatologie d'une durée d'une année.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

www.medent.umontreal.ca

Pavillon Roger-Gaudry, porte B-1

	Bureau	Tél. : (514)
Bureau de renseignements sur les programmes	D-238	343-6111 poste 3437
Département de dentisterie de restauration	D-234	343-5643
Département de santé buccale	D-234	343-5643
Département de stomatologie	D-234	343-5844

DIRECTION**Décanat****Doyen : Gilles Lavigne**

Vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle et affaires étudiantes : Annie St-Georges

Vice-doyen aux études supérieures, recherche et affaires hospitalières : Pierre Blanchet

Vice-doyen au développement et à la formation continue et Secrétaire de Faculté : André Prévost

Vice-doyenne au développement pédagogique et qualité des programmes : Anne Charbonneau

Vice-doyen aux affaires cliniques et professionnelles : René Voyer

Adjointe aux vice-doyens aux études : Carine Bertrand

Adjointe au vice-doyen aux affaires cliniques et professionnelles : Renée Delaquis

Adjoint au doyen, au Centre international de prévention en santé dentaire (CIPSD) : Daniel Kandelman

Adjoint au doyen aux admissions : Adel Kauzman

Adjoint au doyen à la recherche : Stéphane Roy

Directrice administrative : Claire Benoit

Coordonnateur des programmes de résidence : Richard Mercier

Cliniques

Directeur des cliniques : André Phaneuf

Départements

Département de dentisterie de restauration : Pierre Boudrias

Département de santé buccale : Jack Turkewicz

Département de stomatologie : Antonio Nanci

INFORMATIONS PRATIQUES**Dossiers étudiants**

Consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) au téléphone 514-343-6111, poste 3437.

Frais facultaires

Des frais facultaires font l'objet d'ententes particulières entre les étudiants et la direction selon les objectifs de formation.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais annuels sont imposés. Le montant est sujet à changement sans avis préalable.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Des professeurs et chercheurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits au programme de maîtrise et de Ph. D. en sciences biomédicales, en psychologie, en biochimie, en microbiologie et immunologie et en sciences neurologiques.

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

DÉPARTEMENT DE DENTISTERIE DE RESTAURATION**Directeur : Pierre Boudrias****Professeurs titulaires**

Pierre Boudrias, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)

Pierre de Grandmont, D.M.D. (Montréal), Cert. prosthodontie (Toronto), M.Sc. (Montréal)

Daniel Fortin, D.M.D. (Montréal), M.S. (Iowa)

Claude Lamarche, D.M.D. (Montréal), M.S. (San Francisco)

André Prévost, D.D.S. (Montréal), M.S. (Iowa)

Salam Sakkal, D.M.D. (Montréal), M.S. (Chicago)

Annie St-Georges, D.M.D. (Montréal), M.S. (North Carolina)

Professeurs agrégés

Hugo Ciaburo, D.M.D., M.Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)

Louis De Koninck, D.M.D., M.Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)

Elham Emami, D.D.S. (Iran), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)

Gilles Gauthier, D.M.D. (Montréal), M.H.E. (Georgia)

Geneviève Guertin, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire (Montréal), Cert. prosthodontie (Californie)

Patrice Milot, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Boston)

Chargés d'enseignement

Karine Charara, D.M.D. (Montréal)

Eduard Epure, D.M.D. (Montréal)

Caroline Nguyen-Ngoc, D.M.D. (Montréal)

DÉPARTEMENT DE SANTÉ BUCCALE**Directeur : Jack Turkewicz****Professeurs titulaires**

Anne Charbonneau, D.M.D., M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Monique Julien, B.Sc. (Laval), M.Sc. nut. (Montréal), M.P.H., Dr. P.H. (Johns Hopkins)

Daniel Kandelman, D.M.D. (Genève), M.P.H. (Boston)

Gilles Lavigne, D.M.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Toronto)

Claude Remise, D.D.S. (Montréal), M.S. (Indiana)

Morris Wechsler, D.D.S. (McGill), Cert. orthodontie (Montréal), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada

Professeurs agrégés

Hélène Buithieu, D.M.D., Cert. pédodontie (Montréal), M.S.D. (Boston), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada

Lionel Cudzinowski, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Rochester), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada

Hicham El-Khatib, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire, M. Sc. (Montréal)
 Athena Papadakis, B. Sc. (Liverpool), M. Sc. (Montréal)
 Jack Turkewicz, D.D.S. (McGill), M. Sc. (Connecticut)
 René Voyer, D.M.D. (Laval), M. Sc. (North Carolina)

Professeurs adjoints

Normand Bach, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire, M. Sc. (Montréal)
 Robert Durand, D.M.D. (Montréal), A.E.G.D. (Rochester), M. S., Cert. parodontie (Minnesota)
 Andrée Montpetit, D.M.D., M. Sc. (Montréal)
 Caroline Quach, D.M.D., M. Sc. (Montréal), *Fellow* du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada
 Duy-Dat Vu, D.M.D. (Laval), M. Sc. (Montréal), Cert. dentisterie pédiatrique (Montréal), *Fellow* du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada

Professeure adjointe sous octroi

Nelly Huynh, B. Sc. biologie (Ottawa), Ph. D. sciences biomédicales (Montréal)

Professeur émérite

Jean-Paul Lussier

DÉPARTEMENT DE STOMATOLOGIE

Directeur : Antonio Nanci

Professeurs titulaires

Jean Barbeau, B. Sc., M. Sc., Ph. D. (Laval)
 Gary Duncan, D.D.S., Ph. D. (University of North Carolina)
 Arlette Kolta, B. Sc., M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Benoît Lalonde, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)
 Florina Moldovan, M.D. (Yougoslavie), Ph. D. (Paris)
 Alain Moreau, B. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Antonio Nanci, Ph. D. (McGill)
 Pierre Rainville, B. Sc. biologie (UQAM), Ph. D. psychologie (Montréal)
 Stéphane Roy, B. Sc. biology (Ottawa), Ph. D. biologie (McGill)
 Matthieu Schmittbuhl, D.C.D., Ph. D. (Strasbourg)

Professeurs agrégés

Florin Amzica, B. Sc., M. Sc. (Roumanie), Ph. D. (Laval)
 Pierre Blanchet, M.D. (Montréal), Ph. D. (Laval)
 Aldo Camarda, D.D.S., M. Sc. (McGill)
 Adel Kauzman, D.M.D. (Montréal), M. Sc. (Toronto)

Professeurs adjoints

Gisèle Mainville, D.M.D. (Montréal)
 Nathalie Rei, D.M.D. (Montréal), Cert. médecine buccale, M.S.D. (Washington)
 Dao VoLong, D.M.D. (Montréal), Cert. résidence en chirurgie maxillofaciale (New-York)

Professeur associé

Marc Lavoie, Ph. D. (Montréal)

Professeure honoraire

Monique Michaud, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Indiana), LL.B. (Montréal)

Chargé d'enseignement

Daniel Turgeon, D.M.D. (Montréal)

Professeurs émérites

Arto Demirjian
 Denis Forest

Sciences buccodentaires

M. Sc. (sciences buccodentaires)

2-306-1-0

Médecine dentaire

D.É.S. (orthodontie)

2-310-1-3

D.É.S. (réhabilitation prosthodontique)

2-312-1-3

D.É.S. (dentisterie pédiatrique)

2-315-1-3

M. Sc. (médecine dentaire)

2-300-1-3

Options :

Orthodontie
 Réhabilitation prosthodontique
 Dentisterie pédiatrique

Résidence en médecine dentaire

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire

2-303-1-0

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie

2-303-1-1

Les admissions au D.É.S. en réhabilitation prosthodontique et à l'option réhabilitation prosthodontique de la M. Sc. sont suspendues pour une période indéterminée.

Responsable de la M. Sc. (sciences buccodentaires) : Stéphane Roy, 514-343-6111 poste 1780

Responsable de l'option Dentisterie pédiatrique de la M. Sc. (médecine dentaire) : Duy-Dat Vu, 514-343-2262

Responsable de l'option Orthodontie de la M. Sc. (médecine dentaire) : Claude Remise, 514-343-7133

Responsable du Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire : Richard Mercier -- Pour information : Johanne Roy, 514-343-6111, poste 3437

Responsable du Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie : Richard Mercier -- Pour information : Johanne Roy, 514-343-6111, poste 3437

Membres du Comité des études supérieures

Florin Amzica
 Pierre Blanchet
 Athena Papadakis
 Stéphane Roy
 Duy-Dat Vu

SCIENCES BUCCODENTAIRES

Programme 2-306-1-0

M. Sc. (sciences buccodentaires)

OBJECTIFS

Le programme vise à former des chercheurs dans le domaine des sciences buccodentaires.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences buccodentaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat de 1^{er} cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou d'un B. Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études du 2^e cycle
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- soumettre son dossier académique avec bulletin officiel cumulatif de notes et une copie officielle du diplôme
- fournir trois lettres de recommandation
- produire une lettre explicative démontrant ses intérêts en recherche et ses objectifs de carrière
- avoir trouvé un directeur de recherche.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres consécutifs.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

4. Programme

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 1 crédit de cours obligatoire et 5 crédits de cours au choix
- 39 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ou

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

Bloc B – Choix (5 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles dans la banque de cours de la Faculté, de l'Université ou tout autre cours jugé pertinent après consultation avec le responsable du programme et/ou le directeur de recherche.

Bloc C – Recherche et mémoire (39 cr.)

STO 6904 Sém. en sc. buccodentaires 1, 5 cr.

STO 6905 Sém. en sc. buccodentaires 2, 4 cr.

STO 6906 Mémoire sc. buccodentaires, 30 cr.

MÉDECINE DENTAIRE

Programme 2-310-1-3

D.É.S. (orthodontie)

OBJECTIFS

Le D.É.S. (orthodontie) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie.

Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée en orthodontie. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en orthodontie en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif.

À la fin de ses programmes, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Le D.É.S. (orthodontie) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes. Pour faciliter le repérage des informations, le Règlement se trouve avec la description de la M. Sc. (médecine dentaire).

Cheminement propre au programme

Le Diplôme d'études supérieures en orthodontie comporte 84 crédits de cours obligatoires répartis sur 3 années (9 trimestres).

STRUCTURE DU PROGRAMME

DER	6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER	6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
SAB	6040	L'équilibrage d'occlusion, 1 cr.
SAB	6062	Céphalométrie, 2 cr.
SAB	6064	Contention orthodontique, 1 cr.
SAB	61651	Séminaire d'orthodontie 1.1, 0,5 cr.
SAB	61652	Séminaire d'orthodontie 1.2, 1 cr.
SAB	61653	Séminaire d'orthodontie 1.3, 0,5 cr.
SAB	61661	Séminaire d'orthodontie 2.1, 0,5 cr.
SAB	61662	Séminaire d'orthodontie 2.2, 1 cr.
SAB	61663	Séminaire d'orthodontie 2.3, 0,5 cr.
SAB	63071	Orthodontie interceptive 1, 1,5 cr.
SAB	63072	Orthodontie interceptive 2, 0,5 cr.
SAB	63081	Sém. techn. orthodontiques 1, 1 cr.
SAB	63082	Sém. techn. orthodontiques 2, 1 cr.
SAB	63083	Sém. techn. orthodontiques 3, 1 cr.
SAB	63211	Enseign. technique edgewise 1, 0,5 cr.
SAB	63212	Enseign. technique edgewise 2, 1 cr.
SAB	63213	Enseign. technique edgewise 3, 0,5 cr.
SAB	63251	Croissance et développement 1, 2 cr.
SAB	63252	Croissance et développement 2, 2 cr.
SAB	6326	Orthodontie préclinique, 1 cr.
SAB	63271	Séminaire d'orthodontie 3.1, 0,5 cr.
SAB	63272	Séminaire d'orthodontie 3.2, 1 cr.
SAB	63273	Séminaire d'orthodontie 3.3, 0,5 cr.
SAB	63291	Labo d'orthodontie clinique 1, 1,5 cr.
SAB	63292	Labo d'orthodontie clinique 2, 1,5 cr.

SAB	63301	Cliniques d'orthodontie 1.1, 4 cr.
SAB	63302	Cliniques d'orthodontie 1.2, 4 cr.
SAB	63303	Cliniques d'orthodontie 1.3, 4 cr.
SAB	63321	Cliniques d'orthodontie 2.1, 4 cr.
SAB	63322	Cliniques d'orthodontie 2.2, 4 cr.
SAB	63323	Cliniques d'orthodontie 2.3, 4 cr.
SAB	63331	Cliniques d'orthodontie 3.1, 3 cr.
SAB	63332	Cliniques d'orthodontie 3.2, 3 cr.
SAB	63333	Cliniques d'orthodontie 3.3, 3 cr.
SAB	6336	Orthodontie pré chirurgie, 4 cr.
SAB	6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
SAB	6339	Multidisciplinarité/orthodont., 1 cr.
SAB	6365	Diagnostic/plan traitement 1, 2 cr.
SAB	6367	Biomécanique dentaire 1, 3 cr.
SAB	63682	Biomécanique dentaire 2, 2 cr.
SAB	63683	Biomécanique dentaire 3, 2 cr.
SAB	6369	Diagnostic/plan traitement 2, 2 cr.
SAB	6401	Appareils myofonctionnels, 1 cr.
SAB	64031	Principes orthodontie clin. 1, 0,5 cr.
SAB	64032	Principes orthodontie clin. 2, 0,5 cr.
SAB	64041	Administration pratique 1, 0,5 cr.
SAB	64042	Administration pratique 2, 0,5 cr.
SAB	66011	Recension des écrits 1, 0,5 cr.
SAB	66012	Recension des écrits 2, 0,5 cr.
SAB	66031	Analyses de cas traités 1, 1 cr.
SAB	66032	Analyses de cas traités 2, 1 cr.
STO	6306	Tissu osseux, 1 cr.

 Programme 2-312-1-3

D.É.S. (réhabilitation prosthodontique)

Les admissions au D.É.S. sont suspendues pour une période indéterminée.

OBJECTIFS

Le D.É.S. (réhabilitation prosthodontique) doit être suivi concurremment à la M.Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique.

Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée en réhabilitation prosthodontique. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en orthodontie en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif.

À la fin de ses programmes, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Le D.É.S. (réhabilitation prosthodontique) doit être suivi concurremment à la M.Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes. Pour faciliter le repérage des informations, le Règlement se trouve avec la description de la M.Sc. (médecine dentaire).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Diplôme d'études supérieures en réhabilitation prosthodontique comporte 83 crédits de cours obligatoires répartis sur 3 années (9 trimestres).

Bloc A – Obligatoire (83 cr.)

DER	6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER	6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
DER	6102	Préclinique de prosthodontie, 5 cr.
DER	61141	Séminaire prosthodontie 1.1, 1 cr.
DER	61142	Séminaire prosthodontie 1.2, 1 cr.
DER	61143	Séminaire prosthodontie 1.3, 1 cr.
DER	6120	Bioéthique et dentiste. légale, 1 cr.
DER	6130	Expertises, 1 cr.
DER	61401	Cliniques prosthodontie 1.1, 2,5 cr.
DER	61402	Cliniques prosthodontie 1.2, 5,5 cr.
DER	61403	Cliniques prosthodontie 1.3, 4 cr.
DER	6150	Implantologie, 2 cr.
DER	6170	Prothèse partielle amovible, 2 cr.
DER	6182	Prothèse totale, 1 cr.
DER	6195	Dentisterie esthétique, 2 cr.
DER	62001	Sém. présentation de cas 1.1, 0 cr.
DER	62002	Sém. présentation de cas 1.2, 0 cr.
DER	62003	Sém. présentation de cas 1.3, 1 cr.
DER	62011	Sém. présentation de cas 2.1, 0 cr.
DER	62012	Sém. présentation de cas 2.2, 0 cr.
DER	62013	Sém. présentation de cas 2.3, 1 cr.
DER	62021	Sém. présentation de cas 3.1, 0 cr.
DER	62022	Sém. présentation de cas 3.2, 0 cr.
DER	62023	Sém. présentation de cas 3.3, 1 cr.
DER	62121	Séminaire prosthodontie 2.1, 1 cr.
DER	62122	Séminaire prosthodontie 2.2, 1 cr.
DER	62123	Séminaire prosthodontie 2.3, 1 cr.
DER	62141	Séminaire prosthodontie 3.1, 1 cr.
DER	62142	Séminaire prosthodontie 3.2, 1 cr.
DER	62143	Séminaire prosthodontie 3.3, 1 cr.
DER	6230	Multidisciplinarité/traitement, 1 cr.
DER	62421	Cliniques prosthodontie 2.1, 5,5 cr.
DER	62422	Cliniques prosthodontie 2.2, 5,5 cr.
DER	62423	Cliniques prosthodontie 2.3, 4 cr.
DER	6272	Principes d'occlusion, 2 cr.
DER	6280	Prothèse partielle fixe, 2 cr.
DER	6292	Prothèse maxillo-faciale, 2 cr.
DER	63421	Cliniques prosthodontie 3.1, 5,5 cr.
DER	63422	Cliniques prosthodontie 3.2, 5,5 cr.
DER	63423	Cliniques prosthodontie 3.3, 4 cr.
SAB	6000	Thérapie préprothétique 1, 1 cr.
SAB	6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
STO	6011	Gérodontologie, 1 cr.
STO	6015	Thérapie préprothétique 2, 1 cr.
STO	6041	Pharmaco buccodentaire avancée, 1 cr.
STO	6306	Tissu osseux, 1 cr.

Programme 2-315-1-3

D.É.S. (dentisterie pédiatrique)**OBJECTIFS**

Le D.É.S. (dentisterie pédiatrique) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique.

Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée en dentisterie pédiatrique. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en dentisterie pédiatrique en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif.

À la fin de son programme, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Le D.É.S. (dentisterie pédiatrique) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes. Pour faciliter le repérage des informations, le Règlement se trouve avec la description de la M. Sc. (médecine dentaire).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Diplôme d'études supérieures en dentisterie pédiatrique comporte 79 crédits de cours dont 72 obligatoires et 7 à option. Les cours sont répartis sur 3 années (9 trimestres).

Bloc A - Obligatoire (72 cr.)

DER 6033 Matériaux dentaires 1, 1 cr.

DER 6034 Matériaux dentaires 2, 1 cr.

DER 60741 Endodontie pédiatr. clin. 1.1, 0 cr.

DER 60742 Endodontie pédiatr. clin. 1.2, 0 cr.

DER 60743 Endodontie pédiatr. clin. 1.3, 0,5 cr.

DER 60841 Endodontie pédiatr. clin. 2.1, 0 cr.

DER 60842 Endodontie pédiatr. clin. 2.2, 0 cr.

DER 60843 Endodontie pédiatr. clin. 2.3, 0,5 cr.

DER 60941 Endodontie pédiatr. clin. 3.1, 0 cr.

DER 60942 Endodontie pédiatr. clin. 3.2, 0 cr.

DER 60943 Endodontie pédiatr. clin. 3.3, 0,5 cr.

DER 6075 Endodontie pédiatr. théorique, 2 cr.

DER 6120 Bioéthique et dentist. légale, 1 cr.

DER 6230 Multidisciplinarité/traitement, 1 cr.

PDT 49521 Introduction à la pédiatrie 1, 0 cr.

PDT 49522 Introduction à la pédiatrie 2, 0 cr.

PDT 49523 Introduction à la pédiatrie 3, 0 cr.

PDT 49524 Introduction à la pédiatrie 4, 0 cr.

PDT 49525 Introduction à la pédiatrie 5, 0 cr.

PDT 49526 Introduction à la pédiatrie 6, 0 cr.

PDT 49527 Introduction à la pédiatrie 7, 0 cr.

PDT 49528 Introduction à la pédiatrie 8, 0 cr.

PDT 49529 Introduction à la pédiatrie 9, 3 cr.

PDT 4954 Pédiatrie clinique 1, 1 cr.

PDT 49561 Pédiatrie clinique 2.1, 0 cr.

PDT 49562 Pédiatrie clinique 2.2, 0 cr.

PDT 49563 Pédiatrie clinique 2.3, 1 cr.

SAB 6062 Céphalométrie, 2 cr.

SAB 6071 Techniques avancées, 2 cr.

SAB 6100 Préclin. orthodont. pédiatr., 1 cr.

SAB 6101 Diagnostic orthodont. pédiatr., 2 cr.

SAB 6102 Biomécan. orthodont. pédiatr., 2 cr.

SAB 6290 Orthodontie pédiatrique, 1 cr.

SAB 63001 Dentisterie préventive 1, 1 cr.

SAB 63002 Dentisterie préventive 2, 1 cr.

SAB 63071 Orthodontie interceptive 1, 1,5 cr.

SAB 63072 Orthodontie interceptive 2, 0,5 cr.

SAB 61141 Analyse de cas 1.1, 0 cr.

SAB 61142 Analyse de cas 1.2, 0 cr.

SAB 61143 Analyse de cas 1.3, 0,5 cr.

SAB 62141 Analyse de cas 2.1, 0 cr.

SAB 62142 Analyse de cas 2.2, 0 cr.

SAB 62143 Analyse de cas 2.3, 0,5 cr.

SAB 63141 Analyse de cas 3.1, 0 cr.

SAB 63142 Analyse de cas 3.2, 0 cr.

SAB 63143 Analyse de cas 3.3, 1 cr.

SAB 63251 Croissance et développement 1, 2 cr.

SAB 63252 Croissance et développement 2, 2 cr.

SAB 6334 Sédation et anesthésie générale, 1 cr.

SAB 63401 Dentisterie pédiatrique 1.1, 0,5 cr.

SAB 63402 Dentisterie pédiatrique 1.2, 0,5 cr.

SAB 63403 Dentisterie pédiatrique 1.3, 0,5 cr.

SAB 63421 Dentisterie pédiatrique 2.1, 0,5 cr.

SAB 63422 Dentisterie pédiatrique 2.2, 1 cr.

SAB 63423 Dentisterie pédiatrique 2.3, 0,5 cr.

SAB 6344 Travaux bibliographiques, 1 cr.

SAB 63461 Dentisterie pédiatrique 3.1, 0,5 cr.

SAB 63462 Dentisterie pédiatrique 3.2, 0,5 cr.

SAB 63463 Dentisterie pédiatrique 3.3, 0,5 cr.

SAB 63411 Clin. et tournées dirigées 1.1, 3 cr.

SAB 63412 Clin. et tournées dirigées 1.2, 3 cr.

SAB 63413 Clin. et tournées dirigées 1.3, 1 cr.

SAB 63431 Clin. et tournées dirigées 2.1, 3 cr.

SAB 63432 Clin. et tournées dirigées 2.2, 3,5 cr.

SAB 63433 Clin. et tournées dirigées 2.3, 1,5 cr.

SAB 63471 Clin. et tournées dirigées 3.1, 3,5 cr.

SAB 63472 Clin. et tournées dirigées 3.2, 3,5 cr.

SAB 63473 Clin. et tournées dirigées 3.3, 1,5 cr.

SAB 63451 Urgence dentaire pédiatrique 1, 0,5 cr.

SAB 63452 Urgence dentaire pédiatrique 2, 0,5 cr.

SAB 63453 Urgence dentaire pédiatrique 3, 0,5 cr.

SAB 63454 Urgence dentaire pédiatrique 4, 1 cr.

SAB 63455 Urgence dentaire pédiatrique 5, 0,5 cr.

SAB 63456 Urgence dentaire pédiatrique 6, 0,5 cr.

SAB 63457 Urgence dentaire pédiatrique 7, 0,5 cr.

SAB 63458 Urgence dentaire pédiatrique 8, 0,5 cr.

SAB 63459 Urgence dentaire pédiatrique 9, 0,5 cr.

SAB	6401	Appareils myofonctionnels, 1 cr.
STO	6041	Pharmaco buccodentaire avancée, 1 cr.
STO	6310	Chirurgie pédiatrique, 1 cr.
STO	6312	Microbio buccodentaire avancée, 1 cr.

Bloc B – Option (7 cr.)

DER	6130	Expertises, 1 cr.
DER	6195	Dentisterie esthétique, 2 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6065	Traitement de données, 3 cr.
SAB	6504	Nutrition et santé dent. publ., 2 cr.
SAB	6505	Épidémiologie/prévention/recherche, 3 cr.
SAB	6507	Santé dent. popul. à risque, 3 cr.
SAB	6508	Promotion de la santé dentaire, 1 cr.
STO	6306	Tissu osseux, 1 cr.
STO	6307	Physiologie neuromusculaire, 1 cr.

Programme 2-300-1-3

M. Sc. (médecine dentaire)

Les admissions à l'option Réhabilitation prosthodontique de la M. Sc. sont suspendues pour une période indéterminée

OBJECTIFS

La maîtrise en médecine dentaire (M. Sc.), option Dentisterie pédiatrique, Orthodontie ou Réhabilitation prosthodontique et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) correspondant (Dentisterie pédiatrique, Orthodontie ou Réhabilitation prosthodontique) doivent être suivis concurremment.

Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en dentisterie pédiatrique, en orthodontie ou en réhabilitation prosthodontique en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif.

À la fin de ses programmes, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

PRÉCISION SUR LE PROGRAMME

La formation de 2^e cycle en dentisterie pédiatrique, en orthodontie ou en réhabilitation prosthodontique est répartie sur deux programmes suivis concurremment, soit :

- La M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique (45 crédits) et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) Dentisterie pédiatrique (79 crédits) qui totalisent 124 crédits;
- La M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie (45 crédits) et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) Orthodontie (84 crédits) qui totalisent 129 crédits;
- La M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique (45 crédits) et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) Réhabilitation prosthodontique (83 crédits) qui totalisent 128 crédits.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité aux deux programmes suivis concurremment**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'un ou l'autre des programmes conjoints suivants :

- M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et D.É.S. (dentisterie pédiatrique);
- M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie et D.É.S. (orthodontie);
- M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique et D.É.S. (réhabilitation prosthodontique)

le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un doctorat de 1^{er} cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent; le bulletin officiel cumulatif de notes doit établir que, par ses études antérieures, le candidat est apte à poursuivre avantageusement des études de maîtrise;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit ; la réussite d'un examen préalable administré par l'Université de Montréal peut être exigée; la compréhension de l'anglais écrit est nécessaire pour consulter des ouvrages scientifiques;
- avoir fait un minimum d'une année, soit comme interne dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique (facultatif pour l'option Dentisterie pédiatrique);
- se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire et subir des tests de dextérité si besoin est;
- fournir trois lettres de recommandation tel que prévu au Règlement de régie interne de la Faculté de médecine dentaire (voir les détails sur le site web de la Faculté de médecine dentaire).

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède l'entrée dans le programme. Le candidat remplit une seule demande d'admission sur laquelle il indique :

- l'option de la M. Sc. (médecine dentaire) à titre de premier choix;
- le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) correspondant à titre de deuxième choix.

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la M. Sc. (médecine dentaire) selon l'option dans laquelle il a été admis et le D.É.S. correspondant.

Aucune admission ne sera autorisée dans un seul programme, soit uniquement la M. Sc. (médecine dentaire) ou l'un des trois D.É.S.

La Faculté ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Compte tenu de la séquence des cours et du suivi des cas cliniques, le statut à demi-temps ou à temps partiel n'est pas autorisé dans les programmes.

3. Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment (M. Sc. et D.É.S.) est de neuf trimestres sur une base de trois trimestres par année. Une période de vingt jours ouvrables de vacances annuelles est permise. Les dates des vacances sont déterminées par le responsable facultaire. Le programme de M. Sc. (médecine dentaire) étant suivi concurremment à l'un des trois D.É.S. offerts en médecine dentaire, la suspension de l'un ou l'autre des programmes de manière prolongée n'est pas autorisée. Si un candidat doit suspendre sa scolarité, l'apprentissage clinique doit être repris à zéro pour permettre d'acquérir l'ensemble des compétences cliniques indispensables.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note obtenue après la reprise.

Un échec dans plus de deux cours de l'ensemble des cours des deux programmes suivis concurremment, deux échecs consécutifs dans le même cours de même qu'un échec à la reprise d'un cours déjà échoué sont éliminatoires. L'étudiant se trouvant dans l'une ou l'autre des situations éliminatoires décrites précédemment est exclu des deux programmes qu'il poursuivait concurremment.

5. Salaire

Le candidat admis à la M.Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et au D.É.S. (dentisterie pédiatrique) est éligible au salaire accordé aux résidents dès la première année dans le programme s'il répond aux deux exigences suivantes:

- détenir le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au Canada;
- détenir un permis d'exercice de l'Ordre des Dentistes du Québec.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir ses deux diplômes, soient :

- La M.Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et le D.É.S. (dentisterie pédiatrique) ou
- La M.Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie et le D.É.S. (orthodontie) ou
- La M.Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique et le D.É.S. (réhabilitation prosthodontique).

7. Mémoire

Le mémoire est conventionnel ou par article(s). Il doit respecter les lignes directrices et règlements de la Faculté de médecine dentaire ainsi que les règles de la Faculté des études supérieures et postdoctorales telles que précisées dans le Guide de présentation des mémoires et thèses.

Le mémoire doit obligatoirement être soumis au plus tard à la fin du huitième trimestre de scolarité pour évaluation par un jury.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise en médecine dentaire totalise 45 crédits. Elle comporte 3 options :

- Dentisterie pédiatrique
- Orthodontie
- Réhabilitation prosthodontique

Le tronc commun est constitué de 12 crédits de cours obligatoires auxquels s'ajoutent, pour chaque option, 3 crédits de cours obligatoires et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc A – Tronc commun – Obligatoire (12 cr.)

SAB	6065	Fentes palatines et labiales, 1 cr.
SAB	6069	Orthophonie, 1 cr.
SAB	6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB	6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB	6405	Statistiques en médecine dentaire, 2 cr.
SAB	66041	Sém. rech. médecine dentaire 1, 0 cr.
SAB	66042	Sém. rech. médecine dentaire 2, 0 cr.
SAB	66043	Sém. rech. médecine dentaire 3, 0 cr.
SAB	66044	Sém. rech. médecine dentaire 4, 0 cr.
SAB	66045	Sém. rech. médecine dentaire 5, 0 cr.
SAB	66046	Sém. rech. médecine dentaire 6, 1 cr.
STO	6000	Imagerie crânio-faciale, 1 cr.

STO	6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO	6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO	6304	Génétique médicale, 1 cr.

OPTION DENTISTERIE PÉDIATRIQUE

Bloc B – Obligatoire (3 cr.)

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
-----	------	-------------------------------------

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

SAB	6617	Mémoire en dentisterie pédiatrique, 30 cr.
-----	------	--

OPTION ORTHODONTIE

Bloc B – Obligatoire (3 cr.)

SAB	6610	Méthodologie de la recherche, 1 cr.
-----	------	-------------------------------------

STO	6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.
-----	------	------------------------------------

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

SAB	6611	Mémoire en orthodontie, 30 cr.
-----	------	--------------------------------

OPTION RÉHABILITATION PROSTHODONTIQUE

Bloc B – Obligatoire (3 cr.)

DER	6222	Initiat. dentisterie factuelle, 1 cr.
-----	------	---------------------------------------

STO	6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.
-----	------	------------------------------------

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

DER	6800	Mémoire réhab. prosthodontique, 30 cr.
-----	------	--

RÉSIDENCE EN MÉDECINE DENTAIRE

Programme 2-303-1-0

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse au dentiste qui désire approfondir ses connaissances et ses compétences professionnelles en vue d'une pratique générale ou d'une spécialisation future. Il a pour but de permettre au dentiste résident d'être à la fois à la fine pointe de nouvelles techniques et d'accomplir des traitements plus complexes qui dépassent le niveau d'enseignement du 1^{er} cycle. De plus, ce programme permet au résident d'acquérir une formation professionnelle plus poussée et d'être en mesure de prodiguer des soins buccodentaires à la population, notamment aux personnes âgées, aux personnes atteintes d'un handicap physique ou mental, temporaire ou permanent, etc. Au terme de ses études, le résident obtiendra un certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire de l'Université de Montréal. Ce programme est cogéré par le CHUM – Hôpital Notre-Dame.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures, il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec
- posséder une connaissance suffisante du français
- sur demande du comité de sélection, se présenter à une entrevue.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1^{er} octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence le 1^{er} juillet suivant.

2. Inscription

Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

3. Statut de l'étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, le temps partiel n'est pas autorisé dans le programme.

4. Scolarité

La scolarité est de 12 mois consécutifs. En résidence, le contrat comprend quatre semaines de vacances.

5. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours du programme en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours

La note accordée après un examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note calculée à partir de la note obtenue après la reprise.

Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

7. Programme

Le programme comprend 39 crédits obligatoires dont 12 crédits de cours et 27 crédits de stages. L'étudiant fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation.

L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

SRS	6001	Sciences fondamentales et connexes 1, 2 cr.
SRS	6002	Sciences fondamentales 2, 1 cr.
SRS	6003	Sciences médicales 1, 2 cr.
SRS	6004	Sciences médicales 2, 2 cr.
SRS	6005	Sciences dentaires 1, 2 cr.
SRS	6006	Sciences dentaires 2, 3 cr.

Bloc B – Stages (27 cr.)

SRS	6007	Stages en médecine 1, 4 cr.
SRS	6008	Stages en médecine 2, 4 cr.
SRS	60091	Stages en médecine dentaire 1, 5 cr.
SRS	60092	Stages en médecine dentaire 2, 7 cr.
SRS	60093	Stages en médecine dentaire 3, 7 cr.

Programme 2-303-1-1

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie

OBJECTIFS

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie offre une année de résidence spécialisée au terme de laquelle les cliniciens seront en mesure de traiter les patients médicalement compromis (ex. : séropositifs, greffés d'organes, traités en chimiothérapie) ou atteints de maladies dégénératives ou immuno-dermatologiques (ex. : ostéo-arthrite, syndrome de Sjögren et de xérostomie, lichen plan, pemphigus ou herpès de muqueuses buccales).

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1^{er} cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures il est apte à poursuivre avantagement des études avancées
- avoir complété une année de certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ou l'équivalent
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec
- avoir une connaissance suffisante du français.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1^{er} octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence soit le 1^{er} janvier soit le 1^{er} juillet suivant.

2. Inscription

Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

3. Statut de l'étudiant

Les études se font à temps plein.

4. Scolarité

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie est de 12 mois consécutifs. Une période de quatre semaines de vacances est permise.

5. Évaluation

Le candidat au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie doit réussir les évaluations de tous les cours du programme en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours

La note accordée après un examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note calculée à partir de la note obtenue après la reprise.

Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie. Ce certificat ne conduit pas à la reconnaissance au titre de spécialiste décerné par la corporation professionnelle.

7. Programme

Le programme comprend 39 crédits dont 30 crédits de stages obligatoires et neuf crédits de cours à option. L'étudiant fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation.

L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Stages (30 cr.)

SRS	6010	Stages en médecine 3, 15 cr.
SRS	60111	Stages approfond. méd. dent. 1, 4 cr.
SRS	60112	Stages approfond. méd. dent. 2, 5,5 cr.
SRS	60113	Stages approfond. méd. dent. 3, 5,5 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

DER	6120	Bioéthique et dentisterie légale, 1 cr.
DER	6130	Expertises, 1 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
SAB	6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB	6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
SAB	6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB	6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
STO	6000	Imagerie crânio-faciale, 1 cr.
STO	6020	Histologie et embryologie dentaire, 1 cr.
STO	6041	Pharmacologie buccodentaire avancée, 1 cr.
STO	6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO	6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO	6304	Génétique médicale, 1 cr.
STO	6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.
STO	6312	Microbiologie buccodentaire avancée, 1 cr.

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRAIRE

INTRODUCTION

La Faculté de médecine vétérinaire tire son origine de l'École vétérinaire française de Montréal fondée, en 1886, par le docteur V.-T. Daubigny. Elle devint, de 1895 à 1920, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal et, en 1920, elle fut l'une des écoles constituantes de l'Université de Montréal. De 1928 à 1969, elle fut affiliée à l'Université de Montréal, d'abord sous le vocable d'École vétérinaire d'Oka jusqu'en 1947, puis à Saint-Hyacinthe, sous celui d'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. En 1969, à la suite d'une recommandation du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Rapport Parent), elle est intégrée à l'Université de Montréal avec le statut de Faculté. En 1986, la Faculté a célébré le Centenaire de l'enseignement vétérinaire francophone au Québec. Le Fonds du Centenaire a été créé à cette occasion. Il vise à stimuler le développement de la recherche dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes.

La médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la santé animale et des biotechnologies.

Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en clientèle rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherches, l'industrie des produits pharmaceutiques, la recherche pure et appliquée, l'enseignement, sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de médecine vétérinaire
3200, rue Sicotte
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 2M2

Tél. de Saint-Hyacinthe : 450-773-8521, poste 8520
Tél. de Montréal : 514-345-8521, poste 8520
Télécopieur : 450-778-8137
Courriel : saefmv@medvet.umontreal.ca
www.medvet.umontreal.ca/

Département de biomédecine vétérinaire	poste 8229
Département de pathologie et microbiologie	poste 8240
Département de sciences cliniques	poste 8253

DIRECTION

Doyen : Michel Carrier
Vice-doyen affaires étudiantes et études de 1^{er} cycle, secrétaire de faculté : Serge Messier
Vice-doyenne développement pédagogique et qualité des programmes : Michèle Y. Doucet
Vice-doyen développement, communications et relations externes : Émile Bouchard
Vice-doyen affaires cliniques et professionnelles : Pascal Dubreuil
Vice-doyen recherche et études supérieures : Jacques G. Lussier
Directeur administratif : Sébastien Roy

DIRECTION DES DÉPARTEMENTS

Département de biomédecine vétérinaire : Christopher A. Price
Département de pathologie et microbiologie : Denise Bélanger
Département de sciences cliniques : Diane Blais

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

DÉPARTEMENT DE BIOMÉDECINE VÉTÉRAIRE

Directeur : Christopher A. Price

Professeurs titulaires

Paul D. Carrière, D.M.V. (Montréal), M. Sc. pathologie (Guelph), Ph. D. pathobiologie (McGill)
Michèle Y. Doucet, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), D. V. Sc. médecine interne (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M., Dipl. A.C.V.C.P.
Vincent Girard, M. Sc. agriculture, Ph. D. agriculture (Zürich)
Alan K. Goff, B. Sc. physiologie, Ph. D. endocrinologie (Sheffield)
Jacques G. Lussier, B. Sc. biochimie, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie de la reproduction (Sherbrooke), Ph. D. endocrinologie et physiologie animales (Saskatchewan)
Bruce D. Murphy, B. Sc. zoologie, M. Sc. physiologie (Colorado), Ph. D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)
Christopher A. Price, B. Sc. sciences animales (Nottingham), Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)
David W. Silversides, B. Sc. biochimie, D.M.V., Ph. D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)
Jean Sirois, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. physiologie de la reproduction (Cornell)
Lawrence C. Smith, D.M.V. (São Paulo), M. Sc. sciences animales, Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)
Christine Théorêt, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. chirurgie des grands animaux, M. Sc. chirurgie vétérinaire, Ph. D. chirurgie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.S.
Éric Troncy, D. V. (Lyon), M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal), D.U. pharmacologie (Louis-Pasteur, Strasbourg)
Pascal Vachon, B. Sc. kinésiologie (Waterloo), M. Sc. kinanthropologie (Sherbrooke), Ph. D. sciences neurologiques, D.M.V. (Montréal), Dipl. A.C.L.A.M.

Professeurs agrégés

Derek Boerboom, B. Sc. biochimie, M. Sc. biochimie (McGill), Ph. D. biologie moléculaire, D.M.V. (Montréal)
Jérôme del Castillo, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences pharmaceutiques (Montréal)

Professeurs adjoints

Francis Beaudry, B. Sc. chimie (Sherbrooke), Ph. D. chimie analytique et médicinale (Anglia Ruskin, Cambridge)
Christophe Céleste, D.M.V. (Nantes), M. Sc. sciences cliniques, Ph. D. biomédecine (Montréal), D.É.S. chirurgie équine, Dipl. A.C.V.S., Dipl. E.C.V.S.
Younès Chorfi, D.V. (Rabat), M. Sc. sciences vétérinaires, option microbiologie (Montréal), Ph. D. sciences vétérinaires, option pathologie (Montréal)

Professeur associé

Patrick Blondin, B. Sc. biologie (Sherbrooke), M. Sc. physiologie endocrinologie, Ph. D. sciences animales (Laval)
Dany Cinq-Mars, B.Sc. agronomie (Guelph), M.Sc. zootechnie (Laval), Ph.D. nutrition (Laval)

DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET MICROBIOLOGIE

Directrice : Denise Bélanger

Professeurs titulaires

Denise Bélanger, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph. D. épidémiologie (Californie)
Monique Doré, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
J. Daniel Dubreuil, B. Sc. microbiologie (McGill), M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)

John M. Fairbrother, B.V.Sc. (Sidney), Ph. D. microbiologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.M.
 Christiane Girard, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
 Marcelo Gottschalk, D.M.V. (Buenos Aires), Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Josée Harel, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph. D. microbiologie (McGill)
 Pierre Hélie, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
 Mario Jacques, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
 Serge Messier, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. microbiologie (Iowa State), Dipl. A.C.V.M.
 Sylvain Quesy, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Marie Archambault, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal), Dipl. A.C.V.M.
 Christian Bédard, B. Sc. biologie (Laval), M. Sc. biologie (Waterloo), D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en pathologie, D.É.S. diagnostic en laboratoire en pathologie clinique (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
 Béatrice Doizé, D.M.V. (Liège), M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. anatomie (McGill)
 Philippe Fravallo, Maîtrise biologie cellulaire, D.É.A. biologie cellulaire et moléculaire et sciences de la santé, Ph. D. biologie (Rennes)
 Carl A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), Ph. D. virologie et immunologie (INRS - Institut Armand-Frappier)
 Ann Letellier, B. Sc. biologie (Sherbrooke), M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, (Montréal)
 André Ravel, D.V. (Lyon), M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal)
 Mariela A. Segura, B. Sc. microbiologie (Cordoba), M. Sc. sciences vétérinaires en microbiologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Alain Villeneuve, B. Sc. sciences biologiques, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, D.É.S.S. toxicologie (Montréal)

Professeurs adjoints

Julie Arsenault, D.M.V., M. Sc., Ph. D. sciences vétérinaires en épidémiologie (Montréal)
 Marie-Odile Benoit-Biancamano, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire, M. Sc. pathologie (Montréal), Ph. D. pharmacologie (Laval), Dipl. A.C.V.P., Dipl. E.C.V.P.
 Carolyn Gara-Boivin, D.M.V., D.É.S. diagnostic de laboratoire (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
 Carolyn Grimes, DVM (Indiana), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des animaux de compagnie (Boston), Résidence en pathologie clinique (Tennessee), Dipl. A.C.V.P.
 Patrick Leighton, B.Sc. Biology, Ph. D. Biology (McGill)
 Marilène Paquet, D.M.V., M.Sc. pathologie anatomique vétérinaire (Montréal), Dipl. A.C.V.P.

Professeurs associés

Michel Bigras-Poulin, B.Sc. informatique, D.M.V. (Montréal), M.Sc. épidémiologie, Ph. D. épidémiologie (Guelph)
 Julie Brassard, B.Sc. Biochimie (Laval), Ph. D. microbiologie (Montréal)
 Martin Chénier, B.Sc. microbiologie (Laval), M.Sc. microbiologie appliquée (INRS - Institut Armand-Frappier), Ph. D. microbiologie (McGill)
 Caroline Côté, B.Sc.A bio-agronomie, M.Sc. en sols (Laval), Ph. D. sciences vétérinaires (Montréal)
 Rebecca Guy, B. Sc. agriculture (McGill), M. Sc. parasitologie (McGill), Ph. D. immunoparasitologie (Alberta)
 Evelyn Guèvremont, B. Sc. sciences biologiques (Montréal), Ph. D. microbiologie (Montréal)
 Alain Houde, B. Sc. biochimie, B. Sc. microbiologie (Laval), M. Sc. microbiologie, Ph. D. microbiologie (Sherbrooke)
 Martin Lessard, B. Sc. bio-agronomie, M.Sc. sciences animales, Ph.D. nutrition et immunologie (Laval)

Antoinette Ludwig, D.V. (Lyon), Master II recherche (Grenoble), Ph. D. sciences vétérinaire en épidémiologie (Montréal)
 Yvan L'homme, B. Sc. biologie (Concordia), Ph. D. biologie moléculaire (McGill)
 Pascal Michel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.P.V.M. (Californie), Ph. D. épidémiologie (Guelph)
 Éric Nadeau, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie, Ph. D. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
 Nicholas H. Ogden, B.V.Sc. (Liverpool), Cert. conservation de la nature (Newcastle), Ph. D. zoologie (Oxford)
 Julie Paré, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph. D. épidémiologie (Californie)
 Yves Robinson, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal)

Cliniciens

André D. Dallaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
 Andrée Lafaille, D.M.V. (Montréal)

Cliniciens associés

Sonia Chénier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
 Fanny Dessureault, D.M.V. (Montréal)
 Olivia Labrecque, D.M.V., D.É.S. microbiologie vétérinaire, Dipl. A.C.V.M., M. Sc. microbiologie (Montréal)
 Isabelle Lanthier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
 Andréanne Morency, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire, Dipl. ACVP
 Doris Sylvestre, D.M.V., M. Sc. hygiène du travail et de l'environnement, I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal)

Professeurs émérites

André Lagacé
 Réal Lallier
 Serge Larivière
 Raymond S. Roy

DÉPARTEMENT DE SCIENCES CLINIQUES

Directrice : Diane Blais

Professeurs titulaires

Diane Blais, D.M.V. (Montréal), Cert. rés. anesthésiologie (Cornell)
 Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. rés. médecine de population, M.P.V.M. (Californie)
 Martine Boulianne, D.M.V. (Montréal), Ph. D. pathologie aviaire (Guelph), Dipl. A.C.P.V.
 Michel Carrier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. rés. ophtalmologie (Floride), Dipl. A.C.V.O.
 Sophie Cuvelliez, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M. Sc. sciences vétérinaires, Cert. rés. anesthésiologie vétérinaire (Wisconsin), Dipl. A.C.V.A., Dipl. E.C.V.A.A.
 Sylvie D'Allaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)
 Luc DesCôteaux, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Dipl. A.B.V.P.
 André Desrochers, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M. Sc. chirurgie des grands animaux (Kansas), Dipl. A.C.V.S., E.C.B.H.M.
 Marilyn Dunn, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), M.V.Sc. médecine interne des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.I.M.
 Pascal Dubreuil, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie digestive, Ph. D. endocrinologie (Sherbrooke)
 Gilles Fecteau, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. rés. médecine des animaux de consommation (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
 Diane Frank, D.M.V. (Montréal), Rés. comportement animal (Cornell), Dipl. A.C.V.B.
 Daniel Jean, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Ph. D. sciences de la vie (Paris XII), Dipl. A.C.V.I.M.
 Stéphane Lair, D.M.V., I.P.S.A.V. pathologie aviaire, D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal), D.V. Sc. médecine et pathologie des animaux de zoo (Guelph), Dipl. A.C.Z.M.
 Sheila Laverty, M.V.B. et M.R.C.V.S. (Dublin), Cert. rés. chirurgie équine (Californie), Dipl. A.C.V.S. et E.C.V.S.

Jean-Pierre Lavoie, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
 Réjean C. Lefebvre, D.M.V., I.P.S.A.V. obstétrique et reproduction (Montréal), Ph.D. physiologie de la reproduction (Cornell), Dipl. A.C.T.
 Bertrand Lussier, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. rés. chirurgie des petits animaux (Cornell), Dipl. A.C.V.S.
 Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Cert. rés. médecine interne des petits animaux, M. Sc. V. reproduction des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.D.
 Joane Parent, D.M.V. (Montréal), M. Sc. V. médecine interne (Saskatchewan) Dipl. A.C.V.I.M. neurologie
 Yves Rossier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. médecine interne des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.I.M.
 Denis Vaillancourt, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. sciences cliniques vétérinaires (Saskatchewan), Cert. rés. thériogénologie, M. Sc. thériogénologie (Missouri), Dipl. A.C.T.
 Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)

Professeurs agrégés

Kate Alexander, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine interne et chirurgie des grands animaux (Guelph), M. Sc. imagerie médicale vétérinaire, Rés. imagerie vétérinaire (Ohio State), Dipl. A.C.V.R.
 Marie-Claude Bélanger, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
 Laurent Blond, D.M.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Rés. imagerie médicale (North Carolina), Dipl. A.C.V.R.
 Sébastien Buczinski, D.V. (Alfort), D.É.S. en sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux
 Yvonne Elce, D.M.V. (Guelph), Internat médecine et chirurgie des grands animaux (Washington), Rés. chirurgie des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.S.
 David Francoz, D.V. (Nantes), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux
 Marie-Ève Nadeau, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine et chirurgie des petits animaux, Rés. oncologie (Illinois), Dipl. A.C.V.I.M.- oncologie
 Sylvain Nichols, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Rés. chirurgie et médecine des animaux de consommation (Kansas), Dipl. A.C.V.S.

Professeurs adjoints

Marie-Claude Blais, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Montréal), *Fellowship* médecine de transfusion (Pennsylvania), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Tufts), Dipl. A.C.V.I.M.
 Patrick Burns, B.V.Sc. (Queensland), Rés. anesthésie et soins intensifs (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.A.
 Jocelyn Dubuc, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), D.V.Sc. médecine de population (Guelph)
 Mathilde Leclère, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, Ph.D. sciences vétérinaires (Montréal), D.É.S. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
 Paulo Steagall, D.M.V., Rés. anesthésiologie, M. Sc. (Sao Paulo), Ph. D. (Sao Paulo et Saskatoon), Rés. (Wisconsin et Guelph), Dipl. A.C.V.A.A.

Professeure invitée

Martine Denicourt, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)

Professeurs associés

Paul Baillargeon, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
 Yvon Couture, D.M.V. (Montréal), Dipl. A.A.B.P.
 Caroline De Jaham, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Washington), M. Sc. et D.É.S. dermatologie (Montréal)
 Francine Goulet, B. Sc. chimie, M. Sc. médecine expérimentale, Ph. D. médecine expérimentale, Ph. D. physiothérapie (Laval)
 Marie-Josée Limoges, D.M.V. (Montréal), M. Sc. sciences vétérinaires (Saskatoon)

Professeur émérite

André Vrins

Chargés d'enseignement

Mouhamadou Diaw, D.M.V. (Dakar), Rés. thériogénologie (Floride), Dipl. A.C.T.
 Alexandre Proulx, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des animaux de compagnie, D.É.S. urgentologie et soins intensifs (Pennsylvanie)
 Marjolaine Rousseau, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine et chirurgie bovine (Montréal), M. Sc. sciences biomédicales, Rés. médecine et chirurgie des animaux de la ferme (Kansas)

Cliniciens

Marie Babkine, D.M.V. (Alfort), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.B.H.M.
 Mauricio Badillo, M.V. (Bogotá), D.M.V. (Montréal)
 Anne-Marie Bélanger, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal)
 Ariane Bonneville-Hébert, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en reproduction (Montréal)
 Marcel Brodeur, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
 Geneviève Bussièrès, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
 Lisa Carioto, D.M.V., D.V.Sc. (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.
 Isabelle Caron, D.M.V. Internat en animaux de compagnie (Montréal), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.
 Guy Fitzgerald, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)
 Clément Gadbois, D.M.V. (Montréal)
 Marie Guillot, D.V. (Lyon), I.P.S.A.V. médecine des animaux de compagnie (Montréal)
 Josiane Houle, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Isabelle Langlois, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Saskatoon), Rés. médecine et chirurgie des oiseaux et animaux exotiques (Tennessee), Dipl. A.B.V.P.
 Catherine Lapointe, D.M.V., I.P.S.A.V. petits animaux, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
 Clarence Lazure, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des animaux de compagnie (Montréal)
 Marie Le Cornec, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Suzie Lemay, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Susana Maria Moutinho Neves Macieira, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux
 Pierre-Alexandre Morin, D.M.V. (Montréal)
 Sarah Poitras-Wright, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal)
 Ignacio Raggio, D.M.V. (La Plata), M. Sc. sciences animales (Laval), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en thériogénologie (Montréal)
 Frédéric Sauvé, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en dermatologie (Montréal), Dipl. A.C.V.D.
 Angelika Stock, D.M.V. (Munich), Ph. D. (Cornell), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en thériogénologie (Montréal), Dipl. A.C.T.
 Matthew Tedstone, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Charlotte Thorneloe, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Maude Touret, D.M.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. animaux de compagnie (Montréal), D.V.Sc. (Guelph), M.Sc. Sciences cliniques vétérinaires (Montréal)
 Maria Vanore, D.M.V. (Naples), Spéc. ophtalmologie, Rés. ophtalmologie (Alfort); Chirurgie expérimentale et microchirurgie, Exploration visuelle (Paris VII), Dipl. E.C.V.O.
 Manon Veillette, D.M.V. (Montréal)

INFORMATIONS PRATIQUES

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et au public en général, selon une réglementation établie.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte cinq cliniques : la Clinique des animaux de compagnie, la Clinique des animaux de consommation, la Clinique ambulatoire, la Clinique équine, la Clinique des

oiseaux de proie, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue, une bibliothèque et une librairie spécialisées.

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les étudiants en médecine vétérinaire sont tenus de se joindre à l'Association des étudiants en médecine vétérinaire du Québec inc. (A.E.M.V.Q. inc.). Elle est régie par un conseil d'administration élu par les étudiants de chacune des années. Des comités sociaux, culturels, sportifs et autres existent au sein de l'A.E.M.V.Q. inc.

Des frais de 35,00 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

PROGRAMMES

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts par la Faculté. La Faculté participe également aux programmes suivants :

- Ph. D. (virologie et immunologie) offert conjointement par la Faculté de médecine et l'Institut Armand-Frappier
- D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences
- M. Sc. et Ph. D. (biologie moléculaire) avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences

Enfin, des professeurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits aux programmes de Ph. D. offerts par la Faculté de médecine, notamment le Ph. D. (sciences biomédicales) et le Ph. D. (microbiologie et immunologie).

Programmes de formation en recherche

M. Sc. (sciences vétérinaires)

Options de la modalité avec mémoire :	2-581-1-0
Biomédecine	
Épidémiologie	
Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments	
Médecine des animaux de laboratoire	
Microbiologie	
Pathologie	
Pharmacologie	
Reproduction	
Sciences cliniques	

Ph. D. (sciences vétérinaires)

Options :	3-581-1-0
Épidémiologie	
Microbiologie	
Pathologie	
Pharmacologie	
Reproduction	

Programmes de formation professionnelle

Microprogramme de 2^e cycle (médecine des animaux de compagnie)	2-580-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (interface animal-homme-environnement et santé)	2-592-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (interventions en santé publique vétérinaire)	2-592-6-1

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.) **2-590-1-1**

Options:	
Médecine des animaux de compagnie	
Médecine bovine	
Médecine équine	
Médecine porcine	
Médecine zoologique	

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires - disciplinaire (I.P.S.A.V.) **2-590-1-6**

Options :	
Médecine de population des bovins laitiers	
Thériogénologie	

Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.)

Option Biomédecine vétérinaire	2-594-1-0
Concentration :	
– Médecine des animaux de laboratoire	
Option Diagnostic en laboratoire	2-597-1-0
Concentrations :	
– Microbiologie vétérinaire	
– Pathologie clinique	
Option Pathologie vétérinaire	2-596-1-0
Option Sciences cliniques vétérinaires	2-590-1-2
Concentrations :	
– Anesthésiologie	
– Chirurgie (grands ou petits animaux)	
– Dermatologie	
– Imagerie médicale	
– Médecine de population animale (bovins laitiers)	
– Médecine interne (grands ou petits animaux)	
– Médecine zoologique	
– Neurologie	
– Thériogénologie	
– Urgentologie et soins intensifs	
Option Sciences cliniques vétérinaires	2-590-1-3
Concentrations :	
– Comportement animal	
– Oncologie	
– Ophtalmologie	

M. Sc. (sciences vétérinaires)

Options de la modalité sans mémoire :	2-581-1-1
Pathologie et microbiologie	
Santé publique vétérinaire	

Le Comité des études supérieures de la Faculté de médecine vétérinaire assure la gestion des programmes.

Responsable des programmes d'études supérieures : Jacques Lussier, 514-343-6111, poste 8363

Information sur les programmes de formation en recherche : Christine Blondin, 514-343-6111 poste 8520

Information sur les programmes de formation professionnelle : Isabelle Codo, 514-343-6111 poste 8224

Membres du Comité des études supérieures

Denise Bélanger
 Diane Blais
 Michèle Y. Doucet
 Jacques G. Lussier, président
 Serge Messier
 Christopher Price

PROGRAMMES DE FORMATION EN RECHERCHE

Programme 2-581-1-0

M. Sc. (sciences vétérinaires)**OBJECTIFS**

Programme d'initiation à la recherche visant à développer chez les étudiants la capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique vérifiable; d'élaborer un protocole scientifique permettant de vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir leur pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1^{er} cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences, ou d'un diplôme jugé équivalent; cependant, seul le titulaire du D.M.V. est admissible à l'option Médecine des animaux de laboratoire
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé pour l'option Sciences cliniques.

2. Programme**Cheminement avec mémoire**

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 45 crédits répartis ainsi :

- 9 crédits de cours de 2^e cycle, dont 4 crédits de cours obligatoire, 3 crédits de cours à option et 2 crédits de cours au choix
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Un maximum de 14 crédits de cours hors programme est autorisé.

Les options suivantes sont offertes pour la modalité avec mémoire :

- Biomédecine
- Épidémiologie
- Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments
- Médecine des animaux de laboratoire
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction
- Sciences cliniques

Le programme avec mémoire comporte également un cheminement sans option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Cheminement avec mémoire**

Pour toutes les options

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMV 6675Z Séminaires de recherche, 2 cr.

MMV 6670 Communication scientifique vétérinaire, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Choisis dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté.

Bloc C – Choix (2 cr.)**Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)**

MMV 6691 Recherche, 3 cr.

MMV 6692 Recherche, 3 cr.

MMV 6693 Recherche, 3 cr.

MMV 6694 Recherche, 3 cr.

MMV 6695 Recherche, 3 cr.

MMV 6696 Recherche, 3 cr.

MMV 6697 Recherche, 3 cr.

MMV 6698 Recherche, 3 cr.

MMV 6699 Mémoire, 12 cr.

Programme 3-581-1-0

Ph. D. (sciences vétérinaires)**OBJECTIFS**

Le programme de doctorat permet à l'étudiant de développer sa capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique; d'élaborer un protocole scientifique pour vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir la pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie. À cette fin, l'étudiant doit acquérir une solide formation de base dans la discipline choisie, participer à des exercices d'analyses de travaux de recherche, effectuer des travaux de recherche d'un niveau élevé, présenter des conférences et préparer des articles scientifiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2^e cycle dans un domaine des sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

L'étudiant doit présenter les résultats de ses travaux de recherche sous forme de thèse, dans un délai maximum de 15 trimestres (cinq ans) à compter de l'inscription initiale, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Le délai peut être prolongé de trois trimestres (un an).

3. Programme

Le programme comporte :

- 4 crédits de cours obligatoires
- 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Il peut aussi comporter des cours complémentaires selon les besoins du candidat.

Le programme est offert avec six options :

- Épidémiologie
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction

Il comporte également un cheminement sans option.

Les travaux de recherche sont réalisés en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans un laboratoire de recherche agréé par le Comité des études supérieures de la Faculté. Dans ce dernier cas, le candidat doit effectuer un minimum de trois trimestres en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Pour toutes les options

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

- MMV 7000 Ateliers de recherche, 2 cr.
MMV 7001 Séminaires de recherche, 2 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

- MMV 7002 Examen général, 0 cr.
MMV 7003 à 22 Recherche, 3 cr.
MMV 7023 Thèse, 26 cr.

PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 2-580-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (médecine des animaux de compagnie)

OBJECTIFS

Le microprogramme vise à approfondir les connaissances médicales des médecins vétérinaires qui recherchent une formation structurée. Ces derniers seront en mesure de traduire leurs apprentissages par des pratiques améliorées et de poursuivre, par la suite, la mise à jour régulière de leurs connaissances de façon autonome.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (médecine des animaux de compagnie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en médecine vétérinaire décerné par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent en médecine vétérinaire
- avoir un permis d'exercice de la médecine vétérinaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou avoir les qualifications d'admissibilité à ce permis
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps partiel seulement.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de 9 trimestres à compter de l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée de un an.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 8 crédits obligatoires et 7 à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

- MMV 6507 Pharmacologie clinique vétérinaire 1, 1 cr.
MMV 6551 Animaux de compagnie: méd. interne 1, 3 cr.
MMV 6552 Animaux de compagnie: méd. interne 2, 2 cr.
MMV 6553 Animaux de compagnie: méd. interne 3, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

- MMV 5001AàH Séminaires de formation clinique vét., 1 cr.
MMV 5002AàH Ateliers de formation clinique vét., 1 cr.
MMV 5003AàH Activités dirigées vétérinaires, 1 cr.

Bloc C – Option (min. 5 cr.; max. 7 cr.)

- MMV 6500A Dermatologie 1 : introduction, 1 cr.
MMV 6500B Dermatologie 2 : dermatoses, 1 cr.
MMV 6500C Dermatologie 3 : maladies; traitements, 1 cr.
MMV 6502A Neurologie clinique canine et féline 1, 1 cr.
MMV 6502C Neurologie clinique vét. 3 : épilepsie, 1 cr.
MMV 6502E Neurologie clinique canine et féline 2, 2 cr.
MMV 6503A Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 1, 2 cr.
MMV 6503B Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 2, 1 cr.
MMV 6504 Animaux de compagnie : thériogénologie 1, 1 cr.
MMV 6505 Troubles du comportement félin, 1 cr.
MMV 6506 Troubles du comportement canin, 1 cr.
MMV 6508 Pharmacologie clinique vétérinaire 2, 1 cr.
MMV 6509 Animaux de compagnie : urgentologie, 1 cr.
MMV 6510A-Z Ateliers de formation pratique, 1 cr.
MMV 6511 Petits mammifères de compagnie, 1 cr.
MMV 6512 Herpétologie, aquariophilie vétérinaire, 1 cr.
MMV 6513 Animaux de compagnie : radiologie 1, 1 cr.
MMV 6514 Échocardiographie, 1 cr.
MMV 6518A-F An. de compagnie : activités dirigées, 1 cr.
MMV 6520 Animaux de compagnie : oncologie, 2 cr.
MMV 6522 An. de compagnie : zoonoses parasitaires, 2 cr.
MMV 6523 Animaux de compagnie : parasitoses, 1 cr.
MMV 6554 Échographie abdominale vétérinaire 1, 1 cr.
MMV 6555 Échographie abdominale vétérinaire 2, 1 cr.

rogramme 2-592-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (interface animal-homme-environnement et santé)

OBJECTIFS

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

- de comprendre et d'appliquer des outils pour décrire et analyser des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire, dont celles relatives aux zoonoses, aux toxi-infections alimentaires, à l'agroenvironnement et à la sécurité alimentaire;
- d'appliquer leurs compétences en accord avec une approche écosystémique de la santé qui tient compte du contexte global dans lequel évolue la santé publique vétérinaire (aspects socioculturels, politiques, économiques) à l'échelle régionale, nationale et internationale.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier Microprogramme de 2^e cycle (interface animal-homme-environnement et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- avoir complété les cours préalables SPV 6400A, B et C Intro à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

3. Transfert

Pour transférer à la M.Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits dont 11 crédits obligatoires et 4 à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

SPV	6500	Méthodes quant. : études de cas en SPV, 2 cr.
SPV	6510	Épidémiologie vétérinaire appliquée, 2 cr.
SPV	6520	Zoonose et problématiques en SPV, 2 cr.
SPV	6525	Sécurité alimentaire : enjeux et défis, 2 cr.
SPV	6530	Écosystèmes en enjeux globaux en SPV, 2 cr.
SPV	6550	Communication, leadership et transdisciplinarité, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 4 cr.)

MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.

PTM	4912	Éthique en santé publique, 2 cr.
SPV	4903	Analyse du risque en méd. vét., 2 cr.
SPV	6511*	Design épidémiologique en SPV, 2 cr.
SPV	6512	Outils informatiques en SPV, 1 cr.
SPV	6535	Santé mondiale et SPV, 2 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

* Ce cours est à option dans ce programme. L'étudiant devra le remplacer par un cours équivalent s'il est admis au microprogramme de 2^e cycle (interventions en santé publique vétérinaire), où le cours est obligatoire.

Programme 2-592-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (interventions en santé publique vétérinaire)

OBJECTIFS

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

- d'appliquer et développer des outils et des stratégies d'action adaptés aux réalités de la pratique en santé publique vétérinaire (design d'études épidémiologiques, d'enquêtes, de stratégies de surveillance, de collecte de données, de mesures d'urgence, de gestion, etc.) et de recommander des politiques et des mesures d'action pour la prévention et le contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire
- d'évaluer des programmes de prévention et de contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire (analyses d'efficacité, analyses coût-bénéfice et autres types d'évaluations)
- d'intégrer l'approche transdisciplinaire et multi-organisationnelle en affirmant un rôle de leadership à la pratique de la santé publique vétérinaire.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (intervention en santé publique vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- avoir complété les cours préalables SPV 6400A, B et C Intro à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

3. Transfert

Pour transférer à la M.Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits dont 11 crédits obligatoires et 4 à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

SPV	6511*	Design épidémiologique en SPV, 2 cr.
SPV	6513	Surveillance et SPV, 2 cr.
SPV	6514	Investigations et interventions en SPV, 2 cr.
SPV	6515	Évaluation des programmes en SPV, 2 cr.
SPV	6531	Économie des santés humaine et animale, 2 cr.
SPV	6532	Gestion et administration en SPV, 1 cr.

* L'étudiant qui a complété ce cours dans le cadre du microprogramme de 2^e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) doit le remplacer par un cours équivalent.

Bloc B – Option (min. 4 cr.)

MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.
PTM	4912	Éthique en santé publique, 2 cr.
SPV	4903	Analyse du risque en méd. vét., 2 cr.
SPV	6512	Outils informatiques en SPV, 1 cr.
SPV	6516	Mesures d'urgence en SPV, 1 cr.
SPV	6535	Santé mondiale et SPV, 2 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

Programme 2-590-1-1

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.)

OBJECTIFS

Ce programme de formation professionnelle court vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux; l'aptitude à la communication orale et écrite; la capacité d'utiliser les outils informatiques; la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes; le sens de l'organisation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1^{er} cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

3. Évaluation et sanction

La Faculté impose des évaluations pour chacun des cours et elle tient compte des évaluations de chaque stage aux cliniques ou aux laboratoires de l'hôpital d'enseignement. Pour réussir, l'étudiant doit obtenir au minimum la note C dans chacun des cours et des stages.

L'étudiant qui n'obtient pas une évaluation satisfaisante pour un cours ou un stage doit le reprendre selon les modalités fixées par la Faculté de médecine vétérinaire.

Le candidat qui a satisfait aux exigences du programme reçoit de l'Université de Montréal un Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, avec mention de l'option choisie.

4. Programme

Le programme de chacune des options comporte :

- 5 crédits de cours obligatoires de 2^e cycle
- 40 crédits de stage.

Les options sont les suivantes :

- Médecine des animaux de compagnie
- Médecine bovine
- Médecine équine
- Médecine porcine
- Médecine zoologique

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MMV	6401A	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6401B	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6474	Séminaires de sciences cliniques, 3 cr.

Bloc B – Option – Stages (40 cr.)

OPTION MÉDECINE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

MEV	6404JetK	Stage : médecine interne ac., 2 cr.
MEV	6406AàH	Stage : médecine interne ac., 2 cr.
MEV	6407AàH	Stage : chirurgie ac., 2 cr.
MEV	6407JetK	Stage : chirurgie ac., 2 cr.
MEV	6408AàH	Stage : reproduction ac., 2 cr.
MEV	6411AetB	Stage : ophtalmologie ac., 2 cr.
MEV	6412AetB	Stage : imagerie médicale ac., 2 cr.
MEV	6413AàD	Stage : anesthésie ac., 2 cr.
MEV	6419AetB	Stage : dermatologie ac., 2 cr.
MEV	6422AetB	Stage : oncologie ac., 2 cr.
MEV	6424AetB	Stage : neurologie ac., 2 cr.
MEV	6451AàF	Stage : pratique générale ac., 2 cr.
MEV	6452AàF	Stage : urgento. et soins intensifs ac.1, 2 cr.
MEV	6453AàF	Stage : urgento. et soins intensifs ac.2, 2 cr.
MEV	6454AàF	Stage : pratiques privées ac., 2 cr.

OPTION MÉDECINE BOVINE

MEV	6400AàH	Stage : médecine interne bov., 2 cr.
MEV	6400JetK	Stage : médecine interne bov., 2 cr.
MEV	6401AàH	Stage : chirurgie bov., 2 cr.
MEV	6401JetK	Stage : chirurgie bov., 2 cr.
MEV	6402AàH	Stage : reproduction bov. 1, 2 cr.
MEV	6409AàQ	Stage : obstétrique bov., 2 cr.
MEV	6421AàL	Stage : médecine de population bovine 1, 2 cr.
MEV	6455AàC	Stage : investigations spécialisées bov., 2 cr.
MEV	6456AàF	Stage : ambulatoire bov., 2 cr.
PTM	6451AàF	Stage : laboratoire médical, 2 cr.

OPTION MÉDECINE ÉQUINE

MEV	6403AàH	Stage : médecine interne éq., 2 cr.
MEV	6403JetK	Stage : médecine interne éq., 2 cr.

MEV	6404AàH	Stage : chirurgie éq., 2 cr.
MEV	6404JetK	Stage : chirurgie éq., 2 cr.
MEV	6405AàH	Stage : reproduction éq., 2 cr.
MEV	6414AàD	Stage : anesthésio. soins intensifs éq., 2 cr.
MEV	6420AàF	Stage : médecine sportive éq., 2 cr.
MEV	6457AàF	Stage : ambulatoire éq., 2 cr.
MEV	6458AàF	Stage : imagerie éq., 2 cr.
MEV	6459AàF	Stage : externe en pratique éq., 2 cr.

OPTION MÉDECINE PORCINE

MMV	6462AàH	Stage : médecine et chirurgie porcines, 2 cr.
MMV	6462JetK	Stage : médecine et chirurgie porcines, 2 cr.
MMV	6463AàH	Stage : production porcine, 2 cr.
MMV	6463JetK	Stage : production porcine, 2 cr.
PTM	6461AàH	Stage : pathologie porcine, 2 cr.
PTM	6461JetK	Stage : pathologie porcine, 2 cr.

OPTION MÉDECINE ZOOLOGIQUE

MEV	6416A à F	Stage : anesthésie des animaux de zoo, 2 cr.
MEV	6447A à K	Stage : médecine des animaux de zoo, 2 cr.
MEV	6450A à K	Stage : chirurgie des animaux de zoo, 2 cr.
PTM	6453A à F	Stage : pathologie aviaire 1, 2 cr.
PTM	6458A à F	Stage : pathologie aviaire 2, 2 cr.

Programme 2-590-1-6

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires - disciplinaire (I.P.S.A.V.)

OBJECTIFS

Ce programme intensif de formation professionnelle (clinique) d'une durée d'une année vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux dans une discipline donnée, la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes et l'aptitude à la communication orale et écrite.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1^{er} cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir complété un internat ou avoir une expérience jugée équivalente en pratique privée
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

3. Programme

Le programme de chacune des options comporte :

- 5 crédits de cours obligatoires de 2^e cycle
- 40 crédits de stage.

Les options sont les suivantes :

- Médecine de population des bovins laitiers
- Thériogénologie

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MMV	6401C	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6401D	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6474A	Séminaires de sciences cliniques, 3 cr.

Bloc B – Option – Stages (40 cr.)

OPTION MÉDECINE DE POPULATION DES BOVINS LAITIERS

MEV	6421AàH	Stage : médecine de population bovine 1, 2 cr.
MEV	6421JàL	Stage : médecine de population bovine 1, 2 cr.
MEV	6421Q	Stage : médecine de population bovine 1, 2 cr.
MEV	6474AàH	Stage : médecine de population bovine 2, 2 cr.
MEV	6474J	Stage : médecine de population bovine 2, 2 cr.
MEV	6475AàE	Stage : médecine de population bovine 3, 2 cr.

OPTION THÉRIOGÉNOLOGIE

MEV	6402AàH	Stage : reproduction bov. 1, 2 cr.
MEV	6405AàH	Stage : reproduction éq., 2 cr.
MEV	6408AàH	Stage : reproduction ac., 2 cr.
MEV	6409AàH	Stage : obstétrique bov., 2 cr.
MEV	6409JàQ	Stage : obstétrique bov., 2 cr.
MEV	6415AàH	Stage : reproduction bov. 2, 2 cr.
PTM	6452AàF	Stage : microbiologie, 2 cr.

D.É.S. (médecine vétérinaire)

Options :

Biomédecine vétérinaire	2-594-1-0
Diagnostic en laboratoire	2-597-1-0
Pathologie vétérinaire	2-596-1-0
Sciences cliniques vétérinaires (10 concentrations)	2-590-1-2
Sciences cliniques vétérinaires (3 concentrations)	2-590-1-3

OBJECTIFS

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1^{er} cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent

- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36).

L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.

En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.

Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S.

Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

6. Programme

Le programme comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche.

Le programme est offert en quatre options :

OPTION BIOMÉDECINE VÉTÉRAIRE (2-594-1-0)

L'option comprend la concentration Médecine des animaux de laboratoire. Elle est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 12 crédits de cours à option, de 6 crédits de cours au choix, de 57 crédits de stages à option, de 15 crédits de travaux dirigés et de 12 crédits attribués à la recherche.

OPTION DIAGNOSTIC EN LABORATOIRE (2-597-1-0)

L'option regroupe les concentrations :

- Microbiologie vétérinaire
- Pathologie clinique

Elle est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 15 crédits de cours à option, de 3 crédits de cours au choix, de 60 crédits de stages à option, de 12 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

OPTION PATHOLOGIE VÉTÉRAIRE (2-596-1-0)

L'option est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 15 crédits de cours à option, de 9 crédits de cours au choix, de 54 crédits de stages à option, de 12 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

OPTION SCIENCES CLINIQUES VÉTÉRAIRES (2-590-1-2)

Sous ce numéro de programme, l'option regroupe les concentrations :

- Anesthésiologie
- Chirurgie – grands ou petits animaux
- Dermatologie
- Imagerie médicale
- Médecine de population animale – bovins laitiers
- Médecine interne – grands ou petits animaux
- Médecine zoologique
- Neurologie
- Thériogénologie
- Urgentologie et soins intensifs

OPTION SCIENCES CLINIQUES VÉTÉRAIRES (2-590-1-3)

Et sous ce numéro, les concentrations :

- Comportement animal
- Oncologie
- Ophtalmologie

Les concentrations sont constituées de 6 crédits de cours obligatoires, de 6 crédits de cours à option, de 6 crédits de cours au choix, de 60 crédits de stages à option, de 18 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

Le programme comporte 108 crédits répartis entre les cours, les stages et l'initiation à la recherche.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Commun à toutes les options (6 cr.)

MMV	6682	Séminaires d'études spécialisées, 3 cr.
MMV	6685	Techniques : laboratoire et diagnostic, 3 cr.

OPTION BIOMÉDECINE VÉTÉRAIRE (2-594-1-0)

Bloc B – Option – Cours (12 cr.)

MMV	6611	Problèmes en sciences biomédicales 2, 3 cr.
PAA	6614	Nutrition animale, 3 cr.
PAA	6616	Problèmes en sciences biomédicales 1, 3 cr.
PAA	6619	Biologie de la reproduction, 3 cr.
PAA	6621	Animaux de laboratoire 1, 3 cr.
PAA	6622	Animaux de laboratoire 2, 3 cr.
PAA	6623	Amphibiens et reptiles en recherche, 1 cr.
PAA	6624	Poissons en recherche, 1 cr.
PAA	6625	Utilisation des souris transgéniques, 2 cr.
PAA	6628	Caprins, ovins et porcins en recherche, 1 cr.
PAA	6629	Techniques d'expérimentation animale, 3 cr.

Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)

Bloc D – Option – Stages (57 cr.)

PAA	6626A à J	Stage: animaux de laboratoire 1, 3 cr.
PAA	6627A à K	Stage: animaux de laboratoire 2, 3 cr.

Bloc E – Travaux dirigés (15 cr.)

MMV	6701	Travail dirigé, 15 cr.
-----	------	------------------------

Bloc F – Recherche clinique (12 cr.)

MMV	6630A à D	Recherche clinique, 3 cr.
-----	-----------	---------------------------

OPTION DIAGNOSTIC EN LABORATOIRE (2-597-1-0)

Pour les deux concentrations

Bloc B – Option – Cours (15 cr.)

MMV	6612	Analyse du risque, 3 cr.
MMV	6670	Communication scientifique vétérinaire, 2 cr.
PTM	6601	Statistiques appliquées vétérinaires, 3 cr.
PTM	6604	Pathogénèse bactérienne 1, 3 cr.
PTM	6650	Pathobiologie, 3 cr.
PTM	6656	Hématologie vétérinaire, 3 cr.
PTM	6658	Immunologie vétérinaire, 4 cr.
PTM	6659	Lésions tumorales des animaux, 3 cr.
PTM	6674	Épidémiologie 1, 3 cr.
PTM	6677	Ateliers de recherche, 1 cr.

Bloc C – Choix – Cours (3 cr.)**Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

MMV	6630A à E	Recherche clinique, 3 cr.
-----	-----------	---------------------------

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

PTM	6690A à E	Stage : laboratoire médical 1, 3 cr.
PTM	6691A à E	Stage : laboratoire médical 2, 3 cr.
PTM	6692A à E	Stage : laboratoire médical 3, 3 cr.
PTM	6693A à E	Stage : laboratoire médical 4, 3 cr.
PTM	6695A à F	Stage : microbiologie 1, 3 cr.
PTM	6696A à F	Stage : microbiologie 2, 3 cr.
PTM	6697A à F	Stage : microbiologie 3, 3 cr.
PTM	6698A à F	Stage : microbiologie 4, 3 cr.

Bloc F – Option – Stages (12 cr.)

PTM	6678A à C	Stage : pathologie 1, 3 cr.
PTM	6694A à E	Stage : virologie, 3 cr.
PTM	6699A à E	Stage : immunologie, 3 cr.

OPTION PATHOLOGIE VÉTÉRAIRE (2-596-1-0)**Bloc B – Option – Cours (15 cr.)**

MMV	6611	Problèmes en sciences biomédicales 2, 3 cr.
PAA	6616	Problèmes en sciences biomédicales 1, 3 cr.
PTM	6602	Toxicopathologie, 3 cr.
PTM	6604	Pathogénèse bactérienne 1, 3 cr.
PTM	6605	Pathogénèse bactérienne 2, 3 cr.
PTM	6650	Pathobiologie, 3 cr.
PTM	6651	Pathologie systémique 1, 3 cr.
PTM	6652	Pathologie systémique 2, 3 cr.
PTM	6657	Pathologie systémique 3, 3 cr.
PTM	6659	Lésions tumorales des animaux, 3 cr.
PTM	6682	Pathologie systémique 4, 3 cr.
PTM	6683	Pathologie systémique 5, 3 cr.

Bloc C – Choix – Cours (9 cr.)**Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

MMV	6630A à D	Recherche clinique, 3 cr.
-----	-----------	---------------------------

Bloc E – Option – Stages (54 cr.)

Maximum cinq cours pour chacun des sigles suivants.

PTM	6678A à F	Stage : pathologie 1, 3 cr.
PTM	6679A à F	Stage : pathologie 2, 3 cr.
PTM	6680A à F	Stage : pathologie 3, 3 cr.
PTM	6681A à F	Stage : pathologie 4, 3 cr.

Bloc F – Option – Stages (12 cr.)

PTM	6678A à F	Stage : pathologie 1, 3 cr.
PTM	6690A à E	Stage : laboratoire médical 1, 3 cr.

OPTION SCIENCES CLINIQUES VÉTÉRAIRES (2-590-1-2)

Pour toutes les concentrations

Bloc B – Option – Cours (6 cr.)

MEV	6600	Anesthésiologie 1, 2 cr.
MEV	6601	Anesthésiologie 2, 2 cr.
MEV	6602	Anesthésiologie 3, 2 cr.
MEV	6607	Neurologie 1, 3 cr.
MEV	6608	Neurologie 2, 3 cr.
MEV	6609	Dermatologie 1, 2 cr.
MEV	6610	Dermatologie 2, 2 cr.
MEV	6611	Dermatologie 3, 2 cr.
MEV	6612	Médecine zoologique des ectothermes, 1 cr.
MEV	6623	Chirurgie spéciale : grands animaux, 3 cr.
MEV	6626	Causes d'infertilité chez la femelle, 3 cr.
MEV	6628	Chirurgie spéciale, 3 cr.
MEV	6656	Médecine des mammifères exotiques et zoo, 3 cr.
MEV	6657	Santé de la faune, 1 cr.
MEV	6681	Physique de l'imagerie médicale, 3 cr.
MEV	6693	Médecine de population 1, 2 cr.
MEV	6694	Médecine de population 2, 2 cr.
MEV	6695	Médecine de population 3, 2 cr.
MEV	6696	Médecine de population 4, 2 cr.
MMV	6610	Cardio-angiologie clinique vétérinaire, 3 cr.
MMV	6611	Problèmes en sciences biomédicales 2, 3 cr.
MMV	6635	Causes d'infertilité chez le mâle, 3 cr.
MMV	6689	Communication scientifique vétérinaire, 1 cr.
PAA	6619	Biologie de la reproduction, 3 cr.
PTM	6601	Statistiques appliquées vétérinaires, 3 cr.
PTM	6688	Science et hygiène des viandes 2, 2 cr.
MEV	66181	Médecine interne 1.1, 0 cr.
MEV	66182	Médecine interne 1.2, 2 cr.
MEV	66191	Médecine interne 2.1, 0 cr.
MEV	66192	Médecine interne 2.2, 2 cr.
MEV	66201	Médecine interne 3.1, 0 cr.
MEV	66202	Médecine interne 3.2, 2 cr.

Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)**Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

MMV	6630A à D	Recherche clinique, 3 cr.
-----	-----------	---------------------------

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

MEV	6614A à F	Stage : médecine zoologique 1, 3 cr.
MEV	6615A à F	Stage : médecine zoologique 2, 3 cr.
MEV	6616A à F	Stage : médecine zoologique 3, 3 cr.
MEV	6617A à F	Stage ; médecine zoologique 4, 3 cr.
MEV	6635A à E	Stage reprod. et obs. chez ruminants 1, 3 cr.
MEV	6636A à E	Stage: reproduction des ruminants 2, 3 cr.
MEV	6637A à E	Stage: reproduction des monogastriques 1, 3 cr.
MEV	6638A à E	Stage: reproduction des monogastriques 2, 3 cr.
MEV	6639A à F	Stage : médecine interne 1, 3 cr.
MEV	6640A à F	Stage : médecine interne 2, 3 cr.
MEV	6641A à F	Stage : médecine interne 3, 3 cr.
MEV	6642A à F	Stage : médecine interne 4, 3 cr.
MEV	6643A à F	Stage : chirurgie 1, 3 cr.
MEV	6644A à F	Stage : chirurgie 2, 3 cr.
MEV	6645A à F	Stage : chirurgie 3, 3 cr.
MEV	6646A à F	Stage : chirurgie 4, 3 cr.
MEV	6651A à E	Stage : anesthésie 1, 3 cr.
MEV	6652A à E	Stage : anesthésie 2, 3 cr.
MEV	6653A à E	Stage : anesthésie 3, 3 cr.
MEV	6654A à E	Stage : anesthésie 4, 3 cr.
MEV	6659A à E	Stage : neurologie 1, 3 cr.
MEV	6660A à E	Stage : neurologie 2, 3 cr.
MEV	6661A à E	Stage : neurologie 3, 3 cr.
MEV	6662A à E	Stage : neurologie 4, 3 cr.
MEV	6663A à E	Stage : dermatologie 1, 3 cr.
MEV	6664A à D	Stage : dermatologie 2, 3 cr.
MEV	6666A à E	Stage : dermatologie 4, 3 cr.
MEV	6667A à H	Stage : radiologie 1, 3 cr.
MEV	6668A à H	Stage : radiologie 2, 3 cr.
MEV	6669A à H	Stage : échographie, 3 cr.
MEV	6671A à E	Stage: médecine de population 1, 3 cr.
MEV	6672A à E	Stage: médecine de population 2, 3 cr.
MEV	6673A à D	Stage: médecine de population 3, 3 cr.
MEV	6674A à E	Stage : analyse nutritionnelle, 3 cr.
MEV	6675A à E	Stage: analyse en santé animale, 3 cr.
MEV	6680A à C	Imagerie médicale, 3 cr.
PTM	6678A à F	Stage : pathologie 1, 3 cr.

Bloc F – Option – Stages (18 cr.)

MEV	6614A à F	Stage : médecine zoologique 1, 3 cr.
MEV	6635A à E	Stage reprod. et obs. chez ruminants I, 3 cr.
MEV	6639A à F	Stage : médecine interne 1, 3 cr.
MEV	6640A à F	Stage : médecine interne 2, 3 cr.
MEV	6641A à F	Stage : médecine interne 3, 3 cr.
MEV	6642A à F	Stage : médecine interne 4, 3 cr.
MEV	6643A à F	Stage : chirurgie 1, 3 cr.
MEV	6644A à F	Stage : chirurgie 2, 3 cr.
MEV	6645A à F	Stage : chirurgie 3, 3 cr.
MEV	6646A à F	Stage : chirurgie 4, 3 cr.

MEV	6648A à E	Stage : ophtalmologie, 3 cr.
MEV	6651A à E	Stage : anesthésie 1, 3 cr.
MEV	6659A à E	Stage : neurologie 1, 3 cr.
MEV	6667A à H	Stage : radiologie 1, 3 cr.
MEV	6668A à H	Stage : radiologie 2, 3 cr.
MEV	6669A à H	Stage : échographie, 3 cr.
MEV	6670A à D	Stage : imagerie alternative, 3 cr.
MEV	6671A à E	Stage: médecine de population 1, 3 cr.
MEV	6679A et B	Stage : échocardiographie, 3 cr.
MEV	6684A à F	Stage: médecine ambulatoire bovine, 3 cr.
MEV	6688A à E	Stage: urgentologie et soins intensifs 1, 3 cr.
PTM	6678A à F	Stage : pathologie 1, 3 cr.
PTM	6690A à E	Stage : laboratoire médical 1, 3 cr.
PTM	6695A à F	Stage : microbiologie 1, 3 cr.

OPTION SCIENCES CLINIQUES VÉTÉRINAIRES (2-590-1-3)**Concentration Comportement animal****Bloc B – Option – Cours (6 cr.)**Cours à choisir dans la liste de cours de 2^e cycle de la Faculté.**Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)**Cours à choisir dans la liste de cours de 2^e cycle de la Faculté.**Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)**

MMV 6630AàD Recherche clinique, 3 cr.

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

MEV	6701AàF	Stage : comportement animal 1, 3 cr.
MEV	6702AàF	Stage : comportement animal 2, 3 cr.
MEV	6703AàF	Stage : comportement animal 3, 3 cr.
MEV	6704AàF	Stage : comportement animal 4, 3 cr.

Bloc F – Choix – Stages (18 cr.)Choisis dans la liste de stages de 2^e cycle de la Faculté.**Concentration Gestion de la santé bovine****Bloc B – Option – Cours (6 cr.)**

MEV	6603	Gestion santé bovine 1, 2 cr.
MEV	6604	Méd. et chir. bovine avancée, 2 cr.
MEV	6693	Médecine de population 1, 2 cr.

Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)

PTM	6601	Statistiques appliquées vét., 3 cr.
PTM	6674	Épidémiologie 1, 3 cr.

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

MMV 6630AàD Recherche clinique, 3 cr.

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

MEV	6635AàC	Stage: reprod. des ruminants 1, 3 cr.
MEV	6642AàC	Stage : médecine interne 4, 3 cr.
MEV	6644AàC	Stage : chirurgie 2, 3 cr.
MEV	6671AàE	Stage: méd. de population 1, 3 cr.
MEV	6672AàC	Stage: méd. de population 2, 3 cr.
MEV	6684AàC	Stage: méd. ambulatoire bovine, 3 cr.

Bloc F – Option – Stages (18 cr.)

- MEV 6674AB Stage : analyse nutritionnelle, 3 cr.
 MEV 6675A Stage : analyse en santé anim., 3 cr.
 MEV 6684DàF Stage : méd. ambulatoire bovine, 3 cr.

Concentration Oncologie**Bloc B – Option – Cours (6 cr.)**

- MEV 6708 Oncologie 1, 3 cr.
 MEV 6709 Oncologie 2, 3 cr.

Bloc C – Option – Cours (6 cr.)

- MEV 6710 Oncologie 3, 3 cr.

ou tout autre cours à choisir dans la liste de cours de 2^e cycle de la Faculté.

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

- MMV 6630AàD Recherche clinique, 3 cr.

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

- MEV 6711AàF Stage : oncologie 1, 3 cr.
 MEV 6712AàF Stage : oncologie 2, 3 cr.
 MEV 6713AàF Stage : oncologie 3, 3 cr.
 MEV 6714AàF Stage : oncologie 4, 3 cr.

Bloc F – Option – Stages (18 cr.)

- MEV 6715AàF Stage : oncopathologie 3, 3 cr.
 MEV 6716AàF Stage : radio-oncologie 4, 3 cr.

Concentration Ophtalmologie**Bloc B – Option – Cours (6 cr.)**

- MEV 6717 Ophtalmologie 1, 3 cr.
 MEV 6718 Ophtalmologie 2, 3 cr.

ou tout autre cours à choisir dans la liste de cours de 2^e cycle de la Faculté.

Bloc C – Option – Cours (6 cr.)

- MEV 6719 Ophtalmologie 3, 3 cr.
 MEV 6720 Ophtalmologie 4, 3 cr.

ou tout autre cours à choisir dans la liste de cours de 2^e cycle de la Faculté.

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

- MMV 6630AàD Recherche clinique, 3 cr.

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

- MEV 6721AàF Stage : ophtalmologie 1, 3 cr.
 MEV 6722AàF Stage : ophtalmologie 2, 3 cr.
 MEV 6723AàF Stage : ophtalmologie 3, 3 cr.
 MEV 6724AàF Stage : ophtalmologie 4, 3 cr.

Bloc F – Choix – Stages (18 cr.)

- MEV 6725AB Stage : histopathologie ophtalmique, 3 cr.
 MEV 6726AB Stage : électrodiagnostic ophtalmique, 3 cr.
 MEV 6727AB Stage : imagerie médicale ophtalmique 3, 3 cr.
 MEV 6728AB Stage : tests diagnostiques ophtalmiques, 3 cr.

Programme 2-581-1-1

M. Sc. (sciences vétérinaires)**OBJECTIFS****OPTION PATHOLOGIE ET MICROBIOLOGIE**

L'option offre une formation professionnelle permettant à l'étudiant de parfaire ses connaissances dans le domaine de la médecine préventive. Dans le cadre des travaux dirigés, l'étudiant met en application ses connaissances théoriques à des cas pratiques du domaine.

OPTION SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRAIRE

Le programme a pour objectif de former des professionnels préparés aux enjeux spécifiques de la pratique en santé publique et capables de répondre aux défis grandissants posés par l'évolution de l'interface des populations animales et humaines, tant aux niveaux provincial, régional qu'international. Il privilégie une approche appliquée, transdisciplinaire et sensible aux problématiques internationales.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1^{er} cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

De plus, pour être admissible à l'option Santé publique, le candidat doit :

- avoir complété le Microprogramme de 2^e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) et 8 crédits du Microprogramme de 2^e cycle (interventions en santé publique vétérinaire, offert à compter de l'hiver 2012).
- avoir obtenu au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- et, pour la modalité avec travaux dirigés, avoir une expérience professionnelle en santé publique vétérinaire reconnue par le comité d'admission.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé selon le projet de stage ou de travaux dirigés.

Pour les étudiants n'ayant pas suivi le programme de D.M.V., une scolarité complémentaire pourra être exigée.

2. Programme

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte deux options :

- Pathologie et microbiologie
- Santé publique vétérinaire

OPTION PATHOLOGIE ET MICROBIOLOGIE

L'option comporte 45 crédits répartis ainsi : de 28 à 30 crédits de cours de 2^e cycle à option et de 15 à 17 crédits attribués à des travaux dirigés faisant l'objet de rapports.

OPTION SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRAIRE

L'option comporte deux modalités :

- Modalité avec stage

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis ainsi : 30 crédits de cours (15 crédits du Microprogramme de 2^e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) et 15 crédits du Microprogramme de 2^e cycle (interventions en santé publique vétérinaire) et 15 crédits de stage.

– Modalité avec travaux dirigés

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis ainsi : 30 crédits de cours (15 crédits du Microprogramme de 2^e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) et 15 crédits du microprogramme de 2^e cycle (interventions en santé publique vétérinaire) et 15 crédits de travaux dirigés.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION PATHOLOGIE ET MICROBIOLOGIE

Bloc A – Option (min. 28 cr.; max. 30 cr.)

Bloc B – Travaux dirigés (min. 15 cr.; max. 17 cr.)

MMV 6700 Travaux dirigés, 17 cr.

MMV 6701 Travail dirigé, 15 cr.

OPTION SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

SPV 6500 Méthodes quantitatives : études de cas en SPV, 2 cr.

SPV 6510 Épidémiologie vétérinaire appliquée, 2 cr.

SPV 6520 Zoonose et problématiques en SPV, 2 cr.

SPV 6525 Sécurité alimentaire : enjeux et défis, 2 cr.

SPV 6530 Écosystèmes en enjeux globaux en SPV, 2 cr.

SPV 6550 Com., leadership et transdisciplinarité, 1 cr.

Bloc B – Obligatoire (11 cr.)

SPV 6511 Design épidémiologique en SPV, 2 cr.

SPV 6513 Surveillance et SPV, 2 cr.

SPV 6514 Investigations et interventions en SPV, 2 cr.

SPV 6515 Évaluation des programmes en SPV, 2 cr.

SPV 6531 Économie des santés animale et humaine, 2 cr.

SPV 6552 Gestion et administration en SPV, 1 cr.

Bloc C – Option (8 cr.)

MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.

MSO 6040 Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.

PTM 4912 Éthique en santé publique, 2 cr.

SPV 4903 Analyse du risque en SPV, 2 cr.

SPV 6512 Outils informatiques en méd. vét., 1 cr.

SPV 6516 Mesures d'urgence en SPV, 1 cr.

SPV 6535 Santé mondiale et SPV, 2 cr.

Bloc D – Stage (15 cr.)

SPV 6600 Stage en SPV, 15 cr.

Bloc E – Travaux dirigés (15 cr.)

SPV 6599 Travaux dirigés en SPV, 15 cr.

FACULTÉ DE MUSIQUE

INTRODUCTION

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal a contribué au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international. Cette mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoique étroitement reliés :

- La formation des créateurs, interprètes, pédagogues, animateurs et chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des études supérieures;

- La recherche menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'œuvres et de moyens originaux pour rendre et promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression;

- La contribution à l'ensemble de la vie musicale par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que des diffusions et publications sous différentes formes.

Pour réaliser sa mission, la Faculté de musique compte sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de l'ensemble de son corps professoral, la Faculté de musique accueille plus de 700 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers au niveau de la maîtrise, du D.É.S.S., du D.É.P.A. et du doctorat. Elle dispose aussi d'un centre de recherche, l'OICRM (Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique), où se retrouvent les membres des différents secteurs de la Faculté. Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec, quatrième au Canada, et toute première au Canada par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de doctorat.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation et des communications.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Adresse civique

Pavillon de la Faculté de musique
200, avenue Vincent-d'Iнды
Montréal (Québec) H2V 2T2

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : Local B-338
Téléphone : 514-343-6427
Courriel : musique@umontreal.ca
www.musique.umontreal.ca

DIRECTION

Doyenne : Isabelle Panneton

Vice-doyenne aux études en interprétation : Christiane Laflamme
Vice-doyenne aux études en création et technologie : Robert Normandeau
Vice-doyenne aux études théoriques et à la recherche : Nathalie Fernando
Adjointe à la doyenne - Relations internationales : Lise Daoust
Secrétaire de Faculté : Peter McCutcheon
Adjointe aux vice-doyennes : Marie Robichaud
Directrice des services administratifs : Johanne Beaudin
Directrice des affaires publiques et Adjointe à la doyenne - Développement : Marie-Claude Matton

ACTIVITÉS PUBLIQUES

Les activités publiques de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers et avec les différents ensembles (OUM, Big Band, etc.).

FRAIS FACULTAIRES

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais de 50 \$ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables.

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux : certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté; le montant des frais dépend du statut de l'étudiant.

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 127,50 \$ / trimestre sont imposés aux étudiants inscrits à temps plein et de 63,75 \$ aux étudiants inscrits à demi-temps. Ces frais sont sujets à changement sans avis préalable.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs, les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

Alan Belkin, M.A. théorie et analyse (McGill U.), D.M.A. composition (The Juilliard School, New York)
Paolo Bellomia, D. Mus. interprétation (U. Montréal)
Sylvain Caron, D. Mus. orgue (U. Montréal)
Lise Daoust, 1^{er} prix de flûte (Conservatoire national de France à Orléans)
François De Médicis, M.A. musicologie (U. Montréal), Ph. D. musicologie (McGill U.)
Monique Desroches, Ph. D. musicologie (U. Montréal)
Michel Duchesneau, Ph. D. musicologie (U. Laval)
Marc Durand, M. Mus. piano (U. Montréal), M. Mus. (Temple U., Philadelphie)
Denis Gougeon, M. Mus. composition (U. Montréal)
Robert Leroux, B. Mus. percussion (U. Montréal)
Jean-Jacques Nattiez, Ph. D. sémiologie musicale (U. Paris VIII - Vincennes)
Robert Normandeau, D. Mus. composition (U. Montréal)
Isabelle Panneton, 1^{er} prix de composition, d'analyse musicale, de fugue, d'harmonie et de contrepoint (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Jean Piché, M.A. communication (Simon Fraser U., Vancouver)
Jutta Puchhammer-Sédillot, M. Mus. alto (Eastman School of Music, New York)
Jean-François Rivest, Post-Graduate Diploma – violin (The Juilliard School, New York)
Jean Saulnier, D. Mus. piano (U. Montréal)
Lorraine Vaillancourt, Diplôme d'Études Supérieures III Musique, option piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Professeurs agrégés

Luce Beudet, L. Mus. (U. Montréal)
Jimmy Brière, D. Mus. Piano (U. Montréal)
Nathalie Fernando, Ph. D. ethnomusicologie (U. Paris IV – Sorbonne)
Jonathan Goldman, M.A. musicologie (U. Montréal), Ph.D. musicologie (U. Montréal)
Rosemarie Landry, B. Mus. chant, B. Mus. piano (U. Montréal), L. Mus. chant (U. Laval), diplôme de perfectionnement (U. Toronto)
Vladimir Landsman, D. Mus. (Conservatoire de Moscou)
Peter McCutcheon, B. Mus. (U. Montréal), 1^{er} prix de guitare (Conservatoire national supérieur de musique de Paris)
André Moisan, clarinette basse et saxophone solo à l'OSM
Raymond Perrin, 1^{er} prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Johanne Perron, M. Mus. (Yale U. – New Haven)
Maneli Pirzadeh, D. Mus. piano (U. Montréal)
Claude Richard, Artist Diploma (Cleveland Inst. of Music), 1^{er} prix de violon (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Ana Sokolovic, M. Mus. Composition (U. Montréal)
Paul Stewart, B. Mus. piano (McGill U.)
Caroline Traube, Ph. D. Music Technology (McGill U.)
Jean-Eudes Vaillancourt, 1^{er} prix de piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Robin Wheeler, Diplôme de perfectionnement accompagnement piano (U. Toronto)

Professeurs adjoints

Marie-Hélène Benoit-Otis, Ph.D. Musicologie (U. Montréal)
 John Fanning, Op. Dip. (U. Toronto)
 François-Hugues Leclair, D. Mus. composition (U. Montréal)
 Louis-Philippe Marsolais
 Pierre Michaud, D. Mus. composition (U. Montréal)
 Francis Perron, D. Mus. interprétation (U. Montréal)

Professeurs associés

Marie-Alexis Colin, Ph. D. (U. Tours)
 Ghyslaine Guertin, Ph. D. philosophie (sémiologie-musique) (U. Montréal)
 Sylvia L'Écuyer, Ph. D. musicologie (U. Montréal)
 Marie-Thérèse Lefebvre, Ph. D. musicologie (U. Montréal)
 Zack Settler, D. Mus. composition (U. Montréal)
 Sabina Teller-Ratner, Ph. D. musicologie (U. Michigan)

Professeurs invités

Julie Daoust, D. Mus. interprétation (U. Montréal)
 Dang Thai Son, M.A. interprétation piano (Conservatoire National Tchaïkovski, Moscou)
 Christian Gort

Professeurs émérites

José Evangelista
 Marie-Thérèse Lefebvre
 Michel Longtin
 Jean-Jacques Nattiez
 Natalie Pepin

Professeur honoraire

Dujka Smoje
 Marcelle Guertin

Ensembles en résidence

Giri Kedaton (Gamelan balinaï)
 Ensemble à percussion Sixtrum
 Le Nouvel Ensemble Moderne (NEM)

PERSONNEL ENSEIGNANT AYANT ASSUMÉ, EN 2012-2013, LES COURS SUIVANTS :

Instruments

Ato : Jutta Puchhammer, Neal Grip, Karine Rousseau
 Basson : Mathieu Lussier, Martin Mangrum
 Chant classique : Rosemarie Landry, Robin Wheeler, Julie Daoust, Gail Desmarais, Adrienne Savoie, Catherine Sévigny
 Clarinette : André Moisan, Martin Carpentier, Jean-François Normand
 Clavecin : Catherine Todorovski
 Contrebasse : Marc Denis
 Cor : Paul Marcotte, Louis-Philippe Marsolais
 Flûte à bec : Francis Colpron, Matthias Maute
 Flûte traversière : Lise Daoust, Denis Bluteau
 Guitare : Peter McCutcheon, Bruno Perron
 Guitare baroque et luth : Sylvain Bergeron
 Harpe : Caroline Lizotte
 Hautbois : Lise Beauchamp
 Orgue : Catherine Todorovski
 Percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire, Louis Charbonneau
 Piano : Marc Durand, Maneli Pirzadeh, Jean Saulnier, Paul Stewart, Jimmy Brière, Dang Thai Son, Daniel Moran
 Saxophone : Jean-Marc Bouchard, Jean-François Guay
 Trombone : David Martin
 Trompette : Lise Bouchard, Jean-Louis Chatel
 Tuba : Pierre Beaudry
 Viole de gambe : Margaret Little
 Violon : Vladimir Landsman, Claude Richard, Laurence Kayaleh, Uliana Drugova, Anne Robert
 Violoncelle : Johanne Perron, Carole Sirois, Yegor Dyachkov

Ateliers et ensembles

Atelier d'accompagnement vocal jazz : Vincent Morel
 Atelier d'improvisation : Jean-Marc Bouchard
 Atelier d'opéra : Robin Wheeler, Francis Perron
 Atelier de musique baroque : Margaret Little
 Atelier de musique contemporaine : Lorraine Vaillancourt
 Atelier de percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire
 Choeur d'opéra : Robin Wheeler, Francis Perron
 Chorale : Raymond Perrin
 Chorale jazz : Vincent Morel
 Combo jazz : Richard Provençal, Ron Di Lauro, Luc Beaugrand, Michael A. Gauthier, Pierre Leduc, Vincent Morel, Dany Roy, Simon Stone
 Ensemble de claviers : Jean-Eudes Vaillancourt
 Ensemble de cuivres : Paul Marcotte, Ron Di Lauro, Lise Bouchard
 Ensemble de guitares : Peter McCutcheon
 Ensemble de jazz (Big Band) : Ron Di Lauro
 Ensemble de musique de chambre : Peter McCutcheon, Johanne Perron, Jutta Puchhammer, Jean-Eudes Vaillancourt, Yegor Dyachkov, Karine Rousseau, Laurence kayaleh
 Ensemble vocal jazz : Vincent Morel
 Gamelan : Éric Vandal
 Harmonie de concert : David Martin
 Orchestre de l'Université de Montréal : Jean-François Rivest
 Quatuor à cordes : Johanne Perron, Jutta Puchhammer

SIGLE DES COURS D'INSTRUMENT (MUI)

Programmes de 2^e cycle

L'inscription à un cours d'instrument se fait au trimestre, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres suivi d'une lettre.

- Le premier chiffre indique le niveau du cours, 6 = 2^e cycle.
- Les 2^e et 3^e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).
- Le 4^e chiffre correspond au nombre de crédits alloué.
- Les lettres indiquent respectivement les trimestres d'inscription (A et B pour les programmes de D.É.S.S. et A, B et C pour le programme de maîtrise).

Programmes de 3^e cycle

L'inscription à un cours d'instrument se fait au trimestre, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres, suivi d'une lettre.

- Le 1^{er} chiffre indique le niveau du cours, 7 = 3^e cycle
- Les 2^e et 3^e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).
- Le 4^e chiffre est 1 et les lettres indiquent respectivement les trimestres d'inscription.

SIGLE DES COURS D'ATELIER ET D'ENSEMBLE (MUE)

Participation à diverses formations instrumentales ou vocales de la Faculté de musique : ces formations sont précisées chaque année selon les besoins et les possibilités.

Au moment de s'inscrire, l'étudiant complète lui-même le sigle MUE en y ajoutant un numéro de 4 chiffres et en tenant compte de ce qui suit :

- Le 1^{er} chiffre indique le cycle.
- Les 2^e et 3^e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'atelier ou l'ensemble choisi (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).
- Le 4^e chiffre indique le ou les trimestres d'inscription autorisés (de 1 à 5) pour cet atelier ou cet ensemble.

PROGRAMMES

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts par la Faculté.

M.A. (musique)	2-600-1-1
Options de la maîtrise sans mémoire	
Musicologie	
Ethnomusicologie	
Ph. D. (musique)	3-600-1-2
Options :	
Musicologie	
Ethnomusicologie	
M. Mus. (composition)	2-610-1-1
Options :	
Musiques de film et multimédia	
Musiques de création	
D. Mus. (composition)	3-610-1-1
M. Mus. (interprétation)	2-605-1-1
Options :	
Voix et instruments	
Direction d'orchestre	
D. Mus. (interprétation)	3-605-1-1
Options :	
Voix et instruments	
Direction d'orchestre	
D.É.S.S. (interprétation)	2-605-1-2
D.É.P.A. (interprétation)	3-605-1-2
D.É.P.A. (composition pour l'écran et la scène)	3-610-1-2
D.É.S.S. (répertoire d'orchestre)	2-606-1-0
D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2)	2-606-1-1

Pour information : Secrétariat des études supérieures, tél. : 514-343-7998

Membres du Comité des études supérieures

Nathalie Fernando
Christiane Laflamme, présidente
Hugues Leclair
Jean Saulnier
Caroline Traube

Programme 2-600-1-1

M.A. (musique)

OBJECTIFS

Avec mémoire

Acquérir une méthodologie de recherche; acquérir des connaissances sur les grands courants musicologiques ou ethnomusicologiques. Se familiariser avec les outils de recherche et la documentation spécialisée. Développer l'esprit critique, le sens de la synthèse et des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une première recherche en tenant compte des développements les plus récents de la musicologie ou de l'ethnomusicologie.

Sans mémoire

Acquérir une méthodologie de travail adaptée à la discipline. Actualiser ses connaissances musicales. Développer le sens critique et des habiletés de communication orale et écrite.

DESTINATAIRES

Avec mémoire

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate et qui souhaitent développer des habiletés de chercheur dans l'un des domaines de la discipline.

Sans mémoire

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate et cherchent à actualiser leurs connaissances par un retour aux études ou une réorientation de carrière; il s'adresse aussi aux candidats qui souhaitent poursuivre une carrière dans les domaines connexes sans pour autant envisager de poursuivre des études doctorales.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (musique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un B. Mus., option Musicologie, ou d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1^{er} cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme;
- Faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Pour le programme avec mémoire :

- soumettre la description de son projet ou du champ de recherche dans lequel le candidat souhaite se spécialiser (cinq pages);
- soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes.

2. Programme

Avec mémoire

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle comprenant 3 crédits de séminaire de recherche
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Sans mémoire

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle, comprenant 3 crédits de séminaire de recherche
- 24 crédits attribués à deux travaux et lectures dirigés de 12 crédits chacun.

Le programme comporte les options Musicologie et Ethnomusicologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MUL 6216 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Mémoire (30 cr.)

MUL 6960 Mémoire, 30 cr.

Sans mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MUL 6216 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (18 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Travaux dirigés (24 cr.)

MUL 6949 Travaux et lectures dirigés 1, 12 cr.

MUL 6950 Travaux et lectures dirigés 2, 12 cr.

Programme 3-600-1-2

Ph. D. (musique)**OBJECTIFS**

Approfondir les connaissances des grands courants de la musicologie ou de l'ethnomusicologie. Acquérir une autonomie dans le travail de la recherche. Maîtriser des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline et contribuer ainsi aux débats actuels.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux candidats qui souhaitent se spécialiser dans l'un des volets de la musicologie ou de l'ethnomusicologie et qui sont actifs dans la vie musicale ou qui s'intéressent à un groupe culturel particulier.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (musique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 2^e cycle en musique (ethnomusicologie ou musicologie), ou d'un diplôme de 2^e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1^{er} ou de 2^e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2^e trimestre de scolarité pour être définitivement admis;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise;
- soumettre un projet de recherche d'environ cinq pages comprenant une présentation du sujet et mise en contexte dans le domaine ainsi qu'une bibliographie sélective;
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois œuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme;

- remettre une copie de son mémoire de maîtrise ou deux travaux dirigés;
- se présenter à une entrevue pour y exposer son projet, en défendre l'originalité et la méthodologie. Le comité vérifie les connaissances générales du candidat en musicologie ou ethnomusicologie, ainsi que les raisons et les intérêts qui motivent le choix du sujet et de la discipline.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours de cycle supérieur comprenant entre 3 et 6 crédits de séminaire de recherche
- 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme comporte les options Musicologie et Ethnomusicologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

MUL 7217 Recherche en histoire et analyse, 3 cr.

MUL 7218 Recherche en ethnomusicologie, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

MUL 7960 Thèse, 78 cr.

Programme 2-610-1-1

M. Mus. (composition)**OBJECTIFS****Option Musiques de film et multimédia**

Acquérir des connaissances liées aux musiques pour le film et le multimédia (cinéma, vidéo, musique de scène, etc.) et développer l'autonomie du candidat dans diverses techniques de composition tout en approfondissant divers styles et des habiletés d'analyse liées au contexte. Réaliser la musique pour une production audiovisuelle en musique instrumentale, mixte ou électroacoustique. Développer le sens critique et celui de la communication écrite et orale.

OBJECTIFS**Option Musiques de création**

Acquérir des connaissances plus spécifiques à la création et développer l'autonomie du candidat dans diverses techniques de composition tout en approfondissant un langage personnel et des habiletés d'analyse. Réaliser une création en musique instrumentale, mixte ou électroacoustique. Développer le sens critique et celui de la communication écrite et orale.

DESTINATAIRES**Option Musiques de film et multimédia**

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés au domaine de l'audiovisuel.

DESTINATAIRES**Option Musiques de création**

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une bonne compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés à leur choix esthétique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en composition instrumentale, en composition être titulaire d'un diplôme de 1^e cycle en composition instrumentale, en composition mixte, en composition électroacoustique ou en écriture ou être titulaire d'un diplôme de 3^e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par le doyen;
- soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programmes, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes.
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de premier cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.
- une capacité de lecture de l'anglais est fortement recommandée
- soumettre un projet (environ cinq pages) et déposer deux œuvres (partition et enregistrement). Pour l'option Musiques de film et multimédia, l'une des deux oeuvres soumises devra être une musique d'application (image et son, sur DVD);
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaire les préalables suivants, ou attester de toute autre formation jugée équivalente par le doyen : MUS 1127, MUS 1128
- pour l'option Musiques de film et multimédia :
 - avoir des connaissances théoriques et pratiques dans les domaines suivants: répertoire musical des musiques cinématographiques, les outils de production audiovisuelle, l'enregistrement en studio
 - pour le candidat provenant de l'électroacoustique, avoir des notions de composition instrumentale;
 - pour le candidat provenant de l'écriture, avoir suivi des cours de composition.

Un candidat ayant un bon dossier mais n'ayant pas ces préalables demeure admissible au programme, où il devra toutefois suivre des cours complémentaires.

2. Programme

Option Musiques de film et multimedia

Le programme comporte 27 crédits de cours de 2^e cycle dont 15 crédits de composition et 12 crédits de cours ou séminaires, 18 crédits attribués à trois travaux dirigés, accompagnés d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore de ces œuvres.

Option Musiques de création

Le programme comporte un minimum de 27 crédits de cours de 2^e cycle dont 15 crédits de composition et 12 crédits de cours ou séminaires, 18 crédits attribués à une composition finale d'envergure ou à deux œuvres équivalentes, accompagnées d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Option Musiques de film et multimedia

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

MCT	6501	Composition 1, 5 cr.
MCT	6502	Composition 2, 5 cr.
MCT	6503	Composition 3, 5 cr.

Bloc B – Option - Théorie et pratique (min. 6 cr., max. 9 cr.)

MTE	6320A	Écriture en musiques d'applications A, 3 cr.
MTE	6320B	Écriture en musiques d'applications B, 3 cr.
MTE	6320C	Écriture en musiques d'applications C, 3 cr.
MUS	6320A	Conception sonore en audiovisuel A, 3 cr.
MUS	6320B	Conception sonore en audiovisuel B, 3 cr.
MUS	6320C	Conception sonore en audiovisuel C, 3 cr.
MUL	6320A	Étude des musiques d'applications A, 3 cr.
MUL	6320B	Étude des musiques d'applications B, 3 cr.
MUL	6320C	Étude des musiques d'applications C, 3 cr.

Bloc C – Option Musique et cinéma (min. 3 cr., max. 6 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours ou séminaires offerts au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques et à la Faculté de musique (sigles CIN, MIN, MTE, MUL, MUS).

Bloc D – Travaux dirigés (18 cr.)

MUS	6271	Travaux dirigés 1, 6 cr.
MUS	6272	Travaux dirigés 2, 6 cr.
MUS	6273	Travaux dirigés 3, 6 cr.

Option Musiques de création

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

MCT	6401	Composition 1, 5 cr.
MCT	6402	Composition 2, 5 cr.
MCT	6403	Composition 3, 5 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de séminaires de cycle supérieur, cours d'écriture ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Composition finale (18 cr.)

MCT	6960	Composition finale, 18 cr.
-----	------	----------------------------

Programme 3-610-1-1

D. Mus. (composition)

OBJECTIFS

Favoriser l'acquisition d'une autonomie professionnelle en développant une perspective originale sur le geste créateur par la composition d'œuvres d'envergure et par le biais d'une recherche théorique approfondie. Contribuer de façon significative à la réflexion esthétique s'y rattachant.

DESTINATAIRES

Ce programme de création s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente maîtrise des techniques de composition, ont écrit plusieurs pièces et s'orientent vers l'exercice d'une activité artistique ou d'enseignement.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D. Mus. (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en composition ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen;
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;

- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1^{er} ou de 2^e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2^e trimestre de scolarité pour être définitivement admis
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise;
- soumettre un projet et déposer deux oeuvres (partition et enregistrement);
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, quatre semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme;

OPTION COMPOSITION INSTRUMENTALE

- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies MIDI;

OPTION COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE

- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, et du répertoire dans le domaine électroacoustique. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes;

OPTION COMPOSITION MIXTE

- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 6 crédits de cours ou séminaires du niveau des études supérieures
- 18 crédits de tutorat
- 12 crédits pour une première composition
- 54 crédits attribués à la recherche et à des compositions originales accompagnées d'une analyse et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres.

Le corps enseignant de la Faculté de musique de l'Université de Montréal comprend des professeurs-compositeurs représentant les différents genres et courants de la musique contemporaine, de la composition instrumentale à la composition électroacoustique, en passant par la composition mixte. Le directeur de recherche doit donc être choisi en adéquation avec le répertoire dans lequel le projet de doctorat s'inscrit.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (6 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Obligatoire – Tutorat (18 cr.)

MCT 7130A Tutorat, 4,5 cr.

MCT 7130B Tutorat, 4,5 cr.

MCT 7130C Tutorat, 4,5 cr.

MCT 7130D Tutorat, 4,5 cr.

Bloc C – Compositions finales (66 cr.)

MCT 7958 Composition 1, 12 cr.

MCT 7960 Recherche et compositions finales, 54 cr.

Ce bloc comprend également une conférence ou un concert non évalué.

Programme 2-605-1-1

M. Mus. (interprétation)

Les admissions à l'option Direction d'orchestre sont suspendus temporairement

OBJECTIFS

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Acquérir la maîtrise de son instrument dans un choix d'œuvres de concert où le candidat peut développer son autonomie et sa propre personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-crédation (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Acquérir la maîtrise de la direction d'orchestre dans un répertoire d'œuvres (allant de Bach à Stravinsky et Bartók) où le candidat peut développer son autonomie et sa personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-crédation (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

DESTINATAIRES

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de leur instrument dans une perspective de carrière de musicien professionnel.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de la direction orchestrale dans une perspective de carrière de chef d'orchestre.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1^{er} cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme;
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais;
- soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes;
- soumettre une lettre d'intention où l'étudiant précise les motivations qui l'animent à s'inscrire en maîtrise.

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3^e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par la doyenne;
- se présenter à une audition

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

- être titulaire d'un baccalauréat en musique ou l'équivalent;
- maîtriser le jeu d'un instrument;
- posséder un dossier étoffé dans les disciplines d'écriture;
- démontrer des aptitudes pour la communication;
- faire preuve d'une expérience pratique en direction (chorale ou orchestrale).

2. Programme**OPTION VOIX ET INSTRUMENTS**

Le programme comporte :

- un minimum de 27 crédits de cours de 2^e cycle dont 15 crédits d'instrument, 9 crédits de cours ou séminaires et 3 crédits de musique d'ensemble
- 6 crédits pour un récital de 1^{re} année
- 12 crédits pour un récital final.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Le programme comporte :

- un minimum de 30 crédits de cours de 2^e cycle dont 27 crédits de cours spécialisés obligatoires et 3 crédits de cours ou séminaires à option
- 5 crédits pour un récital de 1^{re} année
- 10 crédits pour un récital final.

STRUCTURE DU PROGRAMME**OPTION VOIX ET INSTRUMENTS****Bloc A – Option (9 cr.)**

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Option – Cours spécialisés (18 cr.)**Bloc B₁ – Instrument (15 cr.)**

- | | | |
|-----|-------|---------------------------------|
| MUI | 6..5A | Instrument principal I, 5 cr. |
| MUI | 6..5B | Instrument principal II, 5 cr. |
| MUI | 6..5C | Instrument principal III, 5 cr. |

Bloc B₂ – Musique d'ensemble (3 cr.)

- | | | |
|-----|-------|----------------------------|
| MUE | 6...Y | Atelier ou ensemble, 1 cr. |
| MUE | 6...Y | Atelier ou ensemble, 1 cr. |
| MUE | 6...Y | Atelier ou ensemble, 1 cr. |

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par la doyenne.

Bloc C – Récitals (18 cr.)

- | | | |
|-----|------|----------------------------------|
| MIN | 6959 | Récital de première année, 6 cr. |
| MIN | 6960 | Récital final, 12 cr. |

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE**Bloc A – Obligatoire (27 cr.)**

- | | | |
|------|-------|---------------------------------|
| MMIN | 6372A | Étude de la partition 1, 2 cr. |
| MIN | 6372B | Étude de la partition 2, 2 cr. |
| MIN | 6372C | Étude de la partition 3, 2 cr. |
| MIN | 6382A | Technique de direction 1, 2 cr. |
| MIN | 6382B | Technique de direction 2, 2 cr. |
| MIN | 6382C | Technique de direction 3, 2 cr. |
| MIN | 6383A | Outils de direction 1, 3 cr. |
| MIN | 6383B | Outils de direction 2, 3 cr. |

- | | | |
|-----|-------|-------------------------------|
| MIN | 6383C | Outils de direction 3, 3 cr. |
| MUI | 6382A | Atelier de direction 1, 2 cr. |
| MUI | 6382B | Atelier de direction 2, 2 cr. |
| MUI | 6382C | Atelier de direction 3, 2 cr. |

Bloc B – Option (3 cr.)

Cours de 3 crédits choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires offerts chaque année.

Bloc C – Récitals (15 cr.)

- | | | |
|-----|------|----------------------------------|
| MIN | 6969 | Récital de première année, 5 cr. |
| MIN | 6970 | Récital final, 10 cr. |

Programme 3-605-1-1**D. Mus. (interprétation)**

Les admissions à l'option Direction d'orchestre sont temporairement suspendues.

OBJECTIFS**OPTION VOIX ET INSTRUMENTS**

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE - OPTION FERMÉE À L'ADMISSION

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

OPTION ACCOMPAGNEMENT (VOCAL OU INSTRUMENTAL)

Ce programme de formation professionnelle vise à offrir une formation adéquate en accompagnement à des pianistes déjà avancés. Deux concentrations sont possibles en fonction du champ d'intérêt et des projets professionnels de l'étudiant : concentration vocale et concentration instrumentale. Par son volet académique, ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

DESTINATAIRES**OPTION VOIX ET INSTRUMENTS**

Ce programme s'adresse à des interprètes exceptionnellement doués qui souhaitent, outre travailler auprès d'un maître, réaliser, dans le cadre de ces études, une recherche originale reliée aux diverses problématiques de l'interprétation.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Ce programme s'adresse à des musiciens exceptionnellement doués qui souhaitent développer leur plein potentiel comme chefs d'orchestre.

OPTION ACCOMPAGNEMENT (VOCAL OU INSTRUMENTAL)

Ce programme de formation professionnelle s'adresse à des pianistes avancés qui souhaitent suivre une formation adéquate en accompagnement vocal ou instrumental.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1^{er} ou de 2^e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2^e trimestre de scolarité pour être définitivement admis;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise;
- soumettre un projet de recherche en interprétation lié à un répertoire spécifique;
- se présenter à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition;
- se présenter à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire;
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois œuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme.

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par la doyenne.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

- être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat doit posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction.

OPTION ACCOMPAGNEMENT (VOCAL OU INSTRUMENTAL)

- être titulaire d'une maîtrise en interprétation ou en accompagnement ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par le doyen.

2. Programme

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures
- 18 crédits de tutorat
- 60 crédits attribués à la recherche et à des récitals finals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1^{re} année, 12 crédits pour un récital de 2^e année et 36 crédits pour la présentation d'un récital final.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Le programme comporte :

- 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat)
- 3 crédits à option de cours ou séminaires du niveau des études supérieures
- 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1^{re} année, 12 crédits pour un récital de 2^e année et 36 crédits pour le récital final.

OPTION ACCOMPAGNEMENT (VOCAL OU INSTRUMENTAL)

Le programme comporte :

- un minimum de 14 crédits de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures
- 16 crédits de tutorat
- 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1^{re} année, 12 crédits pour un récital de 2^e année et 36 crédits pour le récital final.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Bloc A – Option (12 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Obligatoire – Tutorat (18 cr.)

MUI	7..1A	Tutorat, 4,5 cr.
MUI	7..1B	Tutorat, 4,5 cr.
MUI	7..1C	Tutorat, 4,5 cr.
MUI	7..1D	Tutorat, 4,5 cr.

Bloc C – Récital final (60 cr.)

MIN	7958	Récital I, 12 cr.
MIN	7959	Récital II, 12 cr.
MIN	7960	Récital final, 36 cr.

Ce bloc comprend également deux récitals non évalués.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

MIN	7372A	Étude de la partition 1, 2 cr.
MIN	7372B	Étude de la partition 2, 2 cr.
MIN	7382A	Technique de direction 1, 2 cr.
MIN	7382B	Technique de direction 2, 2 cr.
MIN	7383A	Outils de direction 1, 3 cr.
MIN	7383B	Outils de direction 2, 3 cr.
MUI	7381A	Tutorat, 4,5 cr.
MUI	7381B	Tutorat, 4,5 cr.
MUI	7382A	Atelier de direction 1, 2 cr.
MUI	7382B	Atelier de direction 2, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.

Bloc C – Récital final (60 cr.)

MIN	7968	Récital I, 12 cr.
MIN	7969	Récital II, 12 cr.
MIN	7970	Récital final, 36 cr.

OPTION ACCOMPAGNEMENT (VOCAL OU INSTRUMENTAL)**Bloc A – Obligatoire (27 cr.)****Tronc commun (19 cr.)**

MIN	7042	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental, 3 cr.
MUI	7394A	Tutorat 1, 4 cr.
MUI	7394B	Tutorat 2, 4 cr.
MUI	7394C	Tutorat 3, 4 cr.
MUI	7394D	Tutorat 4, 4 cr.

Concentration vocale (8 cr.)

MUE	7101	Atelier d'accompagnement, 1 cr.
MUE	7102	Atelier d'accompagnement, 1 cr.
MUE	7411	Atelier d'opéra, 3 cr.
MUE	7412	Atelier d'opéra, 3 cr.

Concentration instrumentale (8 cr.)

MUE	7103	Atelier d'accompagnement, 1 cr.
MUE	7104	Atelier d'accompagnement, 1 cr.
MUE	7105	Atelier d'accompagnement, 1 cr.
MUE	7106	Atelier d'accompagnement, 1 cr.
MUE	7161	Atelier de musique contemporaine, 1 cr.
MUE	7162	Atelier de musique contemporaine, 1 cr.
MUE	7241	Ensemble-Musique de chambre, 1 cr.
MUE	7242	Ensemble-Musique de chambre, 1 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Cours de 3 crédits du niveau des études supérieures choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigées ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Récital final (60 cr.)

MIN	7968	Récital de première année, 12 cr.
MIN	7959	Récital de deuxième année, 12 cr.
MIN	7960	Récital final, 36 cr.

 Programme 2-605-1-2

D.É.S.S. (interprétation)**OBJECTIFS**

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux musiciens qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière d'interprète professionnel.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

2. Scolarité

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 11 crédits de cours de 2^e cycle (dont 6 crédits d'instrument, 3 crédits de cours à option, 2 crédits de musique d'ensemble);
- 7 crédits pour un premier récital;
- 12 crédits pour un récital final.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Option (3 cr.)**

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Option – Cours spécialisés (8 cr.)**Bloc B₁ – Instrument (6 cr.)**

MUI	6..3A	Tutorat 1, 3 cr.
MUI	6..3B	Tutorat 2, 3 cr.

Bloc B₂ – Musique d'ensemble (2 cr.)

MUE	6...Y	Atelier ou ensemble, 1 cr.
MUE	6...Y	Atelier ou ensemble, 1 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par la doyenne.

Bloc C – Récitals (19 cr.)

MIN	6799	Récital I, 7 cr.
MIN	6800	Récital, 12 cr.

 Programme 3-605-1-2

D.É.P.A. (interprétation)**OBJECTIFS**

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument, ainsi que de se préparer adéquatement aux grands concours internationaux en interprétation.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux musiciens en interprétation qui désirent s'orienter vers une carrière d'interprète professionnel.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.P.A. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de Maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1^{er} ou de 2^e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français;
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent);
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

2. Scolarité

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

3. Programme

Le programme comporte un total de 30 crédits répartis en trois blocs, A (cours d'instrument), B (séminaire théorique) et C (récital).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

MUI	7..4A	Tutorat 1, 4 cr.
MUI	7..4B	Tutorat 2, 4 cr.
MUE	7..1	Ensemble - musique de chambre, 1 cr.
MUE	7..2	Ensemble - musique de chambre, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours choisis parmi les séminaires offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

Bloc C – Récital (14 cr.)

MIN	7950	Récital, 12 cr.
MIN	7500	Programme et notes de programme, 2 cr.

Un mois avant le récital, l'étudiant remet son programme selon les normes de la Faculté de musique ainsi que des notes de programmes sur les oeuvres qui seront jouées.

Programme 3-610-1-2

D.É.P.A. (composition pour l'écran et la scène)

OBJECTIFS

Ce programme court a pour objectif de donner aux étudiants les moyens techniques et esthétiques nécessaires au développement d'une carrière de compositeur qui se destine à écrire pour l'écran (film, arts médiatiques, télévision, multimédia, etc.) ou la scène (théâtre, danse) et qui saura à la fois se conformer aux besoins de la production et engendrer une oeuvre originale.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.P.A. (composition pour l'écran et la scène), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une Maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1^{er} ou de 2^e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français.
- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes.

Les cours de 1^{er} cycle suivants (3 cr. chacun) sont recommandés mais pas obligatoires :

CIN1101	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN1102	Langage et matières de l'expression
CIN1103	Courants du cinéma contemporain
CIN1105	Cinéma d'animation et images composites
CIN2108	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN2110	Le cinéma et les autres arts

Les cours de 1^{er} cycle suivants (3 cr. chacun) ou l'équivalent sont préalables au D.É.P.A. :

CIN2000	Pratique et esthétique du son
MUL2109	Musiques et images en mouvement
MUL2119	Histoire de la musique de film
MUS1127	Création maquettes audio/MIDI
MUS1128	Édition mus. assistée ordinateur
MUS2325	Prise de son créative

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou de 24 mois à demi-temps.

3. Régime d'études

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

4. Programme

Le programme comporte un total de 30 crédits répartis en trois blocs, A (cours d'instrument), B (séminaire théorique) et C (récital).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Tutorat – Obligatoire (9 cr.)

CIN	6054	Poétique de l'audiovisuel, 3 cr.
MCT	7200	Composer pour l'écran, 3 cr.
MCT	7210	Composer pour la scène, 3 cr.

Les séminaires de ce bloc obligatoire seront réservés aux étudiants du D.É.P.A. mais les places restantes pourraient être attribuées aux étudiants du doctorat en composition.

Bloc B – Séminaire théorique – Option (3 cr.)

Un cours de 3 crédits sera choisi parmi les séminaires aux cycles supérieurs offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ce séminaire.

Bloc C – Travaux dirigés (18 cr.)

MCT 7221 Recherche et composition 1, 9 cr.

MCT 7222 Recherche et composition 2, 9 cr.

Ces projets de composition pourraient être terminés au cours du troisième trimestre (été).

Programme 2-606-1-0**D.É.S.S. (répertoire d'orchestre)****OBJECTIFS**

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :

- 6 crédits sous forme de tutorat
- 2 crédits d'atelier d'interprétation
- 22 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits).

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

MIN 6445 Atelier d'interprétation 1, 1 cr.

MIN 6446 Atelier d'interprétation 2, 1 cr.

MIN 6543 Audition 3, 5 cr.

MIN 6545 Audition 4, 7 cr.

Bloc B – Tutorat (6 cr.)

MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.

MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par la doyenne.

Bloc C – Auditions (22 cr.)

MIN 6541 Audition 1, 5 cr.

MIN 6542 Audition 2, 5 cr.

MIN 6543 Audition 1, 5 cr.

MIN 6545 Audition 2, 7 cr.

Programme 2-606-1-1**D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2)****OBJECTIFS**

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- se présenter à une audition pour vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :

- 6 crédits sous forme de tutorat
- 2 crédits d'atelier d'interprétation
- 22 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits).

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

MIN 6447 Atelier d'interprétation 1, 1 cr.

MIN 6448 Atelier d'interprétation 2, 1 cr.

Bloc B – Tutorat (6 cr.)

MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.

MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par la doyenne.

Bloc C – Auditions (22 cr.)

MIN 6546 Audition 1, 5 cr.

MIN 6547 Audition 2, 5 cr.

MIN 6548 Audition 3, 5 cr.

MIN 6549 Audition 4, 7 cr.

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

INTRODUCTION

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal au rang de département rattaché au Comité exécutif.

La mission de l'École d'optométrie s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement. En premier lieu, par ses activités d'enseignement, l'École assure la formation initiale en optométrie, la formation clinique spécialisée aux études supérieures, ainsi que la formation continue des praticiens pour que l'optométriste, comme professionnel de la santé, intervienne efficacement en première ligne des soins oculaires et visuels. En second lieu, par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures, l'École d'optométrie contribue à l'avancement des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique. Enfin, grâce à la Clinique Universitaire de la Vision, l'École d'optométrie est pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise.

Le programme de 1er cycle de l'École d'optométrie conduit au doctorat en optométrie (O.D.). Ce programme, unique au Québec, est agréé par le Council on Optometric Education. Il donne accès aux examens pour obtenir un droit de pratique partout en Amérique du Nord.

Aux études supérieures, l'École d'optométrie offre un programme de M. Sc. (sciences de la vision) comportant trois options. L'option Sciences fondamentales et appliquées est destinée aux candidats désirant poursuivre une carrière en recherche; l'option Sciences cliniques vise à former des cliniciens spécialisés; l'option Intervention en déficience visuelle a pour but de former des praticiens et chercheurs intervenant dans le domaine de la déficience visuelle.

L'École d'optométrie offre aussi un programme de Ph. D. (sciences de la vision), qui comporte sept options, conjointement avec le Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine. Ce programme veut stimuler la production de recherches novatrices dans des domaines reliés à l'œil, à l'optique physiologique ou ophtalmique et au cerveau visuel, selon des approches contemporaines. Au terme de leur formation, les diplômés pourront envisager une carrière autonome en recherche fondamentale, en recherche clinique (professionnel de la santé), en enseignement supérieur et en industrie et ce, dans un domaine prioritaire en santé.

L'École d'optométrie accueille un point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille. En outre, grâce au Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en Intervention en déficience visuelle – Orientation et mobilité et au D.É.S.S. en Intervention en déficience – Réadaptation en déficience visuelle, elle contribue à la formation de spécialistes impliqués dans la réadaptation du handicap visuel.

Enfin, l'École offre une formation pratique dans le cadre du Certificat de résidence en optométrie.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE

	Bureau	Tél. : 514-
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant		
Secteur administratif	260-7	343-6471
Secteur académique	230-49	343-6325
Clinique universitaire de la vision	110	343-6082

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Christian Casanova

Professeurs titulaires

Christian Casanova, Ph. D. (Montréal)
 Jocelyn Faubert, Ph. D. (Concordia)
 Claude Giasson, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (University of California, Berkeley)
 Jacques Gresset, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Laval)
 Hélène Kergoat, L. Sc. O. (Montréal), M. Sc., Ph. D. (Waterloo)
 John V. Lovasik, O.D., M. Sc., Ph. D. (Waterloo)

Langis Michaud, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Maurice Ptito, D.M. (Danemark), Ph. D. (Montréal)
 Pierre Simonet, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Waterloo)
 Elvire Vaucher, D.É.A., Doctorat en neurosciences (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Professeurs agrégés

Etty Bitton, B. Sc. (McGill), O.D. (Waterloo), M. Sc. (Montréal)
 Jean-François Bouchard, B. Pharm., Ph. D. (Montréal)
 Julie-Anne Couturier, B. Sc. Ed. (Sherbrooke), M.A. (Western Michigan), M. Sc. (Pennsylvania College of Optometry)
 Danielle de Guise, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Vasile Diaconu, M. Sc. (Bucarest), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Pierre Forcier, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Benoît Frenette, M. Sc. (UQAM), O.D. (Montréal)
 Olga Overbury, B.A. (Montréal), Ph. D. (Concordia)
 Nadia-Marie Quesnel, O.D., M. Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints

Julie Brûlé, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Marie-Ève Corbeil, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Caroline Faucher, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Sherbrooke)
 Nicolas Fontaine, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Anne Jarry, B. Sc. psychologie (UQAM), M. Éd., D.É.S.S. intervention en déficience visuelle (Montréal)
 Julie-Andrée Marinier, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Agathe Ratelle, B. Sc. anthropologie (Montréal), M.A. Blind Rehabilitation (Orientation and Mobility) (Western Michigan)
 Judith Renaud, O.D. (Montréal), Residency Primary Care Optometry (Pennsylvania College of Optometry), M. Sc. (Montréal)

Chercheure adjointe

Marie-Chantal Wanet, Ph. D. (Université Catholique de Louvain, Belgique)

Professeurs associés

Denis Boire, B. Sc. sciences biologiques, Ph. D. (Montréal)
 Audrey Fortin, Ph. D. (Montréal)
 Guillaume Giraudet, Ph. D. sciences de la vision (EHES)
 Kenneth Knoblauch, B.A. (Philadelphie), Ph. D. (Brown)
 Robert K. Koenekoop, M. D. (McGill), Ph. D. (Clark University)
 Pierre Lachapelle, Ph. D. (Montréal)
 Lotfi Merabet, O.D. (NECO), Ph. D. (Montréal)
 François Vital-Durand, Doctorat de 3e cycle, D. Sc. (Claude Bernard, Lyon)
 Eef Van der Worp, B.Optom. (Hogeschool, Utrecht), Ph. D. (Maastricht)

Chargé d'enseignement

Jean-Marie Hanssens, O.D., M. Sc. sciences de la vision (Montréal), Master sciences (signalisation cellulaire, neurosciences) (Orsay)

Services cliniques

Responsable de la Clinique universitaire de la vision : Jean-Marie Hanssens
 Responsable de la Clinique universitaire de la vision : Jean-Marie Hanssens
 Chef des services cliniques : François Richard
 Clinique d'anisocorie : Nicolas Fontaine
 Clinique de basse vision : Julie-Andrée Marinier
 Clinique d'électrodiagnostic : John V. Lovasik
 Clinique d'ergonomie visuelle : Benoit Frenette
 Clinique d'optométrie pédiatrique : Marie-Ève Corbeil
 Clinique générale : Julie Brûlé
 Clinique de gériatrie : Hélène Kergoat
 Clinique de lentilles cornéennes : Langis Michaud
 Clinique de l'œil sec : Etty Bitton
 Clinique de santé oculaire : Pierre Forcier
 Clinique de services optiques : Nicolas Fontaine
 Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Danielle de Guise

Stages externes

Directrice des stages externes : Etty Bitton

PROGRAMMES

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Optométrie.

Sciences de la vision

Microprogramme de 2^e cycle (basse vision)	2-658-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (informatique adaptée en déficience visuelle)	2-658-1-2
D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité)	2-658-1-2
D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – réadaptation)	2-658-1-3
Certificat de résidence en optométrie	2-655-1-2
M. Sc. (sciences de la vision)	2-656-1-0
Options :	
Sciences fondamentales et appliquées	
Sciences cliniques	
Intervention en déficience visuelle	
Ph. D. (sciences de la vision)	3-656-1-0
Options :	
Générale	
Basse vision et réadaptation visuelle	
Biologie cellulaire et moléculaire	
Biologie des maladies de la vision	
Neurosciences de la vision et psychophysique	
Optique, instrumentation et imagerie	
Sciences cliniques et épidémiologie	

Responsable des programmes en sciences de la vision : Olga Overbury
 Coordonnatrice des programmes de D.É.S.S. : Julie-Anne Couturier
 Technicienne en gestion des dossiers étudiants : Ginette Parent, tél. : 514-343-6325

Membres du Comité des études supérieures

– Pour la M. Sc. :

Reza Abbas, représentant étudiant de l'École d'optométrie
 Jean-François Bouchard
 Christian Casanova
 Julie-Anne Couturier
 Claude Giasson
 Olga Overbury
 Judith Renaud

– Pour le Ph.D. :

Reza Abbas, représentant étudiant de l'École d'optométrie
 Jean-François Bouchard, École d'optométrie
 Guillaume Carcenac, représentant étudiant de l'École d'optométrie
 Santiago Costantino, Département d'ophtalmologie
 Claude Giasson, École d'optométrie
 Franco Lepore, Département de psychologie
 Leonard Levin, Département d'ophtalmologie
 Olga Overbury, École d'optométrie
 Représentant (e) étudiant du département d'ophtalmologie

Programme 2-658-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (basse vision)

OBJECTIFS

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la basse vision.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (basse vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert

Au D.É.S.S. (IDV – Réadaptation)

- Le candidat peut être admis au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – réadaptation) à la fin de la scolarité du Microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

À la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation)

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation) à la fin de la scolarité du Microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

5. Programme

Le programme comporte 12 crédits obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

IDV	6008	Croissance, développement et adaptation, 3 cr.
IDV	6014	Stratégies en basse vision, 3 cr.
IDV	6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.
IDV	6020	Fonction visuelle : des atteintes, 3 cr.

Programme 2-658-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (informatique adaptée en déficience visuelle)**OBJECTIFS**

Les objectifs du programme sont d'offrir une opportunité d'approfondir des connaissances dans le domaine de l'informatique adaptée à la personne atteinte de déficiences visuelles.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (informatique adaptée en déficience visuelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert**Au D.É.S.S. (IDV – Réadaptation)**

- Le candidat peut être admis au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – réadaptation) à la fin de la scolarité du Microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

À la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation)

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation) à la fin de la scolarité du Microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

5. Programme

Le programme comprend 12 crédits de cours obligatoires.

Les cours IDV 6010 et 6011 peuvent être suivis simultanément, ainsi que les cours IDV 6012 ET 6013.

STRUCTURE DU PROGRAMME

IDV	6010	Communication 1, aides conventionnelles, 2 cr.
IDV	6011	Communication 2, informatique, 3 cr.
IDV	6012	Accessibilité du Web et du multimédia, 2 cr.
IDV	6013	Braille 1, introduction et braille intégral, 2 cr.
IDV	6019	Braille 2, pédagogie et braille abrégé, 3 cr.

Programme 2-658-1-2

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité)**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.É.S.S.

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.
- Le candidat peut être admis au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – réadaptation) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. Le statut d'étudiant à demi-temps ou à temps partiel est exceptionnel, dans ce cas, la scolarité maximale est de quatre ans.

4. Programme

Le programme comprend 30 crédits de cours obligatoires du 2^e cycle. Il est constitué des modules 1 et 2.

- Le module 1 de formation générale est constitué de 2 cours de 3 crédits et de 2 cours de 2 crédits destinés à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle.
- Le module 2 de formation spécialisée est constitué d'un maximum de 8 crédits de cours préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de l'orientation et de la mobilité des personnes atteintes de déficiences visuelles et de 12 crédits de formation pratique.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Module 1 - Formation générale****Module 1 – Obligatoire (10 cr.)**

IDV	6005	Séminaire multidisciplinaire, 2 cr.
IDV	6017	Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.
IDV	6020	Fonction visuelle : ses atteintes, 3 cr.
IDV	6021	Réseau de services – déficience visuelle, 2 cr.

Module 2 - Formation spécialisée en orientation et mobilité

Module 2 – Option (max. 20 cr.)

IDV	6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
IDV	6004	Stratégies d'intervention : O et M, 3 cr.
IDV	6006	Simulations et techniques de déplacement, 4 cr.
IDV	6007A	Stages en orientation et mobilité 1, 2 cr.
IDV	6007B	Stages en orientation et mobilité 2, 6 cr.
IDV	6016	Basse vision et déplacements, 3 cr.
KIN	6870	Kinésiologie et intégration sensorielle, 2 cr.

Programme 2-658-1-3

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation)

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.É.S.S.

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.
- Le candidat peut être admis au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

4. Programme

Le programme comprend 30 crédits de cours obligatoires du 2^e cycle. Il est constitué des modules 1 et 2.

- Le module 1 de formation générale est constitué de 2 cours de 3 crédits et de 2 cours de 2 crédits destinés à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle.
- Le module 2 de formation spécialisée comprend un maximum de 14 crédits de cours et 6 crédits de stage de formation pratique préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de la réadaptation en déficience visuelle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Module 1 - Formation générale

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

IDV	6005	Séminaire multidisciplinaire, 2 cr.
IDV	6017	Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.

IDV	6020	Fonction visuelle : des atteintes, 3 cr.
IDV	6021	Réseau de services – déficience visuelle, 2 cr.

Module 2 - Formation spécialisée

Bloc B – Option (max. 20 cr.)

IDV	6008	Croissance, développement et adaptation, 3 cr.
IDV	6009	Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.
IDV	6010	Communication 1, aides conventionnelles, 2 cr.
IDV	6011	Communication 2, informatique, 3 cr.
IDV	6012	Brl 1 : Introduction et braille intégral, 2 cr.
IDV	6013	Brl 2 : Pédagogie et braille abrégé, 2 cr.
IDV	6014	Stratégies en basse vision, 3 cr.
IDV	6015	Stage réadaptation déficience visuelle, 6 cr.

Programme 2-655-1-2

Certificat de résidence en optométrie

OBJECTIFS

Le programme de résidence a pour objectif l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes propres à un professionnel démontrant des compétences approfondies dans un des champs de la pratique optométrique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence en optométrie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en optométrie de l'Université de Montréal ou l'équivalent.
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder un permis d'exercice général émis par l'Ordre des optométristes du Québec ainsi que le permis l'habilitant à utiliser les médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est pas permise.

3. Scolarité

- Le programme commence au trimestre d'été. Il peut cependant commencer aux trimestres d'automne ou d'hiver pour des cas exceptionnels autorisés par le directeur.
- Le programme est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, l'étudiant dispose de 4 semaines de vacances prises pendant des périodes déterminées avec l'accord du responsable du programme.

4. Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

5. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les conditions du programme obtient le Certificat de résidence en optométrie. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

6. Programme

Le programme comprend 39 crédits répartis comme suit :

- 3 crédits de séminaire obligatoire
- 9 crédits de cours propres à la concentration choisie
- 9 crédits de stage obligatoires
- 18 crédits de stage propres à la concentration choisie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Cours obligatoire (3 cr.)

OPM	6024A	Séminaires cliniques 1, 1 cr.
OPM	6024B	Séminaires cliniques 2, 1 cr.
OPM	6024C	Séminaires cliniques 3, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Le résident doit choisir 9 crédits associés à l'une des quatre concentrations ci-dessous.

Bloc B₁ – Concentration Optométrie pédiatrique et orthoptique

OPM	6001	Les fonctions visuelles du jeune enfant, 3 cr.
OPM	6002	Déséquilibres oculo-moteurs de l'enfant, 3 cr.
OPM	6003	Amblyopie, 3 cr.

Bloc B₂ – Concentration Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes

OPM	6004	Lentilles cornéennes – cas spéciaux, 3 cr.
OPM	6005	Chirurgies réfractives – aspects cliniques, 3 cr.
SCV	6013	Physiologie et métabolisme de la cornée, 3 cr.

Bloc B₃ – Concentration Réadaptation du handicap visuel

IDV	6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.
OPM	6006	Handicap visuel – approche multidiscipl., 3 cr.
OPM	6007	Intervention en basse vision, 3 cr.

Bloc B₄ – Concentration Santé oculaire

OPM	6005	Chirurgies réfractives - aspect clinique, 3 cr.
OPM	6022	Techniques d'imagerie en optométrie, 3 cr.
OPM	6023	Diagnostics et traitements avancés, 3 cr.

Bloc C – Stages obligatoires (3 cr.)

OPM	6020A	Stage - Première ligne de soins 1, 1 cr.
OPM	6020B	Stage - Première ligne de soins 2, 1 cr.
OPM	6020C	Stage - Première ligne de soins 3, 1 cr.

Bloc D – Stages obligatoires (6 cr.)

OPM	6021A	Stage complémentaire 1 2 cr.
OPM	6021B	Stage complémentaire 2, 2 cr.
OPM	6021C	Stage complémentaire 3, 2 cr.

Bloc E – Stages à option (18 cr.)

Le résident doit effectuer 3 stages cliniques de 6 crédits chacun dans la concentration qu'il a choisie.

OPM	6011A	Stage - Optométrie pédiatrique 1, 6 cr.
OPM	6011B	Stage - Optométrie pédiatrique 2, 6 cr.
OPM	6011C	Stage - Optométrie pédiatrique 3, 6 cr.
OPM	6012A	Stage - Réadaptation du handicap visuel 1, 6 cr.
OPM	6012B	Stage - Réadaptation du handicap visuel 2, 6 cr.
OPM	6012C	Stage - Réadaptation du handicap visuel 3, 6 cr.
OPM	6013A	Stage - Lentilles cornéennes 1, 6 cr.

OPM	6013B	Stage - Lentilles cornéennes 2, 6 cr.
OPM	6013C	Stage - Lentilles cornéennes 3, 6 cr.
OPM	6014A	Stage - Santé oculaire 1, 6 cr.
OPM	6014B	Stage - Santé oculaire 2, 6 cr.
OPM	6014C	Stage - Santé oculaire 3, 6 cr.

Programme 2-656-1-0

M. Sc. (sciences de la vision)

OBJECTIFS

SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES

Cette option vise, par la réalisation d'un travail de recherche, à former des candidats désirant poursuivre une carrière dans les sciences de la vision à un niveau fondamental ou appliqué.

SCIENCES CLINIQUES

Cette option vise à former des praticiens spécialisés aptes par leurs connaissances approfondies à favoriser l'évolution de l'aspect clinique des sciences de la vision et à favoriser la recherche clinique.

INTERVENTION EN DÉFICIENCE VISUELLE

Cette option vise à former des praticiens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles et à favoriser la recherche appliquée à ce domaine d'intervention.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat en optométrie (O.D.), ou d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme comprend 45 crédits. Il comporte trois options :

SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES

Le programme comporte :

- 9 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 1 crédit de cours à option, un minimum de 5 crédits de cours au choix du niveau des études supérieures
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

SCIENCES CLINIQUES

Le programme comporte trois modules non séquentiels.

- Le module de Formation spécialisée comprend 12 crédits, soit 3 cours à option de 3 crédits chacun dans une des concentrations cliniques ainsi qu'un cours au choix de 3 crédits.
- Le module de Stages cliniques est constitué de 18 crédits répartis entre 2 stages de 6 crédits chacun dans la concentration clinique choisie, un stage de 3 crédits en première ligne de soins et 3 crédits attribués à des séminaires cliniques.

- Le module Recherche et interventions cliniques en sciences de la vision comprend 2 crédits de cours obligatoires, 8 crédits répartis comme suit : de 0 à 3 crédits de cours à option, de 0 à 8 crédits de stages de recherche, de 0 à 3 crédits de cours au choix et 5 crédits obligatoires de travail de recherche dirigé.

INTERVENTION EN DÉFICIENCE VISUELLE

L'option est offerte avec deux concentrations :

Concentration Orientation et mobilité

La concentration comprend 12 crédits de cours obligatoires, de 12 à 20 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix, de 0 à 8 crédits de stages de recherche et 8 crédits de stages d'intervention.

Concentration Réadaptation en déficience visuelle

La concentration comprend 12 crédits de cours obligatoires, de 14 à 22 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix, de 0 à 8 crédits de stages de recherche et 6 crédits de stages d'intervention.

Le programme comporte trois modules :

- Le module Formation générale est constitué de deux cours de 3 crédits et de deux cours de 2 crédits.
- Le module Formation spécialisée est constitué de deux concentrations comportant chacune un minimum de 20 crédits de formation spécialisée auxquels s'ajoutent cinq crédits de travail de recherche dirigé.
- Le module Recherche et intervention cliniques en sciences de la vision comporte 15 crédits, soit 2 crédits de cours obligatoires, 8 crédits répartis comme suit : de 0 à 3 crédits de cours à option, de 0 à 8 crédits de stage de recherche, de 0 à 3 crédits de cours au choix et 5 crédits obligatoires de travail de recherche dirigé.

Le choix de cours doit être approuvé par le Comité des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

SCV	60011	Séminaire de recherche 1, 0,5 cr.
SCV	60012	Séminaire de recherche 2, 0,5 cr.
SCV	60021	Conférences sc. de la vision 1, 1 cr.
SCV	60022	Conférences sc. de la vision, 2, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 1 cr.)

PLU	6044	Formation en expérimentation animale, 1 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

Bloc C – Choix (min. 5 cr.)

Choix à effectuer dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal, sur approbation du directeur de recherche.

Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

SCV	6900	Recherche, 3 cr.
SCV	6901	Recherche, 3 cr.
SCV	6902	Recherche, 12 cr.
SCV	6903	Recherche, 6 cr.
SCV	6904	Mémoire, 12 cr.

SCIENCES CLINIQUES

Module Formation spécialisée

Bloc A – Option (9 cr.)

L'étudiant choisit un minimum de 9 crédits associés à l'une des quatre concentrations données.

Bloc A₁ – Optométrie pédiatrique et orthoptique

OPM	6001	Les fonctions visuelles du jeune enfant, 3 cr.
OPM	6002	Déséquilibres oculo-moteurs de l'enfant, 3 cr.
OPM	6003	Amblyopie, 3 cr.

Bloc A₂ – Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes

OPM	6004	Lentilles cornéennes – Cas spéciaux, 3 cr.
OPM	6005	Chirurgies réfractives – Aspect clinique, 3 cr.
SCV	6013	Physiologie et métabolisme de la cornée, 3 cr.

Bloc A₃ – Réadaptation du handicap visuel

IDV	6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.
OPM	6006	Handicap visuel – Approche multidiscipl., 3 cr.
OPM	6007	Intervention en basse vision, 3 cr.

Bloc A₄ – Santé oculaire

OPM	6008	Pharmacologie oculaire, 3 cr.
OPM	6009	Santé oculaire 1, 3 cr.
OPM	6010	Santé oculaire 2, 3 cr.

Bloc B – Choix (min. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

Module Stages cliniques

Bloc A – Stages et séminaires cliniques obligatoires (12 cr.)

L'étudiant doit effectuer 2 stages cliniques dans la concentration qu'il a choisie.

OPM	6011A	Stage – Optométrie pédiatrique 1, 6 cr.
OPM	6011B	Stage – Optométrie pédiatrique 2, 6 cr.
OPM	6012A	Stage – Réadaptation du handicap visuel 1, 6 cr.
OPM	6012B	Stage – Réadaptation du handicap visuel 2, 6 cr.
OPM	6013A	Stage – Lentilles cornéennes 1, 6 cr.
OPM	6013B	Stage – Lentilles cornéennes 2, 6 cr.
OPM	6014A	Stage – Santé oculaire 1, 6 cr.
OPM	6014B	Stage – Santé oculaire 2, 6 cr.

Bloc B – Obligatoire (6 cr.)

OPM	60151	Séminaires cliniques 1, 1 cr.
OPM	60152	Séminaires cliniques 2, 1 cr.
OPM	60153	Séminaires cliniques 3, 1 cr.
OPM	6016A	Stage – Première ligne de soins 1, 3 cr.

Module Recherche et interventions cliniques en sciences de la vision

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

SCV	60011	Séminaire de recherche 1, 0,5 cr.
SCV	60012	Séminaire de recherche 2, 0,5 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
ou		
BIE	6046A	Intro: éthique de la recherche, 1 cr.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs B, C, D.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ce cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

Bloc D – Stages de recherche (max. 8 cr.)

SCV	6005	Practicum de recherche, 2 cr.
SCV	6006A	Stage de recherche 1, 3 cr.
SCV	6006B	Stage de recherche 2, 3 cr.

Bloc E – Travail dirigé de recherche (5 cr.)

SCV	6012	Travail dirigé de recherche, 5 cr.
-----	------	------------------------------------

INTERVENTION EN DÉFICIENCE VISUELLE

Module Formation générale pour l'intervention en déficience visuelle

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

IDV	6005	Séminaire multidisciplinaire, 2 cr.
IDV	6017	Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.
IDV	6020	Fonction visuelle : des atteintes, 3 cr.
IDV	6021	Réseau de services – déficience visuelle, 2 cr.

Module Formation spécialisée

Bloc A – Option (min. 20 cr.; max. 23 cr.)

L'étudiant doit suivre un minimum de 20 crédits dans l'une des deux concentrations ci-dessous.

Concentration Orientation et mobilité

IDV	6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
IDV	6004	Stratégies d'intervention : O et M, 3 cr.
IDV	6006	Simulations et techniques de déplacement, 4 cr.
IDV	6007A	Stages en orientation et mobilité 1, 2 cr.
IDV	6007B	Stages en orientation et mobilité 2, 6 cr.
IDV	6016	Basse vision et déplacements, 3 cr.
KIN	6870	Kinésiologie et intégration sensorielle, 2 cr.

Concentration Réadaptation en déficience visuelle

IDV	6008	Croissance, développement et adaptation, 3 cr.
IDV	6009	Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.
IDV	6010	Communication 1, aides conventionnelles, 2 cr.
IDV	6011	Communication 2, informatique, 3 cr.
IDV	6012	Brl 1, Introduction et braille intégral, 2 cr.
IDV	6013	Brl 2, Pédagogie et braille abrégé, 2 cr.
IDV	6014	Stratégies en basse vision, 3 cr.
IDV	6015	Stage réadaptation déficience visuelle, 6 cr.

Module Recherche et intervention cliniques en sciences de la vision

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

SCV	60011	Séminaire de recherche 1, 0,5 cr.
SCV	60012	Séminaire de recherche 2, 0,5 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
ou		
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs B, C, D.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ou		
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ce cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

Bloc D – Stages de recherche (max. 8 cr.)

SCV	6005	Practicum de recherche, 2 cr.
SCV	6006A	Stage de recherche 1, 3 cr.
SCV	6006B	Stage de recherche 2, 3 cr.

Bloc E – Travail dirigé de recherche (5 cr.)

SCV	68001	Travail dirigé de recherche 1, 2 cr.
SCV	68002	Travail dirigé de recherche 2, 2 cr.
SCV	68003	Travail dirigé de recherche 3, 1 cr.

 Programme 3-656-1-0

Ph. D. (sciences de la vision)**OBJECTIFS**

GÉNÉRALE

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en sciences de la vision.

BASSE VISION ET RÉADAPTATION VISUELLE

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en basse vision et réadaptation, et de stimuler la production de recherches originales en réadaptation visuelle.

BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel, et de stimuler la production de recherches originales en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel.

BIOLOGIE DES MALADIES DE LA VISION

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie des maladies de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en pathologies visuelles.

NEUROSCIENCES DE LA VISION ET PSYCHOPHYSIQUE

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en neurosciences et psychophysique visuelles, et de stimuler la production de recherches originales sur la rétine, le cerveau visuel et la perception visuelle.

OPTIQUE, INSTRUMENTATION ET IMAGERIE

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en optique, instrumentation et imagerie et de stimuler la production de recherches originales sur les outils diagnostiques et thérapeutiques de la vision.

SCIENCES CLINIQUES ET ÉPIDÉMIOLOGIE

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences cliniques et épidémiologie et de stimuler la production de recherches originales sur la santé visuelles des individus et des populations.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences de la vision) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée;
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines connexes seront tenus de suivre un minimum de 3 crédits de cours complémentaires jusqu'à un maximum de 9 crédits. Le cours SCV 6003 sera obligatoire et les autres cours seront choisis en fonction de l'option du Ph. D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines sans rapport direct avec les sciences de la vision pourront se voir imposer des cours préparatoires pour un maximum de 30 crédits. Les cours seront choisis en fonction de la formation de l'étudiant et de l'option du Ph. D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les étudiants ayant complété les programmes de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal énumérés ci-dessous pourront être exceptionnellement admis sans formation d'appoint, selon les procédures de passage direct du baccalauréat au Ph. D. en vertu des règlements de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Ils devront toutefois compléter la scolarité associée à la maîtrise :

- * Doctorat en optométrie (O.D.)
- * Doctorat en médecine (M.D.) avec D.É.S. en ophtalmologie
- * Baccalauréat en sciences biomédicales : option sciences de la vision

Pour l'option Générale :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences de la vision.

Pour l'option Basse vision et réadaptation visuelle :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en basse vision et réadaptation visuelle. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en basse vision et réadaptation visuelle.

Pour l'option Biologie cellulaire et moléculaire :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie cellulaire et/ou moléculaire. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie cellulaire et/ou moléculaire.

Pour l'option Biologie des maladies de la vision :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie des maladies de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie des maladies de la vision.

Pour l'option Neurosciences de la vision et psychophysique :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique.

Pour l'option Optique, instrumentation et imagerie :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en optique, instrumentation ou imagerie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en optique, instrumentation ou imagerie.

Pour l'option Sciences cliniques et épidémiologie :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences cliniques et/ou épidémiologie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences cliniques et/ou épidémiologie.

2. Sclarité

La sclarité minimale du programme est de six trimestres. La sclarité maximale est de dix-huit trimestres.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut ou centre affilié à l'Université de Montréal.

Quelle que soit l'option choisie, le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours dont 4 crédits de cours obligatoires, un minimum de 6 crédits de cours à option dont au moins un cours en spécialisation dans le domaine de l'option choisie, et 80 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Toutes les options du Ph. D. (sciences de la vision) ont la structure suivante :

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

SCV	70011	Sém. de rech. de doctorat 1, 0,5 cr.
SCV	70012	Sém. de rech. de doctorat 2, 0,5 cr.
SCV	70021	Conférences sc. de la vision 1, 1 cr.
SCV	70022	Conférences sc. de la vision 2, 1 cr.

ou son équivalent OPH 6049

et l'un des quatre cours d'éthique suivants selon que l'étudiant utilise un modèle humain ou animal :

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
PLU	6044	Formation en expérimentation animale, 1 cr.
PHL	6025	Principes de l'expérimentation animale, 1 cr.

Une exemption de 1 crédit sera portée au dossier de l'étudiant s'il a complété un des cours d'éthique à la maîtrise.

Bloc B – Option – Spécialisation (min. 6 cr.)

L'étudiant choisit les cours d'études supérieures dans son domaine de spécialisation et tout autre cours pertinent, en concertation avec son directeur de thèse. Au moins un cours doit être choisi parmi les cours suivants selon l'option choisie :

Option Générale

SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.
-----	------	--------------------------

Option Basse vision et réadaptation visuelle

IDV	6020	Fonction visuelle : ses atteintes, 3 cr.
IDV	6017	Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Option Biologie cellulaire et moléculaire

SCV	6013	Physiologie et métabolisme de la cornée, 3 cr.
PBC	6000	Biologie cellulaire avancée, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Option Biologie des maladies de la vision

PBC	6061	Aspect moléculaire et neuropathologies, 3 cr.
OPM	6008	Pharmacothérapie oculaire, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Option Neurosciences de la vision et psychophysique

NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
SCV	6007	Neurophysiologie de la vision, 3 cr.
SCV	6010	Psychophysique de la vision, 3 cr.
PSY	6416	Perceptions. Théories et recherches, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Option Optique, instrumentation et imagerie

SCV	6009	L'optique de l'oeil, 3 cr.
GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédicaux, 3 cr.
GBM	6107	Principes d'instrumentation biomédicale, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Option Sciences cliniques et épidémiologie

OPH	6047	Santé publique et ophtalmologie, 3 cr.
SCV	6008	Optométrie expérimentale, 3 cr.
SCV	6011	Méthodologie et statistiques appliquées, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (80 cr.)

SCV	7005	Thèse, 80 cr.
-----	------	---------------

FACULTÉ DE PHARMACIE

INTRODUCTION

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures, en accord avec sa mission de former des pharmaciens, des spécialistes dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation, et des chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des trois axes de recherche de la Faculté : cibles thérapeutiques et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations ou formulation et analyse du médicament.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec)
H3T 1J4

Adresse postale

Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Site web

www.pharm.umontreal.ca

DIRECTION**Doyen : Pierre Moreau**

Adjoint au doyen : Luc Bernier
Vice-doyenne aux études : Chantal Pharand
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Daniel Lamontagne
Secrétaire : Claudine Laurier
Directrice des services administratifs : Louise Bossé

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

Anick Bérard, Ph. D. (McGill)
Lucie Blais, Ph. D. (McGill)
Johanne Collin, Ph. D. (UQÀM)
Denis de Blois, Ph. D. (Laval)
Céline Fiset, Ph. D. (Laval)
Patrice Hildgen, Ph. D. (Montréal)
Lyne Lalonde, Ph. D. (McGill)
Daniel Lamontagne, Ph. D. (Montréal)
Claudine Laurier, Ph. D. (Montréal)
Daniel Lévesque, Ph. D. (Laval)
Claude Mailhot, Pharm. D. (Utah)
Sylvie Marleau, Ph. D. (Montréal)
Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal)
Yola Moride, Ph. D. (McGill)
Huy Ong, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Perreault, Ph. D. (Montréal)
Chantal Pharand, Pharm. D. (Pennsylvanie)
Marc Servant, Ph. D. (Montréal)
Jacques Turgeon, Ph. D. (Laval)
France Varin, Ph. D. (Montréal)
Brian White-Guay, M.D. (Laval)
Françoise Winnik, Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Yan Burelle, Ph. D. (Montréal)
Simon de Denus, Ph. D. (Montréal)
Jean Lachaine, Ph. D. (Montréal)
Fahima Nekka, Ph. D. (Montréal)
Cara Tannenbaum, M.D. (McGill), rattachement secondaire

Professeurs adjoints

Xavier Banquy, Ph. D. (Montréal)
Line Labbé, Ph. D. (Laval)
Jeanne Leblond-Chain, Doctorat (Paris VI)
Grégoire Leclair, Ph. D. (Montréal)
John Stagg, Ph. D. (McGill)

Professeurs titulaires de clinique

Marie-France Beauchesne, Pharm. D. (Colombie-Britannique)
Jean-François Bussièrès, M. Sc. (Laval), M. B. A. (McGill)
Ema Ferreira, Pharm. D. (Colombie-Britannique)
Diane Lamarre, M. Sc. (Montréal)
Louise Mallet, Pharm. D. (Boston)
Daniel Jia G. Thirion, Pharm. D. (Wayne State)

Professeurs agrégés de clinique

Marc Perreault, Pharm. D. (State University of New York)
Nancy Sheehan, M. Sc. (Laval)
Marie-Claude Vanier, M. Sc. (Laval)
David Williamson, M. Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Anne-Julie Frenette, M. Sc. (Montréal)
Annie Lavoie, M. Sc. (Montréal)
Nathalie Letarte, M. Sc. (Montréal)
Lydjie Tremblay, M. Sc. (Montréal)
Barbara Vadnais, M. Sc. (Montréal)
Philippe Vincent, M. Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints de formation pratique

Michèle Savoie, Ph. D. (Montréal)
François-Xavier Lacasse, Ph. D. (Montréal)

Responsables de formation professionnelle¹

Christophe Augé, Ph. D. (Reims)
Marie Dubois, D. P. H. (Montréal)
Nada Dabbagh, M. Sc. (Montréal)
Véronique Dorion, B. Pharm. (Montréal)
Louise Fortier, M. Sc. (Western Ontario et McGill)
Guillaume Leduc, B. Pharm. (Laval)
Christine O'Doherty, LL. M. (UQÀM)
Karine Patry, B. Pharm. (Montréal)
Geneviève Anne Pinard D'Amour, B. Pharm. (Montréal)
Caroline Robitaille, M. Sc. (Montréal)
Isabelle Tremblay, M. B. A. (Laval)
Johanne Vinet, M. Sc. (Montréal)

Professeurs associés

Ariel Arias, Ph. D. (Montréal)
Julie Ducharme, Ph. D. (Montréal)
Murray Ducharme, Pharm. D. (Détroit)
Salmaan Kanji, Pharm. D. (Wayne State)
Marie-Josée Martel, Ph. D. (Montréal)
Maxime Ranger, Ph. D. (Laval)
Roch Thibert, Ph. D. (Montréal)

Professeurs invités

Patrick Colin, Ph. D. (Montréal)
Mario Tanguay, Ph. D. (Montréal)

¹ - Plus de 2 ½ jours/ semaine.

Professeurs émérites

Albert Adam
Jean-Louis Brazier
Robert Goyer
Rashad Tawashi

PROGRAMMES DE LA FACULTÉ

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Pharmacie.

Programmes de perfectionnement professionnel²

Microprogramme de 2^e cycle (pharmacien – maître de stage)	2-675-6-2
D.É.S.S. (pharmacien – maître de stage)	2-675-1-4
Microprogramme de 2^e cycle (soins pharmaceutiques)	2-675-6-0
D.É.S.S. (soins pharmaceutiques)	2-675-1-2

Programmes de formation professionnelle

D.É.S.S. (développement du médicament)	2-670-1-0
Options :	
Chimie et fabrication	
Pharmacoeconomie et pharmacoépidémiologie	
Recherche clinique	
Réglementation des médicaments	
Générale	
Microprogramme de 2^e cycle (pharmacogénomique)	2-520-6-0
M. Sc. (pharmacothérapie avancée)	2-675-1-1
Options :	
Pratique ambulatoire	
Pratique en établissement de santé	
M. Sc. (sciences pharmaceutiques)	2-700-1-0
Option :	
Développement du médicament	

Programmes de formation en recherche

M. Sc. (sciences pharmaceutiques)	2-700-1-0
Options :	
Analyse	
Chimie médicinale	
Médicament et santé des populations	
Pharmacogénomique	
Pharmacologie	
Technologie pharmaceutique	
Ph. D. (sciences pharmaceutiques)	3-700-1-0
Options :	
Analyse	
Chimie médicinale	
Médicament et santé des populations	
Pharmacologie	
Technologie pharmaceutique	

² - Les programmes de perfectionnement professionnel n'admettent plus de nouveaux étudiants et ne sont pas présentés dans cet annuaire 2013-2014. Plusieurs cours de ces programmes demeurent toutefois offerts comme cours à la carte. Consultez le site Web de la Faculté au pharm.umontreal.ca/etudes/perfectionnement-professionnel/

Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) 3-670-1-1

Responsable du programme de D.É.S.S. (développement du médicament) et de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques), option sans mémoire en Développement du médicament : Louise Fortier, tél. : 514-343-6111, poste 3867

Responsable de la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) : Marc Perreault
Pour information : Johanne Lorian, tél. : 514-343-4215

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. (sciences pharmaceutiques), sauf pour l'option sans mémoire de la M. Sc. en Développement du médicament : Daniel Lamontagne
Pour information : Andrée Mathieu, tél. : 514-343-6467.

Membres des Comités des études supérieures et de la recherche

Lucie Blais
Patrice Hildgen
Daniel Lamontagne, président
Marie-Ève Leclair, étudiante
Jean-Michel Rabanel, étudiant
Marc Servant
David Williamson

PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 2-670-1-0

D.É.S.S. (développement du médicament)**OBJECTIFS**

Le D.É.S.S. (développement du médicament) est un programme de spécialisation et de perfectionnement qui offre à ses diplômés une formation qualifiante pour travailler dans le domaine du médicament, que ce soit dans le secteur biopharmaceutique, gouvernemental ou autre.

Au terme du programme, les diplômés sauront identifier les exigences scientifiques et gouvernementales spécifiques aux diverses étapes du développement du médicament. Ils comprendront les problèmes et les difficultés inhérents à chacune d'elles et leurs implications, ainsi que les façons de les surmonter. Ils auront intégré les connaissances acquises et les traduiront en compétences opérationnelles dans leur travail.

OPTION CHIMIE ET FABRICATION

L'étudiant de cette option connaît et maîtrise la réglementation canadienne et internationale concernant la chimie et la fabrication d'une nouvelle entité thérapeutique. Il intègre les notions de chimie, de physicochimie, d'analyse et de technologie pharmaceutiques pour la compréhension de ces exigences réglementaires. Il développe et déploie les compétences nécessaires à la constitution d'un dossier de chimie et de fabrication pour une nouvelle entité thérapeutique.

OPTION PHARMACOÉCONOMIE ET PHARMACOÉPIDÉMIOLOGIE

L'étudiant de cette option s'initie à l'analyse épidémiologique et économique des effets du médicament et de son utilisation. Il connaît et maîtrise les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les bénéfices des médicaments dans les conditions naturelles d'utilisation, de même qu'il connaît et maîtrise les méthodes de base utilisées pour les évaluations économiques. Il se sensibilise aux politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments et en connaît la portée et les limites.

OPTION RECHERCHE CLINIQUE

L'étudiant de cette option s'initie à l'approche méthodologique particulière à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique et maîtrise cette méthodologie. Il est capable de définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique et d'évaluer son impact sur la planification générale. Il sait identifier et appliquer rigoureusement les divers éléments qui composent un protocole clinique et les démarches à entreprendre lors de l'amorce, de la conduite et de l'analyse d'une étude clinique.

OPTION RÉGLEMENTATION DES MÉDICAMENTS

L'étudiant de cette option connaît les exigences scientifiques et réglementaires, ainsi que leurs interrelations et applications en matière :

- de qualité, d'innocuité et d'efficacité d'un nouveau médicament

- d'autorisation d'études cliniques (CTA) ou de leur mise en marché (NDS)
- de constitution des dossiers CTA et NDS et de leur évaluation par les autorités gouvernementales
- de commercialisation et de son suivi.

OPTION GÉNÉRALE

Cette option s'adresse exclusivement aux diplômés du Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques de la Faculté de pharmacie. Ces diplômés ont déjà acquis les bases scientifiques et processuelles du développement du médicament. L'option générale leur offre la possibilité d'acquies de nouvelles connaissances, de développer des compétences tant processuelles que transversales et d'explorer ou d'approfondir diverses dimensions associées aux autres options du programme à travers sa banque de cours ou celles de la Faculté ou d'autres unités et programmes de l'Université de Montréal.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse prioritairement à des candidats qui désirent œuvrer dans le domaine du développement du médicament ou qui occupent déjà un poste cadre ou professionnel relié au développement du médicament en milieux académique, gouvernemental, hospitalier ou industriel, et qui veulent se spécialiser dans un secteur particulier : clinique, galénique et analytique, pharmacoéconomique et épidémiologique, ou réglementaire.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel enseignant de ce programme est constitué de professeurs de la Faculté de pharmacie, avec la collaboration d'autres professeurs ou d'experts des milieux académique, gouvernemental, hospitalier ou industriel, familiers avec le développement du médicament.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (développement du médicament), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent en pharmacie ou dans un domaine pertinent au médicament et à l'option choisie; pour l'option générale, être titulaire du baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais
- posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie – innocuité du médicament. À défaut, une scolarité complémentaire pourrait être imposée, laquelle pourra être suivie avant ou en début de candidature. Un maximum de 3 crédits de la scolarité complémentaire pourra être considéré comme cours au choix à l'intérieur du D.É.S.S. L'inscription à ces cours complémentaires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées.

Scolarité complémentaire par domaine :

Biostatistique

PHM 6006 Applications biostatistiques, 1 cr.

ou

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

ou toute formation jugée équivalente. Un test mesurera les connaissances en biostatistique des candidats admis. Selon le résultat au test de classement, un cours sera prescrit.

Pharmacologie

PHM 2953 Pharmacologie générale, 3 cr.

Pharmacocinétique

PHM 6506 Biopharm et pharmacocinétique, 2 cr.

Toxicologie – innocuité du médicament

SBP6009 Dév. non clinique du médicament, 1 cr.

- joindre à sa demande d'admission un curriculum vitæ à jour, ainsi qu'une lettre de motivation.
- Les candidats présélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique seront invités à se soumettre à une entrevue.
- Dans le cas de candidats résidant à l'étranger au moment du processus de sélection, la Faculté se réserve le droit de procéder à une entrevue téléphonique.

2. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet. La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Capacité d'accueil et admission unique

La capacité d'accueil dans ce programme est de 75 étudiants par année et le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne de chaque année.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 24 du niveau des études supérieures. Ces crédits sont répartis comme suit :

- 10 à 21 crédits de cours obligatoires
- 9 à 20 crédits de cours à option
- 0 à 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION CHIMIE ET FABRICATION

Responsable : François-Xavier Lacasse

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

PHM 6007 Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.

PHM 6010 Développement du médicament, 3 cr.

PHM 6015 Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.

PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.

PHM 6153 L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.

PHM 6154 Planification en dév. du méd., 1 cr.

PHM 6155 Projet de fin d'études, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 10 cr.)

PHM 6029 Médicament : chimie et fabrication, 3 cr.

PHM 6038 Aspects industriels des formes pharm., 3 cr.

PHM 6084 Bonnes pratiques de fabrication, 2 cr.

PHM 6086 Applications en pharmacie industrielle, 1 cr.

SBP 6109 Bonnes pratiques lab. et clin., 1 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.

PHM 6020 Travail dirigé individuel, 3 cr.

PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.

PHM 6156 Atelier thématique, 1 cr.

SBP 6101 Pharmacovigilance et gestion du risque, 1 cr.

SBP 6102 Lég et régl de la propr intell, 1 cr.

SBP 6105 Gestion de projet dév. méd., 1 cr.

SBP 6106 Mentorat, appr. plan carrière, 1 cr.

SBP 6107 Dév. du méd. et comm. efficaces, 1 cr.

SBP 6203 Aspect rég. des instrum. méd., 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

OPTION PHARMACOÉCONOMIE ET PHARMACOÉPIDÉMIOLOGIE

Responsables : Michelle Savoie et Jean Lachaine

Bloc A – Obligatoire (20 cr.)

PHM	6010	Développement du médicament, 3 cr.
PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6015	Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6153	L'équipe-projet en dev. du méd., 2 cr.
PHM	6154	Planification en dev. du méd., 1 cr.
PHM	6155	Projet de fin d'études, 3 cr.
SBP	6111	Méthodo. de l'essai clinique, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

PHL	6096	Pharmacovigilance, 2 cr.
PHM	6008	Applications pharmacoépidémiologiques, 1 cr.
PHM	6009	Applications pharmacoéconomiques, 1 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
SBP	6002	Analyse écon. accès au marché, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 4 cr.)

PHM	6020	Travail dirigé individuel, 3 cr.
PHM	6156	Atelier thématique, 1 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gest. du risque, 1 cr.
SBP	6102	Lég et régl de la propr intell, 1 cr.
SBP	6105	Gestion de projet dev. méd., 1 cr.
SBP	6106	Mentorat, appr. plan carrière, 1 cr.
SBP	6107	Dev. du méd. et comm. efficaces, 1 cr.
SBP	6109	Bonnes pratiques lab. et clin., 1 cr.
SBP	6203	Aspect rég. des instrum. méd., 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

OPTION RECHERCHE CLINIQUE

Responsable : Stéphane Lamouche

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

PHM	6010	Développement du médicament, 3 cr.
PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6014	Évaluation critique de l'essai clinique 1 cr.
PHM	6015	Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6153	L'équipe-projet en dev. du méd., 2 cr.
PHM	6154	Planification en dev. du méd., 1 cr.
PHM	6155	Projet de fin d'études, 3 cr.
SBP	6111	Méthodo. de l'essai clinique, 1 cr.
SBP	6112	Cons. bioéthiques en rech. clin., 1 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
PHM	6007	Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.

PHM	6012	Applications cliniques, 1 cr.
PHM	6013	Problème clinique, 1 cr.
PHM	6016	Applications réglementaires, 1 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

DRT	6882A	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
PHM	6005	Stages d'initiation, 3 cr.
PHM	6020	Travail dirigé individuel, 3 cr.
PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.
PHM	6156	Atelier thématique, 1 cr.
PHM	6157	Intro. à la réglem. internat., 1 cr.
SBP	6002	Analyse écon. accès au marché, 1 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gest. du risque, 1 cr.
SBP	6102	Lég et régl de la propr intell, 1 cr.
SBP	6105	Gestion de projet dev. méd., 1 cr.
SBP	6106	Mentorat, appr. plan carrière, 1 cr.
SBP	6107	Dev. du méd. et comm. efficaces, 1 cr.
SBP	6109	Bonnes pratiques lab. et clin., 1 cr.
SBP	6203	Aspect rég. des instrum. méd., 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

OPTION RÉGLEMENTATION DES MÉDICAMENTS

Responsable : Sylvie Ducharme

Bloc A – Obligatoire (20 cr.)

PHM	6010	Développement du médicament, 3 cr.
PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6014	Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.
PHM	6015	Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6153	L'équipe-projet en dev. du méd., 2 cr.
PHM	6154	Planification en dev. du méd., 1 cr.
PHM	6155	Projet de fin d'études, 3 cr.
SBP	6111	Méthodo. de l'essai clinique, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

DRT	6882A	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
PHM	6007	Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.
PHM	6016	Applications réglementaires, 1 cr.
PHM	6017	Problème réglementaire, 1 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6157	Intro. à la réglem. internat., 1 cr.
SBP	6110	Étiquetage du médicament, 1 cr.

Bloc C – Option (max. 4 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
PHM	6020	Travail dirigé individuel, 3 cr.
PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.
PHM	6156	Atelier thématique, 1 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gest. du risque, 1 cr.
SBP	6102	Lég et régl de la propr intell, 1 cr.

SBP	6105	Gestion de projet dev. méd., 1 cr.
SBP	6106	Mentorat, appr. plan carrière, 1 cr.
SBP	6107	Dév. du méd. et comm. efficaces, 1 cr.
SBP	6109	Bonnes pratiques lab. et clin., 1 cr.
SBP	6203	Aspect rég. des instrum. méd., 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

OPTION GÉNÉRALE

À l'intention exclusive des diplômés du Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques.

Responsable : Christine O'Doherty

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

PHM	6014	Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.
PHM	6015	Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
PHM	6153	L'équipe-projet en dev. du médicament, 2 cr.
PHM	6155	Projet de fin d'études, 3 cr.
SBP	6105	Gestion de projet dev. méd., 1 cr.

Bloc B – Option (min. 17 cr.; max. 20 cr.)**Chimie-fabrication-conformité**

PHM	6029	Médicament : chimie et fabrication, 3 cr.
PHM	6084	Bonnes pratiques de fabrication, 2 cr.
PHM	6086	Applications en pharmacie industrielle, 1 cr.
SBP	6109	Bonnes pratiques lab. et clin., 1 cr.

Pharmacoeconomie et accès au marché

PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoeconomie, 3 cr.
SBP	6002	Analyse écon. accès au marché, 3 cr.

Pharmacoépidémiologie, pharmacovigilance et gestion du risque

PHL	6096	Pharmacovigilance, 2 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gestion du risque, 1 cr.

Recherche clinique

PHM	6012	Applications cliniques, 1 cr.
PHM	6013	Problème clinique, 1 cr.
SBP	6109	Bonnes pratiques lab. et clin., 1 cr.
SBP	6113	Sujets spéciaux rech. clin. 1, 2 cr.
SBP	6114	Sujets spéciaux rech. clin. 2, 3 cr.

Réglementation

PHM	6016	Applications réglementaires, 1 cr.
PHM	6017	Problème réglementaire, 1 cr.
PHM	6157	Intro. à la régl. internationale, 1 cr.
SBP	6103	Aspects régl. des instruments médicaux, 1 cr.
SBP	6110	Étiquetage du médicament, 1 cr.

Compétences transversales et cours généraux

DRT	6882A	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
SBP	6106	Mentorat, appr. plan carrière, 1 cr.
SBP	6107	Dév. du méd. et comm. efficaces, 1 cr.
SBP	6102	Lég et régl de la propr intell, 1 cr.

Méthodologie de la recherche et activité de recherche

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
PHM	6020	Travail dirigé individuel, 3 cr.
PHM	6072	Fondements, méthodologie de la recherche, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent, sujet à l'approbation du responsable de l'option.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

Le choix est sujet à l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-520-6-0**Microprogramme (pharmacogénomique)**

Programme offert conjointement avec la Faculté de médecine. Voir la description du programme dans la partie de l'annuaire relative à cette faculté.

Programme 2-675-1-1**M. Sc. (pharmacothérapie avancée)****OBJECTIFS**

La M. Sc. permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des connaissances en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Le candidat qui postule à la maîtrise ès sciences (pharmacothérapie avancée) doit poursuivre son programme à la Faculté de pharmacie et dans les milieux de pratique agréés par la Faculté.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1^{er} cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- détenir son permis d'exercice de la pharmacie au Québec au moment de débiter le programme.

Les candidats sont admis en fonction de critères de sélection établis par le Conseil de Faculté. La Faculté de pharmacie ne s'engage pas à accepter tous les candidats admissibles.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 68 semaines consécutives.

4. Programme

Le programme comporte 60 crédits comprenant :

- 20 crédits de cours
- 2 crédits d'ateliers
- 32 crédits de stages spécialisés
- 6 crédits attribués à un travail dirigé en pratique pharmaceutique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION PRATIQUE AMBULATOIRE

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu ambulatoire ou communautaire.

Bloc A – Obligatoire (20 cr.)

PHA	6110	Soins pharm. pratique avancée 1, 2 cr.
PHA	6120	Soins pharm. pratique avancée 2, 2 cr.
PHA	6130	Soins pharm. pratique avancée 3, 2 cr.
PHA	6150	Soins pharm. pratique avancée 5, 2 cr.
PHM	6512	Prod. stériles en pharm. communautaire, 1 cr.
PHA	6330	Produits stériles, notions avancées, 1 cr.
PHA	62101	Comm. scientifique en pharm. 1, 0,5 cr.
PHA	62102	Comm. scientifique en pharm. 2, 0,5 cr.
PHA	6220	Recherche en pharmacie, 6 cr.
PHA	62351	Gest. pratique en officine 1, 1 cr.
PHA	62352	Gest. pratique en officine 2, 1 cr.
PHA	62353	Gest. pratique en officine 3, 1 cr.

Bloc B – Obligatoire – Ateliers (2 cr.)

PHA	6310	Ateliers en pratique pharmaceutique, 1 cr.
PHA	6320	Ateliers en évaluation de l'information, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire – Stages spécialisés (29 cr.)

PHA	6510	Stage en centre d'information, 4 cr.
PHA	6525	Pratique avancée clin. soins 1e ligne 1, 4 cr.
PHA	6530	Pratique avancée patients hosp. 1, 3 cr.
PHA	6540	Pratique avancée patients hosp. 2, 3 cr.
PHA	6545	Pratique avancée ambulatoire 1, 3 cr.
PHA	6555	Pratique avancée ambulatoire 2, 3 cr.
PHA	6565	Pratique avancée ambulatoire 3, 3 cr.
PHA	6575	Pratique avancée ambulatoire 4, 3 cr.
PHA	6570	Pratique avancée Soins urgence, 3 cr.

Bloc D – Option – Stages spécialisés (3 cr.)

PHA	6535	Pratique avancée clin. soins 1e ligne 2, 3 cr.
PHA	6580	Pratique avancée patients hosp. 3, 3 cr.
PHA	6585	Pratique avancée ambulatoire 5, 3 cr.
PHA	6610	Stage à thématique optionnelle, 3 cr.

Bloc E – Travail dirigé (6 cr.)

PHA	6410	Projet en pratique pharmaceutique, 6 cr.
-----	------	--

OPTION PRATIQUE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc A – Obligatoire (20 cr.)

PHA	6110	Soins pharm. pratique avancée 1, 2 cr.
PHA	6120	Soins pharm. pratique avancée 2, 2 cr.
PHA	6130	Soins pharm. pratique avancée 3, 2 cr.
PHA	6140	Soins pharm. pratique avancée 4, 2 cr.
PHM	6512	Prod. stériles en pharm. communautaire, 1 cr.

PHA	6330	Produits stériles, notions avancées, 1 cr.
PHA	62101	Comm. scientifique en pharm. 1, 0,5 cr.
PHA	62102	Comm. scientifique en pharm. 2, 0,5 cr.
PHA	6220	Recherche en pharmacie, 6 cr.
PHA	62301	Gest. prat. en établissement 1, 1,5 cr.
PHA	62302	Gest. prat. en établissement 2, 1,5 cr.

Bloc B – Obligatoire – Ateliers (2 cr.)

PHA	6310	Ateliers en pratique pharmaceutique, 1 cr.
PHA	6320	Ateliers en évaluation de l'information, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire – Stages spécialisés (23 cr.)

PHA	6510	Stage en centre d'information, 4 cr.
PHA	6520	Intro à la pratique avancée hosp., 4 cr.
PHA	6530	Pratique avancée patients hosp. 1, 3 cr.
PHA	6540	Pratique avancée patients hosp. 2, 3 cr.
PHA	6550	Pratique avancée Oncologie, 3 cr.
PHA	6560	Pratique avancée Soins intensifs, 3 cr.
PHA	6570	Pratique avancée Soins urgence, 3 cr.

Bloc D – Option – Stages spécialisés (9 cr.)

PHA	6585	Pratique avancée ambulatoire 5, 3 cr.
PHA	6595	Pratique avancée ambulatoire 6, 3 cr.
PHA	6580	Pratique avancée patients hosp. 3, 3 cr.
PHA	6590	Pratique avancée patients hosp. 4, 3 cr.
PHA	6600	Pratique avancée patients hosp. 5, 3 cr.
PHA	6610	Stage à thématique optionnelle, 3 cr.

Bloc E – Travail dirigé (6 cr.)

PHA	6410	Projet en pratique pharmaceutique, 6 cr.
-----	------	--

PROGRAMMES DE FORMATION EN RECHERCHE

Programme 2-700-1-0

M. Sc. (sciences pharmaceutiques)

OBJECTIFS

Cheminement avec mémoire

La maîtrise avec mémoire constitue une initiation à la recherche. La formation au niveau de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) comprend des cours avancés et une composante prédominante en recherche (planification, réalisation et interprétation), qui se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

OPTION ANALYSE

Initier l'étudiant au développement des méthodologies analytiques pour la quantification des médicaments et des substances bioactives.

OPTION CHIMIE MÉDICINALE

Initier l'étudiant au développement de nouveaux agents thérapeutiques.

OPTION MÉDICAMENT ET SANTÉ DES POPULATIONS

Initier l'étudiant à la recherche de type évaluatif portant sur l'utilisation des médicaments.

OPTION PHARMACOGÉNOMIQUE

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacogénomique.

OPTION PHARMACOLOGIE

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacologie fondamentale ou clinique.

OPTION TECHNOLOGIE PHARMACEUTIQUE

Initier l'étudiant au développement de nouvelles formes pharmaceutiques.

Cheminement avec stage ou avec travail dirigé**OPTION DÉVELOPPEMENT DU MÉDICAMENT**

L'objectif du programme est de former des spécialistes capables de contribuer à la conduite et à l'évaluation d'études scientifiques ou d'activités liées au développement d'un médicament ou de son suivi, que ce soit en milieu industriel, hospitalo-universitaire ou gouvernemental.

Concentration Chimie et fabrication

Analyser de façon critique et appliquer les approches méthodologiques particulières à la synthèse du médicament, le développement de la forme pharmaceutique, sa fabrication et son conditionnement. Définir les objectifs d'une étude en fonction du processus de développement de la forme pharmaceutique. Savoir développer une stratégie de développement galénique en tenant compte de son impact sur l'ensemble du développement du médicament. Participer à la rédaction des études de développement et à leur gestion. Analyser et intégrer les résultats des diverses études scientifiques pertinentes au domaine.

Concentration Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie

Initier les étudiants à l'analyse économique et épidémiologique des effets du médicament et de son utilisation. Connaître les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les avantages des médicaments dans les conditions réelles d'utilisation. Discuter des politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments.

Concentration Recherche clinique

Analyser de façon critique les particularités des approches méthodologiques propres à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique. Définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique. Savoir évaluer la portée d'une étude et son impact sur la stratégie de développement clinique. Participer à la rédaction de protocoles cliniques et à la gestion d'études cliniques. Analyser et intégrer les résultats de diverses études en recherche pharmaceutique.

Concentration Réglementation des médicaments

Intégrer les connaissances multidisciplinaires acquises et exercer un regard critique dans l'application des exigences scientifiques et réglementaires correspondant à chaque étape de la recherche pharmaceutique lors de la soumission des dossiers IND et NDS d'un nouveau médicament aux autorités gouvernementales, de la commercialisation et du suivi.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité****Cheminement avec mémoire**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B.Pharm., du Pharm.D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Cheminement avec stage ou travail dirigé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec stage ou travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- avoir complété la scolarité du D.É.S.S. en développement du médicament (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat)
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Volet avec stage

Pour le volet avec stage, chaque candidature sera évaluée par un comité de sélection établi par la Faculté. Le stage est réservé au candidat ne possédant pas d'expérience dans le milieu de stage choisi. La capacité d'accueil dans ce volet dépend du nombre de milieux de stages.

Volet avec travail dirigé

Le volet avec travail dirigé est réservé au candidat œuvrant déjà dans un milieu de pratique. Le sujet proposé pour le travail dirigé devra être approuvé par un comité d'évaluation établi par la Faculté. Tous les candidats admissibles ne seront pas nécessairement admis.

2. Sclolarité**Cheminement avec mémoire**

La sclolarité minimale du programme avec mémoire est de trois trimestres à temps plein.

Cheminement avec stage ou travail dirigé

À compter de l'inscription à la maîtrise, la sclolarité minimale du programme avec stage est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La sclolarité maximale est de 2 trimestres.

À compter de l'inscription à la maîtrise, la sclolarité minimale du programme avec travail dirigé est de deux trimestres à demi-temps, ou l'équivalent. La sclolarité maximale est de quatre trimestres.

3. Programme**Cheminement avec mémoire**

Les options Analyse, Chimie médicale, Médicament et santé des populations, Pharmacologie, Technologie pharmaceutique comportent :

- un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 2 crédits obligatoires
- 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'option Pharmacogénomique comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 6 crédits de cours obligatoires
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec stage ou travail dirigé

Le programme comporte :

- 30 crédits de cours provenant du programme de D.É.S.S. en développement du médicament
- 15 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Cheminement avec mémoire****OPTION ANALYSE****Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (0 à 6 cr.)

PHM	6072	Fondements, méthodologie de la recherche, 3 cr.
PHM	6076	Lect. sc. pharmaceutiques, 2 cr.
PHM	7001	Continuum de la découverte du médicament, 3 cr.
SBP	6400	Dév./fab. d'un méd. générique, 3 cr.

Bloc C – Choix (0 à 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

OPTION CHIMIE MÉDICINALE

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM	6088	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.
-----	------	---

Bloc B – Option (0 à 6 cr.)

PHM	6072	Fondements, méthodologie de la recherche, 3 cr.
PHM	6076	Lect. sc. pharmaceutiques, 2 cr.
PHM	7001	Continuum de la découverte du médicament, 3 cr.
SBP	6400	Dév./fab. d'un méd. générique, 3 cr.

Bloc C – Choix (0 à 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

OPTION MÉDICAMENT ET SANTÉ DES POPULATIONS

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM	6088	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.
-----	------	---

Bloc B – Option (0 à 6 cr.)

PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoeconomie, 3 cr.
PHM	6071	Le médicament comme objet social, 3 cr.
PHM	6072	Fondements, méthodologie de la recherche, 3 cr.
PHM	6076	Lect. sc. pharmaceutiques, 2 cr.
PHM	7001	Continuum de la découverte du médicament, 3 cr.

Bloc C – Choix (0 à 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

OPTION PHARMACOGÉNOMIQUE

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHM	6052	Séminaires de pharmacogénomique, 1 cr.
PHM	6088	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHM	6072	Fondements, méthodologie de la recherche, 3 cr.
PHM	6076	Lect. sc. pharmaceutiques, 2 cr.
PHM	7001	Continuum de la découverte du médicament, 3 cr.
PHM	7065	Thérapies cardiovasculaires de l'avenir, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

OPTION PHARMACOLOGIE

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM	6088	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.
-----	------	---

Bloc B – Option (0 à 6 cr.)

PHM	6004	Éléments de pharmacométrie, 1 cr.
PHM	6033	Molécules d'adhérence cellulaire, 2 cr.
PHM	6034	Cytokines et facteurs de croissance, 3 cr.
PHM	6048	Pharmacométrie 1, 3 cr.
PHM	6049	Pharmacométrie 2, 3 cr.
PHM	6072	Fondements, méthodologie de la recherche, 3 cr.
PHM	6076	Lect. sc. pharmaceutiques, 2 cr.
PHM	7001	Continuum de la découverte du médicament, 3 cr.
PHM	7065	Thérapies cardiovasculaires de l'avenir, 3 cr.

Bloc C – Choix (0 à 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

OPTION TECHNOLOGIE PHARMACEUTIQUE

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM	6088	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.
-----	------	---

Bloc B – Option (0 à 6 cr.)

PHM	6035	Technologie pharmaceutique expérimentale, 4 cr.
PHM	6036	Caractérisation des matériaux pharm., 2 cr.
PHM	6043	Le ciblage des médicaments, 3 cr.
PHM	6072	Fondements, méthodologie de la recherche, 3 cr.
PHM	6076	Lect. sc. pharmaceutiques, 2 cr.
PHM	7001	Continuum de la découverte du médicament, 3 cr.
SBP	6400	Dév./fab. d'un méd. générique, 3 cr.

Bloc C – Choix (0 à 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Cheminement sans mémoire avec stage ou travail dirigé

OPTION DÉVELOPPEMENT DU MÉDICAMENT

Concentration Chimie et fabrication

Coordonnateur : François-Xavier Lacasse

Bloc A – (30 cr.)

Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Chimie et fabrication

Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

PHM	60531	Stage 1, 7,5 cr.
PHM	60532	Stage 2, 7,5 cr.
ou		
PHM	6042	Travail dirigé, 15 cr.

Concentration Pharmacoeconomie et pharmacoépidémiologie

Coordonnateurs : Jean Lachaine (pharmacoeconomie) et Yola Moride (pharmacoépidémiologie)

Bloc A – (30 cr.)

Programme du D.É.S.S., (développement du médicament), option Pharmacoeconomie et pharmacoépidémiologie

Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

PHM 60531 Stage 1, 7,5 cr.

PHM 60532 Stage 2, 7,5 cr.

ou

PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

Concentration Recherche clinique*Coordonnateurs : Stéphane Lamouche et Mario Tanguay***Bloc A – (30 cr.)**

Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Recherche clinique

Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

PHM 60531 Stage 1, 7,5 cr.

PHM 60532 Stage 2, 7,5 cr.

ou

PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

Concentration Réglementation des médicaments*Coordonnateur : Danny Germain***Bloc A – (30 cr.)**

Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Réglementation des médicaments

Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

PHM 60531 Stage 1, 7,5 cr.

PHM 60532 Stage 2, 7,5 cr.

ou

PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

Concentration générale*Coordonnatrice : Christine O'Doherty***Bloc A – (30 cr.)**

Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Générale

Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

PHM 60531 Stage 1, 7,5 cr.

PHM 60532 Stage 2, 7,5 cr.

ou

PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

N.B. : Le domaine du stage ou la thématique du travail dirigé seront déterminés en fonction des cours suivis dans le cadre du D.É.S.S., option Générale.

Programme 3-700-1-0

Ph. D. (sciences pharmaceutiques)**OBJECTIFS**

L'objectif du doctorat est de former des chercheurs autonomes par l'acquisition des connaissances appropriées et par la réalisation d'un travail de recherche original dans l'une ou l'autre des options du programme des sciences pharmaceutiques. Il prépare les chercheurs à une carrière académique, industrielle ou gouvernementale.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire de la M.Sc. (sciences pharmaceutiques) avec mémoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme est offert avec les options suivantes :

- Analyse
- Chimie médicinale
- Médicament et santé des populations
- Pharmacologie
- Technologie pharmaceutique.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

PHM 7090 Séminaire de sciences pharmaceutiques 2, 3 cr.

Bloc B – Option (0 à 3 cr.)

PHM 6072 Fondements, méthodologie de la recherche, 3 cr.

PHM 7001 Continuum de la découverte du médicament, 3 cr.

PHM 7073 Lect. sc. pharmaceutiques, 3 cr.

Bloc C – Choix (0 à 3 cr.)

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc D – Activités de recherche et thèse (84 cr.)

PHM 7091 Recherche, 12 cr.

PHM 7094 Thèse, 27 cr.

PHM 7100 Recherche, 15 cr.

PHM 7101 Recherche, 15 cr.

PHM 7102 Recherche, 15 cr.

Programme 3-670-1-1

Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM)**DESTINATAIRES**

Le programme de Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) peut être suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral. De façon exceptionnelle, le programme pourrait aussi être suivi par un candidat déjà détenteur d'un diplôme de 3^e cycle et désireux d'acquiescer une formation complémentaire en ReDEM.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être déjà admis à un programme de Ph. D. ou détenir un diplôme de 3^e cycle dans un domaine pertinent à la ReDEM

- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais
- soumettre un curriculum vitae à jour ainsi qu'une lettre de motivation
- sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à celle d'un trimestre à temps plein mais le programme est conçu pour être suivi à temps partiel, sauf exception particulière entérinée par le comité de programme. L'étudiant complète son programme concurremment à ses études de Ph. D., ou à l'intérieur de quatre ans s'il est stagiaire postdoctoral.

3. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en ReDEM, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences du Ph. D. dans son unité d'appartenance s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire.

4. Comité de programme

Le Comité de programme est composé d'au moins deux professeurs membres possédant une expertise dans un domaine relié au développement, à l'évaluation ou à l'utilisation du médicament. Les responsabilités du Comité incluent :

- l'admission et le suivi des dossiers des étudiants
- la validation des activités pédagogiques admissibles, en s'assurant de la complémentarité de la formation offerte par le Diplôme complémentaire avec celle du programme de Ph. D.

5. Programme

Le programme comporte 12 crédits dont 7 crédits de cours obligatoires et 5 crédits de cours à option. Les cours à option (Bloc B) doivent provenir d'un domaine autre que celui de la thèse ou de la recherche du candidat. Le choix des cours à option doit être approuvé par le Comité de programme. Ce dernier peut approuver un cours à option qui n'est pas sur la liste s'il juge que ce cours rencontre les objectifs du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Tronc commun (5 cr.)

BIE	6046	Intro: éthique de la recherche, 1 cr.
PHM	6154	Planification en dév. du méd., 1 cr.
PHM	7001	Continuum de la découverte du médicament, 3 cr.
PHM	7002A	Découverte du médicament : enjeux actuels, 2 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 5 cr.)

Identification/validation des cibles thérapeutiques, pharmacocinétique

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
PBC	6085	Cancérologie, 3 cr.
PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6031	Neuropharmacologie, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6093	Immunopharmacologie, 3 cr.

PHM	7002B	Découverte du médicament : enjeux actuels, 2 cr.
-----	-------	--

Découverte des molécules thérapeutiques et technologies pharmaceutiques

PHM	6004	Éléments de pharmacométrie, 1 cr.
PHM	6007	Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.
PHM	6029	Médicament : chimie et fabrication, 3 cr.
PHM	6038	Aspects industriels des formes pharm., 3 cr.
PHM	6048	Pharmacométrie 1, 3 cr.
PHM	6049	Pharmacométrie 2, 3 cr.
PHM	6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.

Recherche clinique et épidémiologie

PLU	6046B	Sujets humains en recherche, 1 cr.
PHL	6092	Pharmacovigilance, 3 cr.
PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6012C	Applications cliniques, 1 cr.
PHM	6014	Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.

Aspects économiques des médicaments

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoeconomie, 3 cr.
70-900-00		Propédeutique en comptabilité, 1 cr.
4-435-94		Le management: les milieux et la pratique, 3 cr.

Affaires et législation

DRT	6874	Droit pharmaceutique, 3 cr.
DRT	6881	Droit, éthique et génétique humaine, 3 cr.
DRT	6893	Protection de la santé publique, 3 cr.
PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.

Développement professionnel

BIM	6070	Pratique de la recherche, 2 cr.
PHM	6156	Atelier thématique, 2 cr.

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

INTRODUCTION

La Faculté des sciences de l'éducation (FSE) a été créée en 1965. Elle prenait la relève de l'Institut des sciences pédagogiques mis sur pied en 1964 pour promouvoir la recherche en sciences de l'éducation et pour coordonner l'enseignement de la pédagogie dans différents établissements rattachés à l'Université de Montréal. Deux de ces établissements pédagogiques étaient intégrés à la Faculté des sciences de l'éducation au moment de sa création : l'École normale secondaire et l'École normale supérieure. Fusionnées, elles constituaient un des deux départements de la nouvelle Faculté, à savoir le Département de l'École normale supérieure. L'autre département était celui des Sciences pédagogiques. En 1966, l'Institut pédagogique Saint-Georges s'intégra à son tour à la nouvelle Faculté.

En 1970, les départements furent abolis et la Faculté fut subdivisée en huit sections : Administration scolaire, Andragogie, Éducation préscolaire et enseignement primaire, Enseignement secondaire et collégial, Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation en éducation, Orthopédagogie et Technologie éducationnelle.

En 1988, la Faculté fut restructurée en trois départements : Département de didactique, Département de psychopédagogie et d'andragogie, Département d'études de l'éducation et d'administration de l'éducation. Ce dernier devenait, en novembre 2002, le Département d'administration et fondements de l'éducation.

Le modèle actuel de départementalisation de la Faculté continue de respecter, dans une perspective évolutive, l'essentiel des objectifs fixés lors de la création de la Faculté en 1965, c'est-à-dire la recherche et l'enseignement en sciences de l'éducation, d'une part, et la formation et le perfectionnement des maîtres et autres professionnels œuvrant en éducation et en formation, d'autre part.

Au printemps de l'année 1991, la Faculté créait le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM), responsable de la gestion et de la coordination des programmes de formation initiale des maîtres, et le Centre de formation continue aux cycles supérieurs qui a pour mandat de gérer et de développer les programmes de formation professionnelle. Ce dernier Centre était remplacé, en janvier 2003, par un comité interdépartemental de formation continue.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Marie-Victorin
90, ave Vincent-d'Indy
H2V 2S9

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Bureau du Secrétaire de faculté	Bureau	Tél. : (514)
Centre de formation initiale des maîtres	B-513	343-6650
Département d'administration et fondements de l'éducation	A-244	343-6652
Département de didactique	A-540	343-6659
Département de psychopédagogie et d'andragogie	D-517	343-7247
	B-306	343-7035

DIRECTION**Doyenne : Louise Poirier**

Vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle et directrice du Centre de formation initiale des maîtres : Pascale Lefrançois

Adjointe à la vice-doyenne : Suzanne Samson

Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : François Bowen

Adjointe au vice-doyen : Claudine Jomphe

Vice-doyen au développement et secrétaire de faculté : Marc-André Deniger

Directrice des services administratifs : Nicole Viau

DIRECTION DES DÉPARTEMENTS

Département de didactique : Marc-André Éthier

Département d'administration et fondements de l'éducation : Roseline Garon

Département de psychopédagogie et d'andragogie : Francisco A. Loiola

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 18\$ par année sont imposés. Ils sont sujets à changement sans avis préalable.

DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION**CHAMPS D'ÉTUDES**

Les champs d'études portent sur les aspects généraux de l'éducation :

- ses fondements, son insertion institutionnelle et sociale, ses aspects administratifs, ses instruments d'intervention et son évaluation
- l'étude des politiques en éducation, à la lumière des données et des méthodes de la réflexion philosophique, des sciences sociales, des sciences humaines, des sciences du comportement et des sciences administratives
- l'étude des stratégies et des problèmes d'administration et de gestion en éducation à la lumière des données des sciences administratives et des sciences de l'éducation
- la réflexion critique sur l'éducation, ses finalités, ses conditions de réalisation, son rôle social et sa définition dans l'établissement scolaire, à la lumière de la contribution de l'histoire, de la philosophie, de la sociologie, de l'éducation comparée et de la psychologie de l'éducation
- la méthodologie de la recherche et du développement en éducation ainsi que les techniques générales de mesure; les techniques générales de planification et d'évaluation des apprentissages, de l'enseignement, des programmes et des établissements.

PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- les options de la M.A. et du Ph. D.
 - Administration de l'éducation
 - Éducation comparée et fondements de l'éducation
 - Mesure et évaluation en éducation
- les options de la M. Éd.
 - Administration de l'éducation
 - Évaluation des compétences
- le D.É.S.S. (administration de l'éducation)
- le D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- le D.É.S.S. (évaluation des compétences)
- le microprogramme de 2^e cycle (administration de l'éducation)
- le microprogramme de 2^e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- le microprogramme de 2^e cycle (évaluation des compétences)
- le microprogramme de 2^e cycle (gestion du changement en éducation)
- le microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation).

CONTRIBUTIONS À D'AUTRES PROGRAMMES

Le Département d'administration et fondements de l'éducation assume la responsabilité de plusieurs cours dans les programmes de formation initiale des maîtres ainsi que dans certains programmes des autres départements.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Roseline Garon

Professeurs titulaires

Jean-Guy Blais, M.Sc. mathématiques (stat.), Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Guy Bourgeault, L. Ph. (Montréal), D. Th. (Rome)

Marc-André Deniger, Ph.D. sociologie (Montréal)

Christian Maroy, Doctorat en sociologie (Louvain)

Marie Mc Andrew, Ph.D. sciences de l'éducation (éduc. comp.) (Montréal)

Maurice Tardif, M.A. philosophie, Ph.D. fondements de l'éducation (Montréal)

Professeurs agrégés

Jean Archambault, Ph.D. éducation (Montréal)

Richard Boudreault, Ph.D. administration de l'éducation (Montréal)

Martial Dembélé, Ph.D. éducation (Michigan State)

Micheline-Johanne Durand, Ph.D. éducation (UQAM)

Roseline Garon, Ph.D. psychologie (Montréal), secrétaire de Faculté

Pierre Lapointe, Ph.D. psychologie (UQAM)

Professeurs adjoints

Nathalie Loye, M.A. sciences de l'éducation (Montréal), Ph.D. sciences de l'éducation (Ottawa)

Marie-Odile Magnan, Ph.D. sociologie (Laval)

Joëlle Morissette, M.A. sciences de l'éducation (UQAT) et Ph.D. psychopédagogie (Laval)

Emmanuel Poirer, Ph.D. psychopédagogie (Montréal)

Professeurs associés

André Brassard, Ph.D. sciences de l'éducation (adm. scol.) (Montréal)

Manuel Crespo, M.A. sciences religieuses (Montréal), Ph.D. sociologie (McGill)

Michel D. Laurier, M.A. linguistique appliquée (Ottawa), Ph.D. Education (Toronto)

Claude Lessard, M.A. sociologie (Montréal), Ph.D. Educational Theory (Toronto)

Denis Massé, Ph.D. administration scolaire (Alberta)

Jean-Marie Van der Maren, Licence en pédagogie, Doctorat en psychologie (Louvain)

Frédéric Yvon, Doctorat en psychologie (CNAM, France)

Professeure substitut

Huguette Drouin, Ph.D. éducation (Montréal)

Chargés d'enseignement

Alexandre Beaupré-Lavallée, M.A. éducation (Montréal)

David D'Arissso, M.A. éducation (UQAM)

Professeurs émérites

Harold Stolovitch

Claude Lessard

DÉPARTEMENT DE DIDACTIQUE

CHAMP D'ÉTUDES

Le champ d'études est l'apprentissage et l'enseignement de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, à l'ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Mentionnons en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines
- l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- le microprogramme (didactique)
- le microprogramme (didactique et intégration des matières)
- le microprogramme (éducation)
- le microprogramme (orthodidactique du français)
- le microprogramme (orthodidactique des mathématiques)
- le microprogramme (orthopédagogie - élèves handicapés) conjointement avec le Département de psychopédagogie et d'andragogie
- le microprogramme (orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement) conjointement avec le Département de psychopédagogie et d'andragogie
- l'option orthopédagogie du D.É.S.S. (éducation), conjointement avec le Département de psychopédagogie et d'andragogie
- l'option Didactique du D.É.S.S. (éducation)
- l'option Didactique de la M. Éd. (éducation)
- l'option Didactique de la M.A. (éducation)
- l'option Didactique du Ph. D. (éducation).

CONTRIBUTIONS AU CENTRE DE FORMATION INITIALE DES MAÎTRES (CFIM)

Le Département de didactique assume une forte proportion des enseignements dans les programmes de formation initiale des maîtres.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Marc-André Éthier

Professeurs titulaires

Françoise Armand, Maîtrise de français langue étrangère (Aix-Marseille), Ph.D. didactique (Montréal)

Jean-Pierre Charland, Ph.D. histoire, Ph.D. didactique (Laval)

Marc-André Éthier, M.A. histoire, Ph. D. sciences de l'éducation (Montréal) Patricia Lamarre, M.A. didactique, Ph. D. sociologie de l'éducation (UBC)

Isabelle Montesinos-Gelet, Maîtrise de psychologie, D.É.A., Doctorat en psychologie (Lyon)

Monique Noël-Gaudreault, Maîtrise en lettres françaises (Sorbonne), Ph.D. littérature québécoise (Laval)

Pierre Nonnon, M.A. psychologie (UQAM), Ph.D. technologie de l'éducation (Laval)

Régine Pierre, Ph.D. psychologie (Montréal)

Louise Poirier, M.A. psychologie, Ph.D. éducation (UQAM), doyenne

Sophie René de Cotret, Maîtrise en enseignement des mathématiques (UQAM), Doctorat en didactique des mathématiques (Grenoble I)

Philippe R. Richard, Maîtrise en sciences de l'éducation, Ph. D. didactique (UAB, Espagne)

Marcel Thouin, Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Professeurs agrégés

Ahlem Ammar, M.A. arts (Concordia), Ph.D. philosophie (McGill)

Marie-Claude Boivin, M.A. linguistique (UQAM), Ph.D. linguistique (M.I.T.)

France Caron, M.Sc. A. mathématiques appliquées (Poly, Montréal), Ph.D. didactique (Montréal)

Daniel Daigle, M.A. linguistique (UQAM), Ph.D. didactique (Montréal)

Anne-Marie Émond, Maîtrise en arts plastiques (UQAM), Doctorat Art Education (Concordia)

Mireille Estivalèzes, M.A. histoire (Paris IV-Sorbonne), Ph. D. histoire des religions et des systèmes de pensée (École pratique des Hautes Études, Paris)

Marc-André Éthier, M.A. histoire, Ph. D. sciences de l'éducation (Montréal)

Alejandro Gonzalez-Martin, Ph. D. mathématiques (La Laguna)

Manon Hébert, M.A. éducation, Ph. D. éducation (Montréal)

Pascale Lefrançois, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. didactique (Montréal)

Jean Portugais, Doctorat en sciences de l'éducation (Genève)

Jesús Vázquez-Abad, Ph. D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)

Professeurs adjoints

Dominic Anctil, Ph. D. didactique (Montréal)

Rachel Berthiaume, M.A. didactique, Ph. D. linguistique (UQAM)

Annette Braconne-Michoux, Ph. D. didactique des mathématiques (Paris VII)

Professeurs associés

Réal Larose, Ph. D. didactique (Montréal)

Gisèle Lemoyne, Ph. D. psychologie (Montréal)

Chargée d'enseignement

Marie-Noël Bêty, M.A. didactique (Montréal)

Professeurs émérites

Jacques Bergeron

Pierre Dagenais

Alison d'Anglejan

DÉPARTEMENT DE PSYCHOPÉDAGOGIE ET D'ANDRAGOGIE

CHAMP D'ÉTUDES

Le Département de psychopédagogie et d'andragogie est un milieu d'enseignement et de recherche sur l'intervention éducative. Il s'intéresse particulièrement aux enjeux liés à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation des jeunes et des adultes, quel que soit leur âge, leur sexe, leurs capacités et leur culture. Les problématiques pédagogiques sont au cœur de nos recherches et de notre mission, dans les domaines de la psychopédagogie, de l'orthopédagogie et de l'andragogie, notamment :

- Le processus d'apprentissage et d'enseignement en lien avec divers groupes d'âges (préscolaire, primaire, secondaire, collégial, universitaire) et différents contextes sociaux (défavorisation, pluriethnicité), ainsi que l'apprentissage structuré ou non structuré chez les adultes.
- Les difficultés diverses rencontrées par les élèves et les étudiantes et étudiants (difficultés d'apprentissage, troubles de comportement, incapacités intellectuelles) ainsi que les questions relatives à leur adaptation sociale et scolaire (autorégulation, modèles de service, programmes d'intervention, conception de produits pédagogiques adaptés).
- Le développement professionnel des enseignants touchant leurs savoirs et compétences, ainsi que l'analyse de leurs pratiques, leur résilience, leur insertion professionnelle, création et développement d'innovations pédagogiques et l'intégration pédagogique des TIC.

Plusieurs autres problématiques transversales sont également présentes dans les activités d'enseignement et de recherche de nos professeurs : la persévérance/l'abandon scolaire, la pédagogie interculturelle, les relations école/famille/milieu, la motivation scolaire, le travail en groupe, la gestion de classe, l'équité et l'égalité des chances, accessibilité universelle, les communautés d'apprentissage, etc.

PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- le microprogramme de 2^e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)
- le microprogramme de 2^e cycle (intégration pédagogique des TIC) - par cohorte
- le microprogramme de 2^e cycle (insertion professionnelle en enseignement)
- le microprogramme de 2^e cycle (soutien à l'apprentissage) - par cohorte
- le microprogramme de 2^e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers) - par cohorte
- le microprogramme de 2^e cycle (éducation)
- le microprogramme de 2^e cycle (orthopédagogie - élèves handicapés) conjointement avec le Département de didactique

- le microprogramme de 2^e cycle (orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement) conjointement avec le Département de didactique
- le microprogramme de 2^e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé), conjointement avec la Faculté de médecine
- les options du D.É.S.S.
 - Générale
 - Intervention éducative
 - orthopédagogie, conjointement avec le Département de didactique
- les options de la M. Éd.
 - Générale
 - Intervention éducative
 - Orthopédagogie
- les options de la M.A.
 - Andragogie
 - Pédagogie universitaire des sciences médicales, conjointement avec la Faculté de médecine
 - Psychopédagogie
- les options du Ph. D.
 - Andragogie
 - Psychopédagogie.

CONTRIBUTIONS AU CENTRE DE FORMATION INITIALE DES MAÎTRES (CFIM)

Le Département de psychopédagogie et d'andragogie assume une forte proportion des enseignements dans les programmes de formation initiale des maîtres.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Francisco A. Loiola

Professeurs titulaires

François Bowen, Ph. D. psychologie (UQAM), vice-doyen aux études supérieures et à la recherche

Sylvie Cartier, M. Éd. éducation spécialisée (Sherbrooke), Ph. D. sciences de l'éducation (psychopédagogie) (Montréal)

Roch Chouinard, Ph. D. psychologie (UQAM), vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Nadia Desbiens, Ph. D. psychopédagogie (Laval)

Colette Dufresne-Tassé, Ph. D. psychologie (Montréal), Doctorat de 3^e cycle en sociologie (Paris)

Fasal Kanouté, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)

Thierry Karsenti, M. Éd. didactique des langues (McGill), M.A. sciences de l'éducation, Ph. D. sciences de l'éducation (UQAM)

Jacques Langevin, M.A. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal), Doctorat en psychologie (Paris-Vincennes)

Claudie Solar, Ph. D. sciences de l'éducation (andragogie.) (Montréal)

Jacques Viens, M. Sc. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Ph. D. Education (Toronto)

Professeurs agrégés

Robert David, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. psychopédagogie (Laval)

Cecilia Maria Ferreira-Borges, M.A. sciences de l'éducation, Ph. D. sciences humaines, éducation (Brésil)

Mohamed Hrimech, Ph. D. sciences de l'éducation (andragogie) (Montréal)

Serge J. Larrivée, Ph. D. éducation (UQAM)

Francisco A. Loiola, M. Sc. éducation (Ceará, Brésil), Ph. D. psychopédagogie (Laval)

Annie Malo, Ph. D. psychopédagogie (Laval)

Bruno Poelhuber, M.A. psychologie (Laval), Ph. D. (Montréal)

Jrène Rahm, Ph. D. Education (Colorado)

Sylvie Rocque, Ph. D. éducation (UQAM)

Manon Théorêt, Ph. D. psychologie (UQAM)

Nathalie Trépanier, Ph. D. sciences de l'éducation (Montréal)

Professeurs adjoints

Michel Lepage, M.A. éducation (UQÀM), Ph. D. psychopédagogie (Montréal)
 Garine Papzian-Zohrabian, Ph. D. psychologie clinique (Beyrouth)
 Mélanie Paré, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)
 Marie Thériault, Ph. D. Linguistique (Montréal)

Professeure associée

Collette Gervais, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)

Professeurs invités

Richard Angeloro, M. Éd. intervention pédagogique (UQÀM)
 Martin Massey, M.A. kinanthropologie (UQÀM)
 Maryse Rondeau, M.A. éducation (UQÀM)

Professeurs de formation pratique

Marcel Bissonnette, Ph. D. didactique (Montréal)
 Josianne Robert, M.A. psychopédagogie (Montréal)

Professeure émérite

Huguette Caglar

CENTRE DE FORMATION INITIALE DES MAÎTRES (CFIM)

Directrice : Pascale Lefrançois

Directeur adjoint : Martin Massey

Le Centre a la responsabilité de la formation initiale des maîtres et, plus spécifiquement, de l'orientation, du développement et de l'évaluation des programmes facultaires de formation des maîtres, sous l'autorité du Conseil de la Faculté.

PROGRAMMES DU CFIM

En sus de divers programmes de 1^{er} cycle, le Centre de formation initiale des maîtres est responsable de la M. Éd. en enseignement au secondaire

PROGRAMMES DE LA FACULTÉ

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Sciences de l'éducation.

Formation professionnelle en éducation

Microprogramme de 2^e cycle (administration de l'éducation)	2-801-6-0
D.É.S.S. (administration de l'éducation)	2-801-1-2
Microprogramme de 2^e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)	2-801-6-1
D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)	2-801-1-3
Microprogramme (approfondissement en administration de l'éducation)	2-801-6-4
Microprogramme de 2^e cycle (didactique)	2-811-6-1
Microprogramme de 2^e cycle (didactique et intégration des matières)	2-811-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (éducation)	2-812-6-0
D.É.S.S. (éducation)	
Options :	
Générale	2-812-1-2
Didactique	2-811-1-2
Intervention éducative	2-823-1-2
Orthopédagogie	2-855-1-2
Microprogramme de 2^e cycle (évaluation des compétences)	2-801-6-2

D.É.S.S. (évaluation des compétences)	2-801-1-6
Microprogramme de 2^e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)	2-832-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (gestion du changement en éducation)	2-801-6-3
Microprogramme de 2^e cycle (insertion professionnelle en enseignement)	2-823-6-1
Microprogramme de 2^e cycle (intégration pédagogique des TIC)	2-823-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (orthodidactique du français)	2-855-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (orthodidactique des mathématiques)	2-855-6-1
Microprogramme de 2^e cycle (orthopédagogie - élèves handicapés)	2-855-6-2
Microprogramme de 2^e cycle (orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement)	2-855-6-3
Microprogramme de 2^e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé)	2-814-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (soutien à l'apprentissage)	2-823-6-2
Microprogramme de 2^e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers)	2-823-6-3
Maîtrise en éducation (M. Éd.)	
Options :	
Administration de l'éducation	2-801-1-4
Didactique	2-811-1-1
Enseignement au secondaire	2-811-1-3
Évaluation des compétences	2-801-1-5
Générale	2-812-1-3
Intervention éducative	2-823-1-1
Orthopédagogie	2-855-1-3

Formation à la recherche en éducation

M.A. (sciences de l'éducation)	
Options :	
Administration de l'éducation	2-801-1-0
Andragogie	2-805-1-0
Didactique	2-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	2-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	2-850-1-0
Pédagogie universitaire des sciences médicales	2-814-1-0
Psychopédagogie	2-813-1-0
Ph. D. (sciences de l'éducation)	
Options :	
Administration de l'éducation	3-801-1-0
Andragogie	3-805-1-0
Didactique	3-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	3-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	3-850-1-0
Psychopédagogie	3-813-1-0

Membres du Comité des études supérieures des programmes de pédagogie universitaire en sciences de la santé

Faculté de médecine

Andrée Boucher
Monique Chaput
Nicolas Fernandes
Bernard Millette
Louise Samson

Faculté des sciences de l'éducation

François Bowen
Francisco A. Loiola

Centre d'études et de formation en enseignement supérieur

Marilou Bélisle

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ÉDUCATION

Programme 2-801-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (administration de l'éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture à une formation de 2^e cycle en gestion de l'éducation de façon à le préparer à œuvrer dans ce domaine tout en favorisant la poursuite des études vers l'obtention d'un D.É.S.S. ou d'une maîtrise.

DESTINATAIRES

Le programme vise à rejoindre les personnels des établissements scolaires qui désirent entreprendre une première démarche vers un poste de gestion.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2^e cycle en administration de l'éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

- Pour transférer du microprogramme au D.É.S.S., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 au microprogramme.
- Pour transférer du D.É.S.S. à la M.Éd., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- Les cours réussis au microprogramme de 2^e cycle (administration de l'éducation) peuvent être transférés au D.É.S.S. ou à l'option Administration de l'éducation de la M.Éd.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Il est fortement recommandé de s'inscrire au cours ETA6962 après avoir suivi le cours ETA 6900.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA 6900 Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6105	Efficacité, équité et qualité en éduc., 3 cr.
ETA	6107	Méthodes de planification en éducation, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6160	École et société, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
ETA	6655	Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
ETA	6901	L'enseignant, le système éduc. québécois, 3 cr.
ETA	6904	Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
ETA	6906	Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
ETA	6912	Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.
ETA	6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6925	Leadership et animation, 3 cr.
ETA	6932	L'établissement et son environnement, 3 cr.
ETA	6934	Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA	6935	Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA	6947	Planification en gestion scolaire, 3 cr.
ETA	6959	Analyse d'expériences administratives 1, 3 cr.
ETA	69611	Pratique professionnelle 1.1, 1,5 cr. ¹
ETA	69612	Pratique professionnelle 1.2, 1,5 cr.
ETA	6962	Stage en administration de l'éducation 1, 3 cr.
ETA	6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA	6965	Adm. de l'éducation et législations 2, 3 cr.
ETA	6966	Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.
ETA	6972	Gestion des conflits en éducation, 3 cr.
ETA	6978	Gestion de l'environnement éducatif, 3 cr.
ETA	6979	Pol. d'encadrement, services adaptés, 3 cr.
ETA	6980	Gestion des activités éducatives, 3 cr.
ETA	69811	Savoirs institutionnels 1.1, 1,5 cr. ²
ETA	69812	Savoirs institutionnels 1.2, 1,5 cr.
ETA	6982	Gestion des inf. et de la communication, 3 cr.
ETA	69831	Savoirs institutionnels 2.1, 1,5 cr. ³
ETA	69832	Savoirs institutionnels 2.2, 1,5 cr.
ETA	6984	Gestion des ressources mat. et fin., 3 cr.
ETA	6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

1- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69612.

2- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69812.

3- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69832.

ETA	6996	Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.
ETA	6997	Sém. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA	6998	Sém. thématique en administration 2, 3 cr.

Programme 2-801-1-2

D.É.S.S. (administration de l'éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation professionnelle de 2^e cycle en administration de l'éducation sont :

- de développer chez l'étudiant l'aptitude à gérer efficacement, soit à titre de dirigeant, soit à un autre titre, des organismes d'éducation
- de familiariser l'étudiant à la culture de l'administration publique et notamment à celle des organismes d'éducation
- d'aider l'étudiant à prendre conscience des différents facteurs qui influencent son comportement comme administrateur
- d'aider l'étudiant à se former une conception dynamique de l'administration en éducation et à acquérir les habiletés nécessaires à l'administration des organismes d'éducation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration de l'éducation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2^e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du Diplôme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

3. Transfert

Les cours réussis au D.É.S.S. peuvent être transférés à l'option Administration de l'éducation de la M.A. ou de la M.Éd. ou au microprogramme (administration de l'éducation).

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2^e cycle, incluant 3 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de stage ou de pratique, 3 crédits d'activités d'intégration (à la fin du D.É.S.S.) et 21 crédits de cours à option.

Les étudiants qui n'occupent pas une fonction de direction suivent les cours ETA 6962 et ETA 6959; les étudiants qui occupent une fonction de direction suivent les cours ETA 69611 et 69112 et ETA 6966. Tous les étudiants commencent le programme par les blocs A et B; ils terminent le programme par le bloc C.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA 6900 Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

ETA 69611 Pratique professionnelle 1.1, 1,5 cr. ⁴

ETA 69612 Pratique professionnelle 1.2, 1,5 cr.

ETA 6962 Stage en administration de l'éducation 1, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

ETA 6959 Analyse d'expériences administratives 1, 3 cr.

ETA 6966 Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

Bloc D – Option (21 cr.)

ETA 6060 Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.

ETA 6104 L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.

ETA 6105 Efficacité, équité et qualité en éduc., 3 cr.

ETA 6107 Méthodes de planification en éducation, 3 cr.

ETA 6120 Analyse des politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6160 École et société, 3 cr.

ETA 6582 Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.

ETA 6655 Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.

ETA 6901 L'enseignant, le système éduc. québécois, 3 cr.

ETA 6904 Théories et modèles éducatifs, 3 cr.

ETA 6906 Théories des organisations d'éducation, 3 cr.

ETA 6912 Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.

ETA 6917 Étude comparée en adm. de l'éduc., 3 cr.

ETA 6925 Leadership et animation, 3 cr.

ETA 6932 L'établissement et son environnement, 3 cr.

ETA 6934 Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.

ETA 6935 Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.

ETA 6937 Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6940 Gestion du changement et intervention, 3 cr.

ETA 6947 Planification en gestion scolaire, 3 cr.

ETA 6964 Pratique professionnelle 2, 3 cr.

ETA 6965 Adm. de l'éducation et législations 2, 3 cr.

ETA 6972 Gestion des conflits en éducation, 3 cr.

ETA 6978 Gestion de l'environnement éducatif, 3 cr.

ETA 6979 Pol. d'encadrement, services adaptés, 3 cr.

ETA 6980 Gestion des activités éducatives, 3 cr.

ETA 69811 Savoirs institutionnels 1.1, 1,5 cr. ⁵

ETA 69812 Savoirs institutionnels 1.2, 1,5 cr.

ETA 6982 Gestion des inf. et de la communication, 3 cr.

ETA 69831 Savoirs institutionnels 2.1, 1,5 cr. ⁶

ETA 69832 Savoirs institutionnels 2.2, 1,5 cr.

ETA 6984 Gestion des ressources mat. et fin., 3 cr.

ETA 6986 Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

4- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69612.

5- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69812.

6- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69832.

ETA	6996	Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.
ETA	6997	Sém. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA	6998	Sém. thématique en administration 2, 3 cr.

Programme 2-801-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)

Ce programme, sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation, est offert uniquement en cohorte après ententes avec les organismes d'éducation.

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est d'offrir aux analystes des divers services et aux cadres et futurs cadres des commissions scolaires, des cégeps et des universités, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2^e cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Pour transférer du microprogramme au D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

4. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA	6906	Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
ETA	69611	Pratique professionnelle 1.1, 1,5 cr. ⁷
ETA	69612	Pratique professionnelle 1.2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6105	Efficacité, équité et qualité en éducation, 3 cr.
ETA	6107	Méthodes de planification en éducation, 3 cr.

7- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69612.

ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6160	École et société, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
ETA	6655	Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
ETA	6912	Gestion des ressources humaines en éducation, 3 cr.
ETA	6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6925	Leadership et animation, 3 cr.
ETA	6934	Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA	6935	Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA	6947	Planification en gestion scolaire, 3 cr.
ETA	6957	Adm. de l'enseignement universitaire, 3 cr.
ETA	6958	Adm. de l'enseignement collégial, 3 cr.
ETA	6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA	69811	Savoirs institutionnels 1.1, 1,5 cr. ⁸
ETA	69812	Savoirs institutionnels 1.2, 1,5 cr.
ETA	69831	Savoirs institutionnels 2.1, 1,5 cr. ⁹
ETA	69832	Savoirs institutionnels 2.2, 1,5 cr.
ETA	6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
ETA	6997	Sém. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA	6998	Sém. thématique en administration 2, 3 cr.

Programme 2-801-1-3

D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)

Ce programme, sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation, est offert uniquement en cohorte à la suite d'ententes avec les organismes d'éducation.

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est d'offrir aux analystes des divers services et aux cadres et futurs cadres des commissions scolaires, des cégeps et des universités, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration des systèmes d'éducation et de formation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2^e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

8- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69812.

9- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69832.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Pour transférer du D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation) à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au D.É.S.S.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours de 2^e cycle dont 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option. Les étudiants terminent obligatoirement le programme par le cours ETA 6966 (activité d'intégration).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA	6906	Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
ETA	69611	Pratique professionnelle 1.1, 1,5 cr. ¹⁰
ETA	69612	Pratique professionnelle 1.2, 1,5 cr.
ETA	6966	Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

Bloc B – Option (21 cr.)

ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6105	Efficacité, équité et qualité en éduc., 3 cr.
ETA	6107	Méthodes de planification en éducation, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6160	École et société, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
ETA	6655	Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
ETA	6912	Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.
ETA	6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6925	Leadership et animation, 3 cr.
ETA	6934	Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA	6935	Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA	6947	Planification en gestion scolaire, 3 cr.
ETA	6957	Adm. de l'enseignement universitaire, 3 cr.
ETA	6958	Adm. de l'enseignement collégial, 3 cr.
ETA	6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA	69811	Savoirs institutionnels 1.1, 1,5 cr. ¹¹
ETA	69812	Savoirs institutionnels 1.2, 1,5 cr.
ETA	69831	Savoirs institutionnels 2.1, 1,5 cr. ¹²
ETA	69832	Savoirs institutionnels 2.2, 1,5 cr.
ETA	6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
ETA	6996	Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.
ETA	6997	Sém. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA	6998	Sém. thématique en administration 2, 3 cr.

10- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69612.

11- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69812.

12- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69832.

Programme 2-801-6-4

Microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation) s'adresse aux étudiants qui ont terminé un D.É.S.S. et souhaitent poursuivre leurs études pour obtenir une M. Éd. (administration de l'éducation).

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins un D.É.S.S. (administration de l'éducation), ou un D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La durée maximale est de sept trimestres.

3. Programme

Le programme comporte 15 crédits de 2^e cycle répartis de la manière suivante : de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	69071	Séminaire d'essai profes. 1, 3 cr. ¹³
ETA	69072	Séminaire d'essai profes. 2, 3 cr.
ETA	6999	Séminaire de projet professionnel, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-811-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (didactique)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

OBJECTIFS

Offrir une formation continue par petits blocs aux enseignants et aux conseillers pédagogiques, compte tenu des exigences de leur profession.

13- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69072.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (didactique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2^e cycle en didactique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours à option et au plus 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (3 cr.)

DID 6290 Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.

DID 6295 Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal, sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-811-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (didactique et intégration des matières)

L'admission à ce programme, sous la responsabilité du Département de didactique, est faite par cohorte.

OBJECTIFS

Répondre aux besoins en formation des enseignants et des conseillers pédagogiques dans le domaine de l'intégration des matières et le développement, chez les élèves, de compétences transversales.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (didactique et intégration des matières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2^e cycle en didactique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte 15 crédits dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (3 cr.)

DID 6290 Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.

DID 6295 Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (6 cr.)

DID 6070 Enseignement des matières scolaires, 3 cr.

DID 6075 Labo. d'analyse et conception didactique, 3 cr. dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

Bloc D – Option (max. 3 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation, sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-812-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (éducation)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

OBJECTIFS

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture aux études supérieures à l'intérieur d'une formation courte, à cibler des problématiques pour lesquelles la formation continue est requise dans le contexte de la réforme en éducation et à préparer le personnel à l'implantation de la politique ministérielle sur la formation continue du personnel scolaire.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2^e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

L'étudiant admis au microprogramme avec une moyenne d'au moins 3,0 au 1^{er} cycle est aussi admissible au D.É.S.S. ou à la M. Éd. (éducation). option générale. Dans les autres cas, une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le passage au D.É.S.S.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

DID	6052	Planification de la formation, 1 cr.
DID	6053	Résolution de problèmes en éducation, 1 cr.
DID	6054	Synthèse et intégration, 1 cr.
ou		
PPA	6052	Planification de la formation, 1 cr.
PPA	6053	Résolution de problèmes en éducation, 1 cr.
PPA	6054	Synthèse et intégration, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e cycle des blocs à option du D.É.S.S., option générale en autant qu'ils ciblent le thème du microprogramme.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Le cours au choix peut être pris soit pendant le microprogramme, soit pendant le D.É.S.S. Un seul cours au choix (3 cr.) sur 30 crédits.

Programme 2-812-1-2

D.É.S.S. (éducation), option générale

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

OBJECTIFS

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.É.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel.

Le D.É.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation), option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au minimum 27 du niveau des études supérieures. Les crédits se répartissent ainsi : 3 crédits de cours obligatoires, 24 à 27 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

EDU 6010 Intégration des apprentissages 1, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 24 cr.; max. 27 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en respectant un maximum de 12 crédits par domaine.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Programme 2-811-1-2

D.É.S.S. (éducation), option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

OBJECTIFS

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.É.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel.

Le D.É.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation), option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- selon le profil, être titulaire du diplôme de 1^{er} cycle sous-mentionné ou attester d'une formation équivalente :
 - profil enseignement primaire, un baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire
 - profil enseignement secondaire, un baccalauréat en enseignement au secondaire
 - profil collégial, un baccalauréat disciplinaire
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits dont un minimum de 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID 6290 Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.

DID 6295 Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 15 cr.; max. 27 cr.)

À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

Bloc C – Option (max. 12 cr.)

À choisir dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 1^{er} ou de 2^e cycle de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-823-1-2

D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

OBJECTIFS

Le D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative s'adresse aux étudiants qui souhaitent approfondir leurs savoirs psychopédagogiques, orthopédagogiques et andragogiques mais qui ne désirent pas compléter une maîtrise. Il s'inscrit dans la perspective de la politique ministérielle de la formation continue mise de l'avant pour le personnel de l'éducation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits, dont un minimum de 27 crédits de 2^e cycle. Il comprend 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PPA 6001 Séminaire développement professionnel 1, 2 cr.

PPA 6006 Séminaire développement professionnel 2, 1 cr.

PPA 6008 Résolution de problèmes en contexte édu., 3 cr.

Bloc B – Option – Formation fondamentale (min. 15 cr.; max. 24 cr.)

Cours choisis dans les trois champs d'études du Département de psychopédagogie et d'andragogie :

A. Profil formation des adultes

B. Profil orthopédagogie

C. Profil psychopédagogie

Bloc C – Option – Formation complémentaire en éducation (max. 6 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Cours libres. Élargissement culturel de 1^{er} ou de 2^e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus.

Programme 2-855-1-2

D.É.S.S. (éducation), option Orthopédagogie

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

OBJECTIFS

Le D.É.S.S. en éducation - option orthopédagogie vise le développement professionnel des intervenants scolaires qui ont à soutenir les élèves à risque ainsi que les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) dans leur cheminement scolaire. Il s'adresse tant aux enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire et de l'adaptation scolaire qu'aux intervenants éducatifs qui agissent comme consultants auprès de ces élèves et des enseignants).

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en enseignement en adaptation scolaire, en éducation préscolaire et enseignement primaire ou en enseignement au secondaire. Le candidat titulaire d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre peut faire une demande d'admission. Chaque candidature est étudiée au cas par cas. Une scolarité préparatoire ou complémentaire, pouvant varier de 3 à 30 crédits en adaptation scolaire, pourrait être imposée à l'étudiant
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi

- avoir réussi un test d'évaluation des compétences en français, selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2^e cycle dont 18 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option parmi lesquels il est possible de suivre 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

DID	6484	Diff/troubles d'apprent du fr, 3 cr.
DID	6740	Diff spécif d'apprent maths, 3 cr.
EDU	6013	Proj d'intégration en orthopéd, 3 cr.
EDU	6410	Diff d'app en milieu pluriethn, 3 cr.
PPA	6420	Fonctions de l'orthopédagogue, 3 cr.
PPA	6461	Plans d'intervention, 3 cr.

Bloc B – Option - Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement (max. 9 cr.)

PPA	6432	Probl violence en milieu scol, 3 cr.
PPA	6413	École et prévention de l'inadaptation, 3 cr.
PPA	6419	Problèmes de comportement à l'école, 3 cr.

Bloc C – Soutien à l'apprentissage (max. 9 cr.)

PPA	6415	Soutien à l'apprentissage à l'école, 3 cr.
PPA	6416	Étude des difficultés d'apprentissage, 3 cr.
PPA	6431	App en lisant et sout aux élèv, 3 cr.

Bloc D – Orthopédagogie et élèves handicapés (max. 9 cr.)

DID	6485	Handic sensoriels et apprent, 3 cr.
PPA	6301	Troubles envahissants du développement, 3 cr.
PPA	6429	Éducation et incapacités intellectuelles, 3 cr.

Bloc E – Orthodidactique des mathématiques (max. 6 cr.)

DID	6741	Évaluation en didactique des maths, 3 cr.
DID	6745	Jeux et résolution de problèmes maths, 3 cr.

Bloc F – Option - Orthodidactique du français (max. 6 cr.)

DID	6208	Littérature et diff. d'apprentissage, 3 cr.
DID	6226	Évaluation en didactique du français, 3 cr.

Bloc G – Option (max. 12 cr.)

DID	6218	Lecture et rés. prob. mathématiques, 3 cr.
PPA	6304	Modèles de service à l'école, 3 cr.
PPA	6403	Question spécifique en orthopédagogie, 3 cr.
PPA	6430	Différenciation pédagogique, 3 cr.
PPA	6614	Difficultés d'apprentissage de l'adulte, 3 cr.

Bloc H – Choix (max. 3 cr.)

Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-801-6-2

Microprogramme de 2^e cycle (évaluation des compétences)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

Ce programme vise à offrir une formation courte aux acteurs des milieux de l'éducation et de la formation professionnelle qui souhaitent acquérir des habiletés pour effectuer l'évaluation des compétences, sans pour autant devenir des spécialistes de l'évaluation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2^e cycle en évaluation des compétences
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme au D.É.S.S. et à la M. Éd. (évaluation des compétences), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme. Certains cours réussis au microprogramme peuvent être transférés à la M.A (mesure et évaluation).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
ETA	65221	Analyse d'exp. en évaluation 1, 3 cr. ¹⁴
ETA	65222	Analyse d'exp. en évaluation 2, 3 cr.
ETA	6541	Instruments pour l'évaluation, 3 cr.

14- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69522.

Bloc B – Option (3 cr.)

ETA	6010	Programme de lectures individuelles, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6538	TIC et évaluation, 3 cr.
ETA	6551	Méthodologie de la mesure en évaluation, 3 cr.
ETA	6568	Aspects éthiques de l'évaluation, 3 cr.
ETA	6581	Évaluation de l'enseignement, 3 cr.
PPA	6228	Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.

Programme 2-801-1-6**D.É.S.S. (évaluation des compétences)**

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

Le programme vise la spécialisation des étudiants sur les aspects méthodologiques de l'évaluation des compétences.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire ou avoir réussi le Microprogramme de 2^e cycle (évaluation des compétences) ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle et au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du D.É.S.S. à la M. Éd. (évaluation des compétences), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au D.É.S.S.

Certains cours réussis au D.É.S.S. peuvent être transférés à la M.A. (mesure et évaluation).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale du candidat. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur du Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

4. Programme

Le programme inclut les 15 crédits du microprogramme et comporte un total de 30 crédits de cours de 2^e cycle dont 12 nouveaux crédits de cours obligatoires et 3 nouveaux crédits de cours à option dans la banque de cours ci-après.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (24 cr.)**

ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
ETA	65221	Analyse d'exp. en évaluation 1, 3 cr. ¹⁵

15- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 65222.

ETA	65222	Analyse d'exp. en évaluation 2, 3 cr.
ETA	6541	Instruments pour l'évaluation, 3 cr.
ETA	65621	Stage en évaluation 1, 3 cr.
ETA	65622	Stage en évaluation 2, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ETA	6010	Programme de lectures individuelles, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6538	TIC et évaluation, 3 cr.
ETA	6551	Méthodologie de la mesure en évaluation, 3 cr.
ETA	6568	Aspects éthiques de l'évaluation, 3 cr.
ETA	6581	Évaluation de l'enseignement, 3 cr.
PPA	6228	Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.

Programme 2-832-6-0**Microprogramme de 2^e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)**

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2^e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire) a pour objectifs d'initier les étudiants à la pédagogie de l'enseignement postsecondaire (ordre d'enseignement collégial ou universitaire) soit aux théories de l'apprentissage, à la planification, aux méthodes d'enseignement, à l'évaluation, encadrement et aux technologies de l'information; d'assurer les bases d'une formation initiale à l'enseignement postsecondaire; d'outiller les professeurs dans les différentes facettes de la profession enseignante.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2^e cycle dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

PLU	6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.
-----	------	--

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

DID	6075	Labo. d'analyse et conception didactique, 3 cr.
DID	6085	Planification de l'enseignement, 3 cr.
ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
PPA	6015	Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr.
PPA	6075	Processus d'apprentissage en ens. sup., 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

EDU	6646	Stage pratique en enseignement, 3 cr.
EDU	6656	Internat d'expérience pédagogique, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

Cours à prendre dans la banque des cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-801-6-3**Microprogramme de 2^e cycle (gestion du changement en éducation)**

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

Offrir aux personnels cadres et de direction des établissements scolaires une formation complémentaire axée sur les problèmes reliés à l'implantation de réformes et à la gestion du changement.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (gestion du changement en éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2^e cycle en changement en éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA	6966	Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6107	Méthodes de planification en éducation, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.

ETA	6904	Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
ETA	69611	Pratique professionnelle 1.1, 1,5 cr. ¹⁶
ETA	69612	Pratique professionnelle 1.2, 1,5 cr.
ETA	6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA	6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-823-6-1**Microprogramme de 2^e cycle (insertion professionnelle en enseignement)**

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

OBJECTIFS

Répondre aux demandes du milieu en matière de soutien à l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (insertion professionnelle en enseignement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
 - pour le profil **Enseignants**, être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en enseignement
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour le profil **Enseignants**, se situer dans un contexte d'insertion professionnelle dans la profession enseignante
- pour le profil **Mentors**, être un enseignant ou un professionnel de l'éducation expérimenté.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours de 2^e cycle. Le profil Enseignants comporte 15 crédits de cours obligatoires, soit les blocs A et B. Le profil Mentors comporte 15 crédits de cours obligatoires, soit les blocs A et C.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Tronc commun obligatoire (4 cr.)**

PPA	6062	Résolution de problèmes en contexte d'IP, 3 cr.
PPA	6066	Synthèse des apprentissages en IP, 1 cr.

Bloc B – Obligatoire – Profil Enseignants (11 cr.)

PPA	6061	Entraide en insertion professionnelle, 3 cr.
PPA	6063	Projet de développement professionnel, 2 cr.
PPA	6064	Mise en œuvre d'un projet de dev. prof., 3 cr.
PPA	6065	Construction du réseau professionnel, 3 cr.

16- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 69612.

Bloc C – Obligatoire – Profil Mentors (11 cr.)

PPA	6081	Accompagnement en insertion prof., 3 cr.
PPA	6082	Création de situations d'apprentissage, 2 cr.
PPA	6083	Accompagnement d'un projet de dev. prof., 3 cr.
PPA	6084	La communauté d'apprentissage, 3 cr.

Programme 2-823-6-0**Microprogramme de 2^e cycle (intégration pédagogique des TIC)**

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

OBJECTIFS

Le programme vise l'amélioration de la pratique de l'enseignement par l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux enseignants et aux formateurs de préciser leurs besoins en matière de technologie et de se rencontrer en vue de créer un réseautage. Il favorise en outre la poursuite des études vers l'obtention d'un D.É.S.S. en éducation ou d'une maîtrise en éducation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (intégration pédagogique des TIC), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2^e cycle en intégration pédagogique des TIC
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours obligatoires de 2^e cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

PPA	6005	Séminaire: développement professionnel 1, 1 cr.
PPA	6006	Séminaire: développement professionnel 2, 1 cr.
PPA	6007	Séminaire: développement professionnel 3, 1 cr.
PPA	6224	Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
PPA	6226	Recherches, tendances en technopédagogie, 3 cr.
PPA	6256	Analyse de pratiques pédagogiques, 3 cr.
PPA	6609	Atelier d'intégration du web, 3 cr.

Programme 2-855-6-0**Microprogramme de 2^e cycle en didactique (orthodidactique du français)**

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

OBJECTIFS

Ce programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans le domaine de l'adaptation scolaire et plus particulièrement de la didactique du français.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (orthodidactique du français), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en enseignement en adaptation scolaire, en éducation préscolaire et enseignement primaire ou en enseignement au secondaire. Le candidat titulaire d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre peut faire une demande d'admission. Chaque candidature est étudiée au cas par cas. Une scolarité préparatoire ou complémentaire, pouvant varier de 3 à 30 crédits en adaptation scolaire, pourrait être imposée à l'étudiant;
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française. Les étudiants internationaux dont la langue maternelle n'est pas le français doivent fournir le résultat obtenu au Test de français international. L'admission du candidat est conditionnelle à l'obtention d'un score de 785 sur 990 au Test de français international;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le jour, le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2^e cycle dont 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

DID	6208	Littérature et diff. d'apprentissage, 3 cr.
DID	6226	Évaluation en didactique du français, 3 cr.

DID	6484	Difficultés/troubles d'apprentissage du français, 3 cr.
EDU	6013	Proj d'intégration en orthopéd, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Tout cours offert aux études supérieures selon une liste préétablie.

Programme 2-855-6-1

Microprogramme de 2^e cycle en didactique (orthodidactique des mathématiques)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

OBJECTIFS

Le programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans le domaine de l'adaptation scolaire et plus particulièrement de la didactique des mathématiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (orthodidactique du français), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en enseignement en adaptation scolaire, en éducation préscolaire et enseignement primaire ou en enseignement au secondaire. Le candidat titulaire d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre peut faire une demande d'admission. Chaque candidature est étudiée au cas par cas. Une scolarité préparatoire ou complémentaire, pouvant varier de 3 à 30 crédits en adaptation scolaire, pourrait être imposée à l'étudiant;
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française. Les étudiants internationaux dont la langue maternelle n'est pas le français doivent fournir le résultat obtenu au Test de français international. L'admission du candidat est conditionnelle à l'obtention d'un score de 785 sur 990 au Test de français international;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le jour, le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2^e cycle dont 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

DID	6740	Difficultés spécifiques d'apprentissage des maths, 3 cr.
DID	6741	Évaluation en didactique des maths, 3 cr.
DID	6745	Jeux et résolution de problèmes maths, 3 cr.
EDU	6013	Proj d'intégration en orthopéd, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Tout cours offert aux études supérieures selon une liste préétablie.

Programme 2-855-6-2

Microprogramme de 2^e cycle (orthopédagogie - élèves handicapés)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique et du Département de psychopédagogie et d'andragogie

OBJECTIFS

L'objectif général de ce microprogramme est de contribuer à la formation des intervenants oeuvrant auprès d'élèves handicapés. L'intégration à la classe régulière d'élèves handicapés demande **a)** un renouvellement des conceptions liées à l'enseignement et à l'apprentissage en contexte d'adaptations orthopédagogiques afin de faciliter la réalisation d'activités et assurer l'inclusion pédagogique, **b)** une meilleure connaissance des différents profils d'élèves et **c)** la transmission de nouveaux contenus permettant l'adaptation des pratiques de classe visant la réussite de tous.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (orthopédagogie - élèves handicapés), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en enseignement en adaptation scolaire, en éducation préscolaire et enseignement primaire ou en enseignement au secondaire. Le candidat titulaire d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre peut faire une demande d'admission. Chaque candidature est étudiée au cas par cas. Une scolarité préparatoire ou complémentaire, pouvant varier de 3 à 30 crédits en adaptation scolaire, pourrait être imposée à l'étudiant;
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française. Les étudiants internationaux dont la langue maternelle n'est pas le français doivent fournir le résultat obtenu au Test de français international. L'admission du candidat est conditionnelle à l'obtention d'un score de 785 sur 990 au Test de français international;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2^e cycle dont 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

DID	6485	Handicaps sensoriels et apprentissage, 3 cr.
EDU	6013	Proj d'intégration en orthopéd, 3 cr.
PPA	6301	Troubles envahissants du développement, 3 cr.
PPA	6429	Éducation et incapacités intellectuelles, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Tout cours du niveau des études supérieures offert à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-855-6-3

Microprogramme de 2^e cycle (orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique et du Département de psychopédagogie et d'andragogie

OBJECTIFS

L'objectif général de ce microprogramme est de contribuer à la formation des intervenants oeuvrant auprès d'élèves en difficulté d'adaptation et de comportement. Il vise à : **a)** améliorer les connaissances sur les différentes problématiques d'adaptation et de comportement, la philosophie d'intervention, les modèles de service et le cadre légal; **b)** comprendre les nombreux enjeux de l'intervention auprès de cette clientèle (multiethnicité, pauvreté, collaboration école-famille); **c)** être en mesure d'intervenir et d'enseigner aux élèves ayant des difficultés d'adaptation et de comportement dans différents contextes (primaire, secondaire, régulier, adaptation scolaire) et **d)** favoriser les interventions préventives auprès des élèves à risque et en difficulté afin de soutenir leur réussite et leur persévérance scolaire.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en enseignement en adaptation scolaire, en éducation préscolaire et enseignement primaire ou en enseignement au secondaire. Le candidat titulaire d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre peut faire une demande d'admission. Chaque candidature est étudiée au cas par cas. Une scolarité préparatoire ou complémentaire, pouvant varier de 3 à 30 crédits en adaptation scolaire, pourrait être imposée à l'étudiant;
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi;

- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française. Les étudiants internationaux dont la langue maternelle n'est pas le français doivent fournir le résultat obtenu au Test de français international. L'admission du candidat est conditionnelle à l'obtention d'un score de 785 sur 990 au Test de français international;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Sclarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2^e cycle dont 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

EDU	6013	Proj d'intégration en orthopéd, 3 cr.
PPA	6263	Probl violence en milieu scol, 3 cr.
PPA	6413	École et prévention de l'inadaptation, 3 cr.
PPA	6419	Problèmes de comportement à l'école, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Tout cours offert aux études supérieures par la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-814-6-0

Microprogramme de 2^e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé)

Ce programme est offert conjointement avec la Faculté de médecine. L'admission à ce programme est faite par cohorte.

OBJECTIFS

Ce microprogramme vise la formation d'enseignants des sciences de la santé aptes à implanter des innovations pédagogiques, à participer aux réformes du cursus des études de leur discipline et à collaborer à l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise (capacité de lecture).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comprend un total de 18 crédits de cours obligatoires de 2^e cycle. Tous les cours sont offerts à distance.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

PSS	6101	Modèles d'enseignement - sc. santé, 3 cr.
PSS	6102	Raisonnement pédagogique - sc. santé, 3 cr.
PSS	6103	Développement compétences - sc. santé, 3 cr.
PSS	6201	Sc. de la santé et enseignement 1, 3 cr.
PSS	6202	Sc. de la santé et enseignement 2, 3 cr.
PSS	6203	Sc. de la santé et enseignement 3, 3 cr.

Programme 2-823-6-2

Microprogramme de 2^e cycle (soutien à l'apprentissage)

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie est offert à des cohortes hors campus.

OBJECTIFS

Le microprogramme vise le développement professionnel des enseignants qui ont à soutenir les élèves dans leurs apprentissages. Il propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances scientifiques relatives au processus d'apprentissage des élèves dans des activités scolaires. Les mesures de soutien portent sur la motivation des élèves, de même que sur leurs stratégies d'apprentissage et d'autorégulation, notamment en contexte d'apprentissage par la lecture. Il cible les intervenants du primaire et du secondaire, de tous domaines d'apprentissage (ex. : univers social, sciences et technologie), du régulier et de l'adaptation scolaire, ainsi que ceux en milieux défavorisés.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (soutien à l'apprentissage), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en enseignement en adaptation scolaire, en éducation préscolaire et enseignement primaire ou en enseignement au secondaire. Le candidat titulaire d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre peut faire une demande d'admission. Chaque candidature est étudiée au cas par cas. Une scolarité préparatoire ou complémentaire, pouvant varier de 3 à 30 crédits en adaptation scolaire, pourrait être imposée à l'étudiant
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études
- avoir réussi un test d'évaluation des compétences en français, selon les normes du programme

- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le jour, le soir ou la fin de semaine.

3. Choix de cours

Le programme comprend un bloc obligatoire de 12 crédits et un cours au choix de 3 crédits offert par la Faculté des sciences de l'éducation.

4. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

5. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

6. Programme

Le programme comprend 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

EDU	6013	Proj d'intégration en orthopéd, 3 cr.
PPA	6415	Soutien à l'apprentissage à l'école, 3 cr.
PPA	6416	Étude des difficultés d'apprentissage, 3 cr.
PPA	6431	Apprendre en lisant et soutien aux élèves, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Tout cours offert aux études supérieures par la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-823-6-3

Microprogramme de 2^e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers)

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

OBJECTIFS

Le microprogramme vise le développement professionnel du personnel scolaire qui doit soutenir les élèves dans leur transition de l'école primaire à l'école secondaire. Le microprogramme propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances scientifiques relatives à l'adolescence, de la transition scolaire et des besoins particuliers de certains élèves.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente

- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours de 2^e cycle obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

DID	6908	Continuité et transition scolaire, 3 cr.
PPA	6681	Projet d'intervention en SATS ¹⁷ , 2 cr.
PPA	6682	Dév. professionnel en SATS, 1 cr.
PPA	6683	Adolescence et besoins particuliers, 3 cr.
PPA	6684	Intervention éducative et transition, 3 cr.
PPA	6686	Bilan du projet d'intervention en SATS, 2 cr.
PPA	6687	Synthèse des apprentissages, 1 cr.

Programme 2-801-1-4

M. Éd., option Administration de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

D'une manière globale, cette option vise à développer la compétence à gérer des organismes d'éducation ou à agir comme cadre de service dans ce genre d'organisme. D'une manière plus spécifique, elle s'adresse aux personnes qui, ayant obtenu un D.É.S.S. correspondant aux exigences ministérielles minimales pour exercer une fonction de direction ou de cadre, veulent se perfectionner dans la perspective d'un développement de carrière.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété le D.É.S.S. (administration de l'éducation) ou le D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

L'option comporte 45 crédits dont 30 crédits réussis obtenus au cours du D.É.S.S. (administration de l'éducation) ou du D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation). Les 15 crédits complémentaires sont ceux qui composent un des microprogrammes d'approfondissement en administration de l'éducation (2-801-6-4) ou d'insertion à la fonction de direction (2-801-6-5).

¹⁷- SATS : Soutien à la transition scolaire.

Programme 2-811-1-1

M. Éd., option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

OBJECTIFS

Cette option permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses habiletés dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, des sciences humaines, des langues secondes et étrangères et des arts, au primaire, au secondaire et au collégial ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage de ces différentes matières.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

Le programme comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2^e cycle (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique), ainsi qu'un maximum de 6 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (6 cr.)

DID	6038	Travail dirigé en éducation, 6 cr.
DID	6290	Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.
DID	6295	Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 15 cr.; max. 39 cr.)

À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

Bloc C – Option (max. 24 cr.)

À choisir dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc D – Choix (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 1^{er} et de 2^e cycles de l'Université de Montréal.

Programme 2-811-1-3

M. Éd. (éducation), enseignement au secondaire

En voie d'agrément par le MELS. Le programme mène à l'octroi d'une autorisation légale d'enseigner. Programme sous la responsabilité du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM).

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en éducation, enseignement au secondaire s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat ayant acquis un minimum de 45 crédits dans la discipline visée.

Le programme s'adresse autant aux étudiants qui sont à l'emploi d'une commission scolaire ou d'une institution privée d'enseignement, qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Une formation pratique intégrée à une formation en didactique, en psychopédagogie et en fondements de l'éducation favorise une insertion professionnelle réussie, une adaptation des habiletés à l'exercice réel de la profession, l'adaptation des savoirs pertinents au contexte de l'enseignement et une préparation aux multiples exigences du rôle d'enseignant vis-à-vis des élèves, des parents et des communautés.

Le programme comporte quatre concentrations :

- enseignement des sciences et des technologies au secondaire
- enseignement des mathématiques au secondaire
- enseignement du français au secondaire
- enseignement de l'univers social au secondaire.

Le programme mène à une maîtrise en éducation, enseignement au secondaire et à l'octroi d'une autorisation légale d'enseigner.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant à la Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études;
- se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau prescrits par la Faculté.

NOTE : Les candidats qui ne possèdent pas 45 crédits pertinents pour la discipline qu'ils veulent enseigner et qui possèdent un baccalauréat ou l'équivalent dans un champ connexe, peuvent se voir imposer de 3 à 15 crédits de cours pour compléter leur formation initiale.

NOTE : Dans le cas des étudiants internationaux, ou autres candidats dont la langue maternelle n'est pas le français, ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français, le candidat devra obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI).

D'autres conditions spécifiques à certaines des concentrations sont également définies :

ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES AU SECONDAIRE

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1^{er} cycle dans l'une des disciplines contributives au champ des sciences et technologies. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en sciences pourra toutefois être considérée.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1^{er} cycle en linguistique ou littérature française. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en linguistique ou en littérature pourra toutefois être considérée.

ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES AU SECONDAIRE

- le candidat doit posséder un Baccalauréat en mathématique. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en mathématique pourra toutefois être considérée.

ENSEIGNEMENT DE L'UNIVERS SOCIAL AU SECONDAIRE

- le candidat doit posséder un Baccalauréat en histoire ou en géographie. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en histoire ou en géographie pourra toutefois être considérée.

2. Condition de poursuite des études

Pour s'inscrire à DID 6502 - Formation pratique 2, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres (3 ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. La scolarité maximale est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

4. Programme**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Ce programme de maîtrise professionnelle comporte 45 crédits. Pour accéder à la recommandation au brevet d'enseignement, les étudiants doivent compléter 15 crédits supplémentaires de pratique supervisée et de travaux d'intégration.

Bloc A – Tronc commun obligatoire (24 cr.)

EDU	6500	Analyse des pratiques enseignantes, 3 cr.
ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
ETA	6160	École et société, 3 cr.
ETA	6901	L'enseignant, le système éduc. québécois, 3 cr.
PPA	6245	Modèles d'enseignement, 3 cr.
PPA	6265	Sciences cognitives et psychopédagogie, 3 cr.
PPA	6416	Étude des difficultés d'apprentissage, 3 cr.
PPA	6419	Problèmes de comportement à l'école, 3 cr.

Bloc B – Didactique (12 cr.)**Didactique des sciences et des technologies (12 cr.)****Obligatoire**

DID	6080	Didactique et intégration des matières, 3 cr.
DID	6867	Didactique des sciences, 3 cr.
DID	6868	Le laboratoire en did. des sciences, 3 cr.
DID	6869	Did. des sciences/technologies : thèmes, 3 cr.

Didactique des mathématiques (12 cr.)**Option**

DID	6540	Nombre et raisonnement proportionnel, 3 cr.
DID	6571	Didactique de l'algèbre au secondaire, 3 cr.
DID	6573	Didactique de la géométrie au secondaire, 3 cr.
DID	6754	Didactique des mathématiques et TIC, 3 cr.
DID	6759	Did. des math. : thèmes spécifiques, 3 cr.

DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT (12 CR.)**Obligatoire**

DID	6201	Didactique du français et grammaire, 3 cr.
DID	6211	Didactique de la lecture, 3 cr.
DID	6214	Didactique de l'oral, 3 cr.
DID	6216	Didactique de l'écriture, 3 cr.

DIDACTIQUE DE L'UNIVERS SOCIAL (12 CR.)**Obligatoire**

DID	6150	Did. du monde contemporain, 3 cr.
DID	6151	Did. de l'éducation à la citoyenneté, 3 cr.
DID	6152	Didactique de l'histoire, 3 cr.
DID	6153	Didactique de la géographie, 3 cr.

Bloc C – Complément disciplinaire (9 cr.)

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1^{er} cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale. Les 3 autres crédits doivent provenir d'une banque de cours de 2^e cycle.

DIDACTIQUE DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIES (9 CR.)**DIDACTIQUE DES MATHÉMATIQUES (9 CR.)**

DID	2280	Erreurs et obstacles d'apprent. en maths, 3 cr. ou
DID	6746	Contraintes en enseignement des math., 3 cr.

DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT (9 CR.)

DID	6525	Grammaire avancée pour ens. du français, 3 cr.
-----	------	--

DIDACTIQUE DE L'UNIVERS SOCIAL (9 CR.)**Bloc D – Obligatoire – Formation pratique (15 cr.)**

DID	6502	Formation pratique 2, 6 cr.
EDU	6011	Intégration des apprentissages au sec., 1 cr.
EDU	6505	Analyse de la pratique enseignante, 2 cr.
PPA	6501	Formation pratique 1, 6 cr.

 Programme 2-801-1-5

M. Éd. option Évaluation des compétences

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

Le programme en évaluation des compétences vise à contribuer au développement de l'expertise d'acteurs du milieu de l'éducation et de la formation professionnelle, en leur permettant de réfléchir et d'intervenir sur différents aspects de l'évaluation en éducation (évaluation des compétences, des programmes et des institutions).

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd. option Évaluation des compétences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein (un an). La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Programme

Le programme inclut les 30 crédits du D.É.S.S. et comporte un total de 45 crédits de cours de 2^e cycle dont 12 nouveaux crédits de cours obligatoires et 3 nouveaux crédits de cours à option dans la banque de cours ci-après.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (36 cr.)**

ETA	6031	Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.
ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
ETA	6509	Concepts fondamentaux en évaluation, 3 cr.
ETA	65221	Analyse d'exp. en évaluation 1, 3 cr. ¹⁸
ETA	65222	Analyse d'exp. en évaluation 2, 3 cr.
ETA	6541	Instruments pour l'évaluation, 3 cr.
ETA	65621	Stage en évaluation 1, 3 cr. ¹⁹
ETA	65622	Stage en évaluation 2, 3 cr.
ETA	65631	Travail dirigé 1, 3 cr. ²⁰
ETA	65632	Travail dirigé 2, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

ETA	6010	Programme de lectures individuelles, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6538	TIC et évaluation, 3 cr.
ETA	6551	Méthodologie de la mesure en évaluation, 3 cr.
ETA	6568	Aspects éthiques de l'évaluation, 3 cr.
ETA	6581	Évaluation de l'enseignement, 3 cr.
PPA	6228	Psychopéd. et dével. de compétences, 3 cr.

18- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 65222.

19- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 65622.

20- Ce cours ne peut donner lieu à une évaluation indépendamment du cours ETA 65632.

Programme 2-812-1-3

M. Éd., option générale

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

OBJECTIFS

Cette option de la maîtrise professionnelle entend répondre à la mission d'enseignement de l'Université de Montréal en donnant aux étudiants une formation qui les conduise à la fine pointe des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles en éducation; permettre de mieux comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, de réaliser des projets qui ont une signification dans leur milieu et d'approfondir leurs compétences professionnelles; permettre de se constituer un programme d'études qui réponde à des besoins particuliers en puisant dans des cours et des programmes de domaines aussi variés que : administration de l'éducation et des systèmes en éducation, gestion du changement en éducation, didactique, didactique et intégration des matières, intégration pédagogique des technologies, évaluation des compétences, enseignement postsecondaire, insertion professionnelle en enseignement, etc. Ce programme permet donc de se donner une formation universitaire de 2^e cycle en éducation caractérisée par une grande souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M. Éd., option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins deux microprogrammes ou un D.É.S.S. offerts par la Faculté des sciences de l'éducation
- avoir obtenu, pour chacun des programmes de 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Condition d'obtention du diplôme

Une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble de ces 45 crédits de cours et d'activités est requise pour obtenir le grade de maîtrise en éducation, option générale.

4. Programme

Le programme comporte 45 crédits dont 30 crédits obtenus au cours d'un D.É.S.S. ou au cours de microprogrammes. Les 45 crédits réalisés doivent comprendre 6 crédits de cours ou d'activités d'intégration des apprentissages ou 6 crédits jugés équivalents après l'examen de l'activité pour en vérifier la conformité avec les objectifs des cours qu'elles remplaceront.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

EDU	6010	Intégration des apprentissages 1, 3 cr.
EDU	6015	Intégration des apprentissages 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 30 cr.; max. 39 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc C – Choix (max. 9 cr.)

Programme 2-823-1-1

M. Éd., option Intervention éducative

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

OBJECTIFS

Cette option permet à l'étudiant d'approfondir sa formation en fonction des orientations suivantes : professionnalisation et formation continue, réforme du système éducatif et compétence professionnelle, centration sur le projet de la personne en formation continue. Elle vise également à rendre l'étudiant apte à analyser sa pratique professionnelle avec sens critique, à résoudre efficacement des problèmes contextualisés issus de situations pédagogiques et éducatives réelles, à intervenir de manière adaptée aux besoins des jeunes ou des adultes, à faire preuve d'autonomie et d'initiative dans sa pratique professionnelle et à prendre en charge sa formation continue.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise ne démontre des aptitudes particulières
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à plein temps, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

L'option Intervention éducative de la M. Éd. comporte 45 crédits, dont un minimum de 42 crédits de 2^e cycle. Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 33 crédits de cours à option et un maximum de 6 crédits au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

PPA	6001	Séminaire développement professionnel 1, 2 cr.
PPA	6006	Séminaire développement professionnel 2, 1 cr.
PPA	6008	Résolution de problèmes en contexte édu., 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

PPA	6003	Séminaire d'intégration : bilan, 3 cr.
PPA	6004	Séminaire d'accompagnement au TD, 3 cr.
PPA	6010	Programme de lecture, 3 cr.
PPA	6030	Travail dirigé en éducation, 9 cr.

Bloc C – Option (min. 21 cr.; max. 27 cr.)**Formation fondamentale**

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)**Formation complémentaire en éducation**

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc E – Option (max. 6 cr.)**Cours libres**

Élargissement culturel de 1^{er} ou de 2^e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus. Maximum de un cours de 1^{er} cycle.

Programme 2-855-1-3**M. Éd., option Orthopédagogie**

Programme sous la responsabilité du Département de didactique et du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

OBJECTIFS

Cette option vise le développement professionnel des intervenants scolaires qui ont à soutenir les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans leur cheminement scolaire. Elle s'adresse tant aux enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire et de l'adaptation scolaire qu'aux intervenants éducatifs qui agissent comme consultants auprès des élèves et des enseignants.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Orthopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en enseignement en adaptation scolaire, en éducation préscolaire et enseignement primaire ou en enseignement au secondaire. Le candidat titulaire d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre peut faire une demande d'admission. Chaque candidature est étudiée au cas par cas. Une scolarité préparatoire ou complémentaire, pouvant varier de 3 à 30 crédits en adaptation scolaire, pourrait être imposée à l'étudiant;
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française. Les étudiants internationaux dont la langue maternelle n'est pas le français doivent fournir le résultat obtenu au Test de français international. L'admission du candidat est conditionnelle à l'obtention d'un score de 785 sur 990 au Test de français international;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Sclarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour une personne inscrite à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Programme

L'option Orthopédagogie de la M.Éd. comporte 45 crédits de deuxième cycle. Le programme comporte 24 crédits de cours obligatoires, un minimum de 18 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire – Introduction à l'orthopédagogie (24 cr.)**

DID	6484	Diff/troubles d'apprent du fr, 3 cr.
DID	6740	Diff spécif d'apprent maths, 3 cr.
EDU	6012	Sém d'intégration en orthopéd, 3 cr.
EDU	6013	Proj d'intégration en orthopéd, 3 cr.
EDU	6410	Diff d'app en milieu pluriethn, 3 cr.
EDU	6504	Stage, 3 cr.
PPA	6420	Fonctions de l'orthopédagogue, 3 cr.
PPA	6461	Plans d'intervention, 3 cr.

Bloc B – Option – Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement (min. 0 cr.; max. 9 cr.)

PPA	6413	École et prévention de l'inadaptation, 3 cr.
PPA	6419	Problèmes de comportement à l'école, 3 cr.
PPA	6432	Probl violence en milieu scol, 3 cr.

Bloc C – Option – Soutien à l'apprentissage (min. 0 cr.; max. 9 cr.)

PPA	6415	Soutien à l'apprentissage à l'école, 3 cr.
PPA	6416	Étude des difficultés d'apprentissage, 3 cr.
PPA	6431	Apprendre en lisant et soutien aux élèves, 3 cr.

Bloc D – Option – Orthopédagogie et élèves handicapés (min. 0 cr.; max. 9 cr.)

DID	6485	Handicaps sensoriels et apprent, 3 cr.
PPA	6301	Troubles envahissants du développement, 3 cr.
PPA	6429	Éducation et incapacités intellectuelles, 3 cr.

Bloc E – Option – Orthodidactique des mathématiques (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

DID	6741	Évaluation en didactique des maths, 3 cr.
DID	6745	Jeux et résolution de problèmes maths, 3 cr.

Bloc F – Option – Orthodidactique du français (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

DID	6208	Littérature et diff. d'apprentissage, 3 cr.
DID	6226	Évaluation en didactique du français, 3 cr.

Bloc G – Option (min. 0 cr.; max. 15 cr.)

DID	6218	Lecture et rés. prob. mathématiques, 3 cr.
PPA	6304	Modèles de service à l'école, 3 cr.
PPA	6403	Question spécifique en orthopédagogie, 3 cr.
PPA	6430	Différenciation pédagogique, 3 cr.
PPA	6614	Difficultés d'apprentissage de l'adulte, 3 cr.

Bloc H – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

Tout cours offert aux études supérieures.

FORMATION À LA RECHERCHE EN ÉDUCATION

Programme 2-801-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Administration de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

La M.A. option Administration de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. D'un côté, elle vise à initier le candidat à la recherche en administration de l'éducation. À cet égard, le programme constitue une voie privilégiée d'accès au doctorat. Le programme vise aussi à développer chez le candidat la compétence à gérer un organisme d'éducation ou à agir comme conseiller dans ce type d'organisme. Selon cet objectif, il se présente comme un parcours de formation par la recherche.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. A. (sciences de l'éducation), option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ou des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2^e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Certains cours réussis à la M.A., option Administration de l'éducation, peuvent être transférés au D.É.S.S. ou au microprogramme en administration de l'éducation.

3. Programme

Le programme de l'option comporte 45 crédits dont un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle (9 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ETA	6000	Séminaire de recherche, 3 cr.
ETA	6900	Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.
ETA	6996	Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6009	Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2^e cycle en administration de l'éducation.

Bloc E – Recherche et mémoire (24 cr.)

ETA	6991	Projet de recherche, 12 cr.
ETA	6993	Mémoire de maîtrise, 12 cr.

Programme 2-805-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Andragogie

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

OBJECTIFS

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant adulte et sur l'enseignement aux adultes et sur toutes les formes d'action qui améliorent l'intervention éducative auprès de cette clientèle.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences de l'éducation), option Andragogie le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme de l'option comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option de 2^e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PPA	6000	Séminaire de recherche, 3 cr.
-----	------	-------------------------------

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID	6009	Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6009	Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA	6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2^e cycle en psychopédagogie et andragogie.

Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

PPA	6690	Recherche, 15 cr.
PPA	6695	Mémoire, 15 cr.

Programme 2-811-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

OBJECTIFS

La M.A., option Didactique vise à former des chercheurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des différentes matières scolaires : français, mathématiques, sciences, sciences humaines, langues secondes et étrangères, arts, ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage reliées à l'une ou l'autre matière.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoire et un minimum de 12 crédits de cours à option de 2^e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

DID 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2^e cycle en didactique.

Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

DID 6090 Recherche, 15 cr.

DID 6095 Mémoire, 15 cr.

Programme 2-817-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Éducation comparée et fondements de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

La M.A., option Éducation comparée et fondements de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. Tout en se voulant une initiation à la recherche en éducation, elle vise à doter le candidat d'une formation complémentaire en éducation par l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que par l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Éducation comparée et fondements de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits, dont un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle, 12 crédits attribués au projet de recherche et 12 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire. Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation. Il comporte un cours obligatoire et des cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

ETA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

ETA 6010 Programme de lectures individuelles, 3 cr.

ETA 6102 Séminaire thématique 2, 3 cr.

ETA 6104 L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.

ETA 6105 Efficacité, équité et qualité en éduc., 3 cr.

ETA 6107 Méthodes de planification en éducation, 3 cr.

ETA 6120 Analyse des politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6507 Démar. d'invest. de pratiques, 3 cr.

ETA 6582 Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.

ETA 6937 Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.

ou tout autre cours de la M. Éd. (option générale) ou du D.É.S.S. (option générale).

Bloc E – Recherche et mémoire (24 cr.)

ETA	6191	Projet de recherche, 12 cr.
ETA	6193	Mémoire de maîtrise, 12 cr.

Programme 2-850-1-0**M.A. (sciences de l'éducation), option Mesure et évaluation en éducation**

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS

La M.A., option Mesure et évaluation en éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. À cet égard, elle constitue une voie d'accès privilégiée au doctorat. Le programme vise aussi à perfectionner le candidat dans le domaine de la mesure et de l'évaluation pour, éventuellement, agir comme conseiller. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement, des programmes et des établissements.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Mesure et évaluation en éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits dont un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle (3 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

ETA	6000	Séminaire de recherche, 3 cr.
-----	------	-------------------------------

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID	6009	Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6009	Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA	6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

Les étudiants doivent avoir suivi le cours ETA 6065 avant de suivre les cours ETA 6541 et 6521.

ETA	6010	Programme de lectures individuelles, 3 cr.
ETA	6031	Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.
ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.

ETA	6507	Démar. d'invest. de pratiques, 3 cr.
ETA	6521	Analyse d'expériences en évaluation, 3 cr.
ETA	6538	TIC et évaluation, 3 cr.
ETA	6541	Instruments pour l'évaluation, 3 cr.
ETA	6551	Méthodologie de la mesure en évaluation, 3 cr.
ETA	6568	Aspects éthiques de l'évaluation, 3 cr.
ETA	6581	Évaluation de l'enseignement, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
PPA	6228	Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.

Bloc E – Recherche et mémoire (24 cr.)

ETA	6591	Projet de recherche, 12 cr.
ETA	6593	Mémoire de maîtrise, 12 cr.

Programme 2-814-1-0**M.A. (sciences de l'éducation), option Pédagogie universitaire des sciences médicales**

L'option est offerte en collaboration avec la Faculté de médecine. Elle est sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

OBJECTIFS

L'option Pédagogie universitaire des sciences médicales vise spécifiquement à former des professionnels qui auront les habiletés nécessaires pour planifier, réaliser et publier un projet de recherche en éducation dans leur milieu de pratique, tout en étant capables de justifier chacun des choix méthodologiques effectués.

DESTINATAIRES

L'option s'adresse principalement aux personnes qui possèdent une expérience d'enseignement en sciences médicales.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences de l'éducation), option Pédagogie universitaire des sciences médicales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation ou en sciences médicales, ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience d'enseignement postsecondaire des sciences médicales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit : 15 crédits de cours de 2^e cycle, 15 crédits attribués au projet de recherche et 15 crédits à la rédaction du mémoire.

Cheminement proposé

Les étudiants devraient, dans un premier temps, suivre le cours MMD 6300 et un cours du Bloc B. Le cours MMD 6301 sera pris en fin de formation après que les étudiants aient acquis les outils nécessaires et défini leur projet de mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

MMD	6300	Apprentissage et ens. en sc. de la santé, 3 cr.
MMD	6301	Sem. de rech./éduc. des sc. médicales, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

DID	6009	Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6009	Recherche en ETA : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA	6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (3 cr.)

MMD	6303	Lecture dirigée : éduc./sc. de la santé, 3 cr.
-----	------	--

ou tout cours de la Faculté des sciences de l'éducation ou de la Faculté de médecine, avec l'accord du directeur de programme.

Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

EDU	6090	Recherche, 15 cr.
EDU	6095	Mémoire, 15 cr.

Programme 2-813-1-0**M.A. (sciences de l'éducation), option Psychopédagogie**

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

OBJECTIFS

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant et sur l'enseignant et sur toutes les formes d'action qui améliorent l'intervention éducative.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Psychopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoire et un minimum de 12 crédits de cours à option de 2^e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

PPA	6000	Séminaire de recherche, 3 cr.
-----	------	-------------------------------

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID	6009	Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6009	Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA	6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des programmes de 2^e cycle en psychopédagogie et andragogie.

Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

PPA	6290	Recherche, 15 cr.
PPA	6295	Mémoire, 15 cr.

Ph. D. (sciences de l'éducation)

Administration de l'éducation	3-801-1-0
Andragogie	3-805-1-0
Didactique	3-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	3-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	3-850-1-0
Psychopédagogie	3-813-1-0

L'option Didactique est sous la responsabilité du Département de didactique. Les options Andragogie et Psychopédagogie sont sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie. Les autres options sont sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

OBJECTIFS**OPTION ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION**

L'option vise trois objectifs : une connaissance approfondie du champ d'études qu'est l'administration de l'éducation; une spécialisation dans l'un des domaines de l'administration de l'éducation; une compétence reconnue en recherche scientifique dans le domaine de l'administration de l'éducation.

OPTION ANDRAGOGIE

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. L'andragogie est un domaine de connaissance et de pratique sociale dont l'objet spécifique est la relation d'aide éducative à l'apprentissage, entendu comme un changement délibérément recherché par les adultes. Plus concrètement, l'andragogie s'intéresse à toutes les questions théoriques et pratiques qui touchent l'éducation des adultes.

OPTION DIDACTIQUE

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. La didactique s'intéresse à l'enseignement et à l'apprentissage des matières scolaires. C'est un champ de savoirs, de savoir-faire et de recherches qui comporte en particulier : les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces matières; l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés; l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages; l'élaboration des méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques.

OPTION ÉDUCATION COMPARÉE ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION

L'objectif premier de l'option est de permettre au candidat de parfaire sa formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de ce domaine de connaissances. Le programme porte sur l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que sur l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

OPTION MESURE ET ÉVALUATION EN ÉDUCATION

L'objectif premier de l'option est de permettre aux candidats de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement des programmes et des établissements.

OPTION PSYCHOPÉDAGOGIE

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le champ d'études de la psychopédagogie est constitué d'ensembles validés de concepts, de connaissances et de modèles qui aident à mieux comprendre la personne en situation d'apprentissage ainsi que l'éducateur qui intervient auprès de qui veut apprendre. On étudie également les modèles généraux d'enseignement et d'apprentissage qui commandent des stratégies éducatives spécifiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

2. Programme

OPTIONS ANDRAGOGIE, DIDACTIQUE ET PSYCHOPÉDAGOGIE

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours à option de 2^e cycle ou de doctorat et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation.

ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION

ÉDUCATION COMPARÉE ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION

MESURE ET ÉVALUATION EN ÉDUCATION

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de 3^e cycle, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA 7100, ETA7500 ou ETA7900) et au séminaire de recherche (ETA 70001).

Des cours préparatoires (10 crédits et plus) ou complémentaires (9 crédits ou moins) peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures. Ces cours sont :

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6507 Investigation et anal. des prat. prof., 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

et, le cas échéant, tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION

ÉDUCATION COMPARÉE ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION

MESURE ET ÉVALUATION EN ÉDUCATION

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

ETA 7001 Séminaire commun de doctorat 1, 3 cr.

ETA 7002 Séminaire commun de doctorat 2, 3 cr.

ETA 70001 Séminaire de recherche 1, 3 cr.

ETA 70002 Séminaire de recherche 2, 3 cr.

ETA 7100 Examen général de doctorat, 0 cr. (option éducation comparée et fondements de l'éducation)

ETA 7500 Examen général de doctorat, 0 cr. (option mesure et évaluation)

ETA 7900 Examen général de doctorat, 0 cr. (option administration de l'éducation)

Bloc B – Option (3 cr.)

Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION

ETA 7991 Projet de recherche, 30 cr.

ETA 7995 Thèse, 45 cr.

MESURE ET ÉVALUATION

ETA 7591 Projet de recherche, 30 cr.

ETA 7595 Thèse, 45 cr.

ÉDUCATION COMPARÉE ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION

ETA 7191 Projet de recherche, 30 cr.

ETA 7195 Thèse, 45 cr.

Il est fortement recommandé aux étudiants qui ont à suivre des cours complémentaires ou préparatoires de commencer leur parcours en s'inscrivant d'abord à ces cours.

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

INTRODUCTION

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) occupe une place de choix en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est une des seules du monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Marguerite-d'Youville
C.P. 6128
Succursale Centre-ville
Montréal (Qc)
H3C 3J7
Tél. : 514-343-6437

DIRECTION**Doyenne : Francine Girard**

Vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Johanne Goudreau
Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Chantal Cara
Vice-doyenne à la recherche et au développement à l'international : Héléne Lefebvre
Secrétaire de Faculté : Claire Chapados
Directrice des services administratifs : Sharon Harvie
Adjointe à la doyenne : Marie Routhier
Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Catherine Sarrazin
Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures : Suzanne Pinel
Responsable des programmes courts et de la formation continue : Réjean Goulet
Responsable des programmes de baccalauréat : Julie Ménard
Responsable de programmes de baccalauréat (campus Laval) : Camille Sasseville
Conseillère en développement de programme : Johanne Charland
Responsable du secteur clinique : Jocelyne Courchesne
Responsable des laboratoires d'enseignement : Haj Mohammed Abbad
Coordonnatrices des stages : Nicole Champagne, Sylvie Champagne, Dominique St-Jean, Héléne Gauthier, Isabelle Guay

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeures titulaires

Jean-Pierre Bonin, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)
Chantal Cara, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Colorado)
Claire Chapados, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. éducation (Laval)
Sylvie Cossette, Ph. D. sc. infirmières (McGill)
José Côté, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)
Danielle D'Amour, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)
Francine Ducharme, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)
Fabie Duhamel, M.N., Ph. D. Educational Psychology-Counseling (Calgary)
Héléne Lefebvre, M. Éd., Ph. D. éducation (Montréal)
Annette Leibing, Ph. D. anthropologie médicale (Hambourg)

Sylvie Le May, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)
Jacinthe Pepin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Rochester, N.Y.)
Lucie Richard, M. Sc. psychologie (Laval), Ph. D. santé communautaire (Montréal)
Bilki Vissandjée, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Public Health (Michigan)

Professeurs agrégés

Marie Alderson, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Chantal Caux, M. A. didactique (Laval), Ph. D. santé publique (Montréal)
Damien Contandriopoulos, M. Sc. anthropologie, Ph. D. santé publique (Montréal)
Carl-Ardy Dubois, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (Montréal)
France Dupuis, M. Sc., Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Sylvie Gendron, Ph. D. santé publique (Montréal)
Francine Girard, M. Nursing, Ph. D. Nursing, (Calgary)
Johanne Goudreau, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)
Caroline Larue, M. Éd. éducation, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)
Alain Legault, M.A. gérontologie (Sherbrooke), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Professeurs adjoints

Marilyn Aita, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (McGill)
Laurence Bernard, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Anne Bourbonnais, M. Sc. sc. infirmières (Montréal et McGill), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Louise Boyer, M. Éd. andragogie (Montréal), Ph. D. éducation, (Sherbrooke)
Isabelle Brault, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (Montréal)
Véronique Dubé, M. Sc. sc. infirmières (Laval), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Christine Genest, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières, (Montréal)
Marjolaine Héon, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Kelley Kilpatrick, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (McGill)
Marie-Josée Levert, Ph. D. psychologie (UQAM)
Denise Malo, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Géraldine Martorella, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Garcia Pilar Ramirez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (Montréal et McGill)

Professeures adjointes de formation pratique

Louise Andrée Brien, M. Sc, sc. infirmières (Montréal)
Louise Francoeur, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Anne-Marie Martinez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Chargées d'enseignement

Amélie Blanchet Garneau, M. Sc. santé communautaire (Laval), Ph. D. (cand.) sc. infirmières, (Montréal)
Arnaud Duhoux, M. Sc. Santé communautaire, Ph. D. Santé publique (cand.) (Montréal)

Professeurs associés

Line Beaudet, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Sean Clarke, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (McGill)
Michèle Deschamps, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. santé publique (Montréal)
Sylvie Dubois, M.B.A., M. Éd. (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (McGill)
Francine Gratton, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sociologie (UQAM)
Raymond Grenier, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. de l'éducation (Laval)
Ariella Lang, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Michel Perreault, Ph. D. sociologie (Montréal)
Monique Rothan-Tondeur, Ph. D. santé publique (Paris 7)
Odette Roy, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. de l'éducation (Montréal)

Professeures émérites

Evelyn Adam, Fabienne Fortin, Céline Goulet, Suzanne Kérouac, Louise Lévesque, Diane Pelchat, Nicole Ricard, Marie-Élisabeth Taggart, Marie-France Thibaudeau

FRAIS FACULTAIRES

Frais de gestion d'évaluation différée : 25 \$
Frais de révision des notes : 20 \$

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 20,00 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

PROGRAMMES DE LA FACULTÉ

Sous cette rubrique, figurent les programmes d'études supérieures offerts en Sciences infirmières.

Microprogramme de 2^e cycle (prévention et contrôle des infections)	2-630-6-1
Microprogramme de 2^e cycle (soins palliatifs – fin de vie)	2-630-6-2
Microprogramme de 2^e cycle (leadership et gestion des services infirmiers)	2-630-6-3
Microprogramme de 2^e cycle (développement des pratiques infirmières)	2-630-6-4
D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections)	2-630-1-3
M. Sc. (sciences infirmières)	2-630-1-1
Options :	
Administration des services infirmiers	
Formation en soins infirmiers	
Expertise-conseil en soins infirmiers	
M. Sc. (sciences infirmières)	2-630-1-4
Option :	
Pratique infirmière avancée	
Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée	2-630-2-0
Options :	
Cardiologie	
Néphrologie	
Soins de 1 ^{re} ligne	
Ph. D. (sciences infirmières)	3-630-1-0
Options :	
Soin et santé	
Administration des services infirmiers	
Formation en sciences infirmières	

Responsable des programmes de 2^e et 3^e cycles en sciences infirmières : Chantal Cara
Renseignements : 514-343-6437

Membres du Comité des études supérieures

Francine Girard, doyenne
Chantal Cara, vice-doyenne aux études supérieures
Marie Alderson
Chantal Caux
Carl-Ardy Dubois
Caroline Larue
Suzanne Pinel

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Acquérir de nouvelles connaissances et développer des habiletés d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse et de synthèse en vue d'un renouvellement des pratiques de soins; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière dans le contexte des transformations du système de santé.

Programme 2-630-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (prévention et contrôle des infections)

OBJECTIFS

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmières une expertise en prévention et contrôle des infections liée aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- avoir une expérience clinique d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein)
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option Expertise-conseil en soins infirmiers permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires dont 9 en sciences infirmières, 3 en épidémiologie et 3 en microbiologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

MSO	6023	Épidémiologie des infections, 3 cr.
MSO	6150	Investigation d'éclosions, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.
SOI	6215	Concepts en prévention des infections, 3 cr.
SOI	6216	Environnement et prév. des infections, 3 cr.

Programme 2-630-6-2

Microprogramme de 2^e cycle (soins palliatifs – fin de vie)

OBJECTIFS

Ce programme vise le développement de compétences à prodiguer des soins palliatifs de qualité selon une approche interdisciplinaire axée sur les besoins bio-psycho-sociaux des personnes en fin de vie ainsi que sur les besoins de leurs proches.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (soins palliatifs - fin de vie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de la santé ou l'équivalent ou
- être titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine et avoir une expérience pertinente dans les différents secteurs de la santé, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein), acquise dans les cinq dernières années
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise, selon l'option et la modalité choisies.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires dont 12 crédits en sciences infirmières et 3 crédits en bioéthique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
PAL	6109	Soins en fin de vie, 3 cr.
PAL	6110	Soulagement des symptômes en fin de vie, 3 cr.
PAL	6111	Approche multidimensionnelle du deuil, 3 cr.
PAL	6112	Partenariat dans les soins en fin de vie, 3 cr.

Programme 2-630-6-3

Microprogramme de 2^e cycle (leadership et gestion des services infirmiers)

OBJECTIFS

Ce programme vise à développer un leadership dans la gestion de services infirmiers marqués par de nombreux défis reliés à la qualité des soins, à la sécurité des patients et à la qualité des environnements de soins pour le personnel en place. Il vise le développement de pratiques novatrices liées à l'organisation des services infirmiers, à la gestion des ressources infirmières et à la gestion des environnements de soins.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (leadership et gestion des services infirmiers), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou d'un baccalauréat dans une autre discipline et occuper un poste de gestionnaire de services infirmiers
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme (leadership et gestion des services infirmiers), sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc.

Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits obligatoires, dont 12 crédits en sciences infirmières et 3 crédits en administration de la santé.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.
SOI	6900	Organisation des services infirmiers, 3 cr.
SOI	6910	Ressources humaines infirmières, 3 cr.
SOI	6920	Transfert de connaissances : intégration, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
SOI	6230	Qualité des soins infirmiers et sécurité, 3 cr.

Programme 2-630-6-4

Microprogramme de 2^e cycle (développement des pratiques infirmières)

OBJECTIFS

Ce programme vise à permettre aux infirmières d'optimiser leur pratique professionnelle en approfondissant une problématique de leur choix à travers la réalisation d'un projet personnel. Les cours de ce microprogramme correspondent aux cours de base de toutes les options de la maîtrise, sauf l'option Soins spécialisés.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (développement des pratiques infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité. Tous les cours suivis dans le microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

4. Programme

Le programme comporte 13 crédits de cours obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (13 cr.)

SOI	6102	Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.
SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.
SOI	6237	Assises disc. et pratique inf. avancée, 3 cr.
SOI	6243	Séminaire de projet d'études, 1 cr.

Programme 2-630-1-3

D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections)

OBJECTIFS

Le programme vise à développer des compétences en prévention et en contrôle des infections, dans un contexte hospitalier et communautaire. Le programme vise aussi le développement d'une pratique novatrice basée sur l'utilisation des résultats probants et de la recherche dans le domaine.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières; ou
- avoir complété des cours du microprogramme (prévention et contrôle des infections), avec une moyenne d'au moins 3,0
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein), acquise dans les cinq dernières années
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant la scolarité du D.É.S.S. Le candidat devra prendre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits.

Le titulaire du D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections) poursuivant ses études à la M. Sc. peut faire reconnaître des cours suivis dans le cadre de ce D.É.S.S. Pour ce qui est de la M. Sc. (sciences infirmières) – option Expertise-conseil en soins infirmiers avec stage, l'ensemble des cours du D.É.S.S. est reconnu.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits obligatoires dont 24 en sciences infirmières, 3 en microbiologie et 6 en épidémiologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire – Cours généraux (9 cr.)

MSO	6353	Épidémiologie de terrain, 3 cr.
SOI	6102	Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets - nouvelles pratiques, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (12 cr.)

MSO	6023	Épidémiologie des infections, 3 cr.
MSO	6150	Investigation d'éclousions, 3 cr.
SOI	6215	Concepts en prévention des infections, 3 cr.
SOI	6216	Environnement et prév. des infections, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire – Intervention dans le milieu (9 cr.)

SOI	6219	Intervention inf. en prév. infections, 9 cr.
-----	------	--

Programme 2-630-1-1

M. Sc. (sciences infirmières)

OBJECTIFS

Le programme vise à préparer des infirmières expertes capables de contribuer au développement des sciences infirmières et d'assumer un leadership professionnel pour l'amélioration continue de la qualité des soins et des services de santé dans une variété de milieux de pratique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français oral et écrit; la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté
- démontrer sa capacité à lire l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits et comprend trois options :

- Expertise-conseil en soins infirmiers
- Formation en sciences infirmières
- Administration des services infirmiers

Ces options sont offertes selon les cheminements avec mémoire, avec stage ou avec travail dirigé.

Cheminement avec mémoire

L'option Expertise-conseil comporte :

- 15 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.
- 24 crédits pour le mémoire.

Les options Formation en soins infirmiers et Administration des services infirmiers comportent chacune :

- 18 crédits de cours obligatoires et 3 crédits à option
- 24 crédits pour le mémoire

Cheminement avec stage ou travail dirigé

L'option Expertise-conseil comporte :

- 30 crédits dont 15 crédits de cours obligatoires, 12 à 15 crédits de cours généraux à option, et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 15 crédits pour le stage ou le travail dirigé.

Les options Formation en soins infirmiers et Administration des services infirmiers comportent chacune :

- 30 crédits dont 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours généraux et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 15 crédits pour le stage ou le travail dirigé.

Au moment de l'inscription, un conseiller pédagogique prépare, avec l'étudiant, un programme de cours s'étalant sur toute la durée des études, en tenant compte du profil académique, du choix d'option et de toute autre information pertinente.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION EXPERTISE-CONSEIL EN SOINS INFIRMIERS

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

SOI	6102	Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.
SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.
SOI	6237	Assises disc. et pratique inf. avancée, 3 cr.
SOI	6238	Perspectives systémiques – prat. avancée, 3 cr.

Bloc B – Option

Cheminement avec mémoire (6 cr.)

Bloc B₁ (3 cr.)

SOI	6171	Méthodes qualitatives en sc. infirmières, 3 cr.
SPU	6020	Méthodes de rech. : approche quantitative, 3 cr.

Bloc B₂ (3 cr.)

SOI	6239	Interventions personnes/familles, 3 cr.
SOI	6240	Interventions communautés/populations, 3 cr.

Cheminement avec stage/travail dirigé (min. 12 cr.; max. 15 cr.)

Bloc B₁ (3 cr.)

SOI	6239	Interventions personnes/familles, 3 cr.
SOI	6240	Interventions communautés/populations, 3 cr.

Bloc B₂ (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SOI	6147	Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
SOI	6230	Qualité des soins infirmiers et sécurité, 3 cr.
SOI	6241	Enjeux contemporains et pratique avancée, 3 cr.
SOI	6242	Dimensions cliniques de soins infirmiers, 3 cr.
SOI	6264	Éducation à la santé et pratique avancée, 3 cr.
SOI	6920	Transfert de connaissances - intégration, 3 cr.

ou tout autre cours SOI (cours en santé publique, en prévention et contrôle des infections, etc.) ou PAL (soins palliatifs – fin de vie) jugé approprié par la direction du programme.

Bloc C – Cours au choix

Cheminement avec stage ou travail dirigé (max. 3 cr.)

Bloc D – Mémoire ou stage ou travail dirigé

Cheminement avec mémoire (24 cr.)

SOI	6143	Mémoire, 18 cr.
SOI	6156	Recherche (projet), 3 cr.
SOI	6243	Séminaire de projet d'études, 1 cr.
SOI	6246	Séminaire de mémoire 1, 1 cr.
SOI	6247	Séminaire de mémoire 2, 1 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé (15 cr.)

SOI	6157	Stage de pratique spécialisée, 12 cr.
ou		
SOI	6266	Travail dirigé, 12 cr.
SOI	6243	Séminaire de projet d'études, 1 cr.
SOI	6244	Séminaire de stage et travail dirigé 1, 1 cr.
SOI	6245	Séminaire de stage et travail dirigé 2, 1 cr.

OPTION FORMATION EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Bloc A – Tronc commun (18 cr.)

SOI	6102	Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.
SOI	6189	Approches novatrices en formation inf., 3 cr.
SOI	6192	Intégration en formation infirmière, 3 cr.
SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.
SOI	6237	Assises disc. et pratique inf. avancée, 3 cr.

Bloc B – Option

Cheminement avec mémoire (3 cr.)

Bloc B₁ – Option (3 cr.)

SOI	6171	Méthodes qualitatives en sc. infirmières, 3 cr.
SPU	6020	Méthodes de rech. : approche quantitative, 3 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Bloc B₁ – Option (3 cr.)

SOI	6230	Qualité des soins infirmiers et sécurité, 3 cr.
SOI	6238	Perspectives systémiques – prat. avancée, 3 cr.
SOI	6241	Enjeux contemporains et pratique avancée, 3 cr.

SOI 6242 Dimension clinique des soins infirmiers, 3 cr.
 SOI 6264 Éducation à la santé et pratique avancée, 3 cr.
 ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

Bloc B₂ – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

ETA 6065 Évaluation et compétences, 3 cr.
 PPA 6015 Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr.
 PPA 6075 Processus d'apprentissage en ens. sup., 3 cr.
 PPA 6228 Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.
 SOI 6031 Apprentissage clinique en sc. inf., 3 cr.

Bloc C – Choix

Cheminement avec stage ou travail dirigé (max. 3 cr.)

Bloc D – Travail de maîtrise

Cheminement avec mémoire (24 cr.)

SOI 6143 Mémoire, 18 cr.
 SOI 6156 Recherche (projet de mémoire), 3 cr.
 SOI 6243 Séminaire de projet d'études, 1 cr.
 SOI 6246 Séminaire de mémoire 1, 1 cr.
 SOI 6247 Séminaire de mémoire 2, 1 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé (15 cr.)

SOI 6301 Stage spécialisé en enseignement, 12 cr.
 ou
 SOI 6266 Travail dirigé, 12 cr.
 SOI 6243 Séminaire de projet d'études, 1 cr.
 SOI 6244 Séminaire de stage et travail dirigé 1, 1 cr.
 SOI 6245 Séminaire de stage et travail dirigé 2, 1 cr.

OPTION ADMINISTRATION DES SERVICES INFIRMIERS**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

SOI 6102 Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
 SOI 6177 Gestion de projets – nouvelle pratique, 3 cr.
 SOI 6202 Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.
 SOI 6237 Assises disc. et pratique inf. avancée, 3 cr.
 SOI 6900 Organisation des services infirmiers, 3 cr.
 SOI 6910 Ressources humaines infirmières, 3 cr.

Bloc B – Option

Cheminement avec mémoire (3 cr.)

SOI 6171 Méthodes qualitatives en sc. infirmières, 3 cr.
 SPU 6020 Méthodes de rech. approche quantitative, 3 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
 ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
 ASA 6701 Analyse du système de santé, 3 cr.
 SOI 6230 Qualité des soins infirmiers et sécurité, 3 cr.
 SOI 6920 Transfert de connaissances : intégration, 3 cr.
 ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

Bloc C – Choix

Cheminement avec stage ou travail dirigé (max. 3 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire

Cheminement avec mémoire (24 cr.)

SOI 6143 Mémoire, 18 cr.
 SOI 6156 Recherche (projet de mémoire), 3 cr.
 SOI 6243 Séminaire de projet d'études, 1 cr.
 SOI 6246 Séminaire de mémoire 1, 1 cr.
 SOI 6247 Séminaire de mémoire 2, 1 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé (15 cr.)

SOI 6302 Stage spécial. en admin. des serv. inf., 12 cr.
 ou
 SOI 6266 Travail dirigé, 12 cr.
 SOI 6243 Séminaire de projet d'études, 1 cr.
 SOI 6244 Séminaire de stage et travail dirigé 1, 1 cr.
 SOI 6245 Séminaire de stage et travail dirigé 2, 1 cr.

Programme 2-630-1-4

M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée**OBJECTIFS**

Le programme vise à former des infirmières praticiennes spécialisées. La personne diplômée sera en mesure de dispenser des soins infirmiers et médicaux à des personnes et à leur famille. Elle interviendra, sur la base de savoirs théoriques, en réponse à des besoins complexes dans un des domaines de spécialité suivants : cardiologie, néphrologie, soins de 1^{re} ligne. De plus, elle fera preuve de leadership en contribuant à l'amélioration de la qualité des soins, à l'enrichissement des connaissances et au développement des compétences de ses pairs et autres professionnels.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français oral et écrit; la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté
- démontrer sa capacité à lire l'anglais
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation.

Dans le cadre de ce programme, le candidat à l'option doit également déposer une demande d'admission au programme 2-630-2-0 Diplôme complémentaire (Pratique infirmière avancée) en l'indiquant en 2^e choix sur le formulaire de demande d'admission. Le comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits. L'option est offerte selon le cheminement avec stage et comporte 23 crédits de cours obligatoires et 22 crédits de stage. Le développement de la compétence professionnelle est complété par un diplôme complémentaire de 16 à 25 crédits, obtenu concurremment au programme de maîtrise et correspondant au domaine de spécialité de pratique infirmière avancée. Le diplôme de maîtrise sera émis seulement lorsque l'étudiant aura satisfait aux exigences du programme de diplôme complémentaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION PRATIQUE INFIRMIÈRE AVANCÉE

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

SOI	6102	Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
SOI	6237	Assises disc. et pratique inf. avancée, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (17 cr.)

PHL	6075	Pharmacologie clinique, 3 cr.
SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.
SOI	6238	Perspectives systémiques – prat. avancée, 6 cr.
SOI	6239	Interventions personnes/familles, 3 cr.
SOI	6500	Évaluation clinique avancée, 5 cr.

Bloc C – Stages (22 cr.)

SOI	6415	Séminaire de stage : soins spécialisés, 3 cr.
SOM	6417	Stage de pratique infirmière avancée, 19 cr.

Programme 2-630-2-0

Diplôme complémentaire (pratique infirmière avancée)

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée, dans le but d'obtenir une formation approfondie en sciences biomédicales dans l'option choisie : Cardiologie, Néphrologie, Soins de 1^{re} ligne.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Diplôme complémentaire (Pratique infirmière avancée), le candidat doit :

- être admis à la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet, 3 360 heures), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation.

Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

2. Scolarité

La scolarité minimale des options néphrologie et cardiologie est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité de l'option Soins de 1^{re} ligne est de deux trimestres équivalent temps plein. L'étudiant complétera son programme concurremment à ses études de maîtrise.

3. Conditions d'obtention du diplôme complémentaire

Pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée
- avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire.

4. Programme

Le programme comporte 3 options : Néphrologie, Cardiologie, et Soins de 1^{re} ligne.

- L'option Néphrologie comporte 16 crédits (14 crédits de cours spécialisés et 2 crédits de stage).
- L'option Cardiologie comporte 17 crédits (14 crédits de cours spécialisés et 3 crédits de stage).
- L'option Soins de 1^{re} ligne comporte 25 crédits (22 crédits de cours spécialisés et 3 crédits de stage).

Tous les cours sont obligatoires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Tronc commun

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MDF	6000	Physiopathologie – raisonnement clinique, 5 cr.
-----	------	---

OPTION NÉPHROLOGIE

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (9 cr.)

MMD	6410A	Physiopathologie avancée-néphrologie, 6 cr.
PHL	6076	Pharmacologie spécialisée-néphrologie, 3 cr.

Bloc C – Stage spécialisé (2cr.)

SOM	6427	Stage pratique inf. avancée-néphrologie, 2 cr.
-----	------	--

OPTION CARDIOLOGIE

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (9 cr.)

MMD	6410B	Physiopathologie avancée-cardiologie, 6 cr.
PHL	6077	Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.

Bloc C – Stage spécialisé (3 cr.)

SOM	6428	Stage pratique inf. avancée –cardiologie, 3 cr.
-----	------	---

OPTION SOINS DE 1^{RE} LIGNE

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (17 cr.)

MMD	6410C	Physiopathologie avancée-1 ^{re} ligne, 6 cr.
PHL	6079	Pharmacologie spécialisée-1 ^{re} ligne, 6 cr.
SOI	6264	Éducation à la santé et pratique avancée, 3 cr.
SOI	6504	Évaluation clinique avancée-1 ^{re} ligne, 2 cr.

Bloc C – Stage spécialisé (3 cr.)

SOM	6429	Stage pratique inf. avancée-1 ^{re} ligne, 3 cr.
-----	------	--

Programme 3-630-1-0

Ph. D. (sciences infirmières)

Le programme de doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les deux universités disposent en commun d'environ trente professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique de l'université à laquelle ils sont inscrits.

OBJECTIFS

Le programme vise à former des infirmières chercheuses autonomes qui, par leur pensée critique avancée, contribuent de façon significative au développement des connaissances de même qu'à l'évolution de la discipline et de la profession. À la fin du programme, elles seront en mesure :

- de participer au développement de la discipline infirmière en raison de leur connaissance approfondie des fondements épistémologiques et ontologiques
- de contribuer au développement des connaissances en menant des recherches de façon autonome
- d'exercer un leadership stratégique à travers l'innovation et des activités d'échange de connaissances avec divers milieux dans leur domaine d'intérêt.

Ce programme leur permet d'évoluer dans divers milieux : cliniques, académiques, sociopolitiques ou autres.

OPTION SOIN ET SANTÉ

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert de connaissances dans le domaine des pratiques cliniques et de la santé publique, à innover et à solutionner des problèmes liés à la prestation de soins, de même qu'à définir l'orientation des soins.

OPTION ADMINISTRATION DES SERVICES INFIRMIERS

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine de l'administration des services infirmiers, à innover et à solutionner des problèmes liés aux services de soins, ainsi qu'à définir l'orientation des politiques de santé.

OPTION FORMATION EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine la formation infirmière, de même qu'à innover et orienter le développement des pratiques éducatives en formation infirmière.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph. D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à temps plein.

3. Programme

L'option Soins et santé comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours de cycle supérieur, dont 12 crédits de cours obligatoires, 0 à 6 crédits de cours à option et 0 à 6 crédits de cours au choix
- 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

L'option Administration des services infirmiers comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours, dont 12 crédits de cours obligatoires, 3 à 6 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix
- 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

L'option Formation en sciences infirmières comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours, dont 12 crédits de cours obligatoires, 3 à 6 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix
- 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION SOIN ET SANTÉ

Bloc A – Séminaires obligatoires (12 cr.)

SOI	7000	Philosophie des sciences infirmières, 3 cr.
SOI	7001	Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.
SOI	7003	Analyse critique de concepts, 3 cr.
SOI	7004	Séminaire de recherche 1, 1 cr.
SOI	7005	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
SOI	7006	Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

SOI	6920	Transfert de connaissances : intégration, 3 cr.
SOI	7011	Science de la formation infirmière, 3 cr.
SOM	7000	La programmation et l'évaluation, 3 cr.

ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

SOI	7028	Recherche (comité d'approbation), 9 cr.
SOI	7030	Thèse, 63 cr.

OPTION ADMINISTRATION DES SERVICES INFIRMIERS

Bloc A – Séminaires obligatoires (12 cr.)

SOI	7000	Philosophie des sciences infirmières, 3 cr.
SOI	7001	Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.
SOI	7003	Analyse critique des concepts, 3 cr.
SOI	7004	Séminaire de recherche 1, 1 cr.
SOI	7005	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
SOI	7006	Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

SOI	6900	Organisation des services infirmiers, 3 cr.
SOI	6920	Transfert de connaissances : intégrations, 3 cr.

ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

NUR	2720*	<i>Nursing workforce: Planning & management</i> , 3 cr.
SOM	7000	La programmation et l'évaluation, 3 cr.
ULA	9229A**	Politiques et administration des services inf., 3 cr.

ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

* cours de l'Université McGill

** cours de l'Université Laval

Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

SOI 7028 Recherche (comité d'approbation), 9 cr.

SOI 7030 Thèse, 63 cr.

OPTION FORMATION EN SCIENCES INFIRMIÈRES**Bloc A – Séminaires obligatoires (12 cr.)**

SOI 7000 Philosophie des sciences infirmières, 3 cr.

SOI 7001 Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.

SOI 7003 Analyse critique des concepts, 3 cr.

SOI 7004 Séminaire de recherche 1, 1 cr.

SOI 7005 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

SOI 7006 Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

SOI 6920 Transfert de connaissance : intégrations, 3 cr.

SOI 7011 Science de la formation infirmière, 3 cr.

ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse.

Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

SOM 7000 La programmation et l'évaluation, 3 cr.

ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse.

Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

SOI 7028 Recherche (comité d'approbation), 9 cr.

SOI 7030 Thèse, 63 cr.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS

INTRODUCTION

Au cœur d'une métropole réputée pour sa diversité culturelle, ethnique et religieuse, la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) vise l'intégration des recherches fondamentales et appliquées permettant d'approfondir les religions dans leurs contextes et avec leurs défis. La FTSR investit tant dans l'étude de sa tradition catholique romaine que dans celle des autres traditions religieuses et spiritualités. Dans l'un et l'autre cas, elle entend conjuguer rigueur intellectuelle d'une part et respect des diverses visions du monde et options religieuses d'autre part.

La Faculté privilégie une approche interdisciplinaire de la théologie et des sciences des religions et met à contribution les sciences humaines et sociales. Attentive au dialogue œcuménique entre les confessions chrétiennes, la Faculté s'ouvre aussi au dialogue interreligieux depuis quelques années. Elle soutient plusieurs groupes et projets de recherche de même que les chaires : *Religion, culture et société* ; *Islam, pluralisme et globalisation*, et *Christianisme et transmission* qui disent bien son orientation.

En lien avec la recherche, la FTSR offre, à tous les cycles, des programmes en études bibliques, théologie, bioéthique, théologie pratique et sciences des religions, susceptibles de répondre aux attentes contemporaines, à la lumière de l'étude des traditions anciennes; elle collabore également avec la Faculté des sciences de l'éducation pour le Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire. Elle vise à former des intervenants compétents dans les secteurs liés aux grandes questions religieuses, éthiques et spirituelles de notre temps : analyse du phénomène religieux, initiation, éducation et accompagnement dans les communautés chrétiennes, intervention en soins spirituels en milieu de santé, défis sociaux, dialogue interreligieux et résolution de conflits. Elle accueille des personnes désireuses de s'impliquer de façon réfléchie et de soutenir d'autres implications autour d'elles. Elle offre aussi des cours à des professionnels en formation dans d'autres disciplines pour leur permettre d'intégrer la dimension religieuse et spirituelle à leurs pratiques. Ces activités se déroulent habituellement sur les campus de Montréal, Longueuil et Laval, de même que dans les centres diocésains.

La diversité de formation de son personnel enseignant est garante de ses objectifs et de sa capacité d'élaborer des projets de recherche respectueux des enjeux liés aux différentes traditions religieuses. La Faculté explore des voies de recherche comme les théologies féministes et contextuelles, l'analyse narrative, la *process theology*, la théologie discursive, la praxéologie et les sciences des religions appliquées.

Depuis sa fondation en 1878 et surtout depuis son arrivée sur le campus universitaire en 1967, la FTSR constitue un pôle majeur de la théologie francophone en Amérique du Nord. Elle contribue aux travaux de recherche du Groupe de recherche en bioéthique (GREB) depuis 1977, au Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal (CÉRUM) depuis 2000, au Centre d'éthique et de théologie contextuelles québécoises (CÉTÉCQ) depuis 2004 et elle s'est associée au Centre d'informations sur les nouvelles religions (CINR) en 2005. Par ses partenariats, elle entend apporter sa contribution au rapprochement entre le savoir et les engagements personnels, y compris religieux.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de théologie et de sciences des religions
Pavillon Marguerite-d'Youville, 4^e étage
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
H3T 1A8

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514 343-7080
Télécopieur : 514 343-5738
Courriel : fts@umontreal.ca
www.fts.umontreal.ca

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 19,00 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

DIRECTION

Doyen : Jean-Claude Breton
Vice-doyenne : Denise Couture
Secrétaire : Robert David

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

Jean-Marc Charron, M. Th., Ph. D. théologie – études pastorales (Montréal)
Denise Couture, Ph. D. théologie (Montréal)
Robert David, Ph. D. théologie – études bibliques (Montréal)
Alain Gignac, D.S.E.B. études bibliques, D.É.A. histoire des religions et anthropologie religieuse (Paris), Ph. D. théologie – études bibliques (Montréal)
Solange Lefebvre, D.É.S. musique (Conservatoire du Québec), Ph. D. théologie (Montréal), D.É.A. anthropologie sociale et ethnologie (Paris)
Pierre Létourneau, M.A. théologie (Laval), Licence Écriture Sainte (Rome), Ph. D. théologie (Laval)

Professeurs agrégés

Olivier Bauer, Licence en théologie (Neufchâtel), Doctorat en théologie (Lausanne)
Jean-Claude Breton, M. Th. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
Patrice Brodeur, M.A. études islamiques (McGill), M.A., Ph. D. études religieuses (Harvard)
Diana Dimitrova, Ph. D. indologie et anglais (Heidelberg)
Jean-François Roussel, Ph. D. théologie (Montréal)
Guy-Robert St-Arnaud, M.A. théologie (UQTR), D. Th. (Strasbourg), D.É.A. psychanalyse (Paris)

Professeurs adjoints

Géraldine Mossière, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Fabrizio Vecoli, Ph. D. histoire religieuse (Turin)

Professeurs associés

Maxime Allard, D. Th. (Laval)
Mélanie Bisson, Ph. D. littérature française (Bordeaux 3), Ph. D. théologie (Montréal)
Fred Dervin, Ph. D. Didactique des langues et des cultures (Sorbonne/Paris et Turku/Finlande)
Hubert Doucet, M.A. sciences religieuses (Ottawa), Ph. D. sciences religieuses (Strasbourg)
Georges Héral, Ph. D. Philosophie, (Montréal)
Georges Élia Safarti, Ph. D. éthique (Strasbourg)
Lucian Turcescu, Licence en théologie (Bucarest), Ph. D. théologie (Toronto / St.Michael)

Professeur invité

Jean-Paul Gilson, Licence en psychologie, D. psycho (Université catholique de Louvain)

Responsable de formation professionnelle

Nancy Labonté, M.A. théologie pratique (Montréal)

Professeurs émérites

Richard Bergeron
Guy Couturier
Guy Durand
Olivette Genest
Jacques Grand'Maison

PROGRAMMES DE LA FACULTÉ

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Théologie et sciences des religions.

Sciences des religions

Microprogramme de 2^e cycle (sciences des religions) **2-905-6-1**

M.A. (sciences des religions) **2-905-1-1**

Options :

Anthropologie
Histoire
Philosophie
Sociologie

Ph. D. (sciences des religions) **3-905-1-1**

Théologie

Microprogramme de 2^e cycle (théologie) **2-885-6-1**

M.A. (théologie) **2-885-1-0**

Options :

Études bibliques
Études théologiques
Traduction de la Bible

Licence en théologie (L. Th.) **2-885-1-1**

Ph. D. (théologie) **3-885-1-0**

Doctorat en théologie (D. Th.) **3-885-1-1**

Théologie – études bibliques

Ph. D. (études bibliques) **3-890-1-0**

Théologie pratique

Microprogramme de 2^e cycle (théologie pratique) **2-885-6-2**

Microprogramme de 2^e cycle (santé, spiritualité et bioéthique) **2-895-6-1**

D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) **2-885-1-3**

M.A. (théologie pratique) **2-885-1-2**

Option :

Santé, spiritualité et bioéthique

Ph. D. (théologie pratique) **3-885-1-2**

Responsable des programmes : Denise Couture, tél. : 514-343-6840 ou 514-343-7080

Responsable des programmes en santé, spiritualité et bioéthique : Jean-Marc-Charron, tél. : 514-343-6862

Membres du Comité local des études supérieures

Jean-Marc Charron
Pierre Létourneau
Fabrizio Vecoli

SCIENCES DES RELIGIONS

Programme 2-905-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (sciences des religions)

OBJECTIFS

Se familiariser avec des perspectives interdisciplinaires sur le fait religieux et ses manifestations. Explorer diverses dimensions de ce phénomène dans les sociétés anciennes ou modernes et leurs rapports avec les autres composantes de la culture. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre des recherches avancées dans ce domaine.

DESTINATAIRES

Ce microprogramme répond aux besoins d'une formation d'appoint ou d'un ressourcement pour les personnes qui souhaitent approfondir leur connaissance du fait religieux, dans sa diversité, pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Il s'adresse particulièrement aux personnes intervenant dans des milieux où existe une diversité religieuse ayant des incidences sur leur pratique (intervenants sociaux, éducateurs, professionnels des milieux de la santé, etc.).

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2^e cycle (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat universitaire comportant un certificat en sciences des religions ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2^e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

À compter de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale du microprogramme est de trois ans.

4. Transfert à la maîtrise

Les personnes qui ont complété le microprogramme avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sont admissibles à la M.A. (sciences des religions). Les cours de cycles supérieurs du microprogramme sont intégrés dans ce programme s'ils en font partie. L'étudiant qui passe à la maîtrise doit compléter les 18 crédits de cours et les 27 crédits de recherche du programme.

5. Programme

Ce microprogramme comporte 9 à 12 crédits de cours à option et au maximum 3 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option – Théorie et problématique générale (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

SRL 6120 Théories de la religion 1, 3 cr.

SRL 6203 Religion, culture et société, 3 cr.

Bloc B – Option – Problématiques particulières (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

PLU	6100	Cult. et exp. juives au Québec, 3 cr.
SRL	6110	Phénoménologie de la religion, 3 cr.
SRL	6121	Probl. théorie de la religion, 3 cr.
SRL	6125	Étude qualitative du religieux, 3 cr.
SRL	6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL	6135	Ét. christianisme contemporain, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL	6202	Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
SRL	6204	Sciences des religions (T.D.), 3 cr.
SRL	6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL	6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL	6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL	6225	Inde: religion/culture/société, 3 cr.
SRL	6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL	6235	Conversions, mobilités rel., 3 cr.
SRL	6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL	6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL	6255	Textes du bouddhisme, 3 cr.
SRL	6301	Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
SRL	6302	Littér. chrétienne ancienne, 3 cr.
SRL	6311	Histoire christianisme ancien, 3 cr.
SRL	6335	Textes de l'hindouisme, 3 cr.
SRL	6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL	6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL	6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

ANT	2020	Anthropologie de la religion, 3 cr.
PHI	1860	Introduction à la philosophie médiévale, 3 cr.
REL	1111	Intro. à l'étude du religieux, 3 cr.
REL	1120	Th./métho. sc. des religions, 3 cr.
REL	1310	Rel./psychanalyse/psychologie, 3 cr.

Programme 2-905-1-1**M.A. (sciences des religions)****OBJECTIFS****Cheminement avec mémoire**

La M.A. (sciences des religions) avec mémoire a pour objectifs l'étude de la question religieuse, l'apprentissage des méthodes de recherche en sciences des religions et le développement de compétences nécessaires pour entreprendre une recherche dans le domaine de l'analyse et de l'interprétation des phénomènes religieux.

Le titulaire de la M.A. (sciences des religions) avec mémoire est admissible aux programmes de 3^e cycle en sciences des religions, en théologie ou, selon l'option choisie, en anthropologie, en histoire, en philosophie ou en sociologie, dans la mesure il satisfait aux autres conditions d'admissibilité de ces programmes.

Cheminement avec stages et essai

La M.A. (sciences des religions) avec stages et essai vise à former des intervenants efficaces, responsables, à l'écoute de leur milieu, capables d'animer le dialogue ou la médiation. Dans la perspective des sciences humaines appliquées, elle développe des habiletés professionnelles d'analyse, d'interprétation et d'intervention pour une gestion respectueuse de la diversité religieuse.

Le cheminement avec stages et essai est un programme professionnel de 2^e cycle final. Normalement, il ne conduit pas à des études de Ph. D.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat avec mineure ou l'équivalent en sciences des religions ou en théologie ou, le cas échéant, dans la discipline de l'option choisie parmi les quatre disciplines suivantes : anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. En excluant les trimestres de suspension, la scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

3. Directeur de recherche et jury

Pour la M.A. avec mémoire, options anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie, le directeur de recherche est choisi en fonction du champ d'intérêt et de l'approche disciplinaire. Le directeur ou le codirecteur de recherche doit être un professeur du département de l'option choisie. Le jury de mémoire est composé d'au moins un membre œuvrant en sciences des religions à la Faculté de théologie et de sciences des religions et d'un membre du département de la discipline choisie.

4. Grade

Le cas échéant, l'option choisie est mentionnée sur le diplôme.

5. Programme**Cheminement avec mémoire**

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- 15 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires et de 6 à 9 crédits à option et de 0 à 3 au choix
 - 30 crédits de recherche, dont 20 pour le mémoire.
- Le programme est offert avec ou sans option. Les options sont Anthropologie, Histoire, Philosophie et Sociologie.

Cheminement avec stages et essai

Le programme comporte :

- 21 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires
- 24 crédits reliés aux stages.

Selon la formation préalable de l'étudiant, des cours complémentaires peuvent être exigés (entre autres : animation, relation d'aide et praxéologie).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

SRL	6120	Théories de la religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant de la M. A. sans option choisit six crédits du bloc B₁, l'étudiant de la M.A. avec option choisit 9 crédits de l'un des blocs B₂ à B₅.

Bloc B₁ – Sans option

PLU	6100	Cult. et exp. juives au Québec, 3 cr.
SRL	6110	Phénoménologie de la religion, 3 cr.
SRL	6121	Probl. théorie de la religion, 3 cr.
SRL	6125	Étude qualitative du religieux, 3 cr.
SRL	6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL	6135	Ét. christianisme contemporain, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL	6202	Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
SRL	6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL	6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL	6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL	6225	Inde: religion/culture/société, 3 cr.
SRL	6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL	6235	Conversions, mobilités rel., 3 cr.
SRL	6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL	6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL	6255	Textes du bouddhisme, 3 cr.
SRL	6301	Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
SRL	6302	Littér. chrétienne ancienne, 3 cr.
SRL	6305	Géopolitique des religions*, 3 cr.
SRL	6310	Histoire des religions*, 3 cr.
SRL	6311	Histoire christianisme ancien, 3 cr.
SRL	6315	Religion et économie*, 3 cr.
SRL	6320	Religion, droit et justice*, 3 cr.
SRL	6325	Médiation interculturelle et religieuse*, 3 cr.
SRL	6330	Religion, art et patrimoine*, 3 cr.
SRL	6335	Textes de l'hindouisme, 3 cr.
SRL	6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL	6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL	6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

*Offerts à l'Institut catholique de la Méditerranée (Marseille) seulement

Bloc B₂ – Option Anthropologie

ANT	6020	Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.
ANT	6038	Étude de la religion et modernité, 3 cr.
ANT	6626	Mythe et poétique, 3 cr.

Bloc B₃ – Option Histoire

HST	6010	Sciences et pratiques historiques, 3 cr.
HST	6605	Histoire socioculturelle du XIXe siècle, 3 cr.

HST	6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST	6630	Histoire socioreligieuse comparée, 3 cr.
HST	6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
HST	6692	Sciences et relations intl, 3 cr.

Bloc B₄ – Option Philosophie

PHI	6215	Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
PHI	6240	Philosophie médiévale, 3 cr.
PHI	6260	Philosophie moderne, 3 cr.
PHI	6515	Fondements historiques de l'éthique, 3 cr.
PHI	6605	Ontologie et herméneutique, 3 cr.

Bloc B₅ – Option Sociologie

SOL	6014	Fondements théoriques I, 3 cr.
SOL	6210	Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL	6212	Analyse du discours, 3 cr.
SOL	6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6915	Relations ethniques, 3 cr.
SOL	6945	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SOL	6946	Séminaire de professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours de niveau 6000 à prendre dans la banque de cours de la Faculté, ou dans la banque de cours des options Anthropologie, Histoire, Philosophie ou Sociologie, ou tout autre cours avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

SRL	6815	Recherche 1, 3 cr.
SRL	6820	Recherche 2, 3 cr.
SRL	6825	Projet de mémoire, 4 cr.
SRL	6840	Mémoire, 20 cr.

Cheminement avec stages et essai

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

– Fondement

SRL	6120	Théories de la religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

– Perspectives théoriques

PLU	6100	Cult. et exp. juives au Québec, 3 cr.
SRL	6110	Phénoménologie de la religion, 3 cr.
SRL	6121	Probl. théorie de la religion, 3 cr.
SRL	6125	Étude qualitative du religieux, 3 cr.
SRL	6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL	6135	Ét. christianisme contemporain, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6202	Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
SRL	6225	Inde: religion/culture/société, 3 cr.
SRL	6235	Conversions, mobilités rel., 3 cr.
SRL	6255	Textes du bouddhisme, 3 cr.
SRL	6302	Littér. chrétienne ancienne, 3 cr.
SRL	6305	Géopolitique des religions*, 3 cr.

SRL	6310	Histoire des religions*, 3 cr.
SRL	6311	Histoire christianisme ancien, 3 cr.
SRL	6315	Religion et économie*, 3 cr.
SRL	6335	Textes de l'hindouisme, 3 cr.
SRL	6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL	6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL	6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

*Offerts à l'Institut catholique de la Méditerranée (Marseille) seulement

Bloc C – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

– Sciences des religions appliquées

PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL	6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL	6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL	6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL	6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL	6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL	6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL	6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL	6320	Religion, droit et justice*, 3 cr.
SRL	6325	Médiation interculturelle et religieuse*, 3 cr.
SRL	6330	Religion, art et patrimoine*, 3 cr.

*Offerts à l'Institut catholique de la Méditerranée (Marseille) seulement

Bloc D – Choix (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de niveau 6000 de la Faculté, ou hors faculté avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc E – Stages et essai (24 cr.)

SRL	6601	Stage SR 1 (exploration), 6 cr.
SRL	6602	Stage SR 2 (intégration), 6 cr.
SRL	6650	Rapport de stages, 6 cr.
SRL	6660	Essai, 6 cr.

Programme 3-905-1-1

Ph. D. (sciences des religions)

OBJECTIFS

Les objectifs du Ph. D. (sciences des religions) sont d'analyser les enjeux posés par les milieux multireligieux ou par la place du religieux dans la société et dans les organismes; de produire des œuvres originales qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de former des chercheurs capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences des religions ou en théologie ou attester d'une formation jugée équivalente

- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du programme des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

SRL	7400	Théorie de la religion 2, 3 cr.
-----	------	---------------------------------

Bloc B – Option (6 cr.)

PLU	6100	Cult. et exp. juives au Québec, 3 cr.
SRL	6110	Phénoménologie de la religion, 3 cr.
SRL	6120	Théories de la religion 1, 3 cr.
SRL	6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL	6202	Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.
SRL	6204	Sciences des religions (T.D.), 3 cr.
SRL	6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL	6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL	6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL	6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL	6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL	6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL	6301	Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
SRL	6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL	6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL	6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

SRL	7000	Examen de synthèse, 0 cr.
SRL	71101	Séminaire de recherche 1.1, 1,5 cr.
SRL	71102	Séminaire de recherche 1.2, 1,5 cr.
SRL	71201	Séminaire de recherche 2.1, 1,5 cr.
SRL	71202	Séminaire de recherche 2.2, 1,5 cr.
SRL	7130	Projet de thèse, 14 cr.
SRL	7200	Thèse, 61 cr.

THÉOLOGIE

Programme 2-885-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (théologie)

OBJECTIFS

Acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2^e cycle, en études bibliques ou en études théologiques. Approfondir des questions actuelles dans ces secteurs d'étude pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine.

DESTINATAIRES

Ce microprogramme est destiné aux personnes qui veulent se donner un perfectionnement d'appoint de 2^e cycle en théologie; qui recherchent une formation générale dans ce domaine, par intérêt personnel ou pour répondre à des exigences professionnelles; qui souhaitent vérifier leurs capacités ou mettre à jour leurs connaissances avant de poursuivre dans un programme de maîtrise.

Le microprogramme s'adresse également à des groupes à qui on peut offrir un parcours profilé correspondant à des besoins de formation d'appoint d'une cohorte particulière.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2^e cycle (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou d'un baccalauréat avec majeure ou avec mineure en théologie ou en sciences religieuses, ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2^e cycle
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert

L'étudiant ayant une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au microprogramme peut être admis à la maîtrise en théologie. Pour l'option Études bibliques, il doit attester toutefois d'une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalent à 6 crédits de 1^{er} cycle. Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise ou de licence, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

5. Programme

Le microprogramme comporte de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Au moins 9 de ces crédits doivent être du niveau des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

À choisir parmi les cours de sigle THB (études bibliques) ou THL (études théologiques) de 2^e cycle, avec l'approbation du responsable du microprogramme.

Bloc B – Choix (max. 3 cr.)

La Faculté suggère à l'étudiant qui prévoit faire un transfert à la M.A. de faire son choix de cours à partir de la structure du programme de la maîtrise.

13-6

Programme 2-885-1-0

M.A. (théologie)

OBJECTIFS

La M.A. (théologie) a pour objectifs d'acquérir les connaissances pertinentes à un secteur de spécialisation dans le champ de la théologie; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de 2^e cycle; d'approfondir une problématique de recherche actuelle; de développer des compétences, en vue d'une recherche autonome sur des questions théologiques contemporaines ou historiques.

Les étudiants inscrits à la maîtrise en théologie choisissent parmi les trois options suivantes :

OPTION ÉTUDES BIBLIQUES

L'option vise l'acquisition des habiletés nécessaires à l'analyse méthodique de la Bible et à son interprétation. Elle est offerte aux personnes désirant se doter d'outils théoriques et méthodologiques pour développer une compétence en recherche dans le domaine biblique.

OPTION ÉTUDES THÉOLOGIQUES

L'option favorise l'articulation d'une réflexion et d'un discours théologiques au cœur de l'expérience humaine actuelle, d'une part, et une appropriation, une relecture et une évaluation aussi bien des références fondatrices de la tradition chrétienne que des interprétations qui en ont été faites à travers les âges et les cultures, d'autre part.

OPTION TRADUCTION DE LA BIBLE

L'option entend former des personnes qui, au terme de leurs études, seront aptes à traduire les textes bibliques de l'Ancien ou du Nouveau Testament et pourront ainsi œuvrer comme traducteurs au sein des diverses Sociétés bibliques à travers le monde.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente (à défaut de quoi s'ajoute une propédeutique en théologie)
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle ou au microprogramme de 2^e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- en outre, pour les options Études bibliques ou Traduction de la Bible, le candidat doit posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalent à 6 crédits de 1^{er} cycle (à défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

3. Programme

OPTION ÉTUDES BIBLIQUES

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION ÉTUDES THÉOLOGIQUES

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option, 6 crédits de cours au choix et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

OPTION TRADUCTION DE LA BIBLE

Le programme 9 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 15 crédits de production pratique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION ÉTUDES BIBLIQUES

Bloc A – Obligatoire – Herméneutique (3 cr.)

THL 6100 Interprétation théologique et biblique, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6110 Méthode historico-critique, 3 cr.

THB 6120 Méthodes synchroniques, 3 cr.

Bloc C – Option – Langues (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6130 Hébreu biblique avancé, 3 cr.

THB 6140 Grec biblique avancé, 3 cr.

Bloc D – Option – Cours et séminaires thématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6210 Dieu dans l'expérience d'Israël, 3 cr.

THB 6220 Jugement et espérance chez les prophètes, 3 cr.

THB 6230 Voies spirituelles : psaumes et sagesse, 3 cr.

THB 6310 Regards bibliques sur Jésus, Christ, 3 cr.

THB 6320 Identité et agir chrétiens chez Paul, 3 cr.

THB 6330 La théologie de Jean, 3 cr.

THB 6410 Théologies bibliques, 3 cr.

THB 6420 Littérature juive en marge de la Bible, 3 cr.

THB 6460 Lectures dirigées en exégèse biblique, 3 cr.

THB 6520 Questions spéciales, 3 cr.

THB 6550 Séminaire de professeur invité, 3 cr.

THL 6480 Nag Hammadi et la gnose, 3 cr.

THP 6304 Bible et éducation de la foi, 3 cr.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans les banques de cours de 2^e cycle d'études théologiques, de sciences des religions ou de théologie pratique; ou un cours hors Faculté approuvé par le responsable de programme.

Bloc F – Recherche et mémoire (30 cr.)

THB 6815 Recherche 1, 3 cr.

THB 6820 Recherche 2, 3 cr.

THB 6825 Projet de mémoire, 4 cr.

THB 6840 Mémoire, 20 cr.

OPTION ÉTUDES THÉOLOGIQUES

Bloc A – Obligatoire – Herméneutique (3 cr.)

THL 6100 Interprétation théologique et biblique, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours et séminaires thématiques (6 cr.)

THL 6160 Dieu en question, 3 cr.

THL 6170 Figures de Jésus et messianismes, 3 cr.

THL 6180 Église et sacrements, 3 cr.

THL 6260 Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.

THL 6270 Anthropologie et singularité chrétienne, 3 cr.

THL 6280 Questions d'éthique théologique, 3 cr.

THL 6360 Mondialisation, Églises et théologie, 3 cr.

THL 6370 L'inconscient dans la praxis théologique, 3 cr.

THL 6380 Théologies et dialogue interreligieux, 3 cr.

THL 6390 La violence comme défi au christianisme, 3 cr.

THL 6470 Théologies et éthiques contextuelles, 3 cr.

THL 6480 Nag Hammadi et la gnose, 3 cr.

THL 6550 Séminaire de professeur invité, 3 cr.

THL 6560 Théologie systématique 1, 3 cr.

THL 6570 Théologie systématique 2, 3 cr.

THL 6590 Lectures dirigées, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

À choisir dans les banques de cours de 2^e cycle d'études bibliques, de sciences des religions ou de théologie pratique, ou un cours hors Faculté approuvé par le responsable de programme.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

THL 6815 Recherche 1, 3 cr.

THL 6820 Recherche 2, 3 cr.

THL 6825 Projet de mémoire, 4 cr.

THL 6840 Mémoire, 20 cr.

OPTION TRADUCTION DE LA BIBLE

Bloc A – Obligatoire – Théories de la traduction (9 cr.)

THB 6600 Traduction biblique, hier et aujourd'hui, 3 cr.

THL 6100 Interprétation théologique et biblique, 3 cr.

TRA 6605 Courants théoriques en traduction, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodes exégétiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6110 Méthode historico-critique, 3 cr.

THB 6120 Méthodes synchroniques, 3 cr.

Bloc C – Option – Langues anciennes (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6130 Hébreu biblique avancé, 3 cr.

THB 6140 Grec biblique avancé, 3 cr.

Bloc D – Option – Sciences humaines (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**– Traduction (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

TRA 2000 Outils informatiques des langagiers, 3 cr.

TRA 2115 Histoire de la traduction, 3 cr.

TRA 3150 Problématiques de la traduction, 3 cr.

TRA 6003 Théories de la traduction, 3 cr.

TRA 6004 Traduction et société, 3 cr.

TRA 6610 Traduction littéraire, 3 cr.

– Anthropologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ANT 6020 Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.

ANT 6600 Séminaire d'ethnolinguistique, 3 cr.

ANT 6611 Dynamique sociolinguistique, 3 cr.

ANT 6626 Mythe et poétique, 3 cr.

ANT 6635 Langage de femmes, langage d'hommes, 3 cr.

Bloc E – Option – Séminaires thématiques en études bibliques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB	6210	Dieu dans l'expérience d'Israël, 3 cr.
THB	6220	Jugement et espérance chez les prophètes, 3 cr.
THB	6230	Voies spirituelles : psaumes et sagesse, 3 cr.
THB	6310	Regards bibliques sur Jésus, Christ, 3 cr.
THB	6320	Identité et agir chrétiens chez Paul, 3 cr.
THB	6330	La théologie de Jean, 3 cr.
THB	6410	Théologies bibliques, 3 cr.
THB	6420	Littérature juive en marge de la Bible, 3 cr.
THB	6460	Lectures dirigées en exégèse biblique, 3 cr.
THB	6520	Questions spéciales, 3 cr.
THB	6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
THP	6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.

Bloc F – Option – Théorie et pratique en traduction biblique (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB	6610	Traduction du Premier (Ancien) Testament, 3 cr.
THB	6620	Traduction du Second (Nouveau) Testament, 3 cr.

Bloc G – Recherche et mémoire (15 cr.)

THB	6835	Essai en traduction biblique, 15 cr.
-----	------	--------------------------------------

Programme 2-885-1-1

Licence en théologie (L. Th.)**OBJECTIFS**

La licence en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que la M.A. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant poursuivre des études supérieures dans une institution canonique qui exige un tel grade ou se préparant à y dispenser un enseignement.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

- Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la licence en théologie, l'étudiant doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
 - être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
 - avoir obtenu, au 1^{er} cycle ou au microprogramme de 2^e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
 - faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
 - si l'étudiant choisit la spécialisation Études bibliques, posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1^{er} cycle. À défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire.

2. Scolarité

- La scolarité minimale est de six trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de douze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps.
- La scolarité maximale est de neuf trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de quinze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Inscription

L'étudiant peut s'inscrire à la fois au grade civil de la M.A. et au grade canonique de licence (L. Th.). Il doit alors remplir les exigences des deux programmes. Il obtient le grade de M.A. après l'acceptation du mémoire de maîtrise, et la licence après l'acceptation du projet de fin d'étude ou du projet de recherche doctorale si l'étudiant poursuit au 3^e cycle. Dans ce cas, lorsque l'étudiant a obtenu le grade de M.A., il peut s'inscrire en première année de Ph. D. tout en complétant la troisième année de son programme de licence.

4. Programme

La licence canonique est un programme de 60 crédits qui comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours dont 18 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix
- 36 crédits attribués à la recherche dont la rédaction d'un mémoire (30 crédits) et d'un projet de synthèse théologique (6 crédits).

S'il est inscrit à la fois au grade civil et au grade canonique, l'étudiant qui a complété les blocs A, B et C, reçoit le grade de M.A. et peut être admis au Ph. D. tout en poursuivant le programme de licence (blocs D, E et F).

STRUCTURE DU PROGRAMME**Bloc A – Option (12 cr.)**

À choisir parmi les cours de 2^e cycle, avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc B – Choix (3 cr.)

À choisir parmi les cours de 2^e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc C – Obligatoire – Recherche (30 cr.)

THL	6815	Recherche 1, 3 cr.
THL	6820	Recherche 2, 3 cr.
THL	6825	Projet de mémoire, 4 cr.
THL	6840	Mémoire, 20 cr.

Bloc D – Option – Propre au grade canonique (6 cr.)

À choisir parmi les cours de 2^e ou de 3^e cycle, avec l'approbation de la personne responsable du programme.

Bloc E – Choix – Propre au grade canonique (3 cr.)

À choisir parmi les cours de 2^e ou de 3^e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc F – Recherche – Propre au grade canonique (6 cr.)

THL	71101	Séminaire de recherche 1.1, 1,5 cr.
THL	71102	Séminaire de recherche 1.2, 1,5 cr.
THL	7111	Recherche, 3 cr.

Selon le cheminement pédagogique choisi, recherche de synthèse théologique (L. Th. terminale) ou première version du projet de thèse (Ph. D.) liée aux activités THL 71101 et THL 71102.

Programme 3-885-1-0

Ph. D. (théologie)**OBJECTIFS**

Les objectifs du Ph. D. (théologie) sont de faire produire des œuvres originales qui apportent une contribution à la discipline; de former des chercheurs de haut niveau; de donner une formation pouvant conduire à enseigner la théologie à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. A. (théologie) ou de la licence en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

3. Programme

Le Ph. D. (théologie) comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du programme d'études supérieures dont 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

La personne qui n'a pas fait ses études de 2^e cycle à la Faculté doit s'inscrire au cours THL 6100 en plus des 9 crédits des cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (6 cr.)

THL 7001 Élaboration d'une synthèse théologique, 3 cr.
et un cours à choisir parmi les cours de sigle THL de 2^e cycle.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e ou de 3^e cycle en études bibliques, études théologiques, théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

THL	7000	Examen de synthèse, 0 cr.
THL	71101	Séminaire de recherche 1.1, 1,5 cr.
THL	71102	Séminaire de recherche 1.2, 1,5 cr.
THL	7111	Recherche, 3 cr.
THL	711201	Séminaire de recherche 2.1, 1,5 cr.
THL	711202	Séminaire de recherche 2.2, 1,5 cr.
THL	7140	Projet de thèse, 12 cr.
THL	7240	Thèse, 60 cr.

Programme 3-885-1-1

Doctorat en théologie (D. Th.)

OBJECTIFS

Le doctorat en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que le Ph. D. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant dispenser un enseignement dans le cadre d'une institution canonique qui exige un tel grade.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en théologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une licence en théologie de la Faculté de théologie et des sciences des religions ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres à temps plein ou de six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de douze trimestres (temps plein) ou de quinze trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

3. Condition d'obtention du grade

Le grade de docteur en théologie n'est décerné que lorsque la thèse est publiée en tout ou en partie.

4. Programme

Le programme de doctorat comporte 75 crédits de recherche. L'étudiant peut s'inscrire pour obtenir à la fois le grade civil de Ph. D. et le grade canonique de D.Th. Il doit remplir les exigences des deux programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Recherche et thèse (75 cr.)

THL	7000	Examen de synthèse, 0 cr.
THL	71101	Séminaire de recherche 1.1, 1,5 cr.
THL	71102	Séminaire de recherche 1.2, 1,5 cr.
THL	7140	Projet de thèse, 12 cr.
THL	7240	Thèse, 60 cr.

THÉOLOGIE - ÉTUDES BIBLIQUES

Programme 3-890-1-0

Ph. D. (études bibliques)

OBJECTIFS

Les objectifs du Ph. D. (études bibliques) sont de former des spécialistes en exégèse biblique qui maîtrisent différentes méthodes d'exégèse ; de faire produire des œuvres originales dans l'application des méthodes exégétiques à un problème particulier qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de former des chercheurs de haut niveau; de donner une formation permettant d'enseigner l'exégèse biblique à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études bibliques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. en théologie, option Études bibliques de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une connaissance des méthodes d'exégèse historico-critique ou synchroniques, à défaut de quoi on pourra exiger que l'étudiant suive le cours THB 6110 Méthode historico-critique ou THB 6120 Méthodes synchroniques, comme cours complémentaire au programme
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- faire preuve, en particulier, d'une connaissance approfondie de l'hébreu ou du grec biblique, à défaut de quoi on pourra exiger que l'étudiant suive le cours THB 6130 Hébreu biblique avancé ou THB 6140 Grec biblique avancé, comme cours complémentaire au programme.

2. Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date de l'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

3. Programme

Le Ph. D. (études bibliques) comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours du programme d'études supérieures dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (6 cr.)

THB 7001 Séminaire d'exégèse biblique, 3 cr.

et un cours à choisir parmi les cours de sigle THB de 2^e cycle.

Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)

THB 6110 Méthode historico-critique, 3 cr.

THB 6120 Méthodes synchroniques, 3 cr.

Bloc C – Option – Langues (3 cr.)

THB 6130 Hébreu biblique avancé, 3 cr.

THB 6140 Grec biblique avancé, 3 cr.

Bloc D – Choix (3 cr.)

Un cours à choisir parmi les cours de 2^e ou de 3^e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc E – Recherche et thèse (75 cr.)

THB 7000 Examen de synthèse, 0 cr.

THB 71101 Séminaire de recherche 1.1, 1,5 cr.

THB 71102 Séminaire de recherche 1.2, 1,5 cr.

THB 7111 Recherche, 3 cr.

THB 71201 Séminaire de recherche 2.1, 1,5 cr.

THB 71202 Séminaire de recherche 2.2, 1,5 cr.

THB 7130 Projet de thèse, 6 cr.

THB 7240 Thèse, 60 cr.

THÉOLOGIE PRATIQUE

Programme 2-885-6-2

Microprogramme de 2^e cycle (théologie pratique)

OBJECTIFS

Acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2^e cycle, dans le secteur de la théologie pratique. Approfondir des questions actuelles dans ce secteur d'étude pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine.

DESTINATAIRES

Ce microprogramme est destiné aux personnes qui veulent se donner un perfectionnement d'appoint de 2^e cycle en théologie pratique; recherchent une formation générale dans ce secteur, par intérêt personnel ou pour répondre à des exigences professionnelles; souhaitent vérifier leurs capacités ou mettre à jour leurs connaissances avant de poursuivre dans un programme de maîtrise.

Le microprogramme peut être offert, avec un parcours approprié, à des groupes ayant des besoins de formation spécifique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou d'un baccalauréat avec majeure ou avec mineure en théologie ou en sciences religieuses, ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études de 2^e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert à la maîtrise

L'étudiant ayant une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme peut être admis à la M.A. (théologie pratique). Les cours du microprogramme sont intégrés à son programme de maîtrise ou de licence, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

5. Programme

Ce microprogramme comporte 12 crédits de cours, dont de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Au moins 9 de ces crédits doivent être du niveau des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

À choisir parmi les cours de sigle THP (théologie pratique) au 2^e cycle, avec l'approbation du responsable du microprogramme.

Bloc B – Choix (max. 3 cr.)

L'étudiant qui prévoit faire un passage à la M.A. en théologie pratique aurait intérêt à faire son choix de cours à partir de la structure du programme de la maîtrise.

Programme 2-895-6-1

Microprogramme de 2^e cycle (santé, spiritualité et bioéthique)

OBJECTIFS

Se doter d'une formation d'appoint de 2^e cycle dans le secteur de l'animation pastorale en milieux de santé. Explorer les questions bioéthiques et théologiques reliées aux milieux de santé. Développer des compétences et des habiletés pour l'accompagnement spirituel des malades.

La formation de ce microprogramme est reconnue par l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels du Québec (AISSQ).

DESTINATAIRES

Ce microprogramme répond aux besoins d'une formation d'appoint ou d'un ressourcement pour les personnes qui détiennent déjà une formation universitaire de 1^{er} cycle et qui interviennent dans le secteur de la santé, comme professionnels de la santé ou à un autre titre, en pastorale ou dans l'accompagnement spirituel des malades; qui s'intéressent à une intégration de la spiritualité et de la bioéthique dans leur travail en soins infirmiers, comme travailleur social ou autres professionnels de la santé; qui veulent vérifier leur intérêt ou leur aptitude pour une formation de niveau de maîtrise dans le secteur.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle (santé, spiritualité et bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie, ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études de 2^e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance suffisante des langues française et anglaise
- intervenir de façon régulière en milieux de santé ou avoir une expérience d'accompagnement des malades.

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert à la maîtrise

L'étudiant ayant une moyenne cumulative de 3,0 au microprogramme peut être admis à la M.A. (théologie pratique), option Santé, spiritualité et bioéthique et il peut être admis à la M.A. en bioéthique, s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé. Les cours du microprogramme sont intégrés à son programme de maîtrise dans la mesure où ils en respectent les exigences.

5. Programme

Ce microprogramme totalise 12 crédits de cours à option.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL	6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP	6203	Pastorale et milieux de santé, 3 cr.
THP	6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP	6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

Bloc B – Option – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Option – Habiletés d'intervention (max. 3 cr.)

THP	6400	Séminaire d'études de cas, 3 cr.
THP	6403	Accompagnement spirituel, 3 cr.

Programme 2-885-1-3

D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique)

OBJECTIFS

Le D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) a pour objectif de former des intervenants dans le secteur de l'intervention en soins spirituels (ou en pastorale) en milieux de santé.

Les objectifs spécifiques du programme sont d'apprendre à maîtriser des outils d'évaluation des besoins spirituels; de développer des habiletés de consultation éthique et bioéthique en milieu de santé; de connaître des concepts anthropologiques liés à la quête spirituelle ainsi que les liens entre culture et religion; d'apprendre à problématiser la théologie qui sous-tend et inspire une fonction d'animation ou un ministère fonder l'exercice d'un ministère ou des activités d'animation sur une compréhension critique de la théologie; d'acquérir une connaissance de l'approche systémique dans l'intervention auprès des familles.

DESTINATAIRES

Le D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) s'adresse à l'étudiant qui voudrait occuper un poste d'intervenant en soins spirituels (ou d'animateur de pastorale) dans un milieu de santé.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou en sciences des religions, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1^{er} cycle ou au microprogramme de 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études au programme de D.É.S.S.
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- après entrevue, être accepté au stage en milieu de santé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. Toutefois, l'étudiant qui choisit de suivre deux stages, peut s'inscrire à deux trimestres à demi-temps et à un trimestre à temps plein.

3. Transfert à la maîtrise

L'étudiant ayant complété le D.É.S.S. avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M.A. (théologie pratique) option Santé, spiritualité et bioéthique.

L'étudiant peut aussi être admis à la M.A. (bioéthique), s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé.

4. Programme

Ce programme d'études supérieures de 30 crédits comporte :

- soit 6 crédits de cours et 24 crédits de stage
- soit 18 crédits de cours et 12 crédits de stage.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL	6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP	6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP	6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

Bloc B – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Stages cliniques (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

THP	66101	Stage clinique en milieu de santé 1.1, 6 cr.
THP	66102	Stage clinique en milieu de santé 1.2, 6 cr.

THP	66201	Stage clinique en milieu de santé 2.1, 6 cr.
THP	66202	Stage clinique en milieu de santé 2.2, 6 cr.

Programme 2-885-1-2

M.A. (théologie pratique)

OBJECTIFS

Cheminement avec mémoire

La M.A. avec mémoire vise à développer une habileté d'articulation critique de la théorie et de la pratique dans une perspective praxéologique et théologique, normalement à partir de pratiques concrètes, et à développer des compétences d'observation, d'analyse, d'interprétation théologique, d'évaluation et d'élaboration de pratiques pertinentes et responsables.

La M.A. avec mémoire rend admissible aux doctorats en théologie pratique ainsi qu'en théologie et en études bibliques dans la mesure où les autres conditions d'admission sont remplies.

Cheminement avec stages

La M.A. avec stages vise à former des intervenants efficaces, critiques, responsables et à l'écoute de leur milieu; à développer chez l'intervenant, une conscience critique de son agir. Dans une perspective praxéologique, théologique ou biblique, elle vise à développer des habiletés d'analyse, d'interprétation théologique et d'intervention dans des pratiques pertinentes et responsables. Ce cheminement ne conduit pas à des études de doctorat.

Option Santé, spiritualité et bioéthique

L'option Santé, spiritualité et bioéthique a pour objectif de former des intervenants dans le secteur des soins spirituels en milieu de santé; elle habilite aussi les candidats à exercer le rôle de coordonnateur d'une équipe d'intervenants; elle initie à la recherche en spiritualité et santé. L'option permet d'accéder au doctorat en théologie.

DESTINATAIRES

L'option Santé, spiritualité et bioéthique s'adresse à l'étudiant qui voudrait :

- occuper un poste d'intervenant en soins spirituels ou d'animateur de pastorale dans un établissement de santé;
- occuper un poste de responsable (chef de service) de la pastorale dans un établissement de santé.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou en sciences des religions, ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie ou en sciences des religions, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle ou au microprogramme de 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études au programme de maîtrise
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- en outre, pour l'option Santé, spiritualité et bioéthique, être accepté au stage clinique en milieu de santé (après entrevue).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

3. Programme

Cheminement avec mémoire

Ce cheminement comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 6 crédits de cours obligatoires, de 3 à 6 crédits de cours à option et de 3 à 6 crédits de cours au choix
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec stages

Ce cheminement comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours, dont 18 du niveau des études supérieures (9 crédits de cours obligatoires, de 3 à 9 crédits de cours à option et de 3 à 9 crédits de cours au choix dont 3 crédits peuvent être pris au 1^{er} cycle
- 24 crédits de stage.

Option Santé, spiritualité et bioéthique, avec stage et essai

L'option comporte :

- 3 crédits de cours obligatoire, 6 ou 18 crédits de cours à option, 12 ou 24 crédits de stages, un essai de 12 crédits.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire – Méthodologie (6 cr.)

THP	6110	Observation et analyse en praxéologie, 3 cr.
THP	6111	Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours et séminaires (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THP	6112	La communication en pastorale, 3 cr.
THP	6200	Jeunes, générations et spiritualité, 3 cr.
THP	6201	Communautés, service et ministères, 3 cr.
THP	6202	Pastorale de communautés culturelles, 3 cr.
THP	6203	Pastorale et milieu de santé, 3 cr.
THP	6204	Enjeux socio-politiques et pastorale, 3 cr.
THP	6205	Christianisme et transmission, 3 cr.
THP	6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP	6207	Pratiques catéchétiques, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP	6302	Pastorale et abus sexuels, 3 cr.
THP	6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.
THP	6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.
THP	6305	Pastorale et enjeux éthiques, 3 cr.
THP	6400	Séminaire d'études de cas, 3 cr.
THP	6402	Animation de groupe en pastorale, 3 cr.
THP	6403	Accompagnement spirituel, 3 cr.
THP	6501	Théologie pratique 1, 3 cr.

THP	6502	Théologie pratique 2, 3 cr.
THP	6504	Lectures dirigées, 3 cr.
THP	6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

À choisir dans les banques de cours d'études bibliques, études théologiques, sciences des religions ou théologie pratique, ou hors Faculté avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

THP	6815	Recherche 1, 3 cr.
THP	6820	Recherche 2, 3 cr.
THP	6825	Projet de mémoire, 4 cr.
THP	6840	Mémoire, 20 cr.

Cheminement avec stages

Bloc A – Obligatoire – Méthodologie (9 cr.)

THP	6110	Observation et analyse en praxéologie, 3 cr.
THP	6111	Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.
THP	6400	Séminaire d'études de cas, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours et séminaires thématiques (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

THP	6112	La communication en pastorale, 3 cr.
THP	6200	Jeunes, générations et spiritualité, 3 cr.
THP	6201	Communautés, service et ministères, 3 cr.
THP	6202	Pastorale de communautés culturelles, 3 cr.
THP	6203	Pastorale et milieu de santé, 3 cr.
THP	6204	Enjeux socio-politiques et pastorale, 3 cr.
THP	6205	Christianisme et transmission, 3 cr.
THP	6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP	6207	Pratiques catéchétiques, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP	6302	Pastorale et abus sexuels, 3 cr.
THP	6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.
THP	6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.
THP	6305	Pastorale et enjeux éthiques, 3 cr.
THP	6402	Animation de groupe en pastorale, 3 cr.
THP	6403	Accompagnement spirituel, 3 cr.
THP	6501	Théologie pratique 1, 3 cr.
THP	6502	Théologie pratique 2, 3 cr.
THP	6504	Lectures dirigées, 3 cr.
THP	6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

À choisir dans les banques de cours d'études bibliques, études théologiques, sciences des religions ou théologie pratique, ou hors Faculté avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc D – Stages et rapport de stages (24 cr.)

THP	6601	Stage 1, 6 cr.
THP	6602	Stage 2, 6 cr.
THP	6650	Rapport de stages, 12 cr.

Option Santé, spiritualité et bioéthique

Bloc A – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL	6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP	6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP	6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

Bloc B – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Stages cliniques (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

THP	66101	Stage clinique en milieu de santé 1.1, 6 cr.
THP	66102	Stage clinique en milieu de santé 1.2, 6 cr.
THP	66201	Stage clinique en milieu de santé 2.1, 6 cr.
THP	66202	Stage clinique en milieu de santé 2.2, 6 cr.

Bloc D – Intégration (3 cr.)

THP	6203	Soins spirituels et milieux de santé, 3 cr.
-----	------	---

Bloc E – Essai (12 cr.)

THP	6831	Essai, 12 cr.
-----	------	---------------

Programme 3-885-1-2

Ph. D. (théologie pratique)**OBJECTIFS**

Les objectifs du Ph. D. (théologie pratique) sont de former des chercheurs autonomes et polyvalents, spécialisés dans l'analyse et l'interprétation des pratiques dans une perspective praxéologique, socioculturelle et théologique; de faire produire des œuvres originales qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de donner une formation pouvant conduire à enseigner la théologie à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (théologie pratique) de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et de trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

3. Programme

Le Ph. D. (théologie pratique) comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du programme d'études supérieures dont 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Cours préalables**

Les étudiants inscrits au Ph. D. (théologie pratique) doivent obligatoirement suivre les deux cours de praxéologie, s'ils ne l'ont pas déjà fait à la maîtrise. Ces cours s'ajoutent alors à leur scolarité.

THP	6110	Observation et analyse en praxéologie, 3 cr.
THP	6111	Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.

Bloc A – Option (6 cr.)

THP	7001	Question de théologie pratique, 3 cr.
-----	------	---------------------------------------

et un cours à choisir parmi les cours de sigle THP de 2^e cycle.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Cours à choisir parmi les cours de 2^e ou de 3^e cycle en études bibliques, études théologiques, théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

THP	7000	Examen de synthèse, 0 cr.
THP	71101	Séminaire de recherche 1.1, 1,5 cr.
THP	71102	Séminaire de recherche 1.2, 1,5 cr.
THP	7111	Recherche, 3 cr.
THP	71201	Séminaire de recherche 2.1, 1,5 cr.
THP	71202	Séminaire de recherche 2.2, 1,5 cr.
THP	7140	Projet de thèse, 12 cr.
THP	7240	Thèse, 60 cr.